

15  
COURONNÉ EN 1904 PAR L'ACADÉMIE FRANÇAISE  
Prix Marcelin GUÉRIN

---

HISTOIRE COMPLÈTE  
DE LA BIENHEUREUSE  
**JEANNE D'ARC**

PAR

Philippe-Hector DUNAND

---

NOUVELLE EDITION

---

TOME II

LA MISSION DE JEANNE D'ARC  
SA VIE GUERRIÈRE  
D'ORLÉANS A COMPIÈGNE

PARIS  
ANCIENNE LIBRAIRIE POUSSIELGUE  
J. DE GIGORD, ÉDITEUR, Succr  
Rue Cassette, 15.

TOULOUSE  
ÉDOUARD PRIVAT  
ÉDITEUR  
Rue des Arts, 14.

1912



THE BOSTON PUBLIC LIBRARY

---

JOAN OF ARC COLLECTION







HISTOIRE COMPLÈTE

DE LA

BIENHEUREUSE JEANNE D'ARC



COURONNÉ EN 1904 PAR L'ACADÉMIE FRANÇAISE  
Prix Marcelin GUÉRIN

---

HISTOIRE COMPLÈTE  
DE LA BIENHEUREUSE  
**JEANNE D'ARC**

PAR

Philippe-Hector DUNAND

---

NOUVELLE ÉDITION  
REVUE, CORRIGÉE, AUGMENTÉE

---

TOME II  
LA MISSION DE JEANNE D'ARC  
SA VIE GUERRIÈRE  
D'ORLÉANS A COMPIÈGNE

Mens sana in corpore sano;  
Mens sancta in corpore sancto!  
« VA, VA, FILLE DE DIEU, JE SERAI A TON AIDE, VA ! »  
(*Procès*, t. III, p. 12.)

---

PARIS  
ANCIENNE LIBRAIRIE POUSSIÈLÈVE  
J. DE GIGORD, ÉDITEUR, Succr  
Rue Cassette, 15.

TOULOUSE  
ÉDOUARD PRIVAT  
ÉDITEUR  
Rue des Arts, 17.

JUL 1897  
1/2

Journal de M. B.

1893

D. 87

1892

1/2

IMPRIMATUR.

Toulouse, le 6 janvier 1912.

‡ AUGUSTIN

*Archevêque de Toulouse.*

## CHAPITRE XIII.

### LE ROI ET LE ROYAUME.

De 1422 à 1429.

- I. *La France à l'avènement de Charles VII. — Le Roi de Paris et le Roi de Bourges. — Le duc de Bedford, régent de France pour le roi d'Angleterre.*
- II. *Caractère de Charles VII, d'après les chroniqueurs G. Chastellain et Pierre de Fenin. — Les ministres des premières années de son règne. — Jean Louvet, dit le Président de Provence. — Pierre Frotier. — Tanneguy-Duchâtel.*
- III. *Arthur de Richemont, connétable. — Disgrâce de Louvet, Frotier et Duchâtel. — Les favoris Pierre de Giac et Beaulieu.*
- IV. *Commencement de la faveur de Georges La Trémoille. — Disgrâce de Richemont. — Regnault de Chartres, chancelier de France. — Influence néfaste du Chancelier et de La Trémoille.*

#### I.

#### LES DEUX ROIS : LE ROI DE PARIS ET LE ROI DE BOURGES.

Lorsque le père de Charles VII, l'infortuné Charles VI, mourut à l'âge de cinquante-quatre ans (22 octobre 1422), la France semblait destinée à n'être qu'une province anglaise. Le traité de Troyes dont nous avons parlé plus haut (*Aperçu préliminaire*, VII) livrait aux Anglais ce royaume que les victoires de Crécy, Poitiers et Azincourt n'avaient pu leur donner. Par ce traité, comme on l'a vu, Charles VI consentait au mariage de

sa fille Catherine avec le roi d'Angleterre, et, violant ouvertement le pacte fondamental du royaume, la loi salique, cédait à son gendre tous ses droits à la couronne de France. Tant que son beau-père vivrait, Henri V d'Angleterre devait gouverner le royaume à titre de *Régent* : à la mort de Charles VI, il devait en être le monarque de fait et de droit. Quant au « soi-disant Dauphin de Viennois, vu les horribles et énormes crimes perpétrés par lui audit royaume de France », il était déshérité et mis hors la loi.

La mère du prince déshérité, Isabeau de Bavière, la véritable inspiratrice de ce traité, s'était fait « payer comptant le mot honteux *soi-disant Dauphin* » deux mille francs par mois. « A ce prix, elle avait renié son fils et livré sa fille<sup>1</sup>. »

Le roi d'Angleterre ne recueillit pas le fruit qu'il espérait de ses efforts et de sa diplomatie. Sur la fin d'août de l'année 1422, il expirait à Vincennes à l'âge de trente-quatre ans, laissant pour héritier un enfant de dix mois. Avant d'expirer, le vainqueur d'Azincourt confiait à ses deux frères, le duc de Bedford et le duc de Gloucester, le soin de gouverner, pendant la minorité de son fils, les deux royaumes de France et d'Angleterre.

Cinquante jours après, Charles VI rejoignait son gendre dans la mort et allait à Saint-Denis dormir son dernier sommeil.

Dès que les restes mortels de l'époux d'Isabeau de Bavière eurent été descendus dans le caveau funèbre des rois de France, le duc de Bedford, fidèle à son

1. MICHELET, *Histoire de France*, livre IX, chap. III; t. IV, p. 366. In-8°, Paris, 1840.

mandat, faisait annoncer aux habitants de Paris l'avènement de leur prétendu souverain. Un héraut parcourut les rues de la capitale, criant : « Vive Henri VI de Lancastre, roi d'Angleterre et de France ! »

C'était le Roi de Paris.

De l'autre côté de la Loire, dans la chapelle de Mehun-en-Berry, le 30 octobre, pendant la messe à laquelle le Dauphin assistait en vêtements de couleur vermeille, on levait la bannière de France, et les hérauts criaient à plusieurs reprises « haut et clair : Vive le Roi<sup>1</sup> ! »

C'était le Roi de Bourges<sup>2</sup>.

Lequel de ces deux princes, un enfant qui venait de naître et un jeune homme qui n'avait pas vingt ans, allait rester le seul et vrai roi de France? Humainement parlant, il n'y avait pas lieu de douter. Quoique la moitié de la France reconnût encore Charles VII pour roi, au point où en étaient les envahisseurs, ils se flattaient assurément que leur seigneur et maître en resterait le possesseur définitif.

Le régent de France pour le fils de Henri V était le duc de Bedford. Au nord de la Loire, il occupait la plus grande partie des provinces françaises, et il avait l'immense avantage d'être maître de Paris. Les troupes qu'il menait à l'envahissement progressif du royaume

1. ENGUERRAN DE MONSTRELET, *Chronique*, livre II, chap. 1 ; t. III, p. 537.

2. Nous avons eu déjà, t. I, p. 343, sujet de remarquer que Poitiers était aussi une des deux capitales provisoires du royaume. A Bourges résidait la chambre des Comptes ; mais à Poitiers, depuis 1418, siégeait le Parlement, et à partir de 1425 la Cour des aides réorganisée et les docteurs de l'Université ralliés à la cause nationale.

comptaient dans leurs rangs les capitaines et les archers vainqueurs d'Azincourt. Lui-même unissait aux talents militaires l'art du diplomate et l'habileté de l'homme d'État. Du côté des Français comme du côté des Anglais, il n'y avait qu'une voix sur les qualités remarquables de l'adversaire de Charles VII.

Jean Plantagenet, duc de Bedford ou de Bethford, était le troisième fils de Henri IV, roi d'Angleterre, et frère de Henri V, le vainqueur d'Azincourt. Né en 1389, il mourut à un âge peu avancé, en 1435. Dès sa jeunesse, il se forma dans l'art de la guerre et dans l'art plus difficile de gouverner les hommes, en remplissant les fonctions de gouverneur de Berwick et en défendant les frontières de l'est, du côté de l'Écosse. Pendant que Henri V faisait campagne en France, il confia la régence d'Angleterre au duc de Bedford. Lorsque le jeune roi se sentit frappé à mort, il manda près de lui à Vincennes le duc de Bedford, le comte de Warwick et quatre autres seigneurs de haute distinction. Il recommanda à leur loyauté la reine et son enfant. Il les conjura de cultiver l'amitié du duc de Bourgogne et de lui offrir la régence du royaume de France; dans le cas où le duc la refuserait, le mourant la confiait à son cher frère de Bedford.

Le duc de Bourgogne refusa et Bedford fut nommé régent de France, au nom du petit roi Henri VI d'Angleterre, son neveu<sup>1</sup>.

Le nouveau régent prit à cœur la tâche qui lui était

1. Le vrai titre donné à Bedford et à Gloucester par les pairs et les communes (10 novembre 1422) fut celui de « Protecteur et gardien du royaume ».

JOHN LINGARÓ, *Histoire d'Angleterre*, trad. par le baron de Roujoux, t. V, pp. 73, 74, 87, 89, 90. In-8°, Paris, 1842.



confiée : il n'y eut pas de sa faute si la France ne fut pas assujettie définitivement à la domination anglaise, car il déploya dans la poursuite de ce but les qualités les plus rares et une énergie qui ne se démentit jamais.

« Le duc de Bedford, dit un des principaux historiens anglais, était le prince le plus accompli de son temps : son âge, sa prudence, sa valeur et sa générosité le rendaient digne de l'honneur auquel il avait été élevé. Aussi énergique que son royal frère, il avait des qualités morales qu'on cherchait en vain chez le vainqueur d'Azincourt. Grâce à ces qualités, il était capable d'entretenir l'union parmi ses amis et de gagner la confiance de ses ennemis<sup>1</sup>. »

Un des premiers soins du nouveau Régent de France fut de resserrer les liens qui existaient entre les trois États d'Angleterre, de Bourgogne et de Bretagne. Le 23 avril de l'année qui suivit la mort de Henri V, le Régent eut à Arras, avec les ducs de Bretagne et de Bourgogne, une entrevue dans laquelle les trois princes se jurèrent amitié. Pour cimenter cette amitié, Bedford épousait peu après, à Troyes, Anne, sœur du duc de Bourgogne<sup>2</sup>. Appuyé sur ces deux alliés, il n'avait, semblait-il, pour arriver à ses fins, qu'à laisser marcher les événements.

## II.

L'écrivain du quinzième siècle qui a maintes fois élevé le ton de la chronique à celui de l'histoire, Georges Chastellain, fait de Charles VII le portrait suivant :

1. DAVID HUME, *Histoire d'Angleterre*, t. II, p. 440. Petit in-4<sup>o</sup>, Amsterdam, M. D. CC. LXIX.

2. MONSTRELET, *Chronique*, livre II, chap. VII; t. IV, pp. 147-151.

« Cestuy Charles septiesme, a proprement le décrire au vif selon que nature y avait ouvré, n'était pas des plus spéciaux en son œuvre, car moult était linge (faible, délicat) et de corpulence maigre : visage avait blême, mais spécieux assez, parole belle, et bien agréable et subtile (pénétrante). En lui logeait un très beau et très gracieux maintien. Néanmoins, aucuns vices soutenait, souverainement (surtout) trois : c'était muableté (mobilité, versatilité), diffidence, et au plus dur et le plus c'était envie par la tierce (pour le troisième)<sup>1</sup>. »

Ainsi s'exprime le chroniqueur bourguignon au chapitre XLIII du livre II, dans lequel il s'attache à décrire « les caractères des deux princes de ce temps, le Roy de France et le duc de Bourgogne ».

Ce qu'il ajoute plus bas nous permettra de compléter ce crayon :

« De sa personne luy-même (Charles VII) n'était pas homme belliqueux ; il n'était pas robuste, mais avait des grâces à l'encontre que de sages et vaillants s'accompagnaient volontiers et s'en souffrait conduire. Par quoy ce qu'il perdait en vaillance, que naturellement n'avait de luy-même, le recouvrait-il en sens, de quoy il profitait aux vaillants<sup>2</sup>. »

Un autre chroniqueur du temps, Pierre de Fenin, écrira ces lignes significatives :

« Charles était de sa personne beau prince et beau parleur à toutes personnes et était piteux envers les pauvres gens ; mais ne s'armait mie volontiers, et il

1. GEORGES CHASTELLAIN, *Chronique*, t. II, p. 178. In-8°, Bruxelles, 1863-1866.

2. *Ibid.*, p. 181.

n'avait pas le cœur à la guerre, s'il s'en eût pu passer<sup>1</sup>. »

En parlant de la sorte, « Charles n'était pas homme belliqueux; — il ne s'armait mie volontiers », les deux chroniqueurs n'ont dit assurément que la vérité. Non, le fils de Charles VI n'était point belliqueux; non, il n'avait pas le cœur à la guerre. Si, du vivant de son père, il prit part à des sièges et à des opérations militaires, devenu roi, il paiera rarement de sa personne et il restera d'ordinaire à l'écart. On ne le verra pas encourager par sa présence les troupes en campagne, ni se porter au secours des villes assiégées, même quand ces villes se nomment Orléans. C'est là, vraisemblablement, ce qui a valu à ce prince la qualification d'indolent, de faible, d'ami du repos, que lui donnent la plupart des historiens.

Nous disons, *ami du repos*, et non *ami du plaisir*; car l'accusation qu'impliquerait ce qualificatif ne paraît pas suffisamment établie<sup>2</sup>, du moins pour les premières années de son règne. L'anecdote qu'on met sur le compte de La Hire et la boutade qu'on attribue au capitaine gascon ne sont pas de nature à la justifier. Qu'un roi de vingt-cinq ans donne des fêtes aux dames de sa cour, à ses chevaliers et seigneurs, quoi de plus naturel et de plus légitime? N'était-ce pas, après tout, de la part du jeune roi, une manière de proclamer sa confiance en la bonté de sa cause et au succès final? Charles VII se conduisait noblement en ne souffrant autour de lui rien qui pût trahir le découragement et la crainte. Disons,

1. *Mémoires de Pierre de Fenin*, p. 195. Édition de la Société de l'Histoire de France; in-8°, Paris, 1837.

2. VOIR DE BEAUCOURT, *Histoire de Charles VII*, t. II, ch. IV : Accusations contre la jeunesse de Charles VII, pp. 117-202.

d'autre part, que La Hire était, lui aussi, dans son rôle de batailleur grognon et de mauvais courtisan, lorsqu'il répliquait à son souverain, si le mot est authentique : « On ne peut pas perdre plus gaiement un royaume<sup>1</sup>. »

Quoi qu'il en soit, à son avènement le fils de Charles VI protesta qu'il ne faillirait pas à sa tâche, qu'il travaillerait énergiquement à repousser les ennemis du royaume et à rétablir l'ordre dans les provinces. Le jeune prince demeura-t-il fidèle à ce programme ? D'une volonté intentionnelle, assurément ; d'une volonté soutenue et efficace, c'est douteux. La faiblesse accompagne ordinairement l'indolence : l'histoire de Charles VII ne fournit pas la preuve du contraire. Faible, le jeune Roi le fut jusqu'à subir avec un nonchaloir déplorable l'influence pernicieuse des gens qui l'approchaient ; il le fut jusqu'à s'abandonner à la direction de personnages indignes de sa confiance, dont il faisait ses favoris. Cette faiblesse, jointe à la versatilité et à l'esprit de jalousie signalés par Georges Chastellain, aide à comprendre les procédés si étranges, si variables de Charles VII envers Jeanne d'Arc durant la mission de la vierge Lorraine, de même qu'elle expliquera, sans les justifier, durant la captivité de Rouen, l'inaction du monarque et son ingratitude.

Dans les premières années du nouveau règne, ce sont le président Louvet, le grand écuyer Frotier et Tanne-guy-Duchâtel, maréchal des guerres et grand maître d'hôtel du roi, qui tiennent en main les rênes du gouvernement. Il ne faut pas trop s'en étonner. Les princes

1. VALLET DE VIRIVILLE, *Histoire de Charles VII*, t. II, p. 39, dit avoir recherché l'origine de cette anecdote : il n'a rien trouvé d'antérieur au seizième siècle.

du sang, soutiens naturels du roi, étaient captifs ou absents, et le plus puissant, le duc de Bourgogne, faisait cause commune avec les Anglais.

Jean Louvet, dit le Président de Provence<sup>1</sup> (né en 1370), avait été longtemps au service de Louis II, duc d'Anjou, roi de Naples et de Sicile, et époux de Yolande d'Aragon. En 1415, il était président de la Chambre des Comptes à Aix. Nommé commissaire général des finances du royaume au commencement de l'année 1417, à partir de ce moment il fut l'un des principaux conseillers du Dauphin sur lequel il exerça la plus funeste influence. Il était en sa compagnie à Montereau, le jour où Jean sans Peur fut assassiné<sup>2</sup>.

Le crédit du Président de Provence devint si considérable que le Bâtard d'Orléans, alors chambellan du roi, tint à honneur de l'avoir pour beau-père. Il épousa sa fille, demoiselle Marie Louvet, en l'année 1422, à Bourges, peu de jours après la célébration solennelle du mariage de Charles VII avec la fille d'Yolande d'Aragon, Marie d'Anjou.

Deux ans plus tard, le Président de Provence avait si bien usé ou abusé de son crédit qu'il était devenu plus maître que le Roi. Toute l'administration des finances était entre ses mains. C'eût été supportable si on n'avait eu à lui reprocher que des procédés despotiques ou arbitraires, ou s'il n'eût usé de ces procédés que pour la prospérité des finances et le bien du royaume; mais il en était venu à trafiquer de tout, altérant même le poids des monnaies.

1. Peut-être était-il né en ce pays. Voir l'article de Vallet de Viriville sur ce personnage dans la *Nouvelle biographie générale* de Didot.

2. *Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 89, note 4.

Pierre Frotier, seigneur de Melzeart, baron de Preuilly, devait sa fortune au rôle qu'il avait joué en 1418 à Paris : il avait contribué au salut du Dauphin et l'avait aidé à s'enfuir de la capitale. Par reconnaissance, Charles le nomma grand écuyer en septembre 1419. Des lettres du 18 mars 1424 l'établirent sénéchal du Poitou et capitaine du château de Poitiers.

À l'exemple de beaucoup de gens qui, sortis d'une profonde obscurité, se voient élevés à des honneurs inespérés, Frotier s'en estimait redevable à son mérite personnel. À la fatuité et à l'orgueil il joignait l'audace et la violence ; à tel point que lorsque Charles VII fit son entrée solennelle dans sa bonne ville de Poitiers, Frotier ne craignait pas d'injurier, en présence du jeune monarque, un sergent royal qui l'avait mécontenté et de le menacer de mort.

Tanneguy-Duchâtel, prévôt de Paris, maréchal des guerres, avait oublié au contact de ces personnages son renom de loyal chevalier et sa qualité d'honnête homme<sup>1</sup>.

Ayant reçu de la ville d'Orléans une somme destinée à la solde des troupes qui combattaient les Anglais, il détournait cette somme et l'employait « en ses usages, tant en achat de vaisselle comme de joyaux et de pierres ». Le chroniqueur que nous citons ajoute en manière de conclusion : « Par ces trois hommes, qui tous furent

1. Tanneguy-Duchâtel, né en 1359, avait passé sa vie à guerroyer. Il prit part à beaucoup d'expéditions lointaines. Il fut successivement au service du duc d'Orléans, du roi de Sicile, Louis d'Anjou, et du duc de Guyenne, frère aîné de Charles VII. Prévôt de Paris en 1413, il empêcha les Bourguignons de s'emparer du Dauphin. Celui-ci le nomma « son maréchal des guerres » en août 1419. Nous avons dit quel rôle on lui attribuait dans l'entrevue de Montereau. Comme à beaucoup d'autres, la politique lui fut funeste.

renommés de vie honteuse et deshonneste, fut à ce temps le Roy gouverné et ses finances, dont lui et ses sujets souffrirent beaucoup d'oppressions <sup>1</sup>. »

Cet état de choses se maintint jusqu'en 1425. Mais cette année-là, sur le conseil de sa belle-mère, Yolande de Sicile, le jeune Roi se résolut à nommer connétable de France un personnage qui devait recevoir le surnom de *Justicier*, Arthur de Richemont, frère de Jean (V ou VI), duc de Bretagne. Le 7 mars 1425, Charles VII remettait au seigneur breton, dans la prairie de Chinon, l'épée de sa charge <sup>2</sup>.

### III.

#### LE CONNÉTABLE DE RICHEMONT.

Arthur de Richemont était le deuxième fils de Jean IV, dit le Vaillant, duc de Bretagne, et de sa troisième

1. COUSINOT, *Geste des Nobles*, dans la *Chronique de la Pucelle*, pp. 189-190, édit. Vallet de Viriville. — Le troisième personnage dont parle Cousinot n'est pas Frotier, mais bien Guillaume de Champeaux, évêque de Laon. Ce que Cousinot dit de cet évêque, nous pouvons, sans blesser la vérité historique, l'appliquer à Frotier. (V. DE BEAUCOURT, *Histoire de Charles VII*, t. II, chap. II, pp. 54-116.)

2. Le frère du duc de Bretagne portait le nom de *Richemont* depuis son enfance. Les Anglais eux-mêmes le lui donnaient, quoiqu'il n'ait eu jamais la jouissance de ce fief. Le comté de Richemont ou Richmond, dans le Yorkshire, était un vaste et riche domaine qui comprenait un grand nombre de manoirs. Il devint l'héritage des ducs de Bretagne qui ne cessèrent d'en porter le titre, même quand, par confiscation ou par don royal, il passa à d'autres seigneurs. En 1414, Henri V d'Angleterre le donna à son frère le duc de Bedford, qui prit le titre de comte de Richemont. E. COSNEAU. *Le connétable de Richemont*, pp. 4, 7, 477, 478. In-8°, Paris, 1886,



femme, Jeanne de Navarre, fille de Charles le Mauvais. Il naquit au château ducal de Succeniou<sup>1</sup>, le 24 août 1393.

Il n'avait que six ans lorsque son père mourut (1399). Le duc Philippe de Bourgogne, père de Jean sans Peur, emmena Richemont avec lui « en Picardie et en ses autres païs ». Le 3 avril 1402, Henri IV, roi d'Angleterre, épousait par procuration la duchesse Jeanne, mère d'Arthur. Après la mort de Philippe de Bourgogne, Richemont « se mit en armes pour servir Monseigneur d'Orléans et Monseigneur de Berry<sup>2</sup> ». En mai 1414, il était fait chevalier au siège de Soissons. Il prit part à la bataille d'Azincourt; il y fut blessé et fait prisonnier. A Londres, il revit sa mère devenue reine. En 1420, le roi Henri lui permit de quitter l'Angleterre et de fixer sa résidence en Normandie, sous la garde du comte de Suffolk, avec promesse de n'en point sortir sans congé du monarque. Richemont tint sa parole tant que vécut le vainqueur d'Azincourt; mais, à sa mort, il s'estima dégagé.

En octobre 1423, le jeune frère du duc de Bretagne épousait à Dijon la veuve du dauphin Louis, Marguerite de Bourgogne, fille de Jean sans Peur, désignée communément sous le nom de madame de Guyenne. Cette même année, Arthur de Richemont entra en relations avec le roi de France. Une ambassade envoyée par Charles VII

1. Aujourd'hui Succinio, canton de Sarreau, arrondissement de Vannes, Morbihan. On voit encore les ruines imposantes de ce manoir.

Sur Arthur de Richemont, voir l'*Histoire* qu'en a publiée E. Cosneau, professeur au Lycée Henri IV. 1 vol. in-8°, Paris, 1886, Hachette, éditeur.

2. GRUEL, *Chronique d'Arthur de Richemont*, pp. 3-7. Édit. de Achille Levasseur; in-8°, Paris, M DCCC XC, Société de l'Histoire de France.



au duc de Bretagne donna à Richemont l'occasion de voir d'assez près le Président de Provence, la reine Yolande et Tanneguy-Duchâtel. Les États de Bretagne l'ayant envoyé lui-même à Angers vers le jeune Roi, celui-ci fit à Richemont excellent accueil et « grande chère ». C'est alors que, sur le conseil de la reine Yolande, Charles offrit à Arthur l'épée de connétable. Avant de l'accepter, le chevalier breton voulut s'assurer du consentement des ducs de Bretagne, de Bourgogne et de Savoie<sup>1</sup>. Ce consentement obtenu et son acceptation ayant été rendue définitive, Richemont ne songea plus qu'à défendre de son mieux les intérêts du Roi et du royaume<sup>2</sup>.

En recevant l'épée de connétable, Richemont s'était engagé par traité à soutenir, aimer, porter « les serveurs du roy, messire Tanguy du Chastel, prévost de Paris, le président (Louvet), le sire de Giac et Pierre Frotier<sup>3</sup> ». D'autre part, le frère du duc de Bretagne n'avait obtenu le consentement des trois ducs de Bretagne, de Bourgogne et de Savoie, qu'à la condition

1. Le duc de Savoie était Amédée VIII (1383-1451), celui dont on voulut faire un pape et qui, en 1439, fut opposé au pape Nicolas V, sous le nom de Félix V. Il avait épousé Marie de Bourgogne, fille de Philippe le Hardi. La mort de la duchesse, survenue en 1428, lui causa le plus vif chagrin et le tourna vers la religion. Il abdiqua la couronne ducale de Savoie en 1440. En 1449, il renonçait à son titre de pape et mettait fin au schisme. Il vint mourir au château de Ripaille. C'est lui qui institua l'ordre de chevalerie de Saint-Maurice.

2. G. GRUEL, *Chronique d'Arthur de Richemont*, pp. 20-36; Introduction, LXXIV. — *Chronique de la Pucelle*, pp. 229-233. — E. COSNEAU, *Le connétable de Richemont*, pp. 89-93.

3. Ce traité avait été signé le 8 mars (DE BEAUCOURT, *Histoire de Charles VII*, t. II, pp. 86, 87). Cf. *Chronique d'Arthur de Richemont*, Introduction, pp. LXXIV, LXXV, LXXVI, et chap. XXVI. — E. COSNEAU, *op. cit.*, pp. 89-153.

d'exiger le renvoi de ces dits serviteurs. Il n'était pas assurément de la loyauté la plus stricte de souscrire à ces deux engagements inconciliables. Si quelque chose peut excuser le nouveau connétable, c'est qu'en tenant de préférence la promesse faite aux trois ducs, il prenait les véritables intérêts de son nouveau maître et du pays. Charles VII ne tarda pas à consentir à la demande que le connétable lui soumit. En conséquence de laquelle « s'en devaient aller messire Tanguy du Chastel, le président de Provence et Frotier<sup>1</sup> ».

Au mois de juillet de cette année 1425, le président de Provence, Louvet, tombait en disgrâce. Pierre Frotier, vers ce même temps, résignait sa charge de grand écuyer et se retirait en son hôtel. Tanneguy-Duchâtel acceptait la dignité de sénéchal de Beaucaire et s'éloignait, lui aussi, de la cour. Restait un quatrième personnage, dont l'influence n'était pas moins pernicieuse, le sire de Giac ; mais ce dernier sut éviter, pour le moment, le coup dont il était menacé.

Singulier sire, en vérité, que Pierre de Giac. Élevé à la cour de Bourgogne, sous Jean sans Peur, il avait jusque-là constamment réussi dans ses entreprises, grâce, assurait-on, au pacte qu'il avait conclu avec le diable à qui il avait donné une de ses mains.

Il s'était mis en tête, quoique marié, d'épouser, à cause de ses grandes richesses, la comtesse de Tournon, Catherine de L'Isle-Bouchard, marraine du Dauphin Louis. Dame Catherine étant devenue veuve, Giac empoisonne sa femme, Jeanne de Naillac, alors enceinte ; quand elle a pris le poison, il la met en croupe sur son cheval et lui

fait faire une traite de quinze lieues au bout de laquelle la pauvre femme expire. Peu de temps après, le mariage du favori avec la dame de L'Isle-Bouchard était un fait accompli.

Aux trésors qu'il avait convoités, le sire de Giac joignit la faveur de son souverain. Quoi que pût faire le connétable, Giac s'avança si bien dans l'esprit du jeune Roi que, en février 1426, on pouvait dire de lui qu'il était le principal conseiller de Charles, gouvernant sa personne, et, par suite, « tout le fait du royaume ». Au mois d'août de cette année, il était nommé grand chambellan. Sa faveur devint si insolente que le comte de Richemont y vit un danger pour l'État.

D'accord avec le seigneur de La Trémoille<sup>1</sup> et le sire

1. Georges de La Trémoille était fils de Guy de La Trémoille et de Marie de Sully, mariés en 1382. Guy étant mort en 1398, sa veuve épousa Charles d'Albret, connétable, en 1403.

Georges était seigneur de La Trémoille, comte de Guyennes, etc., baron de Sully, de l'Isle-Bouchard, etc. Il avait été grand maître des eaux et forêts de France sous Charles VI, par lettres du 18 mai 1413. Il assista à la bataille d'Azincourt et fut fait prisonnier. (P. ANSELME, *Histoire généalogique de la maison de France*, t. IV, p. 164.)

La maison de la Trémoille tirait son nom d'une terre située en Poitou, sur les frontières de la Marche, non loin de Montmorillon. La généalogie des seigneurs de La Trémoille s'établit dès le milieu du onzième siècle. Mais c'est vers la fin du quatorzième qu'ils prennent une place considérable dans la noblesse française. Guy V, père de Georges, était seigneur de la Trémoille, de Sully, de Craon et de Jonvelle. Son courage lui valut le surnom de *Vaillant*. Favori de Philippe le Hardi, premier duc de Bourgogne de la maison de Valois, cette faveur contribua à faire du sire de La Trémoille un des plus grands seigneurs de France. Prisonnier de Bajazet à Nicopolis, il s'en retournait après avoir payé sa rançon, lorsqu'il tomba malade à Rhodes et y mourut (1398).

(P. ANSELME, *op. cit.*, t. VIII, p. 205. — DUC DE LA TRÉMOUILLE, *Les La Trémoille pendant cinq siècles*; in-4<sup>o</sup>, Nantes, 1890. Les deux orthographes *La Trémoille* et *La Trémouille* sont reçues.)

d'Albret, frère utérin de ce dernier, le connétable prépare tout pour un enlèvement. Dans la nuit du 7 au 8 février 1427, des hommes armés se saisissent du favori et l'emmènent au château de Dun-le-Roi, qui faisait partie du domaine de la comtesse de Richemont. Là, le bailli de l'endroit et les gens de justice instruisent le procès du prisonnier, qui est condamné à mort. L'exécution ne souffrit pas de retard. Giac offrait 100.000 écus pour se racheter. Tout ce qu'on lui accorda, ce fut de mander le bourreau de Bourges pour lui couper la main qu'il avait donnée au diable. Après quoi on l'enferma dans un sac et on le jeta dans l'Auron, petite rivière qui coule près de Dun<sup>1</sup>.

Charles VII fut grandement irrité quand il apprit cette exécution audacieuse ; mais son courroux ne dura guère : un mois après, il était consolé. Giac eut bientôt un remplaçant dans la faveur de son maître. C'était un simple écuyer, Jean de Vernet Le Camus, sieur de Beaulieu. Charles VII le promut à la dignité de grand écuyer. Comme le sire de Giac, le nouveau favori prit sur le Roi plus d'ascendant « qu'il ne lui appartenait ». Son insolence le rendit insupportable à tout le monde. Sur l'ordre de Richemont, le maréchal de Boussac fit mettre à mort le nouveau grand écuyer (juin 1427) pendant une promenade que celui-ci faisait à cheval, près du château de Poitiers<sup>2</sup>.

1. GUILLAUME GRUEL, *op. cit.*, pp. 46-50. — E. COSNEAU, *op. et loc. cit.*

2. GUILLAUME GRUEL, *op. cit.*, pp. 53-54. — E. COSNEAU, *loc. cit.*

## IV.

LA TRÉMOILLE ET LE CHANCELIER REGNAULT  
DE CHARTRES.

Après la mort violente des deux favoris Giac et Beau-lieu, le connétable crut que le moment était venu d'introduire le sire de La Trémoille dans le conseil du roi. Il ne prévoyait pas que cet homme allait devenir, dès ce moment, son ennemi le plus acharné, et que, durant six ans, il serait le mauvais génie du monarque et de la France. « Avide, cabaleur, despote, faux, Georges de La Trémoille eut l'art de se faire un nom et une fortune en louvoyant entre tous les partis. Lorsque les Anglais soumièrent l'Orléanais, en 1428, on vit en France de fort mauvais œil qu'ils épargnassent Sully, seigneurie de La Trémoille<sup>1</sup>. »

Charles VII ne se prêta qu'à regret à la proposition de Richemont. « Beau cousin, lui dit-il, vous me le baillez ; mais vous vous en repentirez, car je le connais mieux que vous. » La Trémoille, remarque le chroniqueur Gruel, « ne fit pas trouver le Roi menteur<sup>2</sup> ». Il

1. J. QUICHERAT, *Aperçus nouveaux sur l'Histoire de Jeanne d'Arc*, pp. 25-26. In-8°, Paris, 1850. — « Le comte de Salisbury fit faire le serment à ceux de la ville de Sully dont il donna la garde à un chevalier de Nivernois, nommé messire Guillaume de Rochefort, lequel tenoit le party des Anglois, et estoit parent du susdit seigneur de La Trémoille, seigneur dudit Sully. Or, le siège d'Orléans durant, ceux dudit Sully avitailloient lesditz Anglois en ce qui leur estoit possible. » (Berri, dans D. Godefroy, p. 376.) Sur Richemont et La Trémoille, voir dans DE BEAUCOURT, *Histoire de Charles VII*, le chapitre III du livre II, et le chapitre VI.

2. GRUEL, *op. cit.*, p. 54. — E. COSNEAU, *op. et loc. cit.*

témoigna sa reconnaissance à Richemont, dès qu'il fut entré dans la faveur de Charles VII, en poussant ce prince à le disgracier. Le connétable s'aperçut trop tard qu'au lieu d'un allié il s'était donné un rival. Trois mois ne s'étaient pas écoulés qu'il en eut une preuve décisive.

Sur la fin de septembre de cette année 1427, Richemont s'apprêtait à rejoindre Charles VII en Poitou, lorsque La Trémoille obtint de son maître une ordonnance enjoignant à toute ville et château de son obéissance de fermer leurs portes au connétable. Richemont s'étant présenté devant Châtellerault, les portes lui en furent fermées et il dut se loger aux champs<sup>1</sup>. A partir de ce moment, La Trémoille put exercer en liberté son influence désastreuse : ni la France ni son Roi n'y devaient gagner<sup>2</sup>.

L'année 1428 vit élever à la dignité de chancelier du royaume un personnage dont il faut bien dire quelques mots, Regnault de Chartres, archevêque de Reims. Si la part qu'il prit aux affaires fut moins néfaste que celle qu'y prit La Trémoille, Jeanne d'Arc n'eut guère plus à se louer du chancelier que du favori.

Regnault de Chartres était le fils du chambellan du duc d'Orléans. Promu en 1414 au siège archiépiscopal de Reims, il nourrissait une autre ambition que celle d'évangéliser les fidèles de son diocèse. En 1425, il pensa un instant être parvenu à ses fins. Le 28 mars, le Président de Provence le faisait nommer chancelier de France à la place de Martin Gouge, évêque de Clermont, qui

1. GRUEL, *op. cit.*, p. 61.

2. La disgrâce du connétable dura six ans, de 1427 à 1433. — E. COSNEAU, *op. cit.*, pp. 153-205.

occupait ce poste de confiance depuis le 3 février 1422. Mais le 6 août suivant, Arthur de Richemont obtenait que cette nomination fût annulée et l'évêque de Clermont reprenait les sceaux qu'il garda jusqu'à la fin de novembre 1428. La Trémoille étant alors tout-puissant, par son influence, Martin Gouge fut définitivement écarté, et Regnault de Chartres prit dans le conseil du roi la place qu'il conserva jusqu'à sa mort.

Ces deux personnages étaient au plus fort de leur faveur pendant que la Pucelle accomplissait sa mission libératrice. Trouva-t-elle auprès d'eux un accueil encourageant? La secondèrent-ils dans ses efforts si patriotiques, comme elle avait le droit de l'espérer? A ces questions, les historiens répondent à peu près tous négativement. La Trémoille ne visait qu'à garder sur le jeune monarque l'empire qu'il avait su conquérir<sup>1</sup>. Lui qui écartait du gouvernement avec un soin jaloux les princes du sang, ne pouvait voir que d'un œil inquiet l'intervention d'une jeune fille appelée « de par Dieu à délivrer Orléans, à mener sacrer Charles à Reims et à chasser les Anglais du royaume ». Pour ce ministre ambitieux, il fallait que Jeanne servît uniquement à consolider ou à accroître son crédit. Selon ce que ses intérêts demanderaient, il serait pour elle ou contre elle : c'est contre elle qu'il fut habituellement.

1. Le fait suivant donnera une idée des générosités — on pourrait dire des faiblesses — du roi Charles VII envers son favori La Trémoille. Celui-ci étant tombé entre les mains des Anglais, le Roi lui donna en dédommagement le château de Meille, en Poitou, et 100.000 écus d'or. De fait, « le Poitou était comme une propriété à lui (La Trémoille), par le moyen des partisans qu'il y entretenait à sa solde. » J. QUICHERAT, *Aperçus nouveaux...*, pp. 26-27. — P. ANSELME, *Histoire généalogique de la Maison de France*, t. IV, p. 164.



Regnault de Chartres, dans les commencements, n'afficha pas d'hostilité à l'endroit de la Pucelle. Placé à la tête de la Commission de Poitiers, il la laissa conclure dans un sens favorable à la mission de la jeune Lorraine. Mais après la levée du siège d'Orléans, et surtout après le sacre de Reims où il avait rempli l'un des rôles les plus flatteurs, le chancelier vit avec peine Jeanne marcher sur Paris et entreprendre la campagne de l'Ile-de-France. Plein de confiance en lui-même, il comptait résoudre les difficultés pendantes par son habileté et sa diplomatie. A son avis, pour qu'elles fussent résolues, il suffisait que le duc de Bourgogne consentît à traiter avec le roi de France. C'est pourquoi tous les efforts, toutes les démarches du chancelier tendirent vers ce but. De là son éloignement pour une action militaire; de là l'opposition qui aboutit à l'échec de la tentative sur Paris. Lorsque Jeanne fut tombée entre les mains des Anglais, Regnault de Chartres en éprouva un plaisir qu'il n'eut pas la pudeur de dissimuler. S'il ne fut pas assez mauvais chrétien pour se réjouir de sa captivité, il fut assez mauvais Français pour ne pas flétrir la conduite des bourreaux de Jeanne et pour écrire aux habitants de sa ville archiépiscopale que la sublime jeune fille n'avait eu que le sort qu'elle méritait<sup>1</sup>.

1. *Procès*, t. V, p. 168.

---



## CHAPITRE XIV.

### LA « PITIÉ DU ROYAUME DE FRANCE ».

- I. *Maux et souffrances du royaume. — Triste état du sol. — Les habitants des villes et des campagnes. — Routiers et brigands. — Désarroi moral.*
- II. *Pénurie du trésor. — Détresse personnelle du Roi. — Sentiments de foi qui le soutenaient.*
- III. *Français et Anglais. — Continuation des hostilités. — Patriotisme et religion. — La Hire à Montargis. — Les sièges du Mont-Saint-Michel.*
- IV. *Les troupes du Roi. — Mercenaires et étrangers. — Pêril du côté de l'Orléanais. — Siège d'Orléans résolu. — Salisbury devant la place.*

### I,

#### MAUX ET SOUFFRANCES DU ROYAUME.

Les historiens et chroniqueurs de la première moitié du quinzième siècle s'accordent à déplorer le triste état auquel se trouvait réduit le royaume de France lorsque Charles VII prit en main le gouvernement des affaires.

Cet état ne fit qu'empirer jusqu'à la venue de la Pucelle. La France venait de traverser des années durant lesquelles toute une série de malheurs semblait s'être abattue sur elle. A ceux qu'entraîne la guerre étrangère, aux ravages de l'invasion, aux suites irréparables de défaites telles que celles d'Azincourt et de Verneuil,

s'étaient jointes les horreurs de la guerre civile, de la famine, les maladies contagieuses et les désordres résultant de l'indiscipline des troupes auxquelles étaient confiées la défense et la sécurité du pays.

C'est l'accumulation de ces calamités et de ces souffrances que la vierge de Domremy nommait *la pitié du royaume de France*. Nous allons essayer d'en esquisser quelques traits.

Le premier historien français en date de Jeanne d'Arc, Edmond Richer, vivait un siècle après le procès de réhabilitation. Il n'avait pas vu lui-même les maux qu'il rappelle ; mais la génération qui l'avait précédé en avait eu sous les yeux le lamentable spectacle. Richer le décrit dans la page suivante :

« Rien, dit-il, ne se peut imaginer de plus misérable que ce qu'était le pauvre peuple de France au temps des invasions continuelles des Anglais. Tous les ans, au temps que la moisson approchait, les Anglais faisaient une descente à Calais, ou sur quelque autre port de mer, et de là couraient et ravageaient la France jusques en Auvergne, et repassaient en Guienne, brûlant et saccageant tout ce qu'ils rencontraient, et n'y avait que les grosses villes et forts châteaux exempts de cette calamité et désolation ; de sorte qu'on ne pouvait ni labourer, ni cultiver les terres, ni même recueillir le peu qu'on avait ensemencé. Ces calamités ont duré plus de soixante ans, et pour ce sujet, disait-on en commun proverbe : *Que les Anglais, par leur puissance, avaient fait venir les bois en France*, ainsi qu'il me souvient l'avoir maintes fois ouï dire en ma jeunesse à de vieilles gens, qui certifiaient avoir vu toute la France déserte et remplie de bois ; et que sous les règnes de Charles VII

et de Louis XI, on avait commencé à essarter les bois, à défricher les champs et rebâtir les villages<sup>1</sup>. »

Préfère-t-on entendre un contemporain de Jeanne parler de ce qu'il a vu, l'évêque de Lisieux, Thomas Basin, dans son *Histoire de Charles VII*, peindra un tableau non moins expressif.

« Nous avons vu de nos yeux, dit-il, les grandes plaines de la Champagne et de la Beauce entière, les terres cultivées de la Brie, du Gâtinais, du pays Chartrain, du Drouais, du Maine, du Perche, du Vezin, soit français, soit normand, du Beauvaisin, du pays de Caux depuis la Seine jusque vers Amiens et Abbeville, du Senlissois, du Soissonnais, du Valois jusqu'à Laon et au delà, dans la direction du Hainaut, désertes, incultes, sans habitants pour les travailler, couvertes de buissons et de broussailles. Dans les parties de ces champs les plus fertiles, les arbres ont grandi *au point de former d'épaisses forêts*.

« Si, dans ces divers endroits, un coin de terrain était cultivé, c'était seulement dans les alentours et dans le voisinage des villes, des forteresses ou châteaux, à peu de distance d'une tour ou d'un point d'observation d'où le guetteur pouvait découvrir les pillards et les voir

1. EDMOND RICHER, *Histoire de la Pucelle d'Orléans*, t. I, p. 99. In-8<sup>o</sup>, Paris, Desclée, de Brouwer et Cie, éditeurs.

De là ce qu'on disait couramment « que le roi Henri V tuait la France rien qu'en mettant les Anglais à manger dessus comme chenilles sur un arbre ».

« Les populations du Beauvoisis, en particulier, eurent tellement à souffrir du ravage des Anglais, qu'elles ajoutèrent aux litanies des saints cette supplication : *A crudelitate Anglorum libera nos, Domine*. — De la cruauté des Anglais délivrez-nous, Seigneur. » DESJARDINS, *Histoire de la cathédrale de Beauvais*, p. 23. In-4<sup>o</sup>, Beauvais, 1865.

approcher. Au bruit de la cloche, au son de la trompe de chasse ou d'un autre instrument, il avertissait tous ceux qui se trouvaient alors dans les champs ou dans les vignes de se réfugier en lieu sûr. Cela était devenu si habituel et si fréquent dans la plupart des endroits, que les bœufs et les animaux débarrassés de la charrue, au bruit et au signal donné par le guetteur, accouraient aussitôt en grande hâte, pleins d'effroi, sans avoir besoin de conducteur, au lieu du refuge, instruits qu'ils étaient par l'habitude; et il en était de même des brebis et des porcs.

« Mais dans les pays dont nous venons de parler, les villes et les lieux fortifiés étaient rares eu égard à l'étendue de la campagne; un certain nombre de ces lieux ayant été d'ailleurs incendiés au milieu des hostilités, détruits, saccagés ou abandonnés de leurs habitants, ce que l'on cultivait à la dérobée autour des remparts était bien peu de chose et ne semblait rien en comparaison des champs immenses demeurés déserts et sans culture<sup>1</sup>. »

Telle était la condition misérable de la terre; que devait être celle des bourgs, villages et de leurs habitants?

On cite une appréciation de Jacques Cœur d'après laquelle sur 1.700.000 clochers ou agglomérations existant autrefois en France, 700.000, c'est-à-dire plus d'un tiers, étaient détruits<sup>2</sup>.

Pour concevoir une idée des déprédations, vexations et mauvais traitements auxquels les habitants de ces agglomérations étaient exposés, qu'on lise tout entier le cha-

1. THOMAS BASIN, *Histoire de Charles VII*, t. I, livre Ier, pp. 45-46.

2. J. LOISELEUR, *Comptes des dépenses faites par Charles VII pour secourir Orléans*, p. 55.

pitre sixième du livre II de l'Histoire citée, chapitre qui a pour titre :

*De prædis et rapinis miserabiliter actis per Gallias* <sup>1</sup>.

Et ces vexations et déprédations leur venaient de tous les côtés, du côté des ennemis du royaume et du côté des bandes mercenaires au service du Roi; du côté des hommes d'armes, des seigneurs mêmes et gentilshommes, et du côté de ces gens sans aveu auxquels l'on donnait déjà le nom de *brigands* <sup>2</sup>.

La grande affaire des hommes d'armes qui couraient le pays, sous quelque bannière qu'ils fussent rangés, était de piller. Capitaines et chefs de bandes travaillaient avant tout pour leur propre compte. Piller c'était la loi. « Dieu lui-même pillerait, disait La Hire, s'il était homme d'armes. » La guerre n'était plus la guerre, mais un brigandage : à la guerre, du moins, se mêlait toujours le brigandage <sup>3</sup>.

Durant les trêves, les villageois n'en étaient souvent que plus malheureux. Les routiers les rançonnaient impitoyablement. De leurs châteaux et forteresses, comme

1. Th. BASIN, *op. cit.*, pp. 56-61.

2. Thomas Basin : « Hoc genus desperatorum hominum qui vulgo *brigandi* appellabantur. » *Op. cit.*, p. 57.

3. Le type de ces seigneurs, sans foi ni loi, ne vivant que pour le brigandage et la débauche, se retrouve dans Robert de Saarbruck, damoiseau de Commercy, dont nous avons dit quelques mots au troisième chapitre de cette Histoire. Il se retrouve encore plus complet dans Rodrigue de Villandrado, dont J. Quicherat a raconté les aventures. In-8°, Paris, Hachette, 1879.

On trouvera décrite bien au vif l'existence menée par ces chefs de guerre improvisés dans le *Jouvencel*, sorte de roman historique du quinzième siècle, dont l'auteur, Jean de Bueil (1406-1477), y raconte les principaux événements de sa vie. Le texte en a été établi et annoté par M. Léon Lecestre. Jean de Bueil, né en 1406, s'attacha à La Hire et fit à son école sa formation militaire.

d'une aire d'oiseaux de proie, capitaines et seigneurs s'abattaient dans la plaine, enlevaient les habitants, les transportaient dans leurs repaires et ne les remettaient en liberté qu'au prix d'une rançon écrasante : en cas de refus, ils les faisaient périr misérablement.

La nuit, c'étaient les vagabonds et malandrins qui sortaient des bois et halliers où ils se cachaient le jour, et venaient dévaliser les habitations sans défense. Quand ils n'en massacraient pas les habitants, ils les dépouillaient de leur argent, de leurs provisions, et souvent les obligeaient à déposer en certains endroits spécifiés, ou d'autres sommes, ou d'autres provisions, sous menaces de nouveaux pillages ou incendies, et même de mort <sup>1</sup>.

Les campagnes n'étaient pas seules en butte à ces déprédations; les villes, Paris même, en souffrirent plus d'une fois tout autant. Et ces méfaits n'avaient pas toujours pour auteurs d'obscurs chefs de bande. On vit des maréchaux de France, comme Jean de Villiers, seigneur de l'Isle-Adam, maréchal du 17/ juin 1418, de hauts dignitaires, comme Guy de Bar, chambellan du duc de Bourgogne, rivaliser « de pilleries et roberies » avec des capitaines sans conscience. Sur les profits réalisés en 1418 lors de la surprise de Paris, ces seigneurs prélevaient une part que Juvénal des Ursins évaluait à 100.000 écus <sup>2</sup>.

Un tableau d'ensemble au point de vue moral de l'état du pays, — tableau dû lui aussi à la plume d'un

1. Th. BASIS, *op. cit.*, livre II, chap. vi.

Les Anglais avaient autant à souffrir que les Français de ces brigands dans les provinces qu'ils occupaient; mais ils leur faisaient une guerre sans merci. « En une seule année, plus de dix mille de ces brigands et de leurs recéleurs furent décapités ou pendus. » (Id., *ibid.*)

2. *Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 88, note 2.

contemporain de la Pucelle, — achèvera de nous dire la « grande pitié du royaume de France <sup>1</sup> ».

Lorsque les *Voix* d'en haut se faisaient entendre à la jeune vierge de Domremy, « le royaume, écrit Berruyer, évêque du Mans, se trouvait en proie à la plus affreuse désolation : les calamités s'ajoutaient aux calamités, les misères spirituelles aux misères temporelles. Dans le pays, plus de justice; partout, le brigandage; la France n'était plus qu'une caverne de voleurs. Parmi ses habitants, les uns mouraient de privations et de faim, les autres de la peste, les autres par le glaive, les autres dans des cachots affreux et dans les tourments. Plusieurs cherchaient un refuge dans les contrées voisines. Les villes étaient abandonnées, les maisons restaient sans habitants, les campagnes sans cultures, les églises sans prêtres et sans office divin. De paix, de sécurité, nulle part; en tous lieux, la terreur; la crainte au dedans, au dehors la violence. Que dis-je, au dehors? Dans les villes se déroulaient des scènes cruelles de carnage, le sang chrétien coulait à flots, et tout ce qui était vertueux était foulé sous les pieds des impies. Alors paraissait s'accomplir cette parole d'Osée <sup>2</sup> : « Il n'y a p!us sur la terre

1. Lire dans Monstrelet, t. VI, pp. 176-190, édit. de M. L. Douët-d'Areq, ou chap. cclxv du livre I, de l'édition de J.-A.-G. Buchon, « la complainte du pauvre commun et des pauvres laboureurs de France » :

« Hélas! hélas! hélas!

s'écrient ces pauvres gens,

« Vin ne froment, ne aultre blé,  
Pas seulement de pain d'avoine,  
N'avons notre saoul la moitié  
Une seule fois la semaine! »

2. OSÉE, IV, 1.



« ni vérité, ni miséricorde, ni science de Dieu; la malédiction, le mensonge, l'homicide, le vol, l'adultère y « règnent sans partage <sup>1</sup>. »

Il n'y avait pas à rechercher ni haut ni loin la cause première de cette légion de maux : l'état de guerre que le pays subissait depuis longues années les expliquait tous. C'est pourquoi le prisonnier des Anglais, le duc Charles d'Orléans, interprétait fidèlement le sentiment général lorsqu'il appelait de ses vœux, dans une de ses plus jolies ballades, le retour d'une ère de paix. S'adressant tour à tour

A la douce Vierge Marie,  
Aux prélats et gens de sainte vie,  
Aux princes qui avaient seigneurie,  
Aux peuples qui souffrent tyrannie,

il les adjurait de

Prier pour paix, le vrai trésor de joie <sup>2</sup>.

C'est le refrain qui revient à chacun des couplets de sa ballade. C'est le cri qui sortait des entrailles des populations, au spectacle de « la grande pitié du royaume de France ».

1. MARTIN BERRUYER, *Mémoire sur le cas de Jeanne d'Arc*, dans P. Lanéry d'Arc, *Mémoires et consultations...*, pp. 245-246. Paris, in-8°, Picard, 1889.

2. *Poésies de Charles d'Orléans*, pp. 139-141. Vol. in-12, Paris, Ch. Gosselin, 1842. — Voir, même ouvrage, p. 181, *La complainte de France* :

« France jadis on te souloit nommer,  
En tous pays, le trésor de noblesse, etc. »



## II.

## PÉNURIE DU TRÉSOR, DÉTRESSE DU ROI.

Le peuple de France n'était pas seul à souffrir du triste état des affaires et des maux de tout genre qui s'y joignaient; son Roi avait aussi sa large part de privations, de souffrances et d'angoisses. En ce siècle-là comme en tous les temps, l'argent était le nerf de la guerre et tout autant celui de la paix. Ce nerf faisait totalement défaut à Charles VII. Depuis son avènement, les embarras financiers allaient augmentant sans cesse. En des conjonctures difficiles, Charles VI avait dû aliéner le couvercle d'or massif de la châsse de saint Louis pour subvenir aux frais de la guerre<sup>1</sup>. Charles VII dut recourir à des expédients encore plus extraordinaires. Dès 1423, il empruntait quatre mille écus d'or sur son grand diamant, surnommé *le Miroir*. En 1424, tous les joyaux de la couronne, deux exceptés, étaient donnés en nantissement. Plus tard, le jeune prince engageait pour 300 moutons d'or la garniture d'or de son casque, et il ne pouvait la dégager qu'en empruntant cette somme à son favori La Trémoille<sup>2</sup>. En 1426, une ordonnance du 12 juin supprimait pendant un an le traitement de la plupart des officiers royaux.

1. *Chronique du Religieux de Saint-Denis*, traduite par M. L. Belaguët, liv. XXXIX, ch. vi. t. VI, p. 225. Six vol. in-4°; Paris, 1839.

Le Roi cependant assigna des revenus suffisants pour faire remplacer ce couvercle. *Ibid.*

2. DE BEAUCOURT, *Histoire de Charles VII*, t. II, pp. 193-194, 633-634.

Les années qui suivirent devinrent encore plus besoigneuses. En décembre 1429, pour fournir à la dépense du Roi et de la cour, il fallut retrancher une partie des gages de ses gens, non en sa cour, mais en Dauphiné. Le trésorier de Charles VII, René de Bouligny, en fut réduit à une telle extrémité qu'il ne lui resta pour toute avance que quatre écus en caisse<sup>1</sup>. Telle était la détresse du prince que le nécessaire lui faisait défaut, non seulement pour sa maison et sa cour, mais encore pour sa personne et pour celle de la reine. Ne pouvant payer un habit neuf, il se contentait de faire remettre des manches à un vieux pourpoint. Un cordonnier lui retirait du pied une bottine qu'il venait de chausser, parce qu'il ne pouvait lui payer les deux comptant; en sorte que le roi de France en fut réduit à rechausser ses vieilles bottines<sup>2</sup>. La Hire et Xaintrailles étant venus, de la part de Dunois, lui demander des subsides, Charles VII fit dîner avec lui les deux capitaines; mais, pour toute chère, il ne put leur offrir que deux poulets et une queue de mouton<sup>3</sup>. A la vérité, nos deux Gascons eurent la satisfaction d'être servis avec de la

1. René ou Regnier de Bouligny était *trésorier de France sur le fait des finances*. (J. LOISELLEUR, *Compte des dépenses de Charles VII*, p. 28.) — *Procès*, t. III, p. 85. Déposition de Marguerite la Touroulde, veuve du dit trésorier.

2. LE DOYEN DE SAINT-THIBAUT, *Procès*, t. IV, p. 325.

3. Martial d'Auvergne le raconte ainsi :

« Un jour que La Hire et Poton  
Le virent voir, pour festoïement  
N'avaient qu'une queue de mouton  
Et deux poulets tant seulement. »

Martial, surnommé d'Auvergne (né à Paris en 1440, mort en 1508), était procureur au Parlement. Il a mis en vers, dans ses *Vigilles*, les chroniques de Jean Chartier. (*Procès*, t. V, p. 51.)

vaisselle plate; car, même en ces mauvais jours, pour l'honneur de la couronne, il ne paraissait à la table royale que de la vaisselle d'argent, de vermeil et d'or.

Les habitants de Tours, informés de cet état de choses, offrent à la reine en cadeau, non des bijoux et des pierres, mais du linge de fin lin, dont elle avait particulièrement besoin<sup>1</sup>.

Qu'est-ce qui soutenait le jeune Roi en ces circonstances pénibles? Une certaine insouciance peut-être, mais, il nous est permis de l'ajouter, un sentiment profond de religion et de piété<sup>2</sup>.

A l'époque des événements que nous avons entrepris de raconter, Charles VII n'avait pas encore mis le pied sur la pente glissante où l'entraîna la femme dont le nom est resté, dans l'histoire, inséparablement uni au sien. Il ne subit son influence que postérieurement au traité d'Arras. Jusque-là, sa vie était demeurée correcte, sa moralité au-dessus du soupçon. Aucune passion désordonnée ne vint altérer la vivacité de sa foi, en ces temps de tourmente et d'épreuves.

Les chroniqueurs du temps rapportent avec quelle fidélité il disait alors les Heures canoniales, car il était chanoine de Notre-Dame-du-Puy, et il y avait été installé en 1420. « Sa parole était parole de prince et tenue pour loi. Il se levait matin et tous les jours oyait trois messes, à savoir : une grande messe courte et deux basses messes. Le lendemain du jour qu'il estoit entré en une ville, il alloit à la maîtresse église<sup>3</sup>. »

1. DE BEAUCOURT, *op. cit.*, t. II, pp. 639, 195, 197.

2. DE BEAUCOURT, *op. cit.*

3. DENYS GODEFROY, *Histoire de Charles VII*; éloge tiré d'un manuscrit anonyme, sans pagination. In-folio, Paris, 1861.

Il communiait aux fêtes solennelles, et nous avons vu la Pucelle obtenir de lui et des seigneurs de sa cour, à ce qu'assure le *Livre noir* de La Rochelle, qu'ils reçussent pendant le temps du carême *Corpus Domini* (le corps du Seigneur). Le religieux de Dumferling dit même que Charles VII se confessait chaque jour<sup>1</sup>. Telle était sa dévotion envers la Bienheureuse Mère de Notre-Seigneur, qu'il refusa d'entreprendre le siège de Chartres par ce motif seul que la Vierge immaculée y était particulièrement vénérée<sup>2</sup>.

Le jeudi saint, à Poitiers, le jeune monarque lavait les pieds à douze pauvres. Fondation de messes à perpétuité, processions d'actions de grâces, libéralités envers les sanctuaires renommés, ordonnances destinées à réprimer l'irréligion et à faire respecter la sainte Église, tous ces témoignages d'une foi bien vivante se rencontrent couramment dans les dix premières années de son règne. Chez ce roi, toujours très chrétien<sup>3</sup>, les difficultés qui le pressaient de toutes parts ne doivent que faire admirer davantage la confiance qu'il mettait en Dieu et les supplications ardentes avec lesquelles il implorait son secours. Le secret que la Pucelle lui révéla à Chinon montre que le descendant de saint Louis n'était

1. *Procès*, t. V, p. 430. — Ce religieux, de l'abbaye écossaise de Dumferling, était en France au temps de Jeanne d'Arc; il la suivit en toutes ses campagnes et assista à son supplice. (*Procès*, t. IV, p. 482.)

2. DE BEAUCOURT, *Histoire de Charles VII*, t. I, p. 227.

3. En ce temps-là, dit Monstrelet, « estoit le Roy Charles très fort au dessoubz. Et l'avoient à peu près laissié et comme abandonné la plus grand partie de ses princes et aultres des plus notables seigneurs, véans que de toutes parts ses besognes luy venoient au contraire. Nientmoins, il uoît toujours bonne affection et espérance en Dieu. » (*Chronique*, livre deuxième, chap. LV; t. IV, pp. 309-310.)

pas indigne de l'assistance spéciale que la Providence lui avait réservée.

### III.

#### FRANÇAIS ET ANGLAIS, LES SIÈGES DU MONT-SAINT-MICHEL.

Tandis que l'état des finances et des affaires prenait une tournure chaque jour plus lamentable, les hostilités entre Anglais et Français suivaient leur cours. A travers quelques insuccès, les ennemis avançaient lentement, mais sûrement. Néanmoins, jusqu'au siège d'Orléans, la confiance ne fut pas entamée chez les défenseurs de l'indépendance nationale. Au cœur des Français brûlait cette flamme du patriotisme qui, au plus beau moment du vainqueur d'Azincourt, avait inspiré à un Normand, Jean Bigot, cet acte d'audace et d'insolence héroïque.

A la tête de quelques hommes déterminés, Jean Bigot avait tué quatre cents Anglais et emporté leurs étendards. Ces étendards, le vainqueur ne voulut pas les garder; il les envoya dans la capitale, à Notre-Dame, afin que ce fût le premier objet que les Anglais vissent en y entrant <sup>1</sup>.

A Paris, de nombreux habitants étaient impatients du joug anglais et épiaient l'occasion de le jeter bas. « En ce temps (1423), environ le Noël, raconte Monstrellet, y eut plusieurs bourgeois de Paris qui firent conspiration de livrer ladite ville en la main du roy Charles de France. Desquels bourgeois y eut une partie prins,

1. MICHELET, *Histoire de France*, liv. X, chap. 1, note 1; t. V, p. 41. In-8<sup>o</sup>, Paris, 1841.

dont les aucuns furent décapitez, et une femme à ce consentant fut arse (brûlée vive) et les autres se rendirent fugitifs<sup>1</sup>. »

Le duc de Bedford était en Normandie lorsqu'il apprit la nouvelle de cette conspiration. Il se hâta de rentrer dans la capitale et, à son arrivée, fit opérer de nouvelles et nombreuses arrestations<sup>2</sup>.

Sur la frontière flamande, au nord, les habitants de la ville de Tournay se donnaient à la France, disant « qu'ils ne voulaient estre à nul, sinon au roy Charles, fils du roy Charles VI, leur souverain seigneur<sup>3</sup> ».

Thomas Basin raconte que des capitaines anglais, discutant à table sur les moyens d'en finir avec le brigandage, pressaient un prêtre de dire son avis. — Il n'y a qu'un moyen, répondit le prêtre : que tous les Anglais sortent de France, et les brigands disparaîtront aussitôt<sup>4</sup>.

A Reims, un supérieur d'un couvent de Carmes, Guillaume Prieuse, accusé de sentiments français et traduit devant le capitaine qui commandait la place, répondait courageusement :

« Jamais Anglais ne fut roi de France, et jamais Anglais ne le sera<sup>5</sup>. »

Ce mélange de religion et de patriotisme ne se rencontrait pas seulement chez des moines et des prêtres,

1. MONSIRELET, *Chronique*, liv. II, chap. III; t. IV, p. 135.

2. *Chronique des Cordeliers*, fol. 432.

3. *Chronique de BERRI*, dans Denys Godefroy, *Histoire de Charles VII*, p. 375.

4. PETIT-DUTAILLIS, *Histoire de France*, t. IV, p. 43. In-8°, Paris, Hachette, 1902.

5. GUIZOT, *Histoire de France racontée à mes petits-enfants*, t. II, p. 287.

de hardis capitaines en offraient des exemples frappants. Ce n'était pas un caractère faible ni un personnage comode que ce brave Étienne de Vignoles, à qui sa brusquerie et ses colères valurent le surnom significatif de La Hire (d'un vieux mot qui veut dire soit *grognon*, soit *irritable*<sup>1</sup>). Eh bien, La Hire, en marchant à cette rescousse de Montargis dans laquelle, avec le bâtard d'Orléans et quinze cents hommes, il culbutait les Anglais, leur tuait six cents hommes ou plus<sup>2</sup>, et dégageait la place (5 septembre 1427), La Hire, disons-nous, éprouva le besoin de se confesser et de faire la prière à laquelle son nom est demeuré attaché. La vue d'un prêtre qui se trouvait par là lui suggéra cette dévote pensée. Il se dit que l'aventure était périlleuse, qu'il serait sage à lui de se munir d'une absolution. En conséquence, il demande au chapelain que la Providence lui envoie de lui rendre ce service. Le prêtre lui fait observer qu'il ne peut lui donner satisfaction, si lui, La Hire, ne confesse préalablement ses péchés. Le capitaine gascon fait alors la confession que voici : « En fait de péchés, j'ai commis tout ce que gens de guerre ont coutume de faire. »

1. La *Chronique Martinienne* adopte la dernière étymologie. En effet, *ire* est un vieux mot français qui, comme le latin *ira*, veut dire *colère*. « Et aucuns Anglais appelèrent icelle *Hire*; car icelle Hire, par plusieurs et diverses fois, leur faisait plusieurs et mauvaises rencontres, dont lesdits Anglais eurent peu de gain. » *Chronique Martinienne*, édit. Vêrard, in-folio, F. LXXVI.

D'après une autre explication, les Bourguignons auraient donné ce surnom à Étienne de Vignoles, d'un vieux mot qui signifie *grognon*, à cause de sa brusquerie.

Le *Bourgeois de Paris* dit : La Hire, « le plus mauvais, le plus tyran et le moins piteux de tous les capitaines qui fussent de tous les Arminaes...; et était nommé pour sa mauvaiseté *La Hire* ». *Journal...*, p. 270.

2. *Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 221.



Sur quoi, le chapelain « lui bailla l'absolution telle quelle ». La Hire, plein de componction, joint les mains et récite cette prière qui méritait bien d'être transmise à la postérité : « Mon Dieu, je te prie de faire aujourd'hui pour La Hire autant que tu voudrais que La Hire fit pour toi, s'il était Dieu, et que tu fusses La Hire. » Et, remarque le Chroniqueur, « il cuidait très bien prier<sup>1</sup> ».

Parmi les forteresses que les Anglais, de vive force ou autrement, soumettaient à leur puissance, il y en eut une qui demeura inviolable et debout, en dépit des attaques incessantes dont elle fut l'objet : cette place avait pour premier capitaine un moine, l'abbé du Mont-Saint-Michel au Péril-de-la-Mer, et pour premiers défenseurs ses religieux.

1. COUSINOT DE MONTREUIL, *Chronique de la Pucelle*, pp. 245-246.

Étienne de Vignolles, connu surtout sous le nom de *La Hire*, était né vers 1390 dans le comté de Comminges, selon les uns, à Vignolles, dans l'ancienne sénéchaussée de Tartas, au pays de Bigorre, selon les autres. Vaillant homme de guerre, avec son ami et compagnon d'armes Poton de Xaintrailles, il défendit, en 1418, Coucy contre les Bourguignons. En 1422, il était capitaine de Vitry-en-Champagne. Après la *Rescousse de Montargis*, il prit une part glorieuse à la défense d'Orléans et à la campagne de la Loire. On verra dans le cours de cette Histoire que La Hire fut très dévoué à la Pucelle. On croit qu'il avait connu le parent de Jeanne d'Arc, curé de Sermaize, Henri de Vouthon, pendant son séjour en Champagne. Il avait eu à se défendre dans son église contre les Barrois. Pendant la captivité de Jeanne à Rouen, il tenta, croit-on, de la délivrer. Nommé en 1433 lieutenant du roi et capitaine général des pays au nord de la Seine, avec Laon pour quartier général, il mourut en 1442, à Montauban, des suites de ses blessures. La Hire avait un frère qui combattit avec lui à Orléans. D'après le *Journal du siège*, p. 73, il y entra le 28 avril avec Florent d'Illiers qui, de Châteaudun, amenait quatre cents hommes.

Dans le *Jouvencel* dont il a été question plus haut, chap. vii en particulier, quelques-uns des faits d'armes de La Hire sont rappelés. Voir, sur ce vaillant personnage et son ami Poton de Xaintrailles, Henri CHAPOYS, *Les compagnons de Jeanne d'Arc*, chap. xi.



En ses lettres du 3 décembre 1425, le roi Charles reconnaissait « que ladite place de Saint-Michel avait été la seule préservée au païs de Normandie par les religieux du Mont<sup>1</sup> ». En 1440, Charles VII pouvait leur rendre le même témoignage; car si, pendant vingt-huit ans, la forteresse ne cessa d'être assiégée ou bloquée, l'ennemi n'y pénétra jamais, et Louis XI appelait en toute justice, dans une de ses chartes, le Mont-Saint-Michel « la bastille la plus forte et la plus renommée de notre pays et du duché de Normandie<sup>2</sup> ». Grâce à la vaillance avec laquelle chevaliers et moines défendirent ce rocher, le proverbe se répandit que « si la Grèce avait eu ses Thermopyles, la France avait son Mont-Saint-Michel<sup>3</sup> ».

Ce que la force n'avait pu faire, la trahison essaya de l'accomplir. Un des abbés du Mont, Robert Jollivet, alla se vendre aux Anglais. Les moines, ayant appris sa trahison, s'assemblent en chapitre et nomment « vicaire général » leur prieur conventuel, Jean Gouault. Le Pape confirme l'élection et la forteresse reste française<sup>4</sup>.

Pour repousser les attaques auxquelles ils vont être en butte, les religieux font appel au patriotisme et à la religion de Jean d'Harcourt, comte d'Aumale, le futur vainqueur du combat de la Gravelle. D'Harcourt, qui a choisi pour devise « Aultre ayde n'ay que saint Michiel<sup>5</sup> », accepte la charge de défendre le Mont et prépare toutes choses en conséquence. Lorsque Bedford organise le blocus de la forteresse, Jean Gouault, épuisé d'argent,

1. PAUL FÉVAL, *Les merveilles du Mont-Saint-Michel*, p. 269.

2. SIMÉON LUCE, *Jeanne d'Arc à Domremy*, p. 381.

3. PAUL FÉVAL, *op. cit.*, p. 230.

4. DOM HUYNES, *Histoire générale du Mont-Saint-Michel*, t. II, pp. 197-199.

5. PAUL FÉVAL, *Les merveilles du Mont-Saint-Michel*, p. 241.

engage à Dinan et à Saint-Malo ce qui lui restait d'argenterie, et obtient en échange « canons, coulevrines, arbalestes et autres artilleries » (1423). Dans le courant de cette année, le jour même de la fête de l'Archange, les Anglais attaquèrent avec furie par mer; ils furent victorieusement repoussés<sup>1</sup>.

En 1424-1425, Jean de la Haye, seigneur de Coutances, avait remplacé Jean d'Harcourt qui avait été tué à la bataille de Verneuil. Il eut à soutenir un siège de neuf mois, au bout desquels les assiégeants furent contraints de se retirer<sup>2</sup>.

La *Chronique de la Pucelle* raconte qu'au temps où les Anglais serraient la place de près par terre et par mer, un chevalier de Saint-Malo, Briand de Chateaubriand (un des ancêtres de l'auteur des *Martyrs*), seigneur de Beaufort, équipa une flotte pour se porter à son secours. Les hommes de bonne volonté, marins et combattants, ne firent pas défaut. « Bien équipés et garnis de tout ce qu'il leur fallait », les navires malouins coururent sus aux Anglais. Ceux-ci se défendirent vaillamment, « et y eut bien dure et aspre besogne. Et y fut tellement combattu par les Français, que les Anglais furent déconfits et le siège levé<sup>3</sup>. »

À partir de 1425, c'est Louis d'Estouteville qui est nommé capitaine du Mont. Des travaux de restauration sont devenus nécessaires. Jean Gouault, le moine patriote, n'hésite pas à les entreprendre, et pour faire face

1. PAUL FÉVAL, *op. cit.*, pp. 254-256.

2. A. LONGNON, *Les limites de la France...*, p. 26. — V. DE VIRIVILLE, *Hist. de Charles VII*, t. II, pp. 4-5.

3. COUSINOT DE MONTREUIL, *Chronique de la Pucelle*, p. 219. — PAUL FÉVAL, *op. cit.*, pp. 265-267.

aux frais, il va engager, à Dol et ailleurs, « calices, ornements, crosses, mitres et encensoirs<sup>1</sup> ».

Vers 1427, nouvel effort désespéré des troupes de Bedford. « En ces jours, dit Monstrelet, eut ung terrible et grand rencontre auprès du Mont-Saint-Michel entre les Anglais et les Français et Bretons. Mais en conclusion les Anglais furent morts et desconfiz<sup>2</sup>. »

#### IV.

##### DES TROUPES ÉTRANGÈRES AU SERVICE DU ROI. SIÈGE MIS DEVANT ORLÉANS

Si le jeune Roi avait compté dans les rangs de ses armées des défenseurs aussi dévoués, aussi patriotes que les religieux du Mont-Saint-Michel, il en eût vite fini avec les ennemis du royaume. Malheureusement, sous le rapport de la composition des troupes, il était vis-à-vis de ses adversaires en des conditions d'infériorité déplorable. Sous leurs bannières, les capitaines anglais ne comptaient guère que des Anglais; leurs alliés, les Bourguignons, Picards et Flamands, leur fournissaient un appoint qui les rendait redoutables; mais l'armée propre du roi d'Angleterre était anglaise uniquement.

Il en était tout autrement de l'armée du roi de France :

1. PAUL FÉVAL, *op. cit.*, pp. 269-276.

2. MONSTRELET, *Chronique*, liv. II, ch. xli, t. IV, pp. 275-276.

Qu'on lise dans l'*Histoire* de Dom Huynes le cinquième traité qui a pour titre : « Des soldats et de la conservation de cette abbaye contre ses ennemis », et en particulier les chapitres ix-xiii. Le titre du chapitre xiii est significatif : « De vingt mille hommes tués sous ce rocher, et de la fuite des Anglais de toute la Normandie. »

elle ne se composait guère que de mercenaires et de stipendiés. Le temps n'était plus où les souverains ne marchaient qu'à la tête des barons de France et de leurs vassaux. Dans les difficultés qui s'étaient multipliées, il avait fallu recourir à des chefs mercenaires et à des étrangers. Ces chefs de bande, véritables aventuriers, étaient ordinairement des nobles et seigneurs n'ayant pour tout bien que leur épée. Leur audace, le nombre des routiers ou ribauds auxquels ils commandaient obligeait les souverains à les ménager. Avec les gouverneurs des provinces, ils traitaient de puissance à puissance; avec les populations, ils opprimaient et pillaient sans craindre de répression.

Aux mercenaires que ces capitaines de grand chemin recrutaient et engageaient contre finances au service du Roi se joignaient les étrangers. Charles VII s'adressa de préférence à l'Espagne, à la Lombardie et à l'Écosse. En 1423, la Lombardie lui fournissait six cents hommes d'armes et mille hommes de pied. Mais les désordres auxquels ces étrangers s'abandonnèrent devinrent si criants que Charles VII « dut, par une ordonnance du 30 janvier 1424, renvoyer de son service tous les routiers autres que les Écossais et les Lombards<sup>1</sup> ». Ceux-ci étaient disciplinés.

Les secours les plus considérables vinrent de l'Écosse au jeune Roi. Archibald de Douglas lui amena jusqu'à quatre mille combattants en 1424. Pour le remercier, Charles VII « lui donna le duché de Touraine<sup>2</sup> »; acte

1. C. DARESTE, *Histoire de France*, t. III, p. 72. Grand in-8°, Paris, 1874.

2. DENYS GODEFROY, *Histoire de Charles VII*, Chronique de Berri, pp. 370-371.

de générosité contre lequel la ville de Tours protesta vainement. Les auxiliaires Écossais prirent part à toutes les affaires militaires des premières années du règne, à celles de Baugé, de Crevant, de Verneuil, de Rouvray. A Crevant, ils furent presque anéantis; à Verneuil, ils furent si maltraités qu'ils ne formèrent plus dans l'armée française un corps à part<sup>1</sup>. En ces années-là, on vit l'épée de connétable de France entre les mains du comte de Bucland, Écossais, fils du régent Albany. De vastes et beaux domaines, seigneuries, châtelainies furent distribués à ces montagnards descendus des Hautes terres d'outre-Manche. Les capitaines français virent sans regret finir ce régime de faveur<sup>2</sup>.

Avec des troupes ainsi composées, que pouvait espérer le fils de Charles VI? Les dernières batailles livrées avaient été funestes à ses armes; que lui réservait un avenir prochain? Les circonstances devenaient graves; des événements de grande conséquence se préparaient. Enthousiasmés par la série ininterrompue de leurs succès, les Anglais jugèrent, en 1428, le moment favorable pour en finir avec le roi de Bourges.

Sur les instances du Conseil royal d'Angleterre, le duc de Bedford réunit le Grand conseil de régence, lequel était distinct du Grand conseil de Normandie et siégeait d'ordinaire à Paris<sup>3</sup>. Plusieurs assemblées eurent

1. LINGARD, *Histoire d'Angleterre*, t. V, pp. 93-98.

2. C'est Charles VII qui créa la Garde royale écossaise; il y prenait les archers qui formaient sa garde personnelle. Ce corps d'élite dura jusqu'à Louis XV, portant toujours le nom de Garde royale écossaise, même quand il n'y eut plus un seul Écossais dans ses rangs.

3. Le Conseil de Régence de Paris comptait seize membres dont les principaux étaient : Louis de Luxembourg, évêque de Thérouanne; — l'archevêque de Rouen; — le chancelier du Régent; — le chancelier du duc de Bourgogne; — Jean de Luxembourg, neveu de l'évê-

lieu sous sa présidence. On s'y occupa des moyens les plus propres à mettre un terme à cette guerre qui semblait interminable, et on se demanda par quel coup décisif on pourrait y réussir. « A la fin, *dans un moment de malheur*, écrit un historien anglais, il fut arrêté qu'on passerait la Loire et qu'on attaquerait Charles VII dans les provinces qui étaient demeurées toujours attachées à sa cause. Le Régent, dit-on, ne céda qu'avec regret à la majorité des voix<sup>1</sup>. »

La décision une fois arrêtée, Bedford ne négligea aucun des moyens propres à l'exécuter. Il s'agissait, à la vérité, d'une campagne périlleuse : s'emparer des places qui bordaient la Loire, au-dessus et au-dessous d'Orléans, et en dernier lieu d'Orléans même. Mais le Régent « ne se trouvait-il pas à la tête d'une armée accoutumée à la victoire? Il avait, pour le seconder, les plus habiles capitaines, Warwick, Salisbury, Suffolk, d'Arondel, Talbot, Falstolf; il était maître de la capitale de la France, de la Guyenne, cet ancien patrimoine de l'Angleterre, et de toutes les provinces du Nord le plus en état de lui fournir des hommes et de l'argent, de protéger et de soutenir les troupes anglaises<sup>2</sup> ». Qu'il parvint à s'emparer d'Orléans, la route des provinces du centre s'ouvrait devant les Anglais, et en quelque place que le fils de Charles VI se fût réfugié, on n'aurait pas tardé à l'y enfermer ou à l'en chasser.

que de Théronanne; — Jean Falstolf, gouverneur du comté du Maine; — Antoine de Vergy, gouverneur de la Champagne; — l'évêque de Chichester. En somme, deux Anglais et quatorze Français ou Bourguignons. (J. STEVENSON, *Documents de la guerre de France du temps de Henri VI*, t. II, 2<sup>e</sup> partie, p. 525, Londres, 1861-64.)

1. LANGARD, *Histoire d'Angleterre*, t. V, p. 112.

2. D. HUME, *op. cit.*, p. 440.

Une chose cependant semblait s'opposer à l'adoption de ce plan. Le gouvernement anglais avait pris et renouvelé plusieurs fois à l'égard du duc Charles, prisonnier, l'engagement de respecter ses domaines : le Dunois, le Blésois, l'Orléanais et, par suite, sa bonne ville d'Orléans. Les 16 et 17 juillet 1427, le comte de Suffolk, au nom du roi d'Angleterre, et Jean, Bâtard d'Orléans, au nom du duc son frère, avaient signé à Blois une convention en conséquence<sup>1</sup>. Salisbury, dit-on, avait pris le même engagement en 1428, au moment de quitter l'Angleterre<sup>2</sup>. On ajoute, il est vrai, que Bedford refusa de le ratifier. Quoi qu'il en soit, le Régent passa outre. Le plus habile des généraux anglais, après le comte de Warwick, Thomas Montagu, comte de Salisbury<sup>3</sup>, avait amené en France, en juin de cette année 1428, un corps anglais de six mille hommes : il reçut l'ordre d'entrer en campagne, de réduire les places des bords de la Loire et, par famine ou de vive force, de se rendre maître du chef-lieu de l'Orléanais.

En exécution de ce plan, le général anglais envahit la Beauce et l'Orléanais dans les derniers jours de juillet. A la date du 5 septembre, il écrivait aux *Aldermen* de Londres qu'il avait conquis en ces deux mois « plus de quarante villes, châteaux et églises fortifiées », et il en nommait trente-huit<sup>4</sup>. Parmi les places qu'il soumit à ses armes se trouvaient Patay, le Puiset, Rambouillet,

1. A. LONGNON, *Les limites de la France... à l'époque de la mission de Jeanne d'Arc*, p. 43.

2. *Chronique de la Pucelle*, p. 256. — VALLET DE VIRIVILLE, *Histoire de Charles VII*, t. II, pp. 30-31.

3. Et « comte du Perche en France », par droit de conquête.

4. Jules DELPIT, *Collection générale des documents français qui se trouvent en Angleterre*, p. 237. — A. LONGNON, *op. cit.*, pp. 43-45.



Nogent-le-Roi, Rouvray, Yenville, où il y eut un « fier et merveilleux<sup>1</sup> » assaut, et Meung-sur-Loire. « Meung, le premier point où l'ennemi prenait pied sur le grand fleuve dont la conquête définitive<sup>2</sup> » aurait fait de la France une province anglaise.

De Yenville, Salisbury envoya des hérauts sommer les bourgeois d'Orléans de lui ouvrir leurs portes. Sur leur refus, il poursuivit ses conquêtes des bords de la Loire, au-dessus et au-dessous de la ville qu'il allait assiéger. Montpipeau et Beaugency ne tardèrent pas à tomber entre ses mains; Cléry et son église furent pillées. Le 8 septembre, le général anglais paraissait sous les murs d'Orléans et y soutenait de vives escarmouches contre Dunois, Xaintrailles, et les braves qui s'étaient joints à eux<sup>3</sup>.

Dans les pays des bords de la Loire, aux environs d'Orléans, Saint-Benoît-sur-Loire, Marchenoir, La Ferté-Hubert, Sully, seigneurie de La Trémoille, Jargeau, Châteauneuf étaient occupés par l'ennemi dès les premiers jours d'octobre. Le 7 de ce mois, La Poole, un des principaux lieutenants de Salisbury, venait prendre logis à Olivet, bourg voisin d'Orléans, sur la rive gauche. Le 12 octobre, Salisbury lui-même<sup>4</sup>, accompagné de Glacidas, du seigneur de Ross, de Lancelot de Lisle, de Thomas Guérard, du sire de Scales « et autres cheva-

1. *Chronique de la Pucelle*, p. 257.

2. GERMAIN LEFÈVRE-PONTALIS, notes sur la *Chronique* Morosini, t. III, p. 12. *Société de l'histoire de France*.

3. *Chronique de la Pucelle*, p. 258.

4. Il faut entendre à ce sujet le faux *Bourgeois de Paris*. « En celui temps, dit-il, estoit toujours le comte de Salceby sur la rivière de Loire et prenoit chasteaux et villes à son vouloir, car moult estoit expert en armes. » (*Journal...*, p. 229.)



liers et escuiers, tant anglais comme faulx français, avec ceux des villes de Paris, Chartres et de Normandie, vint à toute puissance (en force) devant Orléans<sup>1</sup> ». Ce jour-là, le siège commença.

---

1. *Chronique de la Pucelle*, pp. 259-260.

## CHAPITRE XV.

### LE SIÈGE D'ORLÉANS.

#### LA VILLE. — SES DÉFENSEURS.

- I. *Importance de la possession d'Orléans pour la cause française. — Site de la ville. — Ses remparts, ses tours, ses portes. — Le pont d'Orléans. — Les Tourelles. — Le Portereau. — Les couvents des Augustins et de Saint-Loup. — Les îles orléanaises de la Loire en 1428-429.*
- II. *Orléans, ville ducal et ville du royaume. — L'évêque Jean de Saint-Michel. — Organisation communale. — Le bailli Raoul de Gaucourt. — Le lieutenant du roi, Jean, bâtard d'Orléans. — Les procureurs de la cité.*
- III. *Appel des Orléanais aux gens de guerre. — Faubourgs brûlés. — L'artillerie de défense. — Maître Jean le Lorrain. — Impositions extraordinaires. — Secours du dehors. — Prières et processions.*
- IV. *Charles VII et les bourgeois d'Orléans. — Secours envoyés à la ville assiégée. — Les capitaines auxiliaires de la Pucelle. — Le maréchal de Boussac. — L'amiral Louis de Culan. — Les seigneurs de Rais, de Loré, de Gruille. — Florent d'Illiers.*

#### I.

##### IMPORTANCE D'ORLÉANS POUR LA CAUSE FRANÇAISE.

Orléans<sup>1</sup> était la ville de France dont la possession importait le plus à Charles VII. Par sa position sur la Loire, au centre du royaume, elle barrait le passage aux

1. On trouve déjà ce nom ainsi orthographié en plusieurs pièces et écrits du quinzième siècle. Mais c'est encore *Orliens* qu'on rencontre le plus souvent; par exemple, dans les Comptes de la ville. Voir *Journal du siège*, édit. P. Charpentier et Ch. Cuissard, pages 209 et suivantes.

Anglais et défendait l'accès des provinces du Midi. Poste avancé pour l'offensive, la cité orléanaise pour la défensive servait de place de sûreté. Que le comte de Salisbury parvint à s'emparer de cette clef du royaume, et la France n'était plus que la vassale ou plutôt la chose de l'Angleterre. Dans quelle autre ville, dans quelle autre province le descendant de saint Louis eût-il trouvé un asile sûr; et quel espoir sérieux eût-il pu garder de recouvrer jamais le domaine de la couronne?

Les bourgeois d'Orléans étaient visiblement fiers de leur cité. Sans doute, comme le proclamait leur *Mystère*, ils étaient persuadés que

N'est si noble joyau que la terre de France !;

mais, chose non moins manifeste, une des plus belles villes de ce royaume, à leurs yeux, était Orléans. Pas un Orléanais n'eût taxé d'exagération le langage que tenait, dès les premières pages de son livre, le prêtre qui, au dix-septième siècle, en écrivait l'histoire. D'après Symphorien Guyon, les villes devant être louées aussi bien que les hommes, il n'hésite pas à entreprendre l'éloge de « cette ancienne, noble et royale ville d'Orléans, une des plus belles non seulement de France, mais de toute l'Europe <sup>2</sup> ».

1. *Le mystère d'Orléans* (J. Fabre, *Procès de réhabilitation*, t. II, p. 395.)

2. Deux auteurs étrangers cités par E. Richer (*Histoire manuscrite*, livre IV, p. 171 verso), Georgius Braun et Franciscus Hogenburgius, dans un traité *de præcipuis orbis universi urbibus*, parlent d'Orléans en des termes non moins flatteurs que Symphorien Guyon : « Aurelia, florentissima Galliæ urbs, loco admodum opportuno sita, dives, civibus armis exercitatis potens, munitissima, non in Gallia modo sed tota etiam Europa clarissima. »

« La situation, remarque-t-il, en est si avantageuse que peu de villes lui en peuvent disputer une meilleure. Outre qu'elle reçoit une très grande commodité d'être sise au nombril de Loire, rivière qui la rend fort marchande, elle a le pays de Beauce, ce grand et fertile grenier de la France, derrière et à ses côtés et, autour de soi, un paysage et vignoble le meilleur, le plus peuplé et le plus beau du royaume <sup>1</sup>. »

La cité orléanaise est bâtie sur une légère élévation, à pente insensible, en regard du fleuve le long duquel elle est coquettement assise. En 1428-1429, Orléans comptait une population d'environ trente mille âmes répartie entre la ville et les faubourgs. La ville proprement dite formait un quadrilatère dont les côtés est et ouest étaient longs de 500 mètres environ et les côtés nord et sud de 600. Elle s'étendait à peu près tout entière sur la rive droite de la Loire, et n'avait sur la rive gauche que quelques faubourgs. Des remparts continus de deux mètres d'épaisseur partaient de la Loire à l'ouest, contournaient la ville au nord et rejoignaient à l'est le fleuve, formant avec lui l'enceinte de défense. Un fossé de treize mètres de largeur et de six mètres de profondeur s'étendait devant les remparts. A ces défenses s'ajoutaient trente-cinq tours rondes, à demi saillantes, de trois étages chacune, hautes de dix mètres et distantes de soixante à soixante-dix mètres les unes des autres <sup>2</sup>.

1. SYMPHORIEN GUYON, *Histoire de l'Église et diocèse d'Orléans*, t. I, préface, sans pagination. — La préface n'est pas de Symphorien Guyon mais de son frère Jacques, qui était prêtre comme lui.

2. Voir dans *l'Histoire du siège d'Orléans* (Mémoire inédit de l'abbé Dubois), pages 128-169, la description et les noms de ces trente-cinq tours. In-8°, Orléans, 1894. Publication de MM. Paul Charpentier et Charles Cuissard, avec Notice sur l'auteur.

Cinq portes principales donnaient accès dans la ville : chacune avait son nom et son pont-levis, et était flanquée de deux petites tours. En 1417, les Anglais ayant fait une démonstration contre Orléans, on donna pour défense à ces portes un boulevard extérieur rectangulaire, environné de fossés<sup>1</sup>.

Ces cinq portes étaient :

Au nord, la porte Parisie, près la route de Paris, et la porte Bernier (Banner, depuis 1440);

A l'est, la porte de Bourgogne;

A l'ouest, la porte Regnard ou Renart<sup>2</sup>.

Au midi, à l'entrée du pont, la porte du Pont ou de Sainte-Catherine.

Outre ces portes, il y en avait quelques autres d'importance moindre, telles que la porte de la Barre-Flambert, celles de l'Abreuvoir, de la Herse, la poterne Chesneau, la seule par laquelle en temps de guerre on pût se rendre sur le bord de la Loire<sup>3</sup>.

Il est si souvent question du pont d'Orléans dans l'histoire du siège de 1428-29, qu'une description exacte de ce pont ne sera pas inutile à l'intelligence du récit : nous l'emprunterons au chanoine orléanais Dubois, qui avait eu la bonne fortune de le voir dans sa jeunesse<sup>4</sup>, car il ne fut détruit qu'en 1760.

1. JOLLOIS, *Histoire du siège d'Orléans*, p. 8. Un volume grand in-4<sup>o</sup>, Paris, 1833.

2. Les portes *Regnard* et *Bernier* avaient pris ces noms de familles propriétaires de maisons dans le voisinage de ces portes. Cf. Abbé Dubois, *op. cit.*, pp. 149-152.

3. La poterne Chesneau tirait son nom de celui d'un particulier qui demeurait tout près. Cf. Abbé Dubois, *op. cit.*, pp. 155, 168, 159, 166.

4. Abbé Dubois, *op. cit.*, pp. 170-183. — C'est en 1178 qu'on trouve la mention la plus ancienne de ce pont dans une charte de Louis le Jeune. (*Journal du siège*, p. 9.)

Le pont sur lequel passa Jeanne d'Arc avait été construit de 1100 à 1130, un peu au-dessus de l'endroit où s'élève le pont actuel. Sa longueur était de 500 mètres; ses arches, au nombre de dix-neuf, formaient une ligne parfaitement droite d'une rive à l'autre<sup>1</sup>. Un pont-levis de 16 pieds en long et de 13 en large, du côté de la rive droite, rejoignait la porte Sainte-Catherine au pont proprement dit<sup>2</sup>.

Sur l'extrémité de la sixième arche avait été construit en 1417 un ouvrage formé de deux tours qu'on nommait la bastille Saint-Antoine, parce qu'il s'appuyait à l'est sur une chapelle dédiée à ce saint, et à l'ouest sur un hospice du même nom. Cet hospice, fondé pour les pèlerins et voyageurs, et cette chapelle étaient bâtis sur deux îles situées des deux côtés du pont et qu'on nommait, celle de l'est, *la Motte Saint-Antoine*, celle de l'ouest, *la Motte des Poissonniers* ou des *Chalands percés*, parce que dans ces chalands on conservait le poisson frais et vivant. Ces deux îles ont subsisté jus-

1. Un des historiens les plus consciencieux de la Pucelle, Le Brun de Charmettes, prétend que le pont d'Orléans, au temps du siège, n'abordait pas en ligne droite la rive gauche du fleuve, mais qu'il formait un coude aux trois quarts et demi de sa longueur, et biaisait à l'est. De là, d'après Le Brun, le nom de *Tournelles* donné aux fortifications du bout du pont, parce qu'il fallait *tourner* un peu pour y arriver. (Le Brun de Charmettes, *Histoire de Jeanne d'Arc*, t. I, introduction, p. 120, note.)

Cette explication de Le Brun de Charmettes est réduite à néant par le témoignage de l'abbé Dubois, qui avait vu dans son jeune âge le vieux pont d'Orléans : il déclare formellement qu'il allait d'une rive à l'autre en parfaite ligne droite et qu'il ne s'infléchissait nullement en manière de ligne brisée. De plus, sur tous les plans qui ont été faits lorsqu'il subsistait encore, ce pont est représenté parfaitement droit. (Abbé Dubois, *op. cit.*, p. 66, note 3 et 289.)

2. Abbé Dubois, *op. cit.*, p. 161.

qu'à la construction du pont actuel, c'est-à-dire jusqu'en 1760.

Entre la onzième et la douzième arche, sur le pilier qui les séparait, se dressait à droite, du côté du midi, une croix de bronze doré, objet de la vénération publique. On l'appelait la *Belle-Croix*. Le piédestal qui la portait était très élevé; des bas-reliefs de bronze l'embellissaient, et tout autour régnait un treillis de fer doré.

Au temps du siège, un boulevard, qui portait le nom de boulevard de la Belle-Croix, avait été construit entre la Belle-Croix et la bastille Saint-Antoine, à laquelle il servait d'ouvrage avancé.

A l'extrémité du pont, au midi, rive gauche, pour en défendre l'accès, les Orléanais avaient élevé un petit fort, dit des *Tourelles*<sup>1</sup>, parce qu'il se composait de deux tours, l'une ronde, l'autre polygonale, placées de chaque côté du pont et reliées ensemble par un passage voûté sous lequel on circulait. On l'appelait aussi la bastille ou le fort du bout du pont. En avant des *Tourelles*, dont un bras de la Loire le séparait, se présentait un fort boulevard de 60 pieds de long sur 80 de large.

1. Abbé DUBOIS, *ibid.*, pp. 37-38. — Faut-il écrire *Tourelles* ou *Tournelles*? On trouve les deux orthographes dans les Comptes de forteresse de la ville d'Orléans. (*Journal du siège*, édit. de MM. P. Charpentier et Ch. Cuissard, pp. 273-398.) Mais *Tourelles* s'y rencontre beaucoup plus habituellement que *Tournelles*. Nous y avons relevé trente-deux fois consécutives *Tourelles* (de la page 273 à la page 370 (*Journal* cité) avant de rencontrer deux fois seulement *Tournelles* (p. 371); *Torelles* s'y rencontre aussi quelquefois, mais rarement. Le *Journal du siège* écrit *Tournelles*. Mais il ne faut pas oublier que le manuscrit le plus ancien qu'on en possède n'est qu'une copie du manuscrit original, et que la leçon *Tournelles* peut provenir du copiste. L'abbé Dubois paraît être de cet avis.

Ce boulevard était construit en terre, consolidé par des fascines, et fortifié par des pieux enfoncés obliquement dans le sol. Un pont-levis réunissait les Tourelles au boulevard.

En face du pont et des Tourelles, sur la rive gauche, s'étendait un faubourg nommé le *Portereau*. Il se divisait en trois parties : le Portereau de Tudelle, partie qui se dirigeait vers Saint-Mesmin ; le Portereau de Saint-Marceau, partie qui allait droit vers Olivet et qui comprenait l'église paroissiale Saint-Marceau ; et la *Turcie* ou levée de Saint-Jean-le-Blanc, partie qu'on nomme aujourd'hui le Portereau du Coq, et qui aboutissait à l'église de Saint-Jean-le-Blanc, à 800 mètres environ des Tourelles <sup>1</sup>.

A peu de distance du pont, là où était érigée la croix, but de la procession du 8 mai, s'élevaient l'église et le couvent des Augustins <sup>2</sup>.

Quant au couvent de Saint-Loup, il était non sur la rive gauche, mais sur la rive droite, au delà de la porte de Bourgogne, en remontant vers l'est, au sommet d'un petit coteau. En face, de l'autre côté de la Loire, rive gauche, s'ouvrait le petit port dit de Saint-Loup ou du Bouschet, ainsi nommé à cause des arbres dont il était bordé.

Plusieurs îles, dont quelques-unes ont disparu depuis dans le lit si changeant du fleuve, parsemaient alors la Loire. Nous avons déjà mentionné les deux îles, nom-

1. D'après l'érudit orléanais Polluche, l'église de Saint-Jean-le-Blanc devait son nom aux prêtres habillés de blanc qui la desservaient. (Abbé DUBOIS, *Histoire du siège d'Orléans*, p. 188, note.) — *Turcie*, élévation, renflement, du latin *turgere*.

2. Abbé DUBOIS, *op. cit.*, p. 293.



mées Motte de Saint-Antoine et Motte des Poissonniers ou des *Chalands percés*, qui touchaient au pont même.

En amont, au-dessus de Saint-Loup, s'étendait la grande *Ile aux Bœufs*, ainsi nommée parce que longtemps on y mena paître des bœufs. Près de cette île se trouvait une autre petite île qu'on appelait l'île Saint-Charlemagne, et qui, plus tard, lui fut réunie.

A la hauteur de Saint-Jean-le-Blanc, on voyait une île qui, au seizième siècle, prit le nom d'île aux Toiles, parce qu'on y étendait les toiles à blanchir. Le *Journal du siège* la désigne en deux circonstances, une fois sous le nom d'*Ile au droit de Saint-Aignan*, le 18 janvier; et le jour de la prise de la bastille des Augustins, 6 mai<sup>1</sup>. Cette île était tout près de la rive gauche; il suffisait de deux bateaux pour la mettre en communication avec la terre ferme.

Nous ne devons pas oublier la longue chaussée construite en amont, au-dessus du pont, de manière à diviser le fleuve en deux parties. Cette chaussée est nommée *Duict*, du latin *ductus*. Elle dépassait le niveau ordinaire du fleuve, mais non celui des grandes eaux. Elle avait pour objet de rejeter le courant du côté de la ville, afin de mettre en mouvement les moulins que des personnages considérables, tels que les rois de France avant le douzième siècle, le duc d'Orléans et les chanoines de Saint-Aignan, au quatorzième, possédaient sur la Loire.

En aval du fleuve, au-dessous du pont, dans la direction de l'ouest, on voyait une grande île nommée Char-

1. En amont du pont (*Journal du siège*, pp. 28, 84), non loin de la collégiale Saint-Aignan, émergeaient deux petites îles dites des *Martinets*. Elles appartenaient au chapitre de Saint-Aignan et furent emportées par les eaux vers 1550.

lemagne, comme la petite dont nous avons parlé tout à l'heure. Les Anglais y construisirent une bastille qui assurait leurs communications entre les deux rives et les rendait maîtres de cette partie du cours de la Loire.

Outre cette île Charlemagne, il paraît y avoir eu, en 1429, au-dessous du pont, deux petites îles que le *Journal du siège* nomme « les deux îles Saint-Laurent ». Il les mentionne à l'occasion du combat que se livrèrent, le dimanche de Quasimodo, les pages anglais et les pages français. Comme beaucoup d'autres, ces deux îles ont dû être emportées par les eaux, car on n'en trouve pas la trace dans un plan d'Orléans de 1689<sup>1</sup>.

## II.

### ORLÉANS, VILLE DUCALE ET VILLE DU ROYAUME.

Orléans n'était pas une ville comme les autres; elle comptait tout ensemble à titre de ville ducale et de ville du royaume. Ville ducale, elle dépendait de Charles, duc d'Orléans, cousin germain de Charles VII<sup>2</sup>; ville du royaume, elle avait pour suzerain le roi de France. Au point de vue communal, elle avait, en outre, une organisation qui mérite d'être signalée.

1. Abbé DUBOIS, *Histoire du siège d'Orléans*, pp. 193-199. — BOUCHER DE MOLANDON, *L'armée anglaise vaincue sous les murs d'Orléans*, pp. 71-73. In-8°, Orléans-Paris, 1892. — F. MANTELLIER, *Histoire du siège d'Orléans*, pp. 17-24.

2. Quand les ducs d'Orléans visitaient leur bonne ville, ils logeaient au Châtelet, ancien château des rois de France, où résidaient les gouverneurs de la cité. Cet édifice était baigné par la Loire et flanqué de deux grosses tours. (Abbé Dubois, *Histoire du siège d'Orléans*, p. 163.)

Le représentant du Roi de France était, en 1428, Jean, bâtard d'Orléans, le futur comte de Dunois. Son titre officiel était celui de *lieutenant général du Roi pour le fait de la guerre dans les pays de l'obéissance du duc d'Orléans*.

Les représentants du duc Charles étaient, en premier lieu, le bailli ou gouverneur d'Orléans, qui concentrait en sa personne les pouvoirs civils et militaires ; en second lieu, le chancelier et le trésorier du duché.

Le bailli gouverneur d'Orléans, en cette même année, était Raoul de Gaucourt ; le chancelier du duché était Guillaume Cousinot, l'auteur de la *Geste des nobles*, et le père de l'auteur de la *Chronique de la Pucelle* ; le trésorier était Jacques Bouchier ou Boucher.

Les Orléanais avaient alors pour évêque Jean, surnommé de Saint-Michel (*Kirkmichael*), qui avait remplacé Guy de Prunelay, mort en 1425. Jean de Saint-Michel était Écossais d'origine. Son élévation au siège épiscopal d'Orléans ne doit pas étonner en un temps où les Écossais étaient les fidèles amis de la France contre l'Angleterre ; combattant dans les rangs mêmes des Français, on avait intérêt à les ménager, et l'un d'entre eux, — nous l'avons déjà remarqué — le comte de Buchan, fut élevé à la dignité de connétable.

L'historien d'Orléans, Symphorien Guyon, affirme que Jean de Saint-Michel « tenait ferme pour le Roi », et ne cessa d'exhorter ses diocésains à la résistance <sup>1</sup>. Le prélat n'eut pas le mérite de le faire jusqu'au bout, ayant quitté sa ville épiscopale au lendemain de la Journée des Harengs, et n'y étant revenu qu'après la levée

1. SYMPHORIEN GUYON, *Histoire de l'Église et diocèse d'Orléans*, t. II, pp. 181, 275-279.

du siège. C'est pour cela qu'il n'est question d'aucun rapport entre cet évêque et Jeanne d'Arc<sup>1</sup>.

De Guillaume Cousinot, le chancelier du duc Charles, de Jacques Boucher, son trésorier, nous ne dirons rien présentement; nous aurons bientôt l'occasion de rappeler les rapports qu'ils eurent avec Jeanne d'Arc. Nous ne ferons pas ainsi pour le Bâtard d'Orléans et Raoul de Gaucourt : la part qu'ils prirent aux opérations du siège demande que nous entrions en quelques détails.

Tout en remplissant, au nom du duc d'Orléans, les fonctions de bailli dans la cité orléanaise, Raoul de Gaucourt occupait un rang élevé à la cour de Charles VII : il était un des conseillers du jeune Roi. Sa carrière militaire avait été des plus honorables. En 1596, il combattait les Turcs à Nicopolis et était armé chevalier. Après son retour en France, il s'illustra en maintes affaires, mais surtout à Harfleur, qu'il défendit admirablement, en 1415, contre les Anglais. Devenu leur prisonnier, il demeura treize ans entre leurs mains et paya une rançon de « six vingt quatorze mille livres ». En 1429, Charles VII ajoutait à ses titres celui de capitaine de Chinon, et, en 1430, celui de gouverneur du Dauphiné<sup>2</sup>.

1. A la mort de Jean de Saint-Michel, arrivée en 1437, Regnault de Chartres fut administrateur jusqu'à sa mort (1446) de l'église d'Orléans. (SYMPHORIEN GUYON, *op. cit.*, pp. 275-279.)

2. P. ANSELME, *Histoire généalogique de la Maison de France*, t. VIII, pp. 366-367, 370-371.

La fin de la carrière de Raoul de Gaucourt fut aussi bien remplie et aussi honorable que l'avaient été les commencements. Ce seigneur s'acquitta avec succès de plusieurs missions auprès du pape, du roi de Suède, de l'empereur d'Allemagne, du roi d'Angleterre (1438, 1444, 1448). Il assista au siège de Montereau et prit part à la campagne qui assura la conquête de la Normandie. Bailli de Rouen et de Gisors en 1449, il fut nommé grand maître d'hôtel du roi en 1453.

Jean, bâtard d'Orléans, était né en 1402 de Louis, duc d'Orléans, frère de Charles VII, et de Mariette d'Enghien, plus connue sous le nom de dame de Cani. On connaît le mot de Valentine de Milan à son sujet. Frappée des qualités qui se révélaient en cet enfant dès ses tendres années : « Il devrait être à moi, disait la noble femme ; on me l'a volé ! » Aucun de ses propres enfants ne lui paraissait aussi capable que Jean le bâtard<sup>1</sup> de venger l'assassinat de son époux.

Un chroniqueur du quinzième siècle, Mathieu d'Escouchy, écrivait que « pour ce temps (c'est-à-dire en 1449, lors de la conquête de la Normandie), le comte de Dunois était fort renommé d'être sage, prudent et de bonne conduite, et aussi fort ami de tous les gens de guerre<sup>2</sup> ».

Ce qui était vrai en 1449 l'était déjà en 1428. Quoique âgé de vingt-six ans seulement, le fils de Mariette d'Enghien avait, en plusieurs circonstances, donné des preuves d'une vaillance et d'une sagesse faites pour lui attirer l'estime de ses compagnons d'armes et la confiance des populations. A l'éloge emprunté à Mathieu d'Escouchy, ajoutons cette remarque de Jean Chartier, qui nous signale en Dunois « un des beaux parleurs qui soit en la langue de France<sup>3</sup> ».

Il témoigna au procès de réhabilitation de Jeanne et mourut, en juin 1461, âgé de plus de quatre-vingts ans. Il eut quatre enfants, dont le second, nommé Jean, fut évêque et duc de Laon. (Voir l'ouvrage sur Raoul de Gaucourt, signalé à la Bibliographie, t. I, p. LXII.)

1. Il ne fut créé comte de Dunois que le 29 juillet 1439. Jusque-là, il n'eut d'autre nom que celui de *bâtard d'Orléans*.

2. *Chronique* de MATHIEU D'ESCOUCHY, t. I, p. 186. Édition publiée par M. G. Du Fresne de Beaucourt, pour la *Société de l'histoire de France*, 3 vol. in-8°, Paris, MDCCCLXIII-IV.

3. « Adonc ledit Monseigneur de Dunois leur commença à dire et

A l'âge de quinze ans, le bâtard d'Orléans guerroyait contre les Bourguignons à Saint-Germain-en-Laye. Le sort ne lui fut pas favorable, car on le fit prisonnier, et il fallut que son frère, Charles d'Orléans, de Londres même négociât sa rançon. En 1421, il prit part à la bataille de Baugé, dans laquelle les troupes royales demeurèrent victorieuses. Après la mort de Jean d'Harcourt, comte d'Aumale, à Verneuil (1425), Charles VII nommait Jean d'Orléans capitaine du Mont-Saint-Michel. Le jeune capitaine se contenta d'y envoyer un lieutenant. Il fut de la sorte libre de ses mouvements quand il fallut secourir Montargis. On a vu en son lieu avec quel entrain, secondé par La Hire, il culbuta les Anglais qui assiégeaient cette place et les força à battre en retraite. En le nommant son lieutenant dans le duché d'Orléans pour le fait de la guerre vers juillet 1428, Charles VII ne pouvait remettre les intérêts de la cause française en de meilleures et de plus loyales mains. Le 25 octobre, Dunois pénétrait dans la ville assiégée. Le chevalier de Gaucourt s'étant blessé par accident, Dunois prit seul la direction de la défense jusqu'à ce que le siège fût levé.

On sait quels furent l'attachement et le respect de Dunois pour Jeanne d'Arc. Les services qu'il rendit après la mort de la Pucelle à la France et au Roi lui valurent le titre de comte de Longueville et le beau nom de *Restaurateur de la patrie*. A ces marques de distinction s'ajoutèrent les charges de lieutenant du Roi, de grand chambellan de France et les honneurs de prince

à exposer en beaux et hauts termes, comme ung des beaux parleurs qui soit en la langue de France... » (JEAN CHARTIER, *Chronique de Charles VII*, t. II, p. 105, édit. V. de Viriville.)

légitime. Quoique l'imposant manoir de Châteaudun lui appartînt en qualité de comte de Dunois, il passa les dernières années de sa vie à Beaugency. Il mourut dans un de ses châteaux (1468), et fut inhumé, selon sa volonté, dans une chapelle de l'église Notre-Dame de Cléry. Dans son oratoire, il avait fait graver ces mots : « Mon Dieu, créez en moi un cœur pur ! » Prière digne du guerrier qui avait été l'admirateur et le fidèle compagnon d'armes de Jeanne la sainte !

Les bourgeois d'Orléans et les magistrats à qui était confiée l'administration municipale de la cité suivirent docilement les instructions que leur donnèrent les deux vaillants hommes de guerre placés à leur tête. Ces magistrats étaient au nombre de douze et portaient le nom de *procureurs* ; ils ne prirent celui d'échevins qu'à la fin du quinzième siècle<sup>1</sup>. Leur élection avait lieu par l'entremise de sept notables bourgeois que leurs concitoyens choisissaient dans une assemblée présidée par le bailli de la ville ou par son lieutenant.

Ce qui fait le plus grand honneur à la prévoyance des procureurs d'Orléans en ces années-là, c'est la précaution prise par eux de ranger les dépenses municipales en deux catégories distinctes. Ces dépenses, depuis 1400 jusqu'en 1590, sont classées dans les registres d'Orléans sous ces deux titres : *Comptes de commune* et *Comptes de forteresse*.

Les *Comptes de commune* comprenaient les dépenses se rapportant aux choses d'ordre général, aux fêtes civiles et religieuses, à l'entretien des édifices et monuments, etc. Dans les *Comptes de forteresse* étaient rela-

1. Abbé DUBOIS, *Histoire du siège*, p. 11.



tées les dépenses affectées à la construction et réparation des tours, portes et remparts, à l'achat des munitions, et de ce que l'on appelait *habillements de guerre*, aux travaux de tout genre intéressant la défense de la cité. Mesure qui montre bien la sagesse des administrateurs et le patriotisme des Orléanais, à ces dépenses étaient réservés les trois quarts des recettes totales. Le clergé à lui seul y concourait pour un sixième<sup>1</sup>.

Les procureurs orléanais ne s'étaient pas fait illusion en voyant, dans la seconde moitié de l'année 1428, la campagne menée par Salisbury du côté de la Beauce et sur les bords de la Loire. Ils s'empressèrent de faire mettre en bon état les remparts, les tours, les fossés de la ville, et ils se pourvurent aussi abondamment que possible d'armes, de munitions et de vivres.

### III.

#### APPEL DES ORLÉANAIS AUX GENS DE GUERRE.

C'était un des privilèges d'Orléans de n'être pas tenue à recevoir garnison dans ses murs. En présence du danger qui les menaçait, quoiqu'ils comptassent sur le Roi et sur les secours en hommes, vivres, argent, munitions qu'il pourrait leur envoyer, les procureurs se mirent en devoir de joindre à la milice bourgeoise des troupes habituées à tenir la campagne, et ils firent appel aux capi-

1. Abbé DUBOIS, *op. cit.*, pp. 11-13; — BOUCHER DE MOLANDON, *Les comptes de la ville d'Orléans des quatorzième et quinzième siècles*, p. 6. In-8°, Orléans, 1880.



taines et hommes d'armes de bonne volonté. « Ils avaient, disaient-ils, de l'or et de l'argent en abondance, des vivres et des munitions pour deux mille combattants. Que des guerriers vaillants consentissent à se joindre à eux, et ils défendraient leur cité jusqu'à la mort<sup>1</sup>. »

Les actes des braves bourgeois orléanais ne furent pas en désaccord avec leur langage. « En vérité, dit le *Journal du siège*, combien qu'ils ne voulussent, devant que le siège fût assis, souffrir entrer nulles gens de guerre dedans la cité, doubtant qu'ils ne les voulussent piller ou maistriser trop fort, toutefois en laissèrent-ils assez entrer tant qu'il y en vouloit venir, depuis qu'ils cogneurent qu'ils n'entendoient qu'à leur défense, et se maintenoient tant vaillamment contre leurs ennemis. Et si estoient avec eulx très unis pour deffendre la cité, et par ce les départoyent entre eulx, en leurs hostels, et les nourrissoient de tels biens que Dieu leur donnoit, aussi familièrement comme s'ils eussent été leurs propres enfants<sup>2</sup>. »

Afin de mieux assurer la défense, les Orléanais n'hésitèrent pas à brûler et à détruire ce dont ils étaient si fiers, « leurs beaux faubourgs, presque aussi grands, s'ils eussent été ensemble, comme la ville », ces faubourgs qui passaient pour « les plus beaux du royaume<sup>3</sup> ». Le jour même où Salisbury et ses Anglais s'abattaient sur la rive gauche, les maisons du Portereau, le couvent

1. *Le Religieux de Dumferling*, PROCÈS, t. V, p. 341. — Le rôle des milices bourgeoises était de garder les remparts; celui des troupes de la garnison, de faire les sorties. Aux unes la défensive, aux autres l'offensive.

2. *Journal du siège*, p. 92, édit. P. Charpentier et Charles Cuisard.

3. *Chronique de la Pucelle*, p. 270; — *Journal du siège*, pp. 13-15.

et l'église des Augustins étaient en flammes. Mais ces derniers bâtiments n'ayant pas été entièrement consumés, l'ennemi put s'y établir et les transformer en batterie.

Du mardi 8 novembre à la fin du mois, « vingt-six églises sur la rive droite, dont celle de Monseigneur Saint-Aignan, qui était collégiale, et un cloître pour les chanoines qui était moult bel à voir », et toutes les maisons où les assiégeants eussent pu se loger, furent brûlés ou démolis; avec les maisons, vignes, arbres, jardins furent rasés à plus d'une lieue à la ronde<sup>1</sup>. Du 27 au 29 décembre, on brûlait, on abattait en dehors des remparts les églises et édifices restés debout<sup>2</sup>.

Quoique l'artillerie fût encore en son enfance, les défenseurs de la cité orléanaise ne la négligèrent pas. Aux bouches à feu qui leur vinrent du dehors, soixante au moins, s'ajoutèrent celles aussi nombreuses qu'ils fondirent eux-mêmes. Parmi les pièces qui leur vinrent du dehors se trouvait un gros canon prêté par les habitants de Montargis, et pour cette raison surnommé *Montargis*, lequel faisait merveille. A ce canon, qui était en batterie près de la poterne Chesneau, étaient joints un autre canon surnommé *Rifflard*, et une bombarde<sup>3</sup> faite par un « très subtil (subtil, habile) ouvrier », du nom de Duisy, laquelle lançait des boulets de pierre de 120 livres pesant<sup>4</sup>, et si énorme qu'il fallut vingt-deux

1. *Journal du siège*, ibid.

2. *Id.*, pp. 19-20.

3. La bombarde était une pièce d'artillerie très grosse mais courte, à large ouverture : on se servait de grues et de cordages pour la balancer. Elle lançait des boulets de pierre. Les boulets de fer ne furent substitués aux boulets de pierre que sous Louis XI.

4. *Journal du siège*, p. 17.

chevaux pour la conduire avec son affût du port à l'hôtel de ville. Au nombre des pièces qui défendaient la ville s'en trouvait une qui lançait ses boulets à une portée double de la portée ordinaire, jusqu'à une distance de 700 toises au lieu de 400<sup>1</sup> : ils arrivaient jusqu'à l'île Charlemagne, après le pont, en aval du fleuve.

L'artillerie de défense avait pour complément les coulevrines, pièces légères qui se transportaient facilement sur divers points, dont une, celle de maître Jean le Lorrain, devint aussi célèbre qu'elle était redoutable aux Anglais. Douze canonniers orléanais et les servants nécessaires furent arrêtés par les procureurs pour mettre en œuvre ces canons, coulevrines et bombardes ; car le service de chaque pièce exigeait plusieurs hommes. Mais c'est le roi Charles lui-même qui, dès le mois d'octobre, avait envoyé aux Orléanais maître Jean (de son nom Jehan Courroyer) « que l'on disoit estre le meilleur maistre qui fust lors d'icelluy mestier<sup>2</sup> ».

Ce canonnier était, croit-on, de Montéclère, des Marches de Lorraine. Il était venu à Angers où il se fit remarquer par son habileté. Le Roi, en ayant ouï parler, le manda à Chinon et l'envoya au siège d'Orléans. Mai-

1. JOLLOIS, *Histoire du siège d'Orléans*, pp. 12-13, 16-17. Tous ces canons étaient de cuivre et les boulets de pierre ; on en voit plusieurs au musée de Jeanne d'Arc, à Orléans.

2. *Journal du siège*, pp. 18, 183, 184.

Le nom de *Maistre Jehan de Montéclère* est celui que donnent à ce personnage le *Compte des dépenses du siège*, publié par M. Jules Loiseleur, p. 186, et les éditeurs du *Journal du siège*, MM. B. Charpentier et Ch. Cuissard. S'il s'agit de Montéclère près Andelot, dans le Bassigny champenois, maître Jean était Lorrain au même titre que la Pucelle, en ce sens qu'il était originaire non du duché, mais des Marches et du pays réputé de Lorraine.

Maître Jean combattit avec Jeanne d'Arc à Orléans, puis dans la campagne de la Loire et à Compiègne.

tre Jean y fit, comme nous le verrons, de belle besogne. Son désintéressement fut à la hauteur de son courage et de son adresse. Il ne voulut accepter aucune rétribution de la ville. Le trésorier des guerres<sup>1</sup>, maître Hémon Raguier, lui comptait au nom de Charles VII douze livres par mois. Lorsque le siège fut levé, il ne consentit à recevoir les 24 livres parisis que les Orléanais lui offrirent qu'à titre de présent<sup>2</sup>.

Pour subvenir à tous ces frais, les Orléanais, sur la proposition de leurs procureurs, n'hésitèrent pas à s'imposer extraordinairement. Le 26 décembre, ils votaient une taille de 6.000 livres tournois. Ceux qui purent donner, donnèrent; d'autres avancèrent diverses sommes. Le chapitre de Sainte-Croix prêta deux cents écus d'or<sup>3</sup>.

Les bonnes villes et provinces du royaume ne demeurèrent pas indifférentes à la partie qui allait se jouer; elles sentaient trop l'intérêt de premier ordre qu'il y avait à ne pas laisser ce boulevard du centre de la France tomber entre les mains des Anglais. Les villes les plus voisines, Chinon, Tours, Blois, Bourges, envoyèrent des vivres à la ville assiégée; le Bourbonnais, le Languedoc, l'Auvergne firent passer du salpêtre, du soufre, de l'acier. La Rochelle, Saumur, Angers saisirent toutes les occasions de venir en aide à ceux d'Orléans. Un reli-

1. Le trésorier des guerres était le fonctionnaire chargé de payer le solde des gens de guerre au moyen des subsides extraordinaires. (J. LOISELLEUR, *Compte des dépenses faites par Charles VII pour secourir Orléans*. In-8°, Orléans, 1868.)

2. *Journal du siège*, Compte de forteresse, p. 302 : « A Maistre Jehan, canonnier, pour don à luy fait par les Procureurs pour luy aider à vivre, pour ce qu'il n'a nuls gages de la Ville, xxiiii livres parisis. »

3. Abbé DUBOIS, *op. cit.*, p. 298.

gieux carme de Poitiers, Jean Hilaret, vint leur porter, au nom de ses compatriotes, 900 livres tournois pour les aider à soutenir le siège<sup>1</sup>.

Le 9 novembre, La Hire, muni de lettres du Roi, se présentait au conseil municipal de Tours pour solliciter une avance de 600 livres. Elle lui fut accordée<sup>2</sup>.

En avril 1429, Orléans recevait de Blois quantité de salpêtre et de poudre, « et quatorze milliers de traits d'arbalète<sup>3</sup> ».

Toutes ces villes se mirent en communication les unes avec les autres pour aviser aux moyens d'envoyer des secours. Le Chapitre de Saint-Étienne, de Bourges, ne se contenta pas de secours matériels. Au début du siège, il fit des processions durant une semaine, afin d'obtenir du Ciel la confusion et la défaite des assiégeants<sup>4</sup>.

De leur côté, les précautions de défense que prirent les Orléanais, au premier signal du danger qui les menaçait, ne leur firent pas négliger le secours que pouvaient leur procurer leurs célestes protecteurs, les saints évêques Euverte et Aignan. Le 6 août 1428, la chässe de saint Euverte était portée processionnellement par le

1. LÉON DUMUYS, *Documents relatifs au siège d'Orléans*. In-8° de 6 pages, Orléans, 1887.

2. *Procès*, t. IV, p. 103, note 3. — Les Orléanais n'avaient pas attendu la résolution du Grand Conseil anglais pour solliciter les secours des bonnes villes du royaume. Le 13 avril 1429, les Notables de Toulouse, saisis de la question, délibérèrent; mais ils eurent le regret de constater le défaut de ressources, la ville n'avait pas de quoi; ce qu'ils exprimèrent en ce latin peu classique : « ... Non habet de quibus. » (*Annales du Midi*, 1889, p. 232.)

3. E. DEVELLE, *Jeanne d'Arc à Blois*, pp. 9, 10. Brochure in-8°, Blois, 1894.

4. BARON DE GIRARDOT, *Histoire du Chapitre de Saint-Étienne de Bourges*, p. 51. Orléans, 1853.

clergé de la ville autour des remparts. Le 8 septembre, on faisait brûler en l'honneur de saint Aignan un tortis de cent dix livres (rouelle de cire sur laquelle on fixait des cierges et deux étendards aux armes de la ville). Le 6 octobre, nouvelle procession<sup>1</sup>. Satisfaction donnée à leur piété et toutes les mesures de prudence prises, les Orléanais, sous les ordres de leurs chefs, attendirent les événements.

#### IV.

##### CHARLES VII ET LES BOURGEOIS D'ORLÉANS.

Les bourgeois d'Orléans ne comptaient pas en vain sur la sollicitude de Charles VII et sur son empressement à leur envoyer en hommes, vivres et munitions tous les secours dont il pourrait disposer. Aussi bien, le jeune Roi n'avait pas attendu l'ouverture du siège pour se ménager les ressources propres à conjurer le péril. Dès le 22 juillet 1428, il avait adressé de Bourges à ses bonnes villes des lettres de convocation pour les États généraux. La réunion plénière eut lieu à Chinon, à la fin d'octobre. La reine de Sicile s'y était rendue exactement, ainsi que les princes du sang, le duc d'Alençon et le comte de Clermont. Charles VII y arriva vers le 22 septembre. Il n'y avait plus à se faire illusion sur les projets du duc de Bedford. Depuis deux mois, Salisbury avait commencé la campagne et obtenu les résultats les plus alarmants. Maîtres des bords de la Loire, les Anglais menaçaient le royaume tout entier. En face d'une

1. F. MANTELLIER, *Histoire du siège d'Orléans*, pp. 16, 17. — Abbé DUBOIS, *op. cit.*, pp. 298-299.

perspective pareille, les États accordèrent à Charles une aide de cinq cent mille francs, « afin, disaient-ils, de lui permettre de résister aux Anglais qui occupaient les rives de la Loire, et de pourvoir aux autres affaires de l'État ».

Avant de se retirer, les députés pressèrent le monarque de faire appel, vu la gravité des circonstances, aux princes et rois ses alliés, aux comtes de Clermont, d'Armagnac, de Pardiac, de Foix et autres, afin qu'ils vinsent à son secours avec toutes leurs forces<sup>1</sup>.

Charles VII ne négligea aucun des soins indiqués par la situation. Dès les premiers jours du siège, capitaines et troupes levées aux frais du Roi vinrent au secours des Orléanais. « Le lundi, vingt-cinquième jour d'octobre, dit le *Journal du siège*<sup>2</sup>, arrivèrent dedans Orléans pour les conforter, secourir et ayder, plusieurs nobles seigneurs, chevaliers, capitaines et escuyers fort renommez en guerre, desquels estoient les principaux Jehan, bâtard d'Orléans, le seigneur de Sainte-Sévère<sup>3</sup>, mareschal de France, messire Jacques de Chabannes<sup>4</sup>, et un vaillant Gascon appelé Estienne de Vignoles dit La Hire, qui estoit de moult grand renom, et vaillants gens de guerre... accompagnés de huit cents combattants », cavaliers, archers, gens de pied, venus du Poitou, de Gascogne, de Biscaye, Espagne et Italie. »

1. DOM VAISSETE, *Histoire de Languedoc*, t. IV, pp. 472-473. — DE BEAUCOURT, *Histoire de Charles VII*, t. II, pp. 168-173.

2. *Journal du siège*, pp. 10, 12.

3. Cet homme de guerre est appelé par les Chroniqueurs tantôt mareschal de Sainte-Sévère, tantôt maréchal de Boussac : il possédait les deux seigneuries.

4. Jacques de Chabannes, seigneur de la Palice, était sénéchal du Bourbonnais. Entré dans Orléans, il y demeura jusqu'à la levée du siège. Il mourut en 1453, après la bataille de Castillon.



En janvier, l'amiral Louis de Culan aménait avec lui deux cents hommes. En février, un secours de mille hommes était annoncé. Le maréchal de La Fayette, le vainqueur de Baugé<sup>1</sup>, Guillaume d'Albret, seigneur d'Orval<sup>2</sup>, Florent d'Illiers introduisirent dans la ville assiégée, à diverses reprises, du mois de février à la fin d'avril, onze cents combattants.

Au demeurant, Charles VII mettait à la disposition des bourgeois d'Orléans ses plus vaillants hommes d'armes, ses meilleurs capitaines. Des chefs de guerre d'un mérite reconnu assistent Dunois dans les opérations de la défense. Ils seront les fidèles auxiliaires de la Pucelle, lorsqu'elle viendra relever la confiance encore plus que le courage des assiégés. Nous avons déjà rencontré à Chinon et à Blois plusieurs de ces capitaines, La Hire, le maréchal de Boussac, l'amiral Louis de Culan, les seigneurs de Rais, de Loré. Nous les retrouverons plus d'une fois aux côtés de Jeanne dans le cours de ses campagnes. Il ne sera pas inutile, pour aider à la saine appréciation des événements, que nous disions quelques mots de ceux de ces capitaines dont nous n'avons pas eu encore l'occasion de parler.

**LE MARÉCHAL DE BOUSSAC.** — Jean de la Brosse, seigneur de Sainte-Sévère, de Boussac, d'Huriel et de la Pérouze, conseiller et chambellan du Roi, maréchal de France, né vers 1375, était fils de Pierre de la Brosse, seigneur de Boussac et de Sainte-Sévère, et de Marguerite de Mallevall.

Boussac, siège de sa seigneurie, était un bourg d'en-

1. Il combattit aussi à Patay. Il mourut en 1464.

2. Il fut tué à la journée des Harengs. (*Journal du siège*, p. 43.)



viron cent maisons, enclavé au duché de Berry, sur les frontières du Bourbonnais. Le pays était peu peuplé, froid, montueux et infertile<sup>1</sup>. Jean de la Brosse servit Charles VII et le royaume avec un vrai dévouement. Chose rare pour le temps, il dépensa à guerroyer contre Bourguignons et Anglais le meilleur de ses biens. Pour suffire aux frais de ses diverses campagnes, il emprunta des sommes considérables et vendit jusqu'à ses joyaux et sa vaisselle d'argent. Le Roi le récompensa de sa noble conduite en le nommant maréchal de France par lettres du 17 juillet 1426. En même temps, il l'attachait à sa personne avec une compagnie de cent hommes d'armes et de cinquante hommes de trait.

Le maréchal de Boussac fut un des fidèles compagnons d'armes de Jeanne d'Arc. Des premiers il s'enferma dans Orléans (25 octobre 1428) pour défendre la place contre les Anglais. Homme d'action avant tout, le *Journal du siège* nous le montre prenant part aux plus vives escarmouches et aux plus rudes sorties. Il combattit à la journée des Harengs. Lorsque la Pucelle eut été nommée chef de guerre, après l'examen de Poitiers, le maréchal de Boussac vint à Blois, avec les sires de Rais et de Gaucourt, prendre le convoi destiné à ravitailler la ville. Après avoir remonté la Loire en compagnie de Jeanne, par le côté de la Sologne, il consentit à retourner à Blois avec les troupes d'escorte afin d'en ramener un deuxième convoi, cette fois-ci par la Beauce. Nous le verrons à côté de la jeune Lorraine, à la prise des bastilles de Saint-Loup et des Augustins.

1. GASPARD THAUMAS DE LA THAUMASSIÈRE, *Histoire du Berry*, pp. 648, 654-655. Bourges, in-folio, M.DC.IXC.

*Procès*, t. IV, pp. 106, 108, 110, 113, 116, 119.

La *Chronique de la Pucelle* rend au seigneur de Boussac ce témoignage : « Ce maréchal fut de grande entreprise et hardy, et gouverna tant honorablement les gens de guerre qu'il tenait à Orléans, qu'ils y séjournèrent depuis la Toussaint jusqu'à l'Ascension, sans faire aucun excès entre eux et ceux d'Orléans <sup>1</sup>. »

Le *Journal du siège* ajoute : « Ceux de la ville l'aimaient et prisaient, parce qu'il leur avait fait plusieurs biens, et aussi pour les grands faits d'armes que luy et ses gens avaient faits pour leur défense <sup>2</sup>. »

Le maréchal de Boussac fit les campagnes de Reims et de l'Île-de-France; il assista aux sièges de Paris et de la Charité. Il concourut à la délivrance de Compiègne pendant que la Pucelle était captive. Pour reconnaître ses mérites, Charles VII le nomma son lieutenant au fait de la guerre dans les pays sis au delà des rivières de Seine, de Marne et de Somme. Il mourut assez jeune encore, en l'année 1433, deux ans seulement après le supplice de la Pucelle.

L'historien du duché de Berry nous apprend que le maréchal de Boussac, ne pouvant payer ses créanciers, ceux-ci, s'inquiétant peu qu'il eût contracté ses dettes pour venir en aide au Roi et au pays, le firent excommunier de son vivant et, après sa mort, s'efforcèrent de faire retirer son corps de la terre sainte dans laquelle il reposait. Des lettres de Charles VII, en date de 1436, empêchèrent cette profanation des restes d'un de ses plus dévoués serviteurs <sup>3</sup>.

1. COUSINOT DE MONTREUIL, *Chronique de la Pucelle*, p. 266.

2. *Journal du siège*, p. 59.

3. TRAUMAS DE LA THAUMASSIÈRE, *op. et loc. cit.* — P. ANSELME, *Histoire généalogique de la maison de France*, t. V, p. 568 et seq.; t. VII, p. 71.

L'AMIRAL LOUIS DE CULAN. — Louis, baron de Culan et de Châteauneuf, amiral de France, né vers 1360, mort sans enfants en 1444, était le second fils de Guichard de Culan, seigneur de Saint-Amand, et d'Isabeau de Brosses. La famille de Culan remontait à Guillaume, fondateur du monastère de Bussière-les-Nonnains, vers la fin du douzième siècle : elle était une des plus considérables du Berry.

Le bourg qui lui a donné son nom se trouvait dans le ressort de Dun-le-Roi, à quatre lieues de cette ville, à dix de Bourges. (Aujourd'hui, Culan est une commune de 1.600 habitants, dans le département du Cher, canton de Châteaumeillant, arrondissement de Saint-Amand.)

Louis de Culan fut un vaillant serviteur du roi Charles VI et de son fils le dauphin Charles, lorsque celui-ci dut s'occuper des affaires du royaume. Il fut nommé bailli de Melun en novembre 1417 et amiral de France en 1423 ; il remplaçait en cette charge Robin de Braquemont, décédé. Sa carrière fut toute guerrière. Il était dans Orléans au commencement de janvier 1429 et prit part à plusieurs escarmouches. Le 19 février, il sortit d'Orléans avec le comte de Clermont et vint à Blois<sup>1</sup>. Jeanne d'Arc, reconnue chef de guerre, devant se rendre de Poitiers à Chinon et à Blois, le Roi chargea le maréchal de Rais et l'amiral de Culan de l'accompagner<sup>2</sup>. L'amiral vint avec elle jusqu'à Orléans<sup>3</sup> et eut une part glorieuse dans les opérations qui amenèrent la levée du siège. Après Patay, Louis de Culan assiégea Bonny, qui se rendit par composition. L'amiral suivit Jeanne à Reims,

1. *Journal du siège*, p. 51.

2. BERRY, *Procès*, t. IV, p. 41.

3. *Procès*, t. III, p. 4. Déposition de Dunois.

dans l'Île-de-France et au siège de Paris. Lorsque l'armée royale reprit le chemin de la Loire, le seigneur de Culan demeura dans Saint-Denis, dont la défense lui fut confiée<sup>1</sup>. Mais il se vit forcé de l'évacuer et de se retirer à Senlis. Après le drame de Rouen, il fit encore campagne quelque temps; mais le poids des années se faisant sentir, devenu plus que septuagénaire, il céda la dignité d'amiral (1440) à Prégent de Coetivy et finit tranquillement ses jours en 1444<sup>2</sup>.

LE MARÉCHAL DE RAIS. — Nous ne nous étendrons pas sur le seigneur de Rais, que les chroniqueurs appellent le plus souvent le *maréchal de Rais*, même avant qu'il eût été promu à cette dignité, ce qui n'eut lieu, d'après l'opinion la plus probable, qu'au sacre de Reims. Gilles de Laval, seigneur de Rais, né en 1396, était l'aîné des fils de Gui de Laval, seigneur de Rais. En 1427, il prit d'assaut le château de Lude dont il tua le capitaine. Nous le retrouverons maintes fois en cette histoire à la suite de la Pucelle. Sa carrière militaire finit en 1436. Une mort infâme (1440) mit un terme aux crimes abominables dont il était devenu coutumier dans les dernières années de sa vie<sup>3</sup>.

AMBROISE DE LORÉ. — Ce seigneur, l'un des capitaines mandés par Charles VII pour conduire la Pucelle à Blois, était un des plus braves chevaliers qu'il y eut au service du Roi. Né au château de Loré (département de

1. JEAN CHARTIER, *Procès*, t. IV, p. 38.

2. P. ANSELME, *op. cit.*, t. VII, pp. 78, 835. — THAUMAS DE LA THAUMASSIÈRE, *op. cit.*, pp. 702, 710, 711.

3. Voir aux *Notes et Pièces justificatives*, après le sacre de Reims.

l'Orne) en 1396, baron d'Ivry, il fit ses premières armes à Azincourt. En 1419, il s'emparait de Beaumont-le-Vicomte. De 1422 à 1429, il ne cessa de guerroyer contre les Anglais, toujours prêt à leur courir sus et des premiers, soit aux coups de main, soit aux affaires importantes où il y avait à batailler. Il suivit Jeanne dans presque toutes ses expéditions guerrières. Après la mort de la Pucelle, il ne cessa pas pour cela de combattre. Blessé grièvement à Saint-Célerin et prisonnier des Anglais (1433), ils lui rendirent bientôt la liberté, tant ils faisaient cas de lui. Ambroise de Loré contribua grandement à la prise de Paris en 1436. Charles VII le nomma prévôt de sa capitale, et le sire de Loré garda cette dignité jusqu'à sa mort, arrivée en 1446.

LE SEIGNEUR DE GRAVILLE. — JEAN MALET, V<sup>e</sup> du nom, seigneur de Gravelle et de Marcoussis, chevalier, conseiller et chambellan du Roi, fut successivement fauconnier, pannetier et grand maître des arbalétriers : pannetier en 1423, grand maître des arbalétriers en 1425. (Le grand maître des arbalétriers avait le commandement général des milices à pied.) Gravelle défendit Montargis contre les Anglais en 1426. Il prit part aussi à la défense d'Orléans, à la campagne de la Loire, à la marche sur Reims, à l'affaire de Montépilloy. Il fut ensuite chargé de garder la Champagne et deux ans après les frontières de la Beauce et du pays Chartrain. Après avoir combattu sous Richemont en 1437 et 1443, il mourut vers 1449<sup>1</sup>.

FLORENT D'ILLIERS. — L'homme de guerre de ce nom,

1. P. ANSELME, *op. cit.*, t. VIII, pp. 86, 87.

capitaine de Châteaudun, chef-lieu du comté de Dunois, ne combattit à côté de la Pucelle qu'au siège d'Orléans et pendant la campagne de la Loire. Il n'assista ni au sacre de Reims, ni à la campagne de Paris, mais il n'en concourut pas moins toute sa vie à l'œuvre nationale de la *chasse aux Anglais*.

Florent ou Florentin d'Illiers était fils de Pierre, seigneur d'Illiers, localité située sur les confins du pays Chartrain et du Perche. La famille des sires d'Illiers était une des plus anciennes du pays. Florent paraît sur la scène historique au commencement du règne de Charles VII, qui le nomma capitaine de Châteaudun<sup>1</sup>.

Dans les premiers mois du siège d'Orléans, le sire d'Illiers s'occupa d'intercepter les communications des troupes anglaises avec la Beauce, le Perche et le pays Chartrain. Le 28 avril 1429 seulement, « messire Florentin d'Illiers, capitaine moult renommé, et avec lui le frère de La Hire, entrèrent après midi dans Orléans à la tête de 400 lances; ce qui réjouit grandement tous les capitaines<sup>2</sup> ». Les mémoires, publiés sous le nom de Florent d'Illiers par Denys Godefroy, parlent d'un convoi de secours qu'il aurait introduit en même temps dans la ville assiégée. Il s'empressa d'annoncer l'arrivée de Jeanne d'Arc aux Orléanais, et le lendemain il se portait au-devant d'elle.

Il n'est pas douteux que le capitaine de Châteaudun n'ait conservé le plus respectueux souvenir de la libératrice d'Orléans, car, à son retour dans le chef-lieu du comté de Dunois, il fit célébrer solennellement la levée

1. Voir les *Mémoires relatifs à Florent, sire d'Illiers*, t. VIII de la collection Petitot, pp. 571-586. Paris, in-8°, 1825.

2. *Journal du siège*, p. 73.

du siège et il eut soin que cette fête se reproduisît chaque année<sup>1</sup>.

Toute sa vie, Florent d'Illiers resta le vaillant et renommé guerrier qu'il s'était montré en la compagnie de la Pucelle. En 1431, il surprit la place de Chartres et l'enleva aux Anglais, avec l'aide de La Hire et de Dunois. Charles VII le nomma gouverneur et bailli de cette ville. L'ancien combattant d'Orléans, de Jargeau et de Patay eut la joie de voir les Anglais « boutés hors de toute France », comme l'avait annoncé Jeanne d'Arc, car il ne mourut qu'en l'année 1462<sup>2</sup>.

1. Denys Godefroy, historiographe du roi, écrit que les Orléanais, en reconnaissance des services de Florent d'Illiers, avaient donné son nom à une rue qui le porte encore. L'abbé Duhois (*Histoire du siège d'Orléans*, pp. 55-56) réfute cette explication en faisant observer que la rue d'Illiers ne fut ouverte qu'en 1488 par un sieur Yvon d'Illiers, qui tout simplement lui donna son nom.

2. Pour les *Notes et Pièces justificatives, cartes et plans*, voir à la fin du volume.



## CHAPITRE XVI.

### LE SIÈGE D'ORLÉANS.

#### SES DEUX PHASES. — LES BASTILLES. ROUVRAY.

- I. *Première phase du siège. — Attaque par la rive gauche, prise des Tourelles. — Salisbury est tué.*
- II. *Deuxième phase. — Attaque par la rive droite. — Les bastilles et boulevards des deux rives.*
- III. *Énergie de la défense. — La coulevrine de maître Jean le Lorrain. — Les pages français. — Les femmes orléanaises. — Aubades et courtoisie.*
- IV. *Journée des Harengs. — Victoire des Anglais.*
- V. *Naintrailles et le duc de Bourgogne. — Refus de Bedford. — Situation désespérée. — Jeanne d'Arc ramène la confiance.*

#### I.

#### PREMIÈRE PHASE DU SIÈGE. — ATTAQUE PAR LA RIVE GAUCHE.

Le libraire et imprimeur juré de la ville d'Orléans, à qui nous devons la publication du *Journal du siège*, Saturny ou Saturnin Hottot, dans la très belle et très éloquente lettre dont il faisait précéder le *Discours au Vray...*, disait avec raison à « Messieurs le maire et eschevins, que leur cité avoit esté comme le théâtre d'honneur, de toute la France, auquel avoit esté joué

comme le dernier acte de la tragédie angloise chez les François par les faits miraculeux de celle non assez onc louée JEANNE D'ARC, dite, comme l'estant, la Pucelle, et surnommée d'Orléans<sup>1</sup> ».

C'est, en effet, une glorieuse page de l'histoire du quinzième siècle que ce siège de six mois soutenu par les Orléanais contre les vainqueurs d'Azincourt et de Verneuil, page glorieuse pour les assiégés qui eurent raison des assiégeants, page glorieuse pour les assiégeants malgré leur échec ; car si la constance, le courage, le dévouement des premiers ne faiblirent pas, les seconds déployèrent dans la poursuite de leur dessein une valeur, une habileté, une persévérance auquel leurs adversaires mêmes se sont plu à rendre hommage.

Le *Journal* rédigé pendant le siège, journal grâce auquel nous suivons jour par jour les incidents, les péripéties de ce long duel, nous montre les seigneurs français et les hommes d'armes, les milices et les bourgeois d'Orléans payant tous largement de leur personne. Dès qu'un point est menacé, dès que l'ennemi se porte contre une porte de la ville ou contre un boulevard, le beffroi retentit, donne l'alarme, et, de nuit comme de jour, gens de guerre et miliciens accourent en toute hâte à l'endroit signalé. Le *Journal* notera que pour la défense « furent trouvées d'innombrables nouveautés et subtilités de

1. *Discours au vray siège d'Orléans*. Lettre dédicatoire de Saturny Hottot, libraire et imprimeur juré de la ville d'Orléans. 1 vol. in-8°, Orléans — Paris, édition de 1576.

Il est regrettable que MM. Paul Charpentier et Charles Cuissard n'aient pas reproduit cette lettre de Saturny Hottot dans leur édition récente du *Journal*. Par sa valeur documentaire comme par sa saveur littéraire, elle a de quoi intéresser les lecteurs. Voir aux *Pièces justificatives*.

guerre plus que de longtemps auparavant il n'avait été fait <sup>1</sup> ». Mais ce même *Journal* ne manquera pas de dire avec quel courage, avec quelle prévoyance et quelle sûreté de coup d'œil les Anglais procédaient dans l'attaque et dans la défense ; il remarquera « qu'ils se défendirent bien et hardiment <sup>2</sup> ». Dans une affaire où l'avantage resta aux Français, il reconnaîtra loyalement que, en fait de valeur individuelle, l'honneur de la journée revint, non à un Français, mais à un Anglais nommé Robin Héron, lequel « acquit grant los, car il se montra vaillant homme d'armes <sup>3</sup> ».

Les opérations de l'armée anglaise devant Orléans présentent deux phases bien distinctes : l'occupation de la rive gauche qui eut lieu le 12 octobre, et à laquelle les Anglais se bornèrent jusqu'à la fin de décembre ; et l'occupation de la rive droite qui, commencée le 30 décembre, se poursuivit, jusqu'à l'intervention de la Pucelle, par la construction de boulevards et de bastilles, en vue d'un investissement complet.

De quel effectif disposaient les assiégeants en l'une et l'autre de ces phases, et quel nombre de combattants les assiégés eurent-ils à leur opposer, c'est ce qu'on a essayé de déterminer ; faute de documents suffisants, on n'a pu aboutir à des évaluations précises. D'après Monstrelet, lorsque Salisbury entra en campagne, il avait sous ses ordres dix mille hommes <sup>4</sup>. S'il faut s'en

1. *Journal du siège*, p. 17, édit. P. Charpentier et Ch. Cuissard.

2. *Ibid.*, p. 24.

3. *Ibid.*, p. 61.

4. Le siège d'Orléans résolu, « furent de toutes pars evocquez et mandez de par lesdiz roy Henry et régent, les Normans et aultres tenans leur parti. Et fut lors faite si grand diligence que ledit de Salsebery eut brief ensuivant jusqu'à dix mille combattans. » (MONSTRELET, *Chronique*, 2<sup>e</sup> 7<sup>artie</sup>, ch. XLIX, t. IV, p. 294.)

rapporter à Cousinot de Montreuil, après sa mort, les forces disponibles des Anglais restèrent aussi nombreuses. « Et fut bien la puissance du siège, dit-il, nombrée à dix mille hommes <sup>1</sup>. » Sans doute, faut-il comprendre dans cette évaluation le total des troupes qui vinrent, du mois d'octobre au mois de mai, prendre part aux opérations du siège.

Quant aux Orléanais, nous savons par le *Journal du siège* que 3.500 hommes, sans compter les troupes amenées par la Pucelle, réussirent à divers moments à pénétrer dans la ville. Mais s'il y en entra, il en sortait aussi. D'autre part, on évalue à 2.500 ou 3.000 au minimum les miliciens fournis par la bourgeoisie orléanaise. Ces chiffres toutefois ont été contestés. Nous donnerons plus tard l'estimation réputée aujourd'hui la plus sérieuse des forces engagées <sup>2</sup>.

En se portant tout d'abord sur la rive gauche, le comte de Salisbury poursuivait un double but : s'emparer du fort des Tourelles, et installer son artillerie de manière à pouvoir canonner la ville dans les meilleures conditions pour la sécurité de ses troupes et pour le succès de l'attaque. Les Anglais, à leur arrivée sur la rive gauche, s'établirent entre le Portereau Saint-Marceau et le bas de la Turcie ou levée de Saint-Jean-le-Blanc. Un boulevard de cent vingt pieds de long et de vingt-quatre de large défendait leur campement. Quant à Salisbury, il se logeait dans le couvent des Augustins et le faisait transformer en bastille <sup>3</sup>.

Le dimanche 17 octobre, les travaux d'installation de

1. *Chronique de la Pucelle*, p. 265.

2. Pour plus de détails, voir aux *Notes et Pièces justificatives*.

3. Abbé DEBOIS, *op. cit.*, p. 246.

l'artillerie anglaise permettaient de lancer contre Orléans cent vingt-quatre boulets de pierre dont quelques-uns pesaient cent seize livres. Près de la levée de Saint-Jean-le-Blanc, un gros canon que les ennemis nommaient Passe-volant jetait des pierres de quatre-vingts livres qui firent grand mal aux édifices, mais ne tuèrent qu'une pauvre femme qui demeurait près la poterne Chesneau. Le tir des Anglais fut cependant assez bien dirigé pour mettre en pièces douze moulins entre la cité et la Tour-Neuve. Les assiégés en construisirent à l'intérieur onze que des chevaux faisaient marcher<sup>1</sup>.

Pour s'emparer plus facilement du boulevard des Tourelles, le général anglais eut recours à la mine. Les Orléanais s'en aperçurent et contre-minèrent. Alors Salisbury tenta, le jeudi 21 octobre, « un fier et merveilleux assaut » qui dura quatre heures : de dix heures du matin à deux heures après-midi<sup>2</sup>. De part et d'autre, il y eut bon nombre de tués et de blessés : les Anglais perdirent deux cent quarante hommes. Les Français restèrent maîtres de leurs positions. Pendant l'assaut, Raoul de Gaucourt, en chevauchant à travers Orléans, fit une chute et eut un bras démis. Incontinent, il se rendit « aux étuves<sup>3</sup> » et il y reçut les soins nécessaires.

Malgré cet insuccès, les assiégeants continuèrent leurs travaux de mine, la nuit et le jour suivants<sup>4</sup>. Le

1. *Journal du siège*, pp. 4-5. La Tour-Neuve était située sur la Loire, à l'extrémité est de la ville.

2. *Chronique de la Pucelle*, pp. 261-262 ; — *Journal du siège*, pp. 5-8.

3. Aux bains pour les hommes qui se trouvaient rue du Petit-Puits, derrière Saint-Donatien. Il y avait d'autres étuves ou bains pour les femmes dans le cul-de-sac de Sainte-Barbe. (*Journal*, p. 8, note 8.)

4. Trente-huit mineurs anglais, sous les ordres de deux chefs,

samedi 23 octobre, le boulevard n'était plus tenable. Les assiégés y mirent le feu et se retirèrent dans le fort. La veille, par précaution, ils avaient rompu une arche du pont en avant de la Belle-Croix, et construit à côté un boulevard pour se mettre à l'abri de toute surprise <sup>1</sup>.

Le dimanche 24 octobre, les Anglais, jugeant le moment favorable, assaillirent de nouveau les Tourelles. Les assiégés n'opposèrent pas de défense à cause du mauvais état de la place : ils se replièrent sur le boulevard de la Belle-Croix et s'y fortifièrent de leur mieux. Salisbury ayant pris possession des Tourelles en confia la garde à William Glasdale, « moult renommé en fait d'armes, de haut courage, dit Montreuil, mais plein de tyrannie et orgueil <sup>2</sup> ».

Le soir de ce même jour, le général anglais, accompagné de Glasdale et de quelques autres capitaines,

prenaient part aux opérations du siège. (L. JARRY, *Le Compte de l'armée anglaise*, p. 29.)

1. *Journal du siège*, p. 8; — *Chronique de la Pucelle*, p. 263. Le *Journal...* ne parle que d'une seule arche rompue par les Orléanais; la *Chronique* parle de plusieurs : « Ils rompirent aucunes arches du pont. » La version du *Journal* est manifestement préférable, l'auteur parlant de ce qu'il a vu.

2. La plupart des chroniqueurs du temps le nomment *Glacidas* (Perceval de Cagny, *Procès*, t. IV, p. 8; *Journal du siège*, p. 9; *Chronique de la Pucelle*, p. 263). Jean Chartier dit *Glassidal* (*Procès*, t. IV, p. 61); Dunois, *Classidas* (*ibid.*, t. III, p. 9); Monstrelet, *Classedas* (*ibid.*, t. IV, p. 365); Clément de Fauquemurque, *Guil-laume Glasdal* (*ibid.*, t. IV, p. 451). Son nom était *Gladesdale*. Il était écuyer et bailli d'Alençon. (Voir de Barante, *Histoire des ducs de Bourgogne*, t. III, p. 299.) Avec J. Quicherat (*Procès*, t. V, p. 522), nous le nommerons habituellement *Glasdale*. Cet homme de guerre ne commandait le fort des Tourelles qu'en second. Le vrai gouverneur ou capitaine était le seigneur de Moulins, de Moleyns ou Molyns. (JEAN CHARTIER, *Chronique de Charlès VII*, t. I, pp. 64-65. Édité. Vallet de Viriville.)

voulut visiter l'intérieur du fort et se rendre compte de l'assiette d'Orléans. Il monta dans une des tours et se mit à une fenêtre. « Monseigneur, lui dit Glasdale, regardez votre ville : vous la voyez très bien d'ici. » Le comte regarde; au même instant, un éclat de pierre le frappe en plein visage, lui enlève un œil avec la moitié de la joue. et tue un des chevaliers qui était à côté de lui. La blessure était mortelle. Le mercredi suivant (27 octobre), Salisbury expirait à Meung-sur-Loire où on l'avait secrètement transporté<sup>1</sup>. Né en 1388, il avait environ quarante ans.

Cette mort si inattendue d'un capitaine « le plus craint et le plus renommé en armes de tous les Anglais<sup>2</sup> » fut considérée par les contemporains comme un châtement du ciel. En septembre précédent, Salisbury n'avait pas hésité à faire marcher ses Anglais sur Cléry, ville ouverte, à 12 kilomètres d'Orléans, et à la laisser mettre au pillage, ainsi que son église, fort renommée et vénérée dans toute la contrée. Cette église, dédiée à Notre-Dame, était remplie de riches et nombreux *ex-voto*. Les Anglais y firent « des maux innumérables » : ils emportèrent tout, même une cloche qui fut plus tard retrouvée dans une bastille, et ils démolirent l'église<sup>3</sup>. De plus, Salisbury avait promis au duc d'Orléans, prisonnier, de respecter sa ville et sa terre. « Et de tout ce, ledit comte de Saleberry n'en tint rien; aussi lui en prit mal, car Dieu l'en punit. — Par juste jugement de Dieu

1. *Journal du siège*, pp. 9-12; — *Chronique de la Pucelle*, p. 264.  
— Le corps fut envoyé en Angleterre.

2. *Journal du siège*, p. 10.

3. L. JARRY, *Le compte de l'armée anglaise*, p. 85; — ROBERT BLONDEL, *Procès*, t. IV, p. 347.



qui tout connaît et qui traite et guerdonne (récompense) les hommes selon leurs mérites, il fut frappé de l'esclat d'une pierre de canon, et cheut à terre, près de Glacidas. Et ce canon, disait-on, avoir été tiré de la tour Notre-Dame <sup>1</sup>. »

En attendant que le duc de Bedford, informé de la mort du comte de Salisbury, désignât un autre chef et envoyât les secours en argent, vivres et gens <sup>2</sup> qu'on requérait, les assiégeants s'installèrent solidement dans le fort des Tourelles. Ils commencèrent par rompre deux arches du pont et par construire un « très gros boulevard de terre et de gros fagots <sup>3</sup> » sur le pont même, en regard d'Orléans; puis ils remirent les Tourelles en état de défense, rétablirent le boulevard qui les couvrait du côté de la terre et assurèrent l'entrée des eaux de la Loire dans le bras qui séparait le fort du boulevard

1. *Journal du siège*, pp. 10-13; — *Chronique de la Pucelle*, pp. 258-264.

La tour Notre-Dame était l'avant-dernière le long de la Loire, à l'ouest du pont. — « Il ne fut oncque scen proprement de quelle part cet éclat de pierre avoit été jeté », ajoute le *Journal du siège*. — *Ibid.*

« Selon Grafton, ce beau coup fut tiré par un enfant, par le fils du canonnier, qui était allé dîner. » (MICHELET, *Histoire de France*, t. V, p. 23, note 1; — l. X, chap. II. In-8°, Paris, 1841.)

« Et aucuns disent que ledict canon partit de Saint-Anthoine; les autres disent qu'il partit de la tour Nostre-Dame et qu'il y eut un jeune paige qui jecta ledict canon, et le canonnier qui avait la charge de ladiete tour trouva ledict paige qui s'enfuyoit. » (*Chronique anonyme de la fête du 8 mai*, p. 24. In-8°, Orléans, 1883.)

Maitre Jehan de Meun, astrologue et prisonnier des Anglais, avait, dit-on, annoncé à Chartres cette mort à Salisbury. Ce seigneur lui apprenant qu'il allait assiéger Orléans, « Jehan de Meun luy dist qu'il gardast sa teste ». (*Chronique normande anonyme*. Procès, t. IV, p. 345.)

2. *Chronique de la Pucelle*, p. 264.

3. *Journal du siège*, p. 10.

extérieur<sup>1</sup>. Ces travaux achevés, la petite armée anglaise se retira dans les places de Meung-sur-Loire et de Jargeau, laissant cinq cents combattants sous les ordres de Glasdale, pour garder le fort du bout du Pont. C'est le mardi 8 novembre que s'opéra ce mouvement de retraite; comme pour éclairer leur marche, les ennemis livrèrent aux flammes « plusieurs maisons, pressoirs et autres édifices au val de Loire<sup>2</sup> ».

Du 8 novembre au 1<sup>er</sup> décembre, Orléanais et Anglais se contentèrent de s'observer et de se canonner à qui mieux mieux. Glasdale dirigeait le feu de ses bombardes sur la ville, mais principalement sur le boulevard de la Belle-Croix, qu'occupait messire de Giresme, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, en compagnie de plusieurs chevaliers et bourgeois de la cité. De leur côté, les canons et bombardes de la place battaient en brèche les Tourelles et parvenaient à abattre les combles et une grande partie de la muraille<sup>3</sup>. Ce qui peut paraître surprenant, c'est que la garnison d'Orléans, qui le 25 octobre avait reçu un renfort de huit cents hommes, avec « plusieurs nobles seigneurs, chevaliers, capitaines et écuyers fort renommés en guerre », n'ait tenté aucune attaque contre les cinq cents Anglais cantonnés dans les Tourelles et dans leur boulevard. Les Français étaient encore sous l'impression des dernières défaites : la confiance en eux-mêmes et au succès n'avait pas encore reparu. Les habitants d'Orléans se contentèrent, durant

1. *Chronique de la Pucelle*, p. 263. — Même divergence, pour les arches rompues par les Anglais, entre les deux chroniqueurs que ci-dessus, Montreuil dit *une*, et le *Journal*, *deux*.

2. *Journal du siège*, p. 13.

3. *Chronique de la Pucelle*, p. 263.

ce mois, de détruire leurs faubourgs. A la fin du mois suivant, le 29 décembre, nous l'avons déjà dit, ils achevaient de brûler et d'abattre les quelques églises et maisons qui restaient encore debout près de la ville<sup>1</sup>.

## II.

### SECONDE PHASE DU SIÈGE. — ATTAQUE PAR LA RIVE DROITE. LES BOULEVARDS ET BASTILLES.

Cependant le duc de Bedford n'avait pas encore donné de successeur au comte de Salisbury. A partir du 26 novembre, trois vaillants hommes de guerre, William de La Pole, comte de Suffolk, John Talbot et Thomas de Scales, prirent la direction des opérations du siège<sup>2</sup>. Le jeudi 1<sup>er</sup> décembre, trois cents Anglais arrivaient aux Tourelles sous la conduite de John Talbot, du seigneur de Scales et de plusieurs autres seigneurs, et ils y introduisaient des vivres, canons et munitions de guerre.

1. *Journal du siège*, pp. 13-16, 19-20.

2. William de La Pole fut depuis duc de Suffolk. Son nom de famille était La Pole. Les chroniqueurs le nomment La Poule et Suffort. Il avait deux frères, Alexandre et Jean, dont il sera parlé à l'occasion de la prise de Jargeau.

JOHN TALBOT (1373-1453), un des plus vaillants chevaliers anglais, capitaine de Coutances, en 1428; comte de Shrewsbury en 1442, de Waterford en 1446; lieutenant de Salisbury au siège d'Orléans. Il commandait la bastille Saint-Laurent. Nous le retrouverons à Beaugency, Patay et Montepilloy. « Il était aimé des Français parce qu'il faisait honorablement la guerre. » (*Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 359, note 1.)

THOMAS DE SCALES OU D'ESCALLES, seigneur de Nucelles, capitaine de Domfront et Pontorson en 1429, chevalier banneret, vidame de Chartres, assista au siège d'Orléans et à la bataille de Patay, où il fut fait prisonnier. Il mourut en 1460, de mort violente.

Le mardi suivant (6 décembre), les Anglais, vers trois heures du matin, essayèrent de surprendre le boulevard de la Belle-Croix. Mais on faisait bonne garde; la cloche du beffroi donna l'alarme, et les assaillants durent regagner les Tourelles <sup>1</sup>.

Pendant que les Français semblaient perdre un temps précieux, les capitaines à qui la conduite du siège venait d'être confiée tinrent plusieurs conseils de guerre à Beaugency, Meung et Jargeau. Finalement, ils arrêtèrent les résolutions suivantes :

Avant tout, il fut entendu qu'on appliquerait aux Orléanais les mesures qui en 1419 avaient eu raison de la résistance de Rouen, et que, pour les réduire, on recourrait autant à la famine qu'à la force des armes.

En conséquence, dès qu'ils seraient en force sous les murs de la place, 1<sup>o</sup> ils se porteraient sur la rive droite de la Loire et y établiraient, du côté de Saint-Laurent-des-Orgerils, un vaste camp retranché; après quoi ils élèveraient tout autour de la ville, en remontant de l'ouest au nord et à l'est, une série d'ouvrages destinés à barrer le passage aux secours qui pourraient venir de la Touraine ou de la Beauce;

2<sup>o</sup> Pour empêcher de même les communications avec la Sologne et le centre du royaume, ils élèveraient ou fortifieraient les bastilles de Saint-Privé, de l'île Charlemagne, des Augustins et de Saint-Jean-le-Blanc <sup>2</sup>.

En conséquence de ces résolutions, le 30 décembre, deux mille cinq cents Anglais arrivaient à Saint-Laurent, à l'ouest de la ville, sur la rive droite de la Loire,

1. *Journal du siège*, pp. 15-16.

2. *Chronique de la Pucelle*, p. 265.

et ne rencontrant qu'une poignée d'hommes d'armes et de miliciens devant eux, ils choisissaient un terrain hors de la portée du canon et s'y retranchaient tout à leur aise<sup>1</sup>. A partir de ce moment, la seconde phase du siège, la plus redoutable, commença. Les Orléanais virent s'exécuter successivement, sur les deux rives du fleuve, des travaux dont la *Chronique de la Pucelle* décrit ainsi la nature et le but :

« Pour enclore la cité, dit Cousinot de Montreuil, les seigneurs anglais et bourguignons, chefs de guerre, fermèrent et fortifièrent plusieurs bastides encloses de pieux et tranchées sur tous les grands chemins passants... Et ainsi la ville... fut enclose tant de la partie de la Beausse que de la Soulongne de treize places fortifiées, tant boulevarts comme bastides<sup>2</sup>. »

Jean Chartier confirme la remarque de Montreuil sur les chemins couverts qui reliaient les bastilles les unes aux autres, quand il dit que « les Anglois besongnoient à faire fossés doubles depuis la bastille Saint-Laurent

1. *Journal du siège...*, p. 20.

2. *Chronique de la Pucelle*, pp. 265-266. — La *Chronique de Morosini* donne ce même nombre de treize bastilles.

« Lorsque en assiégeant une ville on trouvait un bâtiment dans lequel on pouvait se loger ou se fortifier, une église ou un monastère, ce fort se nommait une *Bastille*. Ceux qui étaient construits en terre avec palissades et fossés portaient le nom de *Boulevards*. » (Abbé Dubois, cité par J.-A.-C. Buchon dans son livre *Documents sur la Pucelle*, p. 464. Paris, grand in-8°, 1838.)

A parler exactement, les boulevards, dit Jollois, « étaient des ouvrages avancés, construits simplement en terre et maintenus quelquefois par des fascines ou des planchers, et quelquefois aussi par des murs. Ils étaient environnés de fossés. Leur forme, variable sans doute, offrait en général celle d'un carré ou d'un rectangle. Chaque boulevard avait une banquette, d'un mètre trente centimètres d'élévation, régnant sur chacun des côtés qui dominaient la campagne. (JOLLOIS, *Histoire du siège d'Orléans*, p. 8.)

jusqu'à la grande bastille nommée Londres, depuis celle de Paris jusqu'à celle de Saint-Loup<sup>1</sup> ». Mais il ne paraît pas qu'ils aient eu le temps d'achever ces travaux et d'accomplir leurs projets.

Un notaire orléanais de l'époque, Guillaume Giraut, relevait de son côté le même fait, car il écrivait dans ses livres que toutes les forteresses et bastilles construites par les assiégeants étaient « closes à deux parties de fossés, et d'une forteresse à l'autre<sup>2</sup> »; excepté vraisemblablement dans l'espace qui s'étendait de la bastille de Paris à celle de Saint-Loup.

Ces détails mettent en évidence le dessein des Anglais d'enserrer Orléans dans une ligne de blocus infranchissable, et d'en arriver à obtenir par la famine ce que la force des armes ne pourrait leur donner. La première bastille achevée fut celle de Saint-Laurent : le 4 janvier, les assiégeants s'y établissaient. La dernière fut celle de Saint-Jean-le-Blanc : le 20 avril, ils l'occupaient et « y faisaient un guet pour occuper le passage<sup>3</sup> ».

Les bastilles et boulevards construits ou fortifiés entre ces deux dates étaient, en remontant de l'ouest au nord et à l'est, sur la rive droite :

1<sup>o</sup> La bastille de Saint-Laurent-des-Orgerils, qui commandait le passage de la Loire au-dessous d'Orléans, et que protégeait un véritable camp retranché<sup>4</sup> : elle était placée sous les ordres de Talbot ;

2<sup>o</sup> Le boulevard de la Croix-Boissée ou Buissée (17 jan-

1. JEAN CHARTIER, *Chronique de Charles VII*, t. 1, chap. XIII, p. 63, édit. V. de Viriville.

2. BOUCHER DE MOLANDON, *Étude sur une bastille anglaise*, pp. 11-12. In-8<sup>o</sup>, Orléans, 1858.

3. *Journal du siège*, pp. 23, 72.

4. *Chronique de la Pucelle*, p. 265.

vier), ainsi nommé parce qu'il y avait là une croix qu'on couronnait de buis le dimanche des Rameaux <sup>1</sup>; il commandait la route de Blois;

3<sup>o</sup> Le boulevard du Colombier <sup>2</sup>; l'abbé Dubois en fait un seul et même ouvrage avec le boulevard des Douze-Pierres <sup>3</sup>;

4<sup>o</sup> Le boulevard de la Grange-de-Cuiveret (21 mars) <sup>4</sup>;

5<sup>o</sup> La bastille des Douze-Pierres (des douze pairs, d'après Vallet de Viriville), que les Anglais appelaient Londres : elle interceptait la route du Mans et occupait la place de la porte actuelle dite de Saint-Jean; le comte de Suffolk s'y tenait habituellement <sup>5</sup>;

6<sup>o</sup> La bastille du Pressoir-Ars (brûlé), entre le faubourg Bannier et le faubourg Saint-Jean; les Anglais la nommaient *Rouen* <sup>6</sup>;

7<sup>o</sup> La bastille entre Saint-Pouair (Saint-Paterne) et Saint-Ladre ou de Paris <sup>7</sup>;

8<sup>o</sup> La bastille de Saint-Loup, construite sur les ruines du monastère et de l'église Saint-Loup, près de la Loire, en amont et assez loin de la ville; elle avait pour commandant sir Thomas Guerrard, capitaine de Montereau <sup>8</sup>; de ce point, les Anglais gênaient le ravitaille-

1. *Chronique de la Pucelle*, p. 265.

2. *Ibid.*, pp. 265-266.

3. Abbé Dubois, *Histoire du siège...*, pp. 257-258.

4. *Journal...*, p. 60. — MM. P. Charpentier et Ch. Guissard font du boulevard de la Grange-de-Cuiveret un seul et même boulevard avec celui des Douze-Pierres.

5. *Chronique de la Pucelle*, pp. 265, 266. — Jean Chartier, *op. cit.*, t. I, pp. 64-65. Le clos des Douze-Pierres est encore connu sous ce nom, dit l'abbé Dubois.

6. *Journal...*, p. 68.

7. *Ibid.*, p. 69.

8. *Journal...*, pp. 57-58; — BERRY, *Procès*, t. IV, p. 43.



ment de la ville assiégée, car ils commandaient le port dit de Saint-Loup, et ils restaient maîtres de prendre livraison des vivres et munitions qu'on leur envoyait de Sully et de Jargeau.

9° Entre les deux rives, dans l'île Charlemagne dont il portait le nom, vis-à-vis le port Saint-Laurent, s'élevait un boulevard qui commandait ce côté du cours de la Loire.

Du côté de la rive gauche, en remontant de l'ouest à l'est, on rencontrait d'abord :

10° Le boulevard des Champs de Saint-Privé, sur la terre ferme; messire Lancelot était chargé de le garder, ainsi que le boulevard de l'île Charlemagne<sup>1</sup>;

11° Les Tourelles et son boulevard;

12° La bastille des Augustins, dont il a été déjà question;

13° Celle de Saint-Jean-le-Blanc, qui, avec la bastille de Saint-Loup, empêchait les Orléanais de se mettre en libre communication avec le Berry et les provinces du centre<sup>2</sup>.

De ces bastilles, les plus fortes étaient celles de Saint-Laurent, de Londres<sup>3</sup>, de Paris, de Saint-Loup et des Tourelles.

Au 20 avril, date de l'achèvement du dernier boulevard, peut-on dire que l'investissement de la ville assiégée fût complet? Évidemment non, car il restait entre la bastille

1. Abbé DUBOIS, *Histoire du siège...*, p. 254; — *Journal...*, p. 24.

2. Si les observations signalées plus haut de l'abbé Dubois et de MM. P. Charpentier et Cuissard sur l'identité de nos deux boulevards étaient fondées, ces treize bastilles ou ouvrages seraient réduits à douze.

3. Jean CHARTIER qualifie à plusieurs reprises la bastille dite de Londres de *grande bastille*.

de Paris et celle de Saint-Loup un espace considérable par où les Orléanais pouvaient assez facilement recevoir des secours. « Et pouvoient bien, dit Jean Chartier, toujours entrer en ladite ville gens à cheval... Et y avoit grant espace de la bastille Saint-Pouair à icelle de Saint-Loup, combien que chaque jour besongnassent iceulx Anglais pour cuider empêcher icelle entrée <sup>1</sup>. »

On s'est demandé si les Anglais n'avaient pas installé à Fleury ou plus haut, entre les deux points extrêmes Paris et Saint-Loup, à quatre kilomètres de la ville, une bastille ayant pour objet de barrer le passage aux convois d'hommes et de vivres. L'opinion qui l'affirme ne paraît pas suffisamment établie. Outre le défaut de textes et de documents positifs, les troupes assiégeantes étaient trop peu nombreuses pour occuper et défendre tant d'ouvrages éloignés les uns des autres. Et puis, avaient-elles eu le temps nécessaire pour les exécuter? Rien ne le prouve.

Admit-on l'existence d'un ouvrage important à Fleury, même en ce cas l'investissement n'eût pas, ce semble, été complet. De cet endroit à la bastille de Paris d'un côté, à celle de Saint-Loup de l'autre, la distance restait assez grande pour que des secours pussent passer.

Au point de vue de l'investissement, la situation des Orléanais n'était donc pas désespérée lorsque Jeanne d'Arc se présenta sous leurs murailles; mais à tout autre point de vue, elle offrait peu de chances de salut. Il était temps qu'une intervention efficace jetât le trouble dans le cœur des Anglais et les obligeât à rabattre de leur présomption et de leur orgueil.

1. JEAN CHARTIER, *Chronique de Charles VII*, t. 1, p. 63, édit. Vallet de Viriville.

## III.

## ÉNERGIE DE LA DÉFENSE.

Lorsque Suffolk, Talbot et lord Scales eurent amené des troupes assez nombreuses pour reprendre les opérations, ils voulurent du premier coup déconcerter les Orléanais. Leurs canons — ils passaient pour les meilleurs du royaume<sup>1</sup> — lancèrent dans la ville des boulets de pierre du poids de cent soixante livres. Ces projectiles endommagèrent « plusieurs maisons et beaux édifices » de la cité, mais ils ne tuèrent et ne blessèrent personne. Un boulet, à l'heure du repas, tomba sur une table à laquelle étaient assis cinq convives, sans leur faire aucun mal. Sans doute, c'était là un miracle « fait par Notre-Seigneur à la requête de Monsieur saint Aignan, patron d'Orléans<sup>2</sup> ».

Le lundi 17 janvier, un boulet énorme tombait devant le boulevard de la porte Bannier, au milieu de plus de cent personnes, sans en blesser ni tuer aucune; il ôta un soulier à l'une d'elles, mais il ne lui fit aucun mal<sup>3</sup>.

Il n'en était pas ainsi des boulets que lançaient les canons de la ville. Une coulevrine surtout faisait rage, celle de maître Jean le Lorrain. Il l'avait installée sur un pilier du pont, près du boulevard de la Belle-Croix;

1. *La délivrance d'Orléans, ou Chronique anonyme*, publiée par Boucher de Molandon, p. 35. Brochure in-8°, Orléans, 1883.

2. *Journal du siège*, p. 16. La rue qui fut le théâtre de ce fait singulier portait le nom de *rue aux Petits-Souliers*.

3. *Ibid.*, p. 26.

de là il dirigeait son feu sur les Tourelles; et, comme il manquait rarement son but, il tuait ou blessait beaucoup d'Anglais. Les assiégeants, furieux, le signalaient aux coups de leurs meilleurs archers. Parfois, pour leur faire plaisir, maître Jean se laissait choir comme un homme blessé à mort, et emporter en ville; puis, quand les Anglais s'y attendaient le moins, il reparaisait et les ajustait de plus belle<sup>1</sup>.

Les capitaines français en humeur de combattre mettaient volontiers de la partie le canonnier lorrain. Ces jours-là, maître Jean quittait la Belle-Croix et prenait sa place aux escarmouches. A l'affaire de la Croix-Boisée (30 décembre), le *Journal du siège* nous avertit que « tout ce jour fit grandement son devoir maistre Jehan atout (avec) sa coulevrine<sup>2</sup> ».

Une autre fois, — le jeudi 3 mars, — les Orléanais ayant exécuté une sortie vigoureuse, maître Jean ne demeura pas oisif : deux coups de sa coulevrine tuèrent cinq Anglais. L'un des cinq fut un neveu du comte de Salisbury, le seigneur de Gray, capitaine de Janville, « dont les Anglais firent grands regrets, parce qu'il était de grande hardiesse et vaillance<sup>3</sup> ».

Quelques jours après, les canons des assiégeants prenaient leur revanche. Le 19 mars, veille de Pâques fleuries, un boulet anglais tuait ou blessait sept personnes d'un coup et un autre cinq<sup>4</sup>.

Maître Jean ne fut pas toujours heureux; il eut aussi ses mésaventures. Dans la matinée du 18 janvier, les

1. *Journal du siège*, pp. 18-19.

2. *Ibid.*, p. 21.

3. *Ibid.*, p. 54.

4. *Ibid.*, p. 60.

Anglais du fort des Tourelles s'étaient emparés d'un convoi de cinq cents bêtes à cornes à destination d'Orléans; ils avaient fait main basse en même temps sur la charrière ou bac dont les Orléanais comptaient user pour le transbordement du convoi, et sur deux sentines ou petits bateaux. Les assiégés, qui tenaient à recouvrir le bac, traversèrent la Loire et débarquèrent en la petite île au droit de Saint-Aignan, laquelle était proche de la rive gauche. Les Anglais s'aperçurent du mouvement : ils eurent l'air de ne pas y prendre garde et vinrent s'embusquer derrière la Turcie ou levée de Saint-Jean-le-Blanc; des arbres et des broussailles les masquaient aux yeux des Orléanais. Ceux-ci, estimant le moment favorable, se disposent à reprendre le bac et les bateaux. Les Anglais sortent alors de leur embuscade, tombent à l'improviste sur leurs adversaires et les obligent à repasser la rivière en laissant vingt-deux cadavres sur le terrain. Maître Jean le Lorrain, qui était de l'expédition, y laissa sa coulevrine, que les Anglais emportèrent aux Tourelles, et c'est à grand'peine qu'il put regagner la ville<sup>1</sup>.

Le 29 janvier, les Anglais perdirent par male et fortuite aventure un de leurs meilleurs capitaines, Lancelot de l'Isle, qui commandait la bastille Charlemagne. Il venait de tenir avec La Hire une conférence parlementaire et se retirait à l'heure convenue, lorsqu'un des premiers coups de canon tirés de la place lui enleva la tête. « Dont ceux de l'ost (armée anglaise) forent très dolens, car il estoit leur maréchal et bien vaillant homme<sup>2</sup>. »

1. *Journal du siège*, pp. 27-29.

2. *Ibid.*, pp. 31-32.

L'un des combats les plus meurtriers qu'il y eut pour les assiégés se livra le 18 avril. A quatre heures du matin, les Orléanais attaquaient le camp des Anglais et enlevaient un étendard. Trop confiants en ce premier succès, ils s'attardent à piller. Les Anglais s'en aperçoivent, attaquent à leur tour et obligent les assaillants à battre en retraite. Si le porte-étendard anglais fut tué d'un coup de coulevrine, « ceux de la ville ne furent pas sans grant dommage, et bien y parut au retour par le deuil que firent les femmes d'Orléans, plourans et lamentans leurs pères, maris, frères et parents tués et blessés en cette escarmouche. Ce même jour furent rendus les corps de chaque costé; et furent enterrés en terre sainte<sup>1</sup>. »

Au reste, entre hommes d'armes et bourgeois, pages et chevaliers, simples coutilliers et capitaines, c'était à qui montrerait le plus de courage.

Le mercredi 5 janvier, Louis de Culan, amiral de France, avec deux cents combattants, arrivait au Portreau, et, bravant la garnison des Tourelles, passait la Loire au port Saint-Loup, sans que les ennemis pussent l'en empêcher. Les Orléanais firent *grande chère* à lui et à ses gens, « et moult furent loués<sup>2</sup> ».

Le jeudi, ce même seigneur exécutait une sortie avec le maréchal de Boussac et autres gens de guerre et citoyens, « et se portaient très grandement contre les Anglais, lesquels se défendirent bien et hardiment. A telle escarmouche se porta pareillement moult bien maître Jehan atout (avec) sa coulevrine<sup>3</sup>. »

1. *Journal du siège*, pp. 70-71.

2. *Ibid.*, p. 23.

3. *Ibid.*, p. 24.

Le 3 avril, Aymard de Puiseux, jeune page du Dauphiné, à la blonde chevelure, fort aimé de La Hire, qui l'avait surnommé *Cap-Daourat* (tête à cheveux d'or), livrait avec ses camarades aux pages anglais, à coups de pierres et de cailloux, un combat dont il sortait vainqueur<sup>1</sup>.

Le lendemain, nouvel engagement dans les mêmes conditions, cette fois-ci plus meurtrier. Les pages anglais gagnèrent l'étendard des pages français; mais un des pages anglais fut tué<sup>2</sup>.

Les femmes orléanaises ne restaient pas, en fait d'énergie et d'intrépidité, au-dessous des bourgeois, leurs maris, et de leurs enfants. Dès le premier assaut livré par les Anglais au boulevard du bout du Pont, tandis que les Français renversaient leurs échelles et les précipitaient dans les fossés, les femmes de la ville apportaient cendres vives, chaux, graisse fondue et eaux chaudes, jetaient le tout sur les assiégeants afin de les empêcher de se relever. « Aucunes furent vues qui repoussaient avec des lances les Anglais des entrées du boulevard et les abattaient ez fossés<sup>3</sup>. »

On en a fait maintes fois la remarque : plus que les hommes peut-être, les femmes de France ont eu en horreur le joug de l'étranger. Du Guesclin le savait bien, lui qui disait : « Il n'est pas de fileuse en France qui ne file volontiers une quenouille pour ma rançon. »

Peu avant que parût la Pucelle, la dame de la Rocheguyon défendit à outrance contre les Anglais la forteresse de ce nom. Contrainte de la rendre, elle refusa

1. *Journal du siège*, p. 66.

2. *Ibid.*, p. 67.

3. *Ibid.*, p. 7. — *Chronique de la Pucelle*, p. 261.



d'épouser un seigneur dévoué à leur cause : elle aimait mieux laisser tout et s'en aller pauvre avec ses enfants.

Les gens d'église ne voulurent pas rester en arrière des femmes orléanaises et des pages. Plusieurs ne se contentèrent pas des armes spirituelles pour repousser les Anglais ; ils les combattaient, casque en tête, avec la lance et l'épée. « Le premier jour de l'an, il y eut une grosse escarmouche. L'abbé de Cerquenceaux, « que on disait être religieux et était moult vaillant pour les Français, y fut blessé<sup>1</sup>. »

Quand il n'y avait pas de sortie ou d'action engagée, assiégés et assiégeants se provoquaient en combat singulier. « Le vendredi, dernier jour de l'an, deux Gascons de la compagnie de La Hire défient deux Anglais à deux coups de lance. » L'un des deux Gascons renverse son adversaire ; les deux autres combattants ne purent se vaincre. « Et pour les regarder, avait près d'eux plusieurs seigneurs tant de France que d'Angleterre. »

« Tout ce jour (sans doute pour bien finir l'année) fit grandement son devoir maître Jehan atout sa couleurine<sup>2</sup>. »

De leur côté, à certaines heures, les chefs des deux armées se donnaient des aubades et faisaient échange de courtoisie. « Le jour de Noël (1428) furent octroyées trêves d'une part et d'autre, durant depuis neuf heures au matin jusqu'à trois heures après-midi. Et ce temps durant, Glacidas et autres seigneurs du pays d'Angle-

1. *Journal du siège*, pp. 21-22. L'abbaye de Cerquenceaux était près de Nemours, dans le diocèse de Sens. La *Chronique de la Pucelle*, p. 245, parle d'un abbé de Cerquenceaux qui prêta main-forte à La Hire, à la rescousse de Montargis.

2. *Journal du siège*, p. 21.

terre requièrent au Bastard d'Orléans et au seigneur de Sainte-Sévère qu'ils eussent une note de hauts ménestriers, trompettes et clairons; et jouèrent les instruments assez longuement, faisant grande mélodie<sup>1</sup>. »

Après les aubades, l'échange de courtoisie.

« Le mardi 22 février, le comte de Suffolk et les seigneurs de Talbot et de Scales envoyèrent par un héraut, pour présent au Bastard d'Orléans, un plat plein de figues, raisins et dattes, en le priant qu'il lui plût envoyer au comte de Suffolk de la panne noire pour fourrer une robe. Ce qu'il fit volontiers, car il le lui envoya par le héraut même<sup>2</sup>. »

Notons-le bien : ces procédés chevaleresques s'échangeaient peu de jours après la funeste bataille de Rouvray.

#### IV.

##### JOURNÉE DES HARENGS, 12 FÉVRIER 1429, A ROUVRAY-SAINTE-DENIS. — VICTOIRE DES ANGLAIS.

L'un des grands avantages que possédaient les Anglais sur les habitants d'Orléans, c'était de rester en communication avec Paris où se trouvait le duc de Bedford, et de recevoir par son entremise les secours en hommes, en munitions et en vivres dont ils pouvaient avoir besoin. C'est ainsi que, au commencement de février 1429 (nouveau style), on apprit à Blois et à Orléans que « en ces jours, le duc de Bedford, régent, étant à Paris, avait fait assembler, tant des Marches de Normandie comme

1. *Journal du siège*, pp. 17-18.

2. *Ibid.*, p. 53.

de l'Isle-de-France et à l'environ, de quatre à cinq cents chariotz et charrettes, lesquelz, avec la diligence de plusieurs marchands, furent chargés de vivres (de harengs principalement, provisions de carême), artillerie », munitions, arcs, traits et « autres habillements de guerre », pour mener devers « les dessus ditz Anglais à Orléans<sup>1</sup>. Et tout fut baillé à conduire à Messire Jean Fascot (Falstolf), grand maître d'ostel dudit duc de Bedford, avec lequel furent commis le prévost de Paris (Simon Morhier), messire Thomas Rameston et plusieurs autres officiers des Marches de l'Isle-de-France et d'environ, accompagnés de seize cents combattants, et bien mil valets, marchands et gens du commun, avec lesquels sé départit ledit Fascot de Paris, le jour des cendres<sup>2</sup> ».

1. *Journal du siège*, p. 38.

2. MONSTRELET, *Chronique*, 2<sup>e</sup> partie, chap. LVI, t. IV, pp. 310-314; — *Journal du siège*, loc. cit. — SIR JOHN FALSTOLF (Fastol, Fastot, Fascot, Fastre, suivant les chroniqueurs), un des meilleurs capitaines anglais, était chevalier banneret, grand maître d'hôtel de Bedford et membre du conseil de régence de Paris.

En 1424, le régent l'avait nommé lieutenant général des pays au delà de la Seine. Après Rouvray, Falstolf s'établit dans la bastille de Londres. Nous le retrouverons à Patay.

SIMON MORHIER « gouvernait l'artillerie des Anglais ». (Jean Chartier, *Chronique de Charles VII*, t. I, p. 62. (Édit. Vallet de Viriville.)

Ce personnage était prévôt de Paris depuis le 1<sup>er</sup> décembre 1422, et il le fut tant que les Anglais restèrent maîtres de cette capitale. Il avait été auparavant maître d'hôtel de la reine Isabeau. Après la prise de Paris, il fut nommé gouverneur de Dreux, puis trésorier de Normandie pour les Anglais. (VALLET DE VIRIVILLE, article sur S. Morhier, dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de France*, t. XXV. — A. LONGNON, *Paris sous la domination anglaise*, p. 147, note.)

THOMAS RAMESTON OU RAMPSTON, capitaine d'Argentan, était chevalier banneret et chambellan de Bedford. (L. JARRY, *Le compte de l'armée anglaise au siège d'Orléans*, p. 207. Un volume in-8<sup>o</sup>, Orléans, 1892.)

L'occasion était bonne : les capitaines de Charles VII songèrent à la mettre à profit.

A Blois, Charles, comte de Clermont, avait, sur l'ordre de Charles VII, rassemblé un corps de trois à quatre mille hommes venus principalement de l'Auvergne et du Bourbonnais, provinces dépendantes de sa famille, pour se porter au secours des assiégés. A ces troupes s'adjoignaient des Écossais commandés par Jean Stuart, seigneur de Darnley et connétable d'Écosse. Dès que le comte de Clermont apprit la marche de Falstolf sur Orléans, il quitta Blois le 11 février avec sa petite armée et se porta au-devant des Anglais.

A Orléans, les capitaines français avaient pris aussi leurs dispositions. Le 10 février, le Bâtard d'Orléans, suivi de deux cents combattants, venait s'entendre avec le comte de Clermont sur le jour et l'heure du combat à livrer. Le lendemain, 11 février, quinze cents hommes d'armes environ partaient d'Orléans, ayant à leur tête le maréchal de Boussac, le sire d'Albret, le seigneur de Graville, Jacques de Chabannes, Poton de Xaintrailles et son frère, La Hire, Saulton de Mercadieu<sup>1</sup> et plusieurs autres chevaliers, et entraient en contact avec les troupes de Blois, non loin de Janville en Beauce et de Rouvray-Saint-Denis<sup>2</sup>.

Le lendemain, dans la matinée, on signalait l'approche des Anglais qui s'avançaient « à la file et sans avoir

1. Saulton de Mercadieu était un vaillant Gascon qui, à Montargis, en 1427, frappé d'une lance dont le fer lui traversait la bouche et sortait d'un demi-pied derrière le cou, « se déferra lui-même » et continua de combattre. (*Chronique de la Pucelle*, p. 247.)

2. Yenville, aujourd'hui Janville, et Rouvray-Saint-Denis sont du département d'Eure-et-Loir.

nulle opinion d'être surpris<sup>1</sup> ». Se jeter sur eux, sans leur donner le temps de se reconnaître, culbuter les hommes de l'escorte et enlever le convoi était le parti indiqué par les circonstances. La Hire, Poton et les capitaines d'Orléans y étaient décidés. Mais le comte de Clermont leur manda par plusieurs messagers de ne tenter aucune attaque jusqu'à sa venue. Les capitaines « délaissèrent ainsi leur entreprise à leur très grant déplaisance, et surtout de La Hire qui démonstroit l'apparence de leur dommaige, en temps qu'on donnait espace aux Anglais de eux fortifier de paulx (pieux) et de charriots<sup>2</sup> ».

Les Français avaient perdu le temps d'attaquer à propos : Falstolf ne perdit pas celui d'organiser la défense. Dès qu'il s'aperçut du danger, il donna l'ordre de ranger les quatre à cinq cents « chars ou charrettes » du convoi, de manière à former une enceinte et à servir de retranchements et de défense. Deux issues seulement furent ménagées et gardées par des archers en force. Tout le personnel du convoi resta renfermé dans ce pare improvisé, les hommes en état de combattre se tenant près du point que pouvait aborder l'ennemi, « les gens de petite défense, marchands, pages et les chevaux en arrière et hors de portée<sup>3</sup> ».

A cette précaution, Falstolf en joignit une autre qui avait bien des fois réussi aux Anglais. Ses archers « avaient foison grans pieux, aigus à un bout et ferrés à l'autre ». Ils les fichèrent en terre, en les « penchant

1. *Journal du siège*, pp. 38-39; — *Chronique de la Pucelle*, p. 266.

2. *Journal du siège*, pp. 39-40.

3. MONSTRELET, *op. cit.*, p. 311.

vers leurs ennemis ». Ces pieux les protégeaient surtout contre les cavaliers, « car les chevaux entraient dedans les pieux et les pieux dedans leurs poitrines<sup>1</sup> ».

Cependant les Français de l'avant-garde, impatients d'attaquer, assortissaient convois et coulevrines, et vers deux heures après-midi commençaient le feu<sup>2</sup>. Malheureusement, les chefs n'étaient pas d'accord sur la manière d'attaquer. Les uns voulaient combattre à pied, à cause des retranchements improvisés par les Anglais; les autres étaient d'avis de combattre à cheval. Parmi les premiers se trouvait le connétable d'Écosse, Jean Stuart, comte de Darnley. Sans attendre le gros des troupes du comte de Clermont, il fit mettre ses Écossais à pied et il se porta sur les archers anglais qui s'apprétaient à le recevoir. Ceux-ci, à couvert derrière leurs chariots, se mirent « à tirer très roidement<sup>3</sup> » et provoquèrent du désordre chez les hommes à cheval qui appuyaient Jean Stuart. Le connétable ne recula pas pour si peu. Il assaillit avec ses gens l'une des issues qu'avait ménagées l'ennemi.

Les Anglais, dans la position avantageuse qu'ils occupaient, n'eurent pas de peine à le repousser. Mais quand Falstolf se fut rendu compte du petit nombre des assaillants et de l'impossibilité pour le comte de Clermont d'intervenir à temps, il fit sortir du parc ses hommes d'armes qui « frappant dedans les Français, les mirent en désarroy et en fuite, non pas toutefois sans grant tuerie<sup>4</sup> ».

1. *Journal d'un Bourgeois de Paris*, pp. 231-232.

2. *Chronique de la Pacelle*, p. 268.

3. MONSTRELET, *op. cit.*, p. 312.

4. *Journal du siège*, p. 42.

Du côté des Français, il y eut de cinq à six cents morts, principalement des Écossais, et de ce nombre « six vint gentilzhommes » ; entre autres Jean Stuart et son fils, les seigneurs d'Orval et de Châteaubrun, messires de Rochechouart et Jean Chabot. Mais les Anglais ne firent qu'un seul prisonnier ; encore était-il Écossais.

Sur ses seize cents combattants, tous « de bonne étoffe », il est vrai, Falstolf ne perdit qu'un seul homme de condition, le neveu de Simon Morhier, prévôt de Paris<sup>1</sup>.

Le Bâtard d'Orléans fut blessé d'un trait au pied, dès le commencement de l'action. « Deux de ses archers le tirèrent à grand'peine hors de la presse, le montèrent à cheval et ainsi le sauvèrent<sup>2</sup>. »

Le comte de Clermont, que le maréchal de La Fayette avait armé ce même jour chevalier<sup>3</sup>, ne tenta rien pour repousser les Anglais et secourir les troupes engagées. Dès qu'il vit l'ennemi maître du terrain, il se mit en chemin vers Orléans ; « en quoi il ne fit pas honnestement, mais honteusement<sup>4</sup> ». Il n'y arriva que bien tard, le soir, avec Dunois et le maréchal de Boussac. Poton et La Hire, toujours vaillants, s'étaient tenus à l'arrière-garde et avaient protégé la retraite<sup>5</sup>.

Falstolf se présentait le lendemain sous les murs de la ville assiégée, n'ayant perdu que quelques barils de harengs défoncés pendant la bataille, ce qui fit donner à cette affaire le nom de *Journée des Harengs* (12 février 1429).

1. MONSTRELET, *op. cit.*, pp. 313-314.

2. *Journal du siège*, p. 43.

3. MONSTRELET, *Chronique*, 2<sup>e</sup> partie, ch. LVI, t. IV, p. 312.

4. *Journal du siège*, *ibid.*

5. *Ibid.*, p. 44.



« Depuis ce jour-là, les assiégeants, pour se moquer des assiégés, criaient de leurs forts, par gauserie : A mes beaux harans (harengs) <sup>1</sup>. »

On eut soin de faire transporter à Orléans les corps des seigneurs français qui étaient restés sur le terrain du combat, car ils « étaient tous de grant noblesse et de très renommée vaillance ». On les ensevelit dans la belle église de Sainte-Croix, et l'on fit « pour eux un beau service divin <sup>2</sup> ».

Le duc de Bedford voulut, lui aussi, témoigner au ciel sa reconnaissance pour la victoire inespérée que son lieutenant venait de remporter. Par son ordre, il y eut le 22 janvier, à Paris, une procession générale d'actions de grâces <sup>3</sup>.

La présence dans la ville assiégée des troupes qu'avait amenées le comte de Clermont ne pouvait qu'augmenter les embarras des Orléanais, à cause de la difficulté qu'il y avait de se procurer des vivres. C'était là une raison suffisante pour que ces troupes sortissent de la ville, en attendant l'occasion d'une revanche. Mais il n'était nullement nécessaire que leur chef leur en donnât l'exemple. Le comte de Clermont ne l'entendit pas ainsi.

Lui, « qui devait être porte-enseigne de magnanimité, s'effraya tellement » qu'il se retira le 18 à Blois avec nombre de seigneurs « et bien deux mille combattants ». « Et ne demeura dedans Orléans sinon le Bastard d'Orléans, le mareschal de Sainte-Sévère et leurs gens <sup>4</sup>. » Un

1. SYMPHORIEN GUYON, *Histoire de la ville d'Orléans*, t. II, p. 195.

2. *Journal du siège*, p. 43.

3. *Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 233, note 1.

4. SYMPHORIEN GUYON, *op. cit.*, t. II, pp. 199-200. — *Journal du siège*, p. 51.

des personnages qui suivirent le comte de Clermont était l'évêque d'Orléans, Jean de Saint-Michel. « Les Orléanais, remarque leur historien, ne furent pas contents<sup>1</sup>. »

C'est pour cela que pendant les deux mois qui précédèrent la levée du siège, aucun chroniqueur ne mentionne la présence de l'évêque dans la cité. Il ne sera plus question de lui qu'à Reims, où nous le verrons représenter un des pairs ecclésiastiques absents.

## V.

### SITUATION DES PLUS GRAVES. — JEANNE RAMÈNE LA CONFIANCE.

Le combat de Rouvray-Saint-Denis s'était livré le 12 février 1429 : le désarroi moral qui en résulta fut

1. *Journal...*, *ibid.* — Le vaincu de Rouvray, Charles, comte de Clermont tant que vécut son père, puis cinquième duc de Bourbon et d'Auvergne, était le fils aîné de Jean I, quatrième duc de Bourbon, qui fut fait prisonnier à la bataille d'Azincourt. Il épousa, contraint, la fille de Jean sans Peur en 1418. Charles VII le nomma lieutenant de Languedoc et gouverneur du Nivernais, Bourbonnais, Lyonnais, etc., provinces où il rendit de grands services. On le retrouve à Blois, pendant qu'on préparait le convoi de secours; mais il ne paraît pas avoir suivi ou rejoint la Pucelle à Orléans. Au sacre de Reims, il représenta le duc de Normandie. Après l'échec de Paris, il fut nommé lieutenant général de l'Île-de-France. Son père étant mort en Angleterre (1434), Charles prit le titre de duc de Bourbon. Il mourut à Moulins en 1456, à l'âge de 55 ans. (P. ANSELME, *Histoire généalogique de la Maison de France*, t. I, pp. 303-306; — Gabriel DEPEYRE, *Les ducs de Bourbon*, pp. 246-278. In-8°, Paris, 1897.)

Le duc de Bourbon était seigneur du Bourbonnais, de l'Auvergne, du Forez, du Beaujolais et du comté de Clermont en Beauvaisis. Il était le plus grand seigneur terrien du royaume après le duc de Bourgogne. (A. LONGNON, *Les limites de la France et l'étendue de la domination anglaise...*, p. 96.)

d'autant plus grave que les Français étaient de beaucoup supérieurs en nombre aux Anglais, leurs vainqueurs.

Ce même jour, 12 février, — le lecteur ne l'a pas oublié, — Jeanne d'Arc venait à Vauconleurs trouver le capitaine Robert de Baudricourt, et, lui reprochant ses refus, lui disait :

— En nom Dieu, vous tardez trop à m'envoyer. Aujourd'hui le gentil Dauphin a eu près d'Orléans grand dommage.

Et elle ajoutait :

— Il sera en danger de l'avoir plus grand si ne m'envoyez bientôt vers lui.

Cette défaite inattendue assombrissait singulièrement l'horizon, et, humainement parlant, il y avait beaucoup à craindre qu'il ne s'assombrît encore davantage. Des conseils extraordinaires furent assemblés et tenus, soit à Chinon par le jeune roi, soit à Orléans.

« Les capitaines qui étaient dans Orléans convoquèrent les principaux bourgeois pour leur représenter qu'ils ne voyaient pas moyen de pouvoir longtemps défendre leur ville, et les prièrent de déclarer ce qu'ils voulaient faire; à quoi tous ensemble répondirent qu'ils aimaient mieux mourir que de se soumettre aux Anglais<sup>1</sup>. »

Puisque le sort des armes leur était contraire, il ne restait aux assiégés qu'une voie à tenter : celle de la diplomatie. Et encore ne fallait-il pas songer à négocier directement avec les Anglais qui, enflés de leurs succès, n'eussent consenti qu'à une capitulation sans condition.

1. *Abrégiateur du Procès*, cité par l'abbé DuBois, *Histoire du siège d'Orléans*, p. 28.

Mais il y avait en France un prince puissant qui avait rendu et rendait assez de services à ces insulaires, pour que ceux-ci fussent obligés de le ménager et de compter avec lui.

Ce prince était le duc de Bourgogne. Deux raisons permettaient d'espérer que, Philippe le Bon se prononçant en faveur d'Orléans, peut-être plairait-il au duc de Bedford d'en faire lever le siège. Philippe était allié des Anglais, et il était de plus le beau-frère du Régent du royaume. Allié des Anglais, il l'était depuis la mort de Jean sans Peur. Quoiqu'il eût épousé, à son premier mariage, une sœur de Charles VII, la princesse Michelle, le jeune duc, pour venger l'assassinat de Montereau, se jetta à corps perdu dans le parti d'Henri V d'Angleterre. Sa fidélité à la cause anglaise autorisait à penser qu'une requête venant de sa part ne serait pas traitée par ses alliés avec indifférence.

Philippe le Bon était d'ailleurs le beau-frère du duc de Bedford. Le Régent, en effet, avait épousé, en juin 1423, Anne de Bourgogne, sœur du duc Philippe, âgée de dix-neuf ans, qui lui avait apporté en dot 150.000 écus d'or. Le duc de Bourgogne pouvait sans présomption espérer que son beau-frère tiendrait à lui être agréable.

C'est ce sentiment qui prévalut dans le Conseil du roi Charles VII, lorsque l'on délibéra sur les mesures que commandaient les circonstances. Il y fut « résolu de prier le duc de Bourgogne prendre la ville d'Orléans en sa protection, et de luy plustost consigner entre les mains que de permettre qu'elle tombast en la puissance de l'Anglais. Et remonstra-t-on au Roi que cela servirait d'acheminement pour faire quelque accord avec le duc

de Bourgogne, et en tout événement mettroit de la jalousie entre luy et l'Anglois<sup>1</sup> ».

On reconnaît là l'idée à laquelle s'attachera plus tard opiniâtrément Regnault de Chartres, celle qui, subordonnant tout à la diplomatie, devait mettre le chancelier en opposition ouverte avec la Pucelle et le rendre défavorable, hostile même à ses desseins.

En conséquence, à ce que nous apprend un historien des ducs de Bourgogne, les plus prudents des conseillers de Charles VII furent d'avis d'envoyer aux chefs des assiégés un pouvoir de remettre la place entre les mains de Philippe le Bon<sup>2</sup>.

Une ambassade fut donc députée à Philippe « par le roy Charles et ceux de la ville d'Orléans<sup>3</sup> ». A la tête fut placé un capitaine connu et estimé tout particulièrement du jeune duc, Poton de Xaintrailles. Plusieurs fois, le chevalier gascon avait eu l'occasion de combattre sous ses yeux. En 1423, à Arras, dans le célèbre combat singulier qui fut livré entre Poton et Lyonnel de Wandoune et dont Poton sortit vainqueur, Philippe le Bon était juge du camp<sup>4</sup>.

1. E. RICHER, *Histoire de la Pucelle d'Orléans*, livre I, fo 6, verso.

2. DOM PLANCHER, *Histoire de Bourgogne*, t. IV, pp. 127-145.

3. MONSTRELET, *Chronique*, 2<sup>e</sup> partie, chap. LVIII, t. IV, p. 317.

4. *Id.*, *ibid.*, t. IV, pp. 151-154. Pour célébrer sa victoire, ajoute Monstrelet, Poton « fist là de graus bonbans avec ses gens ».

Xaintrailles (Poton de), compagnon de La Hire et Gascon comme lui, était né au château de ce nom dans les environs de Nérac (Lot-et-Garonne). Son frère aîné, Jean, était seigneur de Xaintrailles. Il combattit à Orléans, Rouvray et Montépilloy. Poton fut un des plus braves capitaines de ce temps. On ne l'appelaît que le *Vaillant Poton*. Il prit part au ravitaillement d'Orléans, et avec la Pucelle, aux affaires des Tourelles, de Jargeau, de Patay, où ses archers firent Talbot prisonnier, à la tentative sur Paris et à la délivrance de Compiègne. Il fut nommé grand écuyer en juillet 1429, maréchal de France en

Xaintrailles vint donc, au nom des Orléanais, prier Philippe le Bon qu'il daignât prendre leur cité sous sa haute protection et les traiter comme ses propres sujets. A quelle date eut lieu son départ, on ne peut le fixer que de façon approximative, par exemple entre le 18 février et les premiers jours de mars. Certainement, à la date du 3 mars et suivantes, le duc Philippe était dans ses provinces du Nord, à Bruxelles d'abord, puis à Namur, pour y recueillir la succession du comté. Il accueillit avec bienveillance la requête des bons bourgeois d'Orléans et, emmenant leurs ambassadeurs avec lui, il se rendit à Paris, où il arriva le 4 avril et resta jusqu'au 22. Les négociations avec le duc de Bedford s'engagèrent aussitôt, et le 17 avril tout était terminé.

Le duc Philippe « remontra au Régent la pitié du duc d'Orléans; il le requit bien chèrement qu'il lui plût lever le siège, et que la place lui fût donnée en garde comme place neutre<sup>1</sup> ».

Le Grand conseil de Paris et le Régent écoutèrent cette proposition de fort mauvaise grâce. Bedford reparut qu'il « serait bien marry, d'avoir battu les buissons, si d'autres devaient avoir les oisillons<sup>2</sup> ».

Le refus de Bedford et du Grand conseil d'acquiescer à sa demande blessa fort le duc de Bourgogne. Philippe le Bon avait envoyé aux troupes assiégeantes un certain nombre d'hommes d'armes qui combattaient dans leurs

1454, et il mourut avec cette dignité à Bordeaux, le 7 octobre 1464. Il eut la joie de voir la France délivrée de ses envahisseurs. (Le Père ANSELME, t. VII, p. 92; t. VIII, p. 488.)

1. *Journal du siège*, pp. 52, 69, 70.

2. JEAN CHARTIER, *Chronique de Charles VII*, t. I, chap. xxxiv, p. 65; édit. de Viriville. — Voir, sur cette ambassade, M. Germain Lefèvre-Pontalis, t. IV de la *Chronique Morosini*, Annexe XIV.

rangs. Il leur manda qu'ils eussent à quitter l'armée anglaise et à se retirer. Naintrailles amena avec lui à Orléans, où il rentrait le 17 avril, « la trompette » (le héraut) chargée par le duc de transmettre cet ordre à qui de droit. « Pour obtempérer auquel commandement s'en alèrent et départirent très hastivement plusieurs Bourguignons, Picars, Champenois et moult d'autres des pays et obéissance d'icelluy duc de Bourgogne, — dont la puissance des Anglois affaiblit moult<sup>1</sup>. »

Plus encore que les Orléanais, après la journée des *Harengs*, « Charles, roy de France, avait eu au cœur grand tristesse, véant de toutes pars ses besongnes venir au contraire et persévérer de mal en pis<sup>2</sup> ». Il ne pouvait se dissimuler que tous, amis et ennemis, regardaient sa cause comme perdue. C'est alors qu'il se demanda si l'heure n'était pas venue d'aller s'embarquer à La Rochelle pour chercher un refuge auprès de ses alliés les Écossais. Autour de lui, personne pour combattre

1. Quel était le nombre de ces Bourguignons et Picards, aucun document ne le dit. — *Journal du siège*, p. 70; *Chronique de la Pucelle*, p. 270; — MONSTRELET, *op. cit.*, t. IV, p. 317.

Philippe III, dit le Bon, était né à Dijon en 1396 : il était fils de Jean sans Peur et de Marguerite de Bavière. Il eut trois femmes légitimes : Michelle, fille de Charles VI, en 1409, Bonne d'Artois en 1424, et Isabelle de Portugal en 1429. Il ne laissa qu'un fils légitime, dont Isabelle était la mère, Charles le Téméraire. Il se rendit célèbre par son faste et ses prodigalités. On le nommait *le premier duc de la chrétienté*, et il était en effet un de ses princes les plus puissants. Lui-même se disait *duc par la grâce de Dieu*. Le 10 janvier 1430, il institua l'ordre célèbre de la *Toison d'or*. Ses sujets, les Flamands, qu'il n'opprima pas, lui donnèrent le nom de Philippe le Bon. On a vu quels liens le meurtre de Montereau établit entre ce prince du sang royal de France et les ennemis héréditaires du royaume. Le traité d'Arras le ramena aux sentiments de fidélité à la France, dont il n'eût jamais dû se départir. Il mourut en 1467.

2. MONSTRELET, *ibid.*, p. 313.



résolument ses hésitations et relever son courage. Les conseils qu'on lui faisait entendre n'étaient que faiblesse et pusillanimité. Selon les uns, il n'y avait qu'un parti à prendre : se retirer en Dauphiné et de là défendre pied à pied le Lyonnais, l'Auvergne et le Languedoc; selon les autres, il fallait renoncer à la lutte, traverser les Pyrénées et demander asile à la cour de Castille<sup>1</sup>.

A la nouvelle du retour et de l'insuccès de Xaintrailles, un profond découragement envahit aussi le cœur des loyaux Français. C'était le cri général qu'il « n'y avait espérance quelconque d'avoir secours ni ayde humaine; qu'on ne pouvait rien espérer que de Dieu<sup>2</sup> ».

Eh bien, en ce moment-là, malgré l'échec de son ambassadeur, Charles ne désespérait plus. La vierge de Domremy avait paru à Chinon, et elle lui avait fait entendre le langage de la confiance : sa parole si ferme et si douce, si décidée et si persuasive, avait conquis le jeune prince; et des hommes sages et autorisés lui avaient affirmé qu'il pouvait s'aider de cette Pucelle. Et l'on avait appris ces choses à Orléans. On savait que la vierge guerrière avait promis, de par Dieu, de donner son signe sous les murs de la ville assiégée et de chasser les Anglais. Ce n'était donc plus le cas de gémir, mais d'espérer quand même. Jeanne marchant sur Orléans à la tête de capitaines et d'hommes déterminés, Jeanne combattant les ennemis du royaume avec la protection du Ciel, rien n'était perdu, tout pouvait être gagné.

Quoique quatorze ans seulement se fussent écoulés depuis Azincourt, cinq depuis Verneuil, deux mois

1. Mémoires de Pie II, *Procès*, t. IV, p. 509.

2. *Chronique de la Pucelle*, pp. 278-80.

depuis Rouvray-Saint-Denis, et qu'en cet espace de temps, l'invasion étrangère n'eût cessé de progresser, les contemporains nous apprennent que, en cette année

Mil quatre cent vingt-neuf,  
Reprit à luire le soleil.  
Il ramenait le bon temps neuf<sup>1</sup>.

Et il le ramenait grâce à l'envoyée de Dieu, Jeanne la Pucelle.

1. Christine de Pisan, *Procès*, t. V, p. 4.

---

## CHAPITRE XVII.

### JEANNE DANS ORLÉANS.

#### PRISE DE LA BASTILLE DE SAINT-LOUP.

- I. *La Pucelle et le convoi de vivres devant Orléans. — Résolutions concertées avec Dunois. — On introduit le convoi dans la ville. — Jeanne à Chécy et au château de Reuilly. — Son entrée dans Orléans.*
- II. *Samedi 30 avril. — Conseil auquel assiste Jeanne. — Sommation écrite. — Sommation de vive voix. — Dimanche 1<sup>er</sup> mai. — Départ de Dunois pour Blois. — Chevauchée de Jeanne dans la ville. — La Croix-Morin.*
- III. *Lundi et mardi, 2 et 3 mai. — La Pucelle et le docteur Jean de Mascon. — Jeanne et les habitants d'Orléans. — Soin qu'elle prend du moral des hommes d'armes.*
- IV. *Mercredi 4 mai. — Retour des troupes de Blois. — Stupeur et inertie des Anglais. — Attaque et prise de la bastille de Saint-Loup.*

#### I.

JEANNE DEVANT ORLÉANS. — RÉOLUTIONS CONCERTÉES AVEC DUNOIS. — SON ENTRÉE, LE SOIR, DANS LA VILLE.

En partant de Blois avec les trois mille hommes du corps expéditionnaire<sup>1</sup> et le convoi de secours, Jeanne d'Arc aurait voulu qu'on se dirigeât sur Orléans par la rive droite de la Loire, du côté de la Beauce. Les Anglais

1. C'est, nous l'avons déjà dit, l'évaluation d'Eberhard Windecke (*Procès*, t. IV, p. 491), et aussi de la *Chronique de Tournay*, t. III, p. 409, du *Recueil des Chroniques de Flandre*.

avaient installé sur cette rive, il est vrai, leurs bastilles les plus fortes et leur camp retranché. Or, c'était là, au jugement de la Pucelle, un motif déterminant pour marcher droit à l'ennemi et l'aborder de front. De la sorte, on n'avait pas l'air de se dérober dès le premier moment, et l'on se montrait décidé à accepter le combat, si peu que les Anglais voulussent l'offrir. Dans le cas où ils eussent essayé de lui barrer le chemin, Jeanne comptait bien leur passer sur le corps, ce qui eût produit le meilleur effet et précipité peut-être les événements.

D'un autre côté, si les chefs de l'expédition avaient marché sur Orléans par le côté de la Beauce, ils auraient évité la surprise qui les attendait à leur arrivée devant la place, lorsqu'ils se virent dans l'impossibilité de faire traverser la Loire aux troupes qu'ils avaient amenées et de les introduire dans la ville.

Le trajet de Blois à Orléans par la Sologne demanda deux jours. La première nuit, Jeanne coucha tout armée sur la dure. N'ayant pas l'habitude de la cuirasse et des armes, elle fut toute meurtrie. Le troisième jour, vendredi, au matin, on arrivait en vue d'Orléans<sup>1</sup>.

Grande fut la stupéfaction des assiégeants dans leurs bastilles de la rive gauche. « Les hommes d'armes qui

1. Ce sont frère Pasquerel et le page Louis de Coutes — ils furent du voyage — qui nous renseignent. Le premier, sur les deux jours passés aux champs et l'arrivée devant Orléans le vendredi 29 avril, — *jacuerunt illa die in campis, et etiam alia die sequente. Et tertia die applicuerunt prope villam Aurelianensem* (Procès, t. III, p. 105). Le second, sur l'état de souffrance dans laquelle Jeanne tout armée passa la première nuit de l'expédition, sans toutefois dire la même chose de la nuit suivante, — *cubuit cum armis in nocte sui recessus a villa Blesensi* (*ibid.*, p. 65). Écrire aujourd'hui, comme on l'a fait, qu'elle arriva le jeudi soir 28 avril en vue de la ville, c'est contredire ces témoignages de première valeur.

conduisaient le convoi de vivres s'avancèrent vers eux, de telle sorte que des deux côtés ils pouvaient se dévisager<sup>1</sup>. »

Au reste, les capitaines anglais parurent fort peu rassurés. Dès que le corps de secours eut été signalé, ordre fut donné à la garnison de la bastille de Saint-Jean-le-Blanc de se retirer, au premier signal, dans la bastille des Augustins<sup>2</sup>.

Jeanne, toujours convaincue de l'opportunité d'une démonstration guerrière, était d'avis, lorsqu'on se trouverait en vue de la cité, de marcher droit sur la bastille de Saint-Jean-le-Blanc et de l'attaquer<sup>3</sup>. Les chefs de l'expédition, plus prudents, se bornèrent à tourner Olivet et ils vinrent chercher, sur les bords de la Loire, au-dessus de Saint-Jean-le-Blanc, un point où l'on pût attendre les chalands et bateaux que les Orléanais devaient envoyer<sup>4</sup>.

Cependant, on informait « M<sup>gr</sup> le Bastard d'Orléans »

1. *Procès*, t. III, p. 105. Déposition de frère Pasquerel.

2. *Chronique de la Pucelle*, p. 283. — L'évacuation put n'être pas complètement effectuée, car Simon Beaucroix parle de la présence des Anglais en cette bastille le jour où fut emportée celle des Augustins. (*Procès*, t. III, p. 79.)

Jean d'Aulon dit expressément que l'objectif de la Pucelle et de Dunois, le jour où la bastille des Augustins fut emportée, était de s'emparer de Saint-Jean-le-Blanc. (*Procès*, t. III, p. 214.) Il faut donc, ou bien que les Anglais n'eussent pas évacué complètement cette bastille, à l'arrivée de la Pucelle, ou bien que, les jours suivants, ils l'eussent occupée de nouveau.

3. *Procès*, t. III, p. 78. Déposition de l'écuier Simon Beaucroix.

4. Déposition de Simon Beaucroix, *loc. cit.* — Le second convoi de vivres, expédié de Blois, arriva le 4 mai au matin en vue de la ville, comme on le lira plus bas. Il est probable que le premier convoi arriva de même dans la matinée du 29. En tout cas, ce fut le « troisième jour », c'est-à-dire le vendredi.

que la Pucelle et le corps de secours étaient en vue de la place, de l'autre côté du fleuve, à la hauteur de la bastille de Saint-Loup. Aussitôt, Dunois « fait assembler un certain nombre de gens de guerre, parmi lesquels Thibault de Termes et La Hire »<sup>1</sup>, auxquels se joignirent quelques-uns des principaux bourgeois de la cité, et remontant le fleuve « environ un quart de lieue », il aborde au port du Bouschet. A peine Jeanne l'a-t-elle aperçu qu'elle s'approche et lui dit :

— C'est vous, le Bâtard d'Orléans?

— Oui, et je me réjouis de votre arrivée.

— Est-ce vous qui avez conseillé de me faire venir par ce côté-ci, et non par celui où étaient Talbot et les Anglais?

— Moi et d'autres avons donné ce conseil, pensant agir plus sagement et plus sûrement. Il ne nous semblait pas possible que les hommes d'armes chargés de mener le convoi pussent résister aux Anglais et que les vivres pussent entrer du côté de la Beauce.

— En nom Dieu, répliqua Jeanne, le conseil de mon Seigneur est plus sage que le vôtre. Je vous amène, sachez-le bien, le meilleur secours qui vint jamais à chevalier ou cité, car c'est le secours du Roi des cieux. A la requête de saint Louis et de saint Charlemagne, il a eu pitié d'Orléans, et il n'a pas voulu que les ennemis eussent à la fois le corps de votre duc et sa ville. Quant aux vivres, ils seraient entrés par la rive droite sans qu'on eût besoin de leur faire traverser la rivière<sup>2</sup>.

1. Déposition de Jean d'Aulon et de Thibault de Termes (*Procès*, t. III, pp. 210 et 119). — Abbé DUBOIS, *Histoire du siège d'Orléans*, p. 342. — MONTELLIER, *Le siège d'Orléans*, p. 82.

2. *Procès*, t. III, p. 5. Déposition de Dunois. — *Chronique de la Pucelle*, p. 284.

En ce moment, les eaux du fleuve étaient basses et le vent contraire. On était fort inquiet, et l'on se demandait comment les bateaux qu'on avait préparés pourraient remonter de la ville jusqu'au point où était le convoi, car ils ne le pouvaient qu'à force de voiles. « N'ayez crainte, dit la Pucelle; attendez un petit instant. En nom Dieu, le vent changera et tout entrera sans que personne y fasse empêchement <sup>1</sup>. »

Soudain, peu après, une crue se déclare, la rivière coule « à plain chantier », le vent tourne et devient favorable, « tellement que un chaland menoit deux ou trois chalands, (ce) qui estoit chose merveilleuse, et falloit dire que ce fust miracle de Dieu <sup>2</sup> ». Les bateaux tendent leurs voiles, remontent la Loire et viennent bientôt se ranger le long de la rive, au point où se trouvait le convoi.

Ne doutant plus, à cette vue, que les vivres ne fussent introduits dans Orléans, Dunois supplie Jeanne de consentir à entrer, elle aussi, ce même jour, dans la cité qu'elle venait délivrer. « Les Orléanais, ajoutait-il, croiraient ne rien avoir s'ils avaient le convoi de vivres sans la Pucelle. Ce leur serait un grand confort s'il lui plaisait de venir. »

Mais, pour accorder à Dunois sa demande, il fallait que la jeune guerrière se séparât de ses hommes d'ar-

1. *Chronique de la Pucelle*, p. 284. — Le sire de Gaucourt (*Procès*, t. III, p. 18) atteste cette annonce du changement de vent et sa réalisation immédiate. Frère Pasquerel atteste la crue subite du fleuve. (*Procès*, t. III, p. 105.)

2. La délivrance d'Orléans, *Chronique anonyme du quinzième siècle*, pp. 28-29, publiée par Boucher de Molandon, in-8°, Orléans, 1883. On la trouve à la fin du tome V de J. Quicherat, p. 285, au premier rang des *Documents relatifs à la fête du 8 mai*.



mes, et elle n'y pouvait consentir. « Quant est d'entrer dans la ville, dit-elle, il me feroit mal de laisser mes gens, et je ne le doibs faire. Ils sont tous confessez et, en leur compaignie, je ne craindrais pas toute la puissance des Anglois <sup>1</sup>. »

On fit observer à la jeune guerrière que ce qui paraissait encore moins possible, c'était que ses gens traversassent le fleuve et entrassent dans Orléans. Il ne fallait pas songer à jeter un pont de bateaux, tous les bateaux disponibles étant retenus pour embarquer les vivres. D'un autre côté, il n'y avait qu'un pont à la disposition des troupes, et l'on devait aller le chercher à Blois, les Anglais étant maîtres du pont de Beaugency. Force était donc au corps de secours de revenir en arrière : il ne restait à Jeanne qu'à le reconduire elle-même.

— Oh ! pour cela non, protesta vivement la Pucelle. Jamais elle ne se prêterait à une mesure capable de compromettre le succès de l'expédition. A aucun prix, elle ne retournerait à Blois <sup>2</sup>.

— En ce cas, répondit Dunois, demeurez avec nous et laissez aux capitaines le soin de vous remplacer. Ils conduiront vos hommes d'armes à Blois, ils y passeront la Loire, et cette fois-ci ils reviendront, avec le nouveau convoi, par le côté de la Beauce.

Mais les capitaines y consentiraient-ils ?

Dunois se chargea de s'en assurer. S'adressant au maréchal de Rais et au sire de Loré, il les pressa, dans l'intérêt même du roi, de seconder son dessein. Les deux capitaines s'y prêtèrent de bonne grâce. « Jeanne, dirent-ils à la jeune Lorraine, ne refusez pas aux

1. *Chronique de la Pucelle*, pp. 284, 285.

2. Déposition de Simon Beaucroix. (*Procès*, t. III, p. 78).

Orléanais d'entrer dans leur ville. Allez-y sûrement, nous vous promettons de retourner bien brief vers vous<sup>1</sup>. »

Rien, ajouta-t-on, n'empêcherait Jeanne de garder un certain nombre d'hommes d'armes pour l'escorter et entrer avec elle dans la ville.

Ces considérations eurent raison de la résistance de la jeune guerrière. Laissant au Bâtard d'Orléans le soin de faire entrer les vivres dans la ville et d'ordonner les préparatifs nécessaires pour la recevoir elle-même, Jeanne manda son aumônier, le frère Pasquerel, et lui donna ses instructions pour retourner à Blois, bannière en tête, avec ses hommes d'armes, les prêtres qui les avaient accompagnés, et pour en ramener le nouveau convoi. En ce qui la concernait, pendant qu'on déchargerait les vivres et les munitions sur les bateaux, elle remonterait jusqu'à Chécy, traverserait la Loire et se tiendrait à la disposition des bons Orléanais.

Ainsi fut-il fait. Avec son intendant, Jean d'Aulon, avec ses frères, son page Louis de Coutes, deux cents lances et La Hire, Jeanne remonta jusqu'à « l'Isle aux Bourdons », à 9-kilomètres en amont du fleuve, à la hauteur de Chécy<sup>2</sup>; elle y passa l'eau et reçut, quelques heures, l'hospitalité au château de Reully, chez Gui de Cailly, pour qui, en juin suivant, elle obtint de Charles VII des lettres d'anoblissement<sup>3</sup>.

1. Déposition de Dunois, *loc. cit.*; — *Chron. de la Pucelle*, p. 285.

2. *Chronique anonyme du quinzième siècle*, p. 28. L'île aux Bourdons « était un des nombreux atterrissements séparés par de minces filets d'eau qui existaient alors dans le lit de la Loire. Elle portait le nom d'une famille orléanaise (*Les Bourdons*) qui en avait la jouissance ». (BOUCHER DE MOLANDON, *ibid.*, p. 56.)

3. *Procès*, t. III, p. 67; t. V, pp. 344-345.

Pendant que ces graves dispositions s'arrêtaient, les nombreux chalands, auxquels la crue soudaine des eaux et le changement de vent avaient permis de remonter le fleuve, arrivaient peu à peu à destination. On y embarqua le plus de vivres et de munitions qu'il se pouvait, et, passant entre l'île au droit de Saint-Aignan et l'île aux Bœufs, ils vinrent aborder dans le voisinage de la porte de Bourgogne où ils furent prestement déchargés.

Il semble que les Anglais eussent pu s'opposer à cette opération. Monstrelet a écrit qu'ils essayèrent<sup>2</sup>. Du côté de la rive gauche, si les Anglais ne bougèrent pas de Saint-Jean-le-Blanc, dans le cas où ils ne l'eussent pas évacué, sur la rive droite les chefs qui commandaient à Saint-Loup songèrent peut-être à faire une démonstration. Mais ceux d'Orléans les prévinrent. « Ils saillirent à gran puissance et allèrent courir et escarmoucher devant la bastille, si bien qu'ils apportèrent dedans leur cité un des estendars des Anglois. Et lorsque cette escarmouche se faisoit, entrèrent dedans la ville les vivres que la Pucelle avoit conduits », conformément à l'assurance qu'elle en avait donnée.

Peut-être une faveur céleste dont la jeune vierge fut l'objet pendant les quelques heures passées à Reuilly, l'éclaira-t-elle sur la sagesse des résolutions qu'elle venait de prendre. Les lettres d'anoblissement, auxquelles nous faisons allusion tout à l'heure, exposent que « le jour où Jeanne entra dans Orléans pour la pre-

1. *Chronique*, livre II, chap. LIX ; t. IV, p. 320. — « Lors ceux de l'ost s'efforcèrent de conquerre les dessus dits vivres. Mais ils furent bien défendus par ladite Pucelle et ceux qui étaient avec elle, et furent mis à sauveté (en sûreté). »

Ni la Pucelle, ni aucun des témoins cités ne disent rien de semblable.

mière fois, elle y fut invitée par une apparition d'anges dont Gui de Cailly fut pareillement favorisé ». Ces choses, Charles VII les tenait de la Pucelle même. Sans doute implora-t-elle les lumières et l'assistance de son céleste Conseil. Saint Michel et les saintes qu'elle n'invoqua jamais en vain répondirent à son appel et approuvèrent ses résolutions<sup>1</sup>.

En quittant la Pucelle, le Bâtard d'Orléans ne redescendit pas aussitôt vers la ville. Avec les capitaines qui s'étaient joints à lui, entre autres avec le chevalier de Saint-Jean, Nicole de Giresme, qui fut plus tard grand prieur de France, il profita du changement de vent et remonta le fleuve plus haut que Saint-Loup pour se rendre compte de la manière dont on allait transporter sur les chalands le matériel du convoi. Les choses se passant à merveille, il reprit la direction d'Orléans et y arriva sans encombre « en dépit des Anglais — *invitis Anglicis*<sup>2</sup> ».

Après avoir fait part aux bourgeois orléanais de l'impression excellente qu'il avait emportée de son entrevue avec la Pucelle, Dunois s'empressa de donner les ordres nécessaires pour préparer l'entrée de la jeune guerrière dans la ville. Le moment venu d'aller la rejoindre, il prit le chemin de Chécy « avec de nombreux chevaliers, escuiers, hommes d'armes. Et quand ils furent arrivés en iceluy village, moult joyeux, tous firent grand révérence et belle chère à la Pucelle, et si fit-elle à eux<sup>3</sup> ».

1. *Procès*, t. V, p. 344.

2. *Procès*, t. III, p. 6. Il s'est glissé, pensons-nous, une inversion dans le récit de Dunois laquelle a passé inaperçue. Il met en premier lieu — le fait n'étant pas d'importance — ce qui ne se produisit qu'ultérieurement.

3. *Journal du siège*, pp. 75-76. — Chécy est à 9 kilomètres envi-

Pour éviter tout désordre, il avait été décidé que l'entrée dans la ville n'aurait lieu qu'à la nuit. Vers six heures du soir, Jeanne et son escorte quittait Chécy ; à huit heures, elle arrivait à la porte de Bourgogne. Lorsque la jeune fille parut, armée de toutes pièces et montée sur un blanc coursier, il n'y eut dans la foule qu'un cri d'enthousiasme. Devant elle on portait son étendard et son pennon. A sa gauche, chevauchait Dunois couvert d'une brillante armure. Derrière, venaient le maréchal de Boussac, le sire de Gaucourt, Florent d'Illiers, La Hire, Xaintrailles, de nombreux capitaines et les principaux de la bourgeoisie. La population de la ville se pressait sur son passage portant des torches, et aussi heureuse que « si Dieu lui-même était descendu dans la cité <sup>1</sup> ».

Hommes, femmes, enfants s'efforçaient de toucher l'armure, la bannière, le coursier de cette jeune fille qui venait à eux au nom du ciel. Ils la regardaient « moult affectueusement et se sentaient déjà tout réconfortés. Enfin, s'écriaient-ils, nous allons être, par le moyen de la Pucelle, délivrés de nos ennemis <sup>2</sup> ». On se pressait tellement autour d'elle que l'un des porteurs de torches mit le feu au pennon. Sans se troubler de l'émoi qui menace de gagner la foule, Jeanne, éperonnant son cheval, « le tourne gentement jusqu'au pennon dont

ron en amont d'Orléans ; le château de Reuilly est à 2 kilomètres de Chécy.

Depuis 1885, grâce à M. de Molandon, propriétaire du château de Reuilly, le petit bourg de Chécy célèbre chaque année, vers le 28 avril, l'anniversaire du passage de Jeanne d'Arc. En 1892, le 24 avril, une croix commémorative a été inaugurée.

1. *Journal du siège d'Orléans*, pp. 76-78.

2. *Procès*, t. III, p. 24.

elle éteignit le feu ; ce que les gens d'armes tinrent à grans merveilles <sup>1</sup> ».

On la conduisit « avec grand honneur, au long de leur ville et cité », jusqu'à l'hôtel de maître Jacques Boucher, argentier du duc d'Orléans et trésorier de la ville. Cet hôtel se trouvait « près la porte Regnard, et de ce logis on pouvait voir tout le siège ». « On lui avait fait appareiller à souper bien et honorablement. » C'est là que Jeanne reçut une gracieuse hospitalité, « ainsi que ses deux frères, les deux gentilshommes et leur varlet venus avec eulx du pays de Barrois <sup>2</sup> ». La femme et la fille du trésorier tinrent compagnie à la Pucelle dans « la chambre qui lui avoit esté ordonnée ». L'enfant qui se nommait Charlotte et n'avait que neuf ans, partagea son lit et Jeanne prit son repos avec elle <sup>3</sup>.

1. *Journal du siège*, loc. cit. — Le témoin orléanais, Jacques L'Ésbahy (*Procès*, t. III, p. 27), dépose « avoir vu la Pucelle, quand elle fit son entrée dans Orléans, se rendre avant toute chose à la cathédrale, pour offrir ses adorations à Dieu son créateur ». Ni le *Journal du siège*, ni Cousinot de Montreuil, ni aucun autre document n'ont confirmé ce témoignage.

2. *Journal du siège...*, p. 77 ; — *Chronique de la Pucelle*, p. 285.

3. *Ibid.* — C'est par les soins du Bâtard d'Orléans que la Pucelle « fut bien et honnestement logée chez Jacques Bouchier, un des notables bourgeois d'icelle cité, lequel avoit espousé l'une des notables femmes d'icelle ». (Jean d'AULON, *Procès*, t. III, p. 211.)

Remarquons le soin que les témoins des faits et dits de Jeanne d'Arc mettent à signaler l'honorabilité des hôtes et hôtessees à qui le roi et ses officiers la confiaient en garde. Ainsi en fut-il de ses hôtes de Chinon, de Poitiers, de Bourges.

## II.

SAMEDI 30 AVRIL ET DIMANCHE 1<sup>ER</sup> MAI.

Le samedi 30 avril, lendemain de son entrée dans Orléans, Jeanne d'Arc entendit d'abord la messe et fit la sainte communion<sup>1</sup>. Après quoi, dans la matinée, elle se rendit auprès de Dunois et autres capitaines, et l'on s'occupa des moyens à prendre pour assurer la défense de la place et hâter la retraite des assiégeants. Invitée à donner son avis, la jeune guerrière voulait sommer d'abord les Anglais de lever le siège, et, en cas de refus de leur part, les attaquer sur-le-champ, sans attendre de renforts. L'avis de Dunois fut différent. Il ne fallait, dit-il, prendre l'offensive qu'après l'arrivée des troupes redescendues à Blois pour y passer la Loire. Celles qu'on y avait laissées, ou qui s'y étaient rassemblées depuis, se joindraient au corps expéditionnaire; il en serait de même des garnisons voisines qui avaient reçu des ordres en conséquence. Alors on pourrait sans témérité aller de l'avant et obtenir plein succès<sup>2</sup>.

1. *Procès*, t. III, p. 68. Déposition du page de la Pucelle.

2. *Procès*, t. III, pp. 7, 211. Dépôts de Dunois et du chevalier d'Aulon. Nous n'avons pas cru devoir mentionner le rôle que l'historien du sire de Gamache attribue ici à ce personnage. D'après lui, le sire de Gamache aurait tenu ce langage peu courtois en présence de la Pucelle, dont il ne goûtait pas l'avis : « Puisqu'on préfère l'avis d'une femme à celui d'un chevalier comme moi, je ne me rebifferai plus. Je défais ma bannière et ne veux plus être qu'un pauvre écuyer. J'aime mieux avoir pour maître un noble homme qu'une fille dont on ignore le passé. »

Du reste, d'après J. Quicherat, cette prétendue *histoire* du sire de



Jeanne n'insista pas. Pleine de déférence pour les capitaines et pour Dunois en particulier, elle se rangea de bonne grâce à l'avis du Bâtard d'Orléans. Il fut donc réglé qu'on n'aurait recours à la force qu'après le retour des troupes de Blois; et, pour qu'il n'y eût ni malentendu ni retard, Dunois lui-même irait, avec l'intendant de la Pucelle, « certains autres chefs et leurs gens », presser à Blois le départ des secours<sup>1</sup>.

La Hire ne l'entendit pas de cette manière. Ce même jour, 30 avril, avec Florent d'Illiers, quelques chevaliers et écuyers, et des miliciens de la ville, il attaqua les Anglais près de la grande bastille de Saint-Paterne et de l'église de ce nom où ils avaient installé un corps de garde. Il les délogea de ce poste, les repoussa jusqu'à leur bastille et y aurait mis le feu s'il avait eu sous la main des matières incendiaires. Pendant qu'on allait chercher des fagots, les Anglais se ressaisirent, chargèrent les assaillants et finalement les repoussèrent. Il y eut des morts, des blessés et des prisonniers de part et d'autre. La Pucelle ignore vraisemblablement cette affaire : en tout cas, elle n'y eut point de part<sup>2</sup>.

Si on ne lui en dit rien, nous verrons qu'on ne la prévint pas davantage de l'attaque de Saint-Loup. Une remarque de l'abbé Dubois, l'auteur du mémoire sur le siège d'Orléans, nous en donnera l'explication. « Plusieurs seigneurs, dit-il, étaient venus avec des troupes qu'ils avaient levées sur leurs terres : ils se regardaient comme maîtres de leurs hommes, et souvent ils s'en

Gamache ne peut être prise elle-même au sérieux. (Voir *Procès*, t. IV, pp. 158-159.)

1. *Procès*, t. III, p. 211. Déposition du chevalier d'Aulon.
2. *Journal du siège...*, p. 78.

servaient pour agir par eux-mêmes et sans consulter les généraux. La Hire voulut se distinguer en attaquant les Anglais de Saint-Patérne. Quelques jours après, quelques seigneurs attaquèrent la bastille de Saint-Loup sans en faire part à la Pucelle et au comte de Dunois<sup>1</sup>. »

Sur le soir de ce jour, conformément à la règle qu'elle s'était fixée, Jeanne envoya aux assiégeants une sommation écrite « en sa langue maternelle, et toute en paroles bien simples », remarquaient Dunois et le témoin Pierre Milet. « Messire (Notre-Seigneur) vous mande que vous vous en alliez en votre pays, disait la jeune guerrière aux Anglais; sinon un grand assaut vous forcera à vous éloigner. » En même temps, Jeanne réclamait aux seigneurs anglais le héraut qui leur avait remis sa lettre de Blois et qu'ils retenaient prisonnier contre tout droit et toute justice<sup>2</sup>.

Jeanne chargea ses deux hérauts, Ambleville et Guyenne, de porter cette sommation aux Anglais. Furieux, les Anglais gardent Guyenne pour le faire brûler, assurent-ils, et ils ne renvoient à la Pucelle qu'Ambleville, non sans l'accabler elle-même de toutes les injures imaginables, déclarant que s'ils venaient à la tenir, « ils la feroient ardoir (brûler) ».

Jeanne demande au héraut qui lui revient : — Que dit Talbot?

Ambleville lui rapporte alors les propos qu'il a ouïs.

— Retourne-t-en, reprend Jeanne, et ne fais doute

1. Abbé DuBois, *op. cit.*, p. 350.

2. *Journal du siège*, p. 79; ce héraut n'était donc ni Ambleville ni Guyenne; — *Procès*, t. III, pp. 7, 126, 27. Dépôts de Dunois, de Pierre Milet et de L'Eshahy.

que tu ramèneras ton compagnon. Et dis à Talbot que, s'il s'arme, je m'armerai aussi. Qu'il se trouve en place devant la ville et, s'il me peut prendre, qu'il me fasse ardoir; mais si je les déconfis, qu'ils lèvent le siège et s'en aillent en leur pays<sup>1</sup>.

Dunois jugea la réponse chevaleresque, mais insuffisante. La Pucelle eut beau répéter : — En nom Dieu, ils ne lui feront aucun mal. — Dunois chargea Ambleville de mander aux Anglais que s'ils faisaient mourir les hérauts ou les maltraitaient, il userait de représailles et ferait subir le même sort à leurs propres hérauts et aux prisonniers.

Cette menace eut raison de l'arrogance des Anglais. « Pourquoi les chefs de l'ost renvoyèrent tous les héraults et messagers de la Pucelle<sup>2</sup> »; mais pas avant le jeudi 5 mai, jour où Jeanne, dans sa sommation aux Anglais, insistait une dernière fois pour que les hérauts prisonniers lui fussent rendus.

A partir de ce moment, remarque Cousinot de Montreuil, les Anglais perdirent leur confiance. « Par avant, dit-il, deux cents Anglais chassaient aux escarmouches cinq cents Français, et depuis la venue de la Pucelle, deux cents Français chassaient quatre cents Anglais; et en crût fort le courage des Français<sup>3</sup>. »

Jeanne ne se contenta pas de cette sommation écrite.

1. *Procès*, t. III, p. 26. Déposition de L'Esbahy, bourgeois d'Orléans; — *Chronique de la Pucelle*, pp. 285-286.

2. *Journal du siège*, p. 79. — Il règne une certaine confusion chez les chroniqueurs sur le sujet des hérauts de Jeanne. Nous nous en tenons au *Journal du siège*, parce que sur les faits relatifs au siège d'Orléans, l'opinion du *Journal* est d'un grand poids, l'auteur ou les auteurs s'étant trouvés sur les lieux.

3. *Chronique*, p. 286.

Le soir de ce même samedi, elle se porta de sa personne sur le pont, à proximité de la bastille des Tourelles, de manière à pouvoir être entendue, et là, elle somma à haute voix les assiégeants de s'en aller, car « c'était le plaisir de Dieu », et le commandant de la bastille, William Glasdale, de se rendre, lui promettant la vie sauve. Les Anglais ne lui répondirent que par des injures et des moqueries; ils la traitèrent de *vachère*, de *ribaude*, ajoutant une fois de plus que s'ils s'emparaient d'elle, ils la feraient brûler.

« N'importe, répliqua la Pucelle, vous vous en irez bientôt; et toi, Glacidas (nom francisé de *Glasdale*), tu ne le verras pas<sup>1</sup>. »

Nous dirons tout à l'heure comment cette prédiction fut littéralement accomplie. Le prétendu *Bourgeois de Paris* qui la rapporte, quoique fort prévenu contre Jeanne, donne trop de détails sur la mort du capitaine anglais, survenue comme la jeune guerrière l'avait annoncé, pour que son incrédulité ne fût pas entamée. C'est lui qui en fait la remarque :

« Et ainsi advint-il; car il (Glasdale) se noya, et depuis fut pêché, et fut dépecé par quartiers, et embaumé, et apporté à Saint-Merry, et fut huit ou dix jours en la chapelle; et nuit et jour arrivaient (brûlaient) devant son corps quatre cierges ou torches; et après fut emporté en son pays pour enterrer<sup>2</sup>. »

Dans la matinée du jour suivant, dimanche 1<sup>er</sup> mai, conformément à la décision arrêtée la veille, Dunois avec Jean d'Aulon, plusieurs capitaines et leurs gens,

1. *Chronique de la Pucelle*, p. 290; — *Journal du siège*, p. 79; — *Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 237.

2. *Journal d'un Bourgeois de Paris*, loc. cit.

se mit en route pour Blôis. Avant qu'il franchît les remparts, Jeanne, voulant détourner les Anglais de tenter un coup de force, montait à cheval avec La Hire et une bonne compagnie d'hommes d'armes, et s'en venait aux champs, là où Dunois devait passer, prête à repousser ceux des assiégeants qui essaieraient de l'attaquer. Les Anglais ne bougèrent pas de leurs bastilles; le Bâtard d'Orléans et ses gens purent sans encombre poursuivre leur chemin. « Et pareillement s'en retourna ladite Pucelle et ses dites gens en la dite cité<sup>1</sup>. »

Pendant la journée, la jeune guerrière, escortée de chevaliers et écuyers, parcourut sur son coursier les principales rues de la cité orléanaise. Comme le vendredi, le peuple se pressait en foule sur son passage : « Il ne se pouvait saouler de la voir. » Et Jeanne leur disait, tout en chevauchant : « Messire m'a envoyée secourir les bons habitants d'Orléans. »

Et quand elle était en son hôtel, « ceux d'Orléans avaient si grant volonté de la voir, qu'ils rompaient presque l'huis (la porte) de son logis ». Et elle leur disait derechef : « Espérez en Dieu; ayez confiance en lui, et il vous délivrera des Anglais. » Et tous la contemplaient comme si elle eût été un auge du ciel<sup>2</sup>. Et ils admiraient son air martial, et ils ne doutaient pas qu'elle n'accomplît sa promesse de délivrer leur cité<sup>3</sup>.

Ce 1<sup>er</sup> mai, Jacquet Leprestre, varlet de la ville, offrit le vin à la Pucelle au nom des procureurs orléanais : soit VII pintes du prix de 14 sols parisis; autant

1. *Procès*, t. III, p. 211. Déposition du chevalier d'Aulon.

2. *Ibid.*, pp. 24, 124. Dépôts de Luillier et de la femme Millet.

3. *Journal du siège*, p. 80.

en était offert à Florent d'Illiers<sup>1</sup>, arrivé depuis le 28 avril. Ainsi en usait-on envers les personnages considérables qui visitaient la cité.

Toujours désireuse d'éviter l'effusion du sang, la jeune Lorraine vint une fois encore presser les assiégeants de se retirer. Cette fois-ci, ce fut à la Croix-Morin<sup>2</sup> qu'elle dit aux Anglais : « En nom Dieu, retirez-vous, sinon je vous chasserai. »

Comme précédemment, on ne lui répondit que par des outrages : « Eh quoi ! lui cria le bâtard de Granville, veux-tu que nous nous rendions à une femme ? » Et il proférait contre elle de vilaines paroles ; et à ces paroles il joignait des injures contre les Français qui étaient avec elle, les traitant de « mécréants<sup>3</sup> ».

### III.

LUNDI ET MARDI, 2 ET 3 MAI.

Dans la journée du lundi 2 mai, la Pucelle sortit à cheval d'Orléans et vint examiner de près les fortifications anglaises. « Et le peuple courait après elle à grande foule, prenant grand plaisir à la voir et être autour

1. CHARPENTIER et GUISSARD, *Comptes de la ville...*, p. 218; à la suite du *Journal du siège*.

2. Cette croix s'élevait à l'embranchement de deux chemins conduisant l'un à Saint-Jean, l'autre à la Madeleine, devant un clos appartenant ou ayant appartenu à un nommé Morin. Aujourd'hui, cet endroit est dans la ville.

3. *Journal du siège*, p. 80; — *Procès*, t. III, p. 68. Déposition de Louis de Coutes, page de Jeanne.

d'elle. » — C'était toujours nouvelle admiration « comment elle se pouvait tenir si gentiment à cheval comme elle faisait <sup>1</sup> ». Au retour de cette chevauchée, Jeanne se rendit dans l'église Sainte-Croix pour y entendre les premières vêpres de l'Invention de la Sainte-Croix. La foule l'y suivit, et elle la regardait prier; et, tout en priant, la jeune fille répandait des larmes abondantes.

Le mardi 3 mai, fête de l'Invention de la Sainte-Croix, il y eut une procession solennelle dans Orléans. La Pucelle y assista avec les principaux capitaines. Au moment où la procession rentrait dans la cathédrale, un docteur « qui était un très sage homme, messire Jean Mascon <sup>2</sup> », aborda la Pucelle et lui dit :

— Croyez-vous vraiment que le siège sera levé?

— En nom Dieu, oui, je le crois, répondit Jeanne.

— Pourtant, ils sont bien fortifiés, et ce sera grande affaire de les mettre dehors.

— Il n'est rien d'impossible à Dieu <sup>3</sup>.

Ce même jour, les garnisons de Montargis, Gien, Châteaurenard, des gens de pied du Gâtinais et de Châteaudun pénétraient dans Orléans et venaient augmenter le nombre de ses défenseurs. La jeune Lorraine

1. *Journal du siège*, p. 80.

2. Ce docteur « très sage homme », est-il le même que le *Jean Maçon* dont nous avons eu occasion de parler, d'après le témoin Cosme de Commy, bourgeois d'Orléans, à propos de la Commission de Poitiers, t. I, pp. 260-261 : « Audivit dici magistro *Johanni Maçon*, in utroque jure doctori famatissimo... » (*Procès*, t. III, p. 17.) C'est assez vraisemblable, car dans le manuscrit du Procès provenant du fonds de Notre-Dame, au lieu de *Johanni Maçon*, on lit *Joanni Mascon*. Les différences orthographiques entre les deux textes sont donc sans importance. Pour plus de détails, voir aux *Notes et Pièces justificatives*.

3. *Chronique anonyme*, p. 30.



mettait à profit ces incidents pour relever la confiance et le courage des Orléanais. Maintenant il n'en coûtait plus à ceux-ci d'espérer.

— Vous pensez donc, lui disaient-ils, que Dieu aura pitié de nous ?

— Oui, bons Français. Les Anglais ont la personne de votre duc, ils n'auront point sa ville.

Chez la dame du trésorier Boucher, comme à Poitiers, chez celle de maître Rabateau, et plus tard, à Bourges, chez dame René de Bouligny, Jeanne donnait aux habitants de la ville les plus pieux et les plus touchants exemples. « Dès son arrivée, disait un des témoins orléanais du procès de réhabilitation, elle nous exhorta à mettre notre confiance en Notre-Seigneur, car sûrement il nous sauverait<sup>1</sup>. »

— « Elle donnait cœur à tous, ajoutait un autre, et elle affirmait sans hésiter que tout viendrait à bonne fin<sup>2</sup>. »

Simple et affable avec tout le monde, accessible à quiconque désirait la voir, elle vivait d'une vie de sobriété, de justice, de sainteté.

— « J'allais la visiter en son logis, disait la femme Milet; sans cesse elle parlait de Dieu. Plusieurs fois, je l'ai vue entendre la messe avec une dévotion admirable. Il y avait dans toutes ses manières d'agir l'honnêteté la plus grande<sup>3</sup>. »

La jeune fille qui partageait la couche de Jeanne,

1. *Procès*, t. III, p. 24. Déposition de Jean Luillier, bourgeois d'Orléans.

2. *Ibid.*, p. 32. Déposition de Robert de Farciaux, chanoine de Saint-Aignan.

3. *Ibid.*, pp. 124, 125.

Charlotte Boucher, femme de Guillaume Havet, ajoutait que tout « en ses faits et gestes était simplicité, humilité, chasteté. Elle se confessait fréquemment et entendait la messe chaque jour. Mais les jours d'assaut, elle s'y préparait en recevant l'Eucharistie. A sa mère, dame Boucher, son hôtesse, la Pucelle recommandait d'espérer en Dieu : sûrement il viendrait en aide à la cité orléanaise et la délivrerait de ses ennemis<sup>1</sup>. »

Ce ne sont pas quelques personnes isolées qui rendent de la vierge de Domremy ce témoignage favorable. Vingt-deux bourgeois, cinq chanoines de Saint-Aignan, un religieux Augustin, prieur de Saint-Magloire, neuf dames d'Orléans déclarent n'avoir aperçu et trouvé en elle rien que de « bon et de saint<sup>2</sup> ».

En donnant aux Orléanais l'exemple d'une conduite et d'une bonne grâce parfaites, Jeanne ne perdait pas de vue les troupes, hommes d'armes et gens « de commun<sup>3</sup> » qu'elle avait amenés de Blois en si bon état d'âme et de corps.

Quoique aucun chroniqueur ne le dise expressément, on peut inférer de ce que Dunois, frère Pasquerel et

1. *Procès*, t. III, p. 34.

2. « Nihil in vita sua unquam perceperat nisi sanctum et bonum. » *Ibid.*, p. 28.

3. Il a été déjà question de ces « gens de commun » à propos de la formation à Blois du corps expéditionnaire d'Orléans. Nous en parlerons encore à l'occasion du mouvement populaire que produisirent la prise de Jargeau et la nouvelle de la marche sur Reims.

Ces gens de « commun », — *gens de païs à pié*, comme les appelle l'auteur de la *Chronique normande* (p. 457, à la suite de la *Chronique de la Pucelle*, édit. de Vallet de Viriville), — étaient ceux des villes et campagnes qui se mettaient au service du Roi. Ils formaient l'infanterie de ce temps-là, la noblesse ayant le privilège de fournir la cavalerie. Le prestige de Jeanne d'Arc attira dans les rangs des troupes royales beaucoup de ces gens « de commun ».

Cousinot de Montreuil rapportent du soin que la Pucelle, en campagne, mettait à rassembler les hommes d'armes, le soir, dans les églises des villages où l'on se trouvait, qu'elle ne négligea pas de le faire à Orléans tant qu'on resta dans l'expectative. Frère Pasquerel était là, toujours à ses côtés, toujours à son service. Comme à Blois, à Orléans, toutes les fois qu'il le put, il présidait les réunions, chantait des cantiques à la Bienheureuse Vierge; et, avec lui, les prêtres, ses auxiliaires, entendaient ceux des hommes d'armes qui voulaient se confesser.

Jeanne avait-elle une recommandation morale ou religieuse à communiquer aux troupes, frère Pasquerel lui servait d'intermédiaire. Aussi venait-il souvent prendre ses instructions. Le jour de l'attaque de la bastille de Saint-Loup, au moment où la Pucelle montait à cheval, le bon religieux et quelques prêtres arrivaient à l'hôtel du trésorier pour converser avec elle. Forcé fut de remettre l'entretien à plus tard.

Le jour de l'Ascension, frère Pasquerel recevait de la jeune guerrière l'ordre de mander aux gens du Roi qu'aucun ne marchât le lendemain à l'ennemi sans avoir mis sa conscience en règle par une bonne confession; qu'on veillât, en outre, à ce que les femmes de mauvaise vie ne se mêlassent pas aux troupes. « Autrement, à cause de leurs péchés, Dieu permettrait que les Français eussent le dessous <sup>1</sup>. »

Frère Pasquerel ajoute : « Et les choses se firent comme Jeanne l'avait ordonné <sup>2</sup>. »

Un des désordres auxquels la jeune guerrière s'effor-

1. *Procès*, t. III, p. 100. Déposition de l'aumônier de Jeanne.

2. *Ibid.*, p. 101.

çait surtout de porter remède, c'était la fréquence des reniements et des blasphèmes. Quand elle entendait jurer, elle ne pouvait se contenir et grondait avec véhémence les blasphémateurs, s'appelassent-ils La Hire ou le duc d'Alençon. Elle eut, sans aucun doute, fort à faire à Orléans pour obtenir des hommes d'armes, si peu portés à se gêner, qu'ils se surveillassent en cette matière et rompissent avec leurs mauvaises habitudes. Ce qui est plus surprenant que la persévérance avec laquelle Jeanne les combattait, ce sont les résultats qu'elle obtint. On en jugera par l'anecdote que dame Réginalde d'Orléans, veuve de Jean Huré, racontait aux Commissaires du procès de réhabilitation.

« Voici, disait ce témoin, ce que je me souviens avoir vu et entendu. Un jour, un grand seigneur marchant en pleine rue se mit à jurer outrageusement et à renier Dieu. Jeanne, qui était tout près, l'entendit. S'avancant aussitôt vers le seigneur qui jurait, elle le prit par le cou et lui dit : « Ah ! maître, osez-vous bien renier votre Sire et votre Créateur ? En nom Dieu, vous vous dédirez avant que je parte d'ici. »

Ce langage, où la foi l'emportait sur la vivacité, toucha le seigneur qui se repentit et s'amenda<sup>1</sup>.

Ainsi, des capitaines, des chevaliers s'inclinaient sous les remontrances d'une jeune fille et subissaient sa volonté ! Quel ascendant Jeanne ne devait-elle pas exercer sur les simples coutilliers, archers, hommes d'armes, de qui des faits de ce genre finissaient toujours par être connus ! Avec leur grossier bon sens, ces braves gens dont la foi était demeurée intacte, quoique engourdie,

1. *Procès*, t. III, p. 34.

saisissaient cette vérité que Jeanne ne cessait de leur rappeler : qu'il fallait avant tout attirer sur leurs armes la bénédiction de Dieu, et que la première chose à faire, le meilleur moyen à prendre consistaient à ne pas outrager son nom, à ne pas violer sa loi et à pratiquer ses commandements. Après tout, en réformant les mœurs de la soldatesque, la vierge guerrière servait autant la cause de la patrie que celle de Dieu. Les gens du Roi, dont elle faisait d'honnêtes chrétiens, n'en devenaient que plus intrépides et plus braves. On marche à l'ennemi sans peur, on affronte la mort sans effroi, quand on a la conscience sans reproche.

#### IV.

MERCREDI 4 MAI. — PRISE DE LA BASTILLE DE SAINT-LOUP.

Le maréchal de Boussac, les seigneurs de Rays et de Loré avaient tenu la parole qu'ils avaient donnée à la Pucelle de ne point perdre de temps, et dans la nuit du 29 au 30 avril, ils avaient repris avec leurs troupes le chemin de Blois. Si Jeanne éprouva quelques appréhensions, elle reprit bientôt confiance : à tel point qu'elle disait à Jean d'Aulon, du maréchal de Boussac : « Il vient, n'en doutez pas ; je sais qu'il n'aura pas de mal<sup>1</sup>. »

Arrivés à Blois, les chefs de l'expédition tinrent conseil avec l'archevêque de Reims, chancelier de France, pour savoir ce qu'il y avait à faire. Il y eut d'abord des capitaines qui opinèrent que chacun s'en retournât en

1. *Procès*, t. III, pp. 78-79. Déposition de Simon Beaucroix.

sa garnison. Mais cette opinion ne prévalut pas, et « après ils furent d'avis qu'ils devoient retourner audit lieu d'Orléans pour ayder au bien du roi et de la ville ». L'arrivée de Dunois et les nouvelles qu'il apporta confirmèrent ces résolutions. Il ne leur laissa pas ignorer que, « s'ils désemparoiert, ladicté cité estoit en voye de perdition. Et lors il fut conclu de retourner et de mener derechef vivres à puissance, et qu'on irait par la Beausse<sup>1</sup>. »

Troupes et convoi partirent de Blois le 3 mai et vinrent coucher pas très loin d'Orléans<sup>2</sup>. On se remit en marche le lendemain de très grand matin, et l'on arrivait à une lieue de la ville entre six et sept heures. A ce moment, les seigneurs de Rais et de Loré aperçurent au loin un gros de troupes se dirigeant de leur côté. A qui allait-on avoir affaire : à des amis ou à des ennemis? Toute inquiétude fut dissipée lorsqu'on vit flotter l'étendard de la Pucelle. Suivie de la Hire et de Florent d'Illiers, elle accourait, avec cinq cents hommes déterminés, donner la main aux troupes de Dunois.

On avait appris à Orléans, la veille au soir, que le corps de secours et un nouveau convoi de vivres étaient partis de Blois<sup>3</sup>. En capitaine prévoyant et avisé, Jeanne, le 4 mai, s'était mise aux champs de grand matin avec des forces respectables, afin de protéger l'arrivée de ces braves gens; car ils ne pouvaient pénétrer dans la ville

1. *Chronique de la Pucelle*, pp. 286-287.

2. D'après Jean Chartier, « par la Sologne on était trois fois plus de gens que par la Bausse ». (*Procès*, t. IV, p. 56.) Le premier corps de secours étant de 3.000 hommes, le second n'en avait plus qu'un millier.

3. *Journal du siège*, p. 81; — *Chronique de la Pucelle*, p. 287.

sans passer sous le feu d'une des bastilles anglaises les plus fortes. C'était celle que les assiégeants avaient nommée *Londres*, en souvenir de leur capitale; elle interceptait l'accès d'Orléans du côté du couchant<sup>1</sup>. On s'attendait à une attaque sérieuse de l'ennemi. Il n'y en eut pas même un semblant, tant sa stupéfaction était grande. Le convoi et son escorte entrèrent dans la cité orléanaise, bannière en tête et au chant des cantiques. Frère Pasquerel, l'aumônier de Jeanne, portait la bannière. Conformément aux ordres de la Pucelle, il avait suivi les hommes d'armes d'Orléans à Blois; il les suivit de même quand ils repartirent de Blois pour Orléans.

« Nous vinmes par la Beauce, racontait le bon frère, sans empêchement d'aucune sorte. Jeanne s'était rendue au-devant de nous. Tous ensemble nous entrâmes dans la ville. Il n'y eut aucune opposition. Nous introduisîmes les vivres sous les yeux des Anglais. Ce fut une chose merveilleuse. Les Anglais étaient puissants, nombreux, excellentement armés, prêts au combat; ils voyaient clairement que les gens du Roi faisaient maigre figure vis-à-vis d'eux<sup>2</sup>. Ils nous regardaient; ils entendaient chanter nos prêtres au milieu desquels j'étais, portant la bannière. Eh bien, ils restèrent immobiles, et ils n'attaquèrent ni les prêtres ni les hommes d'armes<sup>3</sup>. »

Cette journée si bien commencée devait finir encore

1. Jean CHARTIER, *Procès*, t. IV, p. 56.

2. D'après Eberhard Windecke, les Anglais en mesure de disputer le passage étaient plus de quatorze cents. (*Procès*, t. IV, p. 492.)

3. *Procès*, t. III, pp. 105-211. — A noter le mot de frère Pasquerel sur « l'entrée des vivres dans Orléans avec les hommes d'armes, sous les yeux des Anglais ». Le convoi remonta donc le côté de la Beauce, non celui de la Sologne, comme l'affirme M. A. France. (*Jeanne d'Arc*, t. I, p. 329.)



plus glorieusement. La Pucelle, au retour de cette démonstration, prit, avec son écuyer Jean d'Aulon, son repas du matin. Elle achevait, lorsque Dunois demande à lui parler. On l'introduit.

— Mauvaises nouvelles ! dit, en abordant Jeanne, le Bâtard d'Orléans. Falstolf arrive ; il est signalé ! il amène des hommes et des vivres aux Anglais !

— Bâtard, bâtard ! s'écrie Jeanne, toute joyeuse : en nom Dieu, je te commande qu'aussitôt que tu sauras la venue dudit Falstolf, tu me le fasses savoir ; car s'il passe sans que je le sache, je te promets que je te ferai ôter la tête.

Dunois répondit, avec le même enjouement, qu'il n'y manquerait pas. Falstolf arriva-t-il sur ces entrefaites?... Perceval de Cagny mentionne sa présence à Orléans le jour de la prise de Saint-Loup<sup>1</sup>. Dans tous les cas, Jeanne ne fut point avisée de son arrivée et les circonstances l'appelèrent ailleurs.

En effet, la jeune guerrière, que l'expédition de la matinée avait fatiguée, était allée se jeter sur un lit pour prendre un peu de repos. Tout à coup, elle s'éveille en sursaut et interpellant son écuyer d'Aulon qui, de son côté, se reposait aussi :

— En nom Dieu, lui dit-elle, nos gens ont bien à besoin. Pourquoi ne m'a-t-on pas éveillée ? C'est bien mal fait. Mes *Voix* me disent d'aller contre les Anglais ; mais je ne sais si je dois aller aux bastilles ou vers Falstof qui doit les ravitailler<sup>2</sup>.

1. PERCEVAL DE CAGNY, *Procès*, t. IV, p. 9. — Jean Chartier parle aussi de la présence de Falstolf dans Orléans. (*Procès*, t. IV, pp. 58, 62.)

2. Nous avons combiné, dans l'ordre qui nous a paru le plus

En attendant que son écuyer lui vienne en aide, elle se fait armer par son hôtesse et sa fille<sup>1</sup>. Pendant que d'Aulon achève de l'armer, un grand bruit s'élève, et elle entend dire que les Anglais menaient fort mal les Français. En ce moment, frère Pasquerel et quelques prêtres se présentaient à l'hôtel qu'habitait Jeanne. La Pucelle, toute à ce qu'elle venait d'entendre : « Eh quoi ! s'écrie-t-elle, le sang des nôtres coule par terre ! » Elle descend en toute hâte, et interpellant son page, Louis de Coutes : « Ah ! sanglant garçon, vous ne me disiez pas que le sang de France fût répandu ! Allez quérir mon cheval. »

Dès que son coursier est amené, Jeanne monte dessus, saisit son étendard, que son page lui tend par la fenêtre, et elle se dirige vers la porte de Bourgogne, « aussi droit que si elle avait su le chemin par avant. Et courut sur le pavé, tellement, que le feu en saillait<sup>2</sup>. »

On se battait, en effet, de ce côté-là. L'arrivée du corps de secours, bannière en tête, sans que les Anglais osassent lui disputer le passage, avait réveillé la confiance des défenseurs d'Orléans. Vers midi, après avoir

naturel, les détails donnés sur cette affaire de la bastille de Saint-Loup par Jean d'Aulon, le page Louis de Coutes, la femme Milet, maître Aignan Viole, frère Pasquerel et les chroniqueurs. (Voir les dépositions de ces témoins dans J. QUICHERAT, *Procès*, t. III, et les diverses Chroniques, *Procès*, t. IV.)

1. La déposition de l'écuyer de Jeanne est particulièrement importante : *Fecit interdum se armare per dominam domus et ejus filiam.* (Déposition du page Louis de Coutes, *Procès*, t. III, p. 68.) — Quant à Jean d'Aulon, « le plus tost qu'il peust, arma (acheva d'armer) ladicte Pucelle, et pareillement se fit armer ». (*Procès*, t. III, p. 212.) Simon Beaueroix, qui eut souvent occasion de voir la Pucelle, l'avait « aidée bien des fois à revêtir son armure ». *Procès*, t. III, p. 81.)

2. *Chronique de la Pucelle*, p. 288.

pris leur réfection, « ils vinrent à l'hôtel de ville requérir habillements de guerre, comme couleuvrines, arbalestes, échelles », et, sous la conduite de « nobles personnages », ils se dirigèrent, au nombre de quinze cents<sup>1</sup>, sur Saint-Loup, où « ils livrèrent aussitôt un fier et merveilleux assaut ». Cette bastille, qui se trouvait sur la rive droite de la Loire, au-dessus d'Orléans, n'avait pour la défendre que trois ou quatre cents Anglais; mais elle était admirablement fortifiée, et ses défenseurs étaient des soldats d'élite.

En arrivant sur le lieu du combat, la jeune guerrière, que son écuyer a rejoint, se rend compte de la gravité de la situation. A côté de la bastille de Saint-Loup, il y avait une église du même nom. Aussitôt Jeanne fait publier à son de trompe qu'on se garde de rien prendre dans l'église<sup>2</sup>. Puis, se jetant dans la mêlée, son étendard à la main, elle ranime de telle sorte l'ardeur des assaillants, elle est d'ailleurs si bien secondée par Dunois, le maréchal de Rais et les autres capitaines qui s'étaient empressés d'accourir, qu'à partir de ce moment la résistance des Anglais va toujours faiblissant. En vain Talbot, avec les forces de la bastille Saint-Laurent, tente de surprendre les assaillants et de les attaquer à revers. Par ses ordres, les garnisons des bastilles voisines sortent pour venir en aide aux défenseurs de Saint-

1. « Jamais, disait Jean d'Aulon, il n'avait vu tant de gens d'armes de leur parti, comme il en vit alors. » *Procès*, t. III, p. 213; — *Chronique anonyme...*, p. 31; — *Chronique de la Pucelle*, p. 288; — *Journal du siège*, p. 81.

2. *Procès*, t. III, pp. 124-126. — Dans tous les faits de guerre dont il va être question, les chroniqueurs montreront la Pucelle courant sus à l'ennemi, « l'étendard à la main ». Disposé comme il l'était, l'étendard ne pouvait la gêner. La toile peinte n'était point suspendue en hauteur, mais attachée à la hampe et flottait par côté.

Loup. Mais Jeanne a prévu le mouvement. Elle a recommandé au Bâtard d'Orléans et aux capitaines de « garder que les Anglais qui étaient dedans leurs bastilles ne pussent venir après elle et ses gens de pied <sup>1</sup> ». Dans la ville, on veillait aussi. Le beffroi retentit à deux reprises. Six cents combattants, conduits par le maréchal de Boussac et le sire de Graville, viennent à la hauteur de Fleury se déployer et barrer aux ennemis le passage. Devant ce déploiement de forces, les Anglais hésitent. Lorsqu'ils vont tenter un suprême effort, les flammes qui s'élèvent de Saint-Loup les avertissent que c'est inutile. Après trois ou quatre heures de résistance, la bastille venait d'être emportée et, « quoiqu'il y eût foison de vivres et de richesses », on l'avait livrée aux flammes. Du côté des ennemis, cent quatorze combattants furent tués et quarante faits prisonniers <sup>2</sup>.

Tant que Français et Anglais en restèrent aux mains, la Pucelle se battit avec une ardeur et un sang-froid digne des capitaines les plus expérimentés. Mais, le combat fini, elle montra ces sentiments de générosité, de compassion et d'humanité, toujours prêts à jaillir de son cœur de femme et de chrétienne. Quand tout espoir de repousser les assaillants fut perdu, des soldats ennemis cherchèrent un refuge dans la tour de l'église, qui se trouvait proche de la bastille. Là, ils prennent des vêtements ecclésiastiques et essaient de passer pour tels. Ils sont reconnus, et les vainqueurs, indignés de cette tromperie, veulent les mettre à mort. Jeanne est infor-

1. PERCEVAL DE CAGNY, *Procès*, t. IV, p. 7.

2. *Journal du siège*, p. 82. — *Chronique de la Pucelle*, p. 289 : « L'occision fut de huit vingt hommes. » — « Et y moururent bien sept vingt Anglais. » (GREFFIER DE LA ROCHELLE, p. 27.)

mée du sort qu'on prépare à ces malheureux. Elle intervient énergiquement en leur faveur et empêche qu'on ne leur fasse aucun mal<sup>1</sup>.

Pour la première fois, la jeune guerrière avait sous les yeux le spectacle d'un champ de bataille avec ses morts et ses blessés. Elle pleurait sur ces victimes des combats, mais principalement sur ceux qui avaient perdu la vie, dit son aumônier Pasquerel; « elle s'affligeait en sougeant qu'ils étaient morts sans confession<sup>2</sup>. »

C'est en se rendant à cette affaire — nous n'aurions garde de l'oublier — que la noble fille, rencontrant un blessé couvert de sang qu'on transportait sur un brancard, demanda quel était cet homme. On lui répondit que c'était un Français. « Ah! s'écria-t-elle, je n'ai jamais vu couler sang de Français que les cheveux ne se dressassent sur ma tête<sup>3</sup>! » Parole bien digne d'une femme, d'une chrétienne, d'une Française!

Le soir de ce jour, grâces furent rendues à Dieu dans toutes les églises d'Orléans, « en hymnes et dévotes oraisons, et au son des cloches que Anglais pouvaient bien ouïr : lesquels furent fort abaissés de puissance et aussi de courage<sup>4</sup> ».

1. COUSINOT DE MONTREUIL, *Chronique de la Pucelle*, p. 289.

2. *Procès*, t. III, p. 106. Déposition de frère Pasquerel.

3. *Ibid.*, p. 213. Déposition du chevalier d'Aulon.

4. *Chronique de la Pucelle*, loc. cit. — Les ruines de Saint-Loup furent abattues sans retard. Le Compte de forteresse, à la date du 7 mai, mentionne la somme payée « aux maçons » pour cette besogne. (CHARPENTIER et CUISSARD, *Journal du siège*, p. 284.)

## CHAPITRE XVIII.

JEANNE DANS ORLÉANS.

PRISE DES AUGUSTINS ET DES TOURELLES.

### LEVÉE DU SIÈGE<sup>1</sup>.

- I. *Jeudi 5 mai, fête de l'Ascension. — Nouvelle sommation aux Anglais. — Conseil de guerre. — On y appelle la Pucelle.*
- II. *Vendredi 6 mai. — Attaque et prise de la bastille des Augustins.*
- III. *Samedi 7 mai. — Deux prédictions de Jeanne. — Attaque du boulevard des Tourelles. — La Pucelle blessée. — Reprise de l'attaque. — Mort de Glusdale. — Victoire des Français.*
- IV. *Dimanche 8 mai. — Retraite des Anglais. — Joie des assiégés. — Actions de grâces à Orléans et dans le royaume. — La fête du 8 mai.*

#### I.

JEUDI 5 MAI, FÊTE DE L'ASCENSION.

La prise de la bastille de Saint-Loup causa aux assiégés une joie d'autant plus grande qu'ils s'y attendaient moins. C'était le premier avantage sérieux qu'ils remportaient sur leurs ennemis après six mois d'hostilités.

1. Dans le récit de la prise des deux bastilles des Augustins et des Tourelles, sujet principal de ce chapitre, comme dans celui de la prise de la bastille de Saint-Loup, nous avons continué à fondre ensemble les récits des chroniqueurs et les dépositions des divers témoins, complétant les uns par les autres.

Plus d'une fois, ces récits et dépositions semblent se contredire, lorsqu'ils ne font que se compléter les uns les autres. Quel est l'historien qui a tout su et pu tout dire ?

Il était donc vrai que la Pucelle venait à leur secours de par Dieu. Tout heureux de ce changement de fortune, les bons Orléanais exprimaient leur reconnaissance à la jeune guerrière. Elle leur recommanda de remercier plutôt le ciel; et pour affermir leur confiance, elle les assura « que dans cinq jours — elle leur parlait ainsi le mercredi même, veille de l'Ascension du Seigneur — le siège serait levé, et il ne resterait pas un seul Anglais devant la ville <sup>1</sup> ».

Cette prédiction, venant après la victoire de la journée, produisit chez les habitants une émotion considérable. Ils s'empressèrent de se la communiquer les uns aux autres, et la nouvelle s'en propagea si bien que les assiégés, dans leurs bastilles, en furent informés aussitôt<sup>2</sup>. Le trouble et l'inquiétude dont ils étaient saisis n'en devinrent que plus grands.

Le 5 mai, fête de l'Ascension, la Pucelle, persuadée qu'il ne suffit pas de vaincre et qu'il faut surtout savoir tirer parti de la victoire, aurait voulu, à ce que rapporte Cousinot de Montrenil, que, malgré la solennité du jour, on ne laissât pas respirer les Anglais, et qu'on profitât du désarroi que la prise de Saint-Loup avait jeté parmi eux, pour attaquer la bastille de Saint-Laurent, l'une des plus fortes de la rive droite. Les chefs de

1. « Dixit (Joanna)... dicta die vigiliæ Ascensionis Domini, quod infra quinque dies obsidio existens ante villam Aurelianensem levaretur, nec remaneret aliquis Anglicus coram civitate. » C'est frère Pasquerel, l'aumônier de la Pucelle, qui le rapporte. *Procès*, t. III, p. 106.

2. JEAN DE WAVRIN DU FORESTEL, qui combattait pour les Anglais en ce même temps sur les marches de l'Orléanais, mentionne la connaissance qu'ils eurent de cette prédiction. *Procès*, t. IV, pp. 410-413.



L'armée furent d'un autre avis : soit qu'ils tinsent à célébrer la fête religieuse, soit que, surpris eux-mêmes du succès obtenu la veille, ils sentissent le besoin de peser toutes les chances avant de tenter une attaque nouvelle, ils préférèrent attendre au lendemain. Jeanne n'insista pas ; elle fit part à son aumônier de ce qui était convenu, et elle profita du loisir qu'on lui laissait pour assister aux offices, communier et prier longuement <sup>1</sup>.

Toujours soucieuse d'éviter l'effusion du sang, la Pucelle dicta pour les Anglais une sommation nouvelle ; frère Pasquerel, son aumônier, en rappelait plus tard les termes :

« A vous, hommes d'Angleterre, qui n'avez aucun droit en ce royaume de France, le Roi du ciel mande par moi que vous rentriez en votre pays. Je vous écris ces choses pour la troisième et dernière fois, et dorénavant je ne vous écrirai plus.

« JHESUS — MARIA.

« *Jehanne la Pucelle.* »

A cette sommation en règle la jeune guerrière ajoutait cette remarque significative : « Je vous aurais envoyé mes hérauts <sup>2</sup>, vous avez retenu celui qui a nom Guyenne. Renvoyez-le moi, et je vous renverrai quelques-uns des vôtres qui ont été pris avec la bastille de Saint-Loup, car ils ne sont pas tous morts <sup>3</sup>. »

1. *Chronique de la Pucelle*, pp. 289-290. — *Procès*, t. III, p. 107. Déposition de frère Pasquerel.

2. « Mes hérauts ; » c'est-à-dire Guyenne, et le héraut porteur de la Lettre de Blois qui n'était pas Ambleville. puisque seul Ambleville était resté libre.

3. *Procès*, t. III, pp. 107, 108. Déposition de frère Pasquerel.

On remarquera deux choses ici : D'abord, la générosité de la Pucelle, qui offre de rendre la liberté à plusieurs prisonniers anglais si on lui renvoie ses hérauts, bien que ces derniers fussent retenus par violation ouverte du droit des gens ;

En second lieu, le mauvais vouloir des Anglais qui, trois jours après les réclamations de Dunois et de Jeanne, ne s'étaient pas encore exécutés.

La jeune guerrière porta elle-même son message au quartier des Anglais. « Lisez, ce sont des nouvelles », fit-elle crier par l'archer qui le lançait attaché à une flèche. — « Oui, ce sont des nouvelles de la ... des Armagnacs », se mirent à vociférer les assiégeants, après avoir lu la lettre, et ils faisaient entendre les plus grossières injures. Jeanne les ressentit vivement. Elle se répandit en soupirs et en abondantes larmes. Elle ne le fit pas en vain, car Dieu la consola et elle put dire : « J'ai eu des nouvelles de mon Seigneur<sup>1</sup>. »

Ce même jour de l'Ascension, les chefs de l'armée, réunis dans l'hôtel du chancelier d'Orléans, tinrent un grand conseil sur les mesures qu'il convenait d'arrêter après le succès important obtenu la veille. A ce conseil prirent part Dunois, le chancelier d'Orléans, les maréchaux de Boussac et de Rais, les sires de Loré et de Graille, le chevalier de Gaucourt, le seigneur de Villars, le seigneur de Xaintrailles, la Hire, le sire de Corraze, Thibault de Termes ou d'Armagnac, Jamet de Tilloy ou du Tillay, sir Kennedy, gentilhomme écossais, et plusieurs autres, soit capitaines, soit bourgeois d'Orléans. On n'avait pas prévenu la jeune Lorraine, quoiqu'elle

1. *Procès*, t. III, pp. 107, 108.

fût à cette heure dans l'hôtel avec la femme du chancelier<sup>1</sup>. Après longue délibération, il fut arrêté qu'on feindrait le lendemain une attaque sur la principale bastille de la rive droite, celle où se tenaient Suffolk, Talbot et Falstolf, afin d'attirer de ce côté de la Loire les défenseurs des bastilles de la rive opposée; ce qui permettrait de se porter du côté de la Sologne et d'attaquer avec chance de succès les bastilles dégarnies. Il fut convenu en même temps qu'on laisserait la Pucelle dans l'ignorance de la décision prise et qu'on ne lui parlerait que d'une tentative à faire sur la grande bastille occupée par les chefs des troupes assiégeantes<sup>2</sup>.

1. Quel est le personnage que le chroniqueur Jean Chartier (*Procès*, t. IV, p. 57) désigne ici sous ce titre de « chancelier » et qu'il ne nomme pas? J. Quicherat met en note : *Jacques Boucher*. Il y aurait donc eu méprise. Vallet de Viriville dit que c'était bien Guillaume Cousinot, le père de l'auteur de la *Chronique de la Pucelle* (Notice historique sur la *Chronique de la Pucelle*, p. 49) qui, pendant la captivité du duc d'Orléans, remplissait les fonctions de chancelier et avait la tutelle de ses biens. Le *Journal du siège* (pp. 82, 83) mentionne ce conseil; mais il ne dit pas chez qui il fut tenu.

Disons un mot des personnages ci-dessus nommés dont nous n'avons pas encore eu occasion de parler :

Le seigneur de Villars (Archambault) s'était rendu célèbre par le combat de Montendre (1402), entre sept Anglais et sept Français, auquel il prit part.

Le seigneur de Xaintrailles était Jean, frère de Poton.

Le seigneur de Coarrazze était Béarnais et lieutenant du comte de Foix. Il s'appelait Raimond Arnould.

Thibault de Termes ou d'Armagnac était alors écuyer du roi. Il fut plus tard bailli de Chartres.

Janet du Tillay était capitaine de Blois.

2. Ce procédé des capitaines du conseil à l'égard de la Pucelle prouve que Monstrelet s'écartait de la vérité historique lorsqu'il écrivait :

« Iceux capitaines..... tirent grands consaux (conseils); esquels consaux était *la première appelée* Jeanne la Pucelle, qui pour ce temps était en grand règne. » (*Chronique*, livre II, ch. LX, t. IV, p. 324.)

Ces résolutions prises, le sire de Loré va chercher Jeanne et l'introduit au conseil. Le chancelier d'Orléans communique à la jeune fille partie de ce qui avait été convenu, gardant le silence sur le point capital.

La Pucelle ne se fit pas illusion. Froissée de ce défaut de confiance : « Dites au vrai, demande-t-elle, ce que vous avez conclu et appointé. Je saurais garder de bien plus grands secrets. »

Dunois, qui vit clair dans la pensée de la jeune fille, comprit qu'il fallait lui dire la vérité tout entière. « Ne nous courroucez pas, fit-il, on ne peut pas tout dire d'un coup. »

Jeanne avait refusé de s'asseoir : elle allait et venait dans la salle, contenant à grand'peine ses sentiments.

Dunois poursuivit : « Ce que le chancelier vient de vous dire a été conclu, en effet. Mais si les Anglais du côté de la Sologne viennent aider ceux de la grande bastille de ce côté-ci, nous passerons la rivière et battrons de notre mieux sur ceux de là-bas. Il nous a semblé que cette résolution était bonne et profitable<sup>1</sup>. »

Devant cette franchise du Bâtard d'Orléans, la Pucelle se déclara satisfaite. Au demeurant, le lendemain, aucune des résolutions prises par le conseil ne fut maintenue ; « d'icelle conclusion, dit le chroniqueur, ne fut rien fait ni exécuté ». Au lieu d'attaquer la grande bastille de la rive droite, on passa le fleuve et on se porta sur celles de la rive gauche.

Jean Chartier donne à entendre que la Pucelle prit sur elle de suivre ce plan qui était contraire à celui que les capitaines avaient arrêté la veille<sup>2</sup>. Toutefois, elle ne le

1. JEAN CHARTIER, *Procès*, t. IV, pp. 57 et suivantes.

2. *Ibid.*, t. IV, pp. 59-70. — Perceval de Cagny insinue la même

fit pas sans en avoir donné avis aux principaux chefs, et sans avoir obtenu d'eux qu'ils prendraient les mesures nécessaires pour tout préparer en conséquence. En effet, « dès le soir fut faict tant grant diligence, que tout fust prest au plus matin et annoncé à la Pucelle <sup>1</sup> ». La conviction de la jeune guerrière était qu'il fallait simplifier les opérations et qu'il y avait des avantages de toute sorte à se porter sur les bastilles de la rive gauche. Celles-ci n'étaient que quatre; sur la rive droite, il y avait sept bastilles ou boulevards; les six autres eussent pu se porter au secours de la bastille attaquée. En outre, les bastilles des Tourelles, des Augustins, de Saint-Privé, de Saint-Jean-le-Blanc barraient aux Orléanais tous rapports avec la Sologne et le Berry.

La bastille des Augustins servait d'appui à la bastille des Tourelles qui était au bout du pont d'Orléans. La bastille de Saint-Jean-le-Blanc, en amont du pont, surveillait le passage du fleuve. Toutes deux contribuaient à fermer la ville aux secours et aux vivres venant de la rive gauche. Or, c'était de vivres que l'on avait surtout besoin. Qu'on réussit à s'emparer de ces bastilles, et les communications avec le Berry, l'Auvergne et tout le Midi se trouvaient rétablies <sup>2</sup>.

chose (*op. cit.*, p. 7) : « Tous ne la suivirent pas, ainsy qu'elle s'y attendait. » — Cousinot de Montreuil dit de l'attaque des Tourelles : « Le sabmedy, septiesme jour de may, par l'accord et consentement des bourgeois d'Orléans, mais contre l'opinion et colonté de tous les chefs et capitaines qui estoient là de par le Roy, la Pucelle se partit à tout son effort et passa la Loire. » (*Chronique de la Pucelle*, p. 292.)

1. *Journal du siège*, p. 83.

2. *Chronique de la Pucelle*, p. 290.

## II.

VENDREDI 6 MAI, ATTAQUE ET PRISE DE LA BASTILLE  
DES AUGUSTINS.

Le lendemain 6 mai, Jeanne se leva de bonne heure, se confessa et entendit la messe que frère Pasquerel « chanta devant elle et tous ses gens ».

L'après-midi, « à heure de vespres<sup>1</sup> », avec Dunois, les seigneurs de Boussac et de Rais, le sire de Graville, Florent d'Illiers, La Hire et plusieurs autres chevaliers et écuyers, elle passa la Loire entre Saint-Loup et la Tour-Neuve, suivie d'environ quatre mille combattants, et se dirigea vers la bastille de Saint-Jean-le-Blanc<sup>2</sup>. Lorsque Glasdale s'aperçut du mouvement des Français, il donna l'ordre d'incendier la bastille; quant aux occupants, ils se retirèrent partie dans la bastille des Tourelles, partie dans celle des Augustins<sup>3</sup>.

La Pucelle et les capitaines français, voyant Saint-Jean-le-Blanc en flammes, marchent droit sur les deux autres bastilles. Sans attendre que tous les combattants aient pu la rejoindre, Jeanne, suivie d'un petit nombre de gens de pied, vient planter son étendard sur le bord du fossé de la bastille des Augustins.

Mais les Anglais ne bougent pas et restent abrités derrière les remparts. Le soir approchant, les seigneurs français, « voyant qu'il n'estoit pas possible de prendre

1. PERCEVAL DE CAGNY, *Procès*, t. IV, p. 7.

2. *Journal du siège*, pp. 81, 92. — *Procès*, t. III, pp. 79, 214, 215.

3. *Chronique de la Pucelle*, p. 290.

les bastilles, se retirèrent en une isle qui est devant saint Jehan le Blanc<sup>1</sup> ». De leur côté, les combattants se disposèrent à regagner les bateaux qui devaient les transporter sur l'autre rive de la Loire. C'est alors que les assiégeants, estimant l'occasion favorable, sortent en masse de leurs retranchements : ils sont rejoints par des hommes d'armes du boulevard de Saint-Privé<sup>2</sup>, et tous ensemble prennent à revers les Français dans leur mouvement de retraite. Au cri de : « Les Anglais arrivent ! Voilà les Anglais ! » les Français, saisis de frayeur, se précipitent vers la rivière. Jeanne et La Hire qui, jugeant la journée finie, avaient, comme les autres capitaines, gagné la petite île, traversent avec leurs coursiers le bras qui les sépare du rivage<sup>3</sup> et viennent essayer d'arrêter les fuyards. Mais tel est l'effroi de ceux-ci que la jeune guerrière, en s'efforçant de les rallier, est entraînée malgré elle. Les Anglais s'en aperçoivent et, fiers de ce résultat, poursuivent la Pucelle de leurs invectives et de leurs outrages.

Incapable de les supporter, Jeanne se retourne, et secondée par La Hire et les braves gens qui l'entourent, elle marche, son étendard à la main, sur les Anglais qui l'injuriaient, et les force à reculer. Ce sont eux alors qui « prennent la fuite laide et honteuse ». En ce moment survient le seigneur de Rais, à la tête de vaillants hommes d'armes. Les Français, revenus de leur surprise,

1. *Chronique anonyme*, p. 33. — L'île en question est celle que le *Journal du siège* désigne sous le nom d'*Île au droit de Saint-Aignan*, et qu'on nomma plus tard l'*Île aux Toiles*. D'après l'abbé Dubois (*op. cit.*, p. 294), elle avait 1.800 pieds de long et 300 de large.

2. *Chronique de la Pucelle*, p. 291.

3. *Procès*, t. III, p. 214. Déposition du chevalier d'Aulon.



se pressent autour de la Pucelle, donnent la chasse à l'ennemi et l'obligent à rentrer dans ses bastilles<sup>1</sup>. « Allons hardiment, au nom de Dieu », s'écrie la jeune guerrière<sup>2</sup>, et elle plante de nouveau son étendard sur le bord du fossé des Augustins.

L'assaut devient général. C'est à qui donnera les plus beaux exemples de vaillance. « Ceux qui estoient retirés en l'isle ne demandent nuls chalands pour venir audit assault, car ils passent à gué tout armés, estant jusques aux aisselles en l'eau<sup>3</sup>. » Deux hommes d'armes, dont l'un, de nationalité espagnole, nommé Arphouse de Partada, combattait avec la compagnie de Jean d'Aulon, se défient à qui fera la meilleure besogne. Ils courent jusqu'au pied de la palissade. Mais devant eux se dresse un Anglais, véritable géant, « bien armé, bien en point », qui leur barre le passage et les empêche d'avancer. Heureusement, la couleuvrine de Jean, le canonnier lorrain, est proche. D'Aulon, qui suit les péripéties de cette attaque, ne perd pas de temps; il fait un signe à maître Jean; la couleuvrine remplit son office et le géant anglais mord la poussière. Le passage devient libre, les deux hommes d'armes s'y précipitent et, à leur suite, les gens de leur compagnie pénètrent dans la bastille, qui reste bientôt au pouvoir des Français.

Ceux des Anglais qui peuvent s'enfuir se réfugient

1. *Journal du siège*, p. 84; — *Chronique de la Pucelle*, pp. 290-291; — *Procès*, t. III, p. 214.

2. *Procès*, t. III, p. 79. Déposition de l'écuyer Simon Beaucroix.

3. La délivrance d'Orléans ou *Chronique anonyme*, p. 33. Deux bateaux bout à bout suffisants pour passer de l'île sur la terre ferme, les troupes débarquées dans l'île se servaient de ce pont improvisé pour effectuer leur passage. D'Aulon paraît avoir été préposé à la garde de « ce pas ».

dans le fort des Tourelles, au bout du pont<sup>1</sup>. De nombreux prisonniers qu'on détenait dans la bastille des Augustins furent rendus à la liberté. On voulait la livrer au pillage, car là aussi « y avait foison de vivres et de richesses<sup>2</sup> ». La Pucelle s'y opposa; par ses ordres, la bastille fut livrée aux flammes.

Dans cette affaire, Jeanne fut blessée au pied par une chausse-trappe. Cette blessure, d'ailleurs légère, ne l'empêcha pas de combattre le lendemain et de livrer aux Tourelles un assaut définitif.

Telles étaient la joie et la confiance des vainqueurs, qu'ils demandaient à se porter le soir même contre la bastille du Pont. Mais l'heure était trop avancée : les chefs de l'armée agirent sagement en renonçant à toute attaque immédiate. Ils se bornèrent à laisser dans le voisinage des forces assez importantes pour tenir l'ennemi en éveil. Ce fut comme une sorte de blocus. Toute la nuit du vendredi au samedi, « ceux d'Orléans firent grande diligence de porter pain, vin et autres vivres aux gens de guerre tenant le siège<sup>3</sup> ».

En voyant ses gens remplis de si bonne volonté, Jeanne ne voulait pas quitter le terrain. « Quoi donc? disait-elle aux capitaines présents, laisserons-nous là nos gens<sup>4</sup>? » Et elle les entretenait de la grande victoire qu'elle comptait remporter le lendemain. « Par mon martin, ajoutait-elle, j'aurai demain les tours de la bastille du Pont; je n'entrerai pas en Orléans jusqu'à ce qu'elles soient en la main du bon roi Charles. »

1. *Procès*, t. III, p. 215. Déposition du chevalier d'Aulon.

2. *Chronique de la Pucelle*, loc. cit.

3. *Journal du siège*, p. 84; — *Chronique de la Pucelle*, p. 291.

4. *Procès*, t. III, p. 79. Déposition de l'écuier Simon Beaucroix.

Les chevaliers et seigneurs qui l'écoutaient branlaient la tête avec incrédulité. — Ce n'était pas un jour, mais une semaine, mais un mois qui leur semblaient nécessaires, et avec la moitié plus de gens qu'ils n'étaient, pour s'emparer des Tourelles. Vu le peu de forces dont ils disposaient, cette bastille était imprenable.

— Eh bien, cette bastille imprenable, je la prendrai demain, répliquait Jeanne, et je retournerai en ville par sur les ponts<sup>1</sup>. »

N'oublions pas que plusieurs arches du pont étaient rompues : l'une l'avait été dans les premiers jours du siège par les Orléanais, afin de barrer le chemin aux Anglais s'ils parvenaient à s'emparer des Tourelles; les deux autres l'avaient été par les Anglais eux-mêmes, lorsqu'ils furent devenus maîtres des Tourelles, afin de se mettre à l'abri d'une surprise.

On finit cependant par obtenir de la jeune guerrière qu'elle rentrât en son logis et qu'elle y prît un repos indispensable. « A cause qu'il ennuictoît (qu'il faisait nuit), la Pucelle fut ramenée à Orléans, et laissa grand gent au siège devant le boulevard et les Tourelles<sup>2</sup>. »

1. PERCEVAL DE CAGNY, *Procès*, t. IV, p. 8.

2. *Chronique de la Pucelle*, p. 291. — *Procès*, t. III, p. 70. Déposition du page de Jeanne.

C'est donc par erreur que J. Quicherat (*Procès*, t. IV, p. 43, note 2) affirme que la Pucelle resta la nuit aux champs Jean Chartier, il est vrai, le dit (*Procès*, t. IV, p. 61); mais il a contre lui les témoignages exprès de Cousinot de Montreuil et d'un témoin oculaire, le page de Jeanne. Louis de Coutes dit que Jeanne et lui, après la prise des Augustins, « rentrèrent dans la ville d'Orléans, et que Jeanne alla prendre son repos dans l'hôtel où elle était logée : *Ipsa Johanna et ipsemet loquens cum ea regressi sunt ad villam Aurelianensem, in qua ipsa Johanna cubavit in suo hospitio cum aliquibus mulieribus* » (loco supra citato). La *Chronique anonyme de la fête du 8 mai*, page 33 de l'édition citée, atteste la même chose : « Les seigneurs,

De leur côté, les capitaines avec qui elle s'était entretenue s'empressèrent de rapporter aux chefs de l'armée les espérances et le langage qu'elle leur avait fait entendre.

### III.

#### SAMEDI 7 MAI. — ATTAQUE ET PRISE DU BOULEVARD DES TOURELLES.

Arrivée en son logis, Jeanne prit un peu de nourriture. Quoiqu'elle jeûnât tous les vendredis, ce jour-là elle avait dû y renoncer « parce qu'elle avait eu trop à faire<sup>1</sup>. C'est pourquoi elle soupa ». Son repas était à peine achevé qu'un messager se présentait de la part des chefs de l'armée et lui disait :

« Les capitaines ont tenu conseil. Ils ont reconnu que les Français étaient bien peu nombreux en comparaison des Anglais : c'est une grande grâce de Dieu si nous avons remporté quelques avantages. La ville est abondamment pourvue de vivres ; nous pouvons donc parfaitement attendre le secours du Roi. Pour ces raisons, le conseil ne juge pas bon que les troupes sortent demain pour combattre. »

Jeanne répondit : « Vous avez été à votre conseil et j'ai été au mien. Croyez que le conseil de mon Seigneur s'accomplira et tiendra, au lieu que le vôtre périra. »

voyant que la Pucelle estoit foulée (à cause de sa blessure), la menèrent en la ville pour soy rafraîchir. »

1. C'est l'aumônier de la Pucelle qui nous l'apprend : « *Ipsa Johanna, quæ consueverat jejunare diebus veneris, illa die non potuit.* » *Procès*, t. III, p. 108.

Se tournant alors vers frère Pasquerel, qui était près d'elle : « Demain, ajouta-t-elle, vous vous lèverez plus matin que vous ne l'avez fait aujourd'hui. Vous aurez soin de vous tenir près de moi, car j'aurai à exécuter la plus difficile besogne que j'aie jamais eue. Demain, il sortira du sang de mon corps, à la hauteur de ma poitrine<sup>1</sup>. »

Cette prédiction d'une blessure sanglante qu'elle devait recevoir au siège d'Orléans, la jeune guerrière l'avait déjà faite à Chinon, en présence du Roi. « N'importe, avait-elle dit à Charles VII ; la blessure ne m'empêchera pas d'agir<sup>2</sup>. »

La même prédiction se retrouve dans la lettre d'un chargé d'affaires du duc de Brabant écrite à Lyon le 22 avril 1429, c'est-à-dire quinze jours avant l'événement ; nous en avons donné le texte, t. I, chap. ix.

Dans la nuit qui suivit la prise de la bastille des Augustins, les Anglais, qui occupaient le fort de Saint-Privé, y mirent le feu. Comme ils passaient la Loire pour se retirer dans la bastille de Saint-Laurent, beaucoup se noyèrent, et l'on retrouva leurs armes dans le lit du fleuve<sup>3</sup>. Il ne restait plus en la possession des assiégeants, sur la rive gauche, que la bastille et le boulevard des Tourelles<sup>4</sup>.

Le samedi matin, 7 mai, à la première heure, Jeanne entendit la messe que célébra son aumônier, frère Pasquerel, et « elle reçut en moult grand dévotion le précieux corps de Jésus-Christ<sup>5</sup> ». La messe entendue, elle

1. *Procès*, t. III, p. 108. Déposition de frère Pasquerel.

2. *Ibid.*, t. I, p. 79.

3. *Chronique anonyme*, p. 34.

4. *Chronique de la Pucelle*, p. 291.

5. *Ibid.*, p. 295.

monta à cheval pour aller rejoindre les hommes d'armes qui avaient passé la nuit à surveiller les Anglais. Avant qu'elle partît, Jacques Boucher, son hôte, à qui on venait de porter une alose, lui dit :

— Jeanne, mangeons cette alose avant que partiez.

— En nom Dieu, répondit-elle, gardez-la pour ce soir à souper. Nous repasserons le pont et ramènerons un *godon* (un Anglais) qui en mangera sa part <sup>1</sup>.

Et elle se dirigea vers la porte de Bourgogne.

Notons cette persistance de la Pucelle à annoncer qu'elle rentrera dans Orléans le samedi soir, en traversant le pont dont le passage était alors impraticable, une partie se trouvant rompue. Elle avait assuré la même chose aux capitaines, la veille. Elle le dit aussi à son écuyer d'Aulon, dans cette même journée de l'assaut des Tourelles : « En nom Dieu, on entrera cette nuit en la ville par le pont <sup>2</sup>. »

Les chefs du conseil, toujours décidés à ne pas combattre le samedi, avaient chargé le chevalier de Gaucourt de faire respecter la décision prise. De grand matin, le chevalier s'était rendu à la porte de Bourgogne et il interdisait le passage à tous venants. Jeanne se présente ; elle trouve la porte fermée. Elle insiste afin que la porte soit ouverte. Le sire de Gaucourt lui objecte qu'elle va mettre les gens du Roi en grand péril, en les menant à l'assaut des fortifications anglaises ; que les chefs du conseil y sont formellement opposés.

— Vous êtes un vilain homme, répliqua la Pucelle. Que vous le vouliez ou non, les gens de guerre viendront

1. *Chronique de la Pucelle*, p. 227. — *Procès*, t. III, p. 124. Déposition de la femme Milet.

2. *Procès*, t. III, p. 217.

et gagneront comme ils ont gagné. En nom Dieu, je ferai ce que j'ai dit. Qui m'aimera me suivra<sup>1</sup>.

Le sire de Gaucourt voulut empêcher la jeune guerrière de sortir; mais les hommes d'armes qui étaient avec elle et les Orléanais survenus pendant la discussion prirent une attitude menaçante. Il fallut que Jeanne couvrit le chevalier de sa protection, sans quoi — il le déclarait lui-même plus tard au président Simon Charles — sa vie eût été en danger<sup>2</sup>.

L'on ouvrit donc la porte de Bourgogne, ainsi qu'une poterne placée près de la grosse tour, et l'on put passer la Loire. Dès que la jeune guerrière fut rendue devant les Tourelles, elle ne tarda pas à être rejointe par Duinois et les capitaines, et avec eux elle prit les dispositions de circonstance. « Et là furent avec Jeanne et le Bâtard d'Orléans, le sire de Rieux, le seigneur de Gravelle, le sire de Guित्रy, le sire de Coarraze, le sire de Villars, messire Denis de Chailly, l'amiral Louis de Culan, La Hire, Poton, le commandeur de Giresme, messire Florent d'Illiers, Le Bourg de Masquaren, Thibault de Termes et plusieurs autres<sup>3</sup>. » L'attaque commença vers dix heures du matin. Elle eut lieu de deux côtés : d'abord du côté de la rive gauche, que la prise de la bastille des Augustins avait dégagée; puis, du côté de la

1. *Chronique anonyme...*, p. 34.

2. *Procès*, t. III, pp. 117, 70. Dépositions du président Simon Charles et de Louis de Coutes.

Les deux dépositions diffèrent en ce que Simon Charles place cet incident au vendredi, jour de la prise des Augustins, et le page de Jeanne au samedi, jour de l'assaut des Tourelles. Simon Charles ne parlait que par ouï-dire; Louis de Coutes rapportait un fait dont il avait été témoin.

3. BERRY, *Procès*, t. IV, pp. 43-44.



rive droite, par le pont même, à l'extrémité duquel des gens de trait s'étaient installés : on y avait d'ailleurs disposé un appareil afin de passer les arches rompues et d'assaillir les Tourelles <sup>1</sup>.

Les ouvrages dont il fallait déloger les Anglais étaient de deux sortes : la bastille des Tourelles proprement dite, et le boulevard qui la protégeait. La bastille reposait sur les arches mêmes du pont. Devant elle, sur la terre ferme, se déployait le boulevard, avec ses fossés du côté de la berge, et du côté de la bastille, une sorte de canal ou tranchée dans laquelle pénétraient les eaux de la Loire. Sur cette tranchée l'on avait jeté un pont volant qui permettait aux Anglais de se porter au point qui serait attaqué. Ce qui semblait hors de doute, c'est que les assaillants n'auraient jamais le fort lui-même, tant qu'ils ne seraient pas maîtres du boulevard. Aussi avait-il été décidé entre les capitaines et Jeanne que là se porterait tout l'effort de l'attaque.

Ce fut en effet autour du boulevard que les Français engagèrent le combat. On y mit de part et d'autre un véritable acharnement. Les gens du Roi et les milices orléanaises, fiers d'être commandés par la Pucelle et tout pleins du succès de la veille, faisaient des prodiges de valeur. « Ayez bon cœur et bon espoir, criait au milieu d'eux la jeune guerrière; vous aurez la bastille à bref délai. L'heure approche où les ennemis seront pris <sup>2</sup>. »

Mais les Anglais, qui étaient nombreux et munis de tous les engins propres à la défense, opposaient une

1. *Chronique de la Pucelle*, p. 292.

2. JEAN CHARTIER, *Procès*, t. IV, p. 61; — *Chronique de la Pucelle*, p. 293.

résistance opiniâtre. Glasdale, qui les dirigeait, comprenant que la journée serait décisive, se portait sur tous les points où il voyait ses hommes faiblir. Deux ou trois heures durant, les assauts se succédèrent ; à chaque tentative, les assiégés renversaient les échelles et les assaillants étaient obligés de regagner le bord du fossé.

Vers une heure <sup>1</sup>, les Français paraissant faiblir, Jeanne donne l'exemple, prend une échelle, l'applique contre le rempart, et au cri de « Qui m'aime me suive ! » elle se met à monter. A peine avait-elle gravi quelques échelons, qu'un trait d'arbalète l'atteint entre la gorge et l'épaule et la perce de part en part.

On l'emporte et l'on panse sa blessure. En voyant couler son sang, la jeune fille se prend à pleurer. C'est de l'émotion, non de la faiblesse, car elle-même arrache le fer de la plaie. Des hommes d'armes quelque peu magiciens lui offrent un *charme* pour la guérir. Elle s'y refuse. « J'aimerais mieux mourir que de pécher de la sorte, dit-elle ; il y aura bien moyen de guérir sans mal faire. » On mit sur la blessure une compresse de lard et d'huile d'olive ; après quoi Jeanne, appelant frère Pasquerel, se confessa, et en se confessant, « elle se lamentait et pleurait <sup>2</sup> ».

L'acharnement des Anglais d'une part, la blessure de la Pucelle de l'autre, jetaient déjà du découragement parmi les Français. Les chefs se disaient qu'il valait mieux renvoyer l'assaut au lendemain ; Jeanne, qui a

1. « *Post prandium* — après l'heure du repas », dit frère Pasquerel. — *Ipsa fuit prima que posuit scalam in altum. Procès*, t. III, p. 109 ; t. I, p. 79.

2. *Ibid.*, p. 110. « Mais, remarquait-elle, *habuit magnam confortationem a sancta Katharina.* » *Procès*, t. I, p. 79.

reparu et qui s'aperçoit de ces dispositions, aborde Dunois et le conjure d'attendre encore.

« Ne vous retirez pas, lui dit-elle; en nom Dieu, vous entrerez bien brief (bientôt) dedans, n'ayez doute. Reposez-vous un peu, buvez et mangez; et n'aurez les Anglais plus de force sur vous<sup>1</sup>. »

Dunois et ses gens firent ce que leur demandait la Pucelle, « car à merveille ils lui obéissaient ». Quand ils eurent pris un peu de nourriture et de répit : « Maintenant, dit Jeanne, retournez de par Dieu à l'assaut derechef; car sans faute les Anglais n'aurez plus la force de se défendre, et seront prises leurs tourelles et boulevards<sup>2</sup>. »

Aussitôt l'assaut recommence. La jeune guerrière, laissant son étendard à Jean d'Aulon, s'en va prier à l'écart dans une vigne un demi-quart d'heure. Gui de Cailly qui, depuis l'arrêt de la Pucelle en son château de Reuilly, ne l'avait plus quittée, vient la rejoindre. Il la « trouva comme en extase, qui avait une apparition de Chérubins, lesquels semblaient combattre contre lesdits Anglais<sup>3</sup> ».

1. *Journal du siège*, pp. 85-86; — *Procès*, t. III, p. 25. Déposition du bourgeois Luillier.

2. *Journal*, p. 86.

3. C'est Charles du Lys, l'auteur du *Traité sommaire...*, plusieurs fois cité, qui rapporte ce fait en son ouvrage, chap. x, pp. 50-52. Il ajoute que Gui de Cailly aurait participé à cette même vision. Charles du Lys avait épousé une demoiselle Catherine de Cailly. C'est des parents de sa femme, sans doute, qu'il tenait ce fait. Nous le croyons distinct de celui qu'atteste Charles VII dans les lettres d'anoblissement octroyées, sur la requête de Jeanne, à son hôte de Reuilly. L'apparition que mentionne le Roi, d'après ce que la Pucelle lui avait attesté, et dont Gui de Cailly fut également favorisé, avait eu lieu, ce semble, le jour même de l'entrée de Jeanne dans Orléans, comme nous l'avons exposé plus haut, chap. xiv, vers la fin.

Pendant ce temps, l'écuyer de Jeanne, qui était « las et travaillé, avait baillé ledit étendard à un nommé le Basque, qui était au seigneur de Villars, pour ce que il connaissait ledit Basque être un vaillant homme ». Lorsque Jeanne reparut, apercevant son étendard entre les mains de cet homme d'armes, elle s'écria : « Ah ! mon étendard, mon étendard ! » Et l'ayant saisi, elle se mit à l'agiter. Les Français, prenant cela pour un appel, accoururent auprès d'elle <sup>1</sup>. La jeune fille s'approche du fossé et dit à Gui de Cailly <sup>2</sup> :

— Remarquez bien quand la queue de mon étendard touchera le mur du boulevard.

En ce moment, le vent soufflait et agitait les bannières.

Au bout de quelques instants, de Cailly s'écrie :

— Jeanne, la queue y touche <sup>3</sup>.

— Tout est vôtre, crie alors la Pucelle aux assaillants ; entrez-y.

Les Français, électrisés à sa voix, ne connaissent plus de danger. « Onques on ne vit une nuée d'oisillons percher sur un buisson comme chacun monta sur ledit boulevard <sup>4</sup>. » Les Anglais sont attaqués à la fois et du côté d'Orléans, par le pont, et du côté de la rive gauche. Sur l'arche rompue, du côté de la ville, on avait jeté une mauvaise pièce de bois, « une vieille et large gouttière » ; mais il s'en fallait de trois pieds qu'elle ne fût assez longue : un charpentier y mit une saillie à fortes chevilles. Nicole de Giresme, chevalier Hospitalier, suivi de gens de bonne volonté, ne craignit pas de s'y aventurer.

1. *Procès*, t. III, pp. 216-217. Déposition du chevalier d'Aulon.

2. CHARLES DU LYS, *Traité sommaire...*, *loc. cit.*

3. *Chronique de la Pucelle*, p. 293.

4. *Chronique anonyme...*, pp. 35-36.

En même temps, canons et coulevrines faisaient rage. « Si la Pucelle faisoit son devoir, ceux de la ville le faisoient de devers la ville tant par terre que par eaux<sup>1</sup>. » Sur la rive gauche, les Français livraient au boulevard « un fier et merveilleux assaut, plus que nul qui eût été onques vu ». Les Anglais terrifiés ne cherchent plus à se défendre. Ils ne s'imaginent plus avoir affaire à des hommes de chair et d'os, mais à des légions d'anges qui combattent pour eux. Les uns ont aperçu deux colombes voltigeant autour de l'étendard de la Pucelle; d'autres ont vu les archanges Michel et Gabriel conduisant l'assaut. C'était du reste un fait notoire que saint Euvverte et saint Aignan, les deux évêques protecteurs d'Orléans, avaient été reconnus faisant le tour des murailles de la ville en habits pontificaux<sup>2</sup>.

En ce moment où les défenseurs des Tourelles n'ont plus rien à espérer, Jeanne pense au capitaine qui n'avait répondu à sa sommation que par des outrages. « Glacidas, Glacidas, lui crie-t-elle, rends-toi au Roi du ciel : tu m'as grossièrement injuriée; mais j'ai grand'pitié de vos âmes. » Glasdale, dédaignant cet appel, essaie avec quelques-uns des siens de passer du boulevard, où ils n'avaient cessé de combattre, dans la bastille des Tourelles par le pont volant qui reliait ces deux ouvrages. Mais les Orléanais avaient amarré un chaland rempli de matières incendiaires à la charpente de ce pont<sup>3</sup> : la

1. *Chronique anonyme...*, p. 36.

2. *Journal du siège*, p. 88. — EBERHARD WINDECKE, *Procès*, t. IV, p. 495. — *Chronique anonyme...*, pp. 35, 40, 41.

3. *Chronique anonyme...*, p. 35. — Ce fut probablement à ce moment que Jean d'Aulon fit tirer, comme le rapporte Simon Beaucroix, la bombe qui rompit le pont volant. — *Vidit quod dominus senescallus Bellicadri fecit disrumpere pontem cum una bombardâ.* (*Procès*, t. III, p. 80.)

charpente, attaquée par le feu et par l'artillerie, se rompit sous le poids de Glasdale et de ses hommes au nombre de vingt à trente; tous furent précipités dans la Loire et noyés<sup>1</sup>. A cette vue, Jeanne ne put s'empêcher de pleurer sur l'âme du capitaine anglais et sur celles des malheureux qui, après avoir combattu sous ses ordres, périssaient avec lui.

La bastille fut livrée aux flammes. Tous les défenseurs furent pris ou tués. Il y avait bien de cinq à six cents hommes. Le chroniqueur Perceval de Cagny parle même de sept à huit cents<sup>2</sup>. Parmi les morts, qui s'élevèrent à quatre cents<sup>3</sup>, se trouvaient le seigneur de Molins ou Moleyns, commandant du fort, le seigneur de Ponyngs, Thomas Giffart, bailli de Mantes, « et plusieurs autres notables hommes de grand estat<sup>4</sup> ».

Une chose bien faite pour étonner, c'est l'indécision du général de l'armée assiégeante, le comte de Suffolk, c'est l'inaction des troupes anglaises de la rive droite. Des bastilles où ils étaient établis, Talbot, Falstolf, de Scales et les autres capitaines eussent pu venir au secours des Augustins ou des Tourelles; ils eussent dû au

1. L'auteur de la *Chronique anonyme* ajoute sur cette mort de Glasdale : « Là fut accomplie la prophétie qu'on avoit faict audit Glacidas, c'est assavoir la Pucelle, qu'il mourroit sans saigner. » Ce n'est pas la Pucelle qui avait prédit à Glasdale qu'il mourrait « sans saigner », mais un soi-disant magicien. La Pucelle n'avait annoncé à son insulteur que sa mort violente avant la levée du siège. Dans le *Mystère d'Orléans* paraît un devin qui, consulté par Salisbury et Glasdale sur leur avenir, aurait répondu à Salisbury de bien garder sa tête, et à Glasdale qu'il n'avait pas à craindre de blessure, car il mourrait « sans saigner ».

2. *Procès*, t. IV, p. 8.

3. JEAN CHARTIER, *Chronique de Charles VII*, t. I, p. 78. Édit. Vallet de Viriville.

4. *Journal du siège*, p. 87. — MONSTRELET, *loc. cit.*

moins se tenir prêts à tenter une diversion, avertis qu'ils étaient de la gravité de la situation par la prise des Augustins et de Saint-Loup : eux d'ordinaire si entreprenants, si audacieux, n'en firent rien ; ils ne bougèrent pas. Cette inaction ne s'explique que par la démoralisation de leurs troupes et par la stupeur qui les avait gagnés eux-mêmes. Dans ces trois affaires, les Anglais laissèrent, tués ou prisonniers, un millier d'hommes. D'après Monstrelet, qui n'est pas suspect, les Français ne perdirent environ que « cent hommes de tous estats <sup>1</sup> ».

Il était plus de six heures du soir lorsque le combat fut terminé<sup>2</sup>. Jeanne resta sur le terrain jusqu'à ce que les communications avec Orléans par le pont même furent rétablies. Elle avait dit qu'elle ne rentrerait pas autrement et ce fut ainsi fait. On travailla avec tant d'entrain à rendre le passage possible qu'en moins de trois heures la besogne était terminée. La Pucelle passa le pont, « et avec elle ceux qui voulurent. Dieu sait à quelle joie elle et ses gens furent reçus. » Les cloches sonnèrent dans toutes les églises, et le *Te Deum* y fut chanté en action de grâces<sup>3</sup>.

Arrivée à l'hôtel de Jacques Boucher le soir même, comme elle l'avait assuré, Jeanne ne put toutefois manger l'alose qu'on avait préparée. Après le pansement de sa blessure par un chirurgien expérimenté, elle prit

1. MONSTRELET, *Chronique*, livre II, ch. XLIX, t. IV, p. 322. — Le chroniqueur bourguignon parle, lui, de six à huit cents Anglais pris ou tués en ces trois affaires.

2. *Chronique de la Pucelle*, p. 294. — Les contemporains disent, les uns après quatre heures, Louis de Contes vers six heures, Perceval de Cagny vers sept heures, enfin Dunois, qui était resté sur les lieux, dit huit heures du soir. (*Procès*, t. III, p. 8.)

3. *Journal du siège*, p. 88.



quatre ou cinq tranches de pain qu'elle trempa dans un peu de vin coupé d'eau, et elle alla se reposer<sup>1</sup>.

Cette prise de vive force des deux bastilles des Augustins et des Tourelles parut si extraordinaire aux capitaines du temps, qu'ils déclaraient que ce qui s'était fait à Orléans ne pouvait s'expliquer que par une protection toute divine. Tel était le sentiment de Dunois et du chevalier Raoul de Gaucourt, les deux principaux défenseurs de la place. Le duc d'Alençon, qui n'avait pu se joindre à eux, disait dans sa déposition à l'enquête de 1456 :

« Je n'ai appris ce qui s'est passé à Orléans que par ouï-dire. Ce que je sais bien, ayant vu les fortifications élevées par les Anglais, c'est que les bastilles ennemies furent plutôt prises miraculeusement que par la force des armes. Cela est surtout vrai du fort des Tourelles, au bout du pont, et de celui des Augustins. Si j'eusse été dans l'un ou l'autre de ces deux forts avec un petit nombre d'hommes, j'aurais bien osé défier pendant sept ou huit jours la puissance d'une armée. Du reste, j'ai entendu des capitaines, qui avaient pris part à ces combats, déclarer que ce qui s'était accompli à Orléans tenait du miracle; que c'était là une œuvre d'en haut, et non une œuvre humaine. C'est en particulier ce que m'a dit à plusieurs reprises le seigneur Ambroise de Loré, naguères gouverneur de Paris<sup>2</sup>. »

1. *Chronique de la Pucelle*, p. 295. — *Procès*, t. III, p. 9. Déposition de Dunois.

2. *Procès*, t. III, p. 94.

## IV.

DIMANCHE 8 MAI. — RETRAITE DES ASSIÉGEANTS.

LA FÊTE DU 8 MAI.

La prise des Tourelles et de leur boulevard n'aveugla pas les capitaines français et ne leur inspira pas une confiance téméraire. Toute la nuit, des troupes demeurèrent sur pied, « tant pour garder les Tourelles ainsi vaillamment conquêtes, comme pour sçavoir si les Angloys du costé de saint Lorens n'essaieraient pas de les surprendre ou de venger leurs compaignons. Mais ils n'en avaient nul vouloir<sup>1</sup>. »

Déconcertés par des revers aussi inattendus et saisis d'un profond découragement, les chefs des assiégeants, qui naguères « ne craignaient pas toute la puissance de France ni d'Angleterre<sup>2</sup> », tenaient de nuit un grand conseil et décidaient la levée du siège.

Le lendemain, 8 mai, qui était un dimanche, Suffolk, Talbot et les chefs des divers corps sortirent de leurs bastilles dont ils livrèrent quelques-unes aux flammes<sup>3</sup>, et, abandonnant leurs vivres, leurs munitions, leurs malades et une partie de leur artillerie, vinrent de grand matin se déployer devant la ville comme pour offrir le combat<sup>4</sup>. Les Français sortirent alors, eux aussi, d'Orléans, prêts à relever le défi. Jeanne était avec eux, sans cuirasse, n'ayant, à cause de sa blessure, qu'une légère

1. *Journal du siège*, pp. 88, 89.

2. *Chronique anonyme...*, p. 36.

3. MONSTRELET, *op. cit.*, 2<sup>e</sup> partie, ch. LIX.

4. *Chronique de la Pucelle*, pp. 296, 297.

cotte de mailles dite « jaseran<sup>1</sup> ». Elle fit ranger l'armée en bataille ; mais au lieu de presser l'attaque, « pour l'amour et honneur du saint dimanche<sup>2</sup> », elle commanda qu'on attendît.

— N'attaquez pas, disait-elle ; si les Anglais attaquent les premiers, défendez-vous hardiment, n'ayez point peur, et vous les aurez.

Ils restèrent bien une heure en face les uns des autres dans l'expectative. Jeanne prit soin qu'on célébrât la messe devant toute l'armée ; on en célébra même deux<sup>3</sup>. Après quoi la Pucelle demanda :

— Regardez donc si les Anglais tournent vers vous le visage ou le dos.

— Ils tournent le dos, lui répondit-on ; leur face regarde le château de Meung.

— Eh bien, laissez-les partir. Il ne plaît pas à *Messire* que vous combattiez ; ne les poursuivons pas, puisque c'est aujourd'hui dimanche, vous les aurez une autre fois<sup>4</sup>.

Les Anglais se retiraient, en effet, dans la direction de Meung-sur-Loire, en belle ordonnance, enseignes déployées, mais sans oser attaquer et renonçant à prendre cette ville d'Orléans qui était pour eux « la clef à tout perdre et à tout gagner ». Ils cherchaient à sauver les apparences ; en réalité, selon l'expression de l'écuyer de Jeanne, ils étaient confus et déconfits<sup>5</sup>. On ne les

1. Dunois l'appelle *jasseren*. (*Procès*, t. III, p. 9.)

2. *Journal du siège*, p. 89.

3. *Procès*, t. III, p. 29. Déposition de l'Orléanais Jean de Champeaux. — *Chronique de la Pucelle*, *loc. cit.*

4. *Procès*, t. III, pp. 29, 80. Dépositions de Jean de Champeaux et de Simon Beaucroix. — *Chronique de la Pucelle*, p. 232.

5. *Procès*, t. III, p. 217.

poursuivit pas. La Hire, le seigneur de Loré et quelques chefs des plus ardents, avec une centaine de lances, coururent après, l'espace de deux à trois lieues, et ramenèrent du butin et des prisonniers<sup>1</sup>.

Quelques-uns de la garnison de la cité y mirent plus d'âpreté. « Ils frappèrent sur la queue des Anglais par divers assauts, tellement qu'ils gagnèrent sur eux grosses bombardes et canons, arcs, arbalètes et autre artillerie<sup>2</sup>. »

Un incident comique marqua cette retraite des Anglais. Les habitants d'Orléans furent fort surpris de voir arriver au milieu d'eux un seigneur français, prisonnier des Anglais, porté sur les épaules d'un moine Augustin qui avait été chargé de le garder. Ce seigneur, nommé le Bourg du Bar, était tombé entre les mains des Anglais la veille de *la journée des Harengs*. Talbot, qui espérait en tirer une riche rançon, avait pris ses précautions pour qu'il ne s'évadât pas : une paire de fers extrêmement pesants enchaînait ses pieds et ne lui permettait de marcher qu'avec peine. Lorsqu'il fallut lever le siège d'Orléans, Talbot chargea son propre confesseur, moine Augustin, de veiller sur son prisonnier pendant la retraite. Mais le prisonnier fit si bien qu'il contraignit son gardien à le prendre sur ses épaules et à le porter à Orléans en cet équipage, ce qui réjouit fort les bons Orléanais. « Et fut secu par l'Augustin beaucoup de la déconvenue des adversaires, car il estoit fort familier de Talbot<sup>3</sup>. »

Quant aux bastilles demeurées debout, les Anglais

1. *Chronique de la Pucelle*, p. 296.

2. *Journal du siège*, p. 90.

3. *Journal du siège*, p. 90; — JEAN CHARTIER, *Procès*, t. IV, p. 63.

« en emportèrent ce qu'ils purent, tout en y laissant largement vivres et autres biens. Elles furent ensuite jetées par terre, suivant la volonté des seigneurs et capitaines, et leurs canons et bombardes furent retrais en la ville d'Orléans<sup>1</sup> ».

Le 8 mai, jour où les Anglais levèrent le siège, était le jour d'une des fêtes que l'Église célèbre en l'honneur de saint Michel. Jeanne d'Arc ne put être insensible à cette coïncidence. Elle y vit une marque spéciale de la protection dont le glorieux archange n'avait cessé de l'environner, depuis sa première apparition à Domremy. Il lui avait enseigné à être bonne et brave enfant ; devenue jeune fille, Jeanne venait de se montrer guerrière habile autant que vaillante. En assistant aux deux messes célébrées en face de l'armée anglaise, elle remercia de toute son âme son céleste protecteur.

Dans la ville, les Orléanais offraient des actions de grâces non moins ardentes à l'Ange des batailles, car, comme la jeune Lorraine, ils avaient remarqué la coïncidence providentielle.

Le respectable auteur qui a écrit « l'Histoire d'Orléans sous la loy de nature et sous la loy de grâce », le prêtre et docteur Symphorien Guyon, fait observer à ce sujet que « Dieu s'est servi de saint Michel pour délivrer la ville d'Orléans et tout ce royaume très chrétien de la tyrannie des Anglais. Quelques bons historiens ont rapporté que l'archange saint Michel parut visiblement sur le pont d'Orléans, combattant les Anglais et renversant leurs étendards, tellement que nos ennemis furent contraints de lever le siège le huitième jour de

1. *Chronique de la Pucelle*, pp. 296, 297.

mai, fête de l'apparition de saint Michel au mont Gargan<sup>1</sup> », et de battre en retraite.

Lorsque Jeanne d'Arc, Dunois, les capitaines et les hommes d'armes rentrèrent dans la ville, il y eut grande joie, « grant exultation chez tout le clergé et le peuple. Et ils donnaient merveilleuses louanges à leurs vaillants défenseurs, et par spécial et sur tous à Jehanne la Pucelle. » Les habitants, transportés, lui criaient :

— Vous êtes notre Providence.

A quoi Jeanne répondait :

— Ce n'est pas moi, c'est Dieu qu'il faut remercier.

Les Orléanais n'y manquèrent pas. Ce jour de dimanche, « gens d'église, seigneurs, capitaines, gens d'armes et bourgeois, sans oublier Jeanne elle-même, firent très belles processions pour remercier Notre-Seigneur de cette belle victoire qu'il leur avait donnée ». A la procession générale, il y eut en outre sermon<sup>2</sup>. Il fut prêché dans le cloître de Sainte-Croix par frère Louis de Rucheville, prieur des Augustins, lequel reçut pour honoraire la somme de seize sols.

A la procession solennelle du surlendemain 10 mai, ce fut un dominicain, frère Baignart, un des confesseurs de Jeanne, qui prononça le sermon, toujours dans le cloître de l'église Sainte-Croix. Il prêcha également l'année suivante 1430, à la procession du 8 mai, ce qui prouve la fidélité des Orléanais à témoigner à Dieu leur reconnaissance<sup>3</sup>.

1. SYMPHORIEN GUYON, *Histoire de la ville et diocèse d'Orléans*, t. II, pp. 228-229.

2. *Procès*, t. III, p. 110. Déposition de frère Pasquerel. — *Journal du siège*, p. 92.

3. BOUCHER DE MOLANDON, *Chronique anonyme*, pp. 91, 92. — R. P. CHAPOTIN, *Jeanne d'Arc et les Dominicains*, pp. 82-83.

Telle fut l'origine de la fête instituée pour perpétuer le souvenir de la délivrance d'Orléans par Jeanne, *l'envoyée de Dieu*. Aux yeux des Orléanais, la levée du siège était une œuvre divine et non humaine. « L'opinion commune proclamait que tout s'était fait par le moyen de Jeanne et comme miraculeusement <sup>1</sup>. » Nous avons dit ce qu'en pensaient les chefs de l'armée qui avaient pris part à cette œuvre de délivrance. Les bourgeois de la cité exprimeront leur conviction en termes non moins frappants. Le 9 mai de cette année 1429, Guillaume Giraut, notaire orléanais, écrivait sur son livre confidentiel la note suivante :

« Présente et ordonnant Jehanne la Pucelle, à ce envoyée de Dieu Nostre Seigneur, et aussi comme *par miracle le plus évident qui ait été apparent depuis la Passion de Nostre Seigneur*, fut levé le siège que les Anglais avaient mis <sup>2</sup>. »

Un témoin oculaire, Orléanais lui aussi, déposa en ces termes au procès de réhabilitation :

« Quant à savoir si le siège d'Orléans fut levé et la ville sauvée par l'intervention de la Pucelle, voici ma réponse : Tous les habitants de la ville et moi croyons que si la Pucelle ne fût venue de la part de Dieu à notre aide, nous aurions été bientôt au pouvoir et aux mains des assiégeants. A mon avis, il était impossible que les Orléanais et les troupes présentes pussent tenir longtemps contre les forces et la supériorité écrasantes de nos adversaires <sup>3</sup>. »

1. *Procès*, t. III, p. 75. Déposition de l'écuyer Gobert Thibault.

2. BOUCHER DE MOLANDON, *Étude sur une bastille anglaise*, p. 19.

3. *Procès*, t. III, pp. 25, 26. Déposition de Jean Luillier, bourgeois d'Orléans.



Ces forces et cette supériorité écrasante des Anglais doit s'entendre non de leur nombre, mais de la capacité de leurs chefs et de la valeur de leurs hommes. A Rouvray, Falstolf fit face à des troupes trois fois plus nombreuses : il n'en fut pas moins vainqueur.

« Le chiffre théorique des forces anglaises, remarque M. Germain Lefèvre-Pontalis, a pu être fixé, d'après une méthode qui semble avoir atteint le fond de la question, au maximum à 5.000 hommes environ, exactement 5.050<sup>1</sup> », sans compter les Bourguignons que le duc Philippe rappela. Mais ces combattants étaient « réputés les plus preux et les plus hardis de tout le royaume d'Angleterre<sup>2</sup> », d'après la *Chronique de la Pucelle* : « la fleur des meilleurs gens d'Angleterre et droites gens d'armes d'eslite », d'après Monstrelet<sup>3</sup>.

« Quant à la garnison fixe d'Orléans même, remarque toujours M. G. Lefèvre-Pontalis, pour en fixer le nombre on n'a pas rencontré des bases suffisamment établies<sup>4</sup>. »

Revenons à la fête du 8 mai.

Elle avait un double objet :

1<sup>o</sup> Remercier Dieu de la protection extraordinaire qu'il avait octroyée à la cité orléanaise par l'entremise de la Pucelle ;

2<sup>o</sup> Glorifier le nom de Jeanne d'Arc et perpétuer le souvenir du bienfait dont Orléans lui était redevable.

De là le caractère religieux et patriotique tout ensemble que cette fête a toujours revêtu. A l'origine, elle

1. *Chronique Morosini*, t. III, p. 28.

2. *Op. cit.*, pp. 294. 295.

3. *Op. cit.*, livre II, t. IV, p. 321.

4. *Op. cit.*, p. 26, note.

commençait par le panégyrique de Jeanne; puis une procession parcourait les rues de la ville. Le lendemain, on disait une messe pour les trépassés<sup>1</sup>.

Bourges, qui fut longtemps comme la capitale du royaume et la résidence de Charles VII, célébra chaque année, jusqu'en 1793, une fête semblable, qu'on appelait *la Procession de la Pucelle*, le dimanche dans l'octave de l'Ascension.

Châteaudun, dont Florent d'Illiers était gouverneur, et dont le château appartenait aux comtes de Dunois, fit de même pendant deux siècles.

« Pour occasion de ces nouvelles, en la ville de La Rochelle furent faites processions générales et dévotes deux fois la semaine<sup>2</sup>. »

Les villes du Midi s'unirent de grand cœur à ces témoignages de joie patriotique. Vers la fin de mai de cette année 1429, Brignoles organisa une procession solennelle en l'honneur des victoires de Jeanne d'Arc<sup>3</sup>. Les habitants de Montpellier, dans le midi de la France, enthousiasmés de cette délivrance de la cité orléanaise, élevèrent une chapelle à *Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle* pour exprimer à Dieu et à la Bienheureuse Vierge leurs sentiments de gratitude. Mais depuis 1429, jamais la mémoire de cet événement n'a été célébrée avec plus

1. Voir dans J. QUICHERAT, *Procès*, t. V, p. 285 et suiv. : *Documents relatifs à la fête du 8 mai*; et particulièrement : *Chronique de l'établissement de la fête*. On y retrouve la *Chronique anonyme* publiée par BOUCHER DE MOLANDON.

2. *Relation du Greffier de La Rochelle*, Revue historique, t. IV, p. 340.

3. « Dum venerunt nova illius *Piuselle* (Pucelle) quæ erat in partibus Franciæ. » (*Extraits des comptes de la ville de Brignoles*. — *Revue des questions historiques*, 1<sup>er</sup> juillet 1893.)

d'enthousiasme qu'au mois de mai des années 1894, 1909. Ces années-là, non seulement la ville d'Orléans, mais Paris, Lyon, Rouen, Marseille, Reims, Toulouse, en un mot la France entière, par des fêtes du plus grand éclat, ont remercié Dieu de leur avoir donné dans la vierge de Domremy une libératrice et une sainte<sup>1</sup>.

1. C'est le 27 janvier de l'année 1894 que la cause de Jeanne d'Arc fut introduite à Rome et que la vierge de Domremy fut déclarée *Vénérable*. C'est le 18 avril 1909 qu'a été publié, dans la basilique Vaticane, le décret qui la déclare *Bienheureuse* et l'élève sur les autels.

## CHAPITRE XIX.

### CAMPAGNE DE LA LOIRE.

#### PRÉPARATION DE LA CAMPAGNE.

- I. *Lettres de Charles VII à ses bonnes villes. — Entrevue de Jeanne d'Arc et du Roi. — Jeanne à Tours et à Loches.*
- II. *Plan de campagne que la Pucelle propose à Charles VII. — Adoption de ce plan. — Blason que le Roi octroie à Jeanne d'Arc.*
- III. *La Pucelle à Selles en Berry et à Saint-Aignan. — Son entrevue avec Gui de Laval. — Lettre de ce jeune seigneur à ses*  
REDOUTÉES DAMES ET MÈRES.
- IV. *De la beauté de Jeanne d'Arc. — Rayonnement de chasteté qui la caractérisait. — De l'habileté de Jeanne à chevaucher. — Peut-on l'expliquer de façon naturelle?*

#### I.

##### ENTREVUE DE JEANNE D'ARC ET DU ROI.

En arrachant aux Anglais cette cité orléanaise dont ils se croyaient déjà maîtres, et en les obligeant à lever le siège, Jeanne d'Arc avait donné son signe. Les prélats, docteurs et capitaines qui l'avaient interrogée à Poitiers étaient obligés de reconnaître que la jeune guerrière avait accompli ce qu'elle avait annoncé, quelque incroyable que cela parût, et tenu ce qu'elle avait promis. Huit jours, et même trois, ceux où elle s'empara des trois

bastilles, lui avaient suffi pour faire perdre aux ennemis de la France le fruit de leurs efforts de six mois et la confiance dont les avaient remplis leurs précédentes victoires. « Depuis que la Pucelle fut arrivée à Orléans, remarque fort judicieusement Edmond Richer, on eut dit que les Anglais étaient assiégés en leurs bastilles, et non pas qu'ils tenaient Orléans assiégé<sup>1</sup>. » Ils se défendaient vaillamment, mais ils n'osaient plus attaquer; et d'intrépides guerriers, tels que Talbot et Suffolk, demeuraient inactifs et comme démoralisés.

C'était un beau succès que la délivrance d'Orléans; mais Jeanne avait encore annoncé et assuré autre chose, le sacre et le couronnement du gentil Dauphin dans la ville de Reims durant l'été de l'année présente. Reims étant au pouvoir du duc de Bourgogne, et la plupart des pays à traverser pour se rendre de Gien dans la ville du sacre subissant la loi des Anglo-Bourguignons, l'accomplissement de cette promesse de la Pucelle paraissait aussi peu réalisable que la délivrance de la cité orléanaise. Dans la confiance sans bornes qui l'animait, la jeune Lorraine pouvait n'entrevoir aucun péril en ce que le *Journal du siège* appelle « le saint voyage<sup>2</sup> » de Reims; mais déciderait-elle le Dauphin à l'entreprendre, et l'expédition commencée, qu'en adviendrait-il? Le second signe annoncé serait-il aussi merveilleux, s'accomplirait-il aussi promptement et d'une manière aussi surprenante que le premier? Les faits que nous allons raconter vont répondre à ces diverses questions.

Dès que la petite armée royale, sous la conduite de

1. E. RICHER, *Histoire de la Pucelle*, livre I, fo 40.

2. *Journal du siège*, p. 91.

Jeanne, de Dunois et des autres capitaines, eut vu l'armée anglaise s'éloigner, elle fit aussitôt sa rentrée dans Orléans délivré. Les bastilles et boulevards élevés par les Anglais ne restèrent pas longtemps debout. « Si furent envoyés nobles gens de guerre dedans icelles bastilles et forteresses, où ils trouvèrent aucuns vivres et très largement d'autres biens. Et lesdites bastilles et forteresses furent prestement arses (brûlées) et démolies jusqu'à terre, afin que nulles gens de guerre, de quelconque pays qu'ils fussent, ne s'y pussent plus loger<sup>1</sup>. »

Pendant que la Pucelle bataillait pour la cause française dans la cité d'Orléans, le gentil Dauphin n'était pas resté sans nouvelles. Aux premiers succès obtenus, des messages spéciaux l'en avaient informé<sup>2</sup>. Il en fut ainsi jusqu'à la levée du siège ; des courriers ne cessèrent d'arriver à Chinon où l'on attendait, non sans passer par des alternatives de crainte et d'espérance, l'issue des événements. Heureux de ces informations, Charles s'empressa de les communiquer à ses bonnes villes, entre autres à Narbonne et à Tournay<sup>3</sup>.

Le 9 mai au soir, et le 10 au matin, à mesure que les courriers se succédaient, le roi mandait à ses *chers et bien amés* (aimés) sujets de la ville de Narbonne « les continuelles diligences *par lui* faites pour donner tous secours possibles à la ville d'Orléans », et les résultats

1. MONSTRELET, *Chronique*, l. II, ch. XLIX ; t. IV, p. 323. — *Chronique de la Pucelle*, p. 297. — Le duc de Bedford apprit le 10 mai, à Paris, la levée du siège.

2. Le chevalier de Gaucourt était l'auteur de quelques-unes de ces lettres. Charles VII le nomme aux habitants de Narbonne. (*Procès*, t. V, p. 103.)

3. L'original de la lettre aux habitants de Narbonne est conservé aux Archives de cette ville.

obtenus. Ce dont il les engageait à rendre grâces à Dieu « par notables processions, prières et oraisons, afin de recouvrer les passages occupés encore par les ennemis ». Et il ne manquait pas de mentionner « la part merveilleuse que la Pucelle avait prise à toutes ces choses, y ayant été toujours en personne pour les accomplir<sup>1</sup> ».

La lettre aux habitants de Tournay, écrite à Loches, est du 22 mai. Cette ville, assise « ès confins et extrémités du royaume », en plein pays ennemi, gardait à la France et à son roi une fidélité touchante. Dans la lettre qu'il adressait à ses fidèles sujets tournaisiens, Charles VII s'exprimait comme il l'avait fait dans sa lettre aux Narbonnais : à eux aussi il faisait connaître la part exceptionnelle qui revenait à la Pucelle dans tous ces beaux faits d'armes et dans cette victoire inespérée. « Et ausdits exploits, disait-il, a tousjours esté la Pucelle, laquelle est venue devers nous, ainsi que toutes ces choses pourrez plus ad plain savoir par le porteur de cestes (lettres), clerc et serviteur de nostre amé et féal conseiller le sire de Gaucourt<sup>2</sup>. »

Jeanne d'Arc était demeurée les huitième et neuvième jours de mai dans la ville délivrée. Le dixième, elle « prit

1. Voir cette lettre de trois pages dans J. Quicherat, *Procès*, t. V, pp. 100-104. Une lettre pareille aurait été écrite aux habitants de La Rochelle. (*Id.*, *ibid.*)

2. WANDENBROEK, *Extraits analytiques des anciens registres de la ville de Tournay*, t. I, p. 329.

« Quand le roy ouït les nouvelles, dit la *Chronique de Lorraine*, moult joyeux en fut. Il loua Dieu de cette Pucelle, qui en son service était venue. — Je crois que Dieu l'a inspirée, disait-il, pour mon royaume recouvrer. » (*Procès*, t. IV, p. 334.)

Cette *chronique*, publiée par Dom Calmet à titre de preuves de son *Histoire de Lorraine*, aurait été écrite, d'après J. Quicherat, sous le règne de Charles VIII. (*Procès*, t. IV, p. 329.)



congé de ceux d'Orléans. Tous pleuraient de joie, et moult humblement la remerciaient, et se offraient eux et leurs biens à elle et à sa volonté, dont elle les remercia très bénignement<sup>1</sup>. »

Deux motifs décidèrent Jeanne à se retirer avec les troupes royales et à s'arracher à la reconnaissance des Orléanais : d'une part, la difficulté d'entretenir l'armée, faute de vivres et d'argent<sup>2</sup>, quoiqu'on eût trouvé des provisions abondantes et un butin considérable dans les bastilles anglaises; d'autre part, la jeune Lorraine tenait à se mettre le plus tôt possible à la disposition de son Roi.

« Avec le seigneur de Rais, et plusieurs autres chevaliers, escuiers et gens de guerre, Jeanne s'en alla devers le gentil Dauphin lui porter les nouvelles de la noble besogne<sup>3</sup>. » Elle se rendit d'abord à Blois, où elle passa deux jours. De Blois, elle vint à Tours. Dès que Charles VII eut appris sa présence dans le chef-lieu de la Touraine, il partit de Chinon le 13 mai pour la rejoindre. Jeanne se porta à sa rencontre, son étendard à la main. Arrivée près du Roi, la jeune guerrière arrêta son cheval, et, sans descendre, découvrit sa tête et s'inclina profondément. Charles la fit aussitôt se redresser. Otant

1. *Journal du siège*, p. 166. — *Chronique de la Pucelle*, p. 298.

2. *Chronique de la Pucelle*, *ibid.*

3. *Journal du siège*, p. 91.

Le *Mystère d'Orléans* prête ces paroles à la Pucelle, dans son entrevue avec Charles VII après la levée du siège :

« Sachez, Sire, que ceux d'Orléans  
Ont fait grandement leur devoir;  
Ce sont Français bons et vaillants! »

(J. FABRE, *Procès de réhabilitation*, t. II, p. 382.)

Ce n'était pas une flatterie, mais la vérité.

lui-même son chaperon, il l'entoura de ses bras et la pressa contre son cœur. « Et selon qu'il parut à plusieurs, il l'eût baisée volontiers, de la joie qu'il avait. » Le Roi et Jeanne entrèrent à Tours aux acclamations de la ville entière. Le *gentil Dauphin* y resta dix jours, pendant lesquels il fit à la Pucelle « grande chère ». De Tours, il se rendit avec Jeanne au château de Loches, et la jeune guerrière « resta auprès de lui jusqu'après le vingtroisième de mai<sup>1</sup>. »

## II.

### LA PUCELLE PROPOSE AU ROI UN PLAN DE CAMPAGNE.

En cette résidence royale, la pensée qui s'empara de la jeune guerrière, et qui ne cessa de la poursuivre, fut de décider Charles à prendre au plus tôt la route de Reims. Avec sa perspicacité et son remarquable bon sens, elle sentait bien que, tant que le jeune prince ne serait pas sacré, aux yeux du peuple de France il ne serait pas le Roi. En revanche, la cérémonie du sacre accomplie, un coup mortel était porté à la cause Anglo-Bourguignonne. Aussi la jeune fille insistait-elle sur ce point et y revenait-elle sans cesse dans ses entretiens avec son souverain.

— Gentil Dauphin, lui disait-elle, il est temps que vous vous mettiez en chemin pour être couronné.

A ces paroles, le prince, inspiré par ses conseillers habituels, répondait :

1. EBERHARD WINDECKE, *Procès*, t. IV, p. 497. — *Chronique de Tournay*, t. III, p. 412.

— Il y aurait imprudence à le faire; nos ennemis sont trop puissants.

— Gentil Sire, répliquait Jeanne, par mon martin, je vous mènerai sûrement à Reims, et là vous recevrez votre sacre et l'on verra que vous êtes le vrai Roi<sup>1</sup>.

Charles hésitant toujours, la Pucelle ajouta :

— Je ne durerai guères plus d'un an, Sire; il me faut donc bien employer<sup>2</sup>.

Notons toutefois une chose. Ce que la jeune fille requérait de Charles VII, ce n'était pas qu'il prît sur-le-champ la route de Reims, mais qu'il en finît avec ses hésitations et qu'il arrêtât en principe cette prochaine campagne, sauf à rechercher immédiatement les mesures propres à la faire réussir. Une de ces mesures consistait à s'assurer de la possession des places occupées par les Anglais sur la Loire; car il était à craindre que les ennemis, profitant des circonstances, n'entreprissent une campagne de diversion dans le centre du royaume, ou n'attaquassent les troupes royales à revers. Ils allaient d'ailleurs se trouver dans d'excellentes conditions pour prendre leur revanche de cette manière.

Arrivé à Meung-sur-Loire, après la levée du siège, le comte de Suffolk s'était empressé de demander des secours au duc de Bedford : « Autrement, lui écrivait-il, les forteresses dont ils étaient maîtres sur la Loire et dans la Beauce couraient risque de tomber entre les mains de Charles VII. » Au reçu de ce message, le Régent avait fait rassembler en toute hâte de quatre à cinq mille hommes, afin de les envoyer dans l'Orléanais

1. PERCEVAL DE CAGNY, *Procès*, t. IV, p. 11.

2. *Procès*, t. III, p. 99. Déposition du duc d'Alençon.

sous la conduite de Falstolf, de messire Thomas de Rameston et du bâtard de Thian; il promettait, en outre, d'y aller lui-même « atout (avec) grand puissance qu'il avoit mandée d'Angleterre<sup>1</sup> ».

Il importait donc extrêmement aux Français d'agir avant l'arrivée de ces secours. La Pucelle le comprit avec cette justesse de vues qui la distinguait entre les chefs de guerre. Jugeant d'un coup d'œil la situation, elle conçut immédiatement le plan qu'il y avait à suivre, et sans retard elle le soumit à Charles VII.

« En compagnie de Dunois et de quelques autres capitaines, Jeanne vint presser le Roi d'envoyer des troupes recouvrer les forteresses et villes situées sur la rivière de la Loire, entre autres Meung, Beaugency et Jargeau; de la sorte, il pourrait entreprendre sans empêchement et avec plus de sécurité le voyage de Reims et y être couronné. A plusieurs reprises et avec de vives instances, la jeune guerrière supplia le prince de se hâter et de n'admettre aucun retard. » Si bien qu'à partir de ce moment, Charles, d'ordinaire hésitant, « fit toute la diligence possible<sup>2</sup> » et approuva pleine-

1. MONSTRELET, *Chronique*, livre II, chap. LX, t. IV, p. 325. — *Procès*, t. IV, p. 369. — Le bâtard de Thian était un Picard au service des Anglais. (*Procès*, t. V, p. 567.)

2. *Procès*, t. III, pp. 9-10. Déposition de Dunois. — « Item, dieit dominus deponens quod, post obsidionem villæ Aurelianensis, dicta Puella, cum dicto domino deponente et aliis capitaneis guerra, accessit ad regem existentem in castro de Loches, pro requirendo eum ut mandaret armatos ad recuperandum castra et villas supra fluvium Ligeris situatas, videlicet *Mehun, Beaugency et Jargeau*, ad finem ut liberius et securius procederet ultra, ad suam consecrationem Remis; de qua re ipsa instantissime et frequenter instigabat regem ut festinaret, nec tardaret amplius. Ex tunc Rex fecit omnem diligentiam possibilem... »

ment le plan de campagne que la Pucelle lui proposait. Il fut arrêté que l'on s'assurerait d'abord des places des bords de la Loire et que la marche sur Reims suivrait cette expédition.

Est-ce en cette audience, est-ce dans une autre que se produisit la scène que nous avons eu occasion de décrire au chapitre iv (*Jeanne et ses Voix*), scène dans laquelle la vierge de Domremy, sur le désir du jeune prince, en présence de Charles d'Harcourt, de Gérard Machet, confesseur du roi, et de Robert Le Maçon, lui exposa comment ses *Voix* lui donnaient conseil<sup>1</sup>? Le langage que tient Dunois semble indiquer que ce fut dans une audience différente. Il est certain que l'audience dans laquelle Jeanne parla de ses *Voix* eut lieu au château de Loches, de même que l'audience à la suite de laquelle le Roi décida la campagne de la Loire. Mais le comte de Dunois, dans sa déposition, ne parle de la scène des *Voix* qu'après avoir mentionné la première démarche et raconté brièvement les affaires de Jargeau, Beaugency et Patay<sup>1</sup>.

De plus, le même témoin note que, pour décider Charles VII à sortir de l'inaction, il l'alla trouver « avec la Pucelle et autres chefs de guerre, — *et aliis capitaneis guerræ* »; tandis que pour la scène des *Voix*, il ne parle pas des capitaines, mais seulement de la Pucelle et de lui-même : « *Rege existente in castro de Loches, dictus deponens et ipsa Puella iverunt ad eum*<sup>2</sup>. »

Autre point à déterminer. Cette scène des *Voix* se passa-t-elle avant ou durant la campagne de la Loire? Le

1. *Procès*, t. III, pp. 9-12. Déposition de Dunois.

2. *Ibid.*, p. 11.

*Journal du siège* la raconte de telle manière qu'elle semble avoir précédé cette campagne<sup>1</sup>. La *Chronique de la Pucelle* n'aborde le récit de cette scène qu'après avoir raconté la prise de Jargeau et le retour de Jeanne à Orléans<sup>2</sup>. Il suivrait de là que la Pucelle serait allée d'Orléans au château de Loches, ou que Charles VII serait venu de Loches à Orléans. Or, les deux hypothèses sont en opposition avec les faits. Jeanne n'alla point à Loches après Jargeau, et le Roi ne vint point à Orléans. Il se rendit quelque temps après au château de Sully-sur-Loire, mais sans arrêt ni séjour dans le chef-lieu de l'Orléanais. C'est donc au château de Loches, avant la campagne de la Loire, et dans une audience accordée à la Pucelle et à Dunois, qu'il convient de placer la scène dans laquelle « la Fille de Dieu » parle de son céleste Conseil.

La campagne de la Loire arrêtée, on s'occupa sans retard de la formation de la petite armée. Rentré libre en France depuis 1427, le duc d'Alençon venait d'acquitter le prix de sa rançon. « Et paya bien deux cens mille escus d'or<sup>3</sup>. » Il était donc libre de tout engagement envers les Anglais; il pouvait, sans forfaire à l'honneur, marcher contre eux et les combattre. Le Roi lui confia le commandement général; mais, à raison de son inexpérience et de sa jeunesse, — il n'avait que vingt-quatre ans, — la Pucelle, qui venait de donner la mesure de ses qualités guerrières, lui fut adjointe, avec ordre au duc de ne rien faire sans son approbation.

1. *Journal du siège*, p. 93.

2. *Chronique de la Pucelle*, p. 299.

3. JEAN CHARTIER, *Chronique de Charles VII*, t. 1, p. 57. Édit. Vallet de Viriville.

Le jeune prince n'avait pas revu Jeanne depuis le moment où elle prit congé du roi jusqu'après la levée du siège d'Orléans<sup>1</sup>.

Pendant les quelques jours de loisir que lui firent les préparatifs de la campagne, Jeanne en profita pour aller visiter en l'abbaye de Saint-Florent-lez-Saumur la femme et la mère du duc d'Alençon avec qui, enfin, elle allait combattre les Anglais. La mère de celui que la Pucelle appelait son *beau duc*<sup>2</sup> était la fille du duc de Bretagne, Jean le Vaillant, et la sœur du comte Arthur de Richemont. La jeune femme du duc se nommait Jeanne elle aussi; elle était fille du duc d'Orléans, prisonnier en Angleterre, et de sa première femme, Isabelle de France. Le duc d'Alençon l'était venue rejoindre, en attendant l'ouverture de la campagne<sup>3</sup>. « Dieu sait la joie que ces nobles dames et le jeune duc firent à la Pucelle pendant les trois ou quatre jours qu'elle fut audit lieu<sup>4</sup>. » « A la vérité, disait plus tard le duc d'Alençon, au moment de quitter la duchesse ma femme pour venir avec Jeanne rejoindre l'armée<sup>2</sup>, la duchesse dit à la Pucelle qu'elle craignait beaucoup pour moi, que j'avais été déjà prisonnier, et qu'il avait fallu tant d'argent pour ma rançon qu'elle m'avait supplié de ne pas la quitter. Jeanne lui répondit : « Madame, ne craignez rien. Je vous le ren-

1. *Procès*, t. III, p. 94. « Nec eandem Johannam a tempore sui recessus de rege vidit usque post levatam obsidionem Aurelianensem. » Jeanne n'a donc pu aller à Saint-Florent-lez-Saumur dans cet intervalle.

2. PERCEVAL DE CAGNY, *Procès*, t. IV, pp. 10, 11.

3. La campagne de la Loire. Il ne saurait être question du corps de secours de Blois pour Orléans, le duc d'Alençon n'ayant pu en faire partie, étant encore privé du droit de combattre les Anglais.

4. P. DE CAGNY, p. 10.



« drai sauf, en un état aussi bon ou meilleur que son état présent <sup>1</sup>. »

La démarche de la jeune guerrière et de Dunois auprès de Charles VII à Loches, en vue de la campagne de la Loire, avait eu lieu dans le courant du mois de mai. Le 2 juin suivant, le Roi, désireux d'être agréable à Jeanne et de reconnaître ses services par un témoignage public de son bon plaisir, voulut qu'elle eut un blason digne d'elle et de lui. Ce fut un écu d'azur à deux fleurs de lis d'or, et une épée d'argent à la garde dorée, la pointe en haut, surmontée d'une couronne d'or. Ce blason, Charles l'octroya à Jeanne d'Arc en la ville de Chinon, de l'avis de son conseil. Jeanne n'en usa jamais; il ne servit qu'à sa famille <sup>2</sup>.

D'après des Lettres patentes de Louis XIII, en date du 25 septembre 1612, Charles VII aurait permis en même temps aux frères de la Pucelle de porter ces armes, eux et leur postérité, et par la même occasion, il les aurait autorisés à prendre le nom de Du Lis <sup>3</sup>.

1. *Procès*, t. III, p. 96. Sans en donner les raisons, J. Quicherat, Berriat Saint-Prix (*Procès*, t. V, p. 379) et beaucoup d'historiens avec eux, placent cette visite de la Pucelle à Saint-Florent-lez-Saumur vers la fin d'avril; ce qui paraît inadmissible.

2. *Procès*, t. I, p. 117. Premier interrogatoire du 10 mars, dans la prison. — Dans cet interrogatoire, la Pucelle donne à entendre que ses frères avaient exprimé le désir d'avoir des armes et un blason. « Son roy, dit-elle, donna des armes à ses frères. *Item*, dit que ce fut donné par son roy à ses frères, à la plaisance d'eulx, sans qu'elle le demandât et sans révélation. » (*Ibid.*, pp. 117-118.)

3. Dans ces Lettres, Louis XIII s'exprime ainsi : « Comme sous Charles VII d'heureuse mémoire, il eust plu à Dieu de susciter cette magnanime et vertueuse fille, nommée Jeanne d'Arc, en recognoissance de ces grands et signalez services, par un privilège spécial dudit seigneur roy Charles VII, lui fut permis, ensemble à ses frères et à leur postérité, de porter le lis tant en leur nom qu'en leurs armoiries qui dès lors leur furent octroyées. » (*Procès*, t. V, pp. 226, 227.)

## III.

## JEANNE ET LES JEUNES SEIGNEURS DE LAVAL.

Le lieu fixé pour le rassemblement des troupes et l'entrée en campagne était Selles en Berry.

« A égale distance de la Touraine, de Bourges et du pays Blésois, assez loin des pays envahis, bien fortifiée, cette place remplissait les conditions voulues pour que le rassemblement des troupes s'y fit rapidement<sup>1</sup>. » On n'eut pas de peine à réunir le nombre d'hommes d'armes nécessaires. « Ils y venaient de toutes parts, croyant fermement que la dicte Jeanne venoit de par Dieu, et plus pour cette cause que en intention d'avoir soldes ou proficts du roy<sup>2</sup>. »

Le 4 juin, Jeanne était au lieu convenu, et un héraut d'Orléans venait lui donner des nouvelles des Anglais<sup>3</sup>. Le lendemain, elle se rendit à Saint-Aignan, mandée par le Roi qui s'y trouvait. Deux jeunes seigneurs, Gui et André de Laval, étaient venus offrir leurs services à Charles VII. Les choses merveilleuses qui venaient de s'accomplir, grâce à la Pucelle, inspiraient à ces jeunes gens un vif désir de voir cette fille extraordinaire. Le Roi se réserva le plaisir de la leur présenter. Ce fut pour Gui de Laval l'occasion d'écrire à sa mère et à son

1. E. DEVELLE, *Jeanne d'Arc*, p. 65.

2. *Chronique de la Pucelle*, p. 300.

3. Extrait des comptes de la ville d'Orléans : « Payé à Jacquet Compaing, le héraut, pour avoir été à Selles, devers la Pucelle, le 4<sup>e</sup> jour de juin, dire nouvelles des Anglais, 6 livres 8 sous parisis. » (*Procès*, t. V, p. 262.)

aïeule une lettre des plus intéressantes, dans laquelle il leur raconte cette entrevue et celle qu'il eut encore le 6 juin avec la jeune guerrière.

L'aïeule de Gui et d'André de Laval avait été mariée dans sa jeunesse au fameux Bertrand Du Guesclin. André de Laval avait fait ses premières armes à la bataille de la Gravelle, gagnée en septembre 1423 sur les Anglais, et il y fut armé chevalier, quoique âgé de douze ans seulement. Jeanne de Laval, en l'envoyant guerroyer contre les ennemis de la France, lui avait remis l'épée du connétable breton : « Dieu te fasse, lui dit-elle, aussi vaillant que celui à qui cette épée était. » Et le comte d'Aumale lui aurait adressé les mêmes paroles en l'armant chevalier.

André de Laval ne dégénéra pas : il fut successivement amiral et maréchal de France. La baronnie de son frère Gui fut érigée en comté par Charles VII, au sacre de Reims<sup>1</sup>.

C'est ce dernier qui écrivit aux dames de Laval l'intéressante lettre que nous allons rapporter à peu près tout entière<sup>2</sup>.

« Mes très redoutées Dames et Mères,

« Depuis que je vous écrivis de Sainte-Catherine de

1. E. DEVELLE, *Jeanne d'Arc à Selles-en-Berry*. — André de Laval tomba en 1428 entre les mains des Anglais : il dut payer une rançon de 24.000 écus. Il était seigneur de Lohéac et de Rets. — Gui de Laval, seigneur de Laval, de Vitré, de Gavre, etc., était qualifié d'écuyer banneret. Les deux frères moururent la même année, 1486. (P. ANSELME, *Histoire généalogique de la maison de France*, t. VII, pp. 72-74.)

2. L'original de cette lettre, longtemps conservée aux Archives de la Chambre des Comptes, est perdu. Le texte publié parmi les suites à l'Histoire de Charles VII, de Denys Godefroy, n'est qu'une copie.

Fierbois vendredi dernier, j'arrivai le samedi à Loches et allai voir monseigneur le Dauphin (celui qui fut Louis XI) au chastel, à l'issu des vêpres, en l'église collégiale : c'est un très gracieux seigneur, bien formé et bien agile, de l'âge d'environ sept ans.

« Le dimanche<sup>1</sup>, j'arrivai à Saint-Aignan, où était le Roy, et envoyai quérir le seigneur de Trèves, pour savoir quand plairait au Roy que j'allasse devers lui. Et j'eus réponse que j'y allasse sitôt qu'il me plairait; et (le Roy) me fit très bonne chère (très bon visage), et me dit moult bonnes paroles. Et quand il allait par la chambre ou parlait avec un autre, il se retournait chacune fois devers moy, et disoit que j'estois venu sans mander, et qu'il m'en sçavoit meilleur gré. Et quand je lui disois que je n'avois pas amené telle compagnie que je désirois, il respondi qu'il suffisoit bien de ce que j'avois amené, et que j'avois bien pouvoir d'en recouvrer un plus grand nombre.

« Et dit le sire de Trèves à sa maison au seigneur de la Chapelle, que le Roy avait été bien content de mon frère et de moy. Et à aucun de ses parents, il n'avait jamais fait si bon accueil. Et cependant, disait-il, il n'est pas avare de bon accueil et de bon visage.

« Le lundi, je quittai le Roy pour venir à Selles en Berry, à quatre lieues de Saint-Aignan. Le Roy fit venir au-devant de lui la Pucelle, qui était auparavant à Selles. Disaient aucuns que c'était en ma faveur, pour que je la visse. Et fit ladite Pucelle très bon visage à mon frère et à moi. Elle était armée de toutes pièces, sauf la tête, et elle tenait la lance à la main.

1. 5 juin.

« Après que nous fûmes descendus à Selles, j'allai à son logis pour la voir. Elle fit venir du vin et me dit qu'elle m'en ferait bientôt boire à Paris. Et semble chose toute divine de son fait de la voir et de l'ouïr.

« Le lundi soir, elle partit de Selles pour aller à Romorantin, à trois lieues en avant, et se rapprocher des grandes routes. Le maréchal de Boussac et un grand nombre de gens armés et de la commune étaient avec elle. Je la vis monter à cheval, armée tout en blanc, sauf la tête, une petite hache en la main. Elle avait un grand coursier noir qui se démenait fort à la porte de son logis et ne souffrait pas qu'on le montât. Elle dit alors : « Menez-le à la croix. » Cette croix était devant l'église, tout près, sur le chemin. Et quand il y fut, elle le monta sans qu'il hougéât plus que s'il fust lié. Et lors se tourna vers l'huis (la porte) de l'église, elle dit d'une assez douce voix de femme : « Vous, les prêtres et gens d'Église, faites processions et prières à Dieu. » Et lors, elle se retourna à son chemin en disant : « Tirez avant, tirez avant ! » Un gracieux page portait son étendard ployé, et elle avait sa petite hache en la main. Un de ses frères, qui est venu depuis huit jours<sup>1</sup>, partait aussi avec elle, tout armé en blanc.

1. Le Brun de Charmettes applique le passage à Jehan d'Arc, et le fait arriver de Domremy « depuis ces huit jours » seulement. (*Hist. de Jeanne d'Arc*, t. II, p. 22, note 5.) Cette interprétation est en opposition avec le *Journal du siège* qui mentionne (*Procès*, t. IV, p. 153) l'entrée avec Jeanne de ses deux frères dans Orléans le 29 avril, et avec le langage de la Pucelle déclarant que le blason octroyé le 2 juin de cette année 1429 à sa famille par Charles VII « avait été donné par le Roy à ses frères, à leur plaisance. » (*Procès*, t. I, pp. 117-118.) Ses frères étaient donc avec elle depuis le siège d'Orléans, la délivrance de cette place étant l'unique service rendu jusque-là par Jeanne à son Roi.

« Et arriva ce lundy à Selles, monseigneur le duc d'Alençon, qui a très grosse compagnie; et ai aujourd'huy gagné sur lui un pari au jeu de paume. Et n'est encore point ici venu mon frère de Vendosme<sup>1</sup>.

« ... Et dit-on ici que monseigneur le Connestable vient avec six cens hommes d'armes et quatre cens hommes de traict, et que le Roy n'eut depuis longtemps (piéça) si grande compagnie qu'on espère estre ici; ni oncques gens n'allèrent de meilleure volonté en besongne, qu'ils vont à ceste (celle-ci). Et doit ce jour d'huy ici arriver mon cousin de Rais<sup>2</sup>, et croit ma compagnie; et quoy que ce soit, ce qu'il y a est bien honneste et d'appareil (de bonne apparence). Mais de l'argent n'y en a-t-il point à la cour, ou si peu que pour le temps présent je n'y espère aucune rescousse ni soutenue (soutien). Pour ce, vous, madame ma mère, qui avez mon sceau, n'épargnez point ma terre par vente ni par engage, ou avisez plus convenable affaire, car si nous ne faisons ainsy, veu qu'il n'y a point de solde, nous demeurons tous seuls. Et jusques ici notre fait a esté et est en bon honneur. Et a esté notre venue au Roy et à tous ses gens, et aussy aux aultres seigneurs qui viennent de toutes parts, bien agréable et nous font tous meilleure chère (meilleur visage) que ne vous pourrions escrire.

« La Pucelle m'a dit en son logis, comme je la suis allé voir, que trois jours avant mon arrivée elle avoit envoyé à vous, mon aïeulle, un bien petit anneau d'or, mais que c'estoit bien petite chose, et quelle vous eust

1. Son beau-frère Louis de Bourbon, comte de Vendôme; il avait épousé Jeanne de Laval, sœur de Gui et d'André.

2. Gilles de Laval, maréchal de Rais.

volontiers envoyé mieulx. considéré votre recommandation.

« Ce jour d'huy, Monseigneur d'Alençon, le bastard d'Orléans et Gaucour doivent partir de ce lieu de Selles et aller après la Pucelle. Vous avez fait bailler je ne sçay quelles lettres à mon cousin de La Trémoille et seigneur de Trèves, par occasion desquelles le Roy s'efforce de me vouloir retenir avec luy jusques à ce que la Pucelle ait esté devant les places anglaises des environs d'Orléans où l'on va mettre le siège; et est desjà l'artillerie pourvenue. La Pucelle ne doute pas qu'elle ne rejoigne tantost le Roy; et il dit que lorsqu'il prendra son chemin à tirer avant vers Reims, j'irai avec luy. Mais à Dieu ne plaise que je reste près de luy et que je n'aille pas (à l'ennemi). Autant en dit mon frère et Monseigneur d'Alençon. Bien abandonné serait celui qui demeureroit!

« Je pense que le Roy partira ce jedy d'ici, pour s'approcher plus près de l'ost (de l'armée); et viennent gens de toutes parts chacun jour. Je vous ferai sçavoir plus tard, sitost qu'on aura aucune chose besoigné (qu'on aura fait quelque chose), ce qui aura esté executé. Et l'on espère que avant qu'il soit dix jours, la chose sera bien avancée de costé ou d'aultre. Mais tous ont si bonne espérance en Dieu que je crois qu'il nous aidera.

« Mes très redoutées Dames et Mères, nous (nous) recommandons, mon frère et moy, à vous, le plus humblement que pouvons. Et vous plaise aussy sommairement nous escrire de vos nouvelles; et vous, madame ma mère, en quelle santé vous vous trouvez après les médecines qu'avez prises, car j'en suis à très grand malaise.

« Mes très redoutées Dames et Mères, je prie le benoist



(béné) fils de Dieu qu'il vous donne vie et longue, et nous recommandons aussy tous deus à nostre frère Loys<sup>1</sup>. Et n'avons plus en tout qu'environ trois cens escus du poids de France.

« Escrit à Selles ce mercredy huictiesme de juin.

« Et ce soir, sont arrivés ici monseigneur de Vendosme, monseigneur de Boussac, et aultres; et La Hire s'est approché de l'ost, et aussy on besongnera bientost. Dieu veuille que ce soit à nostre desir!

« Vos humbles fils, Gui et André de Laval<sup>2</sup>. »

Deux passages de cette lettre méritent une attention particulière. Le premier est celui qui nous apprend que Jeanne d'Arc, avec une délicatesse et un tact exquis, avait envoyé à l'aïeule de Gui de Laval, trois jours avant son arrivée, un petit anneau d'or. Elle eût voulu envoyer mieux, dit-elle, « considéré sa recommandation ». Sans doute que la grand'mère des deux jeunes seigneurs avait écrit elle-même à la Pucelle, afin de lui annoncer l'arrivée prochaine de ses petits-enfants, et de lui inspirer pour eux un affectueux intérêt.

Le second passage est celui-ci : « Et espère-t-on que avant qu'il soit dix jours, la chose sera bien avancée de costé ou d'aultre. » Qui donc s'était aventuré à limiter de la sorte la durée d'une campagne, au cours de laquelle il y aurait certainement plusieurs sièges à ouvrir, et peut-être des batailles rangées à livrer? Un seul chef de guerre avait l'autorité requise pour tenir ce langage. Qu'on se souvienne de l'assurance donnée par Jeanne d'Arc aux

1. Louis de Laval, seigneur de Châtillon, grand-maître des eaux et forêts sous Louis XI.

2. *Procès*, t. V, pp. 127-130. — La mère et l'aïeule des seigneurs de Laval habitaient, en 1429, le château de Vitré.

Orléanais le mercredi 4 mai, que dans cinq jours il n'y aurait plus un seul Anglais devant leurs remparts, et l'on verra bien à qui doit être attribuée celle dont le jeune seigneur de Laval s'est fait l'écho. Ce serait comme une prédiction inédite de la vierge Lorraine dont les Chroniqueurs auraient oublié de nous faire connaître les témoins, l'occasion et les termes.

#### IV.

##### DE LA BEAUTÉ DE JEANNE D'ARC. — DE SON HABILITÉ A CHEVAUCHER.

Les passages de la lettre de Gui de Laval qui nous ont arrêté quelques instants offrent de l'intérêt à coup sûr, mais de la lettre tout entière, et principalement des parties qui concernent la Pucelle ressortent deux questions d'un intérêt encore plus grand. Ces deux questions, posées bien des fois, les voici :

1<sup>o</sup> Jeanne d'Arc était-elle vraiment belle; et, si elle l'était, quel était le caractère distinctif de sa beauté?

2<sup>o</sup> Jeanne d'Arc était cavalière accomplie : comment expliquer cette habileté et d'où lui venait cette adresse à manier les coursiers les plus difficiles?

Voici, ce semble, la réponse que les documents permettent de faire à ces deux questions.

Il n'existe malheureusement pas de portrait authentique qui puisse nous renseigner sur les traits et la physionomie de Jeanne d'Arc<sup>1</sup>. Mais les témoignages de ses

1. Les prétendus portraits qu'on possède de Jeanne d'Arc ne remontent pas au-delà du seizième siècle. Ils n'offrent par conséquent

contemporains mettent en lumière ce fait indubitable que Jeanne était belle, d'une beauté de physionomie et d'expression surtout, mais aussi d'une beauté plastique et de formes, beauté n'offrant toutefois rien que de grave et de sérieux.

Comme taille, Jeanne était grande; encore que revêtue de son armure elle pût paraître petite à côté de capitaines bâtis en hercules tels que les La Hire et les Xaintrailles. Si elle eût été de petite taille, elle n'eût pu revêtir les habits d'emprunt que Laxart et Jean de Metz mirent à sa disposition à l'occasion de ses voyages à Saint-Nicolas-de-Sept-Fonds et à Nancy.

A Châlons, nous verrons la Pucelle donner à Jean

aucune garantie de certitude au point de vue de la fidélité des traits. Il est assez raisonnable de penser que la statue de la Pucelle qui faisait partie du monument élevé sur le pont de la Loire à Orléans, en 1458, reproduisait exactement sa ressemblance. « A cette époque, un grand nombre des habitants de la cité avaient connu leur libératrice; ses traits ne s'étaient pas effacés de leur mémoire. » Mais cette statue, comme le monument dont il faisait partie, fut détruite par les huguenots en 1567. (E. DE BOUTEILLER ET G. DE BRAUX, *Notes iconographiques sur Jeanne d'Arc*, pp. 17, 18. Brochure in-8°, Paris-Orléans, 1879.)

Edmond Richer, en son Histoire de l'héroïne, parle des portraits que de son temps on possédait de la Pucelle. « En son visage, dit-il, on voyoit reluire une pudeur virginale, telle qu'on la reconnoist encore aujourd'hui en tous les portraits tirez au vif sur son naturel. » (*Op. cit.*, t. I, p. 83.)

Peut-on citer aujourd'hui quelque œuvre d'art reproduisant les traits de Jeanne? Certains critiques le pensent; telle serait, d'après M. Louis Gonse, « une tête en pierre peinte » qu'on voit au musée archéologique d'Orléans. Elle y est cataloguée comme « représentant la tête de saint Maurice ». M. Gonse proteste contre cette attribution. D'après lui, cette tête serait un portrait de la bonne Lorraine. (Louis GONSE, *L'Art gothique*, p. 446. Grand in-f°, sans date, Paris, ancienne maison Quentin.) M. Desnoyers, d'Orléans, combat cette opinion dans sa brochure : *L'iconographie de Jeanne d'Arc*, in-8°, 1893, Orléans.

Morel, son parrain, un habit rouge qu'elle avait porté<sup>1</sup> : preuve qu'elle était de la taille d'un homme ordinaire, et conséquemment grande pour une femme.

Comme vigueur, Cousinet de Montreuil nous apprend qu'elle était « bien compassée de membres et forte<sup>2</sup> ».

Le Président Simon Charles, Perceval de Boulainvilliers et autres témoins assureront qu'elle était d'une endurance incroyable à la fatigue<sup>3</sup>.

Ses yeux et ses cheveux étaient noirs, d'après Philippe de Bergame et le greffier de la Rochelle<sup>4</sup>.

Nous venons d'entendre le jeune Gui de Laval nous dire qu'elle avait « une douce voix de femme ».

L'inquisiteur de France, Jean Bréhal, relèvera, dans une vaticination qu'il reproduit, un passage où il est dit que la Pucelle était « une vierge au parler lent et doux, au cou peu élevé, portant en arrière de l'oreille droite une petite tache écarlate » ; et il remarquera qu'il n'y a dans ces détails rien que d'exact<sup>5</sup>. Si on n'en peut inférer que Jeanne fût belle, on ne saurait en conclure non plus qu'elle ne l'était pas.

Le sire Perceval de Boulainvilliers, dans sa lettre au duc de Milan, nous apprend « que le visage de la jeune guerrière respirait la joie, qu'elle pleurait facilement ».

Et il ajoute : « Cette Pucelle est d'une élégance parfaite, avec quelque chose de viril dans le port<sup>6</sup>. »

Le *Mystère* du siège d'Orléans met à Blois, dans la

1. *Procès*, t. II, p. 391. Déposition du dit Morel.

2. *Chronique de la Pucelle*, p. 271.

3. *Procès*, t. III, p. 118.

4. *Procès*, t. IV, p. 523 ; — *Revue historique*, t. IV, p. 336.

5. *Procès*, t. III, p. 346.

6. *Id.*, t. V, pp. 119-120.

bouche des capitaines, au sujet de Jeanne, ces paroles :

Elle est plaisante en faits, en dits,  
Belle et blanche comme la rose<sup>1</sup>.

On saisit mieux, après ces témoignages, l'exclamation de Gui de Laval : « Et semblait chose toute divine de son fait, de la voir et de l'ouïr. »

Telle était, en vérité, la beauté de la vierge de Domremy, qu'on éprouvait un sentiment plus qu'humain « à la voir<sup>2</sup> ». Le jeune seigneur de Laval ne fut pas le seul à l'éprouver et à le proclamer. Lorsque le Roi lui présenta la Pucelle, Jeanne était rayonnante de cette allégresse qu'engendre le succès et qu'aucun mécompte n'a encore obscurcie. Ce qui pourrait faire croire que l'impression ressentie et exprimée par Gui de Laval tenait à cet état d'esprit de la Pucelle. Mais d'autres témoins se lèvent, non moins véridiques, non moins impartiaux que Gui de Laval, et ces témoins nous révèlent que, tout au contraire de ce qui se passe communément chez les femmes réputées belles, la beauté de la Pucelle, au lieu d'allumer chez les seigneurs et hommes d'armes qui l'admiraient les feux de la convoitise, exerçait sur eux une action d'apaisement et de chasteté.

Et qu'on n'allègue pas que la beauté de la jeune vierge n'était qu'illusion et apparence trompeuse : Jean d'Au-

1. FABRE, *Procès de réhabilitation*, t. II, p. 368.

Dans le même *Mystère*, un messager dit au héraut :

« Il faut à présent que tu vois  
Madame Jeanne la Pucelle.

LE HÉRAUT : C'est bien raison, je m'en y vois (vais);  
C'est une fille gente et belle. » (*Ibid.*, p. 371.)

2. *Procès*, t. V, pp. 119-120.

lon, son écuyer, qui « d'elle approchoit souventes fois, et l'aidoit à s'armer<sup>1</sup> »; le duc d'Alençon, qui fut son compagnon d'armes, affirment ces deux choses :

1<sup>o</sup> Que « Jeanne était belle et bien formée<sup>2</sup> »;

2<sup>o</sup> Que néanmoins ni ces deux seigneurs, ni autres quelconques de leurs gens et de leurs écuyers, n'étaient « émus par désir charnel vers elle, ainsi qu'ils l'ont ouï dire et relater par plusieurs fois<sup>3</sup> ».

Nous avons recueilli précédemment de la bouche des gentilshommes qui conduisirent la Pucelle au Roi, à propos de la chaste influence qu'elle exerçait autour d'elle, ce même témoignage. Simon Beaucroix, Gobert Thibaut et le chevalier de Gaucourt le rendront pareillement.

Et qu'on n'en cherche pas uniquement l'explication dans la réserve, dans la gravité de Jeanne, dans ses mœurs absolument pures qui faisaient dire à son écuyer, Jean d'Aulon, « qu'il ne croyait pas qu'il pût y avoir une femme plus chaste que ne l'était la Pucelle<sup>4</sup> »; une explication semblable serait manifestement insuffisante. A des faits qui sortent de l'ordinaire, il faut des causes non moins extraordinaires. Or, c'est un fait en dehors de l'ordre habituel des choses que celle-ci. Des hommes dans toute l'ardeur et la force de la jeunesse, sujets à des habitudes peu réservées, voient chaque jour à côté d'eux une jeune fille de dix-neuf ans, grande, belle, non moins séduisante par les dons de l'esprit, par les qualités de l'âme que par celles du corps; ils se trouvent fré-

1. *Procès*, t. III, p. 219. Déposition du dit écuyer.

2. *Ibid.* et p. 100. Dépôts de Jean d'Aulon et du duc d'Alençon.

3. *Procès*, t. III, pp. 219, 100.

4. *Ibid.*, p. 15.

quemment en rapport de service avec elle : au lieu de sentir le feu des passions les embraser, sa vue et sa parole produisent sur eux comme l'impression d'une fraîche rosée, et ils n'éprouvent à son endroit que de la vénération et du respect.

A la rigueur, on admettrait qu'il en fût ainsi chez de graves personnages tels que Dunois ou l'honnête Jean d'Aulon; mais on est surpris au-delà de toute expression de rencontrer ces effets chez la soldatesque elle-même, chez ces soudards dont la grossièreté était l'élément. Et pourtant, un simple écuyer, Gobert Thibault, affirmera ce qui suit :

« J'ai entendu dire par beaucoup d'hommes d'armes qui vivaient en la familiarité de Jeanne, que jamais ils n'eurent sur elle de pensée dont elle eût pu rougir. Assez souvent ils tenaient des propos légers. Si, à ce moment, ils apercevaient Jeanne ou s'approchaient d'elle, soudain leur passion se calmait<sup>1</sup>. »

N'est-ce pas le cas de s'écrier avec Dunois : « A mon avis, il y avait là quelque chose de divin<sup>2</sup>? »

Y avait-il aussi quelque chose de divin dans l'adresse de Jeanne à chevaucher et à manier les coursiers ?

Le jeune seigneur de Laval n'est pas le seul que cette adresse et cette habileté de la Pucelle aient étonné. On n'a pas oublié la surprise non moins grande de Charles VII et du duc d'Alençon lorsque, pour leur être agréable, la jeune guerrière courut la lance sous leurs yeux, dans la prairie de Chinon. « A Poitiers, rapporte le greffier de La Rochelle, après que son harnais fut

1. *Procès*, t. III, pp. 76-77.

2. *Ibid.*, p. 15.



faict, la diete Pucelle allait aux champs et courait la lance aussi bien et mieux qu'homme d'armes qui y fust, et chevauchoit les coursiers noirs, de tels et de si malitieux, qu'il n'était nul qui bonnement les osast chevaucher<sup>1</sup>. »

Ce que les chroniqueurs s'accordent à constater, les témoins des enquêtes de la réhabilitation le confirment. Jeanne, dira dame Marguerite La Touroulde, « montait à cheval et maniait la lance comme l'eût fait le meilleur cavalier. Les hommes d'armes en étaient dans l'admiration<sup>2</sup>. »

D'où venaient cette adresse et cette habileté? Faut-il y voir, avec quelques écrivains, une « qualité surnaturellement infuse<sup>3</sup> »? La jeunesse de la Pucelle n'offre-t-elle pas des circonstances qui permettent de l'expliquer différemment? Au lecteur prudent de s'enquérir et, s'il y a lieu, de juger.

Pour devenir cavalier habile, deux conditions suffisent : 1<sup>o</sup> des dispositions naturelles spéciales; 2<sup>o</sup> l'occasion de les cultiver et de les développer. Or, chez Jeanne, ces deux conditions se sont rencontrées.

Qu'elle ait eu des dispositions remarquables à manier et à maîtriser les coursiers les plus difficiles, on n'en saurait douter d'après ce que les témoins des diverses enquêtes et les chroniqueurs nous racontent. Il n'y a nulle témérité à ranger la Pucelle parmi ces gens qui naissent, pour ainsi dire, cavaliers, et qui en très peu de temps, après un petit nombre d'essais, deviennent écuyers accomplis.

1. *Revue historique*, t. IV, p. 338.

2. *Procès*, t. III, p. 88.

3. R. P. AYROLES, *La Vierge guerrière*, pp. 466-468.

Mais la Pucelle, avant de paraître à Chinon, eut-elle l'occasion de cultiver des dispositions natives et de les développer? On n'hésitera pas à le croire si l'on veut bien tenir compte de trois choses : 1<sup>o</sup> que le pays de Jeanne, Domremy avec les grasses prairies qui bordent la Meuse, était un pays de chevaux et d'élevage; 2<sup>o</sup> qu'au quinzième siècle les voyages se faisaient d'ordinaire à cheval; 3<sup>o</sup> que Jeanne enfant et jeune fille a beaucoup plus chevauché et voyagé qu'on ne le pense généralement.

En premier lieu, Domremy, avec ses prairies tout le long de la Meuse, était un pays d'élevage. Il y avait des chevaux chez tous les habitants aisés, et il y en avait en particulier dans la maison du père de Jeanne d'Arc. A la fillette revenait souvent la tâche de les mener paître et de les conduire. Comme ses compagnes, elle devait aimer à les monter, et comme elles promptement elle en acquit l'habitude. Le capitaine Champion, dans son livre sur « Jeanne écuyère », fait observer que, selon toute probabilité, un écuyer du duc de Lorraine, Thiesselin de Vittel, dont la femme était une des marraines de Jeannette, dans les occasions nombreuses qui le conduisaient dans la maison de Jacques d'Arc, mit au service de sa quasi-filleule sa propre expérience et lui apprit en cette matière ce qu'elle désirait savoir<sup>1</sup>.

En second lieu, notons que l'on voyageait alors généralement, non à l'aide de chars et de voitures, mais de chevaux. Vu ce que nous avons dit de la situation aisée de la famille d'Arc, la Pucelle put user de ce moyen lorsque les circonstances le demandaient.

1. L. CHAMPION, *Jeanne d'Arc écuyère*, p. 25.

Et, en troisième lieu, ces circonstances se rencontrèrent assez souvent. Ce furent d'abord les relations de parenté, d'amitié, de dévotion, d'affaires qui appelaient les habitants de Domremy dans les diverses localités de la vallée ou du voisinage, telles que Neufchâteau, Toul, Vaucouleurs, Burey-en-Vaux, Maxey-sur-Vaise.

Ce furent encore les visites que la famille de Jacques d'Arc rendait à ses parents de Sermaize, petite ville de Champagne que vingt-cinq ou trente lieues séparaient de Domremy. Jeanne d'Arc franchit plus d'une fois cette distance avec ses frères.

Il y eut enfin les voyages qui amenèrent la jeune Lorraine à Toul, Vaucouleurs, Nancy, Saint-Nicolas-du-Port, voyages qui auraient à la rigueur suffi, étant donné les dispositions naturelles de la Pucelle, pour la familiariser avec l'équitation.

A Domremy, lorsque, âgée de treize ans, Jeannette entendit pour la première fois saint Michel lui conter « la pitié du royaume de France » et lui dire qu'il lui faudrait venir au secours du roi, l'enfant put répondre très sincèrement qu'elle « ne savait » ni chevaucher à la façon des hommes d'armes (c'est le vrai sens du texte), ni mener la guerre — *erat una pauper filia quæ nesciret equitare, nec ducere guerram*<sup>1</sup>.

Mais à Vaucouleurs, trois ans plus tard, lorsqu'elle pressait Baudricourt de l'envoyer au secours du Dauphin, on peut avancer sans exagération qu'elle n'eut garde de lui dire qu'elle ne savait pas chevaucher : alléguant au besoin ses pointes récentes à Toul, Nancy, Saint-Nicolas-du-Port, Jeanne, jeune fille, se déclara

1. *Procès*, t. I, pp. 171, 52.

capable de faire à cheval le long et pénible voyage à travers la Champagne, l'Orléanais et la Touraine, qui devait la conduire à Chinon. A la rigueur, cette chevauchée de onze jours, couronnant les voyages divers précédemment signalés, acheva de développer chez la jeune fille cette endurance et cette adresse qui fit peu après l'admiration des seigneurs, chevaliers et hommes d'armes<sup>1</sup>.

1. Il va sans dire que nous sommes loin d'écartier toute assistance spéciale de Dieu, dans l'explication de cet ordre de faits et gestes de la Pucelle; mais nous ne pensons pas qu'une logique raisonnable oblige à y voir un don vraiment surnaturel ou un miracle véritable; il nous semble que la Providence ordinaire de Dieu suffit à l'expliquer. C'est un principe théologique fort sage que le principe connu : *Non sunt multiplicanda miracula præter necessitatem.*

---

## CHAPITRE XX.

### CAMPAGNE DE LA LOIRE.

#### JARGEAU. — MEUNG. — BEAUGENCY. PATAY.

- I. *Ouverture de la campagne. — Attaque et prise de Jargeau.*
- II. *Joie de Charles VII en apprenant la prise de Jargeau. — Prise du pont de Meung. — Les Français devant Beaugency. — Arrivée du connétable de Richemont.*
- III. *Talbot et Falstolf à Jauville-en-Beauce. — Les Anglais devant Meung. — Leur retraite. — Bataille de Patay. — Talbot prisonnier.*
- IV. *Humiliation des Anglais. — Explication donnée par Bedford. — Allégresse et actions de grâces dans les bonnes villes du royaume. — Anoblissement de l'hôte de Jeanne, Gui de Cailly. — Message et présents du duc de Bretagne à la Pucelle. — Présents des bourgeois d'Orléans.*

#### I.

#### OUVERTURE DE LA CAMPAGNE. — ATTAQUE ET PRISE DE JARGEAU.

Dans la lettre que le jeune Gui de Laval écrivait, le 8 juin, à ses *redoutées Dames et Mères*, il leur mandait, — on l'a vu plus haut, — qu'au bout de dix jours probablement la campagne serait fort avancée. Il ne se trompait pas. Le 18 juin, deux assauts étaient livrés, trois villes étaient prises, une bataille gagnée, et, selon la

pittoresque expression du Chroniqueur, « la rivière de Loire était nettoyée<sup>1</sup> ».

Le jeudi 9 juin, Jeanne, après avoir pris congé du Roi, rentra dans Orléans et y passait deux jours. Le duc d'Alençon, le comte de Vendôme, Dunois, l'amiral de Culan, le maréchal de Boussac, Florent d'Illiers et de nombreux seigneurs accompagnaient la Pucelle. Les bons Orléanais reçurent leur libératrice avec une joie extrême. Heureux de la revoir, ils lui prodiguaient tous les témoignages imaginables de vénération et de reconnaissance<sup>2</sup>.

Le vendredi 10 juin, huit mille hommes, dont six cents lances à Dunois et autant au duc d'Alençon, « et en leur compagnie de deux à trois milles gens de commun ou plus<sup>3</sup> », étaient prêts à marcher sur Jargeau. Aux seigneurs déjà nommés se joignaient le sire de Graille, grand maître des arbalétriers, Ambroise de Loré, Gauthier de Brusac, Tudual de Kermoisan, chevalier de Bretagne, et plusieurs autres capitaines. Les Orléanais contribuèrent de trois mille livres aux frais de la campagne, et consentirent d'avance à une taille tout aussi considérable. On n'oublia pas l'artillerie. Entre autres pièces, furent envoyées d'Orléans la bombarde *Bergère*, le canon dit *Montargis*, la grosse bombarde, des munitions et un matériel important<sup>4</sup>. Maître Jehan le Lorrain et autres canonniers experts s'y rendirent également, disposés tous à faire d'excellente besogne. Deux bourgeois dont on sait

1. *Chronique de la Pucelle*, p. 299.

2. *Journal du siège*, p. 95.

3. PERCEVAL DE CAGNY, *Procès*, t. IV, p. 12. — Jargeau, ville sur la Loire, au-dessus et à 17 kilomètres d'Orléans, rive gauche.

4. *Chronique de la Pucelle*, pp. 300-301; — *Journal du siège*, p. 96.

les noms furent désignés pour accompagner la Pucelle<sup>1</sup>.

De six à sept cents Anglais, tous soldats d'élite, défendaient Jargeau sous les ordres du comte de Suffolk. Il s'agissait moins pour eux de vaincre que de gagner du temps. Par les soins du duc de Bedford, un corps d'environ cinq mille hommes était parti de Paris avec Falstolf pour chef, et, s'il arrivait avant que les places des bords de la Loire fussent prises, le succès des Anglais semblait assuré. L'approche du vainqueur de Rouvray n'était point un secret, la nouvelle en était répandue; si bien que bon nombre d'hommes d'armes intimidés se retirèrent<sup>2</sup>. Toutefois, la grande majorité garda sa confiance en Jeanne d'Arc et resta prête à la suivre.

Ce n'était pas la première fois que, depuis la levée du siège d'Orléans, la garnison de Jargeau était attaquée par les Français. Vers le 14 ou 15 mai, Dunois, les seigneurs de Boussac et de Gravelle, Xaintrailles, à la tête de quelques hommes déterminés, avaient tenté de surprendre la place et de l'enlever par un coup de main. Les eaux, qui étaient hautes, ayant rempli les fossés, les assaillants ne purent pénétrer dans la ville. Après avoir bataillé trois heures, ils se retirèrent. « Mais les Anglais y furent fort dommagés, car un vaillant chevalier d'Angleterre, appelé Messire Henry Biset, lors capitaine de cette ville, y fut tué, dont ils firent grant deuil<sup>3</sup>. »

Le vendredi 10 juin, la Pucelle et le duc d'Alençon ouvrirent la marche avec six cents lances, et la première

1. MANTELLIER, *op. cit.*, p. 127.

2. *Journal du siège*, p. 96; — JEAN DE WAVRIN DU FORESTEL, *Procès*, t. IV, p. 413.

3. *Journal du siège*, pp. 92-93.



nuît couchèrent dans un bois. Le lendemain, de bonne heure, le bâtard d'Orléans, Florent d'Illiers, et plusieurs autres capitaines avec le reste des troupes énumérées plus haut, les rejoignirent et se demandèrent quel parti il y avait à prendre. Jeanne, les voyant hésiter : « Ne craignez pas le nombre, dit-elle, et attaquez hardiment ces Anglais. Dieu conduit notre œuvre. Si je n'en étais sûre, croyez-le bien, j'aimerais mieux garder les brebis que de m'exposer à tant de périls<sup>1</sup>. »

On reprit donc la marche en avant. Arrivés vers deux heures après midi devant Jargeau<sup>2</sup>, tandis que les hommes d'armes cherchaient à se loger dans les faubourgs, les « gens de commun, sans la Pucelle, saillirent des fossés » et attaquèrent la place. Une sortie vigoureuse de la garnison anglaise les obligea de revenir en arrière, « et il y en eut de bien battus<sup>3</sup> ». Jeanne, à cette vue, saisit son étendard, et s'élançant en avant : « Sus ! mes amis, s'écria-t-elle. Ayez bon cœur ; nous en viendrons à bout. » Et elle entraîne ses hommes. La nuit même, les faubourgs de Jargeau étaient en leur pouvoir.

Victorieuses, les troupes du Roi négligèrent les précautions les plus élémentaires. « Il faut croire, disait le duc d'Alençon, que Dieu était avec nous ; car nos gens firent tant mauvaise garde, que si les Anglais fussent sortis, l'armée eût couru un grand danger<sup>4</sup>. »

Pendant la nuit, les Français mirent en place les machines de guerre, canons et bombardes. Lorsque le feu

1. *Procès*, t. III, pp. 94-95. Déposition du duc d'Alençon.

2. *Ibid.*, t. IV, p. 12.

3. PERCEVAL DE CAGNY, *op. cit.*, p. 12.

4. Voir, sur cette affaire de Jargeau et sur toute la campagne de la Loire, les dépositions du duc d'Alençon et de Dunois. *Procès*, t. III, pp. 94-98 ; pp. 1-10.

fut ouvert contre les tours et remparts, il se trouva si bien dirigé que, en trois coups, la bombarde d'Orléans, nommée *la Bergère*, fit crouler la plus grosse tour qui y fût<sup>1</sup>.

Cette même nuit, Jeanne, fidèle à ses résolutions, somma les Anglais de déposer les armes et de se retirer. « Rendez la place au Roi du ciel et au gentil roi Charles, leur disait-elle; autrement, il vous mescherra<sup>2</sup>. » Pour gagner du temps, le comte de Suffolk demanda à traiter : la condition qu'il y mettait était un délai de quinze jours. Le duc d'Alençon et les chefs de l'armée refusèrent; ils exigèrent que la garnison se retirât sur l'heure; dans ce cas, les assiégés pourraient emmener leurs chevaux.

Les Anglais eurent alors recours à la Pucelle. Jeanne ne leur garantit que la vie sauve et la facilité d'emporter leurs petites cottes<sup>3</sup>.

Devant le refus des assiégés, les capitaines français résolurent de ne pas différer l'attaque. Ils s'assemblèrent en conseil pour se concerter et arrêter les mesures à prendre.

Pendant qu'ils délibéraient, on vint les avertir que Suffolk essayait de traiter avec La Hire. Le duc d'Alençon, mécontent, envoie à La Hire l'ordre de cesser la conférence au même instant et de venir au conseil. La Hire obéit et l'assaut fut décidé.

La décision prise, Jeanne ne souffre pas de délai. Dès neuf heures du matin, elle commande aux trompettes

1. *Journal du siège*, p. 97; — SYMPHORIEN GUYON, *Histoire d'Orléans*, t. II, p. 232.

2. PERCEVAL DE CAGNY, *Procès*, t. IV, p. 12.

3. C'est-à-dire les vêtements qu'ils portaient sous l'armure. — *Chronique de la Pucelle*, p. 301; — *Procès*, t. I, pp. 79-80.

de sonner l'attaque. Les trompettes sonnent et les hérauts parcourent les rangs des troupes en criant : « A l'assaut, à l'assaut ! »

— Allons, fait Jeanne de son côté, s'adressant au duc d'Alençon, allons, gentil duc, à l'assaut.

— N'est-ce pas trop tôt commencer l'assaut ? remarque le duc d'Alençon.

— Non, certes, repart la Pucelle ; l'heure est bonne quand il plaît à Dieu. Il faut besogner quand Dieu veut. Besognons, et Dieu besognera.

Se tournant alors vers le jeune seigneur, elle ajouta gaiement :

— Ah ! gentil duc, as-tu peur ? Ne sais-tu pas que j'ai promis à ta femme de te ramener sain et sauf ?

Et à l'appui de cette promesse, comme le jeune duc se tenait en un lieu battu par les canons de la place :

— Beau duc, lui dit la Pucelle, ôtez-vous de là, sinon voici une machine qui vous tuera.

Et elle lui indiqua une pièce ennemie.

Le duc quitte l'endroit menacé ; un gentilhomme d'Anjou nommé du Lude l'y remplace et est tué d'un boulet de canon.

Cependant l'assaut est donné. Si l'attaque est vigoureuse, la défense ne l'est pas moins. Il y avait du côté des Anglais une sorte de géant qui, la tête protégée par un bassinet (espèce de calotte de fer), renversait gens et échelles. Le duc d'Alençon appelle maître Jean le Lorrain au secours et lui signale le redoutable adversaire. Jean pointe sa coulevrine et l'Anglais, frappé en pleine poitrine, roule du haut des remparts <sup>1</sup>.

1. *Chronique de la Pucelle*, p. 301.

De son côté, la Pucelle ne s'épargnait pas. Avec le jeune duc elle avait été des premières à marcher là « où les Anglais faisaient plus âpre défense ». Elle était debout sur une échelle, son étendard à la main, la tête couverte d'une simple chapeline<sup>1</sup>, lorsqu'une grosse pierre frappa l'étendard, l'atteignit elle-même à la tête si fort « que, du coup, elle fut contrainte à s'asseoir<sup>2</sup> ». Mais, se relevant aussitôt, elle crie aux Français :

— Amis, amis, sus, sus! Notre-Seigneur a condamné les Anglais. A cette heure ils sont à nous. Ayez bon courage; montez hardiment et entrez dedans. Vous n'y trouverez plus aucune résistance<sup>3</sup>.

Les Français, que ces paroles enflamment, escaladent les remparts et s'emparent de la place. Ce qui restait de combattants ennemis se retire avec Suffolk sur le pont. Ils y sont poursuivis par les assaillants et n'ont plus qu'à périr ou qu'à se rendre. Un écuyer d'Auvergne, nommé Guillaume Regnault, prend à partie le commandant Anglais. Suffolk lui demande :

— Es-tu gentilhomme?

— Oui.

— Es-tu chevalier?

— Non.

Alors Suffolk le fait chevalier et lui rend son épée<sup>4</sup>.

1. Casque léger, sans masque ni bavère. — *Procès*, t. III, p. 97.

2. *Chronique de la Pucelle*, p. 301; — *Journal du siège*, pp. 98-99.

3. *Chronique de la Pucelle*, p. 302; — *Journal...*, p. 98.

4. *Chronique de la Pucelle*, p. 302; — *Journal...*, p. 99. — On a dit aussi que Suffolk se rendit à un des frères de La Hire.

Le greffier de La Rochelle donne de cet incident une version différente. Sur le pont où Suffolk est acculé, le duc d'Alençon et autres seigneurs entourent le général anglais et le somment de se rendre. Mais Suffolk « dit qu'il ne se rendrait point à eux, dût-il être mort. Et il cria à haute voix : — Je me rends à la Pucelle qui est la plus

Des deux frères de Suffolk, l'un, John de la Pole, capitaine d'Avranches, resta prisonnier; l'autre, Alexandre, périt dans le combat. L'on envoya par eau à Orléans tous les prisonniers de marque et la ville fut abandonnée au pillage.

Le soir même de la prise de Jargeau<sup>1</sup>, les chefs de l'armée victorieuse, Jeanne, le duc d'Alençon, bon nombre de seigneurs et d'hommes d'armes, rentraient dans Orléans. Ils y furent reçus « à très grande joie. De là ils firent savoir au Roi la prise de la place, et comment l'assaut avait bien duré quatre heures pendant lesquelles furent faits de beaux faits d'armes. Et il y eut de quatre à cinq cents Anglais tués, sans les prisonniers qui estoient de grand renom tant en noblesse qu'en faits de guerre<sup>2</sup> ».

villante femme du monde et qui nous doit tous subjuguier et mettre à confusion. »

« Et, de fait, vint à ladite Pucelle et se rendit à elle. »

(*Relation... du Livre noir de La Rochelle*, Revue historique, t. IV, p. 340.)

Jules Quicherat préfère cette version à celle des autres chroniqueurs par la raison que le greffier de La Rochelle écrivait du vivant même de Jeanne, et non plusieurs années après (*Revue historique*, t. IV, p. 332). Cette opinion du savant paléographe est très discutable, et la raison sur laquelle il s'appuie peu solide. L'auteur ou les auteurs du *Journal du siège* écrivaient, eux aussi, du vivant de la Pucelle; Consinot de Montreuil était pareillement un de ses contemporains. Comment se fait-il que ces chroniqueurs donnent de la prise du comte de Suffolk la première version? D'autre part, ni le duc d'Alençon dans sa déposition, ni Perceval de Cagny dans sa Chronique alençonnaise, ne font la moindre allusion à l'incident relaté par le greffier rochelais. Il faut en convenir, la langage prêté à Suffolk, dans la bouche d'un Anglais serait bien extraordinaire.

1. *Journal du siège*, p. 99. — PERCEVAL DE CAGNY dit : « Le lundy ensuivant... » *Procès*, t. IV, p. 13.

2. *Journal du siège d'Orléans*, pp. 99-100. — C'est par erreur que la *Chronique de la Pucelle* dit, p. 302, « que les Français furent

De ces prisonniers plusieurs furent tués par les hommes d'armes qui les emmenaient à Orléans et qui ne s'accordaient pas sur la part qui leur revenait. Informés de l'événement, la Pucelle et le duc d'Alençon prirent leurs mesures pour que le comte de Suffolk et les principaux seigneurs ne courussent pas de danger<sup>1</sup>.

## II.

### A MEUNG ET BEAUGENCY (15-17 JUIN).

Charles VII fut tout joyeux de ces nouvelles. « Il en regracia Dieu et manda gens de guerre pour venir se joindre avec le duc d'Alençon, Jeanne la Pucelle et autres seigneurs et capitaines<sup>2</sup>. » Lui-même, se rapprochant du théâtre de l'action, « s'en vint à Sully-sur-Loire<sup>3</sup> ».

Ces jours-là, en effet, arrivèrent à Orléans « où avoit jà de six à sept mil combattants », pour renforcer l'armée, les seigneurs de Rais, de Chauvigny, de Laval, de La Tour-d'Auvergne, le vidame de Chartres, et bon nombre de chevaliers, d'écuyers et de vaillants hommes d'armes<sup>4</sup>.

environ huit jours devant Jargeau ». Ils y arrivaient le 11 juin et s'en emparaient le 12. Voir P. de CAGNY, et le *Journal*, loc. cit.

1. *Journal du siège*, p. 99.

2. *Chronique de la Pucelle*, p. 302.

3. *Ibid.*, Sully-sur-Loire, à 47 kilomètres au-dessus d'Orléans et à 30 de Jargeau.

4. *Journal du siège*, p. 100. — D'après E. Cosneau, c'est le cométable de Richemont qui avait envoyé au duc d'Alençon les seigneurs de Rais et de Laval avec une troupe d'hommes d'armes, en attendant qu'il les rejoignît lui-même. (*Le Connétable de Richemont*, p. 166.)

Le mardi 14 juin, la Pucelle dit au duc d'Alençon :

— Beau duc, je voudrais bien aller voir demain ceux de Meung-sur-Loire<sup>1</sup>. Faites que la compagnie soit prête à partir.

On partit en effet le 15 juin, mercredi, « à grand chevalerie », par la rive gauche, avec des vivres, de l'artillerie et des munitions. Arrivés devant le pont de Meung sur lequel les Anglais, commandés par le fils du comte de Warwick et le seigneur de Scales, s'étaient fortifiés, les Français attaquent sur-le-champ. Malgré la défense énergique de l'ennemi, le passage fut forcé; la garnison anglaise se retira dans la ville du côté de la Beauce, et le duc d'Alençon vint passer la nuit, près de Meung, dans une église, où, ayant négligé les précautions les plus élémentaires, il courut risque d'être enlevé par les Anglais<sup>2</sup>.

Le lendemain, 16 juin, il marchait sur Beaugency<sup>3</sup>. Il trouva la ville abandonnée. La garnison, augmentée de celle de la Ferté-Hubert, s'était retirée dans le château et sur le pont qu'elle avait fortifié. Dans la nuit du 15 au 16, Talbot venait de quitter Beaugency pour aller à la rencontre de Falstoff qui arrivait de Paris avec les troupes de secours. Cependant, au moment même où les Français s'occupaient de se loger dans la ville, des Anglais embusqués les assaillirent soudainement et leur livrèrent une très forte escarmouche<sup>4</sup>; néanmoins ils furent obligés de regagner le château.

1. Meung-sur-Loire, à 18 kilomètres au-dessous d'Orléans, sur la rive droite du fleuve.

2. *Chronique de la Pucelle*, pp. 303, 304; — *Procès*, t. III, p. 97.

3. Beaugency-sur-Loire, à 28 kilomètres environ au-dessous d'Orléans, sur la rive droite aussi.

4. *Journal du siège*, p. 104.



Pendant qu'on se préparait à les y forcer, le connétable Arthur de Richemont parut dans le voisinage, à la tête d'une troupe d'hommes d'armes. Au sein de sa disgrâce, il n'avait cessé de suivre d'un œil attentif les affaires du royaume. Quand il apprit la venue de la Pucelle auprès du Roi et son dessein de secourir Orléans, le comte Arthur voulut payer lui aussi de sa personne. Il se mit en armes et « assembla une très belle compagnie et bonne, en laquelle étaient le comte de Pardiac, second fils du connétable d'Armagnac; M<sup>gr</sup> de Beaumanoir, M<sup>gr</sup> de Rostrenen, Jacques de Dinan, frère du seigneur de Chateaubriant, plusieurs chevaliers et écuyers de Bretagne », en tout quatre cents lances et huit cents archers. Toutefois, par déférence pour le Roi, il envoya le seigneur de la Jaille solliciter son agrément. Charles VII, dominé par La Trémoille, ennemi du connétable, manda à Richemont « de s'en retourner à sa maison ».

Sur ces entrefaites, le siège d'Orléans avait été levé et la campagne de la Loire commencée. Richemont, apprenant que les troupes du Roi assiégeaient Beaugency, se mit en chemin à travers la Beauce et envoya demander « logis à ceux du siège<sup>1</sup> ». Le duc d'Alençon, à qui il avait été défendu de recevoir le connétable, répondit que si Richemont se présentait, lui, duc d'Alençon, se retirerait. Jeanne, sentant plus que personne la nécessité de l'union devant l'ennemi, fit entendre au chef de l'armée que son devoir était de ne rien brusquer; elle se chargeait de ménager un rapprochement entre Charles VII et le connétable. « Maintenant, dit-elle,

1. GUILLAUME GRUEL, *Chronique d'Arthur de Richemont*, p. 70. Publication de la Société de l'Histoire de France, in-8°, 1890.

il ne faut plus penser qu'à s'aider les uns les autres. »

Aussitôt, Richemont vint jurer entre les mains de Jeanne qu'il servirait toujours loyalement le Roi; les chefs présents, le duc d'Alençon lui-même, gagnés par la parole persuasive de la jeune Lorraine, furent témoins du serment de Richemont et consentirent à se porter garants de sa fidélité.

D'après l'historien d'Arthur, le connétable aurait abordé la Pucelle, en lui disant : « On m'a dit que vous vouliez me combattre. Je ne sais si vous êtes de par Dieu ou non. Si vous êtes de par Dieu, je ne vous crains de rien, car Dieu sait mon bon vouloir. Si vous êtes de par le diable, je vous crains encore moins <sup>1</sup>. »

En se préoccupant de réconcilier Richemont avec le Roi, Jeanne lui prouvait qu'elle n'était pas *de par le diable*. Arthur de Richemont demeura et Beaugency fut pris.

Le duc d'Alençon, ayant accepté les services du connétable, le chargea de se porter à l'extrémité du pont, du côté de la Sologne, et de « faire le guet ».

Richemont s'en chargea volontiers. « Et ce fut, ajoute son fidèle chroniqueur, le plus beau guet qui eust été en France, passé il y a longtemps <sup>2</sup>. »

Du côté de la Beauce, canons et bombardes étaient préparés et l'investissement de la place allait être complet. A la vue de ces dispositions, les Anglais perdent courage; ils demandent à traiter, et le bailli d'Évreux, qui les commandait, entre en pourparlers avec la Pucelle. Vers minuit, on tomba d'accord que la garnison, composée environ de cinq cents combattants, ren-

1. GUILLAUME GRUEL, *Chronique d'Arthur de Richemont*, pp. 71-72.

2. *Ibid.*

draît au roi de France, représenté par Jeanne et le duc d'Alençon, le pont et le château de Beaugency, et qu'au soleil levant, ces cinq cents hommes se retireraient où bon leur semblerait, avec leurs chevaux, leurs armes et la valeur d'un marc d'argent en bagages ou autres objets par personne, sous l'engagement de passer dix jours sans prendre part à aucun fait de guerre<sup>1</sup>. « Richard Guettin et Mathays (Mathago), capitaines de la garnison, furent retenus comme otages. Leurs soudoyers, ayant vidé la place, se retirèrent dans la direction de Meung<sup>2</sup>.

Le samedi matin 18 juin, à l'heure dite, Beaugency, le pont et le château étaient entre les mains des gens du Roi.

### III.

#### 18 JUIN. — BATAILLE DE PATAY. — TALBOT PRISONNIER.

Ce succès nouveau procurait à l'armée royale un précieux avantage; il lui rendait la liberté de ses mouvements. Les cinq mille hommes que le duc de Bedford avait envoyés au secours de Talbot étaient depuis le 16 juin sous la main de ce capitaine. Lorsque Falstolf, qui les conduisait, eut appris l'entrée en campagne du duc d'Alençon, il laissa à Étampes les vivres et l'artillerie, qui eussent retardé sa marche, et avec ses gens, « les plus déterminés qu'on pût voir au pays de

1. *Journal du siège*, p. 102.

2. Document publié par SIMÉON LUCE, *Revue bleue*, t. XLIX, 1<sup>er</sup> semestre, p. 203. — Mathago, nom francisé pour Mathie-Gough, ou Mathew-Góug. — *Procès*, t. IV, p. 176.

France<sup>1</sup> », il arriva dans la place de Janville, à deux lieues de Patay, où Talbot venait le rejoindre avec quarante lances et deux cents archers.<sup>2</sup>

Les capitaines anglais se réunirent aussitôt en conseil de guerre et examinèrent s'il était sage, le cas échéant, d'accepter le combat, ou s'il ne vaudrait pas mieux battre en retraite. Ce dernier parti était celui que préférait Falstolf. Il fallait, disait-il, que la garnison de Beaugency obtint des Français les conditions les plus avantageuses possibles. Quant aux troupes dont Talbot et le préopinant disposaient, elles se mettraient en sûreté derrière les remparts de leurs forteresses. Depuis la levée du siège d'Orléans, les soldats anglais étaient dans une sorte de stupeur et d'effroi. La prudence conseillait d'attendre qu'ils fussent rassurés et qu'on eût reçu les renforts annoncés d'Angleterre. Il y avait enfin à considérer que, si la fortune venait à tourner, « tout ce que le feu roy Henri avait conquis en France à grand labeur et long terme serait en voie de perdition<sup>2</sup> ».

1. JEAN DE WAVRIN DU FORESTEL, *Procès*, t. IV, p. 413. — Sur la bataille de Patay, voir le récit que ce chroniqueur anglais en a fait dans ses *Anciennes chroniques d'Angleterre*, 4<sup>e</sup> partie, livre IV, pp. 278-295 (publication de M<sup>lle</sup> Dupont pour la *Société de l'Histoire de France*, 3 vol. in-8<sup>o</sup>, Paris, 1858-59-63), ou dans J. Quicherat, *Procès*, t. IV, pp. 406-424.

JEAN DE WAVRIN, chevalier, seigneur du Forestel, près de Lille, était fils naturel de Robert de Wavrin. Il combattit à Azincourt, Verneuil, Patay, et resta au service des Anglo-Bourguignons jusqu'à la paix d'Arras. Il passa en Angleterre en 1467. C'est en 1445 qu'il commença à écrire sa Chronique, déférant au désir de son neveu Valeran. En 1478, il en avait publié six volumes et il annonçait le septième; on ignore s'il le composa. Sauf quelques pages, et en particulier celles qui racontent la bataille de Patay, à laquelle il prit part, son travail, qu'il intitula *Chroniques d'Angleterre*, n'est qu'une compilation des chroniqueurs du temps. (Voir la Notice que M<sup>lle</sup> Dupont a consacrée à Jean de Wavrin, t. I de l'ouvrage cité, pp. xiii-xli.)

2. JEAN DE WAVRIN DU FORESTEL, *op. cit.*, pp. 415-416.

Ce langage, quoique empreint de sagesse, n'eut pas l'heur de plaire à Talbot et à la plupart des capitaines.

Le commandant anglais répliqua sèchement que, quoi qu'il advînt, il irait combattre les Français, avec « l'ayde de Dieu et de monseigneur saint Georges ».

En conséquence, ordre fut donné aux hommes de Falstolf d'être prêts le lendemain, 17 juin, à se porter vers la Loire, où le duc d'Alençon et la Pucelle, après avoir occupé la ville de Beaugency, se préparaient à attaquer le pont et le château. Les Anglais arrivèrent à une lieue environ de Meung, du côté de Beaugency. Les Français, avertis de leur approche, marchèrent à leur rencontre, au nombre de six mille combattants, de manière à leur barrer l'accès de la place<sup>1</sup>; mais, au lieu de se déployer dans la plaine et d'en venir aux mains, les troupes royales prirent position sur une colline et, de là, observèrent les mouvements de leurs adversaires. Les Anglais, persuadés qu'ils allaient être attaqués, mirent pied à terre et, selon leur tactique habituelle, s'entourèrent d'une ceinture de pieux présentant la pointe à l'ennemi. Les Français ne bougeant pas, trois chevaliers envoyèrent deux hérauts les défier à un combat singulier.

« Pour aujourd'hui, leur fut-il répondu, allez vous loger, car il est tard; demain, au plaisir de Dieu et de Notre-Dame, nous nous verrons de plus près<sup>2</sup>. »

Les Anglais alors reprirent leur marche vers Meung. Ils y arrivaient le soir et se logeaient dans la ville. De leur côté, les Français étaient retournés devant Beaugency. Pendant que le commandant du château de

1. GRUEL, pp. 72-73.

2. JEAN DÉ WAVRIN DU FORESTEL, *op. cit.*, p. 417.

Beaugency traitait avec le duc d'Alençon des conditions de la capitulation, Talbot, toute la nuit, faisait canonner le pont de Meung pour en chasser les Français et passer sur la rive gauche de la Loire. Mais le samedi 18 juin, vers huit heures du matin, au moment où il allait donner l'assaut, un messenger lui apprenait que le bailli d'Évreux avait rendu le château de Beaugency aux troupes du Roi et que l'avant-garde de ces dernières se portait au secours de la petite garnison du pont de Meung. A cette nouvelle, le capitaine anglais donna l'ordre à ses lieutenants de renoncer à toute attaque, de battre en retraite vers Janville et de se mettre aux champs <sup>1</sup>.

Le duc d'Alençon et la Pucelle ne tardèrent pas à être informés de ce mouvement de l'armée anglaise. Un des hommes de la compagnie de La Hire, qui s'en est aperçu, survient en toute hâte, et, supposant que l'ennemi se prépare à attaquer : « Ils sont bien là-bas mille hommes d'armes », dit-il au duc d'Alençon. Jeanne, se tournant alors vers le connétable de Richemont :

« Ah ! beau connétable, s'écria-t-elle, vous n'êtes pas venu de par moi ; mais puisque vous êtes venu, vous serez le bienvenu. »

Quelques capitaines exprimant des appréhensions et disant qu'on ferait bien d'avoir des chevaux :

« En nom Dieu, proteste la jeune Lorraine, il faut combattre. Les Anglais fussent-ils pendus aux nues, nous les aurons. C'est pour les châtier que Dieu nous les envoie. »

1. *Journal du siège*, p. 103 ; — JEAN DE WAVRIN DU FORESTEL, *loc. cit.* — Aux troupes de Falstolf se joignirent celles de la garnison de Meung évacué.

On insiste, et elle répond :

« Je suis sûre de la victoire. Le gentil Roi aura aujourd'hui la plus grande victoire qu'il eût jamais. Et m'a dit mon conseil qu'ils sont tous nôtres<sup>1</sup>. »

Un langage semblable ne pouvait qu'affermir la confiance des chefs et de leurs hommes d'armes. Ils se préparaient à recevoir de leur mieux les ennemis lorsqu'on s'aperçut que le mouvement offensif de ces derniers n'était qu'une feinte : il n'avait eu pour but que de masquer leur retraite dans la direction de Janville et de Patay. Sans perdre un moment, l'armée royale se met à leur poursuite à travers la plaine de la Beauce.

En tête, formant l'avant-garde, s'élancent La Hire, Poton de Xaintrailles, le maréchal de Boussac, le seigneur de Beaumanoir, Thibaut de Termes, suivis de quatorze à quatorze cents combattants. De ce nombre se détachent soixante ou quatre-vingts cavaliers, « montés sur fleur de coursiers », avec mission de découvrir au plus tôt l'ennemi et de ne pas lui laisser le temps de préparer ses défenses. Jeanne d'Arc eût bien voulu prendre le commandement de l'avant-garde : c'était son poste préféré. Mais La Hire l'avait prévenue<sup>2</sup>.

Il fallut que la Pucelle restât avec les capitaines du corps de bataille, et ils n'étaient pas des moindres, se nommant le duc d'Alençon, lieutenant général du roi, le bâtard d'Orléans, Arthur de Richemont, connétable de France, le comte de Vendôme, Louis de Culant, ami-

1. Dépositions du duc d'Alençon et de Dunois (*Procès*, t. III, pp. 10, 98, 99; — *Chronique de la Pucelle*, pp. 306-307; — MONTRELET, *Chronique*, t. II, chap. LXI; t. IV, pp. 325-332. En disant des Anglais « Dieu nous les envoie », la Pucelle pensait qu'ils étaient décidés à livrer bataille.

2. Déposition du page de la Pucelle. *Procès*, t. III, p. 71.



ral de France, suivis d'un grand nombre de seigneurs et de la foule des archers et arbalétriers<sup>1</sup>.

Au moment de se mettre à la poursuite des Anglais, on avait demandé à Jeanne où l'on pourrait les atteindre. « Chevauchez hardiment, répondit-elle, et vous aurez bon conduit<sup>2</sup>. »

L'armée anglaise, de son côté, s'efforçait de prendre l'avance afin de choisir un terrain favorable, s'il lui fallait livrer bataille, et de s'appuyer sur la forteresse de Janville, si on lui en laissait le temps. Elle faisait retraite avec un ordre parfait. Un chevalier, portant à la main un étendard tout blanc, conduisait l'avant-garde. Entre l'avant-garde et le corps de bataille on avait placé les vivres, l'artillerie et les bagages. Le corps de bataille était dirigé par Talbot et Falstolf. Quant à l'arrière-garde, elle était composée de soldats anglais des plus déterminés<sup>3</sup>.

L'avant-garde des troupes françaises avait chevauché près de cinq lieues sans que les éclaireurs eussent encore aperçu l'ennemi, qui était tout près pourtant, se dissimulant de son mieux. Soudain, un cerf effrayé sort d'un petit bois, et, fuyant à l'opposé des éclaireurs, va se jeter au milieu du corps de bataille des Anglais. A sa vue, ceux-ci poussent un grand cri et révèlent leur présence<sup>4</sup>. Quelques instants après, La Hire et Thibault

1. Le document publié par la *Revue bleue*, t. XLIX, 1<sup>er</sup> semestre, p. 203, présente une ordonnance différente de combat du côté des Français. Seulement, l'auteur qui parle ainsi n'assista pas à la bataille, et celui que nous suivons, Jean de Wavrin du Forestel, y combattit. *Procès*, t. IV, pp. 405 et suiv.

2. MONSTRELET, *loc. cit.*

3. JEAN DE WAVRIN DU FORESTEL, *Procès*, t. IV, pp. 421-424.

4. MONSTRELET, *loc. cit.*; — JEAN DE WAVRIN DU FORESTEL, *Procès*, t. IV, p. 422.

d'Armagnac, ayant reconnu leur position, en avisaient la Pucelle et le chef de l'armée.

— Les Anglais, leur disent-ils, sont là, prêts à combattre.

— A merveille, répond Jeanne : frappez hardiment, ils prendront bientôt la fuite<sup>1</sup>.

En présence du bâtard d'Orléans et de Richemont, le duc d'Alençon demande à la jeune guerrière ce qu'il faut faire.

— Avez-vous de bons éperons? répond Jeanne.

— Quoi donc? nous tournerions le dos?

— Nemi, en nom Dieu! les Anglais, oui, le tourneront : ils seront déconfits, sans guère de pertes de vos gens, et il vous faudra des éperons pour les suivre<sup>2</sup>.

Cependant Talbot, averti par ses coureurs, prend en toute hâte ses dispositions pour barrer le passage aux Français. Il commande à l'avant-garde de gagner du terrain avec les chariots et voitures. Pour lui, il met pied à terre et range cinq cents archers derrière des haies formant un passage étroit dans lequel s'engageront inévitablement les cavaliers ennemis. Quant à l'artillerie, elle prendra position à l'orée du bois de Lignerolle, hameau proche de Patay.

Mais les capitaines du corps de bataille, espérant trouver une position plus avantageuse, gagnent un endroit couvert de buissons et, pour s'y mieux établir, descendent de leurs chevaux. Ils ont beau se hâter. « Ils n'ont pas le loisir d'eux fortifier de poignons aiguisés par la manière qu'ils avoient accoutumé de

1. Déposition de Thibault d'Armagnac, *Procès*, t. III, p. 120.

2. *Procès*, t. III, pp. 10, 11. Déposition de Dunois.

faire<sup>1</sup>. » Déjà, La Hire et les cavaliers français ont culbuté les archers de Talbot. Le gros de l'armée anglaise, qui essaie de se former, ne peut soutenir le choc.

En peu de temps, quinze cents cadavres jonchent le terrain. Falstolf s'efforce de ramener les gens de l'avant-garde au secours de Talbot, mais en vain. Le chevalier qui tenait en main le blanc étendard, estimant la bataille perdue, tourne le dos et s'enfuit. Falstolf songe à rejoindre les combattants. Le bâtard de Thian et quelques autres de ses compagnons d'armes l'en détournent. Les voilà donc qui, à pleine course, cherchent à sauver leur vie. A minuit ils arrivaient à Étampes, où ils couchaient, et le lendemain à Corbeil<sup>2</sup>. Ce qui resta des Anglais, cavaliers et archers furent réduits à périr ou à se rendre. Talbot, qui s'était remis en selle sans chausser ses éperons, tomba lui-même au pouvoir des gens de Poton<sup>3</sup>. Lorsque le duc d'Alençon, la Pucelle et leurs gens arrivèrent sur le lieu du combat, la victoire n'était pas douteuse : ils n'eurent qu'à la rendre plus complète et qu'à achever la déroute.

Tandis que les Français n'avaient qu'un très petit nombre de tués et de blessés, conformément à l'assurance qu'en avait donnée la Pucelle avant la bataille, au rapport de Thibault de Termes<sup>4</sup>, les Anglais eurent plus de deux mille hommes tués, « gens de petit état et moyen, tels qu'ils ont accoutumé à amener de leur pays mourir en France<sup>5</sup> ». Les prisonniers furent au nombre

1. MONSTRELET, *loc. cit.*; — DE WAVRIN, *loc. cit.*

2. MONSTRELET, *Procès*, t. IV, p. 373; — MANTELLIER, *op. cit.*, p. 136.

3. JEAN DE WAVRIN, *Procès*, t. IV, pp. 423-424.

4. REVUE BLEUE, *loc. cit.*; — G. GRUEL, *loc. cit.*

5. *Procès*, t. III, p. 120.

de quatre à cinq cents, et parmi eux le chef de l'armée, Talbot déjà nommé, le fils du comte de Warwick, le sire de Seales, sir Thomas de Rameston, sir Gaultier de Hungerford, et un grand nombre d'autres chevaliers et seigneurs de renom<sup>1</sup>.

Ce fut une véritable « chasse<sup>3</sup> » que les Français donnèrent aux fuyards. Ceux-ci se présentèrent devant Janville; mais on leur en ferma les portes et la place se rendit aux gens du Roi. « Et n'y perdirent pas ceux de Yenville, ajoute le *Journal du siège* : à plusieurs desquels avoient moult des Anglais baillé en gage leur argent, lorsqu'ils y estoient passés pour aller secourir Beaugency<sup>3</sup>. » Les garnisons anglaises de Mont-Pipeau, Saint-Sigismond et autres forteresses voisines, à la nouvelle de cette déconfiture, « y boutèrent le feu et s'enfuirent hâtivement<sup>4</sup> ».

Il était deux heures après-midi lorsque le combat fut terminé. La victoire était complète, ainsi que l'avait annoncé Jeanne d'Arc. Comme elle l'avait fait après la levée du siège d'Orléans, le premier soin de la jeune guerrière fut de remercier de cette victoire Celui qui l'avait octroyée. A sa voix, « les capitaines français se rassemblèrent et regracièrent dévotement et humblement leur créateur<sup>5</sup> ».

Ce devoir rempli, Jeanne, s'oubliant elle-même, s'oc-

1. Le combat fut livré au « lieu dict Coynces », près Patay (*Chronique...*, p. 306). — Patay, aujourd'hui chef-lieu de canton du Loiret, à 22 kilomètres nord-ouest d'Orléans.

2. « Si commença la *chasse* des fuyans. » *Chronique de la Pucelle*, p. 307. — « Et dura la *chasse* jusqu'à Yenville en Beausse. » JEAN CHARTIER, p. 68.

3. *Journal du siège*, p. 105.

4. *Ibid.*

5. MONSTRELET, livre II, chap. LXI, t. IV, p. 330.

cupa de procurer secours et assistance aux blessés, soit Français, soit Anglais. Apercevant un de ces derniers qu'on venait de frapper grièvement à la tête, elle descendit de cheval et souleva elle-même le pauvre blessé; après l'avoir consolé par de bonnes paroles, elle appela un prêtre afin qu'il le confessât et l'aidât à mourir<sup>1</sup>.

Le soir de la bataille, « la Pucelle, le duc d'Alençon, le connétable de France, le comte de Vendôme et toute la compagnie couchèrent audit village de Patay et aux environs.

« Le dimanche 19 juin, la Pucelle et toute la compagnie disnèrent audit lieu de Patay. Le soir, ils s'en allèrent à Orléans et la furent très grandement receus<sup>2</sup>. »

Nous avons dit que Talbot avait été fait prisonnier. Lorsque le capitaine anglais parut devant le duc d'Alençon et le Connétable de Richemont :

— Vous ne pensiez pas ce matin, lui dit le jeune duc, que ce soir vous auriez perdu la liberté?

Talbot se contenta de répondre :

— C'est la fortune de la guerre<sup>3</sup>.

#### IV.

##### CONSÉQUENCES DE LA VICTOIRE DE PATAY.

Cette déroute de Patay, venant après la levée du siège d'Orléans, après la prise de Jargeau, Meung et Beaugency, humilia profondément les Anglais. D'être battus, ils en

1. *Procès*, t. III, pp. 71-72. Déposition du page de Jeanne.

2. PERCEVAL DE CAGNY, *Procès*, t. IV, p. 16.

3. D'après l'écuyer Gobert Thibaut, Talbot, prisonnier, aurait été conduit de Patay à Beaugency. *Procès*, t. III, p. 75.

avaient perdu l'habitude. L'être à quatre reprises, coup sur coup, ils ne pouvaient le croire, encore moins s'y résigner. En se retirant d'Orléans, ils avaient emporté l'espoir d'une revanche, et ils comptaient la prendre prochainement. Après l'écrasement, après « la chasse de Patay », il ne leur restait qu'à rougir de la panique à laquelle ils avaient cédé, et à dévorer en silence l'affront infligé à leurs armes.

Aussi bien, cette panique donnait aux chefs de l'armée anglaise la mesure du progrès que la démoralisation et la frayeur avaient fait chez les hommes qu'ils commandaient. Autant ils étaient naguères audacieux et vaillants, autant ils venaient de se montrer irrésolus et pusillanimes. Le chroniqueur Jean de Wavrin le remarquait à l'occasion de la capitulation de Beaugency<sup>1</sup> ; la déroute de Patay le prouvait d'irréfutable façon.

Patay, c'était enfin la revanche de Rouvray. Devant les Français, le vainqueur de la *Journée des Harengs* passait pour avoir pris hontusement la fuite ; l'un de ses principaux lieutenants, sir Thomas de Rameston, était fait prisonnier. Talbot lui-même, que ses compatriotes estimaient « en ce temps le plus sage et vaillant chevalier du royaume d'Angleterre<sup>2</sup> », avait dû rendre son épée si souvent victorieuse.

Lorsque, à Corbeil, Falstolf se présenta devant le duc de Bedford et lui apprit sa défaite, le régent fut si courroucé qu'il lui arracha, dit-on, les insignes de l'Ordre de la Jarretière. A la vérité, ils lui furent plus tard rendus, malgré l'opposition de Talbot qui ne pouvait pardonner

1. JEAN DE WAVRIN, *Procès*, t. IV, p. 418. « Les courages anglais estoient fort altérés et faillis. »

2. JEAN DE WAVRIN, *op. cit.*, p. 414.

au fuyard de Patay d'avoir donné à ses compagnons d'armes ce triste exemple sinon de lâcheté, du moins de faiblesse <sup>1</sup>.

Il fallut bien pourtant que Bedford avouât sa déconvenue, quand il rendit compte des événements au jeune Roi et au Grand Conseil d'Angleterre. Pour atténuer sa responsabilité et flatter l'orgueil de ses compatriotes, il est assez vraisemblable qu'il attribua, comme il le fit plus tard, ce terrible échec « à un limier du diable, à un « un suppôt de l'enfer, nommé la Pucelle, qui avait usé, « pour vaincre, d'enchantement et de sorcellerie; lequel « échec avait non seulement diminué le nombre des « gens du monarque anglais, mais avait aussi diminué « de façon merveilleuse le courage de ceux qui res- « taient <sup>2</sup> ».

Dans sa déposition au procès de réhabilitation, Dunois rappelle que quinze jours après la prise de Jargeau, huit jours par conséquent après la bataille de Patay, on fit tenir au comte de Suffolk, qui était prisonnier, quatre vers dans lesquels était mentionnée la fameuse prophétie

1. MONSTRELET, *Chronique*, livre II, chap. LXI; t. IV, p. 332.

2. *Procès*, t. V, p. 137. — Rapin Thoyras cite ce passage dans son *Histoire d'Angleterre*, t. IV, p. 237 (petit in-4<sup>o</sup>, La Haye, 1749). « Ce fragment de lettre, dit-il dans une note, est sans date. Il a été mis mal à propos dans le Recueil des Actes publics parmi ceux de l'année 1428. » Par conséquent, il n'est pas extrait du Rapport adressé par Bedford au Grand Conseil de Londres après la bataille de Patay, comme on le dit souvent. Il le serait plutôt d'une Lettre écrite au Roi, en 1434 probablement, par le Régent à propos de l'état auquel la domination anglaise avait réduit les provinces de France qui lui étaient soumises. Bedford, ayant à parler des villes et populations qui avaient abandonné la cause anglaise depuis 1429, chercha à dégager sa responsabilité. Il a fait, dit-il dans sa lettre, tout ce qu'il devait et pouvait. C'est à la Pucelle, à la foi qu'on eut en elle et aux enchantements dont elle usa qu'il faut attribuer ces déflections.



de Merlin sur la Pucelle du Bois-Chesnu. Les Anglais ayant en haute estime les vaticinations de Merlin l'enchanteur, on supposait que, à défaut d'autre consolation, c'en serait une pour les vaincus d'apprendre que leur défaite avait été annoncée par leur prophète de prédilection<sup>1</sup>.

De Corbeil, le duc de Bedford revint à Paris. Il trouva la ville tout émue du bruit de la victoire des Français. On voyait déjà les Armagnacs aux portes de la capitale. Le Conseil royal s'assembla : l'on y raconta les périls et les extrémités auxquelles les troupes anglaises avaient été en butte, la destruction que les Français avaient faite d'un grand nombre de combattants. Les fidèles sujets de Henri VI pleuraient en entendant ces récits. La conclusion arrêtée fut qu'il fallait mettre la ville en état de défense. Le prévôt des marchands et les échevins, soupçonnés de froideur pour la cause anglaise, furent remplacés. Enfin, on écrivit à Londres pour demander en toute hâte, non seulement les 200 lances et les 1.200 archers que le Régent avait demandés en avril précédent et qu'il attendait toujours, mais le plus de secours possible en hommes et en argent<sup>1</sup>.

Autant les Anglo-Bourguignons étaient abattus et déconcertés par les succès de l'armée royale, autant la joie était grande dans le royaume. Deux jours après Patay, le 21 juin, Perceval de Boulainvilliers, conseiller-chambellan de Charles VII, s'en faisait l'écho et écrivait au duc de Milan la curieuse lettre que nous mentionnions

1. *Procès*, t. III, p. 15. — On a vu dans la page de Mézeray, citée aux *Notes* du premier volume, que les Anglais invoquaient à tout propos les prophéties et l'autorité de Merlin.

2. DE BARANTE, *Histoire des ducs de Bourgogne*, t. III, p. 323.

dès le premier volume, aux Appendices de cette Histoire. L'auteur nous y trace un tableau rapide de cette campagne de la Loire. Après avoir rappelé les succès obtenus, il ajoute : « La Pucelle a fait tout cela et bien d'autres choses encore. Pour nous, nous voyons un miracle du ciel dans tous ces événements<sup>1</sup>. »

Comme les nouvelles du siège d'Orléans, les nouvelles de la prise des places de la Loire étaient fidèlement transmises par les soins de la Pucelle au gentil Dauphin, dans le château de Sully où ce prince recevait de son favori, La Trémoille, une fastueuse hospitalité. Charles VII, de son côté, s'empessa de les faire savoir à ses bonnes villes du royaume. Une lettre qu'il écrivait vers la mi-juin aux habitants de Tours leur annonçait le secours qu'il avait obtenu de « Dieu, notre créateur, pour le fait de Jargeau, pris d'assaut en cette semaine sur les Anglais<sup>2</sup> ». Dans la lettre, écrite le 19 juin à ses « amés et féaux les gens de *son* conseil » Delphinal, le Roi, après avoir résumé les succès de la campagne, les engageait à s'en réjouir et à notifier ces nouvelles « aux gens d'église, nobles et autres de notre pays du Dauphiné<sup>3</sup> ».

A Lyon, l'on savait dans les derniers jours de juin les choses dont les rives de la Loire et les plaines de la Beauce venaient d'être le théâtre. Le bruit que Paris avait chassé les Anglais s'y était même répandu. Un magistrat Lyonnais le mandait aux conseillers grenoblois du Roi-Dauphin, dans une lettre qu'il leur écrivait à la date du 27 juin. Maître Rebauteau (c'était le nom de ce personnage) rapportait à ce propos un aveu tombé de

1. *Procès*, t. V, p. 120.

2. Archives de Tours, *Registre des Comptes*, XXIV.

3. *Bulletin de l'Académie Delphinale*, t. II, p. 459.

la bouche de Talbot, quand il fut fait prisonnier. « A cette heure, avait dit le capitaine anglais, le Roy est maistre de tout et il n'y a plus de remède. — Et crois qu'il dit vrai, la mercy Dieu », ajoutait l'auteur de la lettre<sup>1</sup>.

Ces mêmes nouvelles, le Roi « les escrivit encore à Monsieur le Maire et à Messieurs de La Rochelle, gens d'Église et autres. Lequel M. le Maire, après lesdittes lettres reçues, s'en alla incontinent en l'église de Saint-Berthommé, d'icelle ville; et fut ordonné de faire promptement sonner les services par toutes les églises d'icelle ville, et que chacon s'assemblât en l'église de sa paroisse, et qu'illec (là) fust remercié Nostre-Seigneur desdittes nouvelles en chantant solennellement le *Te Deum laudamus*, et autrement en prières et oraisons; et que celuy jour au soir fussent faits feux nouveaux par les carrefours de laditte ville; et le lendemain, procession générale et dévotte en l'église Nostre-Dame-de-Losnes. Et ainsy fut fait comme il fut ordonné<sup>2</sup>. »

Le jeune monarque ressentit une vive joie de ce changement de fortune : à tel point qu'il ne put se défendre de la témoigner dans les lettres d'anoblissement qu'il concéda, sur la requête de la Pucelle, dans les premiers jours de ce mois de juin, au sieur Gui de Cailly, « citoyen notable d'Orléans<sup>3</sup> », qui avait reçu Jeanne,

1. *Bulletin de l'Académie Delphinale*, loc. cit.

2. *Relation extraite du Livre noir de l'hôtel de ville de La Rochelle*. (Revue historique, t. IV, p. 341.)

3. *Procès*, t. V, pp. 342-346. — Le texte de ces lettres d'anoblissement est tiré d'un manuscrit de la bibliothèque de Carpentras ayant appartenu au célèbre érudit Nicolas-Claude de Peiresc. Il y avait été transcrit d'après un original en parchemin dont on n'a pas indiqué la provenance. Par leur forme et par leur ton enthousiaste, ces let-

le 29 avril, en son château de Reuilly, près Chécy.

Dans cette lettre, Charles VII commence par rappeler « l'immensité des bienfaits dont le Ciel l'a comblé, et, avant tout, la faveur capitale par laquelle, alors que les choses allaient de mal en pis, le siège d'Orléans a été si heureusement levé.

« Cet événement, poursuit le monarque, s'est accompli par l'heureuse venue et la conduite de l'illustre Pucelle, de cette Jeanne d'Arc de Domremy, dont les mérites à notre égard sont infinis (*de nobis in infinitum merito Johanne d'Arc*<sup>1</sup>), à ce point qu'on peut dire que la venue et l'entrée de ladite Pucelle en cette ville d'Orléans, pour la défendre et en repousser les Anglais, sont une promesse et un présage qu'il nous deviendra facile de recouvrer les autres places et cités.

« Que nous entourions des faveurs les plus hautes ladite Jeanne, ce n'est pas assez; jamais la récompense n'égalera ses services. Il nous faut, de plus, étendre nos faveurs aux vaillants guerriers qui ont aidé ladite Jeanne à faire lever ce siège fameux.

« Parmi ces guerriers, un de ceux que notre bien-aimée Jeanne nous a particulièrement recommandés est Guy de Cailly, homme des plus honorables par l'honnêteté de la vie, et des plus notables, des plus distingués de la cité d'Orléans... C'est pourquoi, sachant les remar-

tres ne rappellent aucunement les usages de l'ancienne chancellerie. (*Procès*, t. V, pp. 342-343.) — A quelle date ces lettres furent-elles octroyées?... Le document même ne le porte pas. Comme il n'y est question que du siège d'Orléans, il est probable que ce fut avant la campagne de la Loire.

1. Ici le nom de Jeanne d'Arc est écrit tout entier et avec l'orthographe voulue. Ce n'est pas *Jeanne d'Arc*, comme portent les lettres d'anoblissement de la famille de la Pucelle.

quables services dudit Guy de Cailly et comment il a secondé de tout son pouvoir la bonne volonté de Jeanne à notre égard, soit en combattant avec elle, soit en la recevant dans son château de Ruilly, près de Chécy, lorsqu'une apparition angélique l'invita à pénétrer dans Orléans, faveur céleste dont ledit Guy de Cailly eut sa part, ainsi que Jeanne nous l'a pleinement déclaré..., nous anoblissons le prénommé Guy de Cailly..., et en faveur de l'apparition sus mentionnée, nous lui donnons pour armes, *d'azur rehaussé d'argent, à trois têtes de chérubins ailées et barbelées de couleur flamboyante qui est d'or ombré de gueules*, conformément à ce qu'il a vu dans ladite apparition. »

Nous ne relèverons pas, dans ces lettres d'anoblissement, la mention qui y est faite de « cette apparition angélique qui invita la jeune Lorraine à pénétrer dans Orléans, faveur dont Guy de Cailly eut sa part »; nous avons eu déjà l'occasion de nous en occuper. Mais nous noterons tout particulièrement la foi respectueuse avec laquelle Charles VII s'exprime et la mesure qu'elle lui inspire. « C'est pour perpétuer la mémoire de cette faveur céleste », déclare-t-il, qu'il octroie au nouvel anobli le blason que nous venons de décrire<sup>1</sup>.

Ce qui mérite tout autant d'être signalé, en ce document, c'est le sentiment de gratitude qu'on y voit exprimé. Charles VII avait alors conscience du service « immense » que la Pucelle avait rendu au royaume et à lui-même, en repoussant les Anglais d'Orléans. Il comprenait que ce succès éclatant ouvrait une ère nou-

1. « In favorem predictae apparitionis, tria capita angelorum..., prout in dicta apparitione vidisse crediderat... concessimus. » (*Procès*, t. V, pp. 345-346.)

velle et que dorénavant recouvrer les villes et provinces perdues devenait chose facile. Combien ces aveux du jeune Roi rendent pénible le silence qu'il gardera, après que sa bienfaitrice sera tombée au pouvoir des Anglais, et surtout l'inaction dans laquelle il s'enfermera!

Dans le cours de la campagne de la Loire, Jeanne d'Arc reçut du duc de Bretagne un message dont parle le trésorier de l'empereur Sigismund, Eberhard Windecke. Frère Yves Milbeau, confesseur du duc, et Hermine, son héraut d'armes, étaient chargés de complimenter la Pucelle sur ses succès d'Orléans.

« Alors, raconte Eberhard, c'est-à-dire après la prise de Meung-sur-Loire, le duc de Bretagne envoya son confesseur vers la Pucelle pour lui demander si c'était de par Dieu qu'elle était venue secourir le Roi. Jeanne répondit : « Oui. » Le confesseur dit : « S'il en est ainsi, « Monseigneur le duc de Bretagne est disposé à venir « pour aider le Roi de son service. Il ne peut venir de « son propre corps, car il est dans un grand état d'in- « firmité; mais il enverra son fils aîné avec une grande « armée. » La Pucelle lui répondit que le duc n'aurait pas dû raisonnablement attendre si longtemps pour envoyer ses gens aider le Roi de leur service<sup>1</sup>. »

Jean VI, duc de Bretagne et frère d'Arthur de Richemont, avait lié plus d'une fois sa cause à celle des ennemis du royaume. Il avait adhéré au funeste traité de Troyes. L'élévation de son frère à la dignité de connétable le rapprocha de Charles VII. Mais il ne mit des troupes à son service qu'après février 1431, à l'occasion du traité conclu entre Charles VII et lui<sup>2</sup>.

1. *Procès*, t. IV, pp. 497, 498; — t. V, p. 264.

2. DE BEAUCOURT, *Histoire de Charles VII*, t. II, pp. 113, 271.

Le compte rendu que fit frère Yves Milbeau à son illustre pénitent de l'entretien qu'il avait eu avec Jeanne d'Arc ne paraît pas avoir déplu au duc Jean, car quelque temps après il envoyait à la Pucelle « une dague et plusieurs chevaux de prix par le sire de Rostrenen, Auffroy Guinot et un poursuivant d'armes qui allaient de sa part à la cour de France<sup>1</sup> ».

Le duc de Bretagne n'est pas le seul personnage qui ait songé à offrir à la Pucelle des cadeaux de prix, en signe d'admiration. En ce même mois de juin, les gens du conseil du duc d'Orléans, désireux de témoigner leur reconnaissance envers leur libératrice, firent faire et délivrer à Jehanne la Pucelle, présente alors dans leur cité, une robe « de fine brucelle vermeille (de drap cramoisi surfin de Bruxelles) et une huque (sorte de blouse ou cotte courte qu'on portait soit sous la robe, soit sur l'armure) d'étoffe verte, ornées l'une et l'autre de satin blanc ». On jugera de la richesse de ces vêtements par le prix qui en fut payé : étoffes et façon revinrent à treize écus d'or, dont la plus grande partie fut comptée à Jean Luillier, drapier, le même qui déposa au Procès de réhabilitation. Jeanne reçut ce cadeau des bons Orléanais dans l'un des séjours qu'elle fit à Orléans, après Jargeau ou Patay. Jacques Boucher, trésorier général du duc d'Orléans, compta, le cinquième jour d'août 1430, ès treize écus d'or aux fournisseurs qui en donnèrent quittance « et s'en tinrent à bien contents<sup>2</sup> ».

1. Dom MORICE, *Histoire de Bretagne*, t. 1, p. 580.

2. *Procès*, t. V, pp. 112-114.



## CHAPITRE XXI.

### LA CAMPAGNE DE REIMS.

#### DE GIEN A TROYES. — FRÈRE RICHARD.

- I. *Jeanne d'Arc à Orléans et à Sully-sur-Loire. — Sa requête en faveur de Richemont. — Prodiges dans le Poitou. — Réveil du sentiment patriotique.*
- II. *Instances de la Pucelle auprès du Roi afin qu'il marche sur Reims. — Hésitations de Charles VII. — Décision prise. — Lettre de la Pucelle aux habitants de Tournay.*
- III. *Départ de Gien. — Auxerre. — Lettres du Dauphin aux habitants de Troyes et de Reims. — Lettre de Jeanne aux habitants de Troyes. — Arrivée devant Troyes.*
- IV. *Frère Richard et Jeanne d'Arc.*

#### I.

##### JEANNE D'ARC A ORLÉANS ET A SULLY-SUR-LOIRE.

Le dimanche matin, 19 juin, Jeanne d'Arc, le duc d'Alençon, les capitaines et les hommes d'armes qui avaient combattu à Patay rentrèrent à Orléans. Ils furent reçus avec grande joie par « les gens d'Église, bourgeois et commun peuple », qu'émerveillaient des succès si inattendus. Et ce n'étaient pas seulement les Orléanais qui témoignaient leur admiration; mais, en ces jours, il fut beaucoup parlé de ces choses entre seigneurs, chevaliers, écuyers, gens de guerre « et toutes gens de

quelque état qu'ils fussent ». Et ils ne pouvaient se lasser d'admirer « les grandes aventures de guerre qui, le samedi d'avant, étaient advenues par l'entremise de la Pucelle à elle et à sa compagnie<sup>1</sup> ».

« Et, par spécial, Jehanne la Pucelle acquit en ces besognes si grandes louanges et renommée, qu'il semblaît que, par son moyen, le Roy dût être remis et restablî du tout en son royaume<sup>2</sup>. »

Et l'on disait que si on « eust voulu poursuivre, on eust classé lesdits Anglais jusques à la mer, vu le courage que chacun avoit, car un Français eust abattu dix Anglais<sup>3</sup> ».

Les fidèles Orléanais ne doutaient pas que, à cette occasion, Charles VII ne vînt en leur cité se réjouir avec eux de l'heureuse issue de la campagne, féliciter leur libératrice à qui les chefs de l'armée se reconnaissaient eux-mêmes redevables de leurs victoires, et rendre grâces de tout à Dieu par des prières publiques et solennelles. Dans cette attente, ils tendirent les rues de draperies et pavosèrent leurs maisons. Préparatifs inutiles ! Le jeune roi ne bougea pas de Sully ; « dont aucuns ne furent mie contents<sup>4</sup> ».

C'est dans cette résidence que Jeanne, le duc d'Alençon et les principaux capitaines allèrent raconter à Charles VII les détails de la campagne<sup>5</sup>. La Pucelle présenta au gentil Dauphin les chevaliers et seigneurs

1. PERCEVAL DE CAGNY, *Procès*, t. IX, p. 17 ; — *Chronique de la Pucelle*, p. 308.

2. MONSTRELET, liv. II, chap. LXI, t. IV, p. 331.

3. *Chronique anonyme*, p. 39.

4. *Chronique de la Pucelle*, loc. cit. ; — *Journal du siège*, p. 105.

5. *Journal du siège*, pp. 105, 106. — *Chronique de la Pucelle*, p. 308.

anglais qui avaient été faits prisonniers. Charles les traita avec affabilité et courtoisie. Il félicita ensuite les vaillants compagnons d'armes de Jeanne de l'avoir si bien secondée; mais il fit surtout « grande fête » à la jeune guerrière, remerciant Dieu « qui donnait à une femme le courage de telles entreprises<sup>1</sup> ». Ce que pensait le Roi, les seigneurs et capitaines le pensaient également; car, ainsi que le déclarait Dunois, « si toutes ces places (Jargeau, Meung, Beaugency) furent réduites en peu de temps, elles ne le furent que grâce à la Pucelle ». Et il ajoutait : « Telle est ma conviction<sup>2</sup>. »

Le nombre des prisonniers de « grand état » qui furent présentés au Roi fournit à la Pucelle l'occasion d'entretenir Charles VII de son cousin le duc d'Orléans et des moyens de mettre fin à sa captivité. En offrant aux Anglais de remettre en liberté le comte de Suffolk, le comte de Huntingdon et tous ceux dont la rançon revenait en totalité ou en partie à Jeanne même ou au Roi, en échange de la délivrance du duc prisonnier, on proposerait des conditions trop raisonnables pour que le grand Conseil d'Angleterre refusât de les examiner. Après sérieux examen et mûre délibération, le grand Conseil vint-il à se prononcer pour la négative, il n'y aurait qu'à laisser le temps faire son œuvre et à garder captifs tous les personnages de qualité que la fortune de la guerre ferait tomber entre les mains des Français : le duc de Gloucester et ses conseillers seraient peut-être moins inflexibles devant les réclamations des prisonniers de guerre et de leurs familles. La Pucelle, qui

1. PERCEVAL DE CAGNY, *op. cit.*, p. 17. — *Chroniques de Flandre*, t. III, p. 414.

2. *Procès*, t. III, p. 10.

nous dit avoir demandé au Roi « qu'il la laissât faire des prisonniers »<sup>1</sup>, ne nous a pas appris ce que le jeune monarque lui avait répondu.

Cependant, le connétable de Richemont attendait à Beaugency, où il était revenu après Patay, ce qu'il plairait à Charles de décider à son sujet. Jeanne n'oublia pas la promesse qu'elle lui avait faite de plaider sa cause. Elle s'empressa donc de remonter au gentil Dauphin le bon vouloir que le connétable avait témoigné. Il lui amenait de nobles seigneurs, de braves gens de guerre et quinze cents combattants. Il ne demandait qu'à servir son Roi, et il se prêterait à toutes les conditions que Charles et La Trémoille jugeraient bon de lui imposer. « fût-ce jusqu'à baiser le favori aux genoux ».

Le Roi répondit à la jeune guerrière que, sur sa requête, il voulait bien pardonner; mais ce qu'il n'accorderait jamais, c'est que Richemont se trouvât avec lui au voyage du sacre; il aimerait mieux n'être pas couronné<sup>2</sup>.

Quelle était l'influence qui paralysait à ce point chez le jeune prince le désir d'être agréable à la Pucelle et à ces gentilhommes qui venaient d'exposer généreusement leur vie pour sa cause, car Jeanne, en sollicitant la rentrée en grâce du connétable, avait exprimé autant leurs sentiments que les siens propres?

Cette influence était celle de l'homme dont, en ce temps, Charles acceptait l'hospitalité, du sire de La Trémoille. Cet homme, alors tout-puissant, ne voulait à aucun prix de la grâce de Richemont. Le faible monarque craignait encore plus de mécontenter son ministre

1. *Procès*, t. I, pp. 133, 134.

2. *Journal du siège*, p. 106; — GUILLAUME GRUEL, p. 74.

qu'il n'avait à cœur d'accorder sa requête à la libératrice d'Orléans. Charles VII « faisait du tout au tout ce qu'il plaisait au dit seigneur de La Trémoille », et c'est pour « lui plaire qu'il ne voulut souffrir que le connétable vint devers lui<sup>1</sup> ». Le châtelain de Sully-sur-Loire savait qui était Richemont; la présence auprès de Charles de ce rude homme de guerre n'eût pas tardé — le favori n'en pouvait douter — à battre en brèche son crédit et à compromettre sa faveur.

D'autre part, La Trémoille était bien aise de prouver à la Pucelle qu'elle devait compter avec lui, en dépit de la confiance et du bon vouloir que le Roi, livré à lui-même, n'hésitait pas à lui témoigner. Le connétable reçut donc à Beaugency l'ordre de « s'en retourner en sa maison ». Les seigneurs de Beaumanoir et de Rostrenen, qu'il envoya à La Trémoille lui-même pour essayer de le fléchir, ne rapportèrent pas une réponse plus favorable. Richemont dut renoncer à suivre Charles VII à Reims. S'il eût assisté à la cérémonie du sacre, il eût eu de plein droit l'honneur de porter l'épée de connétable devant le jeune roi dans le chœur de la cathédrale. Il dut en faire le sacrifice. Regagnant sa seigneurie de Parthenay, il n'en continua pas moins de combattre les Anglais et de défendre la cause nationale<sup>2</sup>.

1. *Journal du siège*, *ibid.*

2. E. COSNEAU, *op. cit.*, p. 174. — GUILLAUME GRUEL, p. 74. — A partir de 1433, Richemont reconvra la faveur de son souverain et ne la perdit plus. — En 1457, après la mort de son neveu Pierre II, il devint duc de Bretagne, d'où son nom d'Arthur III, duc de Bretagne. Néanmoins, il tint à demeurer toujours connétable. Il voulait « honorer en sa vieillesse un titre qui l'avait honoré en sa jeunesse ».

Le 29 août 1442, il se maria à Jeanne d'Albret. Celle-ci étant morte en 1444, il épousa en 1445 Catherine de Luxembourg, fille de Pierre de Luxembourg, comte de Saint-Pol. Il ne laissa qu'une fille

C'est apparemment vers ce même temps, c'est-à-dire dans les derniers jours de juin, que Charles VII reçut les deux gentilshommes, et peut-être aussi l'évêque de Luçon, qui venaient lui rendre compte des prodiges advenus dans le pays de Poitou. On y avait vu, assurait-on, « les plus merveilleuses choses que l'on vit jamais ; des hommes armez de toutes pièces chevauchant en l'air sur de grands coursiers blancs, avec, sur les armures, une grande bande blanche ». Le Roi, ayant eu connaissance de ces bruits, avait chargé l'évêque de Luçon de s'enquérir de ce qu'il pouvait y avoir de vrai. En réponse aux informations de l'évêque, plusieurs de ses diocésains affirmèrent avoir vu un de ces chevaucheurs aériens passer par-dessus un chastel près de Talmont, tenant en sa main une épée toute nue, avec un grand feu tout autour de lui. Les habitants du chastel ayant crié à haute voix, l'homme à l'armure leur dit à trois reprises : « Ne craignez rien ! » Plus de deux cents personnes affirmaient avoir vu ces choses et d'autres tout aussi surprenantes. De ce nombre étaient les deux gentilshommes qui vinrent trouver le Roi<sup>1</sup>.

Si l'on veut bien noter que ces faits étranges, amplifiés, transformés, dénaturés peut-être par l'imagination populaire, se produisaient au temps de la campagne de la Loire, et que le personnage qui les raconte rappelle par la même occasion les résultats de cette campagne, on n'hésitera pas à voir dans cette surexcitation des esprits un effet de l'apparition de la Pucelle. Les populations sortaient de leur torpeur, la fibre patriotique s'éveillait

naturelle. Sa mort arriva à Nantes, le 26 décembre 1458. — E. COSNEAU, *op. cit.*, passim.

1. *Procès*, t. V, pp. 121-123.

en elles et s'apprêtait à vibrer plus fort que jamais. En un mot, non seulement l'armée du Roi, mais le royaume, mais la France elle-même se ressaisissaient.

## II.

JEANNE RENOUVELLE SES INSTANCES AUPRÈS DE CHARLES VII,  
POUR ALLER A REIMS.

Malgré l'accueil peu encourageant qu'avait fait le Roi à sa démarche concernant Richemont, Jeanne d'Arc ne laissa pas le prince s'endormir dans la nonchalance qui lui était naturelle. Tout entière à l'accomplissement de sa mission, elle rappela respectueusement au Dauphin les résolutions qu'il avait arrêtées lui-même lorsque fut décidée la campagne de la Loire. Puisqu'il n'y avait plus rien à craindre du côté de la Beauce, il fallait, lui dit-elle, se porter en avant sans attendre davantage et marcher sur Reims.

Charles VII, sous l'empire néfaste de La Trémoille, écouta assez froidement le langage de la Pucelle. Il serait imprudent de se hâter, lui répondit-il. Tout le pays, depuis Orléans jusqu'à la ville du sacre, était entre les mains des Bourguignons et des Anglais; du reste, on examinerait en conseil, à Châteauneuf-sur-Loire, ce qu'il y aurait de mieux à faire.

Le 20 juin, le Roi partait de Sully, emmenant avec lui la jeune Lorraine. Le lendemain, 21, il était à Saint-Benoît-sur-Loire. Jeanne paraissant profondément triste, Charles en fut ému. Il lui remontra qu'elle se donnait trop de peine pour lui; qu'elle devait songer à prendre un peu de repos.



— Ce n'était pas le moment de prendre du repos, reparti la Pucelle; elle n'en prendrait pas et n'y songerait pas tant que Charles n'aurait pas reçu son digne sacre.

Le Roi retombant dans ses doutes et ses perplexités, Jeanne lui dit :

— Pourquoi doutez-vous ainsi, gentil sire? Vous aurez votre royaume et vous serez couronné<sup>1</sup>.

A Châteauneuf-sur-Loire, où l'on était rendu le 22 juin, il se tint de nombreux conseils. Dans quelle mesure l'opposition ouverte aux desseins de la Pucelle se fit-elle jour, nous ne saurions le dire; mais une opposition indirecte, mettant en avant l'imprudencce qu'il y aurait à compromettre par un échec les résultats obtenus, ne manqua pas de se produire. C'est Dunois qui nous l'apprend. Les seigneurs de sang royal, dit-il, et autres capitaines voulaient que le Roi allât non à Reims, mais en Normandie<sup>2</sup>.

A leur avis, le voyage de Reims était trop périlleux. « Tout le païs par où il fallait passer était ennemi; il faudrait former autant de sièges qu'on rencontrerait de villes et de ports. Pour ce faire, il était besoin d'un grand attirail de munitions et d'artillerie qu'il était impossible de traîner à ce voyage. D'ailleurs les vivres et l'argent manqueraient. Le Roy pourrait tout à son aise, après avoir rangé les ennemis à la raison, se faire sacrer et couronner<sup>3</sup>. » En prenant la route de la Normandie, on évitait une marche à travers près de cent lieues de pays

1. *Procès*, t. III, p. 116. Déposition du président Simon Charles. — *Chronique de la Pucelle*, p. 308.

2. *Procès*, t. III, pp. 11, 12.

3. E. RICHER, *Histoire de la Pucelle d'Orléans*, t. I, p. 117.

ennemi, on était assuré de rallier un grand nombre de partisans, et l'occupation de Rouen et de la Normandie offrait une importance bien supérieure à celle de la Champagne.

Ces considérations n'étaient pas du goût de la Pucelle. Avec plus d'ardeur que jamais elle soutint la nécessité de faire sacrer Charles VII à Reims ; cela pour des raisons morales et patriotiques encore plus que pour des raisons stratégiques <sup>1</sup>. En différant, ne paraîtrait-on pas reculer ? Une fois le Dauphin sacré et couronné, la puissance des adversaires irait diminuant sans cesse, et ils ne pourraient plus nuire au prince et au royaume.

Sans doute, Jeanne appela l'attention du Conseil sur le mouvement d'opinion que les victoires récentes avaient suscité dans le pays, principalement dans les provinces voisines de l'Orléanais. Ce mouvement, des plus favorables à la cause de Charles, irait croissant et deviendrait irrésistible si l'on prenait la route de Reims ; il risquerait fort de s'affaiblir si, au contraire, on tournait le dos à Reims pour aller faire la campagne en Normandie.

Conseillers royaux et capitaines reconnurent la justesse des raisons de Jeanne et se rangèrent à son avis <sup>2</sup>. S'il y eut des dissidents, c'était apparemment les personnages qui, devant Troyes, proposèrent de renoncer au sacre et de reprendre la route de la Loire.

1. En plusieurs études *sur la guerre des partisans dans la Haute Normandie, de 1424 à 1429*, M. Lefèvre-Pontalis fait ressortir quelques-unes des circonstances favorables à une campagne ainsi menée (*Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1893-98). Mais les raisons de Jeanne avaient une portée beaucoup plus haute et absolument décisive.

2. *Procès*, t. III, p. 13.

Il fut donc décidé que l'on marcherait sur Reims sans tarder davantage. C'était une campagne d'environ quatre-vingts lieues à fournir en pays ennemi. Pour l'entreprendre, il fallait de la confiance et, humainement parlant, de l'audace. « Depuis Orléans jusques audit Reims, tout était à la dévotion de l'Anglais. »

Aux conseillers royaux et autres gens qui lui en faisaient l'observation, la jeune guerrière répondait :

— Tout cela je le sais bien, mais je n'en tiens pas compte. Par mon martin, je mènerai le gentil Roy Charles et sa compagnie sûrement, et il sera sacré audit lieu de Reims<sup>1</sup>.

La ville choisie pour le rendez-vous des troupes et gens appelés à prendre part à la campagne était Gien-sur-Loire. Charles, qui de Châteauneuf était retourné à Sully, se rendit à Gien le 25 juin, avec sa maison et son

1. JEAN ROGIER, *Procès*, t. IV, p. 285. — PERCEVAL DE CAGNY, *ibid.*, p. 18. — Bon nombre des détails qui suivent sur la campagne de Reims sont tirés d'un auteur de la seconde moitié du seizième siècle qui mourut en 1637. Mais vu la source à laquelle cet auteur, nommé Jean Rogier, les a puisés, ils ont, remarque J. Quicherat, l'autorité des documents du quinzième siècle. Jean Rogier était bourgeois de Reims, dont il fut échevin et procureur. Il était grand amateur d'histoire et correspondait avec le savant André Duchesne. L'étude de l'histoire de Reims l'amena à rédiger un « Recueil des chartes, titres et arrêts notables qui se trouvent en la maison et hostel de ville, comme anssy en la Chambre de l'eschevinage de la ville de Reims ». Ce recueil, dont Jean Rogier ne laissa que le manuscrit, a été imprimé dans les *Archives législatives de la ville de Reims*. C'est là seulement que se trouve la lettre de Jeanne aux habitants de Troyes et le résumé de bon nombre de lettres écrites depuis le sacre aux Rémois par Regnault de Chartres. Les pages que J. Quicherat a tirées de Jean Rogier ont été rédigées d'après les lettres mêmes de Charles VII, des autorités civiles et militaires des villes de Troyes, Châlons et Reims, c'est-à-dire d'après des pièces d'un caractère officiel. (Voir J. QUICHERAT, *Procès*, t. IV, p. 284.)

Conseil<sup>1</sup>. La jeune reine Marie d'Anjou vint l'y rejoindre. Le Roi songeait à l'emmener à Reims; mais sur l'avis de ses conseillers il y renonça, et la reine s'en retourna à Bourges<sup>2</sup>.

De Châteauneuf-sur-Loire, la Pucelle, toute joyeuse de la résolution du Dauphin, était venue à Orléans en aviser les capitaines et gens de guerre qui s'y trouvaient. Le vendredi (24 juin) « bien matin », vivres, artillerie, munitions, tout étant prêt, Jeanne dit au duc d'Alençon :

« Faites sonner les trompilles (trompettes) et monter à cheval. Il est temps d'aller vers le gentil roy Charles pour le mettre à son chemin de son sacre à Reims.

« Et tous montèrent à cheval, en la ville et ceux des champs<sup>3</sup>. »

Les seigneurs qui essayaient de dissuader le jeune prince d'entreprendre cette expédition alléguaient, entre autres raisons, le petit nombre de troupes dont on disposait.

— Je ne redoute pas le manque de monde, répliquait la Pucelle; beaucoup de gens me suivront<sup>4</sup>.

En effet, à la nouvelle que, selon la parole de Jeanne, « c'était la volonté de Dieu que le roy Charles allât à Reims pour y être sacré et couronné, il vint de toutes parts des hommes d'armes au service du Roy<sup>5</sup> ».

Ce qui surtout les attirait, c'était la pensée de faire campagne avec l'héroïne d'Orléans et de Patay. On ne voyait plus, on ne connaissait plus que Jeanne. Pour

1. *Chronique de la Pucelle*, p. 309. — Gien est à 63 kilomètres d'Orléans.

2. *Journal du siège*, p. 180; — *Chronique de la Pucelle*, p. 310.

3. PERCEVAL DE CAGNY, *op. cit.*, pp. 16, 17

4. *Procès*, t. III, p. 76. Déposition de Gobert Thibault

5. JEAN CHARTIER, *Procès*, t. IV, pp. 69-71.

combattre avec elle, des gentilshommes, n'ayant ni cheval, ni armure, se présentaient comme archers et gens de pied, « montés sur de petits chevaux ». D'autres servaient à leurs frais personnels, contents de tout, pourvu qu'ils suivissent la Pucelle<sup>1</sup>.

« Et avoient chascun grant attente que par le moyen d'icelle Jehanne on eust beaucoup de biens au royaume de France, laquelle désirait-on cognoistre, comme chose venue de par Dieu. Et chevalchoit toujours armée, ainsy qu'estoient les aultres gens de guerre de sa compagnie; et parloit aussy prudemment de la guerre comme capitaine savoit faire. Et quand le cas advenoit qu'il y avoit en l'ost (en l'armée) aucun cri ou effroi de gens d'armes, elle venoit, à pié ou à cheval, aussi vaillamment que capitaine eust seu faire, donnant cœur aux aultres, et les admonestant de faire bon guet et garde. Et en toutes les aultres choses estoit bien simple personne, et de belle vie et honnesté; et se confessoit bien souvent, et recevoit le corps de Nostre-Seigneur presque toutes les semaines une fois. Et toujours estoit en habit d'homme, et disoit-on qu'il n'y avoit docteur, clerc ne (ni) aultre personne qui de son fait ne fust esmerveillé<sup>2</sup>. »

Cette confiance des gentilshommes et du peuple en la Pucelle ne se manifesta pas seulement pendant que les troupes royales s'assemblaient à Gien, elle se maintint après l'entrée en campagne, car en route la petite armée ne cessa de grossir. On le vit bien lorsque Jeanne, entre Auxerre et Troyes, la fit passer en revue. « Elle se trouva extrêmement nombreuse. » Ils étaient bien

1. *Chronique de la Pucelle*, p. 312; — HENRI MARTIN, *Histoire de France*, t. VII, p. 114. Paris, in-8°, 1844.

2. JEAN CHARTIER, *Procès*, t. IV, pp. 69-70.

« douze mille combattans, tous preux, hardis, vaillants et de grand courage<sup>1</sup> ».

Le 25 juin, le jour même où le Roi et sa maison arrivaient dans Gien, Jeanne, qui s'y était rendue également, adressait aux fidèles habitants de Tournay une lettre dans laquelle elle les informait des résultats de la campagne de la Loire et les invitait « à venir au sacre du gentil roi Charles, à Reims, où nous serons bientôt », disait-elle.

Voici, dans sa teneur, cette lettre qui, comme toutes celles de Jeanne, respire un parfum exquis de patriotisme et un amour ardent pour « la bonne cause du royaume de France » :

† JHESUS † MARIA.

« Gentilshommes loyaux Français de la ville de Tournay, la Pucelle vous fait savoir des nouvelles de par deçà. En huit jours, elle a chassé les Anglais de toutes les places qu'ils tenaient sur la rivière de la Loire, par assaut ou autrement. Il y en a eu beaucoup de pris et de tués, et elle les a déconfis en bataille. Et croyez que le comte de Suffolk, La Poole, son frère, le sire de Talbot, le sire de Scales et messire Jean Falstolf<sup>2</sup>, ainsi que plusieurs chevaliers et capitaines, ont été pris, et le frère du comte de Suffolk et Glansdale tués. Maintenez-vous bien loyaux Français, je vous en prie.

1. *Procès*, t. III, p. 76. Déposition de Gobert Thibault. — *Journal du siège*, p. 108.

2. Falstolf, on l'a vu plus haut, ne fut ni pris, ni tué. Il se réfugia dans Corbeil. — Peut-être avait-on confondu avec ce capitaine quelque seigneur anglais qui lui ressemblait de visage et de nom.

« Je vous prie et vous requiers que vous soyez tous  
 « prêts à venir au sacre du gentil roi Charles à Reims,  
 « où nous serons bientôt; venez au-devant de nous,  
 « quand vous saurez que nous approchons. A Dieu je  
 « vous recommande. Que Dieu vous garde, et qu'il vous  
 « donne la grâce de pouvoir défendre et maintenir la  
 « bonne querelle (cause) du royaume de France.

« Écrit à Gien le vingt-cinquième jour de juin. »

Sur l'adresse : « *Aux loyaux Français de la ville  
 de Tournay*<sup>1</sup>. »

La lettre de la Pucelle « et du confesseur d'icelle » fut remise le 6 juillet aux Tournaisiens. Le lendemain, les quatre Consaux ou comité administratif mandèrent le clergé, les officiers du bailliage et gens de loi, pour en prendre officiellement connaissance et aviser avec eux sur le contenu de la dépêche.

Le 9 juillet, il fut décidé, après délibération, qu'on la communiquerait aux bannières, c'est-à-dire aux trente-six sections formant l'universalité des citoyens.

Quant à nommer des ambassadeurs pour accompagner Charles VII à Reims, les Tournaisiens n'avaient pas attendu l'invitation de la jeune guerrière. Le 3 juillet, maître Henry Romain, conseiller général de la ville, désigné à cet effet, partait de Tournay et allait rejoindre auprès du roi les deux Tournaisiens Biétremlieu Carlier, grand doyen, et Jacques Queval, juré, que des lettres spéciales lui adjoignaient. C'est pour cela que, dans le procès-verbal officiel dressé à leur retour, l'on voit qu'ils assistèrent non seulement au sacre et couronnement de

1. *Procès*, t. V, p. 124. — Cette lettre n'ayant pas l'importance de la lettre aux Anglais, nous en avons rajeuni les mots et l'orthographe.



Charles VII, mais encore « aux entrées qu'il avait faictes ès villes de Auxerre, Gien, Troyes, Châlons et autres<sup>1</sup> ».

Le jeudi soir, 21 juillet, les trois ambassadeurs rentraient dans Tournay. Le lendemain, ils rendaient compte au peuple de leur mission et présentaient les lettres adressées par le Roi à ses fidèles sujets. Lecture publique en fut donnée ce même jour au peuple, ainsi que le 26 juillet « par-devant les Consaulx et commis en halle<sup>2</sup> ».

### III.

#### DE GIEN A AUXERRE ET TROYES.

Parmi les seigneurs et graves personnages que Charles VII écoutait volontiers, plusieurs étaient d'avis que, avant de partir, on prit la précaution de s'emparer des places de la Haute-Loire. Déjà le Roi avait fait sommer par des hérauts Bonny, Cosne et La Charité, de rentrer en son obéissance, et elles s'y étaient refusées. Déférant à l'avis exprimé, Charles VII envoya l'amiral Louis de Culan assiéger Bonny. Cette démonstration eut raison de la résistance des habitants. Le dimanche, 26 juin, la ville se rendait<sup>3</sup>. Toutefois, ces mesures de précaution pouvaient susciter des obstacles à l'entrée en campagne.

« L'exemple donné par la garnison de Marchenoir était de nature à rencontrer des imitateurs. Après avoir pris l'engagement de remettre la place au duc d'Alençon

1. H. VANDENBRUECK, *op. cit.*, t. II, pp. 338, 357.

2. *Archives historiques du nord de la France*, année 1837, t. I, p. 520. — *Procès*, t. V, pp. 123-125.

3. *Chronique de la Pucelle*, p. 310; — *Journal du siège*, p. 107.

et aux gens du roi, les Anglo-Bourguignons qui l'occupaient « faussèrent leurs serments <sup>1</sup> ».

Pour couper court à toute tergiversation, la Pucelle sortit de Gien, le 27 juin, avec un certain nombre de capitaines et d'hommes d'armes, et se porta à quatre lieues en avant dans la direction de Montargis <sup>2</sup>.

Le 29, fête de saint Pierre et de saint Paul, Charles VII se décidait à ouvrir la campagne. L'armée partit ce même jour : elle comptait environ douze mille hommes et des chefs tels que le duc d'Alençon, les comtes de Clermont et de Vendôme, le bâtard d'Orléans, les maréchaux de Boussac et de Rais, l'amiral du Culan, le seigneur de Kermoison, les sires de Laval et d'Albret, La Hire, Xaintrailles, sans oublier le ministre favori du roi, le seigneur de La Trémoille <sup>3</sup>.

On ne distribua aux troupes pour leur entrée en campagne que 3 francs par homme d'armes <sup>4</sup>. Mais tel était leur enthousiasme, telle était leur confiance en la Pucelle que tous acceptèrent sans murmurer ces minces avances.

Au début d'une pareille entreprise, on pouvait se demander quel accueil le Dauphin et son armée avaient sujet d'espérer des villes importantes devant lesquelles ils devaient passer. Le 1<sup>er</sup> juillet, après le départ de Gien, Philibert de Moulant, qui commandait une compagnie de gens de guerre au nom du duc de Bourgogne, écrivait aux habitants de Reims que « les villes d'Auxerre et autres du pays ne se souciaient ni des Armagnacs ni de la Pucelle; que si les habitants de Reims le dési-

1. *Chronique de la Pucelle*, p. 309.

2. JEAN CHARTIER, *Procès*, t. IV, p. 71.

3. *Journal du siège*, p. 108; — *Chronique de la Pucelle*, p. 312.

4. *Chronique de la Pucelle*, p. 313.

raient, il les viendrait secourir comme bon chrétien doit faire<sup>1</sup> ».

Le même jour, les habitants de Troyes avisaient ceux de Reims que, s'ils étaient requis de passer du côté du Dauphin, « ils étaient délibérés de faire réponse toute négative, et de se tenir au parti du roy (d'Angleterre) et du duc de Bourgogne jusques à la mort inclusive : ils l'avaient tous juré sur le précieux corps de Jésus-Christ<sup>2</sup> ». Une lettre conçue dans le même sens était adressée aux habitants de Châlons.

Du reste, c'était de toutes parts qu'on écrivait aux Rémois, « afin de les encourager à se maintenir en l'obéissance du roi Henri et du duc de Bourgogne ». Ainsi fit, le dixième jour de juillet, Colart de Mailly, bailli de Vermandois<sup>3</sup>. Ce qui n'empêcha pas le duc de Bourgogne de se plaindre que des habitants de Reims avaient promis au Dauphin de lui ouvrir les portes de la ville, s'il se décidait à venir en Champagne<sup>4</sup>.

Quelques Rémois avaient-ils donné réellement au roi Charles une telle assurance, et se sentaient-ils en communion d'idées sur ce point avec leurs concitoyens?... Le chroniqueur qui nous a transmis ces détails paraît incliner à le croire. A l'appui de son opinion, il fait observer que, pendant cette campagne du sacre, les bourgeois de Reims avisaient exactement le duc de Bourgogne des incidents qui se produisaient; mais « de demander du secours pour défendre et garder ladite

1. JEAN ROGIER, *Procès*, t. IV, p. 286.

2. *Id.*, *ibid.*, pp. 287-290.

3. *Id.*, *ibid.*, p. 294.

4. *Id.*, *ibid.*, p. 285.

ville pas un mot, et n'en voulurent recevoir, comme sera dit ci-après<sup>1</sup> ».

Le premier jour de juillet, l'armée royale arrivait devant Auxerre, après avoir reçu la soumission de la petite ville de Saint-Fargeau<sup>2</sup>. Auxerre avait été engagée au duc Philippe le Bon par le Régent. La Pucelle, plusieurs seigneurs et capitaines étaient d'avis qu'on prit la ville d'assaut, si elle refusait d'ouvrir ses portes. C'eût été, dès le début, un exemple de vigueur propre à apla- nir les difficultés de la campagne. Sur le conseil de La Trémoille, qui avait reçu secrètement des bourgeois d'Auxerre deux mille écus d'or<sup>3</sup>, le Roi en passa par ce que voulurent les Auxerrois. Ils lui offrirent des vivres, mais à prix d'argent. Charles les dut payer. En se retirant, il se contenta de leur promesse de lui faire telle obéissance que feraient les villes de Troyes, Châlons et Reims<sup>4</sup>.

D'Auxerre, le 3 juillet, l'armée royale prit la direction de Troyes. Chemin faisant, on reçut la soumission de Saint-Florentin. Saint-Phal se soumit également. De cette localité, Charles VII écrivit, le 4 juillet, aux habitants de Troyes, une lettre dans laquelle il leur mandait que, « par l'avis de son conseil, il avait entrepris d'aller  
« à Reims pour y recevoir son sacre et son couronne-  
« ment; que son intention était de passer le lendemain  
« par la ville de Troyes; qu'ils se disposassent à le rece-  
« voir avec l'obéissance qu'ils lui devaient, sans faire

1. JEAN ROGIER, *Procès*, t. IV, p. 286.

2. MONSTRELET, livre II, chap. LXIII, t. IV, p. 336.

3. *Journal du siège*, p. 108; *Chronique de la Pucelle*, p. 313.

4. *Journal du siège*, *Chronique de la Pucelle*, loc. cit.

« difficulté des choses passées; car il mettrait tout en  
« oublié et les recevrait en sa bonne grâce <sup>1</sup> ».

De son côté, Jeanne d'Arc adressait aux habitants de la même ville, à cette date du 4 juillet, la lettre suivante <sup>2</sup> :

JHESUS † MARIA

« Très chiers et bons amis, s'il ne tient à vous, sei-  
« gneurs, bourgeois et habitants de la ville de Troies,  
« Jehanne la Pucelle vous mande et fait sçavoir de par  
« le Roy du ciel, son droitturier et souverain Seigneur,  
« duquel elle est chacun jour en son service royal, que  
« vous fassiez vraye obéissance et recongnissance au  
« gentil Roy de France, qui sera bien brief à Reims et  
« à Paris, qui que vienne contre, et en ses bonnes villes  
« du saint royaume, à l'ayde du roi Jhesus. Loiaulx  
« François, venez au devant du roy Charles et qu'il n'y  
« ait point de faulte; et ne vous doubtez de vos corps  
« ne de vos biens (*ne craignez rien pour vos vies et  
« pour vos biens*), si ainsi le faictes. Et si ainsi ne le  
« faictes, je vous prometz et certiffie sur vos vies que  
« nous entrerons à l'ayde de Dieu en toultes les villes  
« qui doibvent estre du saint royaulme, et y ferons  
« bonne paix ferme, qui que vienne contre. A Dieu vous  
« commant (*recommande*), Dieu soit garde de vous, s'il  
« lui plaist. Responce brief. Devant la cité de Troyes,  
« escrit à Saint-Falc (Saint-Phal), le mardy quatriesme  
« jour de juillet. »

1. JEAN ROGIER, *op. cit.*, p. 287.

2. *Id.*, *ibid.*, pp. 287-288.

*Au dos* : « Aux seigneurs bourgeois de la cité de Troyes <sup>1</sup>. »

Le même jour, — si ce n'est dans les derniers jours de juin, — la Pucelle écrivit au duc de Bourgogne une lettre l'invitant à assister au sacre du gentil roi Charles. Elle la lui envoya par un héraut. Mais elle n'eut plus de nouvelles, ni du héraut, ni de la lettre : ce qui la décida à écrire derechef, le 17 juillet suivant, à Philippe le Bon, la lettre que l'on verra plus bas.

Après les habitants de Troyes, ce fut le tour de ceux de Reims. Le 4 juillet, Charles VII leur écrivit de Brinon-l'Archevêque <sup>2</sup> une lettre dans laquelle il leur mandait que, sans doute, « ils avaient reçu nouvelle de la bonne fortune et victoire qu'il avait plu à Dieu luy donner sur les Anglais, ses ennemis, devant la ville d'Orléans, et depuis à Jargeau, Beaugency et Meun-sur-Loire. Lesquelles choses étant advenues plus par grâce divine que œuvre humaine, par l'avis de son sang et lignage (*des princes du sang*) et de son Grand Conseil, il s'était acheminé pour aller en ladite ville de Reims pour y prendre son sacre et couronnement. Par quoy il leur mandait que, sur (*vu*) la loyauté et obéissance qu'ils lui devaient, ils se disposassent à le recevoir par la manière accoustumée de faire à ses prédécesseurs, sans que pour les choses passées on pût faire aucune difficulté, leur certifiant qu'en se gouvernant envers lui ainsi que faire on doit, il les traitera en toutes leurs affaires comme bons et loyaux sujets; et pour être plus avant

1. JEAN ROGIER, *Procès*, t. IV, pp. 287-288. — Saint-Phal, à 20 kilomètres de Troyes.

2. Brinon-l'Archevêque, à 4 lieues de Joigny.

informé en (*de*) son intention, si on voulait aller quelqu'un de ladite ville par devers lui, qu'il en sera très content, avec le héraut qu'il envoie; que l'on y pourrait aller sûrement en tel nombre qu'ils aviseraient, sans qu'il leur fût donné aucun empeschement <sup>1</sup>. »

Lorsque la ville de Troyes eut fait sa soumission, Charles VII écrivit de nouveau aux dits habitants de Reims une lettre conçue dans le même esprit et rédigée à peu près dans les mêmes termes.

Les habitants de Troyes reçurent la lettre du Dauphin; mais ils ne permirent pas que les hérauts qui l'avaient apportée entrassent dans la ville. Leur réponse fut qu'ils avaient juré fidélité au duc de Bourgogne et qu'ils étaient dans la ferme volonté, si l'on recourait contre eux à la force, de résister jusqu'à la mort <sup>2</sup>. Quant au message de la jeune Lorraine, ils le traitèrent fort dédaigneusement. En donnant communication de la lettre royale aux habitants de Reims, ils leur mandaient aussi qu'ils avaient « reçu lettre de Jehanne la Pucelle, une vraie *coquarde* (hâbleuse, aventurière), une folle pleine du diable, lettre qui n'avait ni rime ni raison; et qu'après avoir pris lecture d'icelle et s'en être bien moqués, ils l'avaient jetée au feu sans lui faire aucune réponse <sup>3</sup> ».

Le 5 juillet, vers neuf heures du matin, l'armée de Charles arrivait sous les murs de Troyes. Ce ne fut pas une députation pacifique des bourgeois de la cité qui vint au-devant du Dauphin, mais les cinq ou six cents Bourguignons qui y tenaient garnison. Ils sortirent au

1. JEAN ROGIER, *op. cit.*, pp. 291-292.

2. *Id.*, *ibid.*, p. 289.

3. *Id.*, *ibid.*, p. 290.



moment où les troupes françaises se logeaient autour de la place, et se mirent à escarmoucher contre elles. Mal leur en prit, car quelques vaillants capitaines et hommes d'armes les reconduisirent rudement et les obligèrent de rentrer en grande hâte dans la ville<sup>1</sup>.

#### IV.

##### FRÈRE RICHARD LE CORDELIER ET JEANNE D'ARC.

Si le roi d'Angleterre et le duc de Bourgogne comptaient de chauds partisans dans la ville de Troyes, il y avait aussi beaucoup d'habitants dont les sympathies étaient acquises à la cause de Charles et à celle du royaume. De ce nombre était l'évêque Jean Laignisé, son frère Gilles, son beau-frère Guillaume Molé, un des principaux de la ville, et la plupart des ecclésiastiques placés sous son autorité<sup>2</sup>. Livré à lui-même, le peuple eût été plutôt français que bourguignon ou anglais; il ne fallait qu'une occasion, qu'un incident pour qu'il se prononçât ouvertement en faveur de la cause nationale. Or, justement cette occasion se présenta, cet incident se produisit.

Au moment où le roi Charles faisait appel aux sentiments patriotiques des bourgeois de la cité troyenne, un

1. JEAN CHARTIER, *Procès*, t. IV, p. 72; — *Journal du siège*, p. 109.

2. Jean Laignisé (ou L'Éguisé) était né à Troyes même. Il fut élu évêque de Troyes, le 5 juin 1426. Charles VII l'envoya en mission au concile de Bâle. Il mourut à Paris en 1450. On rapporta sa dépouille mortelle à Troyes. Son épitaphe le qualifie de « *prudētissimū et nobilī dominū* qui *Ecclesiam Trecentensem laudabiliter per 24 annos administravit* ». *Gallia christiana*, t. XII, colonnes 514, 515.

moine cordelier très connu, très populaire dans l'Île-de-France et dans toute la Champagne, frère Richard, se trouvait dans ses murs. Qu'était-ce que frère Richard? Venait-il d'Espagne ou d'Italie<sup>1</sup>? Il était français, vraisemblablement. Edmond Richer, qui a pu le savoir par les archives de l'Université de Paris, dit qu'il « se nommait Roch Richard et qu'il fut licencié en théologie en 1410<sup>2</sup> ».

Frère Richard était cordelier de l'observance. Il reconnaissait hautement pour maître « frère Vincent » Ferrier et « frère Bernard » de Sienne<sup>3</sup>; Vincent Ferrier, le missionnaire dominicain dont les sermons sur l'antéchrist et le jugement dernier faisaient pâlir les fidèles de frayeur; Bernard de Sienne, qui prêchait la puissance et la douceur du grand nom de Jésus, et qui, à Viterbe, en 1426, après chaque prédication, offrait aux adorations de la foule toute transportée le nom divin écrit en lettres d'or sur un tableau et entouré de rayons lumineux<sup>4</sup>.

L'historien de l'Église gallicane dit qu'il faut voir dans frère Richard « un de ces hommes extraordinaires que Dieu envoie de temps en temps pour ranimer la piété des peuples<sup>5</sup> ». S'il suffisait, pour justifier cet

1. D'après Vallet de Viriville (*Procès de condamnation de Jeanne d'Arc*, traduit en français, introduction, p. XLVI), il aurait été italien. L'opinion de Richer paraît mieux fondée.

2. *Histoire de la Pucelle*, livre Ier, fo 50 verso.

3. *Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 235. — Saint Vincent Ferrier n'était pas « de l'ordre des Frères mineurs », comme le dit M. A. Tuetey (*Journal*, p. 235, note, 2), d'habitude si exact et si sûrement informé, mais Dominicain.

4. *Bollandistes*, t. V, pp. 279, 307. — PAUL THIUREAU-DANGIN, *Un prédicateur populaire..., saint Bernardin de Sienne*, pp. 78-80, 92-96.

5. Le P. LONGUEVAL, *Histoire de l'Église gallicane*, t. XVI, p. 175.

éloge, de se présenter aux fidèles avec le prestige de l'inconnu et de leur faire entendre une parole d'une éloquence vraiment populaire, frère Richard avait ce prestige et était doué de cette éloquence.

Pèlerin de la Terre sainte, le moine cordelier racontait à ses auditeurs ce qu'il avait vu et ouï en ces contrées lointaines qui apparaissaient aux populations non moins mystérieuses que vénérables. « Pour vray, il venait de Syrie comme de Jérusalem, et il y avait rencontré plusieurs troupes de Juifs, les avait interrogés, et ils lui avaient dit pour vray que Messias était né; lequel Messias leur devait rendre leur héritage, c'est à savoir la terre de promission<sup>1</sup>. »

Et ils s'en allaient vers Babylone en troupes. Et selon la sainte Écriture, « celui Messias est l'Antéchrist, lequel doit naître en la cité de Babylone, et doit être nourri en Bethsaïde et converser en Corozaim en sa jeunesse ». Voilà pourquoi Notre-Seigneur s'est écrié : « Malheur à toi, Bethsaïde ! Malheur à toi, Corozaim<sup>2</sup> ! »

Une des premières et principales villes que frère Richard avait évangélisées à son retour d'outre-mer était la ville de Troyes. Durant l'Avent de 1428, les habitants n'avaient cessé de recueillir avidement sa parole imagée, ardente, au ton aisément prophétique. Entre autres choses étranges, il leur avait dit celle-ci : « Semez, bonnes gens, semez foison de fèves, car celui qui doit venir viendra bien brief (bientôt)<sup>3</sup>. » Sur quoi les gens de la ville ensemencèrent de fèves leurs champs, mesure qui devait,

1. *Journal d'un Bourgeois de Paris*, loc. cit.

2. *Ibid.*

3. *Journal du siège*, p. 110.

sans qu'ils s'en doutassent, rendre aux troupes de Charles le plus grand des services.

Mais c'est dans la capitale que frère Richard obtint par ses prédications le succès le plus complet, succès d'enthousiasme, succès d'œuvres et de conversions. Le 16 avril, il prêchait à Sainte-Geneviève son premier sermon. Le lendemain et les jours suivants jusqu'au dimanche, il se fit entendre dans le cimetière des Innocents<sup>1</sup>, du haut d'un échafaud qu'on y avait dressé, à l'endroit de la Danse macabre, vouant au feu tous les jeux et objets de parure et de vanité. Il commençait ses prédications dès cinq heures du matin et ne finissait qu'entre dix et onze heures. De cinq à six mille auditeurs ne cessaient de se presser autour de lui pour entendre sa parole. La veille du dimanche où il devait prêcher à Montmartre pour la dernière fois, plus de six mille personnes couchèrent « aux champs en vieilles mesures et où ils purent mieux<sup>2</sup> ».

A son dernier sermon, le 29 avril 1429, il dit « que l'an qui serait après, on verrait les plus grandes merveilles que on eût oncques vues<sup>3</sup> ».

Mais ce que les prédications du moine cordelier eurent de remarquable fut moins le concours qu'elles produisi-

1. La place des Innocents était d'abord un cimetière et une voirie. Philippe-Auguste l'enserra de murs et lui donna pour patron saint Innocent, enfant martyrisé par les Juifs. Au quatorzième siècle, on y bâtit une église. Tout autour de la place, on établit des charniers à un étage. Sous les arcades de ces charniers, on mettait les tombes principales, et dans les greniers au-dessus les ossements retirés des fosses. A l'extérieur étaient adossées des boutiques de marchands et d'écrivains.

Sur la *Danse macabre*, voir la Note aux *Pièces justificatives*.

2. *Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 237.

3. *Ibid.*, p. 235.

rent que les conversions qui en furent l'effet. Au rapport du faux Bourgeois de Paris, « dix sermons que fit le frère Richard à Paris et un à Boulogne tournèrent plus le peuple à dévotion que tous les sermonneurs qui depuis cent ans avaient prêché à Paris. Grands et petits pleuraient piteusement, comme s'ils voyaient porter en terre leurs meilleurs amis, et lui aussy<sup>1</sup>. »

Au retour du sermon prêché à Boulogne, « furent les gens de Paris tellement tournés en dévotion que les hommes ardaient (brûlaient) tables et tabliers, dés, billes, billards » et tous autres jeux de hasard. Item, les femmes, ce jour-là et le lendemain, ardaient devant tous les atours de leurs festes; les damoiselles laissèrent leurs cornes et leurs queues<sup>2</sup> ».

Le zélé prédicateur en voulait surtout aux mandragores « que maintes sottes gens gardaient, et avaient si grant foy que pour vray ils croyaient que jamais de leur vie ils ne seraient pauvres<sup>3</sup> ».

Tant que frère Richard n'afficha de sympathies que pour la cause anglaise, il jouit d'une entière liberté de parole et fut réputé un homme de Dieu. Mais ses sympathies pour le roi Charles ayant percé, l'Université prit ombrage de ses doctrines théologiques, et on lui

1. *Journal d'un Bourgeois de Paris*, pp. 234-236.

2. *Ibid.*

3. *Ibid.*, p. 236. — Les mandragores étaient des racines de forme étrange que les sorcières donnaient à leurs clients, leur assurant que tant qu'ils les garderaient ils seraient en prospérité et richesse. On les gardait enveloppées en des tissus de lin ou de soie, et on attendait avec confiance la fortune promise.

C'était une superstition fort répandue en ce quinzième siècle.

A Rouen, les juges de Jeanne l'accusèrent d'en avoir gardé une. (*Procès*, t. I, pp. 89, 213.)

intima l'ordre de sortir de la capitale et de l'Île-de-France<sup>1</sup>.

Frère Richard partit dans la nuit du 30 avril et prit la route de la Bourgogne et de la Champagne<sup>2</sup>. C'est dans le cours de ses pérégrinations que le bruit public porta à ses oreilles les nouvelles de la levée du siège d'Orléans, de la réduction des places de la Loire et de la victoire de Patay.

Le moine cordelier sentit alors naître en son cœur un vif désir de voir de près la jeune fille à qui l'on faisait honneur de ces succès inespérés. Il avait des prétentions à l'inspiration prophétique. Jeanne la Pucelle passait aussi pour prophétesse. N'assurait-on pas qu'avant d'accomplir ces glorieux faits d'armes, la jeune guerrière les avait annoncés et prédits?

En conséquence, frère Richard se rapprocha de Gien, où l'on préparait la campagne du sacre. Quand la petite armée royale se mit en marche, le prêcheur demanda la faveur de se joindre à la suite du Roi, afin d'être dans le voisinage de l'héroïne. Lorsqu'on fut à la recherche d'un messager pour porter aux habitants de Troyes la lettre que Jeanne leur avait écrite de Saint-Phal, frère Richard s'empressa d'offrir ses services, en invoquant les bons rapports qui avaient existé entre les Troyens et lui.

Les offres du moine furent acceptées, et il se mit en mesure de s'acquitter de son message. Toutefois, ces choses ne se traitèrent de Jeanne à lui que par intermédiaire. Avant que la vierge lorraine arrivât sous les murs de Troyes, frère Richard n'avait encore jamais osé l'aborder et lui adresser la parole.

1. SIMÉON LUCE, *Jeanne d'Arc à Domremy*, p. 263.

2. *Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 233.

L'arrivée du célèbre franciscain, porteur de la lettre de la Pucelle<sup>1</sup>, au milieu des Troyens, causa autant de joie que de surprise. Elle fut particulièrement agréable aux bourgeois qui hésitaient encore à se soumettre au gentil roi Charles, à cause du mystère qui planait sur la personne de Jeanne, mystère que les Anglo-Bourguignons ne tenaient aucunement à dissiper. Ils pensèrent que la présence de frère Richard les tirerait de leurs incertitudes. Puisqu'il avait vu la Pucelle, il pourrait leur dire ce qu'elle était et mettre fin à leurs perplexités.

Le moine cordelier fut tout heureux de rencontrer de semblables dispositions. Sur le désir qui lui en fut exprimé, il se rendit au camp des Français, et on le conduisit vers Jeanne. Quand il fut tout proche, comme s'il craignait d'avoir à redouter quelque influence diabolique, il se mit à faire de grands signes de croix et à jeter sur la jeune fille force eau bénite.

— Venez sans crainte, lui cria Jeanne, je ne m'enverrai pas<sup>2</sup>.

Frère Richard, tout confus, s'approcha et s'entretint avec Jeanne autant qu'il le voulut. Quand il la quitta, il ne doutait plus qu'elle ne fût venue « de par Dieu ». Rentré dans Troyes, il raconta le tout aux bourgeois qui l'avaient envoyé et les laissa sous l'impression la plus favorable.

Cette première visite du célèbre cordelier à la Pucelle fut suivie d'une seconde : c'est le greffier de La Rochelle qui nous l'a fait connaître :

« Pendant que l'évêque de Troyes se concertait avec le bailli de la ville et les principaux de la garnison,

1. JEAN ROGIER, *Procès*, t. IV, p. 290.

2. *Procès*, t. I, pp. 99, 100.



frère Richard, « un saint prud'homme, en qui tous  
 « ceux de la ville et de tout le pays avait grand foy et  
 « confiance », sortit de nouveau de la ville pour aller  
 voir la Pucelle. « Et sitost qu'il la vit, et d'assez loin,  
 « s'agenouilla devant elle. Et quand la dite Pucelle le  
 « vit, pareillement s'agenouilla devant luy; et s'entre-  
 « firent grande révérence et parlèrent longuement en-  
 « semble. » Après quoi le moine « s'en alla en la ville et  
 « prescha moult grandement au peuple, en leur admo-  
 « nestant de faire leur devoir envers le Roy, et leur  
 « remontrant comment Dieu luy avait baillé pour le con-  
 « duire à son sacre une sainte pucelle, laquelle, comme  
 « il croit fermement, savait autant des secrets de Dieu  
 « comme saint qui fût en paradis après saint Jean  
 « Évangéliste. Et incontinent crièrent tous à une voix :  
 « Vive le roy Charles de France<sup>1</sup> ! »

Dans ces conditions, la soumission des habitants au gentil Dauphin ne pouvait tarder longtemps.

1. *Relation du greffier de La Rochelle.* (Revue historique, IV, p. 342. Juillet-août 1877.)

---

## CHAPITRE XXII.

DE TROYES A REIMS.

### LE SACRE DE CHARLES VII.

- I. *Conseil tenu devant Troyes. — Regnault de Chartres. — Protestation et promesse de la Pucelle. — Capitulation de Troyes.*
- II. *Soumission de Châlons-sur-Marne. — Jeanne y reçoit des habitants de son village. — Marche sur Reims. — Les notables Rémois à Sept-Saulx. — Entrée du Roi dans la ville du sacre.*
- III. *Le sacre. — Jeanne aux genoux de Charles VII.*
- IV. *Lettre de trois gentilshommes d'Anjou à la femme et à la belle-mère de Charles VII. — Jeanne d'Arc et son père à Reims. — Actions de grâces dans le royaume à la nouvelle du sacre. — Lettre d'Alain Chartier.*

#### I.

CONSEIL TENU PAR CHARLES VII. — CAPITULATION DE TROYES.

L'armée royale n'avait point avec elle de grandes provisions de vivres. Elles furent bientôt épuisées, et, dans les cinq jours que Charles VII passa devant Troyes, la disette se fit vivement sentir. Les hommes d'armes en furent réduits à égrener les épis de blé sur leurs tiges. Heureusement, il y avait tout près les champs de fèves ensemencés sur la parole de frère Richard : les Français en firent largement leur profit.

Il n'en régnait pas moins dans le camp une grande inquiétude. Devant cette résistance des habitants de Troyes, c'était le cas, on le comprenait bien, de prendre sans retard une résolution décisive. Mais à quelle résolution s'arrêter? Pour en délibérer, Charles VII assembla son conseil. Les principaux capitaines, le duc d'Alençon, le duc de Bourbon, le comte de Vendôme furent invités à y assister; mais on n'en dit rien à Jeanne, et on ne l'appela pas à la délibération.

L'archevêque de Reims, chancelier de France, prit le premier la parole. Il exposa les raisons qui, à son avis, ne permettaient pas de rester devant Troyes. Vivres, munitions et artillerie faisaient défaut. On ne pouvait donc songer à prendre la ville par la force. Que fallait-il faire? Passer outre et marcher sur Reims, ou bien retourner en arrière?

Requis de dire ce qu'il leur en semblait, les membres du conseil se divisèrent. Les uns furent « d'opinion que le roy et l'armée s'en retournassent, sans aller plus avant. Les autres opinèrent que le roy passast en tirant vers Reims, d'autant que tout le pays était plein de biens et qu'on trouverait assez de quoi vivre<sup>1</sup>. »

Interrogé par Regnault de Chartres, le seigneur de Trèves, Robert Le Maçon, ancien chancelier de France, commença par demander pourquoi la Pucelle n'assistait pas au conseil. Il rappela que si le Roi avait entrepris cette campagne, il l'avait fait sans se dissimuler l'insuffisance de ses troupes et la pénurie du trésor, mais uniquement sur les instances de Jeanne lui assurant que

1. JEAN CHARTIER, *Procès*, t. IV, p. 73; — *Chronique de la Pucelle*, p. 316.

c'était la volonté de Dieu qu'il fût sacré et couronné comme l'avaient été ses prédécesseurs les rois de France. Il convenait donc, avant de prendre toute résolution contraire, d'entendre la Pucelle et de lui demander ce qu'elle pensait.

Le Roi goûta la proposition de son fidèle conseiller, et l'on alla sur-le-champ chercher Jeanne<sup>1</sup>. La jeune fille se présente, fait à Charles sa révérence accoutumée et prête une oreille attentive aux explications que lui donne Regnault de Chartres et aux considérations qu'il venait de faire valoir devant le conseil. « A vous maintenant, conclut l'archevêque, de dire votre opinion au Roi et quelle chose il vous semble qu'il y aurait à faire. »

— Parlez, Jeanne, fit Charles VII; si vous dites chose profitable et raisonnable, volontiers on la fera.

— Me croirez-vous? répondit la jeune guerrière.

— Oui, selon ce que vous direz.

— Gentil roi de France, Troyes est à vous. Si vous voulez demeurer cy, avant trois jours elle sera en votre obéissance par force ou par amour; n'en faites nul doute.

Le chancelier reprit :

— Qui serait certain de l'avoir dans six jours l'attendrait bien jusque-là. Mais dites-vous vrai?

— Oui, je dis vrai, repartit Jeanne.

Sur cette parole, on résolut d'attendre<sup>2</sup>.

1. JEAN CHARTIER, *op. cit.*, p. 74. — D'après la *Chronique de la Pucelle*, p. 317, « comme on débattait la matière, ladite Jeanne heurta très fort à l'huis où estoit le conseil ».

Les deux assertions sont parfaitement conciliables. Pendant qu'on allait la chercher, la Pucelle venait de son propre mouvement.

2. JEAN CHARTIER, p. 75; — *Journal du siège*, p. 182; — *Chronique de la Pucelle*, p. 318.

Ce conseil tenu sous les murs de Troyes, ce procédé du chancelier de France qui, à l'insu et en l'absence de la Pucelle, met la retraite sur la Loire en délibération, et qui l'eût obtenue sans l'intervention de l'honnête homme qui a nom Robert Le Maçon, ouvre la série des manœuvres publiques et secrètes qui ne cesseront d'entraver l'action de Jeanne dans le cours de sa mission guerrière. Ici, l'opposition jette le masque : elle le reprendra toutes les fois qu'elle le jugera expédient ; mais elle sera toujours l'opposition.

Faut-il s'en étonner ? Les hommes ne cessent jamais d'être des hommes, et les grandes œuvres ne se sont jamais accomplies sans contradiction. La vierge lorraine avait rencontré sur sa route des politiques et des favoris ; c'était inévitable. Les politiques, les habiles comme les médiocres, — les médiocres surtout, — ne souffrent pas qu'on se mette en travers de leurs plans et de leurs combinaisons. Les favoris défendent avec férocité — comme la tigresse ses petits — la faveur dont ils sont l'objet et les avantages de tout genre qu'ils en retirent. Qu'on ne cherche pas en des régions plus hautes l'explication de la conduite qu'ont tenue et que tiendront jusqu'à la fin, envers Jeanne d'Arc, Regnault de Chartres, La Trémoille et leurs partisans.

Au sortir du conseil auquel elle venait d'assister, la Pucelle monte à cheval et, un bâton à la main, va dans tout le camp ordonner qu'on prépare l'assaut pour le lendemain. On met les canons et une petite bombarde qu'on avait<sup>1</sup> en batterie. Chevaliers, écuyers, gens de pied et de tous états apportent des fagots, des pièces de

1. *Chronique de la Pucelle*, p. 318.

bois, des tables, des fenêtres pour protéger l'artillerie et favoriser l'approche de la place. On fait des fascines pour combler les fossés.

Ces préparatifs ne pouvaient pas passer inaperçus des Troyens. Alarmés de ce qu'ils voient, ils vont en toute hâte prévenir l'évêque et frère Richard. Ce qui ajoute à leur frayeur, c'est que plusieurs d'entre eux assuraient avoir vu autour de l'étendard de la Pucelle une « infinité de papillons blancs<sup>1</sup> ».

— Il n'y a pas de temps à perdre, leur dit alors Jean Laiguisé; c'est le moment de prendre une décision.

A ces mots, la foule se transporte au logis des seigneurs de Rochefort et de Plancy, qui commandaient la garnison anglo-bourguignonne, et leur signifie « qu'ils mettront les gens du Roi dedans ladite ville, qu'ils le veulent ou non<sup>2</sup> ». Cette déclaration faite, une députation tant de bourgeois que de gens de guerre, ayant l'évêque à sa tête, vient trouver Charles VII et lui propose de lui rendre la cité de Troyes. Les conditions furent bientôt arrêtées. La garnison se retirerait *avec ce qu'elle possédait*, « ceux de la ville promettaient obéissance au Roi, et auroient abolition générale<sup>3</sup> ».

Le dimanche, à la première heure, Jeanne entrait dans la ville avec bon nombre de gens de trait qu'elle plaçait le long des rues pour faire honneur au cortège royal et prévenir tout désordre. Du reste, par comman-

1. *Chronique de la Pucelle*, loc. cit. — « Et aucunes simples gens disoient qu'ils avoient veu autour de l'estendard de la dicte Pucelle une infinité de papillons blancs. »

2. JEAN ROGIER, *op. cit.*, pp. 296, 297.

3. *Chronique de la Pucelle*, loc. cit.; — JEAN CHARTIER, *op. cit.*, p. 76. — Voir plus de détails et le texte même des *Lettres d'abolition* dans Le Brun de Charmettes, t. II, p. 278.

dement du Roi, des héraults crièrent « que nul ne fût si hardi, sur peine de la hart, d'entrer dans les maisons et de prendre rien contre le gré et la volonté de ceux de la ville<sup>1</sup> ». A neuf heures du matin (10 juillet), Charles, entouré des seigneurs et capitaines, « bien habillés et montés », entra à cheval dans Troyes recouvrée. Il y entendit la messe, puis retourna dans sa tente. « Les bourgeois renvoyèrent vers lui grands présents de vivres et autres choses. Ils lui firent serment d'être bons et loyaux, et tels se sont-ils montrés depuis<sup>2</sup>. »

Le gros de l'armée demeura, ce jour-là, dans les champs sous le commandement de messire Ambroise de Loré. Le lendemain, 11 juillet, les troupes royales entrèrent dans Troyes et la traversèrent « en belle ordonnance. Les habitants leur firent grande fête et grande joie, et ceux de l'armée eurent vivres à plaisir<sup>3</sup> ». Dans la journée, Charles VII, après avoir nommé Antoine de Chabannes bailli de Troyes, quittait ses nouveaux sujets et se dirigeait vers Châlons.

Lorsque les Anglo-Bourguignons sortirent de la place, ainsi qu'il avait été arrêté, ils emmenaient avec eux les Français qui étaient leurs prisonniers; les termes de la capitulation, disaient-ils, leur en donnaient le droit. Jeanne ne voulut pas le souffrir. Elle vint à la porte de la ville, et arrêtant les prisonniers français : « En nom Dieu, fit-elle, ils ne les emmèneront pas. » Elle les fit remettre tous en liberté et, avec une générosité vraiment royale, Charles VII paya leur rançon<sup>4</sup>.

1. *Relation du greffier de La Rochelle*, op. cit., p. 342.

2. *Ibid.*; — *Chronique de la Pucelle*, p. 319.

3. *Chronique de la Pucelle*, p. 319; — *Procès*, t. IV, p. 76.

4. *Ibid.*; — JEAN CHARTIER, p. 76.



Ce même jour, 11 juillet, deux lettres étaient adressées aux habitants de Reims, l'une par Charles VII lui-même, l'autre par les fidèles sujets qui venaient de lui jurer obéissance. La lettre du roi rappelait aux Rémois son intention d'aller recevoir « son sacre et couronnement, ainsi que ses prédécesseurs ont accoutumé de faire. Et si aucuns d'eux voulaient venir au-devant du prince, il en serait bien content<sup>1</sup> ».

De leur côté, les habitants de Troyes mandaient à ceux de Reims l'événement considérable qui s'était accompli dans leur cité; comme quoi, à la suite d'un entretien que « Révérend Père en Dieu, monseigneur l'évêque de leur ville<sup>2</sup> », avait eu avec le Roy Charles, ils avaient fait audit Roy plénière obéissance; et ils priaient les habitants de Reims de faire de même; qu'ils seraient très joyeux, quand ils l'auraient fait : d'autant que le Roy Charles, ajoutaient-ils, était « le prince de la plus grande discrétion, entendement et vaillance qui fût issu de la maison de France<sup>3</sup> ».

Le duc d'Alençon s'empressa d'informer les bons Orléanais de la reddition de Troyes. Un de ses hérauts leur en apporta les lettres mêmes et reçut une gratification de trois écus d'or<sup>4</sup>.

Dans les courts instants que Jeanne d'Arc passa au milieu des habitants de Troyes, — elle n'y coucha point<sup>5</sup>, — ils lui demandèrent de vouloir bien tenir un

1. H. JADART, *Jeanne d'Arc à Reims*, Documents, p. 85.

2. Pour reconnaître le service que Jean Laiguisé lui avait rendu, Charles VII l'anoblit lui et sa famille. (*Gallia christiana*, t. XII, col. 514.)

3. JEAN ROGIER, *op. cit.*, pp. 295, 296.

4. CHARPENTIER et CUISSARD, *Journal...*, p. 325.

5. *Protès*, t. I, p. 102.

enfant sur les fonts du baptême. La vierge lorraine s'y prêta volontiers. Elle emporta de ces braves gens un si bon souvenir que, à la fin de la campagne de l'Île-de-France, elle leur écrivait, le 22 septembre, des lettres « par lesquelles elle se recommandait au clergé, bourgeois et habitants de Troyes, leur faisait savoir de ses nouvelles et qu'elle avait été blessée devant Paris<sup>1</sup> ».

L'imagination populaire ne prit pas aisément son parti de cette soumission inattendue de la ville de Troyes. Elle y mêla du merveilleux et ne s'en rendit compte qu'à ce prix. Le bruit se répandit jusqu'à La Rochelle, qui en a informé la postérité, qu'à l'arrivée et au départ du Roi, « ceux de la ville qui estoient sur la muraille virent une grande compagnie de gens d'armes, qui estoient bien de cinq à six mille hommes, tous armés au chef, tenant chacun une lance à un feçon blanc en sa main (à banderoles de satin blanc) et suyvoient le Roi à la distance d'un trait d'arc. Et sitost que le Roy fust bougé, ne sceurent ce qu'ils devinrent<sup>2</sup>. »

Ces hommes d'armes à banderoles blanches flottantes qui suivaient Charles VII à distance étaient probablement ceux de la compagnie de la Pucelle. Seulement, au lieu d'une centaine, on y en supposa de cinq à six mille.

Devant la soumission de Troyes et les faits accomplis, le grand chancelier de France fut obligé de reconnaître la justesse des prévisions de Jeanne d'Arc. Il se dit que le Dauphin pourrait tout aussi bien être sacré. Alors il se ressouvint qu'il était archevêque de Reims et il jugea bon de le rappeler à ses diocésains. Le 12 juillet, il

1. *Procès*, t. I, p. 103; t. V, p. 145.

2. *Relation du greffier de La Rochelle*, op. cit., p. 343.

adressait aux habitants de Reims des lettres épiscopales, afin qu'ils se disposassent à recevoir le Roi « honorablement à son sacre; à quoi faire il les priaît et les exhortait<sup>1</sup> ».

## II.

### SOUSSION DE CHALONS-SUR-MARNE. — ENTRÉE DU ROI DANS LA VILLE DU SACRE.

Le treizième jour de juillet, le frère du capitaine de Reims, Jean de Châtillon, écrivait aux Rémois et leur mandait que les gouverneurs, chevaliers et écuyers n'étaient pour rien dans la soumission de Troyes; « que ladite entrée des Français avait été faite par la séduction de l'évêque et du doyen dudict Troyes, par le moien d'un cordelier nommé frère Richard »; que les seigneurs de Rochefort, Philibert de Moulant et autres avaient interrogé Jehanne la Pucelle, et que « c'estoit la plus simple chose qu'il vit oncques, qu'en son faict n'avait ny rime ny raison, et ne la comparoit pas à si vaillante femme comme madame d'Or<sup>2</sup> ».

Trois jours après la soumission de Troyes (14 juillet),

1. JEAN ROGIER, *op. cit.*, pp. 297, 298.

2. J. ROGIER, *op. cit.*, pp. 296, 297. — On croit que la dame désignée sous le nom de « Madame d'Or » serait Guillemette Marigliier, servante de la duchesse de Bourgogne; sa belle chevelure blonde lui avait valu ce surnom de « Madame d'Or ». Philippe le Bon l'avait honorée de son attention, et elle n'avait pas été, pense-t-on, étrangère au choix du nom de l'Ordre de la Toison d'Or. La conjecture n'est pas invraisemblable au sujet d'un prince à qui les chroniqueurs du temps reconnaissent vingt-sept femmes, dont trois légitimes et vingt-quatre maîtresses. (REIFFENBERG, *Histoire de la Toison d'Or*. Introduction, p. xxv. — SIMÉON LUCE, *Jeanne d'Arc à Domremy*, pp. 182-183.)

la ville de Châlons-sur-Marne suivait son exemple. Charles VII avait envoyé un héraut aux habitants, afin qu'ils se préparassent à le recevoir et à lui faire obéissance. A Bussy-Lettré, des députés de Châlons se présentèrent au jeune Roi.

Le Dauphin produisit sur eux une si bonne impression, et ils firent à leurs concitoyens un rapport si favorable de l'accueil qu'ils avaient reçu, que ceux-ci, réunis en assemblée générale, décidèrent de se soumettre et d'obéir au roi Charles comme à leur souverain. A son approche, l'évêque<sup>1</sup> et les principaux bourgeois viennent au-devant de lui et lui offrent les clefs de leur cité. Charles y entra avec grande joie et y passa la nuit. Le lendemain, après avoir désigné des capitaines et des officiers pour y commander en son nom, il sortait de Châlons et prenait la route de Reims. Encore une journée de marche et l'on touchait au terme du voyage.

Comme les habitants de Troyes, ceux de Châlons mirent les Rémois au courant de ce qui s'était passé chez eux. Dans la lettre qu'ils leur écrivirent, ils louaient fort la personne du Roi. Il était « doux, gracieux, piteux et miséricordieux, belle personne, de bel maintien et de haut entendement ». Ils engageaient fort ceux de Reims à aller au-devant de lui ; « ils en recevraient grande joie et honneur<sup>2</sup> ».

A la joie qu'éprouvait Jeanne de voir les sujets du gentil Dauphin se remettre en son obéissance s'ajouta un

1. Jean de Saarbruck, oncle de Robert de Saarbruck, le damoiseau de Commercy. Il était fils de Jean II, seigneur de Commercy. En 1404, il était promu à l'évêché de Verdun ; en 1420, il fut transféré à celui de Châlons. Il mourut en 1438. (*Gallia christiana*, t. X, colonnes 894-895.)

2. JEAN ROGIER, *op. cit.*, p. 298.

plaisir auquel elle ne s'attendait pas. Elle retrouva dans la ville de Châlons des gens de son village, de son cher Domremy : Gérardin d'Épinal, dont elle avait tenu un enfant sur les fonts baptismaux ; Jean Morel, un de ses parrains, et trois autres compatriotes. Elle apprit de leur bouche que Jacques d'Arc, son père, comptait la rejoindre à Reims. A Jean Morel elle donna un habit rouge qu'elle avait porté. Son ancienne connaissance, Gérardin d'Épinal, lui demanda si, dans la bataille, elle ne craignait pas les coups de lance. Jeanne répondit qu'elle ne craignait que les traîtres<sup>1</sup>.

Tout en poursuivant sa marche de Châlons sur Reims, Charles VII n'était pas sans inquiétude. Il n'ignorait pas la démarche tentée auprès de ses compatriotes par le défenseur intraitable de la cause anglo-bourguignonne, Pierre Cauchon, évêque de Beauvais. Vers la fin du mois de mai précédent, ce prélat était venu à Reims réchauffer les sentiments antifrançais de ses habitants, et le 26 mai, jour de la Fête-Dieu, il avait présidé la procession et porté le Saint-Sacrement dans les rues de la cité<sup>2</sup>. Qu'allait-il advenir, se demandait Charles, si les Rémois opposaient de la résistance ?

— N'ayez crainte, gentil Dauphin, lui répondait Jeanne ; les bourgeois viendront au-devant de vous. Avant que

1. *Procès*, t. II, p. 423. — L'auteur d'une *Histoire du diocèse de Laon* (1783), D. Le Long, dit, p. 369, que Charles VII, étant à Châlons, fit le pèlerinage de Notre-Dame-de-l'Épine. D'après M. le chanoine Lucot, archiprêtre de Châlons (*Jeanne d'Arc en Champagne*, opuscule de 21 pages), Jeanne l'y aurait accompagné. Conjecture respectable, mais qu'aucun document contemporain n'autorise.

2. *Mémoires de Pierre Coquault*, t. III, p. 642. — HENRI JADART, *Jeanne d'Arc à Reims*, p. 25. In-8°, Reims, 1887.

vous soyez sous les murs de leur ville, ils feront leur soumission.

— Mais, reprenait le Roi, s'ils résistent, nous n'avons ni artillerie, ni machines de guerre pour mener un siège.

— N'importe, répliquait la jeune guerrière, marchez toujours et ne doutez de rien. Si vous voulez agir virilement, vous serez bientôt maître de tout votre royaume<sup>1</sup>.

Le langage que Jeanne tenait au *gentil Dauphin*, elle n'avait cessé de le faire entendre aux capitaines et aux gens de guerre depuis le commencement de l'expédition. « Allez hardiment, leur disait elle, et ne craignez rien; tout tournera bien; vous ne trouverez personne qui veuille vous nuire; vous ne rencontrerez pas même de résistance<sup>2</sup>. »

Tantôt à l'avant-garde que conduisaient le maréchal de Boussac et le sire de Rais, avec La Hire et Poton de Xaintrailles pour lieutenants, tantôt à l'arrière-garde, le plus souvent au corps de bataille près du Dauphin et du duc d'Alençon<sup>3</sup>, la jeune guerrière entretenait dans tous les cœurs la confiance en l'heureuse issue de la campagne. Ce qui était bien fait pour affermir l'armée dans ce sentiment, c'était la facilité avec laquelle les châteaux et forteresses qu'on rencontrait sur la route se mettaient en l'obéissance du Roi. Dès qu'on signalait une de ces places, Jeanne envoyait des hérauts dire à ceux du dedans: « Rendez-vous au Roi du ciel et au gentil roi Charles. » Et les hommes d'armes et leurs capitaines, « ayant cognoissance des grans merveilles avenues et

1. *Procès*, t. III, p. 118. Déposition du président Simon Charles.

2. *Ibid.*, p. 76. Déposition de Gobert Thibault.

3. MONSTRELET, liv. II, ch. LXIII; I. IV, p. 337; — PERCEVAL DE CAGNY, *Procès*, t. IV, pp. 18-19.

faites par la Pucelle, se mettaient franchement en l'obéissance du Roi. Et ceux qui refusaient, Jeanne y allait en personne, et estoit toujours devant à parler aux barrières; et tous lui obéissaient<sup>1</sup>. »

« Pour se faire une idée de l'audacieuse trouée que Jeanne venait d'accomplir, il faut se représenter l'état du pays environnant. A cinq lieues au sud se trouvait Épernay, qui tint pour les Anglais jusqu'au 23 octobre 1435. A huit lieues au nord, toute la comté de Reims était le domaine propre des Bourguignons. Le duc en personne était à Laon, appuyé sur ses villes fidèles de Picardie et de Flandre. Aussi la délivrance fut-elle pour les Rémois un vrai coup de théâtre<sup>2</sup>. »

Cependant, on approchait de Reims. De crainte que les habitants ne refusassent de lui ouvrir leurs portes, le Dauphin s'arrêta à cinq lieues de la ville, à Sept-Saulx<sup>3</sup>, et il se logea dans un château qui servait aux archevêques de résidence d'été. Quelle ne fut pas la surprise et tout ensemble la joie de Charles VII lorsqu'on lui annonça, le jour même, une députation de notables bourgeois qui venait lui remettre les clefs de leur ville. et l'assurer de leur pleine et entière soumission<sup>4</sup>? Assurément, c'était la meilleure et la plus agréable réponse qu'ils pussent faire aux lettres du Roi, à celles

1. PERCEVAL DE CAGNY, *Procès*, t. IV, *ibid.*

2. H. JADART, *Jeanne d'Arc à Reims*, p. 25. — D'après la lettre de Jean Derch, secrétaire de la ville de Metz, Épernay fit alors sa soumission à Charles VII et n'attendit pas 1435. *Procès*, V, 352.

3. Sept-Saulx, canton de Verzy, arrondissement de Reims, département de la Marne. Cette chàtellenie, à 25 kilomètres de Reims, était remarquablement fortifiée et du domaine des archevêques de la ville du Sacre.

4. JEAN RÔGIER, *op. cit.*, pp. 298-299.



que les habitants de Troyes et de Châlons leur avaient écrites en dernier lieu, et à celle qu'ils avaient reçue également de Regnault de Chartres, leur archevêque.

Ce n'est pas à cette démarche que s'attendait le capitaine de la ville de Reims pour le duc de Bourgogne, Guillaume de Châtillon<sup>1</sup>. Le 4 juillet, à Château-Thierry, où se trouvait ce seigneur, le bailli de Reims était venu, au nom de ses concitoyens, le prier de se rendre dans leur ville avec une cinquantaine de chevaux seulement. Cette particularité éveilla les soupçons du capitaine. Il se demanda si l'intention des Rémois ne serait pas d'ouvrir leurs portes au Dauphin. Dans tous les cas, à se rendre au milieu d'eux, il devait le faire, non avec quarante ou cinquante cavaliers, mais avec une troupe imposante d'hommes d'armes. Il répondit donc aux habitants qu'il fallait au moins trois ou quatre cents combattants pour défendre la ville, et qu'il n'en prendrait la garde qu'à la condition d'occuper le château de Porte-Mars avec cinq à six des bourgeois les plus notables.

Peu de jours après, Guillaume de Châtillon se présentait sous les murs de la cité avec les seigneurs de Saveuse et de l'Isle-d'Adam, et une troupe nombreuse. Les Rémois refusent de lui ouvrir leurs portes et de le recevoir. Châtillon alors les engage à tenir bon cinq à six semaines; l'armée que préparait le duc de Bourgogne ne pouvait être prête plus tôt. Les bourgeois de Reims gardèrent leurs portes fermées, et laissant le capitaine

4. Guillaume, seigneur de Châtillon et de la Ferté en Ponthieu, ami de Jean de Luxembourg. Il avait pour lieutenant un certain Jean Cauchon qui n'attendit pas l'entrée du roi dans Reims. Était-ce un parent de l'évêque de Beauvais...? M. H. Jadart ne le dit pas (*Op. cit.*, p. 18).

bourguignon se morfondre dehors, ils se réservèrent de prendre tel parti qu'il leur plairait<sup>1</sup>.

Celui auquel ils s'étaient arrêtés comblait les espérances de la Pucelle et du Dauphin.

Le 16 juillet, d'assez bonne heure, en échange des clefs de la ville, les députés de Reims recevaient de Charles amnistie complète et les lettres d'abolition dûment scellées<sup>2</sup>. Ce même jour, vers neuf heures du matin, Regnault de Chartres, archevêque non encore installé, entra dans sa cathédrale, en prenait possession et y célébra la messe. Le soir, aux portes de la ville, il recevait solennellement son souverain, et Charles VII à la tête de ses troupes, tous étendards déployés, entra dans la ville aux acclamations de tous les corps et confréries. A côté du roi chevauchait Jeanne la Pucelle. Elle fut « moult regardée », comme si elle eût été « une apparition céleste<sup>3</sup> ».

Il avait été décidé que le sacre aurait lieu sans délai aucun, le lendemain 17 juillet, qui était un dimanche. La nuit qui précéda fut employée à préparer les choses nécessaires pour la cérémonie. On fit grande diligence. Les habits destinés au Roi furent aussi beaux que ceux qui servaient d'ordinaire, mais qu'on n'avait pu se procurer, ces habits étant au pouvoir des Anglais en l'abbaye de Saint-Denis, près Paris<sup>4</sup>.

1. JEAN ROGIER, *op. cit.*, pp. 292-294.

2. Voir dans H. JADART, *op. cit.*, p. 86, le texte de ces lettres.

3. *Chronique de la Pucelle*, pp. 319-323; — *Journal du siège*, p. 113; — JEAN CHARTIER, *Procès*, t. IV, p. 77. — *Mémoires de Pie II*, PROCÈS, t. IV, p. 514. « Magnus circa Delphinum salutantium concursus », dit cet auteur; « major circa Puellam, quamveluti divinum aliquod numen intuebantur. »

4. L'abbaye de Saint-Denis possédait la prérogative d'être dépositaire

C'était merveille que le Dauphin eût traversé sans livrer bataille les quatre-vingts lieues de pays ennemi qui le séparaient de Reims; mais c'était merveille encore plus grande que le sacre pût avoir lieu. Eût-il été possible si la Sainte-Ampoule eût disparu? Or, les partisans de la cause anglo-bourguignonne avaient songé à ce moyen de l'empêcher; ils s'étaient proposé de s'emparer de force du vase précieux et de le transporter en lieu sûr. Furent-ils surpris par la promptitude des événements? n'eurent-ils pas le temps d'exécuter leur dessein? ou bien, s'ils essayèrent, les partisans de la cause française avaient-ils de leur côté pris leurs précautions et faisaient-ils bonne garde autour du dépôt sacré? Quelle que soit la cause de cet avortement, le ciel voulait que le descendant de saint Louis reçût l'onction que ses prédécesseurs avaient reçue, et la Sainte-Ampoule fut sauvée<sup>1</sup>.

### III.

#### LE SACRE. — JEANNE AUX GENOUX DE CHARLES VII.

Le jour du sacre, 17 juillet, dès le matin<sup>2</sup>, les quatre gentilshommes députés par le Roi, le maréchal de Bous-

taire de la couronne, du sceptre, de la main de justice, ainsi que des vêtements et ornements royaux en usage aux sacres et couronnements. En temps ordinaire, l'abbé et ses religieux portaient ces insignes à Reims pour la cérémonie du sacre. Pour le sacre de Charles VII, ils durent y renoncer. (Voir JACQUES DOUBLET, *Histoire de l'abbaye de Saint-Denis en France*. In-8°, Paris, 1635.)

1. *Mémoires de Pie II*, PROCÈS, t. IV, p. 513; — DOMI MARLOT, *Histoire de la ville de Reims*, t. IV, p. 174. 4 volumes in-4°, Reims, 1846.

2. C. LEBER, *Des cérémonies du sacre*, p. 148; 1 vol. in-8°. Paris, 1825.

sac, les sires de Graville et de Rais, Louis de Culan, amiral de France, armés de toutes pièces, tenant chacun leur bannière en la main, allèrent à cheval à l'abbaye de Saint-Remy où la Sainte-Ampoule était gardée. Ils furent reçus par l'abbé Jean Canart, et, à sa requête, ils jurèrent sur l'Évangile « de ne pas souffrir qu'il fût fait aucun tort à la précieuse relique et d'exposer, s'il le fallait, leur vie pour sa conservation ». Ils se constituaient en outre otages de la Sainte-Ampoule, déclarant qu'ils demeureraient à l'abbaye jusqu'à son retour. Sur la réponse de l'abbé qui ne leur demandait qu'une chose, l'accompagner et la ramener sûrement, le cortège se mit en marche. En tête s'avançaient les religieux de l'abbaye en aube; puis venait le Grand-Prieur revêtu d'une chape d'or, montant une haquenée blanche envoyée par ordre du Roi, la Sainte-Ampoule suspendue à son cou par une chaîne d'argent, sous un dais de moire d'argent. A ses côtés chevauchaient les quatre seigneurs chargés de veiller sur la sainte relique<sup>1</sup>. Arrivé devant l'église Saint-

1. C. LEBEN, *op. cit.*, pp. 148, 149, 181; — MARLOT, *Histoire de Reims*, pp. 42-58. — Le vase dans lequel était contenue l'huile sainte était une petite fiole de verre blanc, laquelle aurait appartenu, croit-on, à saint Remy. Cette petite fiole était placée dans l'intérieur d'une colombe d'or, au bec et pattes de corail, fixée sur un plat de vermeil ciselé et orné de pierreries (D. Marlot, *op. et loc. cit.*). Quant à l'origine de l'huile de la Sainte-Ampoule, les anciens auteurs la placent au baptême de Clovis et l'expliquent miraculeusement. Selon les uns, c'est une colombe, selon les autres, c'est un ange qui l'aurait apportée du ciel. Ce qui paraît le plus vraisemblable au P. Longueval (*Histoire de l'Église gallicane*, livre V), c'est que saint Remi, voulant baptiser Clovis et n'ayant pas de chrême, mit deux fioles sur l'autel, lesquelles se trouvèrent remplies, sans qu'on sût comment.

Le reliquaire et le vase qu'il contenait furent brisés publiquement par le conventionnel Rühl sur la place royale de Reims en 1793. L'orfèvrerie fut envoyée à la Monnaie. On ne sauva que deux fragments du verre et quelques parcelles du chrême.

Denis, l'abbé de Saint-Remy fut reçu par l'archevêque Regnault de Chartres, entouré des membres du chapitre et d'un nombreux clergé. Après avoir promis, foi de prélat, de rendre fidèlement la Sainte-Ampoule au Grand-Prieur, Regnault de Chartres la prit entre ses mains, entra solennellement dans la cathédrale, et, traversant la nef avec son cortège, vint la déposer au milieu du maître-autel. Les quatre seigneurs qui avaient escorté l'abbé de Saint-Remy escortèrent aussi l'archevêque. Ils entrèrent à cheval dans l'église et ne mirent pied à terre qu'à la porte du chœur.

Au moment fixé par le cérémonial, Charles VII, précédé de ses grands officiers, avait franchi le seuil de l'église et était venu s'agenouiller au milieu du chœur sur le prie-Dieu qui lui avait été préparé. Conformément à l'usage, le héraut d'armes Berri fit l'appel des pairs, soit ecclésiastiques, soit laïques, qui devaient se ranger autour du Roi. Les pairs laïques étaient les ducs de Bourgogne, de Normandie, de Guyenne, et les comtes de Flandre, de Toulouse et de Champagne; les pairs ecclésiastiques étaient l'archevêque-duc de Reims, les évêques-duc de Laon et de Langres, et les évêques-comtes de Châlons, Beauvais et Noyon<sup>1</sup>.

Chacun de ces personnages avait à remplir un office déterminé. A l'archevêque de Reims appartenait le privilège d'oindre, de sacrer et de couronner le nouveau Roi; à l'évêque de Laon, celui de tenir la Sainte-Ampoule; à l'évêque de Langres, celui de tenir le sceptre; à l'évêque de Beauvais, de tenir le manteau royal; à l'évêque

1. En fait de préséance, les pairs ecclésiastiques avaient le pas sur les pairs laïques; ils ne le cédaient qu'aux princes du sang.

de Châlons, de présenter l'anneau; à l'évêque de Noyon, de ceindre au prince le baudrier.

Parmi les pairs laïques, le duc de Bourgogne tenait l'épée et la ceignait au Roi; le duc de Guyenne portait la première bannière carrée; le duc de Normandie, la seconde; le comte de Toulouse, les éperons; le comte de Champagne, la bannière royale; le comte de Flandre, une des épées du roi. Lorsque le prince se présentait à l'autel, tous les pairs soutenaient la couronne royale.

Le costume de cérémonie des pairs laïques était des plus riches : ils portaient des vêtements faits d'étoffe d'or, une ceinture d'or également, un manteau de drap violet doublé et bordé d'hermine, et une couronne ducale sur un bonnet de satin violet.

Les pairs ecclésiastiques, en chape de drap d'or et en mitre, se tenaient près de l'autel, du côté de l'Épître.

L'appel que fit entendre le héraut Berri permit de constater l'absence de dix pairs sur douze : deux pairs ecclésiastiques seuls étaient présents, l'archevêque de Reims Regnault de Chartres, et Jean de Saarbruck, évêque de Châlons. Le duc d'Alençon prit alors la place du duc de Bourgogne; le comte de Clermont, le sire de La Trémoille, le comte de Vendôme, les seigneurs André et Gui de Laval, « tous en habits royaux<sup>1</sup> », celle des autres pairs laïques; et les évêques d'Orléans (Jean de Saint-Michel), de Séz (Robert de Rouvres), et deux autres prélats dont on n'a pas gardé les noms, celle des pairs ecclésiastiques absents<sup>2</sup>.

1. MONSTRELET, *Chronique*, livre II, chap. LXIV. — Ce chroniqueur met à la place d'André et de Gui de Laval, pour représenter deux des pairs laïques absents, le seigneur de Beaumanoir, Breton, et le seigneur de Mailly, gentilhomme de Touraine.

2. Les villes épiscopales des quatre pairs ecclésiastiques absents,

Devant le Roi, le sire d'Albret, aux lieu et place de Richemont, tenait haut l'épée de connétable.

— « Et fut moult belle chose à voir ce beau mystère<sup>1</sup> », écrivaient des témoins de cette imposante scène.

Avant de procéder au sacre, l'archevêque officiant, Regnault de Chartres, requit du Roi la promesse d'usage, à savoir « de conserver aux évêques et aux églises à eux commises le privilège canonique, loi et justice due ».

Charles, la tête couverte, la main sur l'Évangile, répondit en latin :

« Moi, par la grâce de Dieu, au moment d'être sacré roi de France, promets devant Dieu et à ses saints que je conserverai le privilège canonique, loi et justice à chacun de vous, prélats, et vous défendrai, Dieu aidant, tant que je pourrai.

« Je promets, au nom de Jésus-Christ, au peuple chrétien à moi soumis, ces choses : premièrement, que je garderai à l'Église ce peuple chrétien ; puis, que je le défendrai de toutes rapines et de toutes iniquités ; puis, que sur tous jugements, je combanderai équité et miséricorde ; puis, que je travaillerai de tout mon pouvoir à mettre hors de ma terre tous les hérétiques déclarés par l'Église.

« Toutes choses dessus dites, je les confirme par serment. »

Le serment royal prononcé, les pairs se tournèrent

Laon, Beauvais, Noyon et Langres, étaient alors au pouvoir des Anglo-Bourguignons. — L'évêque de Séz avait été promu à ce siège par Martin V en 1422. Il fut conseiller de Charles VII et employé par lui à de nombreuses missions. Transféré en 1433 par Eugène IV au siège de Maguelonne, il y résida peu : il mourut en 1453. (*Gallia christiana*, t. I, col. 698 ; t. VI, col. 801-802.)

1. *Lettre de trois gentilshommes angevins*, t. IV, p. 339.



vers les assistants, comme pour les prendre à témoins.

En ce moment le Roi revêtit les ornements royaux que l'on avait disposés sur l'autel. Le duc d'Alençon lui chaussa les éperons d'or et l'arma chevalier; l'archevêque bénit l'épée royale et Charles la remit au sire d'Albret; puis Regnault de Chartres, assisté du Grand-Prieur de Saint-Remy, procéda aux cérémonies du sacre. Le Grand-Prieur ouvrit la Sainte-Ampoule et l'archevêque fit les onctions en disant :

« Je te sacre avec cette huile sanctifiée, au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. »

Quand la couronne royale eut été placée sur sa tête, Charles VII, revêtu du grand manteau de velours bleu, semé de fleurs de lis d'or et doublé d'hermine, fut solennellement conduit au trône par l'officiant. Par trois fois Regnault de Chartres acclame le monarque et s'écrie : *Vivat rex in æternum!*<sup>1</sup>

Les pairs font entendre à leur tour la même acclamation. Les portes de la cathédrale s'ouvrent toutes grandes, la foule s'y précipite aux cris de : « Noël! Noël! » Et les trompettes sonnèrent si fort « que les voûtes de l'église semblaient devoir se fendre ».

1. « Vive le Roi à jamais! »

Une des particularités intéressantes de la messe du sacre était l'offrande. Elle avait lieu de cette manière :

Le Roi, précédé des hérauts d'armes, du grand-maître des cérémonies et des seigneurs qui portaient les offrandes, venait à l'autel baiser la croix que l'officiant lui présentait. Ces offrandes étaient : un pain d'or, un pain d'argent, un grand vase d'argent doré rempli de vin, une bourse de velours rouge brodée d'or contenant treize pièces d'or frappées pour la circonstance. Les pairs accompagnaient le Roi à l'offrande : les pairs ecclésiastiques se tenaient à droite et les pairs laïques à gauche. (C. LEBER, *Des cérémonies du sacre*, p. 420.)

La cérémonie, commencée à neuf heures du matin, finissait à deux heures après-midi.

Mais ce qu'on n'avait jamais vu et ce qu'on ne revit jamais plus au sacre d'aucun roi de France, c'était une toute jeune fille, armée de pied en cap, suivant, près de l'autel, la magnifique cérémonie. Jeanne était là, tenant son étendard, dont les plis flottaient autour de la tête du jeune roi. « Il avait été à la peine, c'était bien raison qu'il fût à l'honneur. » Et quand le roi d'armes, devant le grand autel, entre autres pairs absents, appela celui à qui elle avait donné rendez-vous, le duc Philippe de Bourgogne, l'héroïque jeune fille, toujours préoccupée, malgré le succès actuel, des grands intérêts de la maison de France, songe à faire encore appel par une lettre nouvelle<sup>1</sup> à celui de qui dépend le triomphe final.

Lorsque Charles VII eut été sacré, Jeanne d'Arc se jeta à ses pieds, embrassa ses genoux et lui dit, « pleurant à chaudes larmes » :

« Gentil Roy, maintenant est exécuté le plaisir de Dieu, qui voulait que vous levassiez le siège d'Orléans et vinsiez à Reims recevoir votre digne sacre, montrant que vous êtes vrai Roy et celui auquel le royaume de France doit appartenir. »

— « Et qui l'eût vue accoler le Roy à genoux et lui baiser le pied, en pleurant, en eût eu pitié. Et en parlant ainsi, elle provoquait plusieurs à pleurer<sup>2</sup>. »

A l'occasion de son sacre, Charles VII fit comtes les

1. Voir le chapitre xxiii.

2. *Chronique de la Pucelle*, pp. 322-323; — *Journal du siège*, p. 114; — *Procès*, t. IV, p. 186.

Rappelons dans quels termes, à Rouen, l'héroïne parle de son attitude le jour du sacre. « Elle convint que son étendard flotta dans l'église de Reims. Et il lui semble qu'il était assez proche de l'autel,

seigneurs de Sully et de Laval, et le sire de Rais maréchal. Il y eut aussi, ce jour-là, beaucoup de nouveaux chevaliers. Le roi en arma dans l'église trois de sa main. Parmi les trois se trouvait le fameux damoiseau de Commercy<sup>1</sup>, qui s'était rendu à Reims « bien accompagné de gens de guerre, les offrant au service du roi ».

Nombreux furent les chevaliers et seigneurs qui, sans faire partie des troupes royales, étaient accourus à Reims pour assister au sacre du jeune roi et joindre leurs acclamations à celles de son peuple. Guillaume de Flavy fut un des plus empressés. Il vint, suivi de trois à quatre cents gentilshommes, qui portaient les couleurs blanche et verte de la livrée du roi<sup>2</sup>. Une lettre du secrétaire de la ville de Metz, du 16 juillet 1429, annonce la soumission des trois places de Vitry, Sainte-Menehould et Épernay, causée par l'approche de l'armée royale. « Beaucoup de chevalerie part de nos pays allemands : ils veulent aller trouver le Dauphin à Reims<sup>3</sup>. »

Le dernier historien du roi René écrit que, « le 16 juillet, il rejoignait à Reims l'armée royale, accompagné du sire de Commercy et d'un corps de troupes barroises, et le 17, il assistait dans la basilique à l'importante cérémonie du sacre<sup>4</sup>. »

pendant le sacre de son roi, et elle-même l'y tint quelques instants. » (*Procès*, p. 187.)

Jeanne ajoute qu'« elle ignore si frère Richard ne l'a pas tenu lui aussi ».

Peu timide, notre cordelier assista au sacre, paraît-il, non loin de la Pucelle, et à l'un des moments où elle posa l'étendard, il le saisit et le tint lui-même. (*Ibid.*, p. 104.)

1. MONSTRELET, *Chronique*, livre II, chap. LXIV ; t. IV, p. 339.

2. PIERRE CHAMPION, *Guillaume de Flavy*..., p. 23.

3. *Procès*, t. V, pp. 352-355.

4. LECOY DE LA MARCHE, *Le roi René*, t. I, p. 72 ; — *Le Journal*

Le duc d'Alençon, le comte de Clermont et les principaux seigneurs présents à Reims donnèrent eux aussi les éperons d'or à bon nombre de vaillants hommes de guerre : plus de trois cents furent faits chevaliers.

Ce même jour, le jeune Roi reçut à sa table, en l'hôtel archiépiscopal, Jeanne la Pucelle avec les prélats et seigneurs qui avaient assisté à la cérémonie. Il fut servi par le duc d'Alençon, le comte de Clermont et autres grands personnages. Pour être agréable au prélat qui l'avait sacré, Charles VII nomma son neveu, Antoine de Hellande, capitaine de Reims<sup>1</sup>.

Deux jours après, le 19 juillet, on annonçait publiquement à Paris « que messire Charles de Valois, dimanche dernier passé, avait été sacré en l'église de Reims, en la manière que son père et les autres rois de France l'avaient été<sup>2</sup> ».

*du siège*, p. 113, et COUSINOT DE MONTREUIL, p. 321, confirment le récit de l'historien. Si, suivant une autre opinion, le gendre du duc de Lorraine se trouvait le 17 juillet au siège de Metz, il ne tarda pas à rejoindre le roi et, dans la campagne de l'Ile-de-France, il fit cause commune avec lui.

1. MONSTRELET, livre II, chap. LXIV ; t. IV, p. 339.

2. CLÉMENT DE FAUQUEMBERQUE, greffier au Parlement de Paris, dans J. QUICHERAT, t. IV, p. 453.

Le Roi, dans ses libéralités, n'oublia pas la cathédrale de Reims et l'église Saint-Remy. A la cathédrale, il fit présent « du tapis de satin vert qui avait servi en son sacre, qu'on convertit en chappes, suivant l'inventaire de 1470. Il donna encore à la même église un ornement de velours rouge figuré, et un autre de damas blanc à fleurons d'or à celle de Saint-Remy » (DOM MARLOT, ouvrage cité, t. IV, p. 175). Sur l'autel fut posé un vase d'argent et treize écus d'or dont le chapitre finit par rester possesseur.

## IV.

JEANNE D'ARC ET SON PÈRE A REIMS. — ACTIONS DE GRACES  
DANS LE ROYAUME. — LETTRE D'ALAIN CHARTIER.

Il devait en avoir coûté beaucoup à la jeune reine Marie d'Anjou et à sa mère la reine Yolande de renoncer au « saint voyage de Reims », et de n'assister point à cette belle cérémonie du sacre qui empruntait aux circonstances un caractère si solennel et si national. C'est sans doute pour déférer au désir exprimé par ces princesses que trois gentilshommes d'Anjou écrivirent à leurs *Souveraines et très redoutées Dames* une lettre dans laquelle ils leur font part de leurs impressions et leur racontent quelques-unes des belles choses dont ils ont été témoins. Marie d'Anjou et Yolande de Sicile, qui chérissaient fort Jeanne, durent comme elle verser de douces larmes en apprenant de quelle manière leur Roi bien-aimé avait reçu « son digne sacre ! »

Quoique la lettre des trois gentilshommes angevins à la femme et à la belle-mère de Charles VII revienne sur des faits déjà exposés, on la lira, croyons-nous, sans effort, et même avec intérêt et plaisir.

« Nos souveraines et très redoutées dames, plaise vous scavoir que yer (hier) le Roy arriva en ceste ville de Rains, ouquel (en laquelle) il a trouvé toute et pleine obéissance. Aujourd'hui (il) a esté sacré et couronné; et a esté moult belle chose à voir le beau mystère, car il a été aūxi (aussi) solempnel et accoustré de toutes les

besongnes y appartenans, auxi bien et si convenablement pour faire la chose, tant en abis royaux et autres choses à ce nécessaires, comme s'il eust mandé un an auparavant; et y a eu autant de gens que c'est chose infinie à escrire, et auxi la grande joie que chacun avait.

« Messeigneurs le duc d'Alençon, le comte de Clermont, le comte de Vendosme, les seigneurs de Laval et La Trémouille, y ont esté en abis royaux, et monseigneur d'Alençon a fait le roy chevalier, et les dessus-ditz représentaient les pairs de France; monseigneur d'Albret a tenu l'espée durant ledit mystère devant le Roy; et pour les pairs de l'Église y estoient, avec leurs croces et mitres, messeigneurs de Rains, de Chalons, qui sont pairs; et en lieu des autres, les évesques de Sééz et d'Orléans, et deux autres prélas; et mondit seigneur de Rains y a fait ledit mystère et sacre qui luy appartient.

« Pour aller querir la Sainte-Ampolle en l'abbaye de Saint-Remy, et pour la apporter en l'église de Nostre-Dame, où a esté fait le sacre, furent ordonnez le maréchal de Bossac, les seigneurs de Rays, Graville et l'admiral avec leurs quatre bannières que chacun portait en sa main, armez de toutes pièces et à cheval, bien accompagnez pour conduire l'abbé dudit lieu, qui apportoit ladite Ampolle; et entrèrent à cheval en ladite grande église et descendirent à l'entrée du chœur, et en cest estat l'ont rendue après le service en ladite abaye; lequel service a duré depuis neuf heures jusqu'à deux heures. Et à l'heure que le Roy fut sacré, et auxi quand l'on lui assist la couronne sur la teste, tout homme cria Noël! et trompettes sonnèrent en telle manière qu'il semblaient que les voultres de l'église se deussent fendre.

« Et durant ledit mystère, la Pucelle s'est toujours tenue joignant du Roy, tenant son estendart en sa main. Et estait moult belle chose de voir les belles manières que tenoit le Roy et auxi la Pucelle. Et Dieu sache si vous y avez été souhaitées.

« Aujourd'hui ont été faitz par le Roy contes le sire de Laval et le sire de Sully, et Rays mareschal.

« Vendredi eut huit jours, le Roy mist le siège devant Troyes et leur fit moult forte guerre; si vindrent à obéissance; et y entra le dimanche après par composition. Et s'ils ne lui eussent fait obéissance à son plaisir, il les eust prins par puissance; car c'est une chose merveilleuse de voir la grande puissance des gens qui sont en sa compagnie. Le lundy suivant se partit le Roy de Troye tenant son chemin à Chalons. Ceux de Chalons ont envoyé devant demi-journée rendre obéissance. Le Roy y entra jeudi et s'en parti vendredy tenant son chemin en ceste ville. Et pareillement ceux de ceste ville sont venus rendre obéissance, et sont bien joyeux de sa venue, comme ils le montrent à leur pouvoir.

« Demain s'en doibt partir le Roy tenant son chemin vers Paris. On dit en ceste ville (à Reims) que le duc de Bourgogne y a esté (à Paris) et s'en est retourné à Laon, où il est de présent; il a envoyé sitost devers le Roy qu'il arriva en ceste ville. A ceste heure nous espérons que bon traité y trouvera avant qu'ils partent. La Pucelle ne fait doubte qu'elle ne mette Paris en l'obéissance (du Roy).

« Audît sacre le Roy a fait plusieurs chevaliers, et aussi lesdits seigneurs en font tant que merveilles; il y en a plus de trois cents nouveaux.

« Nos souveraines et redoultées dames, nous prions



le benoist Saint-Esprit qu'il vous donne bonne vie et longue.

« Escript à Rains ce dimanche xvii<sup>e</sup> de juillet.

« Vos très humbles et obéissants serviteurs,  
« Beauveau<sup>1</sup>, Moréal, Lussé. »

Jeanne eut à Reims, ainsi qu'on le lui avait annoncé à Châlons, la joie de voir et d'embrasser son père, sa mère probablement aussi, et son bon oncle ou cousin Durand Laxart<sup>2</sup>. Ils étaient venus assister au triomphe de cette jeune fille dont tous les cœurs français bénissaient le nom et dont toutes les bouches publiaient les étonnantes victoires. Pleine de tendresse pour le village où elle avait vu la lumière, la Pucelle demanda au Roi qu'il daignât exempter de toutes tailles et impôts les localités de Greux et de Domremy. Charles lui octroya gracieusement sa demande, et Jacques d'Arc put en porter à ses concitoyens la bonne nouvelle.

1. Peut-être Pierre de Beauveau, gouverneur d'Anjou et du Maine, qui avait fait cadeau d'un cheval à un des frères de Charles VII. (*Procès*, t. V, pp. 38, 128-131.)

L'original de cette lettre a été longtemps conservé aux Archives de l'abbaye de Bénissonndieu en Forez. Elle a été imprimée pour la première fois dans la *Bibliothèque instructive* du P. Menestrier, t. II, p. 90. (*Procès*, t. V, pp. 127-128.)

Au dos de la lettre on lisait : « A la royne et à la royne de Secile, nos souveraines et très redoubtées Dames. »

2. *Procès*, t. II, p. 445. Déposition de Laxart. — *Procès*, t. III, p. 198. Déposition de *Husson Lemaistre* qui, né à trois lieues de Domremy, habitait alors Reims avec sa famille. Il dit y avoir vu Jeanne à l'occasion du sacre, ainsi que son père et son frère Pierre avec qui, en qualité de compatriotes, il conversait familièrement. E. Richer mentionne la présence à Reims du frère aîné de la Pucelle, Jacquemin. Il aura confondu vraisemblablement Jacquemin avec Pierre.

Les lettres patentes d'exemption furent délivrées à Château-Thierry le dernier jour de juillet. Charles VII y déclare spécialement que s'il octroie de grâce spéciale cette exemption de « toutes tailles, aides, subsides et subventions aux manans et habitans des ville et villaige de Greux et Domremy, c'est en faveur et à la requeste de notre bien aimée Jehanne la Pucelle, considéré le grant, haut et notable service qu'elle nous a fait et fait chacun jour au recouvrement de nostre seigneurie <sup>1</sup> ».

Les bourgeois de Reims firent grande chère au père de Jeanne et à sa mère. Il fut décidé par le Conseil de la cité que leur dépense à l'hôtel de l'*Asne rayé*<sup>2</sup> serait payée des deniers communs, et qu'on donnerait à Jacques d'Arc un cheval pour se retirer. Le trésorier du roi remit aussi, « du commandement et ordonnance de son seigneur », au père de la Pucelle la somme de soixante livres tournois<sup>3</sup>.

Le patriotisme des Rémois ne se démentit pas au len-

1. *Procès*, t. V, pp. 137-139.

2. L'hôtel de l'*Asne rayé* se trouvait dans la rue du Parvis, devant la cathédrale. Sur la façade de celui qui l'a remplacé on a mis une plaque de marbre avec l'inscription suivante :

L'AN 1429  
AU SACRE DE CHARLES VII,  
DANS CETTE HÔTELLERIE APPELÉE ALORS L'ANE RAYÉ,  
LE PÈRE ET LA MÈRE DE JEANNE D'ARC  
ONT ÉTÉ LOGÉS ET DÉFRAYÉS  
PAR LE CONSEIL DE VILLE.

Pourtant, on ne connaît pas de document attestant expressément la présence de la mère de Jeanne à Reims. Les comptes de la ville sont muets sur cette croyance qui paraît s'être accréditée de bonne heure. (H. JADART, *op. cit.*, pp. 28-29.)

3. *Procès*, t. V, pp. 141, 266, 267. — M. JADART, *op. cit.*, pp. 49-50.

demain de l'événement mémorable qui s'était accompli dans leurs murs. Le dimanche qui suivit le sacre, ils firent une « procession générale pour rendre grâces à Dieu du couronnement du Roy et de la sortie des Anglais. Dans la suite, ils fournirent quantité de munitions de guerre pour aider Charles VII en plusieurs sièges. Jusqu'à l'an 1451, ils l'assistèrent de plus de deux cent mille livres<sup>1</sup> ».

Durant le séjour de la Pucelle à Reims, il advint ce qu'on avait déjà vu dans Orléans et autres localités où elle était passée. Les bonnes femmes de la ville s'empressaient autour de Jeanne et s'efforçaient de toucher avec leurs anneaux, soit ceux qu'elle portait, soit ses propres mains. Et la jeune fille, incapable de leur prêter des intentions répréhensibles, se gardait bien de s'y refuser<sup>2</sup>.

Dans le royaume, lorsque la nouvelle du sacre de Charles se répandit, ce fut une joie universelle.

La ville de Tours en fut informée une des premières par les lettres que le duc d'Alençon écrivit à la jeune duchesse qui était alors à Orléans. Copie de ces lettres fut apportée à la duchesse douairière, mère du duc, Marie de Bretagne, qui résidait à Tours. « Et après lesdites lettres vues, fut faite grant solennité dans ladite ville, tant ès églises d'icelle comme autrement<sup>3</sup>. »

Tournay célébra le sacre du Dauphin par « des feux de joie, des fêtes, des processions ».

A Poitiers, le Parlement, quand on lui en apporta la

1. DOM MARLOT, *Histoire de la ville de Reims*, t. IV, pp. 175-176.

2. *Procès*, t. I, p. 163.

3. *Procès*, t. V, pp. 264-265.

nouvelle, leva la séance et se rendit avec la population tout entière à la cathédrale où l'on chanta un *Te Deum*<sup>1</sup>.

C'est peu de jours après le sacre, sur la fin de ce mois de juillet, que le secrétaire de Charles VII, Alain Chartier, écrivit à un souverain étranger, au duc de Savoie probablement, cette lettre débordante d'enthousiasme dans laquelle il place Jeanne d'Arc au-dessus des plus fameux capitaines de l'antiquité, Hector et Alexandre, Annibal et César. « Cette Pucelle, dit-il, n'est pas seulement la gloire de la France, elle est la gloire de la chrétienté tout entière<sup>2</sup>. »

Ce langage d'Alain Chartier permet de comprendre la profonde émotion ressentie par tous les loyaux Français lorsqu'ils apprirent de quelle façon prodigieuse le fils de Charles VI avait reçu à Reims ce qu'on a pu appeler un huitième sacrement, le sacrement de la royauté<sup>3</sup>.

Selon la belle expression de Gaston Paris, « la vieille cathédrale de Reims avait vu, en cette année 1429, un sacre plus grandiose et plus émouvant que celui de Clovis<sup>4</sup> ».

Jeanne, à Chinon, — le lecteur ne l'a pas oublié, — disait qu'elle ne donnerait d'autre titre à Charles VII que celui de « Dauphin », tant qu'il ne serait pas sacré et couronné. C'est que, à ses yeux, le sacre était ce « huitième sacrement » dont parle E. Renan. Les contemporains rapportent qu'elle se plaisait à nommer son

1. DE BEAUCOURT, *Histoire de Charles VII*, t. II, p. 230, note.

2. *Procès*, t. V, pp. 131-136.

3. E. RENAN, *Revue des Deux-Mondes*, 1<sup>er</sup> novembre 1869.

4. LEÇON donnée au Collège de France, 9 décembre 1885, sur *La Poésie française au quinzième siècle*, p. 4.

roi « l'oriflamme » (*Procès*, t. IV, p. 304), et à voir en lui comme la bannière sainte, le « drapeau vivant », autour desquels devaient se rallier tous les loyaux Français. Après Reims, elle avait plus que jamais le droit de le qualifier ainsi. Charles sacré était marqué au front du même signe divin que Charlemagne et saint Louis.

---

## CHAPITRE XXIII.

### LA MISSION DE JEANNE D'ARC. — ELLE NE FINIT PAS A REIMS.

- I. *De la mission de Jeanne d'Arc. — Ce qu'en pensent les historiens. — Elle ne finit pas à Reims.*
- II. *Jeanne « Fille de Dieu », voyante inspirée, définit l'objet de sa mission.*
- III. *Jeanne « Fille au grand cœur », guerrière libératrice, l'accomplit.*
- IV. *La mission de Jeanne, mission de relèvement moral et patriotique.*
- V. *La mission de la Pucelle, mission sanctificatrice et rédemptrice.*
- VI. *La mission de Jeanne et ses deux parties : « Mission de vie ; mission de survie ».*
- VII. *Objections et réponses.*
- VIII. *Conclusion.*

### I.

#### DE LA MISSION DE JEANNE D'ARC. — CE QU'EN PENSENT LES HISTORIENS. — ELLE NE FINIT PAS A REIMS.

On ne l'a pas oublié : la levée du siège d'Orléans et le sacre du jeune roi à Reims étaient les deux faits que la Pucelle disait, à ses examinateurs de Chinon et de Poitiers, avoir mandat d'effectuer pourvu qu'on lui donnât des armes et des hommes : ils constituaient à proprement parler le signe qui devait établir sa mission de par Dieu. Mais, au lendemain du sacre, cette mission est-elle ter-

minée; et, si elle ne l'est pas encore, doit-on, pour des raisons majeures, renoncer à la voir jamais aboutir?

Ces divers sentiments ont rencontré des défenseurs. Pour le dernier historien de Charles VII, Du Fresne de Beaucourt, la mission de l'envoyée de Dieu ne dépassait pas Reims. Après le sacre, Jeanne n'a plus pour la diriger l'inspiration de ses Voix; elle ne fera plus que la guerre d'aventures<sup>1</sup>.

D'après Jules Quicherat, la mission de l'héroïne dépassait de beaucoup le sacre de Reims; elle embrassait la délivrance du pays et l'expulsion des Anglais jusqu'au dernier. Mais, « l'héroïne n'ayant point expulsé les envahisseurs, sa mission fut manquée<sup>2</sup> ».

Le R. P. jésuite Ayroles concède tout ensemble que la mission de Jeanne dépassait le sacre, et que néanmoins elle n'a pas été remplie. Seulement, la faute en est aux personnages du concours desquels l'héroïne avait besoin et qui le lui ont refusé. Ce qui revient à dire que sa mission comprenait deux parties: l'une absolue, s'arrêtant à Reims; l'autre conditionnelle, dépassant le sacre, et demeurée inachevée<sup>3</sup>.

Il est malaisé de mettre ces trois opinions d'accord avec les documents: que la mission de la Pucelle se terminait à Reims; qu'elle a été simplement « man-

1. *Revue des Questions historiques*, t. II, année 1867.

2. *Aperçus nouveaux sur l'histoire de Jeanne d'Arc*, p. 44. — L'auteur fait observer qu'il se sert à dessein de « cette brutale expression, fut manquée ». Et Henri Martin, *Histoire de France*, t. VI, p. 196, l'approuve pleinement. On verra tout à l'heure que la mission de l'envoyée de Dieu, loin d'avoir été manquée, a été de tout point accomplie.

3. R. P. AYROLES, *La Pucelle devant l'Église de son temps*, pp. 78-79, 655; — *La Vierge guerrière*, pp. 118-136.



quée » ; ou que, impliquant une partie purement conditionnelle, cette partie n'a point abouti.

A notre humble avis, la mission de la Pucelle ne finit pas à Reims : elle a été de tout point accomplie.

Considérée d'ensemble, la mission de Jeanne d'Arc avait pour objet le relèvement de la France, la défaite et l'expulsion de l'Anglais.

Considérée dans les faits qui devaient en être comme les étapes, cette mission comprenait outre la levée du siège d'Orléans et le sacre du jeune roi, l'accomplissement des prédictions de Chinon et de Poitiers, dont les principales ne visent rien de moins que la victoire finale et la recouvrance du royaume tout entier.

Mise en demeure de tenir ce qu'elle a promis, la Pucelle apparaît avec un double caractère, celui de « Fille de Dieu », de Voyante inspirée, et celui de « Fille au grand cœur », de Guerrière libératrice.

« Fille de Dieu », Voyante inspirée, elle définit sa mission, elle en indique les deux parties et elle en garantit l'exécution totale.

« Fille au grand cœur », Guerrière libératrice, elle ravira aux Anglais le secret de la victoire, et elle le transmettra aux capitaines formés à son école, lesquels, quand elle ne sera plus, exécuteront la partie du programme qu'elle aura laissée inachevée.

De ces prédictions et de ces prouesses résultera le relèvement moral qui rendra le pays à lui-même et à ses glorieuses destinées.

Prêtons d'abord l'oreille aux déclarations de la Voyante inspirée.

## II.

JEANNE « FILLE DE DIEU », VOYANTE INSPIRÉE. — ELLE DÉFINIT L'OBJET DE SA MISSION.

Le but final de sa mission, avons-nous dit, c'est le relèvement de la France, l'expulsion de l'Anglais, la recouvrance du royaume tout entier.

Les étapes qui conduiront à ce but seront la levée du siège d'Orléans, le sacre de Reims, la défaite des envahisseurs en diverses campagnes, et une série d'événements, tels que la paix d'Arras, la rentrée de Paris en l'obéissance de son souverain légitime et autres, qui dépasseront toute espérance.

Voilà ce que nous avons dit; mais nous ne l'avons pas dit de nous-même, nous ne l'avons dit qu'après Jeanne d'Arc. Cette définition de l'objet de sa mission la Voyante la donne si clairement, qu'elle ressemble moins à une révélation de l'avenir qu'à une page d'histoire. Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à rappeler le langage que Jeanne, « Fille de Dieu », a fait entendre à Vaucouleurs, Chinon, Poitiers, et qu'entendront à leur tour dans Rouen ses ennemis déclarés.

A Vaucouleurs, Jeanne insiste sur le secours qu'elle portera au Dauphin avant la mi-carême. Elle ajoute qu'il régnera malgré tout et qu'elle le mènera sacrer à Reims. Mais ce ne sera que le début de sa mission. Car il s'agit de recouvrer autre chose qu'une ville, le royaume même de France. « Pour cela, déclare-t-elle, il n'y a secours que de moi; ni rois ni ducs n'y pourront réussir<sup>1</sup>. »

1. *Procès*, t. II, pp. 436, 456.

A Chinon, dans l'audience solennelle qui lui est donnée, Jeanne salue Charles VII en ces termes :

« Gentil Dauphin, je viens à vous et vous suis envoyée de Dieu pour venir en aide au royaume et à vous<sup>1</sup>. »

De quelle manière lui viendra-t-elle en aide? Le bruit public l'a déjà fait savoir. Jeanne délivrera Orléans assiégé et mènera le Roi à Reims pour l'y faire sacrer<sup>2</sup>.

Et ce n'est pas tout. Quelques jours après l'audience royale, afin que le jeune roi ne perde pas de temps, Jeanne, en présence du duc d'Alençon, lui révèle le peu que durera sa carrière : « Un an, guère plus. Qu'il songeât donc à la bien employer. » C'est qu'elle n'avait pas seulement à faire lever aux Anglais le siège d'Orléans et à faire sacrer Charles VII; il lui fallait encore battre nos ennemis et apprendre aux défenseurs du royaume le chemin de la victoire<sup>3</sup>.

Voilà nettement indiqués les secours que Jeanne apporte au roi et au royaume. Au roi, la délivrance de la cité orléanaise et son « dignesacre »; au royaume, la défaite des Anglais dont la délivrance du territoire sera la conséquence.

En sera-t-il de même des déclarations de la Pucelle à Poitiers?

A Poitiers, la Pucelle sera encore plus explicite. Assurément, elle n'oubliera pas les deux événements majeurs qui seront comme les premiers signes établissant sa mission d'en haut. « Qu'on me donne, dira-t-elle, des hommes, des chevaux et des armes, et Orléans sera délivré, et je mènerai le roi à Reims sans empêchement

1. *Procès*, t. III, p. 17.

2. *Ibid.*, p. 4.

3. *Ibid.*, p. 99.

aucun. » Mais à ces signes prochains elle en ajoute d'autres qui, survenant plus tard, dissiperont les doutes qu'on pourrait avoir sur l'objet de sa mission. Car cette mission ne sera pas terminée, tant s'en faut, lorsque le Dauphin aura été sacré : d'autres événements devront s'accomplir. Et c'est alors que la Voyante annonce aux membres de la Commission royale, comme devant advenir infailliblement, ces trois autres choses, réputées alors impossibles :

La ville de Paris rentrerait en l'obéissance du roi Charles ;

Le duc d'Orléans, prisonnier, retournerait d'Angleterre et n'y mourrait pas ;

Les Anglais seraient « détruits », le mot y est. *Dixit quod Anglici essent destructi*<sup>1</sup>.

Ce langage, si réconfortant pour le jeune prince et ses féaux sujets, la Pucelle tient à ce que les ennemis de la France ne l'ignorent pas. Elle se réserve de le leur signifier elle-même et elle leur écrit la lettre-sommation dont les juges de Rouen ont inséré le texte dans l'instrument du procès<sup>2</sup>.

En cette lettre, Jeanne n'use pas de circonlocution pour déclarer au roi d'Angleterre et à ses capitaines qu'elle est « envoyée de par Dieu le roi du ciel » ;

Qu'elle vient « réclamer le sang royal », c'est-à-dire réintégrer le fils de Charles VI et la maison de France dans tous leurs droits ;

Que la ville de Paris ne restera pas en la possession

1. *Procès*, t. III, p. 205.

2. *Ibid.*, t. I, p. 240.

de l'Angleterre, qu'elle se rendra au roi Charles, « lequel y entrera en bonne compagnie » ;

Qu'ils ne tiendront pas « le royaume de France, mais le tiendra le roi Charles » ;

Enfin que, si elle est « cy envoyée de par Dieu, le roy du ciel », c'est pour les « bouter hors de France » et délivrer le royaume tout entier.

Voyante inspirée<sup>1</sup>, Jeanne comprend donc dans l'objet de sa mission une série d'événements futurs dont la levée du siège d'Orléans est le premier et l'expulsion de l'Anglais le dernier. C'est à ce dénouement que, d'après ses déclarations de Vaucouleurs, Chinon, Poitiers, sa mission doit aboutir. Mais à Rouen, à la barre du tribunal qui la juge, dans la solitude affreuse de son cachot, la Voyante va-t-elle maintenir ses déclarations, n'essaiera-t-elle pas de les atténuer ou de les retirer ?

Non seulement la prisonnière des Anglais ne retire ou n'atténue aucune de ses vaticinations précédentes, non seulement elle les maintient, les confirme, les renouvelle, mais elle y en ajoute d'autres non moins étonnantes qui toutes vont au même but.

Confirmation de ses vaticinations de Chinon et de Poitiers.

Le juge interrogateur lui demande : — Vous avez été blessée à l'assaut de la bastille du Pont ; saviez-vous par avance que cela arriverait ?

Jeanne répond : — Oui, je le savais. Je le dis à mon

1. Reudons, puisque l'occasion s'en présente, justice aux ennemis de Jeanne. « Pucelle, Voyante inspirée de Dieu, — *Puella, Dei vates* » ; c'est le nom qu'un de leurs historiens adoptifs, Polydore Virgile, donne à la grande Française. (*Procès*, t. IV, p. 475.) Un chroniqueur anglais, William Wyrcester, la nommera « Pucelle de Dieu ». (*Ibid.*)

Roi; que d'ailleurs la blessure ne m'empêcherait pas d'agir.

J'étais assurée aussi de faire lever le siège d'Orléans, car cela m'avait été révélé. Avant de venir dans la ville, je l'avais dit à mon Roi. Je lui dis aussi que je le mènerais sacrer à Reims<sup>1</sup>.

Le jour du prononcé du Réquisitoire, à l'article XVII le promoteur reproche à l'accusée d'avoir promis à son roi trois choses : 1<sup>o</sup> de faire lever le siège d'Orléans; 2<sup>o</sup> de le faire couronner à Reims; 3<sup>o</sup> de le délivrer de tous ses ennemis, tant Anglais que Bourguignons.

A cet article, la Voyante répond : — Oui, j'ai porté des nouvelles de par Dieu à mon Roi. Il lui rendrait son royaume, il le ferait couronner à Reims, il lui donnerait la victoire sur ses adversaires. Et de ce, je fus messagère de par Dieu. Qu'il me mît hardiment en œuvre, je ferais lever le siège d'Orléans. Et quand je parle du royaume, je veux dire le royaume tout entier<sup>2</sup>.

Au cours des interrogatoires, le juge lui demandant quelles promesses ses saintes lui ont faites : — Elles m'ont assurée, dit Jeanne, que mon Roi serait rétabli dans son royaume, que ses adversaires le veuillent ou non<sup>3</sup>.

Pour la délivrance du duc d'Orléans, qu'on lise les pages 133, 134 du procès de condamnation.

Pour l'expulsion finale de nos ennemis, dernier mot de sa mission, il faut entendre la réponse de la prisonnière à cette interrogation : Dieu hait-il les Anglais?

— De l'amour ou de la haine que Dieu a pour les

1. *Procès*, t. I, p. 39.

2. *Ibid.*, pp. 231, 232.

3. *Ibid.*, p. 87.

Anglais et pour leurs âmes, je ne sais rien. Ce que je sais, c'est qu'ils seront boutés hors de France, excepté ceux qui y mourront, et que Dieu enverra victoire aux Français<sup>1</sup>.

Telle est sa réponse aux juges qui ont charge de la condamner comme visionnaire diabolique et de la faire brûler.

Mais il ne suffira pas à l'Envoyée de Dieu de maintenir ses vaticinations premières; les bras chargés de chaînes, elle en prononcera de nouvelles tout en faveur de la cause nationale.

Elle a maintes fois assuré que Paris se soumettrait à son roi dans un avenir prochain : elle fixera de plus la date à laquelle s'effectuera cette soumission. « Avant que sept années se soient écoulées, dit-elle, les Anglais perdront un gage plus précieux qu'Orléans. »

Certainement, Orléans valait moins que Paris.

Puis, c'est le traité d'Arras qu'elle annonce, « besogne qui fera branler tout le royaume ».

Puis enfin, c'est la victoire de Castillon, « la grande victoire que Dieu enverra aux Français » et qui mettra fin à la guerre de Cent ans<sup>2</sup>.

— Je dis ces choses, ajoutait la prisonnière, afin que lorsque ce sera advenu, on ait mémoire que je l'ai dit<sup>3</sup>.

Tous ces événements annoncés soit avant, soit pendant la captivité de la Pucelle, sont comme les étapes successives de sa mission; l'expulsion définitive de l'Anglais devait seule en être le point *terminus*.

Jusqu'au bout. Jeanne a gardé au cœur cette convic-

1. *Procès*, t. I, p. 178.

2. *Ibid.*, pp. 84, 174, 178.

3. *Ibid.*



tion profonde. Lorsque Jean de Luxembourg, le triste sire qui la vendit à l'Angleterre, viendra la visiter dans son cachot, la prisonnière ne la lui cèlera pas.

— Je le sais, lui dira-t-elle, les Anglais me feront mourir, croyant par ma mort gagner le royaume de France. Mais fussent-ils cent mille godons de plus qu'ils ne sont à présent, ils ne l'auront pas ce royaume<sup>1</sup>. »

### III.

JEANNE « FILLE AU GRAND CŒUR », GUERRIÈRE LIBÉRATRICE.  
APRÈS AVOIR DÉFINI SA MISSION, ELLE L'ACCOMPLIT.

C'était beaucoup que, dès son arrivée à Chinon, la Pucelle marquât clairement l'objet de sa mission, qu'elle en dessinât à Poitiers les grandes lignes et qu'à Rouen elle achevât d'en indiquer les étapes; mais il n'importait pas moins qu'elle mît la main à l'œuvre et qu'elle commençât l'exécution de ce plan libérateur. Ici, ce n'est pas la « Voyante inspirée » que nous allons entendre, c'est la « Fille au grand cœur », la « *guerrière* libératrice » que nous aurons en spectacle, et c'est le relèvement, la délivrance du pays qui vont commencer.

Après l'idée, l'action, c'est la loi. Aussi la mission de Jeanne, après l'avoir introduite dans le conseil du roi, l'amènera-t-elle sur les champs de bataille et s'affirmera-t-elle comme une mission essentiellement guerrière.

La jeune fille ne se faisait pas illusion. Le but de son intervention dans les affaires du royaume étant la défaite

1. *Procès*, t. II, p. 122.

des Anglais et la recouvrance du territoire, elle comprenait et ne le cachait pas qu'on n'y réussirait que « par le bout de la lance ». Aussi l'une de ses premières paroles à Charles VII fut-elle « qu'il lui fallait aller en guerre contre les Anglais<sup>1</sup> ».

Elle ne le dit pas en vain. Sa mission active n'a été qu'une succession de combats, sous les murs de la cité orléanaise, à Jargeau, Meung-sur-Loire, Patay, même après les échecs de Paris et de La Charité. Par sa présence à Lagny, Soissons, Pont-l'Évêque, Compiègne, la vaillante guerrière proclame la nécessité de combattre tant que les envahisseurs fouleront le sol français. « Les Anglais, disait-elle, n'ont aucun droit sur la France. Je suis envoyée de Dieu pour les en chasser et, pour le faire, il faut armer<sup>2</sup>. »

Cousinot de Montreuil rapporte de Jeanne des propos non moins catégoriques. « Elle assurait, écrit-il, que par plusieurs fois lui avoient été dites aucunes révélations touchant le salut du Roy et préservation de toute sa seigneurie, laquelle Dieu ne vouloit luy estre tollue (ôtée) ni usurpée; mais que ses ennemis seroient déboutés. Ouyé par le Roy et son Conseil, elle ouvrit des choses à elle chargées et traita merveilleusement des manières de faire vuider Anglais du royaume<sup>3</sup>. »

Ces « manières merveilleuses », c'était la guerre à outrance tant que les insulaires fouleraient le sol de la patrie.

Chose étrange, assurément, que cette mission poursuivie les armes à la main par une jeune fille, une vierge,

1. *Procès*, t. I, 56, 108.

2. *Ibid.*, t. V, p. 120; IV, 104.

3. *Chronique de la Pucelle*, pp. 278-279.

une héroïne profondément chrétienne, qui, en voyant couler le sang français, sentait ses cheveux se dresser sur sa tête ! On conçoit l'étonnement de Robert de Baudricourt lorsque Jeanne vint lui soumettre son dessein. Et les gentilshommes qui la conduisaient au Dauphin durent n'être pas moins surpris lorsqu'elle leur dit de la façon la plus simple : « Voilà quatre ou cinq ans que mes frères du paradis m'ont avisée qu'il me faudrait partir en guerre pour recouvrer le royaume de France. »

Elle ajoutait : « Pourtant, ce n'est pas mon état : j'aimerais mieux filer auprès de ma pauvre mère. Mais il faut que j'obéisse, car Dieu, mon seigneur, le veut<sup>1</sup>. »

Il le fallait, en outre, parce que guerroyer était le seul moyen d'en finir avec les Anglais. On ne pouvait avoir la paix avec eux qu'à la condition de la leur imposer. La paix, mais c'est la première chose que l'envoyée de Dieu songe à leur offrir. « Avant tout, disait-elle, je dois leur écrire et les sommer de se retirer : telle est la volonté de Dieu. » Et, en effet, elle écrivit cette lettre au roi d'Angleterre et à ses capitaines, dans laquelle elle leur dit « qu'elle est toute prête à faire la paix ».

C'est son premier mot, ce sera aussi son dernier : « Faites réponse si vous voulez faire paix en la cité d'Orléans ; si ainsi ne le faictes, de vos bien grans domages il vous souviendra brièvement<sup>2</sup>. »

Les Anglais ne voulurent pas de la paix que Jeanne leur offrait. Cela ne les empêcha pas de l'accuser de se plaire en l'effusion du sang humain et de ne combattre que pour cela.

A quoi elle répondit : « Que premièrement elle requé-

1. *Procès*, t. II, 436, 437.

2. *Ibid.*, t. I, p. 240.

rait qu'on fit la paix; au cas qu'on ne voudrait faire paix, qu'elle était toute prête à combattre<sup>1</sup>. »

Et parce que les Anglais ne voulaient pas entendre parler de paix, elle ajoutait : « Avec le duc de Bourgogne, on peut parler de paix. Quant aux Anglais, la paix qu'il y faut, c'est qu'ils s'en aillent en leur pays, en Angleterre<sup>2</sup>. »

Maîtres de la capitale, de l'Île-de-France, de la Normandie, de la Guyenne, d'un grand nombre de places et de châteaux, alliés du puissant duc de Bourgogne, nos ennemis étaient persuadés qu'ils n'avaient qu'à étendre la main pour devenir maîtres du reste du royaume. Voilà pourquoi ils ne voulaient pas de la paix, et voilà pourquoi la mission de la Pucelle a dû être avant tout une mission guerrière. Puisqu'on veut se battre, dira-t-elle, on se battra, et l'on verra, « aux horions échangés, qui aura meilleur droit des Français ou des envahisseurs ». (*Lettre aux Anglais.*)

Et Jeanne a combattu vaillamment, et elle n'a cessé de combattre jusqu'au jour où les armes lui ont été arrachées des mains. Et si la liberté lui eût été rendue, à moins d'impossibilité absolue, elle se fût remise à combattre. Ce qui le montre, c'est le mot tombé de ses lèvres pendant le procès de Rouen.

Les juges la pressant de renoncer à l'habit d'homme et de reprendre les vêtements de son sexe, la prisonnière répond :

— Quand j'aurai fait ce pour quoy j'ai été envoyée de Dieu, alors je reprendrai l'habit de femme<sup>3</sup>.

1. *Procès*, t. I, art. XXV du Réquisitoire, p. 243.

2. *Ibid.*, p. 233.

3. *Ibid.*, p. 304.

Elle était donc persuadée qu'elle n'avait pas encore achevé « ce pour quoy elle était envoyée de par Dieu ». Elle nourrissait encore l'espoir que par rançon, par un coup de force ou tout autre moyen, elle serait rendue à la liberté.

Mais de la liberté recouvrée que comptait-elle faire ?

Ce qu'elle comptait en faire, c'était ce qu'elle en avait déjà fait après la campagne de la Haute-Loire, ce qu'elle en fit lorsque, s'arrachant à l'oïveté du château de Sully, elle prit la route de l'Île-de-France.

Des historiens catholiques ont eu le courage de le lui reprocher. Jeanne à Lagny, Soissons et Compiègne n'est plus, disent-ils, l'héroïne d'Orléans et de Patay. La guerre qu'elle va faire n'est plus que la guerre d'aventure<sup>1</sup>.

Erreur grave qu'un tel langage, critique injuste et critique à trop courte vue. La guerre que l'héroïne va faire à Lagny, Soissons et Compiègne est toujours la guerre nationale, la guerre qu'elle a mission de poursuivre et à laquelle, tant qu'elle pourra tenir son étendard, elle consacrera sa vie.

C'est avant tout la guerre contre les Anglais, car si Jeanne prend le chemin de l'Île-de-France, c'est que nos ennemis y exercent leurs déprédations et leurs hostilités. Elle n'est plus, il est vrai, à la tête des troupes royales, elle en est parfois réduite à faire la guerre de partisans. N'importe, c'est toujours la guerre, et l'essentiel est qu'on ne s'endorme pas à Sully, Bourges, Loches, Chignon dans une sécurité trompeuse, qu'on n'oublie pas que l'ennemi foule toujours en vainqueur le sol de la patrie.

1. DE BEAUCOURT, cité plus haut.

Et voilà pourquoi, convaincue que la seule paix possible avec eux était qu'ils « s'en lassent en leur pays, en Angleterre », la jeune guerrière n'a pu se résigner à l'oisiveté et au repos. Comme les vaillants, Jeanne est tombée au champ d'honneur, les armes à la main et face à l'ennemi. C'est un cas de fortune dont l'envoyée de Dieu n'a point à rougir. Sa renommée guerrière n'y perdra rien et ses vertus de sainte n'en auront que plus d'éclat.

#### IV.

##### LA MISSION DE JEANNE D'ARC, MISSION DE RELÈVEMENT MORAL ET PATRIOTIQUE.

« Fille de Dieu » et voyante inspirée, « Fille au grand cœur » et guerrière libératrice, est-il nécessaire d'ajouter que la Pucelle, en sa mission, accomplit une œuvre de « relèvement patriotique et moral » ? Relèvement indispensable pour que l'envoyée de Dieu fût de son vivant secondée comme il le fallait dans l'œuvre qu'elle avait charge d'accomplir ; relèvement non moins nécessaire pour que, après sa mort, le but qu'elle avait marqué fût atteint.

De son vivant, ce relèvement des âmes, ce redressement des caractères, ce renouveau d'attachement au pays devait lui donner les auxiliaires dont elle avait besoin. Après sa mort, ces auxiliaires se trouvaient montés au ton voulu de confiance et de courage pour soutenir vingt ans encore la lutte qui devait délivrer la France de ses envahisseurs.

A cette tâche de relèvement patriotique des âmes et de

redressement des caractères, Jeanne, « la Fille de Dieu, la Française au grand cœur », ne faillira pas. Elle opérera ce double relèvement par ses vaticinations et par ses actions d'éclat. A mesure que la parole de la Voyante inspirée remplissait d'espoir les loyaux Français, à mesure que les victoires de Jeanne « chef de guerre » changeaient la face des choses, le sentiment de l'honneur, l'amour du sol grandissaient dans les âmes, préparant la transformation morale sans laquelle vains eussent été les efforts de l'envoyée du ciel.

Sous cette double action, l'on sent qu'il y a du nouveau dans le pays jusque-là si malheureux, que l'ère des défaites est fermée, que celle des succès est ouverte et qu'elle n'est pas près de prendre fin.

D'un côté, la décision succède à l'abattement, au désarroi la confiance : la confiance en Dieu et en soi, au présent et à l'avenir.

D'un autre côté, c'est l'inquiétude qui se révèle chez nos ennemis, on ne les reconnaît plus. Ils assiègent la cité orléanaise et on dirait des assiégés. Ces vainqueurs d'Azincourt et de Verneuil, qui semblaient avoir fait un pacte avec la victoire, restent comme des femmes enfermés dans leurs bastilles. Du continent, la panique passe jusque dans la Grande-Bretagne, et ses hommes d'armes n'osent venir combattre en France, terrifiés qu'ils sont par une jeune fille.

Aussi Jeanne guerrière peut livrer à Compiègne son dernier combat ; sa mission, telle que la Providence l'a ordonnée, s'accomplira tout de même. Par ses prédictions dont on a déjà vu les plus étonnantes réalisées, par ses exploits, par son dévouement à la cause nationale, par le relèvement patriotique qui en a été la conséquence,



elle a posé en somme la cause de la délivrance promise. Pour nous servir de l'expression énergique d'un chroniqueur de l'époque, « le nettoyage du sol français » ne sera plus qu'une affaire de temps. La cause posée, aucune puissance humaine n'empêchera l'effet de se produire.

Ainsi entendue, la mission de la Pucelle sort du cadre étroit d'une mission uniquement militaire, elle apparaît comme une mission d'un ordre supérieur. Elle ne vise pas seulement un certain nombre de faits d'armes, de succès plus ou moins brillants : elle agit sur le fond, sur l'âme même de la nation, elle y opère une transformation si prodigieuse que cette nation, naguère désespérée, devient capable d'en finir avec ses envahisseurs. En outre, à cette reprise d'elle-même, la France gagnera la conservation de sa foi religieuse. Elle n'aura rien à redouter, dans un avenir prochain, des caprices sanglants d'un Henri VIII, et si elle ne devient pas une Irlande continentale, après Dieu elle en devra remercier la « Fille de Dieu », Jeanne d'Arc.

C'est là un bienfait exceptionnel dont les contemporains reconnurent le prix. « Le restaurement de France et recouvrement, écrit Mathieu Thomassin, a été moult merveilleux. Et sache un chacun que Dieu a montré et montre chaque jour qu'il a aimé et aime le royaume de France, et l'a spécialement élu pour son propre héritage et pour, par le moyen de lui, entretenir la sainte foy catholique, et pour ce Dieu ne veut pas le laisser perdre. Mais sur tous les signes d'amour que Dieu a envoyés au royaume de France, il n'y en a point de si grand ni de si merveilleux comme de cette Pucelle<sup>1</sup>. »

1. *Procès*, t. IV, pp. 309-310.

## V.

LA MISSION DE LA PUCELLE, MISSION SANCTIFICATRICE  
ET RÉDEMPTRICE.

En parlant du relèvement moral que l'Envoyée de Dieu devait opérer chez tous les bons Français, nous omettrions une considération essentielle si nous ne rappelions pas de quelle manière l'héroïne chrétienne, la martyre, la sainte qu'était Jeanne devait contribuer à ce relèvement. En l'envoyant au descendant de saint Louis, Dieu se proposait le relèvement du royaume; mais il se proposait aussi la sanctification et la glorification de la jeune fille qui devait l'opérer.

De ces desseins de Dieu sur la vierge de Domremy, un chrétien aujourd'hui ne peut pas douter. En lui confiant la charge de combattre et de vaincre les Anglais, la Providence voulait tout aussi fermement sa sainteté par la pratique des plus héroïques vertus que la défaite des ennemis de la France, que la délivrance d'Orléans et le sacre de Reims. C'est pourquoi nous devons ajouter que la mission de l'envoyée de Dieu a été morale dans le sens le plus haut, ayant été une mission sanctificatrice et rédemptrice : sanctificatrice pour elle d'abord, pour beaucoup d'âmes ensuite dont ses vertus et son zèle s'efforçaient de procurer le salut, ainsi qu'on a pu le voir au cours de son histoire; de plus, rédemptrice au profit de la France dont l'indépendance et la prospérité étaient l'objet de son vœu le plus cher. Qui se refuserait à voir dans les épreuves de la Pucelle, en particulier dans son abandon après la tentative sur Paris, dans sa capti-

tivité à Rouen, son procès et son supplice, le prix de la rançon du pays? Comme tous les êtres supérieurs, l'humble fille des champs avait ses ennemis et ses jaloux. C'étaient naturellement les Anglais à qui elle avait fait connaître la « fuite honteuse »; mais c'étaient aussi des courtisans et des capitaines français; sans compter ce roi qui, lorsqu'elle est tombée à Compiègne entre les mains des Anglo-Bourguignons, paraît ne pas plus songer aux moyens de la délivrer que si elle n'eût jamais existé.

On admire Jeanne guerrière, et l'on a raison, lorsque sur les champs de bataille, son étendard à la main, elle court au plus épais des ennemis, et donne à ses compagnons l'exemple du courage et du mépris de la mort. Admirons aussi Jeanne rédemptrice, — elle le mérite tout autant, — lorsque prisonnière au château de Rouen, enchaînée dans une cage de fer construite exprès, elle est en butte nuit et jour aux violences et aux propos infâmes de ses gardiens. C'est là, c'est à la barre du tribunal qui la juge, en présence des maîtres et docteurs qui ne cherchent qu'à la perdre, enfin sur le bûcher dont les flammes vont la dévorer, en face de la plus horrible des morts, c'est là, disons-nous, que se révèle la chrétienne, l'héroïne, la sainte que Jeanne était. Ses souffrances inexprimables, son honneur de vierge à chaque instant menacé, le délaissement dont elle est l'objet, ses larmes rendues plus amères, sa condamnation ignominieuse, sa mort cruelle, voilà de quel prix l'envoyée de Dieu a payé sa gloire céleste et la rédemption de la patrie. De tels sacrifices, de tels exemples ne sont-ils point partie intégrante et partie admirable d'une mission libératrice?

## VI.

LES DEUX PARTIES DE LA MISSION DE JEANNE D'ARC :  
SA MISSION « DE VIE » ET SA MISSION « DE SURVIE ».

En définissant, d'après l'héroïne elle-même, l'objet de sa mission, nous en avons indiqué l'étendue et inféré des textes cités qu'elle allait jusqu'à la recouvrance du royaume du vivant de Charles VII et jusqu'à l'expulsion des Anglais. Si l'on se demande maintenant : cette mission, l'envoyée de Dieu l'a-t-elle remplie tout entière ? il semble qu'on soit obligé de répondre négativement, puisque c'est seulement vingt-deux ans après sa mort que les Anglais ont perdu leur dernière bataille et, en France, leur dernière province.

Toutes choses dûment examinées, il y a lieu de repousser cette réponse négative, car la Providence a pris soin de réserver à l'héroïne une part importante dans la partie de sa mission qui ne devait se produire qu'après sa mort. C'est que la mission totale de Jeanne comprenait deux parties distinctes et que, en ces deux parties, il lui revient un rôle considérable. L'une de ces deux parties est la « mission de vie », laquelle se termine au bûcher de Rouen ; l'autre est la « mission de survie », laquelle dépasse le supplice de la martyre et ne prend fin qu'avec la guerre de Cent ans.

Cette division surprendra peut-être, mais elle est des plus naturelles. Ce qui ne l'est pas moins, c'est de montrer qu'après sa mort, la Pucelle a rempli une mission véritable, complément de son action libératrice et morale

que le bûcher de Rouen n'avait pu détruire, et qu'une part réelle lui revient logiquement dans les événements qui, annoncés par elle, aboutirent à la délivrance du territoire et à l'expulsion de l'Anglais.

Nous n'avons pour cela qu'à nous souvenir de la manière dont le relèvement du pays devait s'accomplir et de la part essentielle que l'héroïne a prise à ce relèvement.

Nous disons « part essentielle » ; ce qui revient à dire que, après Dieu, Jeanne d'Arc a été la cause première de ce relèvement et de ses conséquences, y compris la plus importante de toutes, la défaite et l'expulsion des envahisseurs.

Comme ce relèvement lui-même, la part qui en revient essentiellement à l'envoyée de Dieu est militaire et morale.

*Militaire* : Si Jeanne n'eût pas fait lever le siège d'Orléans, Talbot n'aurait pas perdu la bataille de Castillon et les Anglais n'eussent pas, à la suite de cette bataille, évacué le sol français.

*Morale* : Si Jeanne, « Voyante inspirée », n'eût pas à plusieurs reprises fait savoir à tous, amis et ennemis, l'issue inévitable de la lutte qu'elle allait engager et la série des événements inattendus qui devaient y conduire, l'âme française n'eût pas tressailli d'espoir à sa parole et le patriotisme de ses défenseurs n'eût pas eu le dernier mot.

Et Jeanne n'ignorait pas qu'il en serait ainsi : je veux dire que sa mission « de survie » couronnerait et achèverait sa mission « de vie ».

Désirerait-on quelques textes à l'appui ?

Il y a, d'abord la parole si touchante de la jeune fille

au Dauphin et au duc d'Alençon : « Gentil sire, je durerai un an, guère plus : il faut donc me bien employer. » Parole qui définit avec trop de clarté le fait et la brièveté de sa mission de vie.

Et il y a, si l'on veut, comme attestation parallèle de sa mission de survie, le mot de Mathieu Thomassin :

« Jeanne, écrit-il, fut par aucuns interrogée de sa puissance, si les Anglois pourraient la faire mourir. Elle répondit que tout était au plaisir de Dieu, et si certifia que s'il lui convenait qu'elle mourût avant que ce pour quoy Dieu l'avoit envoyée fût accompli, après sa mort elle nuirait plus auxdits Anglois qu'elle n'auroit fait en sa vie, et que non obstant sa mort, tout ce pour quoy elle étoit venue s'accompliroit. »

Et Mathieu Thomassin, témoin oculaire tout comme Seguin de Seguin de ce qu'il affirme, ajoute en manière de confirmation :

« Et il a été ainsi fait par la grâce de Dieu, comme clairement et évidemment il appert et est chose notoire de notre temps<sup>1</sup>. » A ce moment, la mission de survie de la Pucelle avait produit son suprême effet.

C'est parce que cette double mission était comprise dans sa mission totale que Jeanne entretient Robert de Baudricourt et ses deux officiers non seulement du siège d'Orléans et du voyage à Chinon, mais « du recouvrement du royaume ». A quel autre titre que celui de cette mission de survie parle-t-elle au duc d'Alençon, au jeune roi, à la Commission de Poitiers de la soumission de la capitale, du retour du duc d'Orléans de sa captivité d'Angleterre, de la recouvrance du royaume

1. *Procès*, t. IV, pp. 309-310.

tout entier, événements qui tous ne se produiront qu'après sa mort?

Et n'est-ce pas surtout cette mission de survie que, les bras chargés de chaîne, Jeanne captive ne cesse d'affirmer à ses juges? Elle tient à leur dire qu'ils auront beau la faire mourir, elle ne mourra pas tout entière, elle verra et ils verront comme elle se réaliser les surprises qu'elle leur annonce : la paix d'Arras, la soumission de la capitale, les victoires des Français et enfin la délivrance du pays.

Le fait de ces deux missions de vie et de survie une fois établi, toute difficulté sérieuse s'évanouit. L'on voit clair dans la mission de l'envoyée de Dieu, dans son accomplissement.

L'on conçoit que, malgré la brièveté de sa carrière, elle ait été chargée d'une mission aussi considérable, et que cette mission ait été tout entière accomplie. Dieu, qui lui a fourni le moyen d'exécuter en sa courte vie ce qui la concernait personnellement, ne lui a pas fait défaut pour remplir à l'égard de la France la partie que, vu sa mort prématurée, elle n'a pu personnellement exécuter.

La part qu'elle a prise aux événements survenus alors se détermine de deux façons. C'est d'abord le souvenir persistant que les capitaines, ses compagnons d'armes et les défenseurs du royaume ont conservé de ses paroles de « Voyante inspirée », paroles qui déchiraient à leurs yeux le voile de l'avenir, leur en marquaient les phases successives et leur en fixaient le but. C'est ensuite le souvenir de ses exemples, de ses exploits, de sa vaillance, de sa confiance en Dieu, de ses grandes vertus et, avec ce souvenir, la persuasion qu'une œuvre aussi admi-



blement commencée ne pouvait pas ne pas se terminer de même.

Ainsi la double action de Jeanne envoyée de Dieu, en tant que « Voyante inspirée » et de « Libératrice guerrière », après s'être exercée durant sa vie se poursuit au-delà du tombeau.

Les capitaines qui ont commencé avec elle l'œuvre de la délivrance auront l'heur de la continuer.

Parce que la Libératrice d'Orléans ne sera plus à leur tête lorsque les Anglais perdront leur dernière bataille, gardons-nous de donner raison aux historiens myopes qui lui dénie l'honneur d'en avoir posé la cause première.

Les missions historiques des grands hommes ne finissent pas d'ordinaire à leur mort : elles se prolongent au delà. C'est à ces grands hommes que, sans compter, l'histoire en rapporte l'honneur. Que dans nos annales on réserve aux anciens compagnons d'armes de l'héroïne qui vainquirent les Anglais en 1449-1453 une place glorieuse, rien de plus juste. Mais qu'au milieu d'eux et un peu au-dessus, on en réserve une tout aussi glorieuse à Jeanne la Pucelle. La victoire de Castillon est la sœur puînée de la victoire de Patay.

Et si l'on demandait pourquoi, nous répondrions :

Mais simplement parce que c'est le changement que l'envoyée de Dieu a opéré chez les défenseurs du pays, l'élan qu'elle leur a imprimé, la confiance dont elle les a pénétrés ; c'est le souvenir vivant de ses faits d'armes, celui de ses prédictions dont ils avaient vu les plus étonnantes s'accomplir, qui ont amené la victoire finale, résultante logique de sa double mission.

L'on dirait que du jour où la grande Française subit

son martyr, son âme soit devenue l'âme même de la France. Dans sa mission de vie, elle avait montré que les vainqueurs d'Azincourt n'étaient pas invincibles. Dans sa mission de survie, ils ne le furent pas davantage. Les troupes du roi marchèrent de succès en succès, les troupes anglaises de défaite en défaite. En vingt années, les provinces qu'elles avaient mis près de cent ans à conquérir rentraient en la possession de leur souverain légitime. La mission totale de l'envoyée de Dieu était bien accomplie. « Il a plu à Dieu, disait-elle, de faire toutes ces choses par une faible femme, par une simple pucelle<sup>1</sup>. »

On peut le dire encore aujourd'hui : l'on ne sortira pas de la vérité historique.

## VII.

### RÉPONSE A QUELQUES OBJECTIONS.

Avant de présenter la conclusion qui se dégage des considérations précédentes, nous devons au lecteur l'exposé des faits et raisons qu'on allègue pour limiter la mission de la Pucelle au sacre de Reims, c'est-à-dire à une durée de moins de trois mois, n'y comprenant que les résultats obtenus en cet espace de temps.

Nous ne nous arrêterons pas aux arguments présentés par J. Quicherat pour établir que la mission de la Pucelle telle qu'il l'entend a été « manquée ». J. Quicherat est persuadé que Jeanne s'était engagée à s'emparer en per-

1. *Procès*, t. I, p. 144.

sonne de Paris et à exterminer les Anglais<sup>1</sup>. Cette opinion du critique ayant contre elle le sens obvie des textes, il n'y a pas lieu de s'y arrêter et nous n'en dirons pas autre chose.

Les historiens qui limitent au sacre de Reims la mission de Jeanne d'Arc lui font, on ne saurait en disconvaincre, la mesure bien étroite. Quelles raisons apportent-ils à l'appui? Ils allèguent des paroles tombées de sa bouche. Ils prétendent que, « à partir du sacre, ses Voix ne l'assistent guère plus. Privée de leurs inspirations, la jeune guerrière laisse désormais les chefs de l'armée diriger les opérations à leur guise. On voit bien qu'elle n'a plus qu'à attendre l'issue incertaine de sa destinée. »

Commençons par les paroles tombées de la bouche de l'héroïne. Examinons-les de près, nous verrons qu'elles expriment le contraire de ce qu'on prétend y trouver.

C'était dans les premiers jours d'août 1429. Poursuivant sa marche à travers l'Ile-de-France, la petite armée royale était arrivée à La Ferté et à Crespy en Valois. Les habitants du pays accouraient en foule sur le passage de Charles VII qui venait d'être sacré et, tout joyeux, criaient : « Noël! Noël! » Touchée jusqu'aux larmes, Jeanne, qui chevauchait entre Dunois et l'archevêque de Reims, ne put s'empêcher de dire :

— Voilà un bon peuple! Je n'en ai jamais vu qui se réjouît comme celui-ci de l'arrivée d'un si noble prince. Puissé-je être assez heureuse pour finir mes jours en ce pays et inhumée en cette terre!

L'archevêque de Reims alors lui demanda :

2. Voir sur ce sujet la première série de nos études critiques, *Les visions et les voix*, ch. xvii.

— En quel lieu, Jeanne, croyez-vous mourir ?

— Où il plaira à Dieu, répondit-elle ; car je ne suis assurée ni du temps ni du lieu plus que vous-même. *Que je voudrais qu'il plût à Dieu mon créateur que je m'en retournasse maintenant*, quittant les armes, et que je revinsse servir mon père et ma mère, et garder leurs troupeaux avec ma sœur et mes frères, qui seraient grandement joyeux de me voir <sup>1</sup> !

Voilà, d'après le comte de Dunois, témoin oculaire, le langage qu'aurait tenu la jeune Lorraine<sup>2</sup>. On remarquera qu'il n'y est nullement fait mention de la levée du siège d'Orléans et du sacre de Charles VII. Par conséquent, on ne saurait inférer des paroles citées que Jeanne, ayant obtenu ces deux résultats, estimait sa mission accomplie tout entière. Ce qui en ressort au contraire, c'est la pensée que cette mission n'est pas arrivée à son terme, puisque Jeanne voudrait « qu'il plût à Dieu qu'elle s'en retournât » et qu'elle ignore si Dieu le veut.

Ou plutôt, non, elle ne l'ignore pas. Elle sait que la volonté divine l'appelle ailleurs qu'en son village ; elle

1. *Procès*, t. III, pp. 14-15. Déposition de Dunois.

2. A la vérité, la *Chronique de la Pucelle* et le *Journal du siège* prêtent à Jeanne des paroles que Dunois ne mentionne pas. « Et dit oultre (Jeanne) auxdits seigneurs : *J'ai accompli ce que Messire (mon Seigneur) m'a commandé, de lever le siège d'Orléans et faire sacrer le gentil Roy.* Je voudrais bien qu'il voulust me faire ramener auprès mes père mère, et garder leurs brebis et bestail, et faire ce que je saouldais faire. — Et quand lesdits seigneurs ouyrent ladite Jeanne ainsi parler, et que les yeux au ciel remercioit Dieu, ils crurent mieux que c'estoit chose venue de par Dieu qu'autrement. » (*Chronique de la Pucelle*, p. 326 ; *Journal du siège*, pp. 116-117.)

On pourrait mettre en question l'authenticité de la phrase que les deux chroniques ajoutent à la déposition de Dunois. Mais en cette phrase, fût-elle d'une authenticité inattaquable, jamais on n'y découvrirait l'aveu que la mission de la Pucelle finit au sacre de Reims.

est encore loin du terme de sa mission, car ce terme, d'après ses propres déclarations, n'est autre que l'expulsion définitive des envahisseurs.

Parlons maintenant du prétendu silence des Voix après le sacre. D'abord, rien n'est moins prouvé que ce silence.

En second lieu, ce silence, s'il était prouvé, s'expliquerait de la façon la plus naturelle.

1<sup>o</sup> Rien, disons-nous, n'est moins prouvé que ce silence des Voix de la jeune fille après Reims. Il est démenti formellement par ses déclarations réitérées aux juges de Rouen; il est démenti par les faits.

« Pendant sept ans, dira la Pucelle à ses juges, mes Voix n'ont cessé de me gouverner.

— Jamais je ne les ai requises qu'elles ne soient venues.

— Quelque chose que j'ai faite onques, en si grandes affaires que je me sois trouvée, elle m'ont été en aide<sup>1</sup> ».

A ce démenti verbal se joint le démenti des faits.

N'est-ce pas une révélation de première importance que les Voix font à la jeune vierge sur les fossés de Melun? Et c'était bien après le sacre de Reims.

« En la semaine de Pâques dernières, disait-elle, étant sur les fossés de Melun, mes Voix, c'est à savoir saintes Catherine et Marguerite, me dirent que je serais prise avant la Saint-Jean, qu'il fallait que ce fût ainsi, que je ne m'étonnasse pas mais prise tout en gré, que Dieu m'aiderait. »

Qu'on remarque ce qui suit :

Les juges lui demandant si, depuis Melun, ses Voix

1. *Procès*, t. I, 127, 169 et *passim*.

lui ont redit qu'elle serait prise : « Oui, répond la jeune fille; elles me l'ont redit par plusieurs fois et comme tous les jours<sup>1</sup>. »

Devant ce langage de Jeanne, que devient le silence qu'on invoque?

Et les instances de ses saintes pour que la jeune vierge se soumette à la volonté de Dieu, qu'elle ne songe pas à s'évader de Beaurevoir, qu'elle « ne se chaille pas de son martyre », ne mettent-elles pas en évidence la direction qu'elles ne cessent d'exercer sur la jeune fille qui leur a été confiée? Seulement cette direction, comme celle de son céleste Conseil, s'inspire des desseins de Dieu et de l'avenir qu'ils préparent. A travers les épreuves de même qu'à travers les succès, elle mènera la servante de Dieu au but que la Providence a marqué.

On a dit que Jeanne elle-même convenait que, après le sacre, elle s'en rapportait volontiers aux capitaines de la ligne à suivre et des décisions à prendre en face de l'ennemi. C'est une inexactitude. La jeune guerrière n'a dit s'être arrêtée à ce parti qu'après la révélation de ses Voix sur les fossés de Melun. Il s'agit donc, non de sa conduite pendant les huit mois qui suivirent le sacre, mais des deux mois qui s'écoulèrent entre son départ de Sully-sur-Loire et la sortie de Compiègne<sup>2</sup>.

2° Serait-il vrai, — ce que nous ignorons, l'héroïne qui, seule, pouvait nous l'apprendre, n'ayant pas touché à ce sujet, — serait-il vrai que ses protecteurs célestes n'aient plus, après Reims, guidé Jeanne en ses opérations militaires, la raison n'en serait pas difficile à trou-

1. *Procès*, t. I, p. 135.

2. *Ibid.*, p. 147.

ver. Ce n'était plus le cas de lui parler de nouveaux combats suivis de nouveaux succès, comme ceux de la levée du siège d'Orléans et de la campagne de la Loire : il ne devait plus y en avoir de tels pendant la vie guerrière de l'envoyée de Dieu.

Au point où elle en était, elle n'avait qu'à recueillir les conséquences du courageux effort qu'elle avait accompli ; et ces conséquences n'étaient point de peu de prix puisqu'elles firent ouvrir à l'armée royale les portes d'un grand nombre de places de la Champagne, de l'Île-de-France et de la Picardie.

Et puis, la jeune guerrière devant prochainement disparaître, il était bon que les capitaines s'habituaient à ne pas compter uniquement sur elle. Les seules choses dont elle ne prendra pas son parti, sont l'inaction, l'oisiveté, la mollesse. Qui pourrait dire qu'elle n'a point obéi à saint Michel et à ses saintes lorsque, en mars 1430, elle quitta la cour et gagna l'Île-de-France ?

Un dernier reproche, et non le moindre, qu'on peut adresser aux théoriciens qui limitent au sacre de Reims la mission de la Pucelle, c'est de paraître en exclure sa captivité et son martyre. La révélation de Melun oblige d'admettre que les épreuves qu'elle lui annonçait étaient partie intégrante de l'œuvre libératrice dont elle était chargée de par Dieu. Quand le moment viendra de décider la sortie de Compiègne, les saintes de Jeanne ne lui diront rien ; elles ne la détourneront pas d'une résolution qui devait aboutir à un insuccès. Pourquoi ? Parce qu'il importait à la servante de Dieu de connaître l'insuccès ; parce que cet insuccès et ses suites rentraient dans le plan de la Providence.

Nous l'avons déjà dit et c'est toujours vrai : Dieu



voulait autant la sanctification de la jeune vierge par la souffrance, sa glorification par le martyre, qu'il voulait la délivrance du royaume et le relèvement du pays. En ces épreuves terribles, Jeanne comprit ce que Dieu lui demandait. Déférant au conseil de ses saintes protectrices, elle s'en remit à lui de l'accomplissement de sa mission, elle prit tout en gré, et confiante en l'avenir pour ce qui regardait le royaume, elle alla recevoir l'unique récompense qu'elle eût sollicitée, « le salut de son âme au royaume du paradis ».

## VIII.

### CONCLUSION.

En livrant aux flammes la jeune fille qui leur avait arraché la proie qu'ils s'apprêtaient à dévorer, les Anglais pensaient conjurer à jamais le mauvais sort jeté sur leurs armes. Ils se trompaient : vingt ans s'étaient à peine écoulés que la prophétie de la Voyante s'accomplissait : ils quittaient la France pour n'y plus revenir ; « excepté, selon l'observation de Jeanne, ceux dont le sol français gardait les cadavres ».

Vers ce même temps, justice allait être rendue à la libératrice : Rome se préparait à la réhabiliter, le pays à l'acclamer et à la glorifier. D'une part, le docteur qui ouvrit la première enquête de la revision, Guillaume Bouillé, doyen de Noyon, écrivait :

« Jeanne a restauré enfin ce royaume de France, ainsi qu'elle l'avait annoncé. N'a-t-elle pas rempli ses ennemis de frayeur, ne les a-t-elle pas chassés ? A sa voix, l'ar-

deur n'a-t-elle pas succédé à l'inertie? Depuis ce moment, la force de nos adversaires n'a-t-elle pas constamment décliné<sup>1</sup>?

D'autre part, le peuple de France acclamait cette enfant sortie de son sein, cette villageoise qui avait aimé son pays jusqu'à se sacrifier pour lui, et il la glorifiait comme l'auteur principal de l'expulsion des insulaires envahisseurs. Sans méconnaître la part qui revenait aux Dunois, aux Richemont, aux La Hire dans cette œuvre de la délivrance nationale, au-dessus de toutes ces figures il ne cessa d'apercevoir une figure plus radiense, celle de la vierge inspirée, de l'héroïne de Patay, de la martyre de Rouen<sup>2</sup>.

Dans son *Histoire de la Pucelle*, Edmond Richer signale, entre autres biens dont le pays est redevable à Jeanne d'Arc, la paix qui lui fut rendue et qui a été comme le couronnement de sa mission. « Et peut-on dire, remarque-t-il, que Jeanne a servi au roi et à la France d'ange de paix. La paix, voilà le grand bien qu'il a plu à Dieu nous moyenner par cette Pucelle qui devrait avoir autant de statues de bronze en France que jadis on en dressa à Démétrius de Phalères, le méritant beaucoup mieux<sup>3</sup>. »

Au lendemain de la béatification de l'envoyée de Dieu, ce vœu de son premier historien en date n'est-il pas

1. *Procès*, t. III, p. 324.

2. C'est ce que marque le titre d'un tout petit livre fort répandu à la fin du quinzième siècle. On y lit : *Mirouer des femmes vertueuses : l'histoire admirable de Jehanne la Pucelle, laquelle par révélation divine et par grand miracle fut cause de expulser les Anglais tant de France, Normandie que aultres lieux circonvoisins.* (*Procès*, t. IV, p. 267.)

3. E. RICHER, *op. cit.*, livre I, fol. 35 verso.

comme exaucé? Il ne se passe guère de mois où les feuilles publiques n'annoncent l'inauguration, en quelque ville ou village, d'une statue, d'un monument en l'honneur de Jeanne d'Arc : preuve que les Français du vingtième siècle apprécient son héroïsme comme l'appréciaient les Français du dix-septième. Les érudits pourront disputer à leur aise sur l'objet précis de sa mission; une voix dominera leurs disputes : la voix du pays tout entier acclamant en Jeanne la villageoise, en Jeanne la vierge, en Jeanne la sainte, la libératrice d'Orléans et celle de la France<sup>1</sup>.

---

1. Pour de plus amples données sur ce sujet, voir notre étude critique : *Jeanne d'Arc et sa mission d'après les documents*, in-12, Paris, 1909, G. Beauchesne.

## CHAPITRE XXIV.

APRÈS LE SACRE.

### CAMPAGNE DE L'ILE-DE-FRANCE.

- I. *Une période nouvelle de la vie de Jeanne d'Arc. — Sa lettre au duc de Bourgogne. — Les envoyés du duc à Reims. — Marche sur l'Ile-de-France. Le cardinal de Winchester et ses cinq mille hommes à Paris. — Démonstration militaire de Bedford.*
- II. *Résultat des négociations de Reims. — Ce qu'en pensait la Pucelle. — Lettre aux Rémois. — Tentative de retour vers la Loire. — Manifeste du Régent.*
- III. *Affaire de Montépilloy. — Soumission de Compiègne, Senlis, Beauvais, à Charles VII. — Les ambassadeurs de Charles VII à Arras et ceux du duc de Bourgogne à Compiègne. — Trêve consentie.*
- IV. *Ce qui se passait à Paris en août 1429. — Humeur des Parisiens contre Frère Richard. — Difficultés de la situation. — Éloge que Hume fait du Régent.*

#### I.

UNE PÉRIODE NOUVELLE DE LA VIE DE JEANNE D'ARC. —  
SA LETTRE AU DUC DE BOURGOGNE.

Au point du récit où nous sommes arrivé, une période va s'ouvrir qui contraste singulièrement avec celle que nous venons de raconter. Jeanne d'Arc en avait-elle le pressentiment lorsqu'elle prononçait devant Dunois et Regnault de Chartres les paroles pleines de mélancolie que nous rappelions dans le précédent chapitre...? On

serait aisément porté à le croire. Avant même que ses Saintes lui annoncent les souffrances qui l'attendent, la jeune guerrière comprend qu'elle touche au terme de ses triomphes. Et, en vérité, elle ne connaîtra plus que des succès entremêlés de revers. Elle s'achemine, non plus à des fêtes, mais à l'épreuve, à la contradiction, à la captivité, au martyre. Dieu destine sa petite servante à une félicité plus haute et plus durable que les félicités terrestres. La partie humainement brillante de sa tâche va bientôt finir, la partie douloureuse va commencer. Orléans, Patay, Reims ont été son Thabor; Compiègne, Beaufort, Rouen, qu'on entrevoit dans le lointain, seront son Gethsémani et son Calvaire. A ce prix, la France sera sauvée et ses ennemis héréditaires chassés définitivement.

Le jour même du sacre de Charles VII à Reims, la Pucelle écrivait à Philippe le Bon, duc de Bourgogne, la lettre suivante :

† JHESUS MARIA.

« Haut et redouté prince, duc de Bourgogne, Jehanne la Pucelle vous requiert, de par le Roy du ciel, mon droicturier et souverain Seigneur, que le Roy de France et vous fassiez bonne paix ferme qui dure longuement. Pardonnez l'un à l'autre de bon cœur, entièrement, ainsi que doivent faire loyaux chrétiens, et, s'il vous plaît à guerroyer, allez sur les Sarrasins.

« Prince de Bourgogne, je vous prie, supplie et requiers tant humblement que requérir vous puis, que ne guerroyiez plus au (*contre le*) saint royaume de France; et faictes retraire (*retirer*) incontinent, et briefment vos gens qui sont en aucunes places et forteresses dudit

saint royaume; et de la part du gentil Roy de France, il est prêt de faire paix à vous, sauf son honneur, s'il ne tient en vous.

« Et vous fait à savoir, de par le Roy du ciel, mon droicturier et souverain Seigneur, pour vostre bien et pour vostre honneur et sur voz (*votre*) vie, que vous n'y gagnerez point (*de*) bataille à l'encontre des loyaux Français, et que tous ceux qui guerroyent oudit (*contre ledit*) saint royaume de France, guerroyent contre le roy Jhésus, roy du ciel et de tout le monde, mon droicturier et souverain Seigneur. Et vous prie et requiers à jointes mains que ne faictes (*fussiez*) nulle bataille ne (*ni*) guerroyiez contre nous, vous, vos gens ou subgiez (*sujets*). Et croiez seurement (*sûrement*) que, quelque nombre de gens que vous amenez contre nous, qu'ils n'y gagneront mie (*pas*), et sera grant pitié de la grant bataille et du sang qui y sera respendu de ceux qui y viendront contre nous.

« Et a (*il y a*) trois semaines, je vous avois escript et envoyé bonnes lettres par un hérault (*pour vous prier de vous trouver*) que feussiez au sacre du Roy qui, aujourd'hui dimanche, xvii<sup>e</sup> jour de ce présent mois de juillet, se fait en la cité de Reims : dont je n'ay eu point de responce, ni n'ouïs oncques plus nouvelles dudit hérault.

« A Dieu vous commens (*vous recommande*) et qu'il soit (*ait*) garde de vous, s'il lui plaist; et prie Dieu qu'il y mette (*mette*) bonne pais (*paix*).

« Escrip audit lieu de Reims, ledit xvii<sup>e</sup> jour de juillet. »

*Sur l'adresse* : « Au duc de Bourgogne <sup>1</sup>. »

1. *Procès*, t. V, pp. 126-127. — L'original de cette lettre est conservé à Lille, aux archives du département du Nord. Nous en avons

Pourquoi Jeanne avait-elle écrit cette lettre? Que se proposait-elle, qu'en attendait-elle? Ce qui venait de se passer à Paris le 15 juillet, l'avant-veille du sacre, entre le duc de Bourgogne et le duc de Bedford, va nous l'apprendre, tout en nous donnant lieu de saisir sur le fait, une fois de plus, le remarquable sens politique et le patriotisme ardent de la jeune guerrière.

Après Patay, nous l'avons déjà dit, le Régent anglais avait adressé au cardinal de Winchester une demande pressante de secours en hommes et en argent. Il avait même insisté en avril précédent auprès du Grand Conseil de Londres afin qu'on envoyât le jeune roy en France pour y être sacré. En apprenant la marche de la Pucelle et de l'armée royale sur Reims, il sentit que la Champagne était perdue et il se préoccupa des moyens de sauver au moins l'Île-de-France et la Normandie. L'appui du duc de Bourgogne lui devenait indispensable. Bedford alors regretta le mauvais accueil qu'il avait fait à sa requête en faveur des Orléanais. Pour atténuer l'effet de cette faute politique, il députa à Philippe le Bon, en son nom et au nom des Parisiens, l'évêque de Noyon, deux docteurs en théologie et quelques notables bourgeois, avec mission de réclamer instamment la présence du duc à Paris et son assistance.

Philippe, flatté de cet appel, partit de Hesdin, en Artois, et arriva dans la capitale avec sept ou huit cents

légèrement rajeuni l'orthographe. Peut-être la croix qui précède les noms de JHESUS MARIA a-t-elle été tracée de la main de l'héroïne. L'original est d'un demi-pied de haut sur un pied de large. Il est écrit sur parchemin. On y aperçoit les fentes à travers lesquelles passaient les bandes de parchemin qui fermaient la lettre et les traces de l'empreinte du cachet de cire rouge qui les retenait. (LE BRUN DE CHARMETTES, *op. cit.*, t. II, p. 308.)



chevaux, le 10 juillet<sup>1</sup>. Le vendredi 15 juillet, il y eut « procession générale » à Saint-Magloire. On prêcha à Notre-Dame, en faveur de la cause anglo-bourguignonne, un sermon enthousiaste devant les principaux de la ville, les membres de l'Université et les corps constitués. Au palais, où l'on se rendit ensuite, on rappela les circonstances de l'assassinat de Montereau. Le duc de Bourgogne demanda que la mort de son père fût vengée, et tous les assistants renouvelèrent par acclamation leur serment de fidélité au traité de Troyes. Le lendemain, Philippe repartait pour la Flandre avec la duchesse de Bedford, sa sœur, qui devait l'entretenir en ses bonnes dispositions, et il laissait dans Paris sept cents hommes d'armes sous les ordres du sire de l'Isle-Adam<sup>2</sup>.

Le Régent estimait à un haut prix cette démonstration du prince son beau-frère, car il écrivait au Grand Conseil de Londres, à la date du 16 juillet, comment le duc de Bourgogne « faisait très grandement et honorablement son devoir d'aider et servir le Roi, et comment en ce besoin il s'était montré en plusieurs manières vrai parent, ami et loyal vassal du Roi, auquel il devait être très honorablement recommandé; car n'eût été sa faveur, Paris et tout le reste étaient perdus de ce coup<sup>3</sup> ».

Le duc de Bedford reconnut le service que lui rendait le duc Philippe, en faisant porter à Arras, le 22 juillet suivant, vingt mille livres tournois qui furent versées entre les mains du trésorier du duc, pour le « paiement des gens d'armes et de traict. « Des joyaux lui furent

1. *Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 240.

2. *Ibid.*, pp. 240-241.

3. RYMER, t. IV, pars IV, p. 150. Édition de 1740.

également remis, afin qu'il pût emprunter une pareille somme<sup>1</sup>. »

C'était pour neutraliser les résultats d'un tel rapprochement entre le Régent et le duc Philippe, préparer la conclusion d'une paix sérieuse entre ce prince de la maison de France et Charles VII, et affaiblir d'autant la cause anglaise, que Jeanne écrivit, le jour même du sacre, la lettre qu'on a lue tout à l'heure.

Le jeune Roi ne partit pas, le lendemain du sacre, pour se rendre, selon la coutume de ses prédécesseurs, au prieuré de Corbegny, à huit lieues de Reims, y vénérer les reliques de saint Marcouf, abbé du sang royal de France, et guérir, en les touchant, les écrouelles des malades qui se présentaient<sup>2</sup>. Il demeura trois jours dans la capitale de la Champagne pour y recevoir les ambassadeurs de Philippe le Bon, qui « venaient le saluer au nom de leur souverain et faire des ouvertures

1. Rev. STEVENSON, *Letters and papers of the wars of the English in France*, t. II, p. 101.

Une pièce publiée par M. Auguste Longnon dans son ouvrage, *Paris pendant la domination anglaise*, n° CXLIV, pp. 300-301, montre le prix que le Régent attachait à l'alliance de Philippe Le Bon. Un maçon parisien, nommé Pierre Thouroude, ayant demandé par moquerie ce qui amenait, le 10 juillet, le duc de Bourgogne à Paris et si ce prince avait l'intention de s'opposer au sacre du Dauphin, fut condamné au pilori et à la prison « jusques au bon plaisir de Nous (roi d'Angleterre), ou du prévost de Paris ».

2. Le privilège de guérir les écrouelles avait été conféré par saint Remi à Clovis après son baptême. Il fut confirmé à Childebert et aux rois, ses successeurs, par saint Marcouf ou Marculf, abbé de Nanteuil, en reconnaissance du bien que le monarque avait fait à l'Église. Les pauvres scrofuleux se rangeaient en cercle autour du Roi qui les touchait en prononçant ces paroles : « Le roi te touche, Dieu te guérisse ! »

Le prieuré de Saint-Marcouf de Corbegny dépendait de l'abbaye Saint-Remy de Reims. Il était à huit lieues nord de la ville du sacre.

de paix<sup>1</sup> ». Faut-il croire que la lettre écrite par la Pucelle, dans les premiers jours de juillet, au fils de Jean sans Peur, ne fut pas étrangère à cet acte de déférence de la part de ce prince; ou ne faut-il y voir que l'effet d'un calcul politique ayant pour but de montrer aux Anglais que, en dépit de leurs avances et de la réponse qu'il y avait faite, Philippe ne renonçait pas à se rapprocher du chef de la maison de France?

Les trois gentilshommes angevins, dans la lettre citée précédemment, mentionnent cette arrivée des ambassadeurs du duc de Bourgogne et les espérances de paix qu'elle faisait concevoir.

« Le duc Philippe, écrivait-ils, a envoyé ici devers le Roy, si tost qu'il arriva en cette ville. A cette heure, nous espérons que bon traité y trouvera avant qu'ils partent. »

La paix, c'était le désir encore plus que l'espoir des fidèles sujets de Charles VII. Mais il y avait lieu de craindre que les faits ne justifiassent pas ces espérances, et que la conclusion d'une paix sérieuse fût le moindre souci des personnages qui tenaient en main les fils des négociations. Pour faire honneur aux ambassadeurs du duc de Bourgogne, le monarque retarda son départ et chargea ses conseillers, Regnault de Chartres et La Trémoille spécialement, d'entendre leurs propositions. Nous verrons tout à l'heure à quels résultats ces négociations aboutirent.

Le 20 juillet, Charles se rendait au tombeau de saint Marcoul, y faisait ses dévotions et y touchait les érouel-

1. *Mémoires de Pie II*, PROCÈS, t. IV, pp. 514-515 : « Burgundorum legati salutatum venerant et aliquid ad concordiam afferebant. » — *Greffier de la Rochelle*, *Revue historique*, t. IV, p. 344.

les. Il n'avait pas encore quitté cette abbaye lorsqu'une députation des habitants de Laon vint lui remettre les clefs de la ville<sup>1</sup>.

Le sacre accompli, le Conseil du Roi avait examiné, de concert avec les chefs de guerre, quel parti il convenait de prendre. On avait à choisir entre le retour à Gien et la marche en avant, dans la direction de l'He-de-France. Il n'y a aucune invraisemblance à supposer que le premier projet paraissait préférable aux ministres du jeune prince et à leurs créatures. Les chefs de guerre et les capitaines étaient, eux, pour la marche en avant. Dès ce moment s'accusèrent ouvertement les deux politiques opposées qui s'étaient manifestées devant Troyes, et que nous verrons à l'œuvre jusqu'à la fin de la campagne : celle qui comptait sur la force des armes pour achever l'œuvre commencée, et celle qui entendait ne recourir qu'à la diplomatie. Nous n'avons pas besoin de dire à laquelle de ces politiques la Pucelle était gagnée. Elle qui voulait « remettre le roy en sa seigneurie, et son royaume en son obéissance<sup>2</sup> » ; elle qui avait toujours présent à la pensée l'article capital de son programme, « bouter les Anglais hors de toute France » ; elle qui comptait n'avoir la paix que « par le bout de la lance<sup>3</sup> », ne pouvait goûter la voie cauteleuse et interminable des négociations. Elle n'eut pas de peine à faire entendre raison au jeune Roi et à le décider à entreprendre « le voyage devant Paris<sup>4</sup> ». Il fallait, observait-elle, continuer à mettre à profit l'émotion favorable que

1. PERCEVAL DE CAGNY, *Procès*, t. IV, p. 20.

2. Id., *ibid.*

3. *Procès*, t. I, p. 108.

4. PERCEVAL DE CAGNY, *Procès*, t. IV, p. 20.

les événements avaient soulevée dans le pays et ne pas laisser aux adversaires le temps de se reconnaître.

Le duc de Bedford ne se faisait point illusion sur les desseins de Jeanne et sur l'espoir qu'elle caressait d'ouvrir à Charles VII les portes de sa capitale. Il écrivait au Grand Conseil d'Angleterre que si le jeune Roi venait devant Paris, il n'en serait pas de cette ville comme de Troyes, Châlons et Reims, et qu'il y aurait résistance.

L'armée royale se mit donc en marche dans la direction de Soissons<sup>1</sup>.

« Et chevauchait la Pucelle devant le Roy toute armée de pleins harnais, à étendard déployé; et quand elle était désarmée, avait-elle état et habits de chevalier : souliers lacés dehors piés (extérieurement sur le pied), pourpoint et chausses justes, et un chapelet (petit chapeau) sur la tête; et portait très nobles habits de drap d'or et de soie bien fourrés<sup>2</sup> ».

Et pendant que les troupes poursuivaient leur marche, la jeune guerrière faisait beaucoup « de diligences pour réduire et mettre plusieurs places en l'obéissance du Roy. Et ainsi en fut-il; car un certain nombre de places en furent faites par elle françaises<sup>3</sup> ».

Le 22 juillet, Charles recevait la soumission de Vailly-sur-Aisne, petite ville dépendant de l'archevêché de Reims, et il y passait la journée. Le 23, il entra dans Soissons, « où il fut reçu à très grande joye de tous ceux de la cité qui moult l'aimaient et désiraient sa venue. Et là lui vinrent les très joyeuses nouvelles que Crécy-en-

1. Voir, aux *Notes et Pièces justificatives*, l'itinéraire suivi par la petite armée royale, de Reims à Compiègne et Paris.

2. *Chronique des Cordeliers*. — PROCÈS, t. IV, pp. 449, 472.

3. PERCEVAL DE CAGNY, *Procès*, t. IV, p. 21.

Brie, Provins, Coulommiers et plusieurs autres villes s'étaient remises en son obéissance<sup>1</sup>. »

Après cinq à six jours passés à Soissons, le Roi, la Pucelle et l'armée vinrent devant Château-Thierry : c'était le 29 juillet. Le sire de Châtillon et quatre cents hommes gardaient la place pour le compte du duc de Bourgogne. Le bruit s'étant répandu que le duc de Bedford se portait à la rencontre des Français, ceux-ci se déployèrent en ordre de bataille devant la ville. Les Anglais ne parurent pas. La garnison bourguignonne craignit de n'être pas secourue. Les habitants manifestant des dispositions hostiles, le capitaine rendit alors la place à Charles VII<sup>2</sup>. Le Roi demeura à Château-Thierry jusqu'au lundi 1<sup>er</sup> août. Ce jour-là, il vint coucher à Montmirail. Le mardi, il était à Provins; il y demeurait jusqu'au vendredi suivant et n'en partait qu'après avoir nommé La Hire bailli de Vermandois<sup>3</sup>.

Cependant, le duc de Bedford avait reçu les secours qu'il attendait d'Angleterre. C'était un corps de quatre mille<sup>4</sup> hommes dont le cardinal de Winchester venait de lever la plus grande partie aux frais de l'Église dans le but déclaré de les conduire en Bohême combattre les Hussites. Le cardinal consentit à prêter ces quatre mille hommes pour six mois au roi d'Angleterre, son seigneur

1. *Chronique de la Pucelle*, pp. 323-324; — *Journal du siège*, p. 115; — PERCEVAL DE CAGNY, *op. cit.*, p. 20.

2. MONSTRELET, liv. II, chap. LXIV; t. IV, p. 340.

3. PERCEVAL DE CAGNY, *op. cit.*, pp. 20-21; — MONSTRELET, t. II, chap. LXIV.

4. Exactement 3.550 hommes dont 2.750 au cardinal d'Angleterre et 800 sous les ordres de John Radchylff, sénéchal de Guyenne. (GERMAIN LEFÈVRE-PONTALIS, *Chronique Morosini*, t. IV, pp. 329-331.)

et neveu, à la condition qu'on rendrait au pape l'argent qu'ils avaient coûté<sup>1</sup>.

L'oncle du Régent prit la peine de conduire lui-même cette petite armée : il passa le détroit avec elle et entra dans Paris le 25 juillet. Mais il n'y fit pas long séjour ; le 3 août, il partait pour Rouen avec les gens de sa maison<sup>2</sup>.

Le pape Martin V blâma vivement le cardinal de l'abus qu'il faisait de la mission dont il l'avait chargé. Dans une lettre que citent les *Annales ecclésiastiques* de Raynaldi, Martin V témoigna au roi de France le déplaisir que cette mesure du cardinal de Winchester lui causait, et il lui manda qu'il avait défendu audit cardinal de porter en France les insignes de légat apostolique<sup>3</sup>.

Au dire d'un chroniqueur bourguignon, parmi les hommes d'armes amenés par Winchester, il y en avait un certain nombre qui, pour contrefaire l'escadron à banderolles blanches qui formait la compagnie de la

1. *Revue historique*, t. IV, p. 147. — Le cardinal de Winchester était l'oncle du vainqueur d'Azincourt et des deux ducs de Bedford et de Gloucester. Il fut promu au cardinalat par Martin V en 1426 ; son neveu, le duc de Bedford, lui remit le chapeau à Calais, le 27 mars 1427.

2. CLÉMENT DE FAUQUEMBERQUE, *Procès*, t. IV, p. 453.

Ce personnage, contemporain de Jeanne, était greffier au Parlement de Paris. Il eut l'idée de consigner sur l'un des registres du Parlement des notes concernant les événements du temps. Ces notes parlent plus d'une fois de la Pucelle, mais jamais dans les termes passionnés du faux Bourgeois de Paris.

Sur le registre annoté par Clément, on voit un dessin fantaisiste que l'on a dit, bien à tort, être un portrait de la Pucelle. Le greffier du Parlement se permit cette fantaisie à l'occasion de la délivrance d'Orléans. La dernière phrase qu'il consacra à Jeanne dans ses notes est celle-ci : *Deus suae animae sit propitius et misericors!* (J. QUICHERAT, t. IV, pp. 450-460.)

3. RAYNALDI, *Annales ecclesiastici*, t. IX, pp. 77-78.



Pucelle, étaient vêtus de blanc. Ils avaient aussi un étendard tout blanc au milieu duquel était peinte une quenouille chargée de lin ; à la quenouille pendait un fuseau à moitié garni ; des fuseaux vides occupaient le champ de l'étendard, et on y lisait en lettres d'or l'inscription : « Or, vienne la belle <sup>1</sup>. »

Avec ces quatre mille hommes et les troupes dont il disposait, Bedford eut sous la main de dix à douze mille combattants. Le 4 août, il entra en campagne et se porta successivement à Corbeil et Melun. « Il voulait, disait-il, se trouver aux champs et livrer bataille au Roi de France <sup>2</sup>. » A cette nouvelle, l'armée française sort de Provins et vient attendre près du château de La Motte de Nangis en Brie.

« Là les batailles furent ordonnées bien notablement et prudemment. Et c'était gente chose de voir le maintien de Jeanne la Pucelle et les diligences qu'elle faisait... Et les seigneurs et gens de guerre estans avec elle y avaient grand désir et volonté de combattre <sup>3</sup>. » Mais la journée s'écoula sans que l'ennemi parût. Bedford, moins désireux d'en venir aux mains que ses adversaires, se déroba et prit une direction opposée <sup>4</sup>.

1. *Revue historique*, loc. cit.; — *Livre des trahisons de France*, chronique publiée en 1873 par M. Kervyn de Lettenhove, dans la collection des *Chroniques belges*.

2. JEAN CHARTIER, *Procès*, t. IV, p. 78.

3. *Chronique de la Pucelle*, pp. 324, 325; — JEAN CHARTIER, *Procès*, t. IV, pp. 78-79.

4. Probablement celle de Monterau d'où il écrivit le 7 au Roi de France la lettre que nous rapporterons plus bas. JEAN CHARTIER (*Procès*, t. IV, p. 79) le fait retourner à Paris « avec son ost (armée) ».

## II.

RÉSULTAT DES NÉGOCIATIONS AVEC LE DUC DE BOURGOGNE  
CE QU'EN PENSAIT LA PUCELLE.

L'accueil fait par le Roi de France aux envoyés du duc de Bourgogne, au lendemain du sacre, avait flatté ce prince. Les négociations engagées ne traînèrent pas en longueur; elles eurent pour résultat, à la date du 5 août :

1<sup>o</sup> Une trêve de quinze jours;

2<sup>o</sup> La promesse, au nom de Philippe le Bon, d'ouvrir au roi Charles, à l'expiration de la trêve, les portes de Paris.

Il fut en outre convenu que Charles VII enverrait une ambassade au duc Philippe à Arras, où elle se rencontrerait avec celle du duc de Savoie<sup>1</sup>.

Les conseillers de Charles VII paraissaient priser fort la promesse du fils de Jean sans Peur; Jeanne n'y eut aucune confiance. Ce qu'elle eût voulu de Philippe, c'était une démarche loyale, une avance décisive, et non une de ces négociations diplomatiques dans lesquelles les deux parties cherchent à se duper l'une l'autre.

La promesse du duc de Bourgogne d'ouvrir au Roi les portes de la capitale était-elle d'ailleurs sérieuse? et comme le remarque le greffier de La Rochelle, n'était-elle pas faite « pour ameser le Roy qui estoit tout dis-

1. DE BEAUCOURT, *Histoire de Charles VII*, t. II, p. 104; — VALLET DE VIRIVILLE, même titre, t. II, p. 107. — Tout document faisant défaut, on ne connaît que le fait pur et simple de cet accord.

posé d'aller tout droit devant Paris<sup>1</sup> » ? Sous ces impressions diverses, Jeanne écrivit aux Rémois la lettre suivante :

« Mes chiers et bons amis les bons et loyaux Français de la cité de Rains (*Reims*), Jehanne la Pucelle vous faict à savoir de ses nouvelles et vous prie et vous requiert que vous ne faictes nul doute (*que vous ne doutiez pas*) en la bonne querelle que elle mayne pour le sang royal (*du succès de la bonne cause qu'elle soutient pour le sang royal*); et je vous promet et certify que je ne vous abandonneray point tant que je vivray. Et est vray que le Roy a faict trêves au duc de Bourgogne quinze jours durant, par ainsi (*à l'issue desquelles*) qu'il li doit rendre la cité de Paris paisiblement au chief (*au bout*) de quinze jours. Pourtant ne vous donnez nulle merveille (*ne soyez pas étonnés*) si je ne y entre si brièvement (*si je n'y entre pas bientôt*), combien que (*bien que*) des trêves qui ainsi sont faictes je ne suy point contente et ne scay si je les tendray; mais si je les tiens, ce sera seulement pour garder l'honneur du Roy; combien aussi que ils n'abuseront pas le sang royal, car je tendray et maintendray ensemble l'armée du Roy pour estre toute preste au chief (*bout*) desdiz quinze jours, si ilz ne font la paix. Pour ce, mes très chiers et parfaits amis, je vous prie que vous ne vous en donnez malaise tant comme je vivray (*que vous ne vous en tourmentiez pas tant que je vivrai*); mais vous requiers que vous faictes (*fassiez*) bon guet et gardez

1. *Relations du Livre noir de La Rochelle*, Revue historique t. IV, p. 337.

« (*gardiez*) la bonne cité du Roy; et me faictes savoir  
 « s'il n'y a nulz triteurs (*de mauvaises gens*) qui vous  
 « veullent grever, et au plus brief que je pourray, je les  
 « en osteray; et me faictes savoir de vos nouvelles. A  
 « Dieu vous commans (*recommande*) qui soit garde de  
 « vous (*qu'il ait garde de vous*).

« Escript ce vendredy, cinquiesme jour d'aoust, enprès  
 « Provins, un logis sur champs au chemin de Paris. »

*Sur l'adresse* : « Aux loyaux Francoys habitans en  
 la ville de Rains<sup>1</sup>. »

Au fond, la pensée qui avait inspiré à la Pucelle sa lettre du 17 juillet au duc de Bourgogne lui inspirait cette lettre-ci aux Rémois. Dans la première, elle requérait du duc Philippe « bonne paix ferme qui durât longtemps ». Au lieu de cette bonne paix, Philippe n'accordait qu'une trêve, et encore de quinze jours. Or, d'une trêve pareille, et même de toute cette politique qui va restreindre de plus en plus l'action guerrière, Jeanne ne s'en soucie pas. Depuis le commencement du règne de Charles VII, de nombreuses trêves avaient été consenties entre le duc de Bourgogne et le roi de France. Jamais ces trêves n'empêchèrent le fils de Jean sans Peur de fournir aux Anglais des hommes et des subsides<sup>2</sup>. Quant aux trêves qui se préparent, elles auront

1. *Procès*, t. V, pp. 139-140. — L'original de cette lettre était conservé aux Archives de Reims au commencement du dix-septième siècle. Il est aujourd'hui dans le chartrier de M. le comte de Maleissye, à Houville, près Chartres. M. de Maleissye est un descendant direct par les femmes de Charles du Lys, mort en 1632, arrière-petit-fils du plus jeune des frères de Jeanne d'Arc. (H. JADART, *op. cit.*, p. 125.)

2. Pendant que les hostilités entre Anglais et Français se poursuivaient dans les premières années du règne de Charles VII, le duc de

pour effet de réduire Jeanne elle-même à l'impuissance.

Comme on vient de le voir, Jeanne écrivait cette lettre « en un logis sur champ, chemin de Paris ». L'armée royale venait de reprendre cette direction dont avaient cherché à la détourner les conseillers et seigneurs qui voyaient avec dépit le Roi s'en rapporter aux vues de la Pucelle. Forts du succès de leurs négociations avec le duc de Bourgogne et de la trêve qui avait été consentie, ils insistèrent auprès de Charles VII afin qu'il renouçât à poursuivre la campagne et qu'il reprît la route de la Loire. « A quoi bon, disaient-ils, s'efforcer d'obtenir par beaucoup de sang répandu cette ville de Paris que, sous peu de jours, Philippe le Bon devait livrer sans coup férir? » Le jeune monarque, toujours faible, toujours enclin aux mesures qui favorisaient son indolence naturelle, consentit à ce qu'on lui demandait. Par ses ordres, l'armée prit la route de Bray où elle devait passer la Seine pour regagner ensuite Gien et la Loire<sup>1</sup>.

Cette décision causa une pénible surprise à Jeanne d'Arc qui se voyait déjà aux portes de la capitale. Le duc d'Alençon, les seigneurs de Vendôme, les comtes de Clermont et de Laval n'en furent pas moins mécon-

Savoie s'était entremis et avait obtenu du duc de Bourgogne plusieurs trêves (28 septembre 1424, 30 janvier 1426, 20 janvier 1427, 22 mai 1428). Le 16 janvier 1429, la trêve existante fut prorogée, toujours grâce à la médiation du duc, et elle était encore en vigueur le 30 juin 1429. Les négociations directes établies en juillet suivant entre Charles VII et le duc de Bourgogne donnèrent lieu à la trêve que mentionne la Pucelle. (DE BEAUCOURT, *Revue des questions historiques*, t. II, p. 288; — GUICHENON, *Preuves de l'Histoire généalogique de la royale maison de Savoie*, p. 296.)

1. *Chronique de la Pucelle*, p. 325; — JEAN CHARTIER, p. 79; — *Journal du siège*, pp. 115-116.

tents. Heureusement, une circonstance imprévue rendit inutiles les mesures arrêtées.

Les habitants de Bray avaient pris l'engagement de livrer aux gens du Roi le passage de la ville et du fleuve. Mais la nuit qui précéda l'arrivée des troupes royales, les Anglo-Bourguignons pénétrèrent dans Bray et s'emparèrent du pont. Quand les premiers Français arrivés se présentèrent pour passer le pont, ils rencontrèrent de la résistance et durent se retirer en désordre. Impuissant à forcer le passage, Charles VII fut obligé de revenir sur ses pas et de regagner Provins. Un nouveau conseil fut tenu. Cette fois, le sentiment de la Pucelle prévalut définitivement. « Les princes du sang et les capitaines firent entendre au Roi que la guerre se faisoit autant par bonne opinion et renommée que par autres moyens<sup>1</sup> »; et l'armée se remit en marche vers Paris.

Le dimanche 7 août, le Roi passa la journée à Coullommiers. Le mercredi 10, il était à la Ferté-Milon, et le jeudi (11 août) à Crespy-en-Valois<sup>2</sup>. En apprenant la venue de leur jeune monarque et de la libératrice d'Orléans, les populations accouraient de toutes parts, « criant Noël<sup>3</sup> et chantant *Te Deum laudamus*, et dévotes antiennes, versets et répons, et faisant merveilleusement fête, regardant surtout beaucoup la Pucelle. Et

1. E. RICHER, *Histoire de la Pucelle d'Orléans*, t. I, p. 144.

2. PERCEVAL DE CAGNY, *Procès*, t. IV, p. 21.

3. C'est la coutume de chanter Noël durant l'Avent et à la Nativité de Notre-Seigneur, remarque E. Richer, qui « a fait que le peuple au siècle de la Pucelle interprétait ces termes : *Noël, Noël*, pour une manière de compliment, comme qui diroit : Vous, soyez le bienvenu. Et me souviens en ma jeunesse avoir vu et chanté de vieux Noël's imprimés en lettres gothiques ausquels y avoit ce verset pour refrain ordinaire : Criez voix, à haute voix, Noël tu sois bien venu ! » (E. Richer, *Histoire de la Pucelle*, livre I, f° 71.)

elle, considérant leur maintien, pleurait bien fort. » C'est à cette occasion que se produisit la scène touchante entre Regnault de Chartres, Dunois et Jeanne, que nous avons rappelée au cours du chapitre précédent.

Le onzième jour de ce mois d'août, à Crespy-en-Valois, Charles VII recevait une lettre du duc de Bedford, écrite le 7 août à Montereau. Dans cette lettre, le Régent, après maints reproches amers, sommait le prince de prendre, dans la Brie ou dans l'Île-de-France, « place aux champs convenables, à bref délai, pour procéder par journée de bataille, si l'on ne pouvait par voie de paix ».

Cette lettre, qui est fort longue<sup>1</sup>, commençait ainsi :

« Nous, Jehan de Lancastre, régent de France et duc de Bedford, faisons savoir à vous, Charles de Valois, qui vous nommiez autrefois Dauphin de Viennois, et maintenant sans cause vous dites roy; pour ce que torchionnièrement avez de nouveau entrepris contre la couronne de très haut et excellent prince, mon souverain seigneur, Henry, par la grâce de Dieu, vray, naturel et droiturier roy de France et d'Angleterre, donnant à entendre au simple peuple que venez pour lui donner paix et sécurité; ce qui n'est pas et ne peut être, par les moyens que avez tenus, faisant réduire et abuser le peuple ignorant vous aydant de gens superstitieux et réprouvés, comme d'une femme désordonnée et diffamée, en habit d'homme et de conduite dissolue, et aussi d'un frère mendiant (Frère Richard), apostat et séditieux, tous deux, selon la sainte Écriture, abominables à Dieu<sup>2</sup>;

1. Voir la lettre entière dans MONSTRELET, I, II, chap. LXV; t. IV, pp. 340-344.

2. Frère Richard, après Reims, était resté en la compagnie du roi Charles et de la Pucelle.



« Nous, pour garder le vray droit de mondit seigneur le roy, avec l'ayde du Tout-Puissant, nous sommes mis sus et tenons les champs en notre personne et en la puissance que Dieu nous a donnée. »

Le Régent ne manque pas de rappeler « le terrible, détestable et cruel meurtre commis contre loi et honneur de chevalerie en la personne de feu le duc Jean de Bourgogne, à qui Dieu pardonne, et l'impunité dont avaient bénéficié les meurtriers ».

En terminant, le duc de Bedford demande à Charles de lui faire savoir hâtivement et sans perdre temps ce qu'il se propose de faire, le déclarant responsable des maux, « continuation de guerre, pilleries, rançonnements et occisions de gens » qui pourront advenir.

Charles VII répondit au héraut qui lui avait porté la lettre :

« Ton maître n'aura pas grand'peine à me trouver : c'est moi qui le cherche<sup>1</sup>. »

E. Richer dit qu'il faut voir en ce prétendu message de Bedford, non une lettre adressée au Roi, conformément au cérémonial ordinaire, mais un manifeste, « un papier volant qu'il fit courir pour retenir le peuple dans le devoir et assurer Melun, Corbeil, Montereau-faut-Yonne, desquelles villes la conservation de Paris despendoit<sup>2</sup>. » Aussi Monstrelet ne dit-il pas que ce manifeste ait été envoyé à Charles VII par des hérauts, comme il était nécessaire.

Le roi Charles, persuadé que Bedford recherchait la bataille, quitta Crespy avec sa petite armée et vint, le

1. HOLLINSHEAD, *The cronicles of England*; — DE BARANTE, t. III, p. 340.

2. E. RICHER, *Histoire de la Pucelle d'Orléans*, t. I, p. 142.

vendredi 12 août, à Lagny-le-Sec. Le samedi 13, « il tenait les champs tout le jour près de Dammartin-en-Gouelle<sup>1</sup> ». La Pucelle, Dunois, La Hire et les capitaines se réjouissaient fort à la pensée de combattre enfin les Anglais et de se mesurer avec le vainqueur de Verneuil. Ils comptaient, d'après la teneur arrogante du message, que le Régent, fidèle à ses paroles de défi, ne se déroberait pas et viendrait de lui-même offrir la bataille. Vain espoir ! Le Régent, qui occupait à Mitry, non loin de là, une position très forte, n'en voulut pas sortir.

La Hire et autres hardis compagnons essayèrent en vain de l'attirer hors de ses lignes : on escarmoucha le long d'une rivière près de Thieux<sup>2</sup>; mais Bedford ne bougea pas, soit qu'il ne voulût livrer bataille que sur un terrain de son choix, soit qu'il ne voulût qu'amuser les Français par de simples démonstrations. Peu après, il retournait à Paris.

Devant cette attitude de l'ennemi, Charles VII se replia le lendemain (14 août) sur Crespy-en-Valois. Bedford, de son côté, ne tardait pas à sortir de la capitale avec ses Anglais et à prendre la direction de Senlis. Le Roi, informé de ce mouvement, donna l'ordre de ne pas le perdre de vue. La Pucelle, le duc d'Alençon, les maréchaux de Boussac et de Rais et le reste des troupes formant un total de six à sept mille combattants<sup>3</sup> se mirent en marche; mais on ne put atteindre et surprendre l'ennemi. L'occasion cependant avait été favorable, Ambroise de Loré et Poton de Xaintrailles, qui couraient après l'armée anglaise, l'aperçurent « à heure de ves-

1. *Procès*, t. IV, p. 21.

2. BERRU, *Procès*, t. IV, p. 46.

3. PERGEVAL DE CAGNY, *Procès*, t. IV, p. 21.

pres » traversant une petite rivière qui coule de Senlis à Baron (La Nonette), en un endroit où il ne pouvait passer que deux chevaux de front. Ils retournèrent à bride abattue prévenir le Roi, qui donna l'ordre de marcher en avant. Le mouvement fut-il exécuté avec mollesse; y eut-il perte de temps? Lorsque les Français arrivèrent au point désigné, les Anglais avaient tous passé<sup>1</sup>.

Les Français campèrent à deux lieues de Senlis, près de l'abbaye de Montépilloy, que Philippe-Auguste avait fondée en souvenir de la bataille de Bouvines. De son côté, Bedford prenait position à une demi-lieue de Senlis, sur la petite rivière la Nonette, près d'un village nommé Notre-Dame-de-la-Victoire. Dans la soirée, Charles vint de Crespy à Montépilloy où il coucha. Les gens de la Pucelle livrèrent quelques petits combats aux Anglais du côté de Senlis, mais le gros des troupes ne quitta pas son campement.

### III.

AFFAIRE DE MONTÉPILLOY. — SOUMISSION DE COMPIÈGNE, SENLIS, BEAUVAIS A CHARLES VII. — NÉGOCIATIONS ET PROMULGATION D'UNE TRÈVE.

Le lundi 13 août, Jeanne d'Arc, le duc d'Alençon et autres chefs de guerre entendirent la messe de grand matin. Après la messe, ils montèrent à cheval, disposèrent les troupes en ordre de bataille et s'avancèrent vers l'ennemi.

1. *Journal du siège*, pp. 119-120.

L'armée royale s'était formée en trois corps. Le duc d'Alençon et le comte de Vendôme commandaient le premier, lequel était le plus nombreux; René, duc de Bar, commandait le second. Au centre du troisième se tenait le Roi lui-même, avec le duc de Bourbon, le sire de La Trémoille et de nombreux chevaliers. Les maréchaux de Sainte-Sévère et de Rais surveillaient les ailes de ces trois corps. A la tête de la réserve, prête à se porter où le besoin le demanderait, se tenaient la Pucelle, le Bâtard d'Orléans, le sire d'Albret et La Hire. Le seigneur de Graville et un vaillant chevalier limousin, messire Jean Foucault, dirigeaient les archers et arbalétriers<sup>1</sup>.

Les Anglais avaient employé la nuit à se couvrir par des fossés, retranchements et chariots; derrière eux, un étang et la rivière leur servaient de défenses naturelles. Ainsi abrités, ils n'eurent garde de quitter leurs positions. Des escarmouches s'engagèrent assez nombreuses, mais d'action sérieuse, il n'y en eut pas l'ombre. Les Français s'approchant, des groupes de chevaliers et d'hommes d'armes anglais sortaient des lignes, couraient sus aux assaillants, échangeaient quelques coups de lance et d'épée, et regagnaient les retranchements. Pour décider l'ennemi à se mettre en bataille, la Pucelle saisit son étendard, et, se portant tout à l'avant-garde, vint frapper jusqu'aux palissades des fossés<sup>2</sup>. Les Anglais demeurent coi. La jeune guerrière leur fait savoir alors

1. *Journal du siège*, pp. 120-121. — Jean Foucault prit part au combat contre Franquet d'Arras, avec la Pucelle, près de Lagny. En 1435, dans la nuit du 31 mai au 1<sup>er</sup> juin, il surprenait Saint-Denis et le soumettait à Charles VII. (*Journal d'un Bourgeois de Paris*, pp. 305-306.)

2. PERCEVAL DE CAGNY, *Procès*, t. IV, p. 22.

que « s'ils voulaient sortir pour combattre, les Français se retireraient à distance et leur laisseraient le champ libre, afin qu'ils se missent en leur ordonnance ».

Le Régent resta insensible à ce défi. Les combats isolés se succédèrent, assez meurtriers toutefois, car de part et d'autre il y eut environ trois cents tués. La plus rude affaire se produisit sur le soir entre les Écossais et autres gens du Roi et les Picards qui servaient dans les rangs des Anglais; elle dura bien une heure et demie.

Charles VII ne cessa d'encourager ses gens par sa présence. « Plusieurs fois, il chevaucha assez loin de ces trois corps de batailles par-devant l'armée des Anglais<sup>1</sup>. » Son favori, le sire de La Trémoille, voulut lui aussi faire montre de courage et briller aux regards de son souverain. Dans une des nombreuses escarmouches qui remplirent la journée, il s'était avancé, la lance au poing, au milieu des ennemis. Son cheval étant tombé, le favori roula piteusement dans la poussière. Bien lui en prit d'être secouru à temps, car on ne faisait pas de grâce, et des deux côtés « il n'y avait ni pitié ni miséricorde<sup>2</sup> ».

Le jeune Roi retourna le soir à Crespy. Quant à Jeanne et aux troupes, elles passèrent la nuit sur le terrain, à une demi-lieue des lignes anglaises. Le lendemain matin (16 août), la Pucelle feignit un mouvement de recul dans la direction de Montépilloy, espérant que l'ennemi, prenant ce mouvement pour une retraite, se mettrait à sa poursuite. Elle attendit jusqu'à une heure après midi. Alors elle fut informée que les Anglais avaient profité de

1. *Journal du siège*, p. 121.

2. PERCEVAL DE CAGNY, pp. 22-23; — *Journal du siège*, pp. 120-124; — JEAN CHARTIER, p. 83; — MONSTRELET, liv. II, chap. LXVI; t. IV, pp. 344-347.

ce mouvement pour se retirer eux-mêmes et regagner la route de Paris.

Quoiqu'il n'y eut pas eu de bataille proprement dite, le Régent parcourut les quartiers dans la soirée du 15, et félicita les hommes d'armes, les Picards tout particulièrement, de leur vaillance. « Vous êtes de très bonnes gens, leur dit-il, et avez soutenu grand fait pour nous, dont nous vous remercions très grandement et vous prions, s'il vient aucuns affaires, que vous persévériez en votre vaillantise et hardiment (*hardiesse*)<sup>1</sup>. »

Les promenades militaires du duc de Bedford et la prudence avec laquelle il évitait d'en venir aux mains n'eurent pas les résultats qu'il espérait. Au lendemain de l'affaire de Montépilloy, plusieurs villes voisines de Paris, Compiègne, Senlis, Beauvais, rentraient en l'obéissance du souverain légitime. Le mercredi 17 août, Charles recevait à Crespy, où la Pucelle et les chefs de guerre l'avaient rejoint, les clefs de Compiègne<sup>2</sup>.

Déjà, sur la fin de juillet, avis était donné aux habitants de cette ville qu'ils s'apprêtassent à ouvrir leurs portes au Roi. Le 9 août, le héraut Montjoye venait, de la part de Charles VII, sommer les *Attournés*<sup>3</sup> de rendre la place. Ceux-ci, d'accord avec les bourgeois de Compiègne, convinrent d'en ouvrir les portes à l'armée royale lorsqu'elle se présenterait. Le 18 août, Charles VII entra dans Compiègne par la porte de Pierrefonds. Il était armé de toutes pièces et montait un

1. MONSTRELET, *loc. cit.*, p. 347.

2. PERCEVAL DE CAGNY, *Procès*, t. IV, p. 23.

3. Les bourgeois de Compiègne désignaient ainsi les magistrats qui géraient les affaires municipales. Ces magistrats, au nombre de trois, étaient élus tous les trois ans. (A. SOREL, *La prise de Jeanne d'Arc devant Compiègne*, p. 12, note 2. 10-80, Paris, 1889.)

coursier couvert jusqu'aux pieds de velours bleu d'azur. Il fut reçu avec tous les honneurs par les *Attournés* et par Guillaume de Flavy, capitaine de la ville. Le Roi permit à Flavy de continuer à remplir ces fonctions, mais il en conféra le titre à son favori La Trémoille<sup>1</sup>.

Charles VII n'avait point envoyé ses hérauts aux bourgeois de Senlis, comme il les avait envoyés aux habitants de Compiègne. Avant de quitter Crespy, il leur députa le maréchal de Boussac, le maréchal de Rais et le comte de Vendôme<sup>2</sup>. Ces seigneurs se présentèrent devant la ville et requirèrent les magistrats de la remettre entre les mains du Roi. Les bourgeois de Senlis ne comprenaient pas la conduite de Bedford qui, ayant eu plusieurs fois occasion d'attaquer l'armée royale, n'avait jamais osé engager le combat. Ils étaient surtout frappés « des grandes conquêtes que le Roy avait faites en peu de temps par l'aide de Dieu et le moyen de la Pucelle » ; car elle avait recouvré « en deux mois ce que les Anglais avaient mis à conquérir plus de trois ans<sup>3</sup> ». C'est pourquoi, sans balancer, « ils se rendirent au Roi et à la Pucelle<sup>4</sup> ». Le comte de Vendôme fut nommé capitaine de la place et une députation de bourgeois, ayant l'évêque à leur tête, vint faire hommage à Charles VII.

1. *Archives de Compiègne*, CC 13, f<sup>o</sup> 287 verso; — A. SOREL, *op. cit.*, pp. 117-118.

2. PERCEVAL DE CAGNY, *Procès*, t. IV, pp. 23-24.

3. P. COCHON, *Chronique normande*, pp. 456-457. (A la suite de la *Chronique de la Pucelle*, édit. de Vallet de Viriville.) — L'auteur de cette chronique n'a rien de commun avec Pierre Cauchon, évêque de Beauvais. L'évêque de Beauvais était Champenois, et le chroniqueur était Normand : ce dernier était prêtre et notaire, habitait Rouen, où vraisemblablement il naquit et mourut (1360-1435).

4. PERCEVAL DE CAGNY, *loc. cit.*; — JEAN CHARTIER, *Procès*, t. IV, p. 85.



A Beauvais, dès que le messager royal se présenta, les habitants se mirent à crier : « Vive Charles VII ! vive le Roi de France ! » et sans prendre l'avis de l'évêque, Pierre Cauchon, on chanta le *Te Deum* en signe d'allégresse. L'évêque, partisan outré des Anglais, s'empressa de se retirer. On laissa la même liberté, avec celle d'emporter leurs biens, aux bourgeois inféodés à la cause des Anglo-Bourguignons<sup>1</sup>.

C'est vraisemblablement à l'occasion de la soumission de Senlis que la jeune guerrière, désirant avoir une haquenée à sa disposition, en parla au sire de La Trémoille, qui réquisitionna simplement la monture favorite de l'évêque de Senlis moyennant un billet de deux cents saluts d'or que le prélat reçut à titre de compensation. Jeanne, ayant appris que le procédé n'en paraissait pas moins blessant à l'évêque, fit reconduire le cheval à La Trémoille, afin qu'il le rendit à son propriétaire. Charles VII, instruit de la déception de la jeune guerrière, donna des ordres pour « qu'on lui baillât et délivrât un autre cheval » ; achat dont les comptes d'Hémon Raguin mentionnent la date et le prix<sup>2</sup>.

« On tient pour maxime d'État, dit E. Richer, que jamais on ne doit traiter de la paix en habit de deuil, c'est-à-dire après quelque grand désastre, mais avoir de fortes et puissantes armées pour la faire honorablement. Cette raison invita le Roy, se voyant maistre de la campagne et de plusieurs bonnes villes, d'envoyer messires Regnault de Chartres, chancelier de France, Cristophe d'Harcourt, les seigneurs de Gaucourt, de Dampierre, de

1. *Journal du siège*, p. 118 ; — *Chronique de la Pucelle*, p. 327.

2. *Procès*, t. V, p. 267. — Voir aussi t. 4, pp. 104, 160, 264, les interrogatoires du Procès sur ce sujet.

Fontaines, Jean Tudert, doyen du chapitre de Paris, au duc de Bourgogne pour négociier de la paix. » Il les chargea de remonter à ce prince « que l'injure faicte à défunt son père ne devoit estre imputée à Sa Majesté, vu son bas-âge; que le duc de Bourgogne avoit l'honneur d'être du sang de France, et conséquemment capable de succéder à la couronne luy et les siens, averant changement de lignée; que fortifiant le party anglais, il se privoit luy-mesme de ce droit inestimable, et posé que les prétentions de l'Anglois réussissent, qu'il pouvoit jamais rien prétendre à la couronne <sup>1</sup> ».

Vers le milieu du mois d'août, les ambassadeurs de Charles arrivaient à Arras et étaient reçus le 16 par Philippe le Bon en audience publique. Les ambassadeurs du duc de Savoie, qui remplissaient le rôle de médiateurs, présentèrent au duc les propositions du Roi de France. Ils rédigèrent également les conditions que les ambassadeurs de Charles acceptaient comme préliminaires de la paix, et ils les remirent aux conseillers de Philippe. Le duc de Bourgogne répondit que, pour ce qui le concernait, il ferait connaître sa pensée à bref délai <sup>2</sup>.

Sur ces entrefaites arrivèrent à Arras deux envoyés de Bedford, l'évêque de Tournay et le sire de Lannoy. Le Régent, qui venait de faire nommer Philippe le Bon gouverneur de Paris par lettres patentes du 13 août, chargea ses deux représentants de rappeler au duc ses

1. E. RICHER, *Histoire de la Pucelle d'Orléans*, t. I, p. 243.

2. DE BEAUCOURT, *Histoire de Charles VII*, t. II, pp. 404-407, MONSTRELET, liv. II, chap. LXVII; t. IV, pp. 348-349. — Voir les propositions présentées, au nombre de dix, dans DE BARANTE, *Histoire des ducs de Bourgogne*, t. III, pp. 347-348.

engagements envers l'Angleterre. Par suite de cette intervention, les négociations traînèrent en longueur. Pour en finir, Philippe résolut d'envoyer des ambassadeurs à Charles VII.

En conséquence, Jean de Luxembourg, l'évêque d'Arras, messire David de Brimeu et plusieurs « aultres notables et discrètes personnes<sup>1</sup> » se rendirent à Compiègne, où se trouvait le Roi. Après maints pourparlers avec les ambassadeurs du duc de Savoie et les représentants de Charles, on tomba d'accord, le 27 août, sur les préliminaires de la paix à venir. Le 28, des lettres patentes de Charles VII publiaient la trêve à laquelle, en attendant la conclusion de ladite paix, on s'était arrêté.

Cette trêve s'appliquait à tous les pays de la rive droite de la Seine, depuis Nogent jusqu'à Honfleur; Paris et les villes commandant le passage du fleuve en étaient seuls exceptés.

Les Anglais étaient admis à la trêve, pourvu qu'ils signifiassent leur consentement.

Pour Paris en particulier, il était stipulé que si Charles l'attaquait, le duc Philippe « pourrait s'employer, lui et ses gens, à sa défense pendant la durée de la trêve<sup>2</sup> », c'est-à-dire jusqu'à Noël prochain.

Le duc de Bourgogne tenait à avoir un poste sur l'Oise : on lui promit Compiègne. Mais l'opposition des habitants fut si énergique qu'il lui fallut se contenter de Pont-Sainte-Maxence : le moment venu, un de ses lieutenants

1. MONSTRELET, liv. II, chap. LXIX; t. IV, p. 353.

2. DE BEAUCOURT, *Histoire de Charles VII*, t. II, pp. 408-410; — DE BARANTE, *Histoire des ducs de Bourgogne*, t. III, p. 351; — *Chronique des Cordeliers*, citée par le R. P. AYROLES, *La Libération*, pp. 444-451. — Les Anglais n'adhérèrent pas à la trêve.

tenants, Regnault de Longueval, fut chargé de l'occuper<sup>1</sup>.

De graves auteurs ont reproché durement ce traité à Charles VII.

Quicherat n'a pas hésité à le qualifier d'odieux et d'ignominieux et à prononcer le mot de trahison<sup>2</sup>. A la veille de l'attaque de Paris, dix jours avant l'exécution d'une résolution arrêtée en conseil royal, reconnaître au duc de Bourgogne le droit de faire cause commune avec ses ennemis, c'était de la part du Roi de France une faiblesse qu'il est bien difficile de justifier<sup>3</sup>.

Nous laissons aux historiens de Charles VII la tâche de plaider sa cause, et, si problème il y a, le mérite de le résoudre. Historien de Jeanne d'Arc, nous nous bornerons à noter que les stipulations de cette trêve ne pouvaient avoir été agréables qu'aux conseillers dont l'idée fixe était de recouvrer Paris et le royaume par l'effet d'une action purement diplomatique, sans avoir à user de l'intervention de la Pucelle et sans recourir à la force

1. *Procès*, t. V, pp. 174-175.

2. J. QUICHERAT, *Revue de Normandie*, livraison du 30 juin 1866. *Nouvelles preuves des trahisons essayées par la Pucelle*. — Voir, pour l'opinion opposée, l'article de M. G. du Fresne de Beaucourt : *La trahison de Charles VII*, dans la *Revue des questions historiques*, t. II, pp. 286-291, année 1867.

3. « Un vainqueur qui traite avec l'allié du vaincu pour solliciter de lui une défaite, dit J. Quicherat, est quelque chose de si extraordinaire que, même du côté des ennemis, le plus grand nombre ne le comprit pas. Mais les causes posées n'en produisirent pas moins leurs effets. » (*Revue historique*, 7<sup>e</sup> année, t. XIX, mai-juin 1882.)

Le chroniqueur Berri ne taxe pas Charles VII de faiblesse, mais il ne serait pas éloigné de voir chez lui de la naïveté et de la crédulité. « A Compiègne, dit-il, vint messire de Luxembourg qui fist moult de promesses de faire la paix entre le Roy et le duc de Bourgogne, dont il ne fit rien, *si non le décevoir*. » *Procès*, t. IV, p. 47.

des armes. De plus, le droit concédé au duc de Bourgogne de défendre Paris de concert avec les Anglais, si Jeanne venait à l'attaquer, vouait cette dernière à un échec inévitable : autant ce droit était de nature à redoubler la confiance des Anglo-Bourguignons, autant les troupes royales devaient en être refroidies et déconcertées. Quoi qu'il en soit, bien aveugles étaient les ministres qui ne voyaient pas que bon nombre de villes et forteresses des provinces voisines ne demandaient qu'à ouvrir leurs portes à Jeanne et au roi Charles.

Ce n'est pas un chroniqueur du parti français, c'est le Bourguignon Monstrelet qui a écrit ces lignes :

« Pour vérité, si (*Charles VII*) atout (*avec*) sa puissance fut venu à Saint-Quentin, Corbye, Amiens, Abbeville et plusieurs autres fortes villes et forts chasteaux, la plus grand partie des habitants d'icelle contrée estoient tout prêts de le recepvoyr à seigneur, et ne désiroient au monde aultre chose que de luy faire obéissance et plaine ouverture. » Pendant le séjour de Regnault de Chartres à Arras, les bourgeois de la ville et gens du pays de Picardie venaient « devers le chancelier de France solliciter rémission, lettres de grâce et autres mandemens royaux, comme si le Roy fût pleinement en sa seigneurie. Toutefois, il ne luy fut point conseillé (*à Charles VII*) de traire (*aller*) si avant sur les marches du duc de Bourgogne, tant pour ce qu'il le sentoit fort de gens de guerre, comme pour l'espérance qu'il avoit que aucun bon traicté se fist entre eux<sup>1</sup>. »

1. *Procès*, t. IV, p. 391.

## IV.

CE QUI SE PASSAIT A PARIS EN AOUT 1429. — DIFFICULTÉS  
DE LA SITUATION.

Pendant que ces négociations diplomatiques se poursuivaient, la petite armée royale attendait le moment d'aborder ces Anglais devenus tout à coup si craintifs.

Quoiqu'il n'y eût pas de bataille livrée, l'ardeur dont les troupes étaient animées, la confiance que la présence de la Pucelle leur inspirait était bien pour quelque chose dans l'empressement avec lequel les villes et forteresses se rangeaient sous l'obéissance du « gentil roy Charles ».

Le cordelier Frère Richard était toujours, depuis Reims, en la compagnie de Jeanne d'Arc et du Roi<sup>1</sup>. La nouvelle en vint jusque dans Paris. « Aussitôt que ceulx de Paris furent certains que Frère Richard chevauchoit ainsi, et que par son langage il faisoit ainsi tourner les cités qui avaient faiz les serments au Régent de France ou à ses commis, ils le maudissoient de Dieu et de ses saints, et, qui pis est, les jeux, comme des tables, des dés, brief, tous autres jeux qu'il avoit deffenduz, recommencèrent en despit de luy<sup>2</sup>. »

Toutefois, on ne voit pas que les habitants de la capitale et leurs seigneurs et maîtres les Anglais aient été pour cela plus rassurés. En apprenant que les troupes

1. « Item, pour vray, le cordelier qui preseha aux Innocents, qui tant assembloit de peuple à son sermon, pour vray chevaulchoit avec eux. » (*Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 242.)

2. *Journal d'un Bourgeois de Paris*, pp. 242-243.

du Roi entraient sans coup férir dans des places fortes telles que Luzarches, Dammartin, Château-Thierry, « ceux de Paris moult avoient grand paour, car nul seigneur n'y avoit <sup>1</sup> ». Pour combattre cette frayeur et relever le courage des Parisiens, le chancelier de France de par le roi d'Angleterre, Louis, évêque de Thérouanne, renouvela le 25 août, en plein Parlement, la cérémonie imposante de la prestation du serment. En sa présence, « les présidents et conseillers des trois chambres dudit Parlement, l'évêque de Paris, le prévost de Paris, les maistres et clerks des comptes, les advocats et procureurs a céans, l'abbé de Chastillon, maistre J. Chuffart <sup>2</sup>, maistre Pasquier de Vaulx (que nous retrouverons au procès de Rouen), le prieur des Jacobins (Jean Grave- rand, inquisiteur de France) et plusieurs autres... firent serment de vivre en paix et union en ceste ville, soubz l'obéissance du Roy de France et d'Angleterre, selon le traicté de paix » (de Troyes) <sup>3</sup>.

Ce même jour, « ledit chancelier, en la présence des gens du Conseil du Roy, commit maistre Philippe de Rully, trésorier de la Sainte-Chapelle, et maistre Marc de Foras, archidiacre de Théraslée, à recevoir les serments pareils des gens d'église de Paris, séculiers et réguliers ».

Le lendemain et les jours suivants, ces deux dignitaires ecclésiastiques parcoururent les couvents et églises pour exécuter leur mandat. Pendant plusieurs jours, l'expédition des procès fut suspendue. Les présidents

1. *Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 272.

2. L'un des auteurs présumés du *Journal d'un Bourgeois de Paris*.

3. GUÉMENI DE FAUQUEMBERQUE, *Procès*, t. IV, p. 454.



et conseillers ne vinrent en « la chambre du Parlement que pour oyr requestes de causes urgens et nécessaires, et pour pourveoir sur cas survenans à l'occasion des gens d'armes de messire Charles de Valoys, estans en plusieurs villes et cités environ de Paris<sup>1</sup> ».

Recueillir les serments des religieux et prêtres, c'était une précaution sage ; mais pour assurer la défense de la capitale, il fallait autre chose, de l'argent. Les représentants du roi d'Angleterre ne l'oublièrent pas. « Et est vray que lors on faisoit prendre et lever de par le Roy touz dépotz et faire empruntz aux églises et personnes ecclésiastiques, bourgeois et habitans de la ville de Paris, pour paier et entretenir les gens d'armes estans à Paris, pour garder la ville et les habitants d'icelle à l'encontre des gens d'armes de messire Charles de Valois<sup>2</sup>. » Selon la remarque malicieuse du faux Bourgeois de Paris, Bedford « toujours enrichissoit son païs d'aulcune chose de ce royaume, et n'y rapportoit rien que une taille quand il revenoit<sup>3</sup> ».

Il faut reconnaître que les circonstances étaient difficiles et l'on n'est pas surpris de l'éloge qu'un des principaux historiens d'Angleterre a fait des qualités et de la conduite du Régent.

« Rien, dit Hume, ne peut donner une plus haute idée de la sagesse, de la résolution et de la dextérité du duc de Bedford que d'avoir été capable de se maintenir dans une situation si périlleuse et de se conserver un pied en France après la défaite de tant de places, et malgré le penchant de tout le reste à imiter cet exemple

1. CLÉMENT DE FAUQUEMBERQUE, *Procès*, pp. 455-456.

2. *Ibid.*, p. 456 ; — *Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 241.

3. *Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 218.

contagieux. La vigilance et la prévoyance de ce prince semblaient le multiplier. Il ne négligea aucune des ressources que la fortune lui laissa; il mit toutes les garnisons anglaises en posture de défense, contint les Parisiens en employant tour à tour les caresses et la sévérité, et sachant que la fidélité du duc de Bourgogne chancelait déjà, il se conduisit avec tant de finesse et de prudence, qu'il parvint à raffermir un allié si nécessaire au crédit du gouvernement anglais.

« La modicité des secours qu'il reçut d'Angleterre mit encore les talents du duc de Bedford dans un plus beau jour. Il ne put obtenir d'argent pendant ses plus pressants besoins. Les soldats s'enrôlaient lentement ou désertaient aussitôt qu'ils étaient engagés, par la raison des fables monstrueuses qui se répandaient en Angleterre sur le pouvoir infernal et magique de la Pucelle.

« La vaste capacité du Régent parut aussi dans ses opérations militaires. Il rendit le courage à ses troupes en s'avancant hardiment devant l'ennemi; mais il choisit si bien ses positions qu'il put se dispenser d'en venir aux mains et rendre toute attaque possible à ses adversaires<sup>1</sup>. »

Il y aurait plus d'une réserve à faire à propos de cette page de Hume. Ce n'est pas notamment dans les opérations de la campagne de l'Ile-de-France que paraît la capacité militaire de Bedford; on n'y aperçoit que le peu de confiance du Régent en lui-même et en ses hommes d'armes. Toutefois, prises dans l'ensemble, les

<sup>1</sup>. HUME, *Histoire d'Angleterre*, t. II, pp. 465-466. Petit in-4<sup>o</sup>, Amsterdam, M. DCC. LXIX.

remarques de l'historien sont fondées : Anglais, il fait l'éloge d'un Anglais; Français, nous devons ouïr avec calme les louanges d'un ennemi, quand elles sont justifiées.

---

## CHAPITRE XXV.

### L'ÉCHEC DE PARIS.

- I. *Jeanne d'Arc à Compiègne (18-23 août 1429). — Lettre qu'elle y écrit au comte d'Armagnac.*
- II. *Départ du duc d'Alençon et de Jeanne pour Saint-Denis. — Hésitations de Charles VII. — Bedford en Normandie. — Préparatifs de défense des Parisiens.*
- III. *Attaque de Paris. — La Pucelle est blessée. — Le Roi renonce à prendre de force la capitale. — Il ramène Jeanne et l'armée à Gien.*
- IV. *L'échec de Paris et le prestige de la Pucelle. — Jeanne savait-elle de par Dieu qu'elle recouvrerait Paris? — Premier pas de la jeune fille dans sa VOIE DOULOUREUSE.*

#### I.

JEANNE D'ARC A COMPIÈGNE (18-23 août 1429). — LETTRE QU'ELLE Y ÉCRIT AU COMTE D'ARMAGNAC.

La Pucelle était en la compagnie du Roi, lorsque Charles VII fit son entrée solennelle dans Compiègne. En cette ville, comme à Troyes, comme à Reims, elle fut l'objet des regards empressés et de l'admiration des habitants. Elle fut logée dans la maison du procureur du Roi, lequel habitait dans la rue de Paris une maison connue sous le nom d'*Hôtel du Bœuf*. Pendant les cinq jours qu'elle y demeura, elle prit son repos avec la femme du dit procureur, nommée Marie Le Boucher.

Souvent, pendant la nuit, Jeanne faisait lever sa compagne de lit, afin qu'elle allât avertir son mari « qu'il se tint en garde contre la trahison de plusieurs Bourguignons<sup>1</sup> ».

Si la jeune guerrière eût été au courant des négociations d'Arras, elle-même en personne serait allée dénoncer au Roi ce qu'il y avait de contraire à l'honneur de l'armée et aux intérêts du royaume dans les menées des conseillers qu'il écoutait. Ignorant ce qui se tramait, elle entretenait le jeune prince du coup à tenter sur Paris : l'occasion était favorable. Charles paraissant vouloir demeurer quelque temps à Compiègne, « la Pucelle fust moult marrie du séjour qu'il y voulait faire<sup>2</sup> ». Elle profita des loisirs qu'on lui imposait pour écrire au comte d'Armagnac une lettre dans laquelle se montre sa préoccupation de marcher sur la capitale. Cette lettre était une réponse à une consultation que ce seigneur lui avait demandée dans le cours de juillet précédent.

Jean IV, comte d'Armagnac, né en 1395, était le fils du connétable Bernard VII d'Armagnac qui, par le mariage de sa fille avec le duc Charles d'Orléans, était devenu le personnage le plus en vue du parti dit d'Armagnac. La mort violente de son père (1418)

1. C'est le célèbre hérauldiste Jean le Féron, petit-fils de la dame Marie Le Boucher, qui nous donne ces détails. Il possédait l'exemplaire des *Annales d'Aquitaine* de Jean Bouchet, qu'on voit aujourd'hui à la Bibliothèque nationale, et il écrivit en marge la note d'où ces détails sont tirés. Cf. A. SOREL, *La prise de Jeanne d'Arc devant Compiègne*, p. 122.

La dame Le Boucher était parente de Jacques Boucher, trésorier d'Orléans.

2. PERCEVAL DE CAGNY, *Procès*, t. IV, p. 24.

n'empêcha pas le comte Jean d'adhérer quelque temps au traité de Troyes; cependant il ne tarda pas à se rallier au Dauphin. En 1429, ce qui le préoccupait c'était la question du pape légitime; il y avait à se prononcer entre trois prétendants et le comte d'Armagnac ne savait auquel entendre. De la Marche d'Aragon où il se trouvait en ce moment, il se souvint de Jeanne, soit qu'il eût eu l'occasion de la voir à Chinon, Poitiers ou Orléans<sup>1</sup>, soit qu'il la connût seulement par les choses merveilleuses qu'elle venait d'accomplir. La teneur de la lettre qu'on va lire ne permet pas de douter que le comte d'Armagnac n'attribuât à la Pucelle des connaissances particulières de même ordre que la mission exceptionnelle dont elle paraissait chargée. Il lui écrivait donc ce qui suit :

« MA TRÈS CHÈRE DAME,

« Je me recommande humblement à vous et vous supplie pour Dieu que, attendu la division qui en présent est en sainte Eglise universal, sur le fait des papes (car il y a trois contendans du papat : l'un demeure à Romme qui se fait appeler Martin quint, auquel tous les rois chrestiens obéissent; l'autre demeure à Paniscole, au royaume de Valence, lequel se fait appeler Clément VII<sup>e</sup>; le tiers (*troisième*) on ne scet (*on ne sait*) où il demeure, sinon seulement le cardinal de Saint-Estienne et peu de gens avec lui, lequel se fait nommer pape Benoist XIII<sup>e</sup>. Le premier qui se dit pape Martin, fut esleu à Constance par le consentement

1. C'est ce qui semble résulter des termes de la lettre de Jeanne : *Mon très chier et bon ami.*

de toutes les nations des chrestiens; celui qui se fait appeler Clément, fut esleu à Paniscole, après la mort du pape Benoist XIII<sup>e</sup>, par trois de ses cardinaulx; le tiers (*troisième*) qui se nomme pape Benoist XIII, à Paniscole, fut esleu secrètement, mesmes par le cardinal de Saint-Estienne); veulliez supplier à Notre-Seigneur Jhésuscrist que, par sa miséricorde infinie, nous veuille par vous déclarier qui est, des trois dessusdits, vray pape, et auquel plaira que on obéisse de ci en avant, ou à celui qui se dit Martin, ou à celluy qui se dit Clément, ou à celui qui se dit Benoist; et auquel nous devons croire, si secrètement ou par aucune dissimulation, ou publique manifeste (ou *secrètement*, ou par *une soumission publique et manifeste*); car nous serons tous prestz de faire le vouloir et plaisir de Notre Seigneur Jhesucrist.

« Le tout vostre CONTE D'ARMIGNAC. »

Jeanne ne répondit à cette lettre que le 22 août; sa réponse était conçue en ces termes :

« JHESUS † MARIA.

« CONTE D'ARMIGNAC, mon très chier et bon ami,

« Jehanne la Pucelle vous fait savoir que vostre message est venu par devers moy, lequel m'a dit que l'aviez envoié par deçà pour savoir de moy auquel des trois papes, que mandez par mémoire, vous devriés croire. De laquelle chose ne vous puis bonnement faire savoir au vray pour le présent, jusques à ce que je soye à Paris ou ailleurs, à requoy (*en repos*); car je suis pour le présent trop empeschiée au fait de la guerre; mes (*mais*)



quant vous sarez (*saurez*) que je seray à Paris, envoie<sup>z</sup> ung message pardevers moy, et je vous feray savoir tout au vray auquel vous devez croire, et (*ce*) que en aray (*aurai*) sceu par le conseil de mon droiturier et souverain seigneur, le Roy de tout le monde, et (*ce*) que en aurez à faire, à tout mon pouvoir. A Dieu vous commans (*recommande*); Dieu soit garde de vous<sup>1</sup>.

« Écrit à Compiègne, le xxii<sup>e</sup> jour d'aoust. »

Les réponses de Jeanne à ses juges, quand ils l'interrogèrent sur cette lettre du comte d'Armagnac<sup>2</sup>, laissent entendre clairement que le messager du comte était chargé de consulter la jeune Lorraine sur des points différents de celui qui est indiqué dans la lettre. « Elle dit au messager d'autres choses que ce qui est contenu dans la copie de sa lettre, et ces choses ne furent pas mises par écrit. »

Quant au fait des trois papes, sur lequel portait la consultation, la Pucelle déclarait avec serment au tribunal de Rouen « qu'elle n'a jamais écrit ni ordonné d'écrire sur ce sujet<sup>3</sup> ».

1. *Procès*, t. 1, pp. 245, 246. — Ces deux lettres furent citées aux articles XXVI, XXVII, XXVIII du Réquisitoire; Jeanne n'en a pas contesté l'authenticité. Vallet de Virville se demande comment les Anglais avaient pu se procurer ces deux lettres du comte d'Armagnac et de Jeanne. Il n'est pas éloigné de penser que le comte d'Armagnac lui-même les aurait livrées: affaire de politique et de précaution. Peu scrupuleux, Jean IV y aurait vu un moyen de ménager le Régent et de s'assurer ses bonnes grâces. Cette appréciation de l'historien de Charles VII lui est personnelle et demanderait à reposer sur autre chose que sur une simple conjecture. (*Procès de condamnation de Jeanne d'Arc*, traduit par Vallet de Virville, p. 148, note 5.)

2. *Procès*, t. 1, pp. 82, 83.

3. *Ibid.*

Du messenger lui-même, Jeanne dit que « s'il ne s'était pas retiré au plus tôt, il aurait été jeté à l'eau, mais non par sa volonté à elle <sup>1</sup> ». Ce messenger aurait-il par hasard excité les soupçons des capitaines de Charles VII, et cette lettre sur la question des papes n'aurait-elle été de la part de Jean d'Armagnac qu'un trompe-l'œil destiné à masquer quelque mission suspecte et secrète <sup>2</sup>? Le champ est ouvert aux hypothèses; la vérité seule restera ignorée.

Ce qui est au-dessus de toute hypothèse, c'est l'espoir que nourrissait la Pucelle de recouvrer bientôt Paris. Les termes dans lesquels elle s'exprime indiquent clairement qu'une tentative à brève échéance sur la capitale avait été décidée dans le Conseil du Roi, encore que le jour n'en fût pas fixé. On a pu noter que jusqu'ici, dans cette campagne de l'Ile-de-France, Jeanne ne paraît pas avoir pris l'initiative et la direction des opérations militaires; elle laissait ce soin aux chefs de guerre et se rangeait volontiers à leur avis. Toutefois, elle exceptait une chose qu'elle avait particulièrement à cœur : la rentrée de Paris en l'obéissance du Roi. « En tout ce voiage, la Pucelle n'avait autre intention, fors elle et ses gens, assaillir la ville et cité de Paris <sup>3</sup>. » On pouvait laisser de

1. *Procès*, t. I, pp. 82, 83.

2. Le comte Jean d'Armagnac disputa à la Couronne, en 1443, le comté de Comminges dont il prétendait être héritier. Les troupes du Roi l'assiégèrent dans l'Isle-Jourdain et le firent prisonnier. Envoyé en captivité à Carcassonne, il y resta deux ans, au bout desquels Charles VII lui fit grâce, à la prière du comte de Foix. Jean IV d'Armagnac mourut en 1450.

La maison d'Armagnac datait des premières années du dixième siècle (960); elle s'éteignit en 1467, avec le comte Charles Ier, mort sans postérité.

3. *Chroniques de Flandre*, t. III (Chronique de Tournay), pp. 405-417.

côté telle ou telle place ; mais, pour la capitale, il fallait absolument tenter de l'occuper. Ce résultat obtenu, le but suprême que Jeanne d'Arc poursuivait, l'expulsion définitive des Anglais, devenait plus rapproché ; si rapproché que, vu l'ardeur de ses espérances et de son patriotisme, la jeune guerrière s'abandonnait à la pensée qu'elle y toucherait de son vivant. Sauf ces deux objectifs que Jeanne eut constamment devant les yeux, l'occupation de Paris et la guerre à outrance aux Insulaires, nous souscrivons sans difficulté à cette remarque du premier historien de notre héroïne :

« C'est grant merveille, depuis qu'elle eut mené le Roy à Reims pour être sacré, cognoissant combien les événements de la guerre sont incertains et périlleux, elle (la Pucelle) ne s'entremettoit plus de donner conseil aux seigneurs et capitaines pour les affaires de guerre, mais pour l'ordinaire suivoit l'advis et résolution des chefs de l'armée, les assurant toujours en général de l'heureux succès des affaires de Sa Majesté, et que tout ce qu'elle avoit prédit de la part du Roy du ciel adviendroit en son temps. Et tout cela montre qu'elle estoit fort prudente, et se gardoit bien d'exposer ses révélations au mespris<sup>1</sup>. »

## II.

### DÉPART DU DUC D'ALENÇON ET DE JEANNE POUR SAINT-DENIS.

Jeanne ne voyait pas volontiers Charles VII prolonger son séjour à Compiègne, comme si sa petite et vaillante armée n'avait plus rien à entreprendre. D'autre part, si

1. E. RICHER, *Histoire de la Pucelle*, liv. Ier, fo 71 v<sup>o</sup>.

on l'avait mis au courant des négociations pendantes et de la trêve qu'on s'apprêtait à conclure, elle ne les goûtait pas plus qu'elle n'avait goûté les précédentes. Au bout de cinq jours passés auprès du Roi, le 23 août, elle vint trouver le duc d'Alençon et lui dit :

« Mon beau duc, faites appareiller vos gens et ceux des autres capitaines. Je tiens à voir Paris de plus près que je ne l'ai vu <sup>1</sup>. »

Elle ne l'avait aperçu qu'une fois, de très loin, des hauteurs de Dammartin, quand on s'attendait à être attaqué par Bedford.

Le 23, Jeanne et le jeune duc, présumant le congé du Roi, partaient avec l'élite de l'armée. A Senlis, ils ralliaient une partie des troupes qu'y avait amenées le comte de Vendôme et, le 26, ils entraient dans Saint-Denis-en-France, sans coup férir. Après Reims, la ville du sacre, c'était la ville des tombes royales dont les bourgeois ouvraient les portes au souverain légitime.

La Pucelle pensait que Charles ne tarderait pas à rejoindre ses troupes à Saint-Denis. Tel parut être d'abord le dessein du jeune monarque. En effet, dès qu'il apprit l'entrée de Jeanne et du duc d'Alençon dans Saint-Denis, il quitta Compiègne (29 ou 30 août) et vint à Senlis dont les habitants avaient témoigné le désir de le recevoir. Au lieu de traverser simplement la ville ou d'y passer vingt-quatre heures, il fit mine d'y séjourner, comme s'il eût tenu rigueur à la Pucelle et aux capitaines qui l'accompagnaient de leur empressement à se porter dans le voisinage de la capitale.

« Il semblait, dit Perceval de Cagny, qu'il fût conseillé

1. PERCEVAL DE CAGNY, p. 24, *op. cit.*

au contraire du vouloir de la Pucelle, du duc d'Alençon et de ceux de leur compagnie<sup>1</sup>. » Cette influence hostile à Jeanne, le Roi la subissait en vérité, et l'on en verra tout à l'heure la preuve.

Une fois dans Saint-Denis, la Pucelle et le duc d'Alençon ne perdirent pas de temps. Par leurs ordres, avant la fin d'août, un pont fut jeté à travers l'île qui coupait la Seine, et rendit possibles des reconnaissances vers l'autre moitié de l'enceinte de Paris<sup>2</sup>. Le roi ne paraissant pas, le duc d'Alençon lui envoya message sur message. Le 1<sup>er</sup> septembre, le duc se transporta de sa personne à Senlis. Charles VII promit de partir le lendemain, et il n'en fit rien. Le lundi 5 septembre, le duc revint. Charles enfin se décida et quitta Senlis ; le 7, il dînait à Saint-Denis. Il n'y eut plus alors qu'un cri dans l'armée. On voyait déjà Paris au pouvoir des troupes royales. Assurément, disait-on, la Pucelle mettra « le Roi dedans Paris, si à lui ne tient ».

Mais, comme l'avait écrit le Régent au Grand Conseil d'Angleterre, il allait y avoir résistance. Les Anglo-Bourguignons, maîtres de la capitale, n'étaient pas pris au dépourvu. Bedford, il est vrai, avait quitté Paris. A la nouvelle de l'entrée de Charles dans Senlis, il craignit que l'armée royale ne rejoignît en Normandie le connétable de Richemont qui, vers Évreux, travaillait fort le pays. Rassemblant toutes les troupes dont il pouvait disposer, il avait pris la route de Rouen<sup>3</sup>, afin de rassurer ses par-

1. PERCEVAL DE CAGNY, *op. cit.*, p. 25.

2. G. LEFÈVRE-PONTALIS, *Chronique Morosini*, p. 210, note 2. Voir aussi, p. 215, note 4, même ouvrage, l'énumération des places et lieux qui, occupés par l'armée royale, préparaient la prise de la capitale.

3. JEAN CHARTIER, *op. cit.*, p. 85; — MONSTRELET, liv II, ch. LXX; t. IV, p. 355; — BERRI, *Procès*, t. IV, p. 48.

tisans par sa présence et d'y tenir les États de Normandie. Mais avant son départ, il s'était assuré que toutes les précautions avaient été prises pour la défense de la capitale; il avait fait renouveler aux échevins, prévôts, capitaines, le serment de fidélité au roi d'Angleterre; il avait fait jurer aux combattants de lutter jusqu'à la dernière extrémité, et il avait chargé de le remplacer, durant son absence, messire Louis de Luxembourg, évêque de Thérouanne et chancelier de France pour le monarque anglais.

La garnison anglo-bourguignonne comptait environ deux mille hommes. Elle était placée sous les ordres de Villiers de l'Isle-Adam, d'un chevalier anglais nommé Radley et de Simon Morhier, le combattant de Rouvray, qui remplissait les fonctions de prévôt de la cité. Le duc de Bourgogne n'avait point oublié ses bons amis de Paris; il leur envoya de vaillants chevaliers tels que le seigneur de Créqui, messire Simon de Lalaing, messire Valérant de Bonneval et « autres notables hommes, accompagnés de quatre cents combattants <sup>1</sup> ».

Pour mettre la place en état de défense, aux premiers jours de septembre, « les eschevins mandèrent les tailleurs de pierre pour canons. Les quarteniers, chacun en son endroit, commencèrent à fortifier Paris de boulevards, affuster canons et queues pleines de pierres sur les murs, redresser les fossés dehors la ville, et faire barrières dehors et dedans <sup>2</sup>. »

Plusieurs des partisans de la campagne de Paris fondaient leurs espérances sur le petit nombre des défenseurs de la place et sur les intelligences qu'on y avait nouées.

1. MONSTRELET, livre II, chap. LXX, t. IV, p. 355; — BERRI, *Procès*, t. IV, p. 48; — JEAN CHARTIER, *ibid.*, p. 85.

2. *Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 243.

Pour gagner les prévôts et les échevins à la cause royale; on avait jeté dans la ville des lettres au sceau du duc d'Alençon, dans lesquelles les magistrats étaient salués par leur nom et sollicités d'embrasser le parti du Roi et de la France contre les étrangers<sup>1</sup>. Les magistrats à qui l'on s'adressait étaient beaucoup trop Anglais de cœur pour être sensibles à cet appel. Au lieu d'incliner les esprits vers la conciliation, ces lettres fournirent aux ennemis de la paix l'occasion d'exciter la population contre Charles de Valois et les Armagnacs. Ils répandirent le bruit que si le Roi prenait la ville, il se proposait de faire passer la charrue sur le sol. Ce fut un motif de plus pour hâter les préparatifs de défense. On creusa des fossés, on prépara les murailles, on mit en place les pièces d'artillerie; à chacun des capitaines fut par avance assignée « sa garde ès lieux propices et convenables ». En sorte qu'ils étaient tous décidés à « combattre moult vigoureusement et de grand courage<sup>2</sup> ».

D'autre part, les hésitations du roi Charles et l'inaction de son armée qui en était la conséquence affermissaient la confiance des Parisiens gagnés à la cause anglaise. Les Français avaient passé près de huit jours sans essayer d'attaque sérieuse; ils se bornaient à escarmoucher aux portes de la capitale et, dans la journée du 7 septembre, ces escarmouches furent assez bénignes. Jeanne d'ordinaire les accompagnait pour étudier le terrain et se rendre compte des chances d'un assaut<sup>3</sup>. Les bourgeois de Paris, voyant qu'on n'attaquait point, étaient tout

1. *Journal d'un Bourgeois de Paris*, pp. 243-244.

2. MONSTRELET, *loc. cit.*

3. PERCEVAL DE CAGNY, *loc. cit.*



fiers de braver cette « créature en forme de femme qu'on nommait la Pucelle <sup>1</sup> ».

L'incident suivant, s'ils l'eussent su, n'eût pas manqué d'accroître leur confiance : portés à la superstition comme ils l'étaient, ils y eussent vu un présage favorable.

Quoique Jeanne ne cessât de recommander aux hommes d'armes de repousser les femmes « folles de leur corps », et de se garder de tout désordre, les choses ne se passaient pas toujours comme elle le désirait.

Un jour, à Saint-Denis, elle aperçoit une de ces malheureuses et l'engage à se retirer. Celle-ci résistait, la jeune guerrière perd patience et frappe la récalcitrante du plat de son épée dont la lame se brise.

Jeanne raconta la chose au Roi. — « Vous auriez mieux fait, lui dit Charles, de vous contenter de frapper avec un bâton <sup>2</sup>. »

Le Roi et les troupes qu'il amenait avec lui de Senlis arrivaient à propos pour mettre fin à toute hésitation. Jeanne, persuadée qu'il y avait déjà trop de temps de perdu, pressa le monarque de consentir à ce que l'as-

1. *Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 244, note 1.

2. *Procès*, t. III, p. 99. Déposition du duc d'Alençon. — L'épée dont la Pucelle brisa la lame n'était pas l'épée de Fierbois, pas plus que l'épée que, d'après Jean Chartier, t. IV, pp. 71, 93, elle brisa dans une circonstance semblable, après Patay, au moment du départ pour Reims. M. de Barante et Henri Martin, qui l'affirment (*Histoire citée*, t. III, p. 354; — *Jeanne d'Arc*, p. 136, in-18, Paris, 1857), se trompent. Jeanne dit expressément à ses juges de Rouen qu'elle a gardé l'épée de Fierbois jusqu'au retour de Saint-Denis, après l'échec de Paris, qu'elle l'avait à Lagny (avril-mai 1431), mais qu'elle ne l'avait pas lorsqu'elle fut prise à Compiègne. (*Procès*, t. I, pp. 76, 77, 78.) Elle ne voulut pas dire où « elle l'avait laissée; cela n'appartenait pas au procès ». (*Ibid.*, p. 78.) Elle reconnaît l'avoir portée continuellement, depuis qu'elle l'avait eu en sa possession, jusqu'à Saint-Denis. (*Ibid.*, p. 76.)

saut fût donné le lendemain même, c'est-à-dire le 8 septembre, fête de la Nativité de la très Sainte Vierge. Charles VII n'osa refuser; mais les incidents qui marquèrent les journées des 8-10 septembre autorisent à penser que de puissantes influences agissaient à la dérobée sur lui en sens contraire.

Ce jour, 7 septembre, la Pucelle, en possession de l'ordre royal, se porta avec le gros de l'armée, en la compagnie du duc d'Alençon, des maréchaux de Boussac et de Rais, du duc de Bourbon et du comte de Vendôme, de La Hire et de Xaintrailles, sur le village de La Chapelle, à moitié chemin de Saint-Denis et de Paris. La soirée fut employée à prendre les dispositions nécessaires pour le lendemain.

Des douze mille hommes de l'armée, on forma deux corps : un corps d'attaque, sous le commandement de la Pucelle et du maréchal de Rais, qui se porterait contre les remparts, et un corps de réserve, sous le commandement du duc d'Alençon et du comte de Clermont, pour recevoir les Bourguignons qui tenteraient une sortie. Il fut décidé que l'attaque aurait lieu par la porte Saint-Honoré, le lendemain, à la première heure<sup>1</sup>.

Ce même jour, mercredi 7 septembre, dans la capitale, on se rendait en procession solennelle à la montagne Sainte-Genève : les chanoines du palais y assistaient, portant la Vraie Croix. Cette manifestation religieuse avait pour objet d'obtenir aux Parisiens la protection du ciel contre Charles et ses capitaines<sup>2</sup>.

1. JEAN CHARTIER, pp. 86-87; — *Journal du siège*, p. 198.

2. *Registre des délibérations du Chapitre de Notre-Dame*, Arch. nat., LL. 716, pp. 173-174.

## III.

ATTAQUE DE PARIS. — LA PUCELLE EST BLESSÉE. — LE ROI RENONCE A PRENDRE LA CAPITALE DE FORCE. — RETOUR A GIEN.

Le 8 septembre, dès le matin, les troupes désignées pour l'attaque partent de La Chapelle, la Pucelle à leur tête, et viennent en belle ordonnance se ranger devant la porte Saint-Honoré, à l'endroit où se tenait le marché aux pourceaux, sous la butte dite aujourd'hui *Butte des Moulins*. Des chariots apportent quantité de fagots pour protéger l'artillerie, et de fascines pour combler les fossés. Quand, un peu avant midi, on eut mis en batterie les bombardes, canons et coulevrines, on dirigea, contre la porte de la ville et les murailles, un feu soutenu. Les canons de la place ne restèrent pas muets et répondirent de leur mieux. Au bruit de la canonnade, la garnison accourt pour faire face aux assaillants. A l'intérieur de la ville, le long des remparts, les Français voient circuler chevaliers et seigneurs anglais avec leurs hommes d'armes et des bannières de diverses couleurs. Parmi ces bannières, on en distinguait une plus grande que les autres, toute blanche, avec une croix vermeille au milieu<sup>1</sup>. Le combat s'engage avec autant d'acharnement d'un côté que de l'autre. Au plus vif de l'attaque, le sire de Saint-Vallier, gentilhomme dauphinois, et les braves gens qui l'accompagnent poussent jusqu'à la barrière de la porte Saint-Honoré et y mettent

1. *Chronique de la Pucelle*, pp. 332-333.

le feu. Malgré le courage de leurs défenseurs, le boulevard et la barrière restent au pouvoir des Français après une mêlée dans laquelle la Pucelle enlève à un ennemi son épée<sup>1</sup>.

Il n'y avait plus qu'à donner l'assaut. Que, à l'intérieur, le mouvement national sur lequel Jeanne et plusieurs capitaines paraissaient compter se produisît, et le succès était assuré. Mais ce mouvement ne se produisit pas. Vainement essaya-t-on. Les Parisiens ne bougèrent pas, les uns des églises où la fête de la Nativité de la Bienheureuse Vierge les avait attirés, les autres de leurs logis dans lesquels la frayeur les tenait enfermés.

Remplie de confiance, la Pucelle donne le signal de l'assaut et se porte en avant. A son exemple, le maréchal de Rais, les seigneurs et les gens à cheval mettent pied à terre et viennent aux fossés. Il y en avait deux, l'un à sec, l'autre rempli d'eau, ce qu'ignorait la Pucelle, et de plus très profond<sup>2</sup>. A la tête des combattants, Jeanne traverse le premier fossé et vient sur les bords du second. Son premier soin est de sommer les assiégés de se rendre. « Rendez-vous, leur crie-t-elle, de par Jésus, à nous tôt; car si ne vous rendez avant la nuit, nous entrerons dans la ville par force, que vous le vouliez ou non<sup>3</sup>. »

1. JEAN CHARTIER et *Journal du siège*, loc. cit.; — *Procès*, t. I, p. 179.

2. En racontant l'assaut de Paris, Cousinot de Montrenil parle de « aucuns qui sçavoient bien audiel lieu » la profondeur de l'eau des fossés que Jeanne ignorait; « et selon ce qu'on pouvoit considérer, eussent bien voulu par envie qu'il fut mescheu (qu'il arrivât malheur) à la dicté Jehanne ». (*Chronique de la Pucelle*, p. 333.)

3. *Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 245. — Le venimeux auteur met dans la bouche de Jeanne ces autres paroles : « ... et

On ne lui répondit que par des injures et le combat continua. Cependant la jeune fille, impuissante à traverser le fossé et à se porter au pied des murailles, réclame fascines et fagots. Ceux qu'on avait apportés étaient de beaucoup insuffisants, à cause de la profondeur à combler. Soit imprévoyance, soit mauvaise volonté, à un moment donné fascines et fagots manquent totalement, et l'eau reste toujours profonde. Au premier rang, sur le bord du fossé, Jeanne ne cessait d'encourager les hommes d'armes, lorsqu'un archer anglais, l'apercevant du haut des remparts, se met à l'insulter et lui décoche un vireton (trait d'arbalète) qui lui traverse la cuisse. Au même instant, un second trait perçait le pied de l'homme d'armes qui portait son étendard, et un troisième, peu après, le frappait à mort entre les deux yeux.

Malgré sa blessure et l'heure avancée, — le soleil était à son couchant, — la jeune guerrière refusa de quitter le terrain. Au contraire, elle insistait plus que jamais et pressait les assaillants de tenter un suprême effort. « Qu'on s'approche des murs, disait-elle, et la ville est à nous. » La nuit survient et Jeanne s'obstine à ne pas vouloir se retirer. Les ducs d'Alençon et de Bourbon l'envoient quérir. Ce n'est point à cela que songe la vaillante jeune fille. « Que le roi se montre ! s'écrie-t-elle. Les bons Français qui sont dans Paris tenteront quelque chose cette nuit. Que le Roi se montre seulement ! »

Le Roi ne se montra pas. Le duc d'Alençon, ne voyant pas revenir Jeanne, quoique l'heure fût avancée, alla de

tous serez mis à mort sans merci. » Parler ainsi n'était ni dans le caractère, ni dans les habitudes de la Pucelle.

sa personne avec le sire de Gaucourt la chercher afin de la ramener dans La Chapelle. Il eut toutes les peines du monde à l'y décider : elle ne pouvait se résigner à s'éloigner des remparts et elle ne cessait de dire : « Par mon martin, la place eût été prise <sup>1</sup>. »

Pendant l'action, le duc d'Alençon et le corps de réserve s'étaient tenus derrière la Butte aux Moulins, à l'abri de l'artillerie de la place, prêts à culbuter les ennemis s'ils avaient tenté de prendre Jeanne et ses gens à revers ; mais les ennemis ne quittèrent pas les remparts et ne tentèrent aucune diversion.

Le Roi, de son côté, avec un corps de troupes et les gens de sa maison, était resté en bataille entre Paris et Montmartre, « ses princes avec lui <sup>2</sup>. » Durant l'assaut, au lieu d'envoyer au secours de Jeanne, le sire de La Trémoille « avait fait retourner les gens d'armes à Saint-Denis <sup>3</sup> ». Sous prétexte d'épargner l'effusion du sang, « car il y avait trop grande occision », le favori demanda au Roi de faire cesser le combat ; « et ainsi fit ledit Charles audit assaut sonner la retraite <sup>4</sup>. » Le chroniqueur ajoute : « Et crois qu'ils eussent gagné ladite ville de Paris si on les eût laissé faire. »

Cinq cents hommes de l'armée royale furent tués en cette journée, et un millier blessé <sup>5</sup>. On ne manquera pas, à Rouen, de reprocher à Jeanne ce sang inutile-

1. PERCEVAL DE CAGNY, *op. cit.*, p. 27 ; — JEAN CHARTIER, p. 87.

2. MONSTRELET, liv. II, chap. LXX ; t. IV, p. 355.

3. BERRI, *Procès*, t. IV, pp. 47-48.

4. *Chronique de Normandie*, dans Quicherat, *Procès*, t. IV, pp. 342-343.

5. *Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 246. — Les Français enfermèrent leurs morts dans une grange, près des Porcherons, et les brûlèrent. (*Ibid.*)

ment versé, et on lui fera un crime d'avoir donné l'assaut le jour de la Nativité de la Sainte Vierge<sup>1</sup>.

Dans Paris, l'épouvante avait été grande. « Ceux d'icelle ville » étaient à la grand'messe en l'honneur de la fête, au moment où l'attaque commençait. Ils eurent « si grand peur, quand ladite Pucelle et dites gens y donnaient ledit assaut, que ils s'enfuyoient des églises et cuidoient que ladite ville fust prise, ainsy que plusieurs religieux et autres rapportèrent après au Roy nostredit seigneur<sup>2</sup>. »

Le greffier du Parlement, Clément de Fauquemberge, qui était parmi les assiégés, écrivait cette note : « A cette heure, il y eut dedans Paris gens qui élevèrent une voix en toutes les parties de la ville deçà et delà les ponts, crians que tout estait perdu, que les ennemis estoient entrés dedans Paris et que chacun fit diligence de se sauver. Et à cette voix, se départirent des églises de Paris tous les gens estans lors aux sermons, et furent épouvantés, et se retirèrent en leurs maisons, et fermèrent leurs huys (portes)<sup>3</sup>. »

Le lendemain vendredi, Jeanne, convaincue qu'un nouvel assaut finirait par aboutir, se leva « bien matin », quoique souffrant de sa blessure. Elle pria le duc d'Alen-

1. M. Alexandre Tuetey a donné, dans sa savante édition du *Journal d'un Bourgeois de Paris*, une relation inédite de l'attaque de Paris due à Nicolas Sellier, greffier du chapitre de Notre-Dame, et insérée dans les délibérations capitulaires. Nicolas Sellier nous apprend que les Français laissèrent sur le champ de bataille six cent soixante-dix échelles et quatre mille clayes, que trois cents chariots y avaient transportées pour combler les fossés et donner l'assaut. (*Journal d'un Bourgeois de Paris*, pp. 244-245, note 1.)

2. *Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 245; — *Relation du Livre noir de La Rochelle*, Revue historique, t. IV, p. 344.

3. *Procès*, t. IV, p. 457.



çon, « qu'il fit sonner les trompettes et monter à cheval pour retourner devant Paris. — Par mon martin, disait-elle, jamais je n'en partirai tant que je n'aurai la ville<sup>1</sup>. » Le duc et quelques-uns de ses capitaines étaient prêts à faire la volonté de Jeanne; mais il y en avait aussi d'un avis contraire. Pendant qu'on discutait, survint le sire de Montmorency, à la tête d'une cinquantaine de gentilshommes. Le *premier baron chrétien*<sup>2</sup>, jusque-là partisan du duc de Bourgogne, abandonnait les Anglo-Bourguignons pour se rendre en la compagnie de la Pucelle. Sa présence fit tomber toutes les hésitations et l'on se mit en marche sur la capitale. On approchait de la ville lorsque le comte de Clermont et le duc de Bar accourent, porteurs d'un ordre formel de Charles VII invitant la Pucelle à ne point « aller plus avant et à retourner devers le Roy à Saint-Denis ». Invitation pareille est faite au duc d'Alençon. Quant aux autres capitaines, il leur était commandé « qu'ils s'en vissent et amenassent la Pucelle devers lui ». Jeanne, le jeune duc et le plus grand nombre de leurs gens en furent « très marris », mais on obéit à la volonté royale<sup>3</sup>.

Il restait à la jeune guerrière un dernier espoir : passer la Seine sur le pont que le duc d'Alençon avait fait jeter à la hauteur de Saint-Denis, et attaquer Paris par la rive gauche. Le samedi, à la première heure, la Pucelle, le duc et une élite d'hommes d'armes rejoignent le

1. PERCEVAL DE CAGNY, *op. cit.*, p. 27.

2. « Premier baron chrétien. » Cette expression n'a pas le sens de dignité, de supériorité en fait de noblesse qu'on y attache ordinairement. Elle signifiait simplement que les seigneurs de Montmorency étaient « vassaux de l'évêque de Paris ». (VALLET DE VIRVILLE, *Procès de condamnation traduit*, p. 151, note 2.)

3. PERCEVAL DE CAGNY, p. 28.

fleuve. Nouvelle déception ! Plus de pont ; cette même nuit, on l'avait rompu par ordre du Roi. La campagne de l'Île-de-France était terminée<sup>1</sup>.

Sans nul doute, cette résolution de ne point poursuivre la prise de la capitale et de se retirer au moment même de réussir était due à l'influence de La Trémoille et de l'archevêque de Reims. D'après les *Chroniques de France*, les ennemis auraient donné de l'argent au sire de La Trémoille afin de demeurer en trêves et abstinence de guerre pour cette fois. Quant à Regnault de Chartres, il ne voulait à aucun prix tenir Paris des mains de la Pucelle.

Faut-il penser, en outre, comme l'a dit J. Quicherat, que Charles VII avait engagé sa parole de renoncer à toute opération militaire à une date antérieure à la campagne de Paris, et que l'insuccès de l'assaut de la capitale n'eut d'autre cause que le souci de tenir son engagement ? L'accusation est grave, et l'accusateur aussi. On pourra voir dans l'article publié sur ce sujet par M. de Beaucourt, le dernier historien de Charles VII, s'il a réussi à le justifier<sup>2</sup>.

Ce qui put contribuer à refroidir le Roi ce fut un message du duc de Bourgogne qui lui fut remis le 9 septembre<sup>3</sup>. Le sire de Charny venait, au nom de Philippe le Bon, assurer Charles que son maître lui livrerait tôt la capitale. En attendant, il sollicitait pour le duc la

1. PERCEVAL DE GAGNY, *op. cit.*, pp. 28-29.

2. J. QUICHERAT, *Nouveaux documents sur Charles VII*, in-8° de 8 pages. Rouen, Cagniard, 1866 ; — DE BEAUCOURT, *Revue des questions historiques*, t. II, pp. 286-291. Paris, 1867.

3. VALLET DE VIRIVILLE, *Histoire de Charles VII*, t. II, p. 119.

faveur d'un sauf-conduit, afin qu'il pût se rendre à Paris sans encombre et préparer les esprits<sup>1</sup>.

C'était l'usage des rois de France que « après avoir été sacrés à Reims, ils venaient faire une seconde cérémonie en l'église de Saint-Denys, qu'ils appelaient le couronnement. Ils y recevaient en grande pompe le sceptre et la couronne sur un trône dressé dans le chœur; puis ils déposaient cette couronne comme entre les mains de l'apôtre de la France, gardien de leur personne et protecteur du royaume, saint Denys l'aréopagiste<sup>2</sup> ».

Charles VII profita de sa présence en la royale abbaye pour se conformer à cet usage<sup>3</sup>. Le 9 septembre, il y faisait célébrer « plusieurs messes pour son père le roi Charles VI<sup>4</sup> ».

Le samedi, 10 septembre, c'est-à-dire le lendemain de l'arrivée du sire de Charny, Charles tint conseil à Saint-Denis. On y examina les divers partis à prendre, et surtout celui du retour vers la Loire qui paraissait avoir les préférences du monarque, au grand déplaisir de la Pucelle. Cependant on attendit jusqu'au 13 du mois<sup>5</sup>. Faisait-on entrevoir au jeune prince la probabilité d'un mou-

1. BERRI, pp. 47-48; — *Chronique de Normandie*, dans J. Qui-cherat, t. IV, pp. 342-343.

2. JACQUES DOULET, *Histoire de l'abbaye de Saint-Denys en France*, liv. I<sup>er</sup>, ch. XLIX, pp. 366, 367, 373. In-4<sup>o</sup>, Paris, M. DD. XXV.

3. TH. BASIN, *Histoire de Charles VII*, pp. 75, 76.

4. *Registre des délibérations du chapitre de Notre-Dame*, Arch. nation., LL, 716, p. 174.

5. PERCEVAL DE CAGNY, p. 29. — D'après Monstrelet, « le roi Charles, triste et dolent, s'en alla à Senlis pour garir et médiciner les navrés. Et les Parisiens se reconfermèrent (s'affermirent) les uns avec les autres, promettans que de toute leur puissance ils résisteraient jusqu'à la mort contre yceluy roy Charles qui les vouloit du tout détruire. » MONSTRELET, *Chronique*, livre II, cap. LXX; t. IV, p. 356.

vement des Parisiens en faveur de la cause nationale... ?

Des mémoires du temps le donnent à entendre<sup>1</sup>. « Le Roi, disent-ils, attendait non loin de la capitale ; les habitants pouvaient changer leurs dispositions à son égard et le rappeler. Mais ce que l'on espérait ne se produisit pas. » Alors le Grand Conseil, considérant la puissance des Anglais dans Paris et le défaut d'argent pour entretenir l'armée, décida, quoi que pût dire Jeanne, que le siège serait abandonné. Le Roi nomma Charles de Bourbon, comte de Clermont, son lieutenant général dans l'Ile-de-France et le Beauvaisis ; il confia le soin de défendre Saint-Denis à l'amiral de Culan ; Jacques de Chabannes fut capitaine de Creil ; Regnault de Chartres et le comte de Vendôme devaient se tenir à Beauvais. Ces mesures arrêtées le 13 septembre, Charles VII quittait Saint-Denis après dîner et se mettait en route pour regagner la Loire<sup>2</sup>.

La pensée inspiratrice de toutes ces déterminations était l'espoir d'arriver à une entente avec le duc de Bourgogne et d'obtenir, à force de condescendance, qu'il tint sa promesse d'ouvrir à Charles VII les portes de sa capitale. C'est pourquoi, au lendemain de l'attaque de Paris, Regnault de Chartres renouait à Saint-Denis des négociations avec les représentants de Philippe, Jean de Luxembourg et le sire de Lannoy. Le 18 septembre, des lettres royales, datées de Senlis et contresignées par le comte de Clermont, étendaient le bénéfice de la trêve de quatre mois à Paris et ses environs, y compris les ponts

1. *Mémoires de Pie II*, PROCÈS, t. IV, p. 515 ; — PERCEVAL DE CAGNY, *op. cit.*, p. 30.

2. PERCEVAL DE CAGNY, p. 29 ; — *Journal du siège*, p. 130.

de Saint-Cloud et de Charenton, Saint-Denis et le château de Vincennes. Arrivé à Gien, Charles VII expédiait au duc de Bourgogne le sauf-conduit que ce prince avait sollicité; il renouvelait la trêve du 28 août dans les conditions susdites et la prorogéait jusqu'à la Pâque de l'année 1430<sup>1</sup>.

La trêve prorogée amena non la paix, mais la guerre: la paix, on ne devait l'avoir, selon le mot de Jeanne, que *par le bout de la lance*. Charles attendit sept ans la possession de sa capitale, que présentement un effort de vingt-quatre heures lui eût livrée. Ce n'est pas Philippe de Bourgogne qui lui en ouvrit les portes; ce furent les anciens compagnons de Jeanne d'Arc, le connétable de Richemont et ses capitaines.

« Quand la Pucelle vit que à son partement (départ) elle ne pouvait trouver remède, à très grant regret elle se mit en la compagnie du Roi. » Elle ne pouvait consentir à s'éloigner de Paris. Ses *Voix* d'abord lui ordonnaient de demeurer. A la fin toutefois, elles lui permirent de partir. « Si je n'avais été blessée, disait-elle plus tard, je ne serais pas partie; les seigneurs m'emmenèrent malgré moi<sup>2</sup>. »

Du reste, la blessure de la jeune Lorraine n'avait pas de gravité. Au bout de cinq jours, elle était guérie.

Avant son départ, Jeanne voulut déposer en *ex-voto* dans la basilique de Saint-Denis, devant l'image de Notre-Dame et les reliques du saint martyr, « tout son har-

1. *Procès*, t. IV, p. 394; t. V, p. 174. Voir, sur ce sujet, les derniers historiens de Charles VII, et, au tome IV de la *Chronique Morosini*, pp. 332-350, Annexe xviii, les remarques de M. Germain Lefèvre-Pontalis.

2. *Procès*, t. I, pp. 57, 260.

nais complet », c'est-à-dire sa blanche armure et l'épée qu'elle avait conquise devant Paris. « Je le fis par dévotion disait-elle. C'est la coutume des gens d'armes quand ils sont blessés. J'avais été blessée. J'offris mes armes à saint Denis, parce que c'est le cri de France (Montjoie Saint-Denis<sup>1</sup> !). »

De Saint-Denis, Charles VII vint à Lagny-sur-Marne. Les habitants de cette petite ville, qui étaient allés lui faire leur soumission dans la royale abbaye, eurent la joie de le recevoir le 14 septembre dans leurs murs. Le roi leur donna pour capitaine Ambroise de Loré avec messire Jean Foucault comme lieutenant. De Lagny, Charles gagna Provins (15 septembre) et Bray, où il traversa la Seine. Sans refusant de lui ouvrir ses portes, le monarque passa l'Yonne à gué. Courtenay, Château-Renart, Montargis furent ses dernières étapes. Le 21 septembre, il était « à disner » dans Gien d'où il était parti trois mois auparavant<sup>2</sup>.

1. *Procès*, t. I, p. 179. — Nous verrons au chapitre suivant que les Anglo-Bourguignons emportèrent ces armes, quand ils reprirent Saint-Denis. L'historien de cette abbaye dit à ce propos : « L'épée seule demeura avec sa ceinture de buffle, dont les annelets, garnitures et boucles des pendants étaient d'or, que j'ai vus maintefois. » (JACQUES DOUBLET, *Histoire de l'abbaye de Saint-Denis en France*, p. 1314.)

Au chapitre XLVI, livre Ier du même ouvrage, p. 347, ce religieux note entre autres objets précieux gardés au trésor de l'église de Saint-Denis : « Une espée de très bonne trempe, garnie au milieu de son pommeau de deux esmaux d'or, l'un de nostre Dame, l'autre d'un soleil, qui est celle de la très valeureuse Pucelle Jeanne. » Sans doute, cette épée et celle dont parle plus haut Doublet sont une et même épée.

On a dit aussi que l'armure offerte par Jeanne à Saint-Denis serait actuellement au musée des Invalides, à Paris, série G, n° 119.

2. *Journal du siège*, p. 130; — PERCEVAL DE CAGNY, *op. cit.*, p. 29.

Jeanne avait tenu sa parole au *gentil Dauphin* : après avoir délivré Orléans des Anglais, elle avait mené Charles VII à Reims et l'y avait fait sacrer. Si elle ne le mit pas en possession de Paris, comme elle y avait compté, ce ne fut pas de sa faute : la mauvaise volonté des principaux conseillers du Roi, la faiblesse et la versatilité de Charles lui-même ne lui permirent pas de retirer de l'expédition de l'Ile-de-France les avantages qu'elle avait lieu d'espérer.

#### IV.

##### L'ÉCHEC DE PARIS ET LE PRESTIGE DE LA PUCELLE. PREMIER PAS DANS SA *Voie douloureuse*.

L'échec que la Pucelle venait d'essuyer sous les murs de Paris lui fut d'autant plus sensible qu'elle avait nourri l'espérance d'ouvrir elle-même au *gentil roi* Charles les portes de sa capitale et de l'y voir entrer solennellement, comme il était entré dans la ville du sacre. Son prestige allait en souffrir, elle ne pouvait se le dissimuler ; il subissait une atteinte difficile à réparer. « A partir de ce moment, écrivait un contemporain, il commença à diminuer. Désormais le nom de la Pucelle inspira moins de frayeur aux Anglais, et moins de vénération aux Français<sup>1</sup>. »

Les ennemis de la libératrice d'Orléans s'autorisèrent de cet échec, non seulement pour montrer qu'elle n'était

1. « Atque hic favor Puellæ minui cepit... Neque deinceps nomen ejus tam formidabile Anglicis, aut tam venerabile Francis fuit. » (*Mémoires de Pie II*, dans J. Quicherat, *Procès*, t. IV, p. 515.)



pas invincible, mais encore pour nier le caractère divin de sa mission et la traiter elle-même d'aventurière. L'article 57 du Réquisitoire de Rouen l'accuse d'avoir provoqué l'attaque de Paris, « en promettant aux troupes dudit Charles qu'elles entreraient dans la ville ce jour-là, qu'elle le savait par révélation. Et cependant, disait aux juges le Promoteur, l'accusée n'a pas craint de nier ces choses, dans le cours du procès, devant vous. »

Il ajoutait cette accusation absurde : « A ce même assaut de Paris, Jeanne a dit être assistée de milliers d'anges tout prêts à la porter en Paradis, si elle avait été frappée de mort<sup>1</sup>. »

Que sied-il de penser de l'accusation formulée par d'Estivet?

La Pucelle était-elle assurée qu'un jour ou l'autre Paris rentrerait dans l'obéissance du roi de France?

Comptait-elle l'y faire rentrer elle-même?

Si elle y comptait, était-ce en vertu d'une révélation positive de ses *Voix*?

Questions graves dont la solution est indispensable, si l'on veut concevoir une juste idée de la mission de Jeanne, et que nous devons tâcher de résoudre.

I. En premier lieu, il est certain que la mission de Jeanne d'Arc, considérée dans son intégrité, impliquait la reprise de Paris sur les Anglais, comme elle impliquait leur expulsion « hors de toute France ». Par conséquent, Jeanne comptait sur la soumission de Paris au roi Charles VII, comme elle comptait sur l'expulsion totale des Anglais.

1. *Procès*, t. 1, p. 298. — Henri Martin (*Jeanne d'Arc*, p. 142, Paris, 1857) attribue sans hésiter ce propos à Jeanne.

C'est un point que le chapitre sur la mission de la Pucelle a mis, ce nous semble, suffisamment en lumière. La lettre envoyée aux capitaines anglais, avant l'arrivée de Jeanne à Orléans, dit en propres termes : « Ne prenez mie votre opinion, que vous ne tiendrez mie France du Roy du ciel, du Fils de sainte Marie ; mais la tiendra le roy Charles, vray héritier, à qui Dieu l'a donnée, *qui entrera à Paris en belle compaignie*<sup>1</sup>. »

Interrogée par ses juges sur la teneur de cette lettre, Jeanne, loin d'atténuer le sens des termes employés et de rétracter son affirmation, répondit que, « si les Anglais eussent cru à sa lettre, ils eussent agi sagement ; qu'avant sept ans ils s'apercevraient de la vérité de ce qu'elle leur écrivait. — *Respondit Johanna quod, si Anglici credidissent suis litteris, fecissent ut sapientes ; et quod ante septennium ipsi bene hoc percipient de hoc quod eis scripsit*<sup>2</sup>. » En effet, avant que sept ans se fussent écoulés, Paris redevenait Français (1436).

II. En second lieu, il est tout aussi incontestable que la jeune guerrière comptait ou s'emparer de Paris les armes à la main, ou amener ses habitants à ouvrir leurs portes à leur souverain légitime, couronnant de cette sorte l'œuvre d'Orléans et de Reims. « Encore fut-il dit pour le temps, rapporte le Doyen de Saint-Thibaud de Metz, qu'elle (Jeanne) régnait avec le bon roy Charles, que tantôt après son sacre, elle conseillait bien d'aller devant Paris, et disait pour vray qu'ils la prendraient<sup>3</sup>. »

Nous avons entendu le jeune Gui de Laval narrer à

1. *Procès*, t. I, pp. 240, 241.

2. *Ibid.*

3. *Ibid.*, t. IV, p. 325.

ses *très redoutées Dames et Mères* comment, à Selles en Berry, il alla voir Jeanne à son logis. « Et elle fit venir le vin, et me dit qu'elle m'en ferait bientôt boire à Paris <sup>1</sup>. »

La lettre de la Pucelle au comte d'Armagnac, que nous avons reproduite au commencement de ce chapitre, est encore plus significative. Jeanne était à la veille de se porter sur Paris. Elle mande au comte qu'elle ne peut pour le présent répondre à ses questions, *jusqu'à ce qu'elle soit à Paris*. « Je suis pour le présent, lui disait-elle, trop empêchée au fait de la guerre. Mais quand vous saurez que je serai à Paris, envoyez un message par devers moy <sup>2</sup>. » La jeune Lorraine comptait donc entrer à brève échéance dans la capitale. Sa lettre est datée du 22 août, et, le 8 septembre suivant, moins de trois semaines après, Paris était assailli.

III. En troisième lieu, il n'est pas moins avéré que, si Jeanne affirmait *de par Dieu* la rentrée de la capitale en l'obéissance du roi de France, nulle part elle n'affirme *de par Dieu* devoir introduire elle-même Charles VII dans Paris, comme elle affirmait devoir *de par Dieu* faire lever le siège d'Orléans et mener le *gentil Dauphin* à Reims pour y être sacré. Quand le promoteur Jean d'Estivet, en son réquisitoire, formule l'accusation contraire, elle y oppose une dénégation absolue. Si elle a dit savoir par révélation que les Anglais seraient chassés de Paris, jamais elle n'a dit savoir par révélation qu'elle les en chasserait elle-même, pas plus qu'avoir eu commandement de ses *Voix* d'assaillir la capitale.

1. *Procès*, t. V, p. 107.

2. *Ibid.*, t. I, p. 246.

A Rouen, dans l'interrogatoire du 13 mars, on lui demanda si, « quand elle alla devant Paris, elle eut par révélation commandement d'y aller ».

« Respond que non; mais (elle y alla) à la requête des gentilshommes, qui voulaient faire une escarmouche ou une vaillance d'armes. Mais elle avait bien intention d'aller outre et de passer les fossés <sup>1</sup>. »

Le 15 mars suivant, on revint sur ce sujet.

« On lui demanda si, dans les faits de guerre, elle avait fait quelque chose sans le conseil de ses *Voix*. Elle répondit : Je vous ai répondu là-dessus. Lisez bien votre livre (procès-verbal) et vous le trouverez. Elle dit cependant que, à la requête des hommes d'armes, il fut fait une vaillance d'armes devant Paris; et ce ne fut ni contre ni par le commandement de ses *Voix* <sup>2</sup>. »

« Interrogée si elle avait bien fait d'aller devant Paris, elle répondit que les gentilshommes de France voulurent aller devant Paris; et en le faisant, il lui semble qu'ils firent leur devoir, puisqu'ils allaient contre leurs adversaires <sup>3</sup>. »

Le Promoteur insiste sur l'accusation : « Jeanne, affirme-t-il, annonçait et promettait par avance comme chose à elle révélée que les troupes royales entreraient victorieuses dans Paris. » Plusieurs témoins dignes de foi rapportent que ces promesses et ces prédictions ont été dites et publiées par la Pucelle. A ceux qui lui demandaient pourquoi les choses s'étaient passées contrairement à ce qu'elle avait promis, l'accusée a répondu que « Jésus avait failli à ce qu'il avait promis ».

1. *Procès*, t. I, pp. 146, 147.

2. *Ibid.*, pp. 168-169.

3. *Ibid.*, pp. 250-251.

A ces accusations sans preuves, Jeanne oppose une dénégation absolue. « Que Jésus lui ait failli, dit-elle, elle le nie<sup>1</sup>. »

Il restait au Promoteur un moyen de prouver ce qu'il avançait : c'était de citer les témoignages auxquels il faisait allusion, de mettre Jeanne en face de ceux qui les produisaient. D'Estivet n'en a rien fait. Dans les chroniqueurs du temps, on ne trouve mentionnés que des bruits grossis et dénaturés par la crédulité populaire<sup>2</sup>; jamais on n'y rencontre un témoignage positif, catégorique, absolument digne de foi.

Alors, d'où venait à la Pucelle cette confiance dans la prise prochaine de Paris, cette assurance donnée au comte d'Armagnac qu'elle y serait avant peu? — Elle lui venait du désir ardent qu'elle éprouvait de ravir aux Anglais un si beau gage, et de rendre Paris au Roi et au royaume. Dieu permit qu'elle se trompât : il lui ouvrait de la sorte, on ne saurait trop le redire, cette voie de mécomptes et d'épreuves qui devait aboutir au bûcher de Rouen. Humainement parlant, rien de plus naturel, rien de plus explicable que la confiance dont la Pucelle était animée. Après Orléans et Reims, après la soumission de Beauvais, Compiègne et Senlis, Jeanne avait le droit d'espérer que Paris suivrait l'exemple de toutes ces villes. Et, de fait, c'était l'opinion générale que la jeune guerrière aurait pénétré dans la capitale, soit le jour même de l'assaut, soit l'un des jours suivants, de gré ou de force, si le mauvais vouloir de cer-

1. *Procès*, t. I, p. 299.

2. La lettre d'Alain Chartier qui rapporte un bruit de ce genre est antérieure à l'assaut de Paris, étant de juillet 1429. Ce n'est pas là un témoignage méritant qu'on s'y arrête. (*Procès*, t. V, p. 131.)

tains personnages, ministres et capitaines, n'y eût mis obstacle<sup>1</sup>.

Cousinot de Montreuil n'est pas d'un avis différent.

« Et disoit-on que Charles ne crut oncques faute de courage (*de lasche couraige*) de voulloir prendre la ville d'assaut, et que s'ils y eussent esté jusqu'au matin, il y en eust eu (dans Paris) qui se seroient advisés<sup>2</sup>. »

Le Doyen de Saint-Thibaud de Metz, après avoir rappelé le propos de Jeanne touchant l'attaque de Paris, disant « pour vray qu'ils la prendraient », comme on l'a vu plus haut, ajoutait : « Mais un sire appelé La Trémoille, qui gouvernait le Roy, détruisit icelle chose; et fut dit qu'il n'était mie bien loyaux audit Roi son seigneur, et qu'il avait envie des faits qu'elle (Jeanne) faisait<sup>3</sup>. »

L'auteur de la *Chronique normande* affirme les mêmes choses; que Paris devait être pris, et que, s'il ne le fut pas, la responsabilité en revenait au sire de La Trémoille. « Ils étaient lesdits assaillants si près des murs, raconte-t-il, qu'il ne fallait que lever les échelles dont ils étaient bien garnis, et ils eussent été dedans. Mais fut avisé par un nommé Monseigneur de La Trémoille, du côté dudit Charles..., et ainsi fit ledit Charles sonner la retraite<sup>4</sup>. »

On loua fort à Saint-Denis, d'après le *Journal du siège d'Orléans*, le courage et la constance de Jeanne d'avoir assailli « si forte cité, tant bien garnie de gens

1. Voir dans les *Aperçus nouveaux...*, de J. Quicherat, le chapitre IV, *Preuves de l'opposition faite aux desseins de la Pucelle*, pp. 36-37.

2. *Chronique de la Pucelle*, p. 334.

3. *Procès*, t. IV, p. 323.

4. P. Cocnos, *Chronique normande*, pp. 460, 461, édit. Vallet de Viriville.

et d'artillerie comme était la cité de Paris. Et certes aucuns disent depuis que, si les choses se fussent bien conduites, qu'il y avait bien grant apparence qu'elle en fût venue à son vouloir; car plusieurs notables personnes étant lors dedans Paris, lesquels cognoissoient le roi Charles estre leur souverain seigneur et le vray héritier du royaume de France..., se fussent unis comme firent six ans après, en l'obéissance de leur souverain seigneur, et luy eussent fait pleinière ouverture de sa principale cité de Paris<sup>1</sup>. »

Dans un article publié par la *Grande Revue de Paris et de Saint-Petersbourg*, le 15 janvier 1889, le capitaine Paul Marin démontre par documents authentiques que Paris eût été pris le 9 septembre, à sept heures du matin, si La Trémoille n'avait arraché dans la nuit à Charles VII l'ordre de lever le siège et d'emmener de force la Pucelle, au cas où elle aurait persisté. Vers cinq heures du matin, l'ordre royal était exécuté.

Jeanne n'avait donc pas tort de penser que les troupes commandées par le duc d'Alençon et par elle « eussent gagné la ville de Paris, si on les eût laissé faire », comme le remarque le chroniqueur normand<sup>2</sup>. Mais le Roi et ses ministres ne les laissèrent pas faire. Ce n'était pas l'envoyée de Dieu qui manquait aux hommes; c'était les hommes les plus intéressés à lui accorder leur concours plein et entier qui manquaient à l'envoyée de Dieu. L'échec de Paris était pour la libératrice d'Orléans le premier pas dans la *voie douloureuse* qu'elle devait suivre jusqu'à la fin de sa vie.

1. *Journal du siège*, pp. 128, 129.

2. P. COCHON, *op. et loc. cit.*



## CHAPITRE XXVI.

DANS LA HAUTE-LOIRE.

### SAINT-PIERRE-LE-MOUTIER, LA CHARITÉ.

- I. *Les ducs de Bedford et de Bourgogne à Paris. — Séparation de Jeanne et du duc d'Alençon. — La Pucelle à Bourges. — Témoignage que rend d'elle son hôtesse, la dame de Bouligny.*
- II. *Expédition de la Haute-Loire. — Prise de Saint-Pierre-le-Moutier. — Lettres aux habitants de Clermont-Ferrand et de Riom. — Échec devant La Charité.*
- III. *Jeanne d'Arc et Catherine de La Rochelle. — La Pucelle à Jargeau. — Encore Frère Richard.*
- IV. *La Pucelle à Mehun-sur-Yèvre. — Son anoblissement et celui de sa famille. — La Pucelle à Orléans et à Sully-sur-Loire. — Sa lettre aux Hussites.*
- V. *Progrès de la cause nationale. — La Hire à Château-Gaillard. — Complots dans Paris en faveur de Charles VII. — Lettres de la Pucelle aux Rémois. — Son départ de Sully pour l'He-de-France.*

#### I.

LA PUCELLE A BOURGES. — TÉMOIGNAGE QUE REND D'ELLE  
SON HÔTESSE, LA DAME DE BOULIGNY.

En renonçant à toute nouvelle tentative sur Paris, le roi de France donnait au duc de Bedford un avantage que celui-ci, après la levée du siège d'Orléans, la défaite de Patay et le sacre de Reims, n'espérait guère ; de plus,

il laissait les populations de l'Ile-de-France et de la Picardie, qui s'étaient rangées sous son obéissance, exposées à de cruelles représailles.

Dès que les troupes royales se furent éloignées de Paris, les Anglo-Bourguignons se disposèrent à prendre leur revanche. La première place menacée fut Saint-Denis. La garnison, trop peu nombreuse pour la défendre, l'abandonna et se retira à Senlis. Les Anglo-Bourguignons, à cette nouvelle, accourent, entrent dans la ville, la pillent et emportent l'armure que Jeanne d'Arc avait déposée en offrande devant les reliques du saint martyr. Le chancelier du roi d'Angleterre, Louis de Luxembourg, évêque de Théroüanne, fut tout fier de présenter ce trophée au Régent, « sans, pour ce, faire quelque récompense à laditte église : (ce) qui est pur sacrilège et manifeste <sup>1</sup> ».

Après Saint-Denis, ce sont les campagnes et les villes voisines que les Anglo-Bourguignons ravagent et dépouillent. Les marches de l'Ile-de-France et du Beauvaisis eurent particulièrement à souffrir. Français et Anglais couraient les uns sur les autres : « à l'occasion desquelles courses les villages d'alentour se commencèrent à se dépeupler », leurs habitants se retirant dans les bonnes villes <sup>2</sup>.

Le comte de Clermont, se sentant impuissant à empêcher ces maux, renouça à sa lieutenance et se retira dans ses domaines. Charles VII nomma le comte de Vendôme en sa place et envoya le maréchal de Boussac avec un millier d'hommes pour lui venir en aide <sup>3</sup>.

1. JEAN CHARTIER, *Procès*, t. IV, pp. 89, 90.

2. MONSTRELET, liv. II, ch. LXXIV; t. IV, p. 359.

3. JEAN CHARTIER, *Procès*, t. IV, p. 90.

De Rouen, le duc de Bedford s'était hâté de retourner dans la capitale, dès que Charles et la Pucelle furent en route vers la Loire. Le 18 septembre, qui était un dimanche, il venait faire ses dévotions à Notre-Dame et déposait sur le grand autel l'offrande d'une pièce d'or<sup>1</sup>. Pour le rejoindre, le duc de Bourgogne partit de Hesdin, le 20 septembre, avec sa sœur la duchesse de Bedford, et, traversant les territoires occupés par les troupes françaises, il se dirigea sur Paris. Quand il passa sous les murs de Senlis, Regnault de Chartres, que le Roi avait chargé de présider le Conseil royal des pays soumis récemment à son obéissance<sup>2</sup>, et qui avait en outre la mission spéciale de traiter avec les envoyés de Philippe le Bon, sortit de la ville et présenta au duc ses hommages.

Le 30 septembre, Philippe entra solennellement dans Paris aux cris de : *Noël, Noël*, et à la grande joie des habitants. Le 6 octobre, le cardinal de Winchester rejoignait son neveu à Paris, « à belle compagnie<sup>3</sup> ». Les jours qui suivirent furent employés à tenir de nombreux conseils. Le résultat de ces conseils, conformément au désir de l'Université, fut que Bedford pria le duc de Bourgogne de vouloir bien accepter le titre de lieutenant général du roi d'Angleterre et se charger de garder la capitale. Philippe y ayant consenti, l'acte officiel

1. *Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 246, note 2.

2. Indépendamment du Grand Conseil royal, il y avait des Conseils transitoires, pour les besoins du moment. Après la campagne du sacre, « Charles VII laissa dans les pays récemment soumis à son autorité un Conseil placé sous la direction du chancelier Regnault de Chartres. Ce Conseil continua à siéger d'abord à Senlis, puis à Compiègne, jusqu'à la reprise des hostilités avec le duc de Bourgogne au mois de mai 1436. » (G. DE BEAUCOURT, *Histoire de Charles VII*, t. II, p. 570.)

3. *Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 247.

en fut rédigé et signé le 13 octobre, et l'on proclama dans Paris le nouvel état de choses, ainsi que les trêves conclues entre les représentants du duc de Bourgogne et ceux de Charles VII<sup>1</sup>.

L'empressement du duc Philippe à souscrire aux offres du Régent montra une fois de plus quel prix il convenait d'attacher à ses promesses, et combien Jeanne voyait juste, quand elle refusait de se fier aux espérances de paix que les conseillers du Roi faisaient briller à ses yeux. Le duc de Bedford et le duc de Bourgogne « firent leurs alliances plus fort que devant n'avaient fait à l'encontre du Roi<sup>2</sup>. Si conclurent et délibérèrent les dessus dits ducs que, vers Pâques, à la saison nouvelle, se montreraient sus, chacun à tout grande puissance, pour reconquérir et gagner les villes qui s'étaient retournées en la marche de France et sur la rivière d'Oise<sup>3</sup> ».

Philippe n'était pas encore disposé, on le voit, à ouvrir au roi Charles les portes de Paris.

Quelques jours après, Bedford, qui avait atteint le but de son voyage, retournait en Normandie. Philippe le Bon, de son côté, regagnait la Flandre, après avoir nommé le sire de l'Isle-Adam, gouverneur de Paris (17 octobre). Le duc de Bourgogne avait à préparer son troisième mariage avec la princesse Isabelle, fille du roi de Portugal; mariage qui fut célébré le 10 janvier 1430 (nouveau style) dans la ville de Bruges<sup>4</sup>.

1. *Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 247, note 5. — Le texte de cet acte a été publié par J. Quicherat dans la *Revue de la Normandie*, t. VI, 30 juin 1866, pp. 396-401.

2. BERRI, *Procès*, t. IV, p. 48.

3. MONSTRELET, *Chronique*, liv. II, chap. LXXIII; t. IV, p. 362.

4. *Id. Ibid.*, chap. LXXVII et LXXIX; t. IV, pp. 370, 373-375. — A cette occasion, Philippe institua l'ordre célèbre de la Toison d'or.

Depuis le départ de Saint-Denis, Jeanne d'Arc était demeurée en la compagnie du Roi. A l'arrivée à Gien, l'armée fut licenciée. Les ressources pécuniaires faisaient défaut. Pour le moment, il ne pouvait être question d'une campagne sérieuse. Charles VII et ses conseillers ne paraissent pas y avoir songé davantage pour un avenir prochain. De fait, il s'écoula un temps assez long avant que le jeune Roi « entreprit nulle chose à faire sur ses ennemis où il voulût être en personne<sup>1</sup> ».

Lorsque, peu après, on fit le siège des places de la Haute-Loire, Charles aurait pu encourager les troupes par sa présence; il n'en fit rien, au déplaisir très grand de la Pucelle qui était « très marrie de ce qu'il n'entreprendoit pas à conquister de ses places en ses ennemis<sup>2</sup> ».

Le duc d'Alençon profita des loisirs que lui procurait le licenciement de l'armée pour aller passer quelques jours auprès de sa femme, en sa vicomté de Beaumont-sur-Oise. L'occasion lui paraissant favorable pour combattre les Anglais en Normandie et dans le Maine, il rassembla des gens de guerre. Le repos était à charge à la Pucelle : son beau duc ne l'ignorait pas; il savait qu'il lui serait agréable de guerroyer avec lui contre l'ennemi héréditaire. En conséquence, il présenta au Roi une requête à l'effet de permettre à Jeanne de le suivre en cette expédition. Charles, livré à lui-même, y eût peut-être consenti; mais Regnault de Chartres, La Trémoille et le chevalier de Gaucourt l'en détournèrent<sup>3</sup>.

On ne saurait trop louer l'ordonnance en 94 articles qui s'y rapporte : elle forme un vrai code d'honneur et de vertu chevaleresque.

1. PERCEVAL DE CAGNY, *Procès*, t. IV, p. 30.

2. *Id.*, *ibid.*, p. 31.

3. *Ibid.*, pp. 29-30.

On fit valoir sans doute ces considérations, qu'il ne convenait pas que la jeune Lorraine s'éloignât de Charles VII, que prochainement on aurait besoin de son concours pour réduire à l'obéissance les villes que les Bourguignons occupaient du côté du Bourbonnais. Le duc d'Alençon partit sans avoir rien obtenu, et Jeanne, dont il n'avait cessé d'être l'admirateur le plus dévoué, ne le revit plus<sup>1</sup>.

Le vingt-deuxième jour du mois de septembre, la Pucelle écrivait, de Gien, aux « gens du clergé, bourgeois et habitants de la ville de Troyes des lettres par lesquelles elle se recommandait à eux, leur faisait savoir de ses nouvelles, et qu'elle avait été blessée devant Paris ».

Ces lettres furent lues le dimanche 2 octobre en la salle royale de Troyes, par l'ordonnance de Monseigneur le bailli. On y lut également « certaines lettres envoyées par le Roi à messieurs du clergé, bourgeois et habitants ». Comme les lettres de Jeanne, ces lettres de Charles avaient été écrites de Gien<sup>2</sup>.

Dans les derniers jours de septembre ou dans les premiers d'octobre, Charles VII quitta Gien pour aller reprendre, dans sa chère ville de Bourges, cette vie de nonchaloir qui lui plaisait tant. La jeune reine vint au-devant de son époux jusqu'à Selles en Berry. Dès que Jeanne en apprit la nouvelle, de Bourges où elle était, elle se porta à sa rencontre en la compagnie de la dame

1. PERCEVAL DE CAGNY, *Procès*, t. IV, p. 31. — Vers ce même temps, le page Louis de Coutes se sépara de la Pucelle. « Depuis le jour où elle vint devant Paris, dit-il à la fin de sa déposition, je ne la revis plus. » (*Procès*, t. III, p. 73). Nous savons quelque chose de Louis de Coutes, grâce à sa déposition; mais nous ne savons rien de l'autre page de Jeanne, Raymond.

2. *Procès*, t. V, p. 145. Elles sont datées du 23 septembre.

de Bouligny, son hôtesse, et rendit ses devoirs à sa gracieuse souveraine<sup>1</sup>.

C'est chez cette dame de Bouligny, née Marguerite La Touroulde, dont le mari, René ou Régnier de Bouligny, était conseiller du Roi au département des finances, que le sire d'Albret avait conduit la Pucelle<sup>2</sup>. Jeanne passa chez eux environ trois semaines. Il est vraisemblable que ses hôtes lui donnèrent la même généreuse hospitalité toutes les fois que les circonstances l'amènèrent dans la capitale du Berry, durant les premiers mois de l'année suivante, avant son départ pour l'Île-de-France.

Appelée à déposer, en 1456, à Paris, devant les commissaires du Procès de réhabilitation, la veuve de René de Bouligny rendit de Jeanne le témoignage le plus circonstancié et le plus favorable. « Jamais, disait-elle, je ne vis en la Pucelle rien que de bon. Elle vivait en honnête femme et en bonne catholique. »

Au sujet de ses habitudes religieuses, elle ajoutait : « Jeanne se confessait très souvent et aimait à assister à la messe. »

Mais la messe ne lui suffisait pas, et maintes fois « la jeune fille demanda à dame Marguerite La Touroulde de l'accompagner à matines. Sur ses instances, dame Marguerite y alla plusieurs fois et la conduisit ».

On sait que l'office des matines chantées n'est pas précisément très court. A Bourges, il se célébrait quotidiennement le soir dans le chœur de la cathédrale, dans les cinq églises collégiales et dans quelques couvents.

1. *Procès*, t. III, p. 86. Déposition de Marguerite la Touroulde.

2. Voir toute la déposition de la dame susdite. *Procès*, t. III, pp. 85-88.



La remarque de dame La Touroulde : « Sur ses instances, j'y allai », montre que si Jeanne, dans sa ferveur religieuse, tenait à assister aux matines, son hôtesse en avait peu l'habitude.

« Il nous arrivait fréquemment de causer ensemble, poursuit Marguerite La Touroulde. Je lui disais : — Si vous ne craignez pas d'aller aux assauts, c'est que vous savez bien que vous ne serez pas tuée.

— Je n'en suis pas plus assurée que les autres, répondait la Pucelle. »

Une des choses qui étonnaient le plus la veuve de René de Boulogny, c'était l'adresse de Jeanne à monter à cheval et à manier la lance. Sans doute, la jeune guerrière se livrait à ces exercices afin d'être prête, quand il le faudrait, à se remettre en campagne. Comment son hôtesse n'aurait-elle pas été frappée d'une habileté qui, nous l'avons dit ailleurs, déconcertait les hommes d'armes eux-mêmes<sup>1</sup>?

Si Jeanne aimait l'équitation, elle n'aimait pas les jeux de hasard ; « elle avait particulièrement en horreur le jeu de dés ».

A entendre dame La Touroulde s'exprimer ainsi, on serait tenté de penser qu'elle ne partageait pas l'horreur de la jeune fille pour ce jeu-là et qu'elle a peut-être essayé de l'en faire revenir, quoique sans succès.

La veuve de René de Boulogny s'entretenait aussi avec Jeanne des examens réitérés que les prélats et gens d'Église lui avaient fait subir à Chinon et Poitiers. Et Jeanne redisait à son interlocutrice le mot si joli qu'elle

1. « Equitabat, portando lanceam sicut melior armatus fecisset; et de hoc mirabantur armati. » (*Procès*, t. III, p. 88.)

répétait à ces maîtres et docteurs décontenancés par les réponses d'une villageoise sans lettres :

« Il y a ès livres de Nostre-Seigneur plus que ès vôtres. »

Où, comme le rapporte frère Pasquerel :

« Mon Seigneur a un livre où nul clerc n'a jamais lu, si fort soit-il en cléricature<sup>1</sup>. »

De bonnes femmes venaient au logis de dame La Touroulde, pendant que la Pucelle y demeurait, « lui apportant des *patenôtres* et autres objets de dévotion, afin que Jeanne les touchât. La jeune fille souriait et disait à son hôtesse : — Touchez-les vous-même : ils seront tout aussi bons par votre toucher que par le mien. » Preuve que notre héroïne ne s'attribuait aucune vertu, aucun pouvoir qui sentît la superstition.

La largesse de Jeanne en fait d'aumônes étonnait fort la dame de Bouligny, de même que la condescendance avec laquelle elle venait en aide aux malheureux et aux pauvres, les accueillant avec affabilité, leur parlant avec bonté et douceur, les consolant, les encourageant et leur faisant entrevoir la récompense que Dieu leur préparait.

Et quand Marguerite La Touroulde lui faisait part de sa surprise : « C'est que, repartait la jeune Lorraine, je suis envoyée pour consoler les pauvres et les malheureux<sup>2</sup>. »

La dame de Bouligny termine sa déposition en rendant bon témoignage de la virginité de Jeanne et en assurant « qu'elle était tout innocence<sup>3</sup> ».

1. *Procès*, t. III, p. 111.

2. « Erat missa (Johanna) pro consolatione pauperum et indigentium. » (*Procès*, t. III, p. 88.)

3. « Dicit insuper quod... credit ipsam fore virginem. Et quidquid scit, erat tota innocentia de facto suo. » (*Ibid.*)

## II.

## EXPÉDITION DE LA HAUTE-LOIRE. — PRISE DE SAINT-PIERRE-LE-MOUTIER. — ÉCHEC DEVANT LA CHARITÉ.

Pendant le séjour de Jeanne chez la dame de Boulligny, le Conseil royal, assemblé à Mehun-sur-Yèvre, décida qu'on essaierait de reconquerir les places de la Haute-Loire qu'occupaient les Bourguignons, et principalement la ville de La Charité. On y avait songé après la victoire de Patay ; mais on y renonça provisoirement, afin de ne pas retarder la marche sur Reims. Il fut résolu que la première place assiégée serait Saint-Pierre-le-Moutier. C'est La Trémoille qui insista sur l'opportunité de cette petite campagne. Le favori de Charles voulait tenir la Pucelle loin de l'Île-de-France et lui donner de la besogne ailleurs qu'en Normandie<sup>1</sup>, tout en la gardant près de son Roi.

Charles VII avisa Jeanne de la décision du Conseil. Pour lui faire honneur, il lui donna le commandement de l'expédition ; le sire d'Albret, frère utérin de La Trémoille, lui fut adjoint à titre de lieutenant.

La jeune guerrière rassembla aussitôt à Bourges les troupes indispensables. Dès les premiers jours de novembre, elle crut pouvoir exécuter le plan convenu. Cependant, remarque le chroniqueur Berri, cette campagne était commencée « à bien peu de gens<sup>2</sup> ».

On se porta, suivant ce qui avait été arrêté, devant Saint-Pierre-le-Moutier et l'on ouvrit le siège. Quand le moment parut favorable, Jeanne commanda l'assaut.

1. BERRI, *Procès*, t. IV, p. 48.

2. Id. *ibid.*, p. 49.

Malgré le courage des Français, les assiégés les repoussèrent. Tel était le « grand nombre de gens d'armes étant dans ladite ville, la grande force d'icelle, et aussi la grande résistance que ceux du dedans faisaient, que furent contraints et forcés lesdits Français » de battre en retraite. Jeanne resta sur le terrain du combat avec un petit nombre de combattants. Son écuyer, le brave d'Aulon, qui avait été blessé lui-même d'un trait au talon, la voyant isolée de la sorte, lui demanda pourquoi elle ne se retirait pas comme les autres.

— Vous me croyez seule, répond Jeanne en ôtant son casque<sup>1</sup>. J'ai cinquante mille de mes gens avec moi, et je ne me retirerai pas d'ici que la place ne soit prise<sup>2</sup>. »

« Or, remarque Jean d'Aulon, tout au plus avait-elle cinq ou six hommes avec elle. » Et le brave écuyer insistait derechef afin qu'elle se retirât. Mais la Pucelle ne veut point entendre de conseil de ce genre. « Faites-moi, dit-elle, apporter des fagots, que nous comblions les fossés et approchions des murailles<sup>3</sup>. »

Ce qui n'est pas moins surprenant que cette assistance invisible des milices célestes, objet de foi pour la Pucelle, c'est la confiance qu'elle inspira dans ce moment même aux assiégeants. Les appelant de nouveau à l'assaut : « Aux claires ! aux fagots, tout le monde ! s'écrie-t-elle. Faisons un pont sur les fossés. »

Les hommes d'armes accourent, le pont est établi, les

1. *Procès*, t. III, p. 218. Le chevalier d'Aulon dit : « en ôtant sa salade ». C'était un cas que conique à visière mobile par devant, et à large rebord par derrière.

2. J. QUICHERAT (*Procès*, t. V, p. 553) explique le propos de la Pucelle par l'*hallucination*. Ne serait-il pas plus simple, vu les habitudes de piété de l'héroïne, d'y voir un acte de foi ?

3. *Procès*, t. III, *loc. cit.*

échelles s'appliquent contre les remparts, toute résistance devient inutile, et la ville est emportée. A la faveur du désordre inévitable qui suit tout assaut, les Français victorieux s'apprêtaient à piller l'église et à enlever tous les objets de prix. Jeanne, survenant, s'y opposa avec la plus grande énergie; elle fit si bien que l'église, avec tout ce qu'elle contenait, fut respectée<sup>1</sup>.

La soumission de trois ou quatre petites places du voisinage qui obéissaient au duc de Bourgogne suivit la prise de Saint-Pierre-le-Montier. Restait à venir à bout de La Charité-sur-Loire. Avant d'en entreprendre le siège, la Pucelle, voyant que la cour et les ministres de Charles ne se mettaient point en peine de lui procurer les secours dont elle avait besoin, fit appel au patriotisme des villes fidèles. Le 7 novembre, de concert avec le sire d'Albret, elle écrivait aux habitants de Clermont-Ferrand, le 9 à ceux de Riom, afin qu'ils lui vissent en aide. Vraisemblablement, les deux lettres étaient rédigées à peu près dans les mêmes termes.

C'est de Moulins qu'est datée la lettre que Jeanne écrivit aux habitants de Riom. La présence de la Pucelle en ce chef-lieu du Bourbonnais a provoqué maintes conjectures au sujet des rapports que des critiques à l'imagination prompte ont supposé exister entre Jeanne et sainte Colette de Corbie<sup>2</sup>. Pour voir la réformatrice franciscaine et s'entretenir avec elle, la vierge de Domremy se serait rendue en cette ville, et sainte Colette lui aurait

1. *Procès*, t. III, p. 23. Déposition de Réginald Thierry, chirurgien du roi. — VOÏF JALADON DE LA BARRE, *Jeanne d'Arc à Saint-Pierre-le-Montier*, brochure in-8° de 68 pages; Nevers, 1868.

2. FRANCIS ANDRÉ, *La vérité sur Jeanne d'Arc*, pp. 308-312; in-8°. Paris, 1895; — FRANCIS PÉROT, *Jeanne d'Arc en Bourbonnais*, brochure in-8° de 26 pages. Orléans, 1889.

communiqué des révélations qui la concernaient. Ces hypothèses ne sont nullement compromettantes; mais elles ne sont que des hypothèses, et aucun document sérieux ne leur sert de fondement.

La lettre que nous allons reproduire est d'une provenance un peu plus authentique. Voici en quels termes la Pucelle parlait aux habitants de la ville de Riom :

« Chers et bons amis, vous savez comment la ville  
« de Saint-Pierre-le-Moustier a été prise d'assaut; et, à  
« l'aide de Dieu, ay intention de faire vuidier les autres  
« places qui sont contraires au Roy. Mais pour ce que  
« grant despense de pouldres, trait et autres habillements  
« de guerre a esté faicte devant ladicte ville, et que les  
« seigneurs qui sont en ceste ville et moy en sommes peti-  
« tement pourvus pour aler mectre le siège devant la Cha-  
« rité, où nous alons présentement, je vous prie, sur tant  
« que vous aymez le bien et honneur du Roy, que vueillez  
« incontinant envoyer et aider pour ledit siège, de poul-  
« dres, salpestre, souffre, trait, arbalestes fortes et  
« d'autres habillements de guerre. Et en ce faictes tant  
« que, par faulte desdictes pouldres et autres habille-  
« ments de guerre, la chose ne soit longue, et que on  
« ne vous puisse dire en ce estre négligens ou refusans.

« Chers et bon amis, nostre Sire (seigneur) soit garde  
« de vous.

« Escript à Molins (Moulins en Bourbonnais) le neuf-  
« viesme jour de novembre.

« *Signé* : JEHANNE. »

*Sur l'adresse* : « A mes chers et bons amis les gens  
« d'église, bourgeois et habitans de la ville de Riom<sup>1</sup>. »

1. *Procès*, t. V, pp. 146-148. — C'est de Moulins pareillement et

Particularité rare autant qu'intéressante, l'original de cette lettre de la Pucelle aux habitants de Riom a été conservé. On le découvrit en 1844 parmi les papiers de l'hôtel de ville de Riom. Il est signé de la main même de Jeanne; mais la forme hésitante des lettres fait voir qu'on dut lui guider la main. La lettre avait été scellée d'un cachet de cire rouge. L'empreinte en a été détruite. Le revers porte la marque d'un doigt et le reste d'un cheveu noir qui avait été mis dans la cire<sup>1</sup>.

On ignore ce que répondirent et offrirent les habitants de Riom. Il y a lieu de croire qu'ils ne se laissèrent pas vaincre en générosité par les habitants de Clermont. Ceux-ci envoyèrent « deux quintaux de salpêtre, un quintal de soufre, deux caisses de traits, et, pour la personne de Jehanne, une épée, deux dagues et une hache d'armes<sup>2</sup> ».

La Pucelle adressa-t-elle une requête semblable à ses chers Orléanais...? Si elle le fit, ce ne fut pas en vain, car les *Registres des comptes de la ville* font mention de diverses dépenses se rapportant au siège de La Charité. Ainsi, Jeanne vit arriver d'Orléans une compagnie de quatre-vingt-neuf hommes d'armes, dont *deux joueurs de couleurines*, commandés par le capitaine Jehan

le 9 novembre que le seigneur d'Albret écrivit aux habitants de Riom la lettre qu'on peut voir dans J. Quicherat, t. V, pp. 148-150.

1. J. Quicherat dit avoir vu et tenu dans ses mains l'original de cette lettre de Jeanne. *Procès*, t. IV, p. 147. — Le cheveu engagé dans la cire du cachet était-il de Jeanne d'Arc? On peut le croire, mais aucun document n'y oblige. En 1888, ce cheveu et le cachet furent enlevés; il ne reste plus qu'un peu de cire. (M. le chanoine COCHARD, *Existe-t-il des reliques de Jeanne d'Arc?* p. 20, note 3. Brochure in-8°, Orléans, 1891.)

2. *Procès*, t. IV, p. 146.



Voiau, et un cordelier, Frère Jacques, qui faisait aussi partie « dudit voyage<sup>1</sup> ».

Il en fut de ce siège comme de celui de Paris. Les *Voix* de Jeanne la laissèrent libre de l'entreprendre. Ses juges lui demandant, à Rouen, si elle était allée « devant La Charité à la suite d'une révélation, elle répondit que non; elle y était allée par le conseil des gens de guerre et à la requête de son Roy : ce ne fut ni contre, ni par le commandement de ses *Voix*<sup>2</sup> ». Si elle eût été libre d'agir à sa guise, elle fût allée plutôt dans l'Ile-de-France; mais elle s'en rapporta à l'avis des capitaines<sup>3</sup>.

Les habitants de la Charité eurent grande frayeur au début du siège. Pourtant ils étaient bien approvisionnés et bien fortifiés. « Inutile de résister, » disaient-ils, « car cette fille est sorcière. » Et Perrinet Grasset, le chef de la garnison, de leur répliquer : « Allons donc! sa sorcellerie, c'est notre lâcheté. »

Ce Perrinet Grasset était un capitaine de fortune qui disait ne reconnaître d'autre supérieur que le duc Philippe, et qui ne se gênait pas pour refuser de lui obéir et en faire à sa tête. Quant aux seigneurs du parti bourguignon, même les plus élevés, il les traitait avec arrogance. Le seigneur de la Trémoille s'en allant, muni d'un

1. *Procès*, pp. 268-270.

2. *Procès*, t. I, pp. 147, 169, 299. Dans l'interrogatoire du 3 mai, les juges de Rouen firent à Jeanne cette question perfide : « Pourquoi n'entra-t-elle pas dans la ville de La Charité, puisqu'elle en avait commandement de par Dieu? Elle répondit : Qui vous a dit que j'en avais commandement de par Dieu? »

« On lui demanda alors si elle n'avait point eu conseil de ses *Voix*. Elle répondit qu'elle voulait venir en France (dans l'Ile-de-France); mais les hommes d'armes lui dirent qu'il était préférable d'aller d'abo d devant la ville de La Charité. » (*Procès*, t. I, p. 109.)

3. *Procès*, t. I, pp. 147-169.

sauf-conduit, trouver le duc Philippe, Perrinet Grasset s'empara de sa personne et ne lui rendit la liberté qu'au prix d'une forte rançon. On lui proposa maintes fois de se déclarer pour Charles; il n'y consentit qu'après le traité d'Arras et qu'après avoir fait ses conditions.

Sachant à qui elle avait affaire, la Pucelle attaqua vigoureusement la place : les Bourguignons se défendirent avec non moins de vigueur. Les Français donnèrent un assaut : l'assaut fut repoussé. Pour venir à bout de la résistance qu'on lui opposait, il eût fallu à la jeune guerrière et à ses deux auxiliaires, le sire d'Albret et le maréchal de Boussac qui était survenu, des troupes fraîches, des secours, des vivres, des munitions, de l'argent. Or, tout cela manquait : le Roi n'envoyait rien<sup>1</sup>. Pour subvenir à l'entretien de la petite armée, la ville de Bourges se procurait treize cents écus d'or en mettant aux enchères, le 24 novembre, sur l'ordre de Charles VII, la ferme d'une partie de ses octrois<sup>2</sup>. C'était quelque chose, mais ce n'était pas assez pour tirer Jeanne d'embarras. Peu à peu, le découragement gagna les assiégeants. Au bout d'un mois de privations, d'assauts et de combats sans résultat, il fallut que la Pucelle, « à sa grant desplaisance », levât le siège et se retirât, abandonnant sous les murs de la place la plus grande partie de son artillerie<sup>3</sup>.

1. PERCEVAL DE CAGNY, *Procès*, t. IV, p. 31.

2. *Procès*, t. V, p. 357. — « Les habitants de Bourges envoyèrent treize cents Écus d'or à Messire Alain d'Albret, comte de Gaure, gouverneur de Berry, et à la Pucelle, qui assiégeaient la ville de Charité-sur-Loire. » Cette somme devait être avancée par le bénéficiaire du bail, le 24 novembre. (THAUMAS DE LA THAUMASSIÈRE, *Histoire de Berry*, p. 160. In-folio, Bourges, M.DC.IXC.)

3. BERRI, p. 49, *op. cit.*; — J. CHARTIER, p. 91. — Les juges de Rouen demandèrent à Jeanne si elle n'avait point aspergé d'eau bénite

Il y avait là pour Jeanne un second échec qui réveillait en elle la peine que lui avait causée l'insuccès de la tentative sur Paris. C'était de plus une arme nouvelle entre les mains de ses ennemis et de ses jaloux, arme dont ils devaient se servir avec autant d'habileté que de perfidie<sup>1</sup>. Néanmoins, cette expédition ne resta pas sans résultat. Le 11 janvier suivant, un mois environ après la levée du siège, la ville de La Charité faisait sa soumission au roi Charles VII : il est à croire qu'elle ne s'y fût pas résolue si elle n'eût vu à l'œuvre Jeanne la Pucelle<sup>2</sup>.

### III.

JEANNE D'ARC ET CATHERINE DE LA ROCHELLE. — LA PUCELLE  
A JARGEAU. — ENCORE FRÈRE RICHARD.

Après la prise de Saint-Pierre-le-Moutier, avant le siège de La Charité, Jeanne eut occasion d'aller à Montfaucon-en-Berry<sup>3</sup> pour prendre sans doute quelque mesure relative à l'expédition qui se préparait. Dans cette localité, une aventurière nommée Catherine de La Rochelle vint la trouver. Cette Catherine se disait envoyée et inspirée de Dieu et s'était présentée en cette qualité à la cour de Charles VII. Elle prétendait avoir reçu d'en

les fossés de La Charité pour que l'assaut réussit. Jeanne répondit qu'elle n'en avait rien fait. (*Procès*, t. I, p. 109.)

1. Berri parle de cet échec en des termes qui n'étaient assurément pas de lui. « Et là (devant La Charité) furent environ un mois, et se levèrent honteusement. » (*Procès*, t. IV, p. 49.) Quelle douleur eût ressentie la Pucelle si elle s'était vue accusée d'une retraite honteuse!

2. VALLET DE VIRIVILLE, *Histoire de Charles VII*, t. II, p. 126.

3. Montfaucon-en-Berry, une des places demeurées fidèles à Charles VII, à huit lieues de Bourges.

haut mission de réclamer les trésors d'argent ou d'or que pourraient posséder les sujets du prince, et de les obliger à les livrer afin de payer les hommes d'armes que la Pucelle avait sous son commandement. Il fallait que le Roi lui baillât trompettes et hérauts pour faire crier cet avertissement. Quant à ceux qui refuseraient d'apporter leurs trésors et qui en auraient de cachés, elle les connaîtrait bien et elle saurait trouver les dits trésors

Frère Richard, qui avait un faible pour les visionnaires, insistait pour qu'on mît Catherine à l'épreuve et qu'on lui donnât les moyens de remplir sa prétendue mission. Moins confiant et plus sage, le Roi fit prier Jeanne de donner d'abord son avis sur le cas de cette femme. Catherine était mariée et mère de famille, et elle avait quitté ses enfants et son mari pour se rendre à la cour. La Pucelle lui demanda quel signe elle pouvait donner de la vérité de sa mission : Catherine lui exposa ses rêveries. La Pucelle lui dit aussitôt que ce qu'elle avait de mieux à faire, c'était « de retourner simplement rejoindre son mari, faire son ménage et nourrir ses enfants ». Toutefois, pour agir en toute prudence, Jeanne consulta ses *Voix*. Sainte Catherine et sainte Marguerite lui répondirent que la femme en question n'était qu'une aventurière, et que ses prétendues apparitions n'étaient « que folie et tout néant <sup>1</sup> ».

L'incrédulité de Jeanne indigna fort Catherine de La Rochelle. Car, insista-t-elle, « ce qu'elle racontait était la vérité. Une dame blanche, vêtue de drap d'or, lui apparaissait la nuit et lui commandait ce qu'elle avait à faire ».

1. *Procès*, t. I, pp. 106, 109, 119, 290-298.

La Pucelle lui dit alors :

— Vous voyez cette apparition toutes les nuits?

— Oui, répondit Catherine.

— Alors, je coucherai avec vous et je la verrai, moi aussi.

Mais Jeanne s'étant endormie vers minuit, Catherine eut beau jeu et put lui dire que sa dame était venue pendant qu'elle dormait : tant pis pour Jeanne si elle ne s'était pas réveillée.

Le lendemain, la Pucelle prit ses précautions, et, pour ne pas dormir la nuit suivante, dormit dans la journée. Le soir venu, elle accourt rejoindre la visionnaire. On se couche; toute la nuit Jeanne reste les yeux ouverts, mais personne ne paraît. Les heures s'écoulent.

— Eh bien, disait Jeanne à sa compagne, votre dame ne viendra-t-elle point?

— Elle viendra tantôt, elle viendra, répondit Catherine toute confuse.

Inutile d'ajouter que personne ne parut.

Jeanne écrivit à Charles VII « qu'elle lui dirait ce qu'il devait faire de la visionnaire ». Quand elle vint au Roi, elle lui déclara ce qu'elle en pensait. Il n'y eut de mécontents que Frère Richard et la dite Catherine.

Cette aventurière, qui se chargeait de trouver et de faire donner de l'argent, n'était point pressée de prendre part à des faits de guerre : les missions où il n'y avait aucun danger à courir lui convenaient mieux. Comme, en cette circonstance, la Pucelle la pressait de venir avec elle devant les remparts de La Charité, Catherine répondit qu'elle « lui conseillait de n'y point aller; il faisait trop froid; pour elle, elle n'irait point ».

Après le siège de La Charité, Jeanne revit la vision-

naire à Jargeau, le 25 décembre. Catherine de La Rochelle alors ne parlait plus de découvrir les trésors des sujets du Roi, mais elle se vantait de négocier prochainement la paix avec le duc de Bourgogne. Jeanne lui répondit que, avec le duc Philippe, il n'y aurait de paix que par le bout de la lance<sup>1</sup>.

Catherine de La Rochelle ne pardonna pas à Jeanne de l'avoir démasquée et ridiculisée. Elle saisit l'occasion de se venger, lorsque l'Official de Paris l'interrogea (février 1431) au sujet de la captive de Rouen. Elle dit que Jeanne était un vrai suppôt d'enfer, que deux esprits mauvais lui servaient de conseillers, et que, si on n'y veillait bien, elle s'échapperait de prison par l'assistance du diable<sup>2</sup>.

Avec Catherine de La Rochelle, la Pucelle avait trouvé à Jargeau le cordelier Frère Richard. D'après le prétendu *Bourgeois de Paris*, un Frère dominicain, inquisiteur de la foi, aurait prêché, le 4 juillet 1431, dans une des églises de la capitale, que Frère Richard avait, le jour de Noël, donné trois fois à la Pucelle le corps de

1. *Procès*, t. I, p. 297.

2. *Ibid.*, p. 295.

On ne sait guère autre chose sur cette aventurière que ce qui est contenu au procès. Traduite devant l'Official de Paris, comme on vient de le dire, on la relâcha, car le *Bourgeois de Paris* dit positivement qu'au mois de juin 1431 elle était encore « avec les Arnignaës ». Elle disait que « quaud on saere (consacre) le précieux corps de Notre-Seigneur, elle voyait merveilles du haut secret de Notre-Seigneur Dieu ».

Un extrait des *Comptes de la ville de Tours* nous apprend qu'en l'année 1430, avant le mois d'août, Catherine de La Rochelle accusait les gens d'Eglise, bourgeois et habitants de la ville d'Angers, de choses contraires à leur bien et honneur, accusations dont un religieux de l'ordre de Saint-Augustin alla porter connaissance à Charles VII et à son conseil. Le Roi fit de ces accusations le cas qu'elles méritaient. (QUICHERAT, *Procès*, t. IV, p. 473, note 1.)

Notre-Seigneur en communion<sup>1</sup>. Le témoignage ici vaut ce que vaut le rapporteur; le *Bourgeois de Paris* ne se pique pas d'exactitude quand il s'agit de Jeanne d'Arc.

Jusqu'à Reims, et même pendant la campagne de l'Île-de-France, Frère Richard serait demeuré fervent admirateur de la Pucelle.

A Reims, il aurait tenu son étendard pendant une partie de la cérémonie. Cependant, Jeanne disait à ses juges n'en avoir pas souvenance<sup>2</sup>. Un témoin du Procès en réhabilitation, le chevalier Albert d'Orches, déposait avoir vu Frère Richard confesser la jeune Lorraine et Jeanne communier deux jours sous les murs de Senlis avec le comte de Clermont et le duc d'Alençon<sup>3</sup>. Après l'échec de Paris, l'admiration du moine cordelier s'était refroidie; il paraît depuis ce moment ne s'être plus occupé que de Catherine de La Rochelle. Visionnaire lui-même, il eût voulu qu'on mît cette extravagante à l'épreuve, et peut-être garda-t-il rancune à Jeanne d'avoir donné au Roi le conseil opposé<sup>4</sup>. A s'en rapporter au prétendu Bourgeois de Paris, Frère Richard aurait été aussi le directeur spirituel, non seulement de Jeanne d'Arc et de Catherine de La Rochelle, mais encore de deux autres femmes qui s'intéressèrent à la Pucelle : Périnaïk ou Péronne la Bretonne que les Anglais brûlèrent à Paris, et sa compagne qu'on ne nomme pas. « Ces pauvres femmes, dit le Bourgeois parisien, Frère Richard les avait toutes ainsi gouvernées, car il était leur beau-père (leur père spirituel ou par affection)<sup>5</sup>. »

1. *Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 271.

2. *Procès*, t. I, p. 301.

3. *Ibid.*, t. II, p. 450.

4. *Ibid.*, t. I, p. 107.

5. *Journal d'un Bourgeois de Paris*, pp. 271-272.



Dans le carême de 1430, le célèbre cordelier évangélisa les habitants d'Orléans. Les comptes de la ville mentionnent les libéralités faites « à Frère Richart, prescheur de la ville », et le paiement de sa dépense en l'hôtel de Jehan Greslier, « depuis la veille Pasques-flories jusques au mercredi d'après Quasimodo<sup>1</sup> ».

Dans les premiers mois de 1431, nous retrouvons l'ancien admirateur de Jeanne en un couvent de cordeliers à Poitiers. Dénoncé au Parlement par l'autorité ecclésiastique pour ses prédications peu respectueuses envers le pouvoir, la chaire lui fut interdite par ordre supérieur<sup>2</sup>.

A partir de ce moment, on perd la trace de l'éloquent mais peu sensé cordelier.

#### IV.

##### LA PUCELLE A MEHUN-SUR-YÈVRE, A ORLÉANS

##### — ET A SULLY-SUR-LOIRE. — SA LETTRE AUX HUSSITES.

Après l'échec de La Charité, Jeanne d'Arc vint rejoindre la cour au château de Mehun-sur-Yèvre, une des résidences favorites de Charles VII dans le Berry. C'est dans ses murs que le jeune prince, à la mort de son père, avait été proclamé roi de France, c'est dans ses murs qu'il devait tomber malade et mourir.

Le château de Mehun-sur-Yèvre était situé à quatre

1. *Procès*, t. I, pp. 99-100.

2. *Revue bleue*, du 13 février 1892, p. 203. Extrait d'un manuscrit de la Bibliothèque impériale de Vienne, n<sup>o</sup> 6959, f<sup>o</sup> 77, publié par M. Bougenot, archiviste paléographe,

lieues de Bourges. « C'était, dit Froissart, l'une des plus belles maisons du monde. » Il avait été bâti par Jean, duc de Berry, troisième fils de Jean le Bon. Ce prince, à qui l'on doit aussi le grand portail de la cathédrale de Bourges, « y avait fait ouvrir excellentement, et jolyer et édifier; et avait bien coûté trois cents mille francs ». Une galerie à mâchicoulis et à créneaux permettait de circuler tout autour. Des tourelles élégamment sculptées surmontaient les bâtiments. Au pied des remparts de la première enceinte, la petite rivière qui donnait son nom à la ville roulait ses eaux paisibles. Du haut du rocher sur lequel il se dressait, le château dominait Mehun, qui était la quatrième ville royale du Berry<sup>1</sup>.

Après la tentative sur Paris, la douleur de la Pacelle était grande; mais on ne pouvait, sans mauvais vouloir, faire peser sur elle toute la responsabilité de l'échec qu'on avait subi : au Roi et à ses conseillers en revenait la partie principale. Il n'en était pas de même de l'échec de La Charité : Jeanne d'Arc avait eu la direction du siège, elle commandait en chef; de même qu'on lui eût fait honneur du succès, on lui renvoyait la responsabilité de la défaite. Quelle différence entre sa visite triomphante à Sully-sur-Loire, après Jargeau et Patay, et sa rentrée à Mehun-sur-Yèvre ! Quel sujet de tristesse pour ses admirateurs; quel sujet de joie pour ses envieux et ennemis !

Malgré les actes de faiblesse qu'on reproche avec raison à Charles VII, nous sommes persuadé que la politique, la triste politique, n'avait pas encore insensibilisé

1. THAUMAS DE LA THAUMASSIÈRE, *Histoire du Berry*, p. 374; — RAYNAL, même titre d'ouvrage, t. II, pp. 412-414; — SIMÉON LUCE, *Jeanne d'Arc à Domremy*, p. 207.

à l'endroit de Jeanne d'Arc le cœur du jeune Roi, et qu'il gardait à sa bienfaitrice une affection vraie et une sincère gratitude. Il en donna une preuve publique dans les lettres d'anoblissement qu'il octroya à la Pucelle et à toute sa famille, au mois de décembre 1429. Ces lettres, au bas desquelles on lit les noms de La Trémoille et de Robert Le Maçon, seigneur de Trèves, indiquent seulement le mois et l'année où elles furent données. Sans doute le Roi ménagea cette surprise à Jeanne d'Arc, afin d'adoucir la peine que son récent insuccès venait de lui causer. Ces lettres commencent ainsi :

« Charles, *ad perpetuam rei memoriam*.

« Pour célébrer les grâces si nombreuses et si éclatantes dont la Majesté divine nous a combés par le ministère glorieux de la Pucelle de Domremy, notre chère et aimée Jeanne d'Ay<sup>1</sup> (d'Arc), et les grâces que nous espérons encore en recevoir, avec l'aide de la divine clémence, nous jugeons décent et opportun d'élever et d'exalter, par de dignes témoignages d'honneur de notre majesté royale, et la Pucelle même et toute sa parenté..., afin que la renommée de si excellentes grâces se conserve et s'accroisse.

« Nous faisons donc savoir à tous présents et à venir que Nous, vu ce qui précède, et considérant en outre les louables, utiles et remarquables services que ladite Pucelle Jeanne a déjà rendus de bien des manières à Nous et à notre royaume, et ceux que nous espérons recevoir d'elle dans l'avenir, pour ces motifs et pour d'autres qui nous induisent à ce faire, nous avons ano-

1. Voir, pour l'explication de cette orthographe du nom d'Arc, notre premier volume, *Appendice III*, p. 496.

bli, nous anoblissons ladite Pucelle; Jacques d'Ay (d'Arc), son père; Isabelle, sa mère; Jacquemin et Jean d'Ay et Pierre Pierelo (Pierrelot), frères de la même Pucelle, et toute leur parenté et lignage, et leur postérité masculine et féminine, née ou à naître de légitime mariage... »

Suit l'énumération des privilèges attachés à ces lettres de noblesse, par exemple, celui de tenir fiefs et arrière-fiefs sans être obligés pour cela de payer aucune somme d'argent, soit à Charles VII, soit à ses successeurs; celui, pour les descendants mâles, d'être faits chevaliers par quelque chevalier que ce fût, même « *hors la faction de la guerre* », etc.<sup>1</sup>.

Dans les lettres ordinaires d'anoblissement, on fait observer que si l'anobli est de race plébéienne, il est pourtant de condition libre. Les lettres octroyées à Jeanne et aux siens s'écartent de cette formule et stipulent que, « fussent-ils d'une condition autre que la condition libre », ils n'en seraient pas moins assimilés aux autres personnes nobles du royaume, même à celles qui seraient issues de parents nobles<sup>2</sup>. On aurait tort cependant de penser que cette déclaration donne à entendre que la famille de la Pucelle était de condition servile.

Jeanne avait trop de délicatesse pour rester insensible à ce témoignage de l'affection et de la reconnaissance de son Roi. Mais elle ne se prévalut pas plus du rang auquel ces lettres l'élevaient, qu'elle ne s'était prévaluée des armoiries que lui avait octroyées Charles VII au mois de juin de cette même année. Ce qu'elle eût préféré à ces

1. *Procès*, t. V, pp. 150-153.

2. « Eisdem... aliorum nobilium nostri regni ex nobili stirpe procreatorum consortio aggregamus; non obstante quod ipsi... *forsan alterius quam liberæ conditionis existant.* » (*Ibid.*, p. 152.)

marques de distinction, c'était la liberté de prendre les armes contre les Anglais et de conduire les troupes royales à de nouvelles victoires. Il n'en fut pas ainsi : durant près de quatre mois, de décembre 1429 à fin mars 1430, elle dut mener le genre de vie pour lequel elle éprouvait la plus vive répugnance, une vie de repos et d'oisiveté.

Au sentiment pénible qui en résultait s'ajoutait la douleur autrement vive, l'angoisse autrement poignante que lui causait l'apathie de son Roi, et l'aveuglement avec lequel ses ministres et lui envisageaient la situation, comme s'il n'y avait plus d'ennemis à vaincre, de provinces à recouvrer. Jeanne, qui savait que la vie lui était mesurée, Jeanne, qui avait à cœur d'accomplir ce point capital de sa mission, l'expulsion des Anglais hors du royaume, et qui, en vertu de l'espoir enraciné au fond de toute nature humaine, comptait y réussir, Jeanne ron-geait ce frein doré que lui imposaient ceux qui étaient le plus intéressés à lui laisser sa liberté d'action et pleurait toutes les larmes de ses yeux. A Chinon, quand elle voyait le Dauphin livré à ses incurables hésitations, elle se retirait en son logis, nous apprend son page Louis de Coutes, et elle pleurait. A Mehun-sur-Yèvre, à Sully-sur-Loire, où il ne s'agissait plus d'hésitations mais de refus catégorique et formel, par quelles angoisses dut passer la libératrice d'Orléans, la victorieuse de Patay ! Les souffrances morales de la captivité de Rouen furent pour la Pucelle bien grandes : dans les quatre mois qui suivirent l'échec de La Charité, elle a peut-être souffert autant.

Ce n'est pas que Charles VII gênât la liberté de la jeune fille : il la laissait maîtresse d'aller où elle jugeait

bon, persuadé qu'elle aurait toujours à cœur les intérêts du royaume et de son souverain. Après sa visite du 25 décembre à Jargeau, dans les premiers jours de janvier 1430 (nouveau style), Jeanne vint à Bourges où la jeune reine, Marie d'Anjou, avait sa résidence. Les lettres d'anoblissement données en sa faveur « à Mehun-sur-Yèvre, au mois de décembre, l'an du Seigneur mil quatre cents vingt-neuf », ne furent enregistrées à Bourges que le 13 janvier en la Chambre des comptes du roi. Il est probable que, par déférence pour Charles VII, la Pucelle se trouvait à Bourges à l'occasion de cet enregistrement<sup>1</sup>.

Le dix-neuvième jour du même mois, Jeanne était au milieu de ses bons amis d'Orléans. Nous l'y rencontrons en la compagnie de maître Jehan Rabateau, son hôte de Poitiers, de maître Jehan de Velly et de monseigneur de Mortemar. Les magistrats de la ville firent à leur libératrice la réception la plus empressée. On lui donna, ainsi qu'à ceux de sa compagnie, deux repas dont le menu est consigné fidèlement dans les livres de comptes. Il se composait — pourquoi ne le dirions-nous pas? — « de six chapons, neuf perdrix, treize lapins et un faisan », lesquels furent servis aux personnages susdits, et, vraisemblablement, à ceux des magistrats qui représentaient à ce repas la cité orléanaise et en faisaient les honneurs<sup>2</sup>.

Est-ce à l'occasion de cette visite à ses amis d'Orléans ou d'une visite subséquente que la Pucelle prit à bail,

1. BERRIAT-SAINT-PRIX, *Jeanne d'Arc...*, p. 265.

2. Payé pour l'achat de ces victuailles « à Jehan Morchoasne, le XIX<sup>e</sup> jour de janvier : six livres douze sols quatre deniers parisis ». (*Procès*, t, V, p. 270.)

pour une soixantaine d'années, « un hostel que le Doyen et le Chapitre d'Orléans » avaient, lequel était « assis en la rue des Petits-Souliers », avec un certain Guillot de Guienne, pour caution?... Ce fut au moins dans les premiers jours de février, car l'acte de cession de ce bail, après la mort de Jeanne, est daté du xxviii<sup>e</sup> jour de février 1432 (nouveau style), et mentionne une période de cinquante-neuf années; ce qui suppose une année écoulée<sup>1</sup>. La jeune vierge aurait donc formé le projet de se fixer dans la cité qu'elle avait délivrée, si la Providence eût prolongé ses jours. Et, en vérité, Orléans était bien sa seconde patrie, et les habitants, qui firent si bon accueil à sa mère et à ses frères, l'eussent vue avec bonheur et fierté s'établir au milieu d'eux. Il en fut de ce rêve de Jeanne comme de ceux qui se rapportaient à la délivrance prochaine du royaume : ils s'évanouirent devant la triste réalité.

Quels furent les autres déplacements de la Pucelle jusqu'au mois de mars? On est réduit pour cette période à de simples conjectures<sup>2</sup>. Le 23 mars, nous la trouvons auprès du Roi, au château de Sully-sur-Loire. De ce jour et de ce lieu est datée la lettre qu'elle fit écrire aux Hussites de Bohême<sup>3</sup>, soit que le bruit public lui en eût

1. JULES DOINEL, *Note sur une maison de Jeanne d'Arc*, dans les *Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, t. XV, pp. 494-500. In-8°, Orléans, 1876.

2. D'après quelques auteurs, dans cet intervalle, la jeune Lorraine aurait résidé successivement à Bourges, Orléans, Chinon, Vierzon et Sully-sur-Loire. Elle aurait visité aussi la seigneurie des *Marches du Berry*, qui se trouve aujourd'hui dans la commune d'Orsennes, canton d'Aignrand, arrondissement de La Châtre. (P. LANÉRY D'ARC et LUCIEN JENY, *Jeanne d'Arc en Berry*, pp. 104-105; — BERRIAT-SAINT-PIRX, *Jeanne d'Arc...*) p. 265.)

3. Cette lettre a été publiée pour la première fois en 1834. (*Pro-*



appris les excès, soit que des personnages intéressés l'eussent priée d'intervenir. Dans cette lettre, son secrétaire lui faisait dire, entre autres choses :

« Moi, Jeanne la Pucelle, « j'ai connaissance de ceci :  
« d'hérétiques chrétiens vous êtes devenus des païens  
« aveugles et des Sarrasins; vous avez aboli la vraie  
« croyance et toute édification des serviteurs de Dieu;  
« vous travaillez à une révoltante superstition, vous la  
« défendez par le sang et la flamme; vous renversez les  
« saintes images, vous ruinez les saints édifices. Quelle  
« fureur insensée vous possède?... »

« Moi, Jeanne la Pucelle, je vous aurais depuis long-  
« temps visités avec mon bras vengeur, si la guerre  
« avec les Anglais ne m'avait toujours retenue ici. Si je  
« n'apprends bientôt votre amendement, votre rentrée  
« au sein de l'Église, je laisserai peut-être les Anglais et  
« me tournerai contre vous. Si vous rentrez dans le  
« sein de la croyance catholique, adressez-moi vos en-  
« voyés; je vous dirai ce que vous avez à faire. Mais si  
« vous vous endurez dans votre résistance,... atten-  
« dez-moi avec la plus grande puissance humaine et  
« divine pour vous payer en vous rendant la pareille.

« Donné à Sully, le 3 mars<sup>1</sup>. — PASQUEREL. »

En tête de la lettre se trouvaient les noms : JESUS,  
MARIA.

Ce qui ressort de ces lignes, c'est le zèle ardent de la Pucelle pour la foi catholique et son horreur de l'hérésie

*cès*, t. V, p. 156.) — L'original latin a été retrouvé aux archives de Vienne, dans les registres de la chancellerie de l'empereur Sigismond, en 1860. Il est signé « PASQUEREL ».

1. *Procès*, t. V, pp. 156-159; — WALLON, *Jeanne d'Arc*, t. I, p. 447.

et du schisme. Le langage qu'elle tient aux Hussites n'est pas assurément celui de la diplomatie et de la politique; il ne trahit aucunement l'intention de se mêler des affaires d'un pays étranger; il n'est pas exempt d'une certaine naïveté et d'une confiance en soi qu'on pourra trouver excessive. Ce qui s'y montre à découvert, c'est l'amour de la foi et de la sainte Église; c'est, comme nous l'avons dit ailleurs, le sentiment des dangers que l'esprit de division et les fauteurs d'hérésie faisaient courir à l'Europe chrétienne, de plus en plus menacée par les disciples du Coran.

On remarquera que le style de la lettre aux Hussites trahit des habitudes d'humaniste et un goût de rhétorique inconnus chez Jeanne. La Pucelle se sera contentée d'indiquer à Frère Pasquerel, son secrétaire habituel, le sens de la lettre. Le bon aumônier l'aura composée à sa façon et signée lui-même. Ne l'ayant pas dictée, Jeanne se sera dispensée de la signer<sup>1</sup>.

1. L'accent chrétien qui, malgré tout, respire dans cette lettre n'aurait pas dû échapper à un inquisiteur allemand tel que *Jean Nider*, prieur des Dominicains de Nuremberg, puis de Bâle. Au Concile de Bâle, en 1439, il donna lecture d'un opuscule intitulé *Formicarium*, sur les règles à suivre dans la répression de l'hérésie; en cet opuscule, il consacrait trois pages à Jeanne d'Arc. Il qualifie sa lettre aux Hussites de présomptueuse. « *Ad tantam præsumptionem venit Johanna ut Bohemis, ubi hæreticorum multitudo tunc fuit, minus intentare, per litteras.* — Jeanne en vint à un tel excès de présomption, qu'elle écrivait une lettre de menaces aux Bohèmes, dont un grand nombre en ce temps-là étaient hérétiques. » (*Procès*, t. IV, pp. 502-504.)

J. Nider donna ce titre de *Formicarium* à son traité parce que, au commencement de chaque chapitre, il note une ressemblance entre les sorciers hérétiques et les fourmis.

## V.

PROGRÈS DE LA CAUSE NATIONALE. — LETTRES DE LA  
PUCELLE AUX RÉMOIS. — SON DÉPART DE SULLY POUR  
L'ILE-DE-FRANCE.

Tandis que la Pucelle était mise par les conseillers du Roi dans l'impossibilité de combattre les Anglais, les défenseurs de la cause nationale ne laissaient point de repos à l'ennemi héréditaire.

Au lendemain de la tentative sur Paris, de hardis compagnons conduits par Ambroise de Loré, gouverneur de Lagny, et le capitaine limousin Jean Foucault partaient de Senlis et essayaient d'enlever par un coup de main la capitale de la Normandie. S'ils eussent réussi, le régent de France, duc de Bedford, qui s'y était rendu le 20 octobre, tombait en leur pouvoir<sup>1</sup>.

Cet acte audacieux ayant échoué, La Hire ne laissait pas de pousser des pointes jusqu'à Rouen et, à la tête de six cents combattants, s'emparait de Louviers (décembre 1429). En février suivant, il forçait Château-Gaillard<sup>2</sup>, où le sire de Barbazan était retenu prisonnier, et il délivrait celui que ses contemporains avaient nommé le « chevalier sans reproche<sup>3</sup> ». Quand on rom-

1. JEAN CHARTIER, t. I, pp. 114-115.

2. Château-Gaillard, la reine des forteresses de Normandie, à sept lieues de Rouen, sur des falaises abruptes qui commandaient la vallée de la Seine.

3. Arnald ou Arnaud Guilhem, seigneur de Barbazan en Bigorre, était parent du comte de Foix et cadet de Gascogne, comme Xaintrailles et La Hire. C'est une des plus nobles et brillantes figures militaires de ce temps. En le surnommant *le chevalier sans reproche*,

pit les barreaux de la cage de fer dans laquelle Barbazan était enfermé, il n'en voulut pas sortir. Il avait donné sa parole d'y demeurer; il entendait y rester fidèle. On dut courir après le gouverneur anglais de la place, sir Kiuston, qui vint l'en relever (24 février 1430, nouveau style<sup>1</sup>).

Dans la capitale et les provinces voisines, les circonstances semblaient favoriser la cause du Roi.

A Paris, le duc Philippe le Bon venait de débarrasser les habitants des six mille Picards qui y défendaient la cause anglo-bourguignonne : « Six mille fort larrons, comme il parut en toutes les maisons où ils furent logés<sup>2</sup>. » En quittant la capitale, Philippe les avait emmenés avec lui (17 octobre). L'hiver était rude, les vivres rares et chers. « Rien ne venait à Paris qui ne fût rançonné deux ou trois fois.<sup>3</sup> » Les Anglais ne se faisaient aucun scru-

ses compagnons d'armes reconnaissaient en lui le Bayard du quinzième siècle. Le jugement qu'il porta sur l'assassinat de Jean-sans-Peur fait connaître sa franchise et sa loyauté. Après la prise de Château-Gaillard, le roi Charles VII nomma Barbazan capitaine général et gouverneur des pays de Champagne, Brie et Laonnais. Il eut peu de rapports avec la Pucelle, si toutefois il en eut; ils étaient cependant dignes l'un de l'autre. Le nouveau gouverneur soumit plusieurs places et battit les Anglo-Bourguignons en plusieurs rencontres. Envoyé au secours de René d'Anjou, beau-frère du Roi, à qui Antoine de Vaudemont, neveu du duc de Lorraine, disputait ce duché, il trouva la mort dans la bataille de Bulgnéville (2 juillet 1431) que René perdit et où il fut fait prisonnier. On ensevelit le *chevalier sans reproche* à Vaucouleurs. Lorsque Charles VII fut rentré à Paris, il fit transporter ses restes à Saint-Denis, où ils reposèrent à côté de ceux de Du Guesclin.

1. HOLMES, *Chronicles of England*, t. II, pp. 1244-1245, édit. de 1577. Monstrelet et la *Chronique des Cordeliers* donnent de la délivrance de Barbazan une version différente. Le prisonnier se serait fait élargir à prix d'argent : chose à tout point de vue invraisemblable. (MONSTRELET, t. IV, pp. 350-351.)

2. *Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 248.

3. *Ibid.*, pp. 249-250.

pule d'arrêter les approvisionnements destinés aux habitants. Aux environs de Pâques (1430), un bateau chargé de denrées se rendait à destination de Paris; la garnison de Pontoise s'en empara sans autre forme de procès et s'en adjugea le contenu.

Avec un pareil état de choses, les Parisiens souffraient. Décidément ils ne gagnaient rien à l'occupation anglo-bourguignonne. Un complot se trama pour livrer la capitale au roi de France. A la tête de ce complot figurait un religieux carme, ancien prieur du couvent de Melun, nommé Pierre d'Allée. Déguisé en ouvrier, il allait et venait, servant d'intermédiaire entre les mécontents et les gens du Roi. Il fut découvert et mis à la torture (21 mars 1430, nouveau style). Sept des principaux conjurés furent décapités ou écartelés et leurs biens confisqués<sup>1</sup>.

Un second complot fut au moment de réussir. Des prisonniers de la Bastille avaient obtenu d'un de leurs camarades élargi qu'il essaierait d'ouvrir leurs cachots et de briser leurs liens. Il essaya et il réussit. Les prisonniers, rendus libres, étaient au moment de livrer la porte Saint-Antoine, lorsque le sire de l'Isle-Adam survint, se rendit maître des révoltés et les fit noyer sans autre forme de procès (avril-mai 1430)<sup>2</sup>.

Il en était de la capitale en cette année comme de la capitale en 1436, temps où le faux Bourgeois de Paris écrivait ces lignes peu engageantes :

« En vérité, oncques les Juifs qui furent menez en Chaldée ne furent pis menez que estoit le pouvre peuple

1. AUGUSTE LONGNON, *Paris sous la domination anglaise*, pp. 301-303.

2. *Journal d'un Bourgeois de Paris*, pp. 251-254.

de Paris; car nulle personne n'osoit yssir (sortir) hors de Paris sans congé, et nul n'osoit aller sur les murs sous peine de la hart : et si ne gaignoit le peuple, de quelque labeur que ce fust, denier. »

Et le chroniqueur anglo-mané ajoutait, emporté par la force de la vérité :

« Pour vray, les Anglois, de leur droiete nature, veulent toujours guerreer (guerroyer) leurs voisins sans cause; par quoy ils meurent tous mauusement, car adonc en estoit mort en France plus de LXXXVI mil <sup>1</sup>. »

Dans le voisinage de Paris, la cause nationale ne faisait pas moins de progrès. Sens, dont les portes étaient restées fermées devant Charles VII à son retour vers la Loire, venait de « se tourner français ».

Le 23 mars 1430 (n. st.), les « Arminalx entraient environ minuit dans Saint-Denis, tuèrent les gens qui faisaient le guet et grant foison des Picquars qui y étaient en garnison »; puis « laissèrent la ville et s'en allèrent atout (avec) leur pillage qui était grand <sup>2</sup> ».

« Le xxv<sup>e</sup> avril, lendemain de Saint-Marc, par force ou par trahison, ils gagnaient l'abbaye de Saint-Maur-des-Fossés, et partout leur venoit bien <sup>3</sup>. »

Les conventions arrêtées entre le duc de Bedford et le duc de Bourgogne avant leur séparation ne permettaient pas d'espérer le renouvellement de la trêve entre Philippe le Bon et Charles VII. Il fallait s'attendre à voir les hostilités recommencer. Les habitants de Reims, craignant d'être attaqués des premiers, écrivirent à Jeanne pour lui faire part de leurs alarmes. Jeanne leur

1. *Journal d'un Bourgeois de Paris*, pp. 319-320.

2. *Ibid.*, p. 251.

3. *Ibid.*, p. 258.

répondit par les deux lettres suivantes, l'une du 16, l'autre du 28 mars, dans lesquelles perce sa résolution d'en fuir au plus tôt avec l'inaction à laquelle on la condamnait. L'on y voit clairement qu'elle se considère comme étant toujours en faction de guerre.

« Très chiers et bien amés (*aimés*) et bien désirés à  
 « voir, leur dit-elle dans la première, Jehanne la Pucelle  
 « ay reçu vos lettres, faisant mencion que vous vous  
 « doutiez (*crainiez*) d'avoir le siège. Veuillez sçavoir  
 « que vous ne l'aurez point, si je les puis rencontrer  
 « bien brief; et si ainsi fut (*s'il advenait*) que je ne les  
 « rencontrasse (*point*), ni eux venissent (*vinssent*) de-  
 « vant vous, si (*alors*) vous, fermez vos portes, car je  
 « seray bien brief vers vous; et si eux y sont, je leur  
 « ferey chousier (*ferai chausser*) leurs esperous si a  
 « aste (*en telle hâte*) qu'ils ne sauront par où les pren-  
 « dre, et lever c'il y est (*lever le siège s'il y est*), si brief  
 « que ce sera bientost. Autre chose que (ceci) ne vous  
 « escriis pour le présent; mais que soyez toujours bons  
 « et loyals. Je prie à Dieu qu'il vous ait en sa garde.

« Escrit à Sully, le xvi<sup>e</sup> jour de mars.

« Je vous manderais encores aucunes (*quelques*) nou-  
 « velles de quoy vous seriez bien joyeux; mais je doute  
 « (*crains*) que les lettres ne fussent prises en chemin et  
 « que l'on ne vit lesdites nouvelles.

« Signé : JEHANNE. »

*Sur l'adresse* : « A mes très chiers et bons amis, gens  
 « d'église, bourgeois et autres habitants de la ville de  
 « Rains<sup>1</sup>. »

1. Archives législatives de la ville de Reims, 2<sup>e</sup> partie, t. I,



A quoi se rapportaient les nouvelles que Jeanne eût voulu communiquer à ses bons amis les Rémois? Probablement aux incidents qui venaient de se produire à Paris et qui révélaient chez ses habitants des dispositions favorables à la cause de Charles VII.

Dans la lettre du 28 mars, la Pucelle s'exprimait ainsi :

« Très chiers et bons amis, plese (*plaise*) vous savoir  
 « que je ay reçu vos lettres, lesquelles font mencion  
 « comment on a rapporté au Roy que dedans la bonne  
 « cité de Rains il (y) avoit moult de mauvais. Si veuillez  
 « savoir que c'est bien vray que on (le) luy a rapporté,  
 « voirement qu'il y en avoit beaucoup qui estoient d'une  
 « alliance, et qui devoient trahir la ville et mettre les  
 « Bourguignons dedans. Et depuis, le Roy a bien scieu  
 « le contraire, parce que vous lui en avez envoyé la cer-  
 « taineté, dont il est très content de vous, et croyez que  
 « vous estes bien en sa grace, et si vous aviez à besoin-  
 « gnier, il vous secourroit quant au regard du siège; et  
 « cognois bien que vous avez moult à souffrir pour la  
 « dureté que vous font ces traitres Bourguignons adver-  
 « saires : si vous en délivrera au plaisir (*en son bon*  
 « *plaisir*) Dieu bien brief, c'est assavoir le plus tost que  
 « faire se pourra. Si vous prie et requiers, très chiers  
 « amis, que vous guardiez bien laditte bonne cité pour  
 « le Roy, et que vous faciez très bon guet. Vous aurez  
 « bien tost de mes bonnes nouvelles plus à plain. Autre  
 « chose quant à présent ne vous rescris, fors que toute  
 « (la) Bretagne est française, et doit le duc envoyer au

p. 596. — Même remarque pour l'original de cette lettre que pour la lettre du 5 août. Il est en possession de la famille de Maleyssie.

« Roy III mille combatans paieez pour II mois. A Dieu  
« vous commant, qui soit garde de vous. Escript à  
« Sully le xxviii<sup>e</sup> de mars. »

*Sur l'adresse* : « A mes très chiers et bons amis les  
« gens d'église, eschevins, bourgeois et habitaus et 'mais-  
« tres de la bonne ville de Reyms <sup>1</sup>. »

Jeanne n'avait pas besoin des émotions que cette correspondance éveillait chez elle pour sentir douloureusement son inaction et son impuissance. Ces alarmes des habitants de Reims, ces nouvelles venues de la capitale et de la Bretagne, les bruits qui couraient de l'accord arrêté entre le Régent et le duc de Bourgogne pour recouvrer la Champagne et la Brie et accabler le roi de France<sup>2</sup>; d'autre part, la conscience de la mission qu'elle avait à remplir, la conviction que le pays ne demandait qu'à poursuivre l'œuvre de son affranchissement lui rendirent le fardeau intolérable. Ce qu'elle voyait depuis quatre mois, « sur le fait et la manière que le Roy et son conseil tenoient pour le recouvrement du royaume », ne lui laissait guère d'espoir. « Très malcontente de ce, sans le sceu du Roy ni prendre congé de lui », après avoir écrit sa seconde lettre aux Rémois, le lendemain, sinon le jour même, sous prétexte « d'aller en quelque esbat<sup>3</sup> », avec son écuyer Jean d'Aulon, son frère Pierre d'Arc, et une petite troupe d'hommes

1. *Procès*, t. V, pp. 161-162. — L'original de cette lettre-ci est perdu. J. Rogier l'avait eu en main et en avait fait la copie, qu'il inséra dans son *Recueil*. On la trouve aux *Archives de Reims*, Statuts, t. I, p. 596.

2. DE BARANTE, *Histoire des ducs de Bourgogne*, t. III, p. 372.

3. PERCEVAL DE CAGNY, *Procès*, t. IV, p. 32.

d'armes dévoués, elle prit la route de l'Île-de-France<sup>1</sup>.

1. PERCEVAL DE CAGNY, *loc. cit.* — M. de Barante (*Histoire des ducs de Bourgogne*, t. III, p. 370) semble dire que la Pucelle alla sur Paris, amenant des secours de la part de Charles VII, sinon envoyée par lui. A l'occasion de la découverte des complots ourdis par les Parisiens pour lui rendre la capitale, « le Roi, dit l'historien cité, envoya toutes ses forces vers Paris : la Pucelle s'y rendit aussi... Dès que Jeanne et les secours qu'elle amenait furent arrivés, tout commença à prospérer mieux encore pour les Français. »

Cette façon de présenter les choses nous paraît être en désaccord avec les faits et avec le témoignage formel du chroniqueur Perceval de Cagny.

---

## CHAPITRE XXVII.

### COMPIÈGNE.

#### SORTIE ET PRISE DE JEANNE D'ARC.

- I. *La Pucelle à Melun. — Épreuves que ses Voix lui annoncent. — L'enfant de Lagny. — Franquet d'Arras. — Irritation des Bourguignons. — Terreur des Anglais. — Édît à ce sujet. — Henri VI d'Angleterre à Rouen.*
- II. *Le duc de Bourgogne devant Gournay-sur-Aronde. — Siège de Choisy-sur-Aisne. — Jeanne à Compiègne. — Tentatives sur Pont-l'Évêque et sur Soissons. — Siège de Compiègne.*
- III. *La Pucelle dans Compiègne. — Sortie qu'elle exécute. — Elle est faite prisonnière. — Son entrevue avec le duc de Bourgogne. — Joie des Anglo-Bourguignons.*
- IV. *Deuil en France à la nouvelle de la prise de la Pucelle. — Ses envieux et détracteurs. — Ce qui avait été acquis au royaume en l'année 1429-1430.*

#### I.

LA PUCELLE A MELUN. — ÉPREUVES QUE SES VOIX LUI ANNONCENT. — L'ENFANT DE LAGNY. — FRANQUET D'ARRAS. — IRRITATION DES BOURGUIGNONS. — TERREUR DES ANGLAIS. — ÉDIT A CE SUJET. — HENRI VI D'ANGLETERRE A ROUEN.

Quelle route Jeanne suivit-elle pour se rendre du côté de Paris, quelles villes donnèrent l'hospitalité à sa petite troupe? On peut le conjecturer, mais aucun document ne

nous l'apprend. Voulut-elle revoir une fois encore ses chers Orléanais?... Les comptes de la ville nous ont instruits de la visite que la Libératrice fit en janvier à ses bons amis d'Orléans, et de la manière dont elle fut reçue : ces mêmes livres auraient dit sans doute quelque chose de son passage en mars ou avril, s'il avait eu lieu. Or, ils gardent le silence. Pour retrouver à coup sûr notre héroïne après son départ de Sully-sur-Loire, il faut nous transporter à Lagny-sur-Marne et à Melun.

A Lagny-sur-Marne, la Pucelle s'était rendue de Sully-sur-Loire « sans retourner pour ce que ceux du dedans y faisaient bonne guerre aux Anglais de Paris et ailleurs <sup>1</sup> ». Là s'étaient rencontrés, comme le remarque M. Pierre Champion, une véritable bande de partisans endurcis : Jean Foucaut, Alain Giron, Ambroise de Loré, Geoffroy de Saint-Belin, Poton de Xaintrailles, Rigaud de Fontaines, Jacques de Chabanne, Poton le Bourguignon et un Écossais, Hugli de Kennedy. Le fond de cette troupe était formé d'un contingent italien, sous la conduite de Barthélemy Barretta <sup>2</sup>. »

Mais à Melun, comment Jeanne s'y trouva-t-elle? Partie de Sully à la fin de mars et arrivée à Lagny « sans retourner », elle poussa maintes pointes vers les places anglo-bourguignonnes, avec les gens disposés à la suivre, et une de ces pointes la conduisit, dans la semaine de Pâques, c'est-à-dire entre le 17 et le 23 avril, sur les fossés de Melun, qui n'était pas encore redevenu

1. *Procès*, t. IV, pp. 32, 91.

2. PIERRE CHAMPION, *Guillaume Flavy, capitaine de Compiègne*, p. 38. — Même page, note 2, l'auteur identifie ce personnage et le bien-fondé de ce passage de la *Chronique de Tournai* : « Le roi, par autorisation de son conseil, envoya en leur aide He hommes italiens. » Ce Baretta resta en garnison à Compiègne pendant le siège.

français<sup>1</sup>. C'est là qu'une révélation formelle déchira le voile qui lui cachait son avenir. Ses saintes aimées lui découvrirent que, avant la Saint-Jean, elle serait faite prisonnière et tomberait dans les mains de ses ennemis. A cette révélation, la Pucelle fut saisie de stupeur. « Il faut qu'il en soit ainsi, ajoutèrent sainte Catherine et sainte Marguerite; prends tout en gré, Dieu te viendra en aide. »

La jeune vierge, s'abandonnant alors à la volonté de Dieu, répondit à ses protectrices :

— Obtenez-moi de Dieu qu'il m'épargne les ennuis d'une longue captivité; qu'il me fasse plutôt mourir de suite et qu'il me reçoive en son paradis.

Sainte Catherine et sainte Marguerite ne firent pas de réponse à cette demande.

Jeanne aurait bien voulu savoir le jour et l'heure où elle serait prise : plusieurs fois, elle pria ses Saintes de le lui dire. Sur ce point encore, elles se refusèrent à satisfaire sa curiosité<sup>2</sup>.

Malgré sa piété profonde et son désir de faire en tout la volonté divine, la jeune fille se sentit envahie par le découragement. Dans la campagne de l'Ile-de-France, ses *Voix* ne lui indiquant pas de plan à suivre, Jeanne s'était tenue sur la réserve. Depuis qu'elle sut par la révélation de Melun qu'elle serait prise, elle le fit encore davantage, « et elle s'en rapporta, dans la plupart des cas, aux capitaines du fait de la guerre : toutefois, elle ne leur dit pas qu'il lui avait été révélé qu'elle serait prise<sup>3</sup> ».

1. Il ne le redevint qu'en août suivant. (DE BEAUCOURT, *Histoire de Charles VII*, t. II, p. 39.)

2. *Procès*, t. I, pp. 114-116.

3. *Ibid.*, p. 147.

A partir de ce moment, sainte Catherine et sainte Marguerite ne cessèrent d'annoncer à la Pucelle la captivité qui lui était réservée.

Parmi les places de l'Ile-de-France, la Pucelle choisit Lagny-sur-Marne, « pour ce que ceux du dedans y faisaient bonne guerre aux Anglais de Paris et d'ailleurs<sup>1</sup> ».

Le sire Ambroise de Loré en avait été nommé capitaine par Charles VII. Lorsque Jeanne y arriva, il était absent, le duc d'Alençon l'ayant mandé pour mettre le château de Saint-Célerin en état de défense<sup>2</sup>. Son lieutenant, Jean Foucault, fit bon accueil à la jeune guerrière, décidé à la seconder de son mieux dès qu'il en aurait l'occasion.

Deux faits entre autres signalèrent la présence de Jeanne dans cette place : un fait considéré comme miraculeux, et un fait de guerre.

Il était né dans Lagny un enfant qui, pendant trois jours, ne donna pas signe de vie. C'était au mois de mai. On porta l'enfant à l'église, devant l'image de la Vierge, et les jeunes filles de la ville se mirent à prier pour lui. On avise Jeanne de cette démarche des jeunes filles et on lui demande de vouloir bien, elle aussi, venir prier Dieu et Notre-Dame pour ce petit enfant. Jeanne y consent de bon gré. Elle s'agenouille devant l'image de Notre-Dame et se met en prières. Or, voilà qu'après quelques instants, l'enfant donne signe de vie, il bâille par trois fois et les couleurs lui reviennent, car auparavant il était tout noir. On s'empresse de le baptiser, il meurt et est inhumé en terre sainte<sup>3</sup>.

1. PERCEVAL DE CAGNY, *op. cit.* p., 32.

2. JEAN CHARTIER, *Chronique de Charles VII*, ch. LX. Édit. de Vallet de Viriville.

3. *Procès*, t. I, p. 105.



Les juges de Rouen demandèrent à Jeanne si on n'attribuait pas cette quasi-résurrection à la vertu de sa prière. Jeanne se contenta de répondre qu'elle ne s'en enquerrait point<sup>1</sup>.

Après le fait réputé miraculeux, le fait de guerre.

Au moment où la Pucelle arrivait à Lagny, le pays était ravagé par une bande de routiers, au nombre de trois ou quatre cents, sous les ordres d'un chef fort redouté, nommé Franquet d'Arras, partisan du duc de Bourgogne. Jeanne résolut d'en avoir raison. Informée de son approche, elle prend une partie de la garnison de Lagny et, secondée par Jean Foncault, Geoffroy de Saint-Belin, Hugh de Kennedy, capitaine écossais, et autres braves gens, elle sort de la place et court sus aux ennemis. Ceux-ci, fidèles à leur tactique habituelle, mettent pied à terre et s'adossent contre une haie. Les Français les attaquent sans hésiter à deux reprises, et frappent dessus, à pied et à cheval. « Et y eut très dure et très âpre besogne, car les Français n'étaient guère plus que les Anglais. » A la troisième attaque, ceux-ci furent tous pris ou tués. La Pucelle et ses hardis compagnons rentrèrent dans Lagny avec les prisonniers<sup>2</sup>.

Parmi ces derniers se trouvait Franquet lui-même.

1. *Procès*, t. I, p. 106.

2. JEAN CHARTIER, *Procès*, t. IV, p. 91 ; — PERCEVAL DE CAGNY, *op. cit.*, p. 32.

Monstrelet et Georges Chastellain, *loc. infra cit.*, disent qu'après une première et seconde attaque infructueuses, « la Pucelle manda toutes les garnisons de Lagny et autres forteresses de là entour », pour avoir raison de la résistance de Franquet, « lesquelles y vinrent en grand nombre atout couleuvrines, arbalèstres et aultres habillemens de guerre, et reprinrent la tierce bataille encontre Franquet ». Ce qui est surprenant, c'est que J. Chartier et P. de Cagny, dans leur récit, ne nomment même pas Franquet.

Les Bourguignons vantaient son courage et le donnaient pour « un homme de vaillante conduite<sup>1</sup> ». Ils ne parlaient pas de sa rapacité et de sa cruauté.

La Pucelle se proposait de l'échanger contre un Parisien de sa compagnie tombé entre les mains des Anglais, qui tenait un hôtel à l'enseigne de l'Ours. De son côté, le bailli de Senlis et les juges de Lagny réclamaient la personne de Franquet pour le juger et faire un exemple. On informa Jeanne que le Parisien prisonnier était mort. Elle laissa alors la justice faire à Franquet son procès, lequel dura quinze jours. L'accusé avoua ses méfaits ; il « confessa être meurtrier, larron et traître » ; en conséquence de quoi il fut condamné et décapité.

Les Bourguignons furent extrêmement irrités de cette exécution. Ils conçurent contre la Pucelle une haine mortelle, l'accusant d'être la cause de la mort de ce vaillant homme<sup>2</sup>.

Chez les Anglais, il y eut surtout accroissement d'alarmes et d'inquiétude. L'échec de Paris n'avait pas dépouillé la libératrice d'Orléans du prestige que lui avaient valu, aux yeux des ennemis du royaume, les campagnes de la Loire, de Reims et de l'Ile-de-France. Capitaines et simples archers ne pouvaient se défendre d'une terreur superstitieuse lorsqu'il était question de combattre les troupes commandées par la Pucelle. A la seule pensée de l'avoir pour adversaire, les armes leur tombaient des mains. « Plusieurs affirmaient avec serment que, à la vue de son étendard, ou en entendant prononcer son

1. MONSTRELET, t. II, chap. LXXXIV ; t. IV, p. 384. — G. CHASTELLAIN, *op. cit.*, pp. 442-443.

2. *Procès*, t. I, p. 158 ; — MEYER, historien flamand, cité par E. Richer, *Histoire de la Pucelle*, livre I, f<sup>o</sup> 82.

nom, le courage leur manquait pour se défendre, la force pour bander leur arc et frapper les assaillants<sup>1</sup>. »

Déjà, l'année précédente, quelques jours après la levée du siège d'Orléans, le duc de Bedford recommandait aux capitaines des places maritimes de la Normandie d'arrêter au passage les hommes d'armes qui, saisis de frayeur, pour n'avoir pas à combattre la Pucelle, cherchaient à gagner l'Angleterre<sup>2</sup>.

Dans le cours de cette année, bon nombre de seigneurs et sujets anglais avaient pris l'engagement de passer d'Angleterre sur le continent, à une époque déterminée, pour guerroyer contre les ennemis de leur roi. Le moment venu, il s'en présenta si peu que les autorités anglaises reçurent l'ordre de rechercher les réfractaires et de les expédier sur le théâtre de la guerre, sous peine de dégradation et d'emprisonnement. Une proclamation royale chargea les magistrats de Londres de les mettre en demeure de s'exécuter, sous menace de confiscation de leurs armes et coursiers, et sous peine d'emprisonnement.

C'est un texte curieux que celui de cet édit qu'on trouve dans le grand ouvrage de Rymer, *Fœdera, conventiones*, etc... Il a pour titre :

« Proclamations à faire contre les capitaines et soldats retardataires que terrifient les enchantements de la Pucelle », et est ainsi conçu<sup>3</sup> :

« Le Roi aux magistrats de Londres, salut.

« Comme on nous a donné à entendre que beaucoup de capitaines et de soudoyers.

1. TH. BASIN, *Histoire de Charles VII*, livre II, chap. XI.

2. Pièce publiée en 1894 par M. Germain Lefèvre-Pontalis.

3. RYMER, *Fœdera, conventiones... et acta publica...*, t. IV, pars IV, p. 160. — Voir aux *Pièces justificatives*.

« Qui doivent nous accompagner dans notre présent voyage d'outre-mer.

« S'attardent et s'oublent dans la ville susdite, au grave préjudice de notre personne et sans respect pour Nous.

« Nous ordonnons que sur-le-champ, au vu des présentes, vous fassiez annoncer publiquement de notre part :

« Que tous et chacun de ces capitaines et soudoyers se hâtent et s'empressent de se rendre en toute célérité auprès de notre personne, à peine de perdre leurs chevaux et harnais, et d'être de leurs corps emprisonnés à notre volonté. »

Cependant, le Grand Conseil de Londres avait résolu d'envoyer le jeune roi Henri VI, alors âgé de huit ans, visiter son royaume de France. Le 23 avril 1430, il arrivait à Calais et descendait de sa nef, « environ dix heures du matin, le jour de Monseigneur Saint-Georges. Si fut monté sur un cheval et alla ouïr messe en l'église Saint-Nicolas. Si étaient avec lui le cardinal de Winchester, le duc d'York, le comte de Huntingdon, le comte de Warwick et plusieurs autres. Si y était aussi Maître Pierre Cauchon, évêque de Beauvais, qui avait été envoyé pour le quérir. Si fut mené atout sa puissance en la ville de Rouen où il fut longtemps<sup>1</sup>. »

Satisfaction était enfin donnée au duc de Bedford, qui ne se contentait pas de l'onction royale que son neveu avait reçue à Westminster, le 9 novembre de l'année précédente; il nourrissait l'espoir de le mener sacrer à Reims, même après les succès de la Pucelle. Il dut se

1. MONSTRELET, *Chronique*, livre II, chap. LXXXVIII; t. IV, p. 389.

résigner à le faire couronner à Paris, le 25 décembre 1431<sup>1</sup>.

Le 28 avril, on apprenait dans la capitale la nouvelle du débarquement du petit roi; en actions de grâces, un *Te Deum* solennel était chanté à Notre-Dame<sup>2</sup>.

## II.

LE DUC DE BOURGOGNE DEVANT GOURNAY-SUR-ARONDE. —  
SIÈGE DE CHOISY-SUR-AISNE. — JEANNE A COMPIÈGNE. —  
TENTATIVES SUR PONT-L'ÉVÊQUE ET SUR SOISSONS. — SIÈGE  
DE COMPIÈGNE.

Pendant que le cortège royal prenait la route de Rouen, le duc de Bourgogne, plus soucieux de ses intérêts propres que de ceux de son allié, songeait à frapper un grand coup et à prendre de force la place de Compiègne, qui avait osé refuser de se ranger sous son obéissance. Par sa situation sur l'Oise, entre la Picardie et le royaume, la possession de cette ville était pour Philippe, comme pour Charles VII, d'une extrême importance. A Charles VII, elle facilitait le moyen de surveiller et de réduire Paris; à Philippe, elle fournissait le libre accès de toute l'Ile-de-France. Mais avant de mettre son dessein à exécution, le duc de Bourgogne voulut s'assurer de deux places voisines, Gournay-sur-Aronde et Choisy-sur-Aisne. Gournay-sur-Aronde appartenait à Charles de Bourbon, comte de Clermont. Tristran de Magueliers, capitaine de la place, se sachant incapable de soutenir l'assaut,

1. LINGARD, *Histoire d'Angleterre*, t. VI, pp. 133-135; — RYMER, *op. cit.*; t. IV, p. 143.

2. *Journał d'un Bourgeois de Paris*, p. 254, note 1.

s'engagea à remettre les clefs au duc de Bourgogne le 1<sup>er</sup> août suivant, si le roi Charles ou ses lieutenants n'étaient pas venus à son secours.

Philippe le Bon profita du répit que ce traité lui procurait pour se porter au secours du château de Montagu, que le damoiseau de Commercy assiégeait. A cette nouvelle, le damoiseau abandonna son artillerie et se retira en toute hâte. Philippe se rendit alors (1<sup>er</sup> mai) à Noyon, où il passa huit jours. De Noyon, avec le comte de Suffolk, le comte d'Arondel et Jean de Luxembourg, il vint mettre le siège devant Choisy-sur-Aisne, où commandait Louis de Flavy, frère du capitaine de Compiègne<sup>1</sup>. Jeanne avait rayonné de Laguy-sur-Melun, Senlis, Crespy-en-Valois; on l'avait vue au château de Borenglise, non loin de Compiègne, lequel château dépendait de la paroisse d'Elincourt, qui avait pour patronne sainte Marguerite, une de ses célestes protectrices. Lorsqu'elle apprit le siège de Choisy-sur-Aisne, elle partit pour Compiègne, où elle arriva dans la soirée du 13 mai<sup>2</sup> et où l'archevêque de Reims, Regnault de Chartres, et le comte de Clermont se rendirent de leur côté.

La Pucelle, cette fois, « alla loger *rue de l'Étoile*, dans une maison qui a conservé longtemps le nom de *Maison de la Pucelle d'Orléans*. Le lendemain, les *Attournés* (magistrats municipaux) se rendirent auprès d'elle, et, après lui avoir adressé leurs félicitations, ils lui offrirent quatre pots de vin<sup>3</sup>. »

1. MONSTRELET, *Chronique*, liv. II, chap. LXXXII; t. IV, p. 378. — A. SOREL, *La prise de Jeanne d'Arc...*, p. 150.

2. *Procès*, t. IV, p. 32; t. V, p. 165. — A. SOREL, *op. cit.*, p. 144.

3. *Comptes de la ville de Compiègne...*, CC 13, folio 291. — A. SOREL, *La prise de Jeanne d'Arc...*, pp. 144-145. — DOM GILLESSON, *Antiquités de Compiègne*, t. V, p. 95, au lieu de quatre

Si les habitants de Compiègne témoignaient hautement leur affection à la jeune Lorraine, elle le leur rendait bien. Elle n'ignorait pas à quel point ils étaient dévoués à Charles VII. En août de l'année précédente, — nous en avons déjà dit un mot, — La Trémoille, qui s'était fait donner le titre de capitaine de la ville, aurait voulu, d'accord avec Regnault de Chartres, qu'on la cédât au duc de Bourgogne : en quoi ils ne se montraient guère loyaux Français. Les habitants opposèrent une résistance insurmontable. « Très humbles sujets du Roi, ils désiraient, dirent-ils au grand chancelier qui essayait de les persuader, le servir de corps et de biens. Plutôt que d'être livrés au duc de Bourgogne et exposés à sa merci, ils étaient décidés à périr eux et leurs enfants<sup>1</sup>. »

Devant cette réponse et cette résolution, Regnault de Chartres n'insista pas. La Trémoille se contenta de son titre de capitaine de Compiègne, Guillaume de Flavy en demeura capitaine de fait, et, au lieu de Compiègne, Pont-Sainte-Maxence fut remis au duc de Bourgogne<sup>2</sup>.

En se rendant à Compiègne, la Pucelle se proposait d'aviser aux moyens de secourir Choisy-sur-Aisne<sup>3</sup> et d'empêcher le duc Philippe de s'en emparer. On pouvait

pots, parle de « trois pintes de vin, présent qui estoit grand et de prix en ce temps, et qui fait voir l'estime que l'on faisoit de la valeur de cette vierge ».

La Société historique de Compiègne a inauguré récemment, en l'honneur de Jeanne d'Arc, deux plaques commémoratives : l'une, rue de l'Étoile, n° 20 ; l'autre, à l'emplacement de l'hôtel du Bœuf, où la Pucelle avait logé du 18 au 23 août 1429, après la soumission de la ville.

1. A. SOREL, *op. cit.*, pp. 157-158.

2. J. QUICHERAT, *Mémoire sur G. de Flavy, Procès*, t. V, pp. 174-175 ; — A. SOREL, *op. cit.*, pp. 157-158.

3. Aujourd'hui « Choisy-au-Bac ».



atteindre ce but de deux manières : l'une consistait à gêner le ravitaillement des troupes assiégeantes, en coupant leurs communications avec Noyon ; l'autre consistait à remonter au-dessus de Choisy jusqu'à l'Aisne, à traverser cette rivière, à redescendre sur Choisy et à prendre le duc de Bourgogne à revers. Jeanne essaya de ces deux manières l'une après l'autre. Malheureusement, aucune des deux ne lui réussit.

Pour assurer le ravitaillement des troupes assiégeantes et les communications avec Noyon, un corps anglais sous les ordres du seigneur de Montgomery s'était logé à Pont-l'Évêque<sup>1</sup>, à trois kilomètres de Noyon. Jeanne n'hésita pas à tenter de le déloger, secondée par Jacques de Chabanne, Poton de Xaintrailles et autres vaillants capitaines.

Au point du jour elle attaque, avec deux mille combattants, les lignes ennemies et les force. Heureusement pour les Anglais, les seigneurs Jean de Saveuse et Jean de Brimeu viennent de Noyon à leur secours. Les Français, devant un ennemi bien supérieur en nombre, sont obligés de regagner Compiègne<sup>2</sup>. Quelques jours après, Xaintrailles prenait sa revanche sur le sire de Brimeu. Il le rencontrait avec une compagnie de cent hommes d'armes et les faisait tous prisonniers<sup>3</sup>.

1. LEFÈVRE DE SAINT-REMY, *Procès*, t. IV, pp. 175, 438 ; t. V, p. 175.

2. MONSTRELET, *Chronique*, livre II, chap. LXXXIII ; t. IV, p. 383.

3. ID., *ibid.* — BERRI, *Procès*, t. IV, p. 49. — Berri place l'affaire de Xaintrailles, et conséquemment celle de Pont-l'Évêque, avant la pointe sur Soissons (*Procès*, t. IV, p. 49). M. Alexandre Sorel (*La prise de Jeanne d'Arc...*, pp. 151-155) met au contraire en première ligne la tentative sur Soissons. Monstrelet parle de l'affaire de Pont-l'Évêque, mais il ne dit rien de celle de Soissons. Lefèvre de Saint-

Restait à tenter de passer l'Aisne et de prendre les Bourguignons à revers. Mais comment passer la rivière? Les assiégés avaient eux-mêmes détruit le pont de Choisy. Il fallait donc remonter jusqu'à Soissons, le seul point où le passage pût s'opérer. C'est le parti auquel la Pucelle s'arrêta de concert avec l'archevêque Regnault de Chartres et le comte de Clermont, qu'elle avait retrouvés à Compiègne. Le 18 mai, on se mettait en marche avec les troupes dont on disposait. A Soissons commandait un écuyer de Picardie nommé Guichard Bournel. Le comte de Vendôme, sachant que Bournel tenait son commandement du comte de Clermont, comptait sur la fidélité du capitaine. En réalité, Bournel s'était vendu au duc Philippe<sup>1</sup>. Il ne laissa pas la petite armée entrer et se loger dans la ville : elle dut passer la nuit dans les champs. Bournel ne permit l'accès de Soissons qu'à l'archevêque de Reims, « à la Pucelle, au comte de Vendôme et à petite compagnie ». Ne pouvant traverser l'Aisne et prendre la route de Choisy, les Français se dispersèrent : les uns passèrent la Seine et la Marne, afin de trouver de quoi vivre; d'autres, les grands seigneurs principalement, retournèrent vers Senlis; quant

Remi n'en parle pas davantage. (*Procès*, t. IV, pp. 397-399 et 437, 438.) Berri donne beaucoup plus de détails sur l'affaire de Soissons que nous n'en avons sur celle de Pont-l'Évêque. Il mentionne surtout la dispersion des troupes et des capitaines après leur insuccès : preuve manifeste, à notre avis, de l'antériorité de l'affaire de Pont-l'Évêque.

Voir, sur cette affaire de Soissons, l'opuscule de M. Félix Brun : *Jeanne d'Arc et le capitaine de Soissons en 1430*, brochure de 44 pages in-8°. Soissons, 1904.

1. M. Pierre Champion a retrouvé aux archives du Nord la pièce comptable établissant la somme touchée par Bournel pour prix de sa trahison. *V. Guillaume de Flavy*, p. 286.

à Jeanne, elle regagna Compiègne d'abord<sup>1</sup>, puis Crespy-en-Valois.

A peine les Français étaient-ils partis que le capitaine de Soissons livrait la ville à Jean de Luxembourg et qu'il allait rejoindre Philippe<sup>2</sup>. Choisy, ne pouvant être secourue, avait capitulé le 16 mai. Le duc de Bourgogne ordonna qu'elle fût rasée. Alors, libre de ses mouvements, il transporta son camp près du fort de Coudun, à une lieue de Compiègne, et, secondé par les comtes d'Aronel et de Staffort, il en commença le siège<sup>3</sup>.

Le 22 mai, Jeanne était à Crespy<sup>4</sup> avec trois ou quatre cents hommes, quand un messager vint lui apprendre ce qui se passait.

— Allons à Compiègne, dit-elle aussitôt.

— Y pensez-vous? lui fut-il répondu; voyez combien nous sommes.

— C'est bien peu de monde, ajoutait-on, pour traverser les lignes ennemies.

— C'est bien assez, dit-elle; je veux aller voir mes bons amis de Compiègne; par mon martin, je les verrai tout à l'heure<sup>5</sup>.

1. Par la rive gauche de l'Aisne, d'après M. F. Brun, *op. cit.*, p. 11, note 1.

2. BERRI, pp. 49-50, *op. cit.*

3. MONSTRELET, *loc. cit.*, p. 383; — PERCEVAL DE CAGNY, *Procès*, t. IV, p. 32; — BERRI, *loc. cit.*

Staffort (Humphrey, comte de) était connétable de France pour le roi d'Angleterre.

Le comte d'Aronel commandait, avec Talbot, les Anglais à la bataille où fut pris le Berger du Gévaudan, par qui Regnault de Chartres avait voulu remplacer la Pucelle. (*Procès*, t. V, pp. 171-173.) Cette bataille fut livrée au commencement d'août 1431. Poton de Xaintrailles y fut fait prisonnier.

4. *Procès*, t. I, p. 114.

5. PERCEVAL DE CAGNY, *op. cit.*, p. 33.

Le lendemain, 23 mai, au soleil levant, elle avait exécuté son dessein et entraît par la forêt dans la ville<sup>1</sup>.

Nous le disions tout à l'heure, les Saintes aimées de Jeanne ne lui laissaient pas ignorer que des jours d'épreuve allaient commencer pour elle. A Compiègne même, quelques jours auparavant, de sombres pressentiments l'avaient envahie. Elle se rendit à l'église Saint-Jacques, y communia et y fit ses dévotions. Il y avait en ce moment beaucoup de monde dans la nef, des femmes, des enfants au nombre de plus de « six-vingt » (cent vingt), et des gens du peuple, entre autres les deux témoins qui plus tard racontèrent le fait. A la vue de cette foule et sous le coup de l'émotion qu'elle éprouvait, Jeanne se mit à pleurer à chaudes larmes ; puis, s'adossant contre un pilier et regardant ces bonnes gens, elle leur dit :

« Mes bons amis, mes chers petits enfants, on m'a vendue et trahie. Bientôt je serai livrée à la mort. Priez Dieu pour moi, car je ne pourrai plus servir le Roi ni le royaume de France. »

Alain Bouchard, l'auteur de ce récit, ajoute : « Ces paroles, je les ai ouïes à Compiègne l'an 1488, au mois de juillet, de la bouche de deux vieux et anciens hommes de la ville de Compiègne, qui disaient avoir été présents lorsque la Pucelle les prononça<sup>2</sup>. »

Toutefois, lorsqu'elle se chargea de la sortie dont elle

1. PERCEVAL DE CAGNY, *op. cit.*, pp. 33. — D'après la *Chronique de Tournai*, pp. 415-416, Jeanne aurait amené avec elle à Compiègne un corps de deux cents volontaires italiens qui auraient pris part à la sortie du 23 mai.

2. ALAIN BOUCHARD, *Grandes Annales de Bretagne*, dans *La Libératrice* du R. P. Ayroles, pp. 289-290. — *Miroir des femmes vertueuses; Procès*, t. IV, p. 272.

fut victime, la jeune Lorraine ignorait ce qui devait en résulter. Ses *Voix* l'avaient laissée libre.

« Si j'avais su que je dusse être prise, disait-elle, je n'y serais point allée; à moins que mes *Voix* ne me l'eussent expressément commandé; et alors j'y serais allée, quoi qu'il dût advenir<sup>1</sup>. »

Sans doute, elle pensait à la catastrophe prochaine, lorsque s'entretenant avec frère Pasquerel, son aumônier, elle lui disait :

« Je voudrais bien que, lorsque j'aurai quitté ce monde, notre seigneur le Roi fonde des chapelles où il sera fait des prières pour le salut de tous ceux qui seront trépassés pour la défense du royaume<sup>2</sup>. »

### III.

LA PUCELLE DANS COMPIÈGNE. — SORTIE QU'ELLE EXÉCUTE.  
— ELLE EST FAITE PRISONNIÈRE. — ENTREVUE DE LA  
CAPTIVE AVEC LE DUC PHILIPPE. — JOIE DES ANGLO-  
BOURGUIGNONS.

Compiègne était assiégée par les Anglo-Bourguignons, mais non investie<sup>3</sup>.

Cette place, qu'un roi de France appelait « clef de France et chambre royale, faisant frontière du pays de Picardie<sup>4</sup> », occupait une position stratégique importante, un peu au-dessous du confluent de l'Oise, de

1. *Procès*, t. I, pp. 115-116.

2. *Ibid.*, t. III, p. 112.

3. BERRI, *Procès*, t. IV, p. 50. — L'armée assiégeante comptait de cinq à six mille combattants. (A. SOREL, *op. cit.*, p. 267.)

4. François I<sup>er</sup>, acte du 7 juillet 1525. Voir A. SOREL, *op. cit.*, p. 1.

l'Aisne et de l'Aroude<sup>1</sup>. Elle s'élevait sur la rive orientale de l'Oise, dominant la rivière et une prairie large d'environ deux kilomètres qui se développait sur la rive occidentale jusqu'à la côte abrupte de Margny. « En amont de la ville, cette côte forme coude brusquement et ce coude dissimule Clairoin et Coudun. En aval, elle s'abaisse, et le long de la rivière on voyait se déployer la prairie basse de Venette. Protégée par la rivière, Compiègne était mise en communication avec la rive droite par un pont de pierre et une chaussée qui, partant du pont, se dirigeait vers la Picardie. Un boulevard en bois formant tête de pont, avec pont-levis, assurait l'accès de cette chaussée et de la rive droite<sup>2</sup>. »

C'est sur cette rive que les assiégeants avaient pris position. D'après Monstrelet, qui était avec le duc de Bourgogne, Baudot de Noyelle, en avant, sur la falaise de Margny, formait un petit poste isolé. A Venette, à deux kilomètres sud-ouest, au bout de la prairie, étaient campés Montgomery et ses Anglais, Jean de Luxembourg et ses Picards occupaient Clairoix, à quatre kilomètres, et à Coudun, masquées par les plis du terrain, les troupes du duc de Bourgogne<sup>3</sup>.

Le capitaine qui commandait à Compiègne et qui devait en diriger la défense était Guillaume de Flavy. Quoique jeune encore, — il était né à Compiègne même vers 1398, — il jouissait d'une réputation méritée de vaillance. « Il avait figuré avec éclat parmi les défenseurs de la

1. Cf. ÉLISÉE RECLUS, *Nouvelle géographie universelle*, t. II, La France, pp. 763-764. Grand in-8°, Paris, 1885.

2. PIERRE CHAMPION, *Guillaume Flavy*, p. 43. — GEORGES CHASTELLAIN, *Chronique*, t. II, liv. II, pp. 46-50. Édition Kervyn de Lettenhove.

3. PIERRE CHAMPION, *op. et loc. cit.*

Meuse. Forcé, en 1428, de rendre la place de Beaumont, il renonça aux armes<sup>1</sup>. » Mais, l'année suivante, l'inaction lui pesant et nullement désireux de demeurer dans l'ombre, il se fit élire capitaine de Compiègne par les habitants. Le siège commencé, Flavy opposa durant près de six mois aux assiégeants une résistance opiniâtre. Les contemporains sont unanimes à reconnaître son courage. Ils paraissent l'être tout autant à contester sa loyauté et à nier sa moralité.

Le jour même de l'entrée de Jeanne à Compiègne, Guillaume de Flavy résolut de tenter une sortie et obtint de la Pucelle qu'elle la dirigerait elle-même<sup>2</sup>. Il s'agissait d'attaquer brusquement, sur le soir, la position de Margny occupée par les Bourguignons, en face le boulevard qui protégeait le pont de Compiègne, et, après s'en être emparé, de s'y établir fortement, sauf à se porter, si le temps le permettait, sur Clairoix, où se trouvaient les hommes d'armes de Jean de Luxembourg.

Pendant que la Pucelle combattait hors de la ville, le gouverneur la seconderait par l'artillerie des remparts; il tiendrait sur l'Oise des bateaux prêts pour recevoir les combattants en cas de retraite, et il prendrait tous autres moyens de les protéger<sup>3</sup>.

Vers cinq heures de l'après-midi, Jeanne, armée de

1. J. QUICHERAT, *Ap rçus nouveaux sur l'histoire de Jeanne d'Arc*, p. 82; — A. SOREL, *op. cit.*, ch. XIII, pp. 288 et suiv.

2. *Procès*, t. I, pp. 115, 116. — Est-ce la Pucelle qui voulut faire cette sortie...? Ce n'est pas probable, vu la résolution qu'elle avait prise, depuis Reims, de s'en rapporter aux capitaines pour les choses de la guerre. Ce serait alors Flavy qui l'aurait décidée.

3. « Interrogée si, quand elle fut venue à Compiègne, elle fut plusieurs journées avant qu'elle fit aucune saillie (sortie), Jeanne répond qu'elle vint à l'heure secrète du matin et entra en la ville, sans que



pied en cap « et parée sur son harnais d'une huque (casaque) de riche drap d'or vermeil », s'avance à la tête de sa compagnie d'hommes d'armes<sup>1</sup> et « sur un coursier moult bel et moult fier, son étendard haut levé et flottant au souffle du vent<sup>2</sup> ». Elle va droit à Margny et, sans leur laisser le temps de se reconnaître, attaque les adversaires, les culbute et s'apprête à poursuivre ses avantages, lorsque Jean de Luxembourg et le seigneur de Créqui, arrivant près du terrain du combat, mandent en toute hâte les troupes de Clairoix qui chargent les gens de la Pucelle. Et l'on ne tarda guère, car « les Bourguignons avaient préparé du côté de Clairoix une forte embuscade<sup>3</sup> ».

D'autre part, les Anglais de Venette, voyant que l'on se bat, remontent les bords de l'Oise et menacent de couper la retraite des Français. Jeanne a beau revenir à la charge; le flot des assaillants l'oblige à reculer<sup>4</sup>. « Par deux fois, elle avait ramené les gens du comte de Luxem-

ses ennemis le sussent guères; du moins elle le pense. Et ce jour même, sur le soir, fit la saillie dont elle fut prise. »

Le juge demandant si, « quand elle fit cette saillie, elle avait eu *voür* de partir et de faire cette saillie », Jeanne répond « que ce jour ne sut point sa prise et n'ent autre commandement de yssir (sortir) ». (*Procès*, t. I, pp. 114-116.)

1. Le registre des Comptes de Compiègne pour 1429-30, à l'article : « Frais de la dépense faite pour la nourriture de la compagnie de la Pucelle qui avait combattu avec elle », nous apprend qu'on « y comptait 32 hommes d'armes, produisant un effectif d'au moins 100 cavaliers, plus 2 trompettes à cheval, et, en fait de fantassins, 48 arbalétriers et 20 hommes, armés les uns de l'arc, les autres du grand bouclier qu'on appelait targe. Le lieutenant de Jeanne, Barthélemy Barrette, la commandait ». (*Revue historique*, t. IV, pp. 67-68; — *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XXIV, p. 487.)

2. GEORGES CHASTELLAIN, *op. et loc. cit.*

3. *Procès*, t. IV, pp. 33-34 et 344.

4. MONSTRELET, *Chronique*, liv. II, chap. LXXXVI; t. IV, pp. 386-389.

bourg jusqu'au logis des Bourguignons, et une troisième fois jusqu'à mi-chemin<sup>1</sup>. » Mais la panique à la fin gagne ses gens et ils ne songent qu'à sauver leur vie.

— Retournez vers la ville, lui crient-ils épouvantés, ou, vous et nous, sommes perdus.

— Taisez-vous, répond la courageuse jeune fille ; il ne tient qu'à vous qu'ils soient déconfits. Ne pensez qu'à frapper sur eux<sup>2</sup>.

Ce n'est point à elle que Jeanne pense, c'est aux braves gens qui combattent à ses côtés. Tout en opérant sa retraite, « passant nature de femme, elle mettait beaucoup de peine à sauver sa compagnie, demeurant derrière », faisant constamment face à l'ennemi, « comme chef et comme la plus vaillante du troupeau<sup>3</sup> ». En dépit de ses efforts, « ses gens ne la veulent croire et, à force, la firent retourner droit au pont<sup>4</sup> ». Mais c'était trop tard : les ennemis avaient envahi tous les abords du boulevard et du pont ; il ne lui est plus possible de gagner la rivière et de rentrer dans Compiègne, soit par les bateaux, soit par le pont même. Par surcroît de malheur, Guillaume de Flavy, « voyant les Bourguignons et les Anglais prêts d'entrer sur son pont<sup>5</sup> », ordonne d'abaisser la herse et de relever le pont-levis. Acculée dans l'angle formé par le flanc du boulevard<sup>6</sup> et le talus de

1. *Procès*, t. I, pp. 116-117.

2. GEORGES CHASTELLAIN, *op. et loc. cit.*

3. *Id.*, *ibid.*; — LEFÈVRE DE SAINT-REMY, *Procès*, t. IV, p. 439.

4. PERCEVAL DE CAGNY, *Procès*, t. IV, p. 34.

5. *Id.*, *ibid.*

6. « Il a été facile de déterminer à quelques mètres près, dit M. A. Sorel, l'endroit où Jeanne a été prise. C'est au fond de la cour de l'immeuble qui porte aujourd'hui le n<sup>o</sup> 4 du Marché aux fourra-

la chaussée, Jeanne voit les hommes de sa compagnie tomber sous les coups des assaillants et n'a bientôt plus que quelques défenseurs autour d'elle. Son étendard échappe de ses mains et tombe à terre.

— Rendez-vous à moi, rendez-vous à moi, lui crie chacun des ennemis qui sont près d'elle. Donnez-moi votre foi.

— Ma foi, je l'ai donnée à un autre, répond Jeanne ; je tiendrai mon serment<sup>1</sup>.

Un archer du bâtard de Wandonne la tire alors violemment par sa casaque de drap d'or, la renverse de cheval et « la tire toute plate à terre ». Les Français qui sont près d'elle s'efforcent en vain de l'y faire remonter. Le bâtard de Wandonne<sup>2</sup> s'avance à ce moment et presse la guerrière de se rendre à lui : elle y consent, parce qu'il se dit gentilhomme. « Plus joyeux que s'il eût eu un roi entre ses mains, il emmena aussitôt sa captive à Margny et l'y garda jusqu'en la fin de la besogne<sup>3</sup>. » Le frère de la Pucelle, Pierre d'Arc, Poton le

ges, et où s'exploita pendant deux siècles et demi l'Hôtel de la Pucelle d'Orléans. »

On retrouve aussi la trace du boulevard dont Jeanne cherchait à gagner la pointe, lorsqu'elle fut entourée de toutes parts. (A. SOREL, *Jeanne d'Arc prise devant Compiègne*, pp. 195-196.)

1. PERCEVAL DE CAGNY, *op. cit.*, p. 34.

2. Lionel de Wandonne était au service de Jean de Luxembourg, qui le traitait en frère d'armes. Nous avons rappelé ailleurs le récit donné par Monstrelet d'un combat en champ clos que se livrèrent à Arras, en 1423, cet ami de Jean de Luxembourg et Poton de Xaintrailles.

J. Quicherat, dans l'édition des deux Procès, orthographie *Wandonne* et *Wendonne* (t. 1, p. 13), d'après les titres du temps. Dans les *Aperçus nouveaux*, p. 89, il orthographie *Wandomme*. Aujourd'hui, Wandomme est un bourg du Pas-de-Calais.

3. GEORGES CHASTELLAIN, *op. et loc. cit.*

Bourguignon, frère de Jean d'Aulon, Jean d'Aulon lui-même et les braves gens qui avaient combattu avec elle jusqu'à la fin partagèrent son sort et demeurèrent prisonniers<sup>1</sup>.

Hors d'eux-mêmes, les Anglais ne pouvaient croire à cette fortune. « Nous l'avons! s'écriaient-ils transportés; nous l'avons! » Ils eussent été moins contents s'ils eussent pris « cinq cents combattants, car ils ne redoutaient nul capitaine comme ycelle Pucelle<sup>2</sup> ».

Ainsi advint-il le 23 mai 1430, vers six heures du

1. MONSTRELET, *op. cit.*, p. 388. — D'après le *Bourgeois de Paris*, il y aurait eu en cette affaire quatre cents Français tués ou noyés. (*Journal*, p. 255.) C'est probablement une exagération.

« Et n'eust esté les petits basteaus convertz, garnis d'archers et arbestriers, rangés au bord de la rivière, où la plupart des gens de pied furent recueillis, les ennemis eussent occupé les barrières et mis la ville en dangier. » (*Procès*, t. V, p. 177, *Mémoire sur G. de Flavy*.)

Poton, que Monstrelet qualifie de *Bourguignon*, était non le fameux Xaintrailles qui n'était pas avec Jeanne à Compiègne, mais le frère de Jean d'Aulon, le « maistre d'hôtel » de la Pucelle. Pontus Heuterus le dit expressément : « Jeanne, raconte-t-il, fut prise *cum Potone, æconomici sui fratre*. » (Cf. RICHER, *Histoire de la Pucelle*, liv. IV, fol. 168 verso et 169 verso.)

Le frère de Jeanne fut « contraint de vendre les héritages de sa femme pour payer sa rançon au bastard de Vergy qui le tenoit prisonnier. » Pour le dédommager, au moins partiellement, le duc d'Orléans (28 juillet 1448) lui accorda la jouissance de l'île-aux-Bœufs, près Orléans. (*Procès*, t. V, pp. 210, 213-214.)

2. MONSTRELET, *loc. cit.*; — LEFÈVRE DE SAINT-REMY, p. 439.

« Sa prise fut un triomphe pour les Anglais : ils crurent, en la prenant, avoir enchaîné la bonne fortune du Roy Charles. On chanta le *Te Deum* à Paris, en actions de grâces. » (DOM CALMET, *Histoire de Lorraine*, t. II, col. 700.)

William Worcester, protégé de Falstolf, qui l'avait fait élever à l'Université d'Oxford, annonce en ces termes la prise de Jeanne : « En cette année, le xxii<sup>e</sup> jour de mai, une femme, appelée *Pucelle de Dieu*, fut prise par les Anglais devant la ville de Compiègne. » (*Procès*, t. IV, p. 475.)

soir, un peu plus d'un an après la levée du siège d'Orléans.

Quelques instants après que Jeanne eut été prise, le duc de Bourgogne arrivait de Coudun avec des troupes fraîches sur le lieu du combat. On l'informa de la bonne fortune qui était survenue. Le duc se rendit au logis où la jeune Lorraine était gardée, et il eut avec elle un entretien demeuré secret<sup>1</sup>. Le chroniqueur Enguerran de Monstrelet assista à cet entretien ; mais il déclare n'en avoir gardé aucun souvenir. « Et parla le dit duc à elle aucunes paroles dont je ne suis mie bien recors, jà sois que (*quoique*) j'y étois présent. » Peut-être la vaillante Française reprocha-t-elle à ce prince français, en termes indignés, son alliance avec les ennemis de la patrie. Peut-être est-ce le souvenir du langage que lui tint Jeanne qui décida Philippe le Bon, en 1435, à se réconcilier avec Charles VII et à lui dire enfin : « Sire, vos ennemis seront mes ennemis ! »

Pour le moment, Philippe le Bon, tout à la joie de ce succès inespéré, envoya de nombreux courriers aux villes dévouées à la cause anglaise. Nous vous mandons « cette chose, écrivait-il le soir même de ce vingt-troisième jour de mai aux habitants de Saint-Quentin, espérant que vous en aurez joie, confort et consolation, et en rendrez grâces et louanges à notre Créateur, qui tout voit et connaît<sup>2</sup> ».

1. Pie II, en ses Mémoires (*Procès*, t. IV, p. 517), et l'évêque d'Arras, Jean Joulfroy, prélat dévoué au duc de Bourgogne, dans un discours latin à sa louange, nient que cet entretien ait eu lieu. J. Quicherat ne récuse pas absolument ces témoignages (*Revue historique*, t. XIX, 1882, pp. 65-66) et cherche à les expliquer.

2. *Procès*, t. V, p. 166.

On lit la date du 23 mai au bas de cette lettre. « Escrypt à Codun

Le duc manda la même nouvelle au duc de Bretagne : un messenger spécial, nommé Lorraine (?), la lui apporta avec des lettres de Philippe<sup>1</sup>.

## IV.

DEUIL EN FRANCE A LA NOUVELLE DE LA PRISE DE LA PUCELLE.  
— SES ENVIEUX ET DÉTRACTEURS. — CE QUI AVAIT ÉTÉ  
ACQUIS AU ROYAUME EN L'ANNÉE 1429-1430.

Lorsque la nouvelle de la malheureuse sortie de Compiègne et de la captivité de Jeanne d'Arc se répandit dans le royaume, il y eut une sorte de stupeur. Le premier mouvement des sujets de Charles VII fut de n'y pas ajouter foi. C'était une invention de ses ennemis, disait-on, l'on ne tarderait pas à apprendre le contraire. Non, il n'était pas possible que la Pucelle, si vaillante, si avisée, si experte au fait de la guerre, eût succombé sous les efforts de ses adversaires et fût demeurée entre leurs mains<sup>2</sup>. La triste nouvelle s'étant confirmée, il se

(Coudun), emprès Compiègne le xxiii<sup>e</sup> jour de may. » Quicherat accepte cette date sans hésiter (*Aperçus nouveaux*, p. 95). — M. Wallon (*Jeanne d'Arc*, p. 451) adopte la date du 24, vigile de l'Ascension. Il invoque, entre autres témoignages, ceux de Perceval de Cagny et de Monstrelet. — La date du 23 mai, l'avant-veille de l'Ascension, paraît aujourd'hui la plus généralement adoptée (Voir sur ce sujet A. SOREL, *Jeanne d'Arc prise devant Compiègne*, pp. 214-219).

1. *Procès*, t. V, p. 258.

2. A Constantinople, en 1433, on ne croyait pas encore à la prise de la Pucelle. « Il semblait aux Grecs que c'était une chose impossible. » Un gentilhomme aquitain au service du duc de Bourgogne, Bertrandon de la Broquière, leur dit « la vérité, tout ainsi que la chose avait été : de quoi ils furent bien émerveillés ». (*Procès*, t. IV, p. 532.)

produisit alors un deuil véritable. A Orléans, la ville de Jeanne, sa seconde patrie, à Blois, la consternation fut inexprimable. A Tours, l'on ordonna une procession générale à laquelle assistèrent les chanoines de la cathédrale, le clergé séculier et régulier, tous nu-pieds, et dans laquelle on portait les reliques de saint Martin, le protecteur du royaume, au chant du *Miserere*. A Embrun, l'archevêque Jacques Gelu ordonna des prières publiques pour la délivrance de l'infortunée captive.

Mais si la Pucelle avait des admirateurs, elle avait aussi des détracteurs, des ennemis et des jaloux. Ses admirateurs, c'étaient les capitaines et seigneurs dont les Chroniques de l'époque et les Enquêtes de la réhabilitation nous ont transmis les noms; c'était avec eux bon nombre de chevaliers demeurés inconnus et d'hommes d'armes; en dehors de la cour et de l'armée, c'était tout le peuple de France. Ses détracteurs et jaloux étaient peut-être en petit nombre; mais plusieurs occupaient de hautes situations: tels le chancelier du royaume, Regnault de Chartres, et le ministre favori, le sire de La Trémoille; à ces personnages s'en joignaient de plus obscurs, conseillers royaux, magistrats, chefs de guerre. Réunis, ils formaient une opposition compacte, dissimulant ses visées, poursuivant son œuvre par des voies souterraines et d'autant plus redoutables.

Quand on songe que La Trémoille a toujours pris ombrage de l'intervention et des desseins de Jeanne d'Arc, quand on rapproche de cette donnée le fait que Guillaume de Flavy était son lieutenant à Compiègne, on se rend compte de l'accusation formidable de trahison qui pèse sur la mémoire de ce capitaine. Les affirmations



du fait même de la trahison ne manquent pas ; ce qui fait défaut, c'est le document, la preuve matérielle.

Y a-t-il eu marché ? De graves auteurs ne le pensent pas. Flavy a repoussé les avances du duc Philippe qui lui promettait « des monceaux d'or et un beau mariage avec une riche héritière de ses domaines », s'il consentait à lui livrer Compiègne. Le capitaine « répondit noblement que la ville n'était pas à lui mais, au Roi<sup>1</sup> ».

S'il n'y a pas eu marché, et s'il y a lieu de repousser les accusations de ce genre dirigées contre Guillaume de Flavy, la sortie de Compiègne ne serait-elle pas l'effet d'une trahison d'autre sorte et d'un calcul couvrant un véritable guet-apens ?

Au jugement du savant éditeur des deux procès de Jeanne, rien « n'autorise à voir dans la prise de la Pucelle autre chose que l'un des funestes hasards de la guerre<sup>2</sup> ».

J. Quicherat oublie que, s'il est avéré que Guillaume de Flavy n'était pas avide de richesses, il n'est pas moins avéré qu'il était orgueilleux, hautain, ambitieux et sans moralité. Lorsque Richemont l'eut fait déponiller en 1436 de sa capitainerie de Compiègne, il n'eut garde de se soumettre. L'année suivante, il rentra de force dans la ville et reprenait son gouvernement. Fier, ombrageux, débauché comme il l'était, la présence prolongée dans la ville assiégée d'un chef de guerre aussi peu sympathique à ses pareils que Jeanne, l'eût assurément gêné, et il n'est nullement invraisemblable qu'il ait, dès le premier jour,

1. *Aperçus nouveaux...*, p. 84.

2. J. QUICHERAT, *Aperçus nouveaux...*, p. 85. — MM. Wallon et A. Sorel sont, sur le premier point, de l'avis de J. Quicherat, mais non sur le second.

songé au moyen de s'en débarrasser. Dans tous les cas, il y a un fait considérable que l'auteur des *Aperçus nouveaux* et les défenseurs du capitaine de Compiègne ont oublié d'expliquer : à notre avis, il fournit à ses accusateurs une charge malaisée à écarter.

Au moment de la sortie de Jeanne, Flavy avait sous ses ordres et à sa disposition la garnison presque entière de Compiègne et toute la milice bourgeoise. La Pucelle, qui avait amené avec elle ses quatre cents hommes, n'avait pris, pour attaquer les Bourguignons, que cent ou deux cents hommes de la garnison.

Pourquoi le capitaine, qui était au courant du plan de la jeune fille, qui le lui avait peut-être suggéré ou imposé lui-même, n'a-t-il pas logé sur le pont, dans le boulevard qui en formait la tête, une réserve prête à venir au secours de Jeanne, s'il lui arrivait de faiblir ? Lorsque les Français commencèrent à reculer et que les Picards sortirent de leur embuscade, pourquoi, le péril devenant manifeste, Flavy n'a-t-il pas tenté lui-même une sortie et ne s'est-il pas jeté au-devant des ennemis, pour assurer la retraite des combattants ? Au moment même où les Bourguignons menaçaient le pont, pourquoi ne pas essayer, par un mouvement vigoureux, de les culbuter et de tendre la main à la Pucelle ? La jeune guerrière valait bien cet effort, alors même qu'il eût ressemblé à une imprudence. On était en droit de l'attendre de la valeur de Flavy et de son coup d'œil militaire. Ce qui est hors de doute, ce que nous apprennent les récits de tous les chroniqueurs, c'est qu'il n'en a rien fait : il a plutôt fait le contraire, puisque, sur son ordre, la herse fut abaissée et le pont-levis relevé. Abrisé derrière ses remparts, il ne bougea pas, et lui chevalier, capitaine, laissa

honteusement une femme, la Pucelle, à la merci de ses ennemis.

De ce seul fait rejaillit une lueur sinistre sur le défenseur de Compiègne. Flavy n'a pas vendu à prix d'or Jeanne aux Bourguignons ou aux Anglais, soit ; mais il pouvait, il devait la secourir, et il ne l'a pas fait. Il n'a pas obéi à la voix de la cupidité ; mais il est demeuré sourd à la voix de la loyauté et à celle de l'honneur. Cette trahison ne vaut pas mieux que l'autre<sup>1</sup>.

On pourrait ajouter que le sire de la Trémoille ne répugnait pas à la pensée de voir Jeanne disparaître, et que Flavy ne l'ignorait pas. En matière de délicatesse, les scrupules ne gênaient pas ce personnage. Il n'a pas bonne réputation auprès des écrivains du temps. Il cherchait trop aisément noise « aux grans seigneurs ses voisins, et aussi au pauvre peuple », dit Mathieu d'Escouchy<sup>2</sup>. Ce ne sont pas les crimes qui souillèrent la fin de sa vie, ce n'est pas sa triste mort qui défendraient victorieusement sa mémoire<sup>3</sup>. L'accusation demeure, et la présomption aussi.

Nous ne pouvons juger que par conjecture des sentiments avec lesquels le sire de la Trémoille accueillit la nouvelle de la prise de Jeanne d'Arc. Nous sommes plus positivement renseignés sur les sentiments de Regnault de Chartres : le grand Chancelier les a fait connaître dans une lettre qu'il écrivit à ses fidèles de Reims. « Il

1. Voir aux Pièces justificatives le résumé de l'Appendice de M. Pierre Champion sur la conduite de Guillaume de Flavy.

2. MATHIEU D'ESCOUCHY, *Chronique*, t. I, chap. xxvii, pp. 143-147. Publication de la Société de l'Histoire de France.

3. Guillaume de Flavy ayant menacé Blanche d'Artsy, sa femme, de la faire emmurer, elle le prévint et le fit étrangler par son barbier. (*Procès*, t. IV, p. 271.)

leur donne avis de la prise de Jehanne la Pucelle devant Compiègne, et comme elle ne vouloit croire conseil, mais faisoit tout à son plaisir... Dieu avoit souffert prendre la Pucelle pour ce qu'elle s'estoit constituée en orgueil, et pour les riches habits qu'elle avoit pris, et qu'elle n'avoit (pas) faict ce que Dieu lui avoit commandé, mais avoit faict sa volonté<sup>1</sup>. »

Évidemment, l'Archevêque de Reims n'avait pas Jeanne en grande affection. La levée du siège d'Orléans et le sacre perdaient tout leur mérite à ses yeux, du moment que la jeune Lorraine ne prenait pas conseil du chancelier et ne s'en rapportait pas aveuglément à lui. La jalousie de l'homme d'État ne prend pas la peine de se dissimuler. Est-ce à titre de Français, est-ce à titre de chrétien et de prince de l'Église que Regnault de Chartres croyait devoir écrire aux Rémois comme on vient de le voir ?

Les ministres et conseillers du Roi n'avaient pas été les seuls à prendre la Pucelle en jalousie ; il y avait, à leur exemple, des capitaines qui, oubliant ce qu'ils devaient comme chevaliers à une femme, lui tenaient rigueur de ses prouesses, murmuraient de ce que l'honneur des récentes victoires lui fût attribué, et ne pouvaient prendre leur parti des réformes qu'elle avait introduites dans les mœurs des hommes d'armes, des pratiques de dévotion auxquelles elle les accoutumait. Qu'une femme, qu'une jeune fille fit la loi à des seigneurs et gens de guerre, c'était, à leur sens, une chose qu'on ne devait pas souffrir.

La Chronique de Tournay est très catégorique sur ce

1. *Procès*, t. V, pp. 168-169.

point. « Depuis, dit-elle, affirmèrent plusieurs que par l'envie des capitaines de France, avec la faveur que aucuns du conseil du roi avoient à Philippe, duc de Bourgogne, et à messire Jehan de Luxembourg, on trouva couleur de faire mourir laditte Pucelle par feu en la ville de Rouen<sup>1</sup>. »

D'après l'historien anglais Hume, « l'opinion reçue était que les capitaines français, jaloux que l'honneur de toutes les victoires fût attribué à Jeanne d'Arc, et que leur gloire s'éclipsât par la sienne, la sacrifièrent en l'exposant exprès à cette fatale sortie<sup>2</sup> ».

Un des trois chroniqueurs normands cités par J. Quicherat dit la même chose, ainsi que Alain Bouchard et Jean Bouchet<sup>3</sup>. « Advint un jour que ladicte Pucelle fit une sortie vaillamment. Mais Anglais chargèrent si fort sur elle et sa compagnie, qu'elle fut prise. Et ce firent faire par envie les capitaines de France pour ce que, si aucuns faits d'armes se faisaient, la renommée estoit telle par tout le monde que la Pucelle les avoit faits<sup>4</sup>. »

Au demeurant, ces témoignages antifrançais de satisfaction furent couverts et comme étouffés par la douleur et les regrets que la prise de la Pucelle causa dans tout le royaume. Cette douleur et ces regrets étaient l'expression d'un sentiment de gratitude bien juste, bien légitime envers la jeune fille qui avait mis un terme aux conquêtes et aux insolences des étrangers : sentiment tout

1. *Revue historique*, t. IV, p. 62.

2. D. HUME, *Histoire d'Angleterre*, t. II, p. 467. In-4<sup>o</sup>, Amsterdam, 1769.

3. ALAIN BOUCHARD, l'auteur des *Graudes annales de Bretagne*; JEAN BOUCHET, l'auteur des *Annales d'Aquitaine*.

4. *Procès*, t. IV, p. 346.

à l'honneur du peuple qui le manifeste, et de celui de ses enfants qui lui en donne sujet.

Au moment où Jeanne d'Arc était réduite à l'impuissance et enfermée captive dans un château fort, la partie essentielle de son œuvre était accomplie. L'envoyée de Dieu avait marqué le point du territoire national que l'ennemi ne devait plus dépasser, et elle avait dit à l'Anglais : « Tu n'iras pas plus loin ; tu briseras ici l'orgueil de tes armes. » Elle avait vaincu cet adversaire à plusieurs reprises ; elle avait relevé le courage des Français, transformé leur âme, créé en eux l'état moral qui devait les conduire infailliblement à l'affranchissement définitif.

Ces résultats étaient acquis, incontestés, lorsque la carrière militaire de la Pucelle prit fin. Mais il y avait d'autres résultats non moins positifs, non moins précieux qu'on oublie ou qu'on méconnaît trop aisément et qu'il sied de mettre en lumière. Nous avons vu, au début de cet ouvrage, quels misérables lambeaux de territoire reconnaissaient l'autorité de Charles VII, à la fin de l'année 1428<sup>1</sup>. Le même érudit dont nous avons invoqué sur ce point le témoignage va nous dire ce que Jeanne d'Arc avait ajouté à ces lambeaux, de 1429 à 1430. On aime aujourd'hui les détails précis : les lignes suivantes ne contiennent pas autre chose.

Au bout d'une année, à la fin de mai 1430 (8 mai 1429-25 mai 1430), dit M. A. Longnon, Charles VII « a recouvré une grande partie du pays compris entre Orléans et la Meuse. L'Orléanais et le Gâtinais, et sans doute aussi le Vendômois, ont été délivrés, en même temps

1. Voir t. I<sup>er</sup> de cette *Histoire*, pp. 52, 53, 460, 461.

que le Dunois. Le comté de Joigny, la plus grande partie de la Brie française, le comté de Champagne (Meaux, le bailliage de Chaumont et un certain nombre de forteresses secondaires exceptés) ont fait leur soumission. Le duc de Bar a cessé d'être l'allié et le vassal du roi anglais. Le Châlonnais, le Rémois, Laon, Compiègne et le comté de Beauvais sont occupés par les troupes françaises. Le Valois, le Senlisien, le comté de Clermont et le Vexin français obéissent en partie à l'adversaire de Henri VI. Plusieurs forteresses du pays de Vaux (Aumale et Torcy), du Vexin normand (Étrépany et Gaillard), de l'Évrecin (Louviers et Conches), ont été occupés ou sont occupés encore par des routiers français. Enfin, un certain nombre de places du duché d'Alençon et de la vicomté de Beaumont sont aux mains des défenseurs de la cause nationale, qui tiennent en outre, en ce même temps ou dans l'année suivante, quelques autres villes ou châteaux du Maine, parmi lesquels les noms de Laval, de Sillé-le-Guillaume, de la Guierche et de Bois-Thibaut nous ont été conservés. Tout cela était l'œuvre d'une année (8 mai 1429-25 mai 1430)<sup>1</sup>. »

La justice et les faits obligent l'historien à ajouter :  
*et l'œuvre de Jeanne d'Arc.*

1. A. LONGNON, *les Limites de la France à l'époque de la mission de Jeanne d'Arc*, pp. 60-61.





APPENDICES

NOTES

ET

PIÈGES JUSTIFICATIVES



## PREMIER APPENDICE.

### Le Siège d'Orléans. — Les Sources.

#### I.

##### OUVRAGES A CONSULTER.

Les lecteurs qui tiendraient à faire une étude approfondie de l'histoire du siège d'Orléans pourront consulter, indépendamment des ouvrages signalés dans la bibliographie du tome premier (pp. 57 et seq.), les auteurs et ouvrages suivants.

Nous mettons en première ligne le vieil historien d'Orléans et son ouvrage dont voici le titre :

*Histoire de l'Église et diocèse, ville et Université d'Orléans*, par M. Symphorien Guyon, Orléanais, prestre, docteur ès droitz, curé de la paroisse de Saint-Victor et promoteur de la Cour ecclésiastique à Orléans.

Orléans, chez Claude et Jacques Borde, au cloistre Sainte-Croix, deux tomes in-folio, M.DC.L., avec approbation des docteurs.

Rappelons, en outre :

1<sup>o</sup> Le *Journal du siège d'Orléans*, soit l'édition *princeps* publiée en MDLXXVI, par Saturny Hottot, libraire et imprimeur juré de la ville d'Orléans, soit l'édition qu'en ont donnée récemment (1896) MM. Paul Charpentier et Charles Cuissard : Orléans, Herluison, in-8<sup>o</sup> ;

2<sup>o</sup> *L'Histoire du siège d'Orléans*, Mémoire inédit de M. l'abbé Dubois, chanoine d'Orléans, publié en 1894 par les mêmes érudits : Orléans, Herluison, in-8 ;

3<sup>o</sup> Le *Mystère du siège d'Orléans*, publié par MM. F.

Guessard et E. de Certain. In-4<sup>o</sup>, Paris, imprimerie impériale, MDCCCLXII;

4<sup>o</sup> La *Chronique anonyme de l'établissement de la fête du VIII mai*, insérée par J. Quicherat au t. V du *Procès*, pp. 285-299, et publiée en brochure in-8<sup>o</sup> par Boucher de Molandon, Orléans, Herluison, 1883.

Au texte du *Journal du siège* ci-dessus, qu'ils ont publié d'après les manuscrits, MM. Paul Charpentier et Charles Cuisard ont joint plusieurs documents intéressant soit l'histoire du siège d'Orléans, soit celle de Jeanne d'Arc, entre autres :

Un extrait du compte de Hémon Ragnier, trésorier des guerres du roi, relatif à l'« advitaillement de la ville d'Orléans » ;

Les comptes de la ville, 1429-1431 ;

Le compte de forteresse ;

Les lettres par lesquelles Charles VII, en février 1429, accorde aux Orléanais certains privilèges, pour reconnaître la loyauté avec laquelle ils servaient « sa couronne et sa seigneurie » ;

Une note du notaire Gabriel Girault sur le siège d'Orléans ;

Outre ces ouvrages, on pourra consulter encore les suivants :

JOLLOIS, ingénieur en chef des ponts et chaussées. — *Histoire du siège d'Orléans*, contenant une dissertation où l'on s'attache à faire connaître la ville et les environs tels qu'ils existaient en 1428 et 1429, ainsi que l'emplacement des boulevards et bastilles des Anglais, et les forces relatives des assiégeants et assiégés. In-folio, Paris, 1833.

MANTELLIER (P.), président à la Cour impériale d'Orléans. — *Histoire du siège d'Orléans*, in-18 de 252 pages : 1867, Orléans, Herluison éditeur.

BOUCHER DE MOLANDON et le baron ADALBERT DE BEAUCORPS. — *L'armée anglaise vaincue par Jeanne d'Arc sous les murs d'Orléans*. — Documents inédits et plan. Orléans, Herluison, in-8<sup>o</sup>, 1892.

BOUCHER DE MALANDON. — *Les comptes de la ville d'Orléans des quatorzième et quinzième siècles* (période de 1384 à 1460). Orléans, Herluison, in-8<sup>o</sup>, 1880.

BOUCHER DE MOLANDON. — *Première expédition de Jeanne*

*d'Arc*. — *Le ravitaillement d'Orléans*. — Nouveaux documents. Orléans, Herluison, in-8°, 1874.

JULES LOISELEUR. — *Compte des dépenses faites par Charles VII pour secourir Orléans pendant le siège de 1428*. Orléans, Herluison, in-8°, 1868.

L. JARRY. — *Le compte de l'armée anglaise au siège d'Orléans*. Orléans, Herluison, in-8°, 1892.

*La délivrance d'Orléans et l'institution de la fête du 8 mai*. — Chronique anonyme du quinzième siècle publiée par Boucher de Monlandon. Brochure in-8°, Orléans, Herluison, 1883.

DESNOYERS (M<sup>gr</sup>). — *Les armes du siège d'Orléans de 1428*. Orléans, Herluison, 1874.

COCHARD (M. le chanoine). — *Existe-t-il des reliques de Jeanne d'Arc?* Brochure in-8°, Orléans, Herluison, 1891.

Du même. — *La mémoire de Jeanne d'Arc à Orléans*. Brochure de 32 pages, Orléans, Herluison, 1892.

Du même. — *Les trépassés du siège d'Orléans (1428-1429)*. Mémoires de la Société historique et archéologique d'Orléans, année 1899.

H. HERLUISON. — *Les souvenirs de Jeanne d'Arc à la cathédrale d'Orléans*. Brochure in-8°, 1898.

Comte COURET, ancien magistrat. — *Fragment inédit des anciens registres de la prévôté d'Orléans, relatif au règlement des frais du siège de 1428-1429*. In-8°, Paris, 1897.

Pour une bibliographie plus complète, voir le *Livre d'or*, de M. Lanéry d'Arc, mentionné page 57 du tome 1<sup>er</sup>.

## II.

### L'ABBÉ DUBOIS, D'ORLÉANS, ET SON HISTOIRE DU SIÈGE.

L'abbé Dubois (François-Noël-Alexandre) naquit à Orléans le 9 septembre 1752. Après de bonnes études qu'il fit au petit séminaire, il y professa dix ans les sciences mathématiques, physiques et naturelles. En 1787, son évêque le nomma chanoine titulaire. Pendant les années de la Terreur, l'abbé Dubois, qui avait refusé de prêter serment à la constitution civile du clergé, demeura néanmoins dans Orléans. Lorsque des

temps meilleurs revinrent, il se consacra de nouveau à l'éducation de la jeunesse et ouvrit une pension dans la rue de la Rose, près Saint-Euverte. Toute sa vie, il s'occupa avec le plus vif intérêt des questions relatives à l'instruction publique et des sciences mathématiques et naturelles. Nommé démonstrateur au jardin de botanique, il publia une *Flore*, qui, malgré quelques erreurs, rendit de vrais services. Mais les travaux qui devaient faire vivre son nom dans la mémoire de ses compatriotes étaient d'une autre sorte : ils se rapportent à l'histoire d'Orléans et à celle de Jeanne d'Arc sa libératrice. En 1777, il écrivait une dissertation sur la *mission divine et surnaturelle* de la Pucelle. La nomination de l'abbé Dubois comme archiviste de la mairie d'Orléans lui permit de recueillir les documents et matériaux avec lesquels il reconstitua la ville de 1428-1429, et écrivit l'*Histoire authentique et critique du siège*. L'admirateur de Jeanne d'Arc mourut, le 2 septembre 1824, dans sa ville natale. Il légua ses livres de théologie au séminaire, et à la bibliothèque de la ville tous ses manuscrits.

(Cf. AUFRÈRE-DUVERNAY, neveu de l'abbé Dubois, *Notice historique et biographique sur M. l'abbé Dubois*, dans les *Mémoires de la Société royale des sciences, belles-lettres et arts d'Orléans*, t. VII, 1846 ; — MM. PAUL CHARPENTIER et CHARLES CUISSARD, *Notice* en tête de l'*Histoire*, qu'ils ont éditée en 1894.)

L'*Histoire du siège d'Orléans*, Mémoire inédit de l'abbé Dubois, comprend neuf dissertations qui ont pour titres :

1<sup>o</sup> Pièces authentiques, auteurs et plans sur lesquels est appuyée l'*Histoire du siège d'Orléans* ;

2<sup>o</sup> *Journal du siège* ;

3<sup>o</sup> Première enceinte d'Orléans ;

4<sup>o</sup> Description du bourg d'*Avenum* ou *Avignon*, réuni en 1345 à la ville d'Orléans ;

5<sup>o</sup> Description détaillée d'Orléans en 1428 ;

6<sup>o</sup> Positions des boulevards et bastilles anglaises ;

7<sup>o</sup> Observations critiques sur les auteurs qui ont décrit le siège d'Orléans ;

8<sup>o</sup> Délivrance d'Orléans par Jeanne d'Arc ;

9<sup>o</sup> Détermination du nombre des habitants et des soldats que les Anglais ont eu à combattre.



Les lecteurs qui tiendraient à suivre tous les incidents du siège d'Orléans, et à se rendre compte des indications données par les auteurs du temps, trouveront dans le Mémoire de l'abbé Dubois un commentaire excellent du *Journal du siège* et autres chroniques.

### III.

#### CHRONIQUE ANONYME DE LA DÉLIVRANCE D'ORLÉANS.

La *Chronique anonyme*, dont nous invoquons maintes fois le témoignage, fut découverte en 1847 par un jeune paléographe, M. André Salmon, mort dix ans après en pleine jeunesse, dans un manuscrit qui, de la bibliothèque Vaticane, avait été transporté en France vers 1797 (traité de Tolentino). Il le publia dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, sous ce titre : « Chronique de l'établissement de la fête du 8 mai. » J. Quicherat s'empressa de l'adjoindre aux documents de son cinquième volume sur la Pucelle.

En 1873, M. Gustave Bertrand, paléographe, chargé d'une mission en Russie, découvrit à Saint-Pétersbourg un second manuscrit de la même Chronique.

M. Boucher de Molandon a publié et mis les textes des deux manuscrits en regard l'un de l'autre (grand in-8°, Orléans, Herluison, 1883), ce qui permet de noter, malgré quelques différences, leur accord substantiel. Dans une étude fort ingénieuse, M. de Molandon recherche l'auteur de cette Chronique, et il l'attribue au docteur Jean de Mascon ou de Màcon, le personnage que nous avons vu interpellier la Pucelle, le jour de l'Invention de la Sainte-Croix. Ce qui le décide à se prononcer en ce sens, c'est le caractère « essentiellement local, l'esprit religieux du récit ». L'auteur ne peut être qu'un Orléanais, et c'est probablement un prêtre.

Or, il y a eu, au temps de la Pucelle, un Jean de Mascon ou Màcon, habitant Orléans, sinon Orléanais, chanoine de Sainte-Croix, sous-chantre du chapitre, auteur d'une fondation pieuse. Les érudits allemands se sont occupés de ce personnage depuis 1868, et nous ont appris pas mal de choses à son sujet.

Il était né probablement à Cluny vers 1360, dans le diocèse de Mâcon, d'où son nom Jean de Mâcon. Il professa brillamment à Orléans. On le trouve désigné, comme sous-chantre du chapitre et docteur ès lois, dans un document de 1393. C'était un jurisconsulte habile.

Jusqu'ici, rien qui infirme l'attribution que M. de Molandon fait à ce docteur de la *Chronique anonyme*. Mais reste à préciser la date de sa mort. Comme la *Chronique anonyme* se termine par le texte des indulgences accordées en 1452 et 1453 aux fidèles d'Orléans, à l'occasion de la procession du 8 mai, ce texte se reliant indissolublement au reste du récit dans les deux manuscrits qui l'ont conservé, il faudrait, pour que Jean de Mascon en pût être l'auteur, qu'il eût vécu postérieurement à ces deux dates, 1452, 1453. Or, M. Charles Cuissard, dans une communication faite à la Société archéologique et historique de l'Orléanais en 1897, établit que le chanoine Jean de Mascon est mort en l'année 1448, entre le 9 janvier et le 15 mai. (Charles CUISSARD, *Notes chronologiques sur Jean de Mascon*, t. XI des *Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, pp. 529-545, année 1897.) L'hypothèse de M. de Molandon croule par cela même, et l'auteur de la *Chronique anonyme* restera probablement inconnu. Les seules conclusions qui se dégagent du contenu, c'est qu'il a été témoin oculaire des événements qu'il raconte et religieux admirateur de Jeanne d'Arc.

#### IV.

##### LA LETTRE DÉDICATOIRE DU *Discours au vray* DU SIÈGE D'ORLÉANS.

Nous nous sommes permis, d'exprimer le regret que les nouveaux Éditeurs du *Journal du siège d'Orléans* n'aient point publié la lettre dédicatoire par laquelle le premier éditeur du *Discours au vray*, Saturny ou Saturnin Hottot libraire et imprimeur juré de la ville d'Orléans, demeurant en la rue de l'Escrivainerie, fait connaître « à Messeigneurs le Maire et Eschevins de la ville d'Orléans » le dessein qu'il s'est proposé en mettant sous presse les faits et gestes de Jeanne la

Pucelle, et en publiant le *Discours au vray* du siège d'Orléans.

Voici cette lettre, des plus honorables pour celui qui l'a écrite, pour ceux à qui il l'adresse et pour Jehanne la Pucelle :

« *A Messeigneurs le Maire et Eschevins de la ville d'Orléans.*

« Messieurs, voiant vostre cité avoir esté comme le théâtre d'honneur de toute la France, auquel a esté joué comme le dernier acte de la tragédie anglaise sur les François, par les faits miraculeux de celle non assez onc louée JEANNE DARC dite (comme l'estant) la Pucelle, et surnommée d'Orléans, non pour en estre native, ains (mais) plastost pour avoir levé le siège des Anglois de devant icelle; et ayant en main l'histoire de ceste vertueuse fille tirée du thrésor de vostre ville, et par ainsi descrite au vray, et le commandement vostre m'estant faict...; j'ay mis sous la presse la vie et gestes de JEANNE la Pucelle, mal-traictée, longtemps après sa mort, non par les estrangiers, lesquels tous (l'Anglois excepté) l'ont recommandée, non de la seule victoire eue par elle sur les Anglois, ains (mais) pour ses vertus, piété, chasteté, continence et preud'homme...; je dis, non maltraictée par les estrangiers, ains par aucuns des nostres mêmes, plus ennemis de l'honneur françois, et de l'amour que Dieu porte à nos Roys, que les nations les plus estranges (étrangères); comme si c'estoit chose nouvelle aux chrestiens de se veoir délivrer par le bon Dieu, par des moiens hors toute opinion et puissance des hommes; et comme si les François n'estoient un peuple aussi bien aymé de Dieu que furent jadis les Israélites; j'ay par vostre commandement mis en lumière les faicts, et gestes et vie de ceste illustre Dame, afin que la postérité soit au vray abreuvée de ses faicts, et qu'on cognoisse (et surtout les nostres) qui fut Jeanne la Pucelle... Vous, marris du tort qu'on luy a faict jusqu'à présent, avez tiré cest œuvre de vostre thrésor pour la publier à tout le monde, et de tant plus, y estes-vous incitez, comme elle est vostre, comme elle vous ayme, et comme elle fut la défense et le rempart de vostre ville; et comme aussi vous jugez miraculeux le faict et sucez

de cette fille, et louez sa vertu de ce qu'au milieu de la dissolution d'un ost (armée), de l'impudicité des soldats, et licence débordée de toutes choses..., elle conserva entière sa chasteté et son corps sans souillure, ainsi que depuis on la cogneut entière.

« D'Orléans, ce 14 août 1576.

« Vostre humble Imprimeur  
et très obéissant citoyen et serviteur,

« Saturny Horrot<sup>1</sup> ».

L'histoire de la ville d'Orléans, telle que nous la fait connaître le prêtre et historien Symphorien Guyon, de 1559 à 1576, année de l'impression du *Journal du siège*, par S. Hottot, dénonce parmi ces faux patriotes, « ennemis de l'honneur français », les calvinistes qui, durant cette période, remplirent la cité orléanaise de sang et de ruines. La Pucelle n'avait pas trouvé grâce à leurs yeux, car, en 1562-67, ils détruisirent brutalement le monument érigé en son honneur sur le pont d'Orléans. Ce monument ne fut rétabli que le « quinziesme jours de mars de l'an de grâce 1571. »

Les pages que l'historien consacre à rappeler ces excès sont bonnes à citer.

« En l'année 1559, Henri II étant mort, l'insolence des hérétiques s'augmenta de plus en plus. Et comme il y en avait grand nombre à Orléans, ils commencèrent à faire mille outrages, dire mille opprobres aux catholiques, abattre les croix et les images des saints. » (*Histoire d'Orléans*, t. II, pp. 381-382.)

En 1561-62, les huguenots s'attaquèrent aux églises, emportant les ornements, les chasses d'or et d'argent, les reliques qu'ils brûlaient, emprisonnant les religieuses. Ils brûlèrent le corps de « saint Aignan, foulèrent aux pieds la sainte Eucharistie et lui tirèrent plusieurs coups de pistolet. Quant à la grande église de Sainte-Croix, ils la dépouillèrent de tous les ornements, rompirent les orgues, et dans le chœur mirent les chariots et bagages des reîtres qu'ils avaient fait venir d'Allemagne. » (*Ibid.*, pp. 393-94.)

Suit une page in-folio de l'inventaire des objets précieux

1. *Discours au vray*, édition princeps de la Bibliothèque nationale.

enlevés à Sainte-Croix, inventaire dressé par les huguenots mêmes. (*Ibid.*, pp. 394-95. — Voir jusqu'à la page 400 la suite de ces excès.)

Il y eut quatre ans de paix; mais le 28 septembre 1567, nouveau déchaînement des huguenots, qui s'emparent d'Orléans, brûlent les églises de la ville et des faubourgs (pp. 410 et suiv.), et démolissent Sainte-Croix, non encore achevée, ne laissant debout que les onze chapelles du chœur. (*Ibid.*, p. 413.)

« L'an de grâce 1571, le quinzième jour de mars, furent rétablies sur le pont les images de bronze de Notre-Dame-de-Pitié, tenant le corps de Notre-Seigneur descendu de la croix, du roi Charles septième et de Jeanne d'Arc, Pucelle d'Orléans, lesquelles avaient été ôtées neuf ans auparavant par les huguenots, ennemis des images. » (*Ibid.*, p. 421.)

## V.

## LE MYSTÈRE D'ORLÉANS.

Les bourgeois d'Orléans ne se bornèrent pas à célébrer par une procession annuelle l'anniversaire de leur délivrance; ils appelèrent la poésie à leur aide, et le *Mystère du siège d'Orléans* fut écrit et représenté.

Il n'existe qu'un manuscrit de cet ouvrage. La bibliothèque du Vatican le possède sous le n<sup>o</sup> 1022 du fonds dit de la reine de Suède. (Ce manuscrit avait appartenu autrefois à l'Orléanais Petau.) MM. F. Guessard et E. de Certain l'ont publié en 1862. (In-4<sup>o</sup>, Paris, Imprimerie impériale.) Ce mystère compte 20.259 vers de mesures différentes, à l'exception du vers de douze pieds. Le vers communément employé est le vers octosyllabique. L'auteur ou les auteurs sont manifestement des Orléanais, au moins d'adoption. Les comptes de 1435 et de 1439, à l'occasion du 8 mai, parlent d'un mystère, dans lequel étaient représentés les principaux incidents du siège. Ce mystère était-il pris, au moins en partie, de celui qui nous a été transmis? C'est assez vraisemblable. Dans les premiers tiers du *Mystère* que nous possédons, le Bâtard d'Orléans est appelé *Dunois*; dans les deux autres tiers, il n'est qualifié que

de Bâtard d'Orléans. Cela prouverait que le premier tiers n'aurait été composé qu'après 1439, année où le duc Charles gratifia son frère du comté de Dunois (lettres en date du 14 juillet). Tel qu'il est présentement, le *Mystère d'Orléans* embrasse tous les événements relatifs au siège, depuis le départ d'Angleterre du comte de Salisbury jusqu'à la bataille de Patay.

C'est entre 1429 et 1470 que ce mystère, tel que nous l'avons, a été composé. L'écriture du manuscrit ne permet pas de dépasser 1470. L'auteur, en le composant, songeait à le représenter; car il règle, dans le cours du poème, tous les détails de la mise en scène. Les personnages qui prennent part au dialogue sont au nombre de plus de cent, sans compter les figurants et les comparses. D'après certains érudits, on aurait joué ce mystère en 1456, pour célébrer la réhabilitation.

L'auteur n'use du merveilleux que dans quelques endroits; il y fait intervenir Dieu, la Vierge et les saints. Le mystère est lui-même la mise en scène des événements qui ont amené et signalé l'intervention de la Pucelle. C'est une sorte de *Journal du siège* dramatique. La difficulté est de contrôler l'exactitude des détails ou faits qui ne sont pas attestés par les Chroniques authentiques. Comme souffle poétique et versification, le mérite en est médiocre. Les beaux vers y sont rarissimes, et le ton est généralement celui de la prose. Une des scènes les plus originales est celle où le comte de Salisbury et Glasdale, déguisés, vont consulter maître Jean des Boillons, célèbre astrologue, et où celui-ci, dans une réponse ambiguë, leur prédit le sort qui les attend. (*Op. cit.*, pp. 53-62.) Mais une des scènes les mieux traitées est celle de la prière du Dauphin au Tout-Puissant, lorsqu'il se voit menacé de perdre son dernier espoir, Orléans. Notre-Dame intercède en sa faveur auprès de son Fils en des vers comme ceux-ci :

Ces Anglois, venuz d'Angleterre,  
N'ont nul droit en icelle terre  
De France, n'à (*ui à*) eulx n'appartient.

(*Op. cit.*, p. 266.)

Dieu, touché de sa prière, ainsi que des supplications de saint Euyverte et de saint Aignan, protecteurs d'Orléans, envoie

saint Michel à Domremy signifier sa volonté à la jeune fille qu'il a choisie. Il lui dit :

Là, trouveras, sans plus enquerre,  
 Une pucelle par honneur.  
 En elle est toute douceur,  
 Bonne, juste et innocente,  
 Qui m'aime du parfont du cœur,  
 Honneste, sage et bien prudente.  
 Tu lui diras que je lui mande  
 Qu'en elle sera ma vertu, etc.

(*Op. cit.*, pp. 264-278.)

Saint Michel remplit son message et, en prenant congé de Jeanne, il lui dit par trois fois :

A Dieu, Jehanne la Pucelle,  
 Qui est d'icelluy bien aymée !

La première et la troisième fois, il ajoute :

Ayez toujours ferme pensée  
 De Dieu estre sa pastorelle.

(*Ibid.*, pp. 276, 277.)

Le vers que nous avons cité du présent volume :

N'est si noble joyau que la terre de France,

se lit, page 470 du *Mystère*, ainsi :

Aultre que luy (*le Roy Charles*) n'est souzb le firmament,  
 Ne (*ni*) à qui Dieu a donné gouvernement,  
 Ne (*ni*) se (*si*) noble joyeu (joyau) que la terre de France.

Rapprochez ce vers du passage dans lequel Shakespeare (*Henri V*, acte cinquième, scène dernière) appelle la France « le jardin de l'univers. » C'est pour cela, sans doute, que les Anglais tenaient tant à en devenir les maîtres.

On trouvera dans la publication de MM. Guessard et Certain (pp. LII-LXVI) une analyse très détaillée du *Mystère d'Orléans*<sup>1</sup>.

1. M. Émile Eude, architecte du monument de Vaucouleurs, a publié sous ce titre : *Le nouveau Mystère d'Orléans*, un drame en vers édité par M. H. Herluison, Orléans, in-16, 1894.



## APPENDICE II.

Le Siège d'Orléans. — Éclaircissements. — Fêtes.  
Souvenirs.

## I.

EFFECTIF DES FRANÇAIS ET DES ANGLAIS AU SIÈGE  
D'ORLÉANS.

Nous avons dit qu'il est malaisé d'arriver à une supputation exacte des troupes engagées de part et d'autre au siège d'Orléans.

L'abbé Dubois dit que lorsque Jeanne arriva sous les murs d'Orléans, déduction faite de ceux qui avaient été tués ou emmenés par le comte de Clermont, il n'y avait dans la ville qu'une garnison d'environ trois mille hommes. (*Histoire du siège d'Orléans*, p. 464.) D'autre part, il élève à cinq mille le nombre des habitants capables de porter les armes et de former la milice bourgeoise. (*Ibid.*, pp. 396-397.) A cet effectif, il faut joindre les troupes qui escortèrent le convoi de la Pucelle, et celles que le maréchal de Boussac alla chercher à Blois.

Jollois adopte les chiffres de l'abbé Dubois. Le 4 mai, les combattants d'Orléans s'élevaient, y compris les troupes de la Pucelle, à dix mille cinq cents ou six cents, soit cinq mille miliciens orléanais et cinq mille six cents hommes de garnison. Les Anglais en auraient eu à peu près autant. (JOLLOIS, *Histoire du siège d'Orléans*, pp. 43-46.)

M. Jules Loiseleur réduit à trois mille les habitants en état de combattre. Avant la fin d'avril, la garnison aurait compté deux mille trois cent cinquante hommes. Total, cinq mille trois cent cinquante Français contre neuf mille quatre cent quarante Anglais. (J. LOISELEUR, *Compte des dépenses pendant le siège de 1428-29*, pp. 141-144.)

A ce nombre des Français s'ajoutèrent les troupes amenées par la Pucelle.

D'après M. Louis Jarry, « la plus grande force de l'armée anglaise du siège aurait été de cinq mille cinquante hommes ; à la fin, elle serait descendue à trois mille. » (L. JARRY, *Le compte de l'armée anglaise...* pp. 60-63.)

D'après Boucher de Molandon, après le départ des Bourguignons en avril, les Anglais n'auraient été qu'au nombre de cinq mille. (*L'armée anglaise vaincue...*, p. 141.) C'est l'évaluation que paraît adopter M. Germain Lefèvre-Pontalis, dans ses notes sur la *Chronique Morosini*, t. III, p. 114, note 1.

M. Wallon, rectifiant quelques omissions ou erreurs de Jules Loiseleur, élève le chiffre des combattants, au moment de l'arrivée de Jeanne, à deux mille sept cent soixante et un. Avec le contingent amené par Jeanne, on aurait un total de quatre mille cinq cents combattants, sans compter la milice de la ville.

Quant aux Anglais, en tenant compte des renforts qu'ils reçurent, les Bourguignons exceptés, on trouve qu'ils ont été au nombre de neuf mille quatre cent quarante combattants. (WALLON, *Jeanne d'Arc*, t. I, pp. 392-400.)

## II.

### UNE BASTILLE HYPOTHÉTIQUE.

Des ruines découvertes aux environs d'Orléans, dans la paroisse de Fleury-aux-Choux, après la Croix-de-Fleury, suggèrent à M. Boucher de Molandon qu'en ce lieu avait pu s'élever une bastille anglaise, dont les chroniqueurs avaient oublié de dire le nom. En fouillant ces terrains, on avait mis au jour une tranchée de quatre cents mètres de longueur, et deux enceintes rectangulaires protégées par de larges fossés. Or, chose singulière, cet endroit-là portait au siècle dernier, d'après le témoignage du savant Orléanais Polluche, le nom de Camp des Anglais. Comment expliquer : 1<sup>o</sup> la présence, 2<sup>o</sup> la raison d'être de ces fortifications ? Il n'y a qu'une explication possible, répond M. de Molandon : celle d'un ouvrage construit par les Anglais en 1429 pour relier la bastille de Paris à celle de Saint-Loup. (*Étude sur une bastille anglaise*, pp. 26-48.)

La *Société archéologique* de l'Orléanais chargea une commission d'étudier la question et de donner un avis. Cet avis fut énoncé dans les conclusions suivantes :

1<sup>o</sup> Les documents connus ne permettent pas d'établir la liste des bastilles anglaises d'une manière exacte et incontestable ;

2<sup>o</sup> L'on peut inférer de ces documents l'existence, aux environs de Fleury, d'ouvrages militaires pour compléter l'investissement ;

3<sup>o</sup> La position de Fleury était une position stratégique excellente au point de vue de l'investissement de la ville : les Anglais n'ont pas pu ne pas s'en apercevoir ;

4<sup>o</sup> Les ouvrages signalés à Fleury ont pu aider au blocus de la ville en 1428-29. (*Op. cit.*, pp. 49-64).

Ces conclusions n'ont rien de bien précis, de bien affirmatif : elles ne tranchent rien et laissent les gens libres de se ranger pour ou contre M. de Molandon.

Ce qui nous incline à penser que la bastille de Fleury-aux-Choux n'a point existé, ce sont, indépendamment des conclusions ci-dessus, les deux raisons suivantes :

1<sup>o</sup> La bastille de Fleury-aux-Choux eût été beaucoup trop éloignée de celle qu'elle était censée relier : elle ne les eût pas reliées du tout, vu leur grande distance ;

2<sup>o</sup> Si cette bastille eût existé, elle était d'une importance telle qu'elle ne pouvait passer inaperçue des chroniqueurs ; les uns ou les autres en eussent certainement dit quelque chose.

Pour le détail complet des opérations du siège d'Orléans, nous renvoyons le lecteur à l'édition qu'ont donnée du *Journal* MM. Paul Charpentier et Charles Guissard, et aux ouvrages de Jollois et de Mantellier.

On trouvera, à la fin du présent volume, un plan d'Orléans (1428-29) qui permettra de se rendre compte de ces opérations.

## III.

## LA PROCESSION DU 8 MAI A ORLÉANS.

Après avoir rappelé la campagne de la Loire et la bataille de Patay, l'auteur de la *Chronique anonyme* dit : « Ce voyant, Monseigneur l'evesque d'Orléans avec tout le clergé, et aussi par le moyen et ordonnance de monseigneur de Dunois, frère de monseigneur le duc d'Orléans, avec le conseil d'iceluy, et aussi les bourgeois, manants et habitans dudit Orléans, fut ordonné estre faicte une procession le huitiesme dudit may, et que chacun y portast lumière, et que on iroit jusques aux Augustins, et partout où avoit esté le estour (combat). » (*Op. cit.*, p. 39.)

En quelle année fut faite cette ordonnance ? L'auteur de la *Chronique* a oublié de le dire. Le titre de Monseigneur de Dunois donné au Bâtard d'Orléans induirait à penser que ce ne fut pas avant l'année 1439, en laquelle le duc Charles nomma son frère comte de Dunois.

Il est vrai que le Chroniqueur a pu donner ce titre au Bâtard rétrospectivement ; par exemple s'il n'a écrit, ou achevé, ou revu sa *Chronique* qu'après 1439.

Le président Mantellier (*Histoire du siège...*, p. 159) pense que l'ordonnance en question serait de 1430.

De fait, la procession du 8 mai a été célébrée régulièrement au moins à partir de 1435. Elle eut lieu certainement en 1430, les quittances de la commune en font foi. (*Chronique anonyme*, pp. 91-92.)

L'historien de la ville d'Orléans, Symphorien Guyon, dit à l'année 1430 : « La ville d'Orléans célébra aussi cette année l'anniversaire de sa délivrance par une procession générale et solennelle qui fut faite le huitième jour de may, à laquelle assista Jean de Saint-Michel, évesque d'Orléans, qui vint exprès de Jargeau pour confirmer par sa présence et son autorité épiscopale cette dévoute procession, qui s'est toujours continuée depuis ce temps-là à pareil jour par chacun an. » (*Histoire de la ville et diocèse d'Orléans...*, t. II, p. 239.)

A s'en rapporter à cette dernière phrase, la procession aurait

eu lieu même de 1430 à 1435 : si les comptes de la ville ne mentionnent pour ces années-là aucune dépense relative à la fête, c'est qu'ils ont disparu. Ces dépenses figurent aux comptes des années 1435 et suivantes. (*Procès*, t. V, pp. 308-313.)

On pourra lire dans la *Chronique anonyme* (pp. 41, 42), dans Symphorien Guyon (t. II, pp. 239 et seq.), dans l'*Histoire du siège d'Orléans* de l'abbé Dubois (pp. 371-372), et surtout dans l'*Histoire* du même siège par le président P. Mantellier (pp. 158-188 et 210-218), avec quelle solennité les Orléanais ont célébré et célèbrent encore aujourd'hui cette fête. Jusqu'en 1791, elle fut tout ensemble fête religieuse et municipale. En 1791-92, elle ne fut que fête militaire. De 1793 à 1803, elle demeura supprimée. En 1803, le Premier Consul en permit le rétablissement. Depuis cette époque, la fête a été maintenue, mais la solennité extérieure a été modifiée et même supprimée suivant les temps. A partir de 1852, elle a été célébrée régulièrement<sup>1</sup>.

Divers noms ont été donnés à cette fête. On l'a appelée Fête de Jeanne d'Arc, des Tourelles, de la Ville. Le nom de Fête de la Ville est celui que lui donnent les registres communaux et qui lui est resté.

En 1483, Eloy d'Amerval, maître de chapelle de l'église Sainte-Croix, mit en musique, à l'occasion de la fête du 8 mai, « un motet en latin et en français ». Il reçut pour cela une gratification de quatre écus d'or, et il fut décidé que ce motet serait chanté à toutes les processions du 8 mai. (*Procès*, t. IV, pp. 312-313.)

Particularité qui montre de quelle solennité la procession du 8 mai était entourée aux quinzième et seizième siècles : la ville paya jusqu'à cent quatre hommes pour porter les châsses qui devaient y figurer. Pendant plusieurs années, un des descendants des frères de Jeanne assistait à la procession. Devant lui marchait un appariteur tenant un cierge allumé, sur lequel était une effigie peinte de la Pucelle. Ce personnage venait immédiatement après le clergé.

1. Pour le cérémonial de la fête actuelle, voir P. MANTELLIER, *Histoire du siège d'Orléans*, pp. 210-218.

Du temps de Symphorien Guyon, un divertissement tout profane avait pris place à côté des cérémonies de l'Église.

« Après la procession des reliques, les militaires de la garnison promenaient par la ville un puceau habillé à la Henri IV, qui était censé représenter Jeanne d'Arc. A partir de 1725, le puceau fut un personnage officiel que la ville habilla à ses frais, que le clergé admit dans ses rangs à la procession. En 1786, la duchesse d'Orléans, mère de Louis-Philippe, institua une rosière qui partagea avec le représentant de Jeanne d'Arc les honneurs de la journée. » (*Procès*, t. V, p. 317.)

En 1816, le maire d'Orléans, M. de Rocheplatte, ressuscita le puceau habillé à la Henri IV et le fit paraître à la procession du 8 mai. Depuis 1830, il n'en a plus été question.

#### IV.

##### MONUMENTS ORLÉANAIS EN L'HONNEUR DE JEANNE D'ARC.

Nous ne pouvons traiter ce sujet avec les détails qu'il demanderait. Nous renvoyons le lecteur à l'*Histoire du siège d'Orléans* du président Mantellier (pp. 201-210), à l'ouvrage de J. Quicherat (*Procès*, t. IV, p. 448, et t. V, pp. 222-24, 238, 241-244) et à la brochure de M. Herluison, *Les souvenirs de Jeanne d'Arc à la cathédrale d'Orléans* (in-8°, 1898).

Le premier monument érigé pour perpétuer la levée du siège d'Orléans le fut en 1458 aux frais des « dames et demoiselles de la ville ». Il était de bronze et fut placé sur le pont d'Orléans. On y voyait le Christ en croix, la Vierge debout au pied de la croix, Charles VII et la Pucelle à genoux de chaque côté.

En 1562-67, les calvinistes le détruisirent et mutilèrent les statues. De la statue de la Pucelle, il ne resta que les jambes, les bras et les mains.

En 1570-71, les échevins d'Orléans le firent reconstruire; mais au lieu du Christ en croix, on eut une *Pieta*, c'est-à-dire que la Vierge fut représentée au pied de la croix, assise et tenant sur ses genoux le corps du divin crucifié. (SYMPHORIEN GUYON, t. III, p. 421.) On grava sur une table de marbre l'ins-

cription destinée à perpétuer le souvenir de la dédicace du nouveau monument. Cette inscription offre cette particularité qu'elle attribue à la Pucelle, non seulement la levée du siège d'Orléans, mais encore la délivrance de la France entière du joug des Anglais. En voici, au surplus, les termes :

*Mors Christi in cruce nos contagione  
Labis æternorum morborum liberavit :  
Clodovicus rex in hoc signo hostes profligavit :  
JOHANNA VIRGO AURELIAM OBSIDIONE  
TOTAMQUE GALLIAM SERVITUTE BRITANNICA LIBERAVIT.  
A Domino factum est istud  
Et est mirabile in oculis nostris.  
In quorum memoriam hæc nostræ fidei insignia  
Non diu ab impiis diruta restituta sunt  
Hoc anno MDLXXI<sup>1</sup>*

En 1792, le monument de 1571 fut enlevé et le bronze employé à fondre des canons. On donna à l'un de ces canons le nom de la Pucelle d'Orléans.

Aujourd'hui, ce sont des statues, des bas-reliefs, une croix, les verrières et le bourdon de la cathédrale, un musée spécial<sup>2</sup> qui perpétuent le souvenir de Jeanne d'Arc.

La croix est celle des Tourelles ou Augustins, but de la procession du 8 mai. Elle fut inaugurée le 8 mai 1817.

Le comte de Rocheplatte, maire d'Orléans, la fit ériger le plus près de l'endroit où s'élevait le boulevard des Tourelles ; car l'emplacement qu'il occupait a été envahi par les eaux et se trouve actuellement sous la chaussée formant le quai qui borde la Loire.

Sur la place du Martroi se dresse la statue équestre de Jeanne par Foyatier (8 mai 1855) ; au carrefour de la rue Dauphine, celle de Gois fils (7 mai 1804), qui représente la Pucelle debout et combattant.

Le 7 mai 1897, on faisait dans la cathédrale l'inauguration solennelle de dix verrières représentant les grandes scènes de l'histoire de la Pucelle : Domremy, Vaucouleurs, Chinon, l'en-

1. *Procès*, t. V, p. 367.

2. Voir la brochure de M. H. Herluison, *Note sur l'inauguration du nouveau musée de Jeanne d'Arc*. In-8°, Orléans, 1894.



trée dans Orléans, l'assaut des Tourelles, la fête de la Sainte-Croix, le sacre de Reims, Compiègne, la prison de Rouen, le bûcher. La souscription, ouverte par M<sup>sr</sup> Dupanloup et M<sup>sr</sup> Coullié pour en couvrir les frais, a produit 126.589 francs.

Le 1<sup>er</sup> mai 1898, on bénissait, — toujours à la cathédrale, — cinq cloches nouvelles portant toutes l'effigie de Jeanne d'Arc, dont la première (bourdon), de 2<sup>m</sup> 09 de diamètre et en hauteur, a été baptisée du nom de Jeanne d'Arc par M<sup>sr</sup> Touchet, évêque actuel d'Orléans.

Enfin, le 8 mai 1895, par les soins de M<sup>sr</sup> Touchet, du chapitre de l'insigne église cathédrale et des citoyens d'Orléans, on a béni une plaque de marbre blanc, de 3 mètres de haut sur 1<sup>m</sup> 45 de large, avec une inscription commémorative des trois circonstances solennelles (29 ou 30 avril<sup>1</sup>, — 3 mai, — 8 mai) dans lesquelles Jeanne d'Arc a prié dans l'église cathédrale Sainte-Croix. Certainement, à chacun de ses séjours dans Orléans, — en mai et juin 1429, — en janvier et, probablement, février ou mars 1430, — la Pucelle est venue y prier d'autres fois. Mais les trois dates portées sur l'inscription furent les plus marquantes. Voici, du reste, le texte de cette inscription commémorative avec sa traduction :

1. Si la Pucelle ne put le soir du 29 avril, pour des raisons majeures, descendre à la porte de la cathédrale d'Orléans et y pénétrer, elle se dédommagea sûrement le lendemain et elle y vint prier tout à son aise. On s'explique malaisément le silence gardé par le *Journal du siège...*, sur le fait attesté par le seul Jacques L'Esbahey, bourgeois orléanais.

(Armes de la ville.)

(Armoiries de Jeanne d'Arc.)

(Sceau du Chapitre.)

D. O. M.

AD PERPETUAM REI MEMORIAM.

ANNO MULESIMO QVADRINGENTESIMO, VIGESIMO NONO,

JOANNE DE SANCTO MICHAELE DIOCESIM REGENTE,

JOHANNA D'ARC

DIE VIGESIMA NONA APRILIS, HORA OCTAVA POST MERIDIEM

VNA CVM DVNENSI ALIISQVE PRÆCIPVIS DVGBV8 BELLII

VRBEM, PER PORTAM RVRGVNDICAM, EXSVLTANTIBV8 CIVIV8 INGRESSA,

AD HANC SACRAM ÆDEM, VLE PVGNEQVE OBLITA, VENIT;

ET ANTE ALTARE MAJV8 HVMLITER PROSTRATA,

OB FAVSTVM ITINERIS EVENTVM LAVDIBV8 DEO PERSOLVTIS,

PRO FVTVRIS PRÆLII8 OPEM DIVINAM IMPLORAVIT.

DIE TERTIA MAII,

RECVRENTE INVENTIONIS S. CRVCIS SOLEMNI FESTO,

ITERVM HANC ÆDEM INGRESSA,

PVBLICE PROCESSIONI PIE INTEREVIT.

DIE TANDEM OCTAVA EIVSDEM MENSIS,

ANGLORVM VICTRIX,

EAMDEM ECCLESIAM HORA MERIDIANA TERTIO ADIT,

ET MILITVM, VRBIS PROCVRATORVM, CLERI ET PLEBIS FACTO CONCVRSV,

DE INCLYTO TRIVMPPIO ET AVBELIA LIBERATA

DEO GRATIAS EGIT.

IN ÆTERNVM, PRO TANTO BENEFICIO, MEMORIS ANIMI TESTIMONIVM,

D. D. STANISLAS-NAVERIV8 TOUCHET EPISCOPVS,

CAPITVLVM INSGNIS ECCLESIE CATHEDRALIS,

CIVES AVRELIANENSES

HVNC LAPIDEM

POSENDVM CVRAVERVNT,

DIE OCTAVA MENSIS MAII, ANNO MDCCCXCV.

(Armes de M<sup>sr</sup> Touchet.)

A DIEU TRÈS BON, TRÈS GRAND.

*Pour en perpétuer le souvenir.*

*L'an mil quatre cent vingt-neuf  
Jean de Saint-Michel gouvernant le diocèse.*

JEANNE D'ARC,

*Le vingt-neuvième jour d'avril, à la huitième heure après-midi,  
Accompagnée de Dunois et d'autres chefs de guerre,  
Après être entrée dans la ville par la porte de Bourgogne  
Au milieu des citoyens transportés de joie,  
Vint à cette Basilique, oubliant la route et le combat,  
Et devant le maître-autel humblement prosternée,  
Ayant rendu grâces à Dieu pour l'heureuse issue du voyage,  
Implora le secours divin pour les combats futurs.*

*Le troisième jour de Mai*

*Ramenant la solennité de l'Invention de la sainte Croix,  
De nouveau étant venue dans ce temple,  
Elle assista pieusement à la procession publique.  
Enfin, le huitième jour du même mois,*

*Victorieuse des Anglais,*

*Pour la troisième fois elle vint dans cette église à l'heure de midi  
Et, au milieu du concours des soldats, des procureurs de la ville,  
Du clergé et du peuple,  
De son glorieux triomphe et de la délivrance de la ville,  
Elle rendit grâces à Dieu.*

*En témoignage éternel de reconnaissance pour un si grand bienfait,*

*M<sup>gr</sup> Stanislas-Xavier TOUCHET, évêque,  
Le Chapitre de l'Insigne Église cathédrale,*

*Les citoyens d'Orléans*

*Cette pierre*

*Ont fait poser*

*Le huitième jour du mois de Mai, l'an MDCCCXCV*

## V.

## LES SERMONS EN L'HONNEUR DE JEANNE D'ARC.

La fête du 8 mai n'a pu être célébrée chaque année, dans les quatre cent soixante-neuf ans qui se sont écoulés depuis la mort de la Pucelle. Elle l'a été cependant plus de quatre cents fois, et il y a eu toujours un sermon en l'honneur de Jeanne d'Arc. On a recherché les noms des prédicateurs; plus de cent vingt ont été recueillis : ce sont les comptes de la ville qui, d'ordinaire, les ont conservés. Les premiers orateurs sont Fr. Louis de Rucheville, augustin, pour 1429; Fr. Robert Baignard, dominicain, pour 1430 et 1435; Fr. Jehan de Lépine, pour 1439 et 1440; Fr. Jehan de Saint-Pol, dominicain, pour 1441. Jusqu'en 1500, on n'en compte plus qu'une dizaine; de 1500 à 1600, quatorze; de 1600 à 1700, trois; de 1700 à 1800, treize; de 1803 à 1830, de 1841 à 1869, de 1872 à 1898, les orateurs se sont succédé sans interruption et ils sont tous connus.

Voir Th. Cochard, *La Mémoire de Jeanne d'Arc à Orléans*, pages 9-13, et H. Herluison, *Les Panégyristes de Jeanne d'Arc*, Orléans, in-8°, 1870. M. Herluison a mis tous ses soins à retrouver les textes des anciens éloges : il en a publié un grand nombre, depuis celui du P. Senault de l'Oratoire (1672), jusqu'à ceux de Bernet, archevêque d'Aix, de Frayssinous (1819), de Deguerry (1828), de M<sup>gr</sup> Dupanloup (1855, 1869), de l'abbé Perreyve (1862), de M<sup>gr</sup> Mermillod (1863) et des plus récents orateurs. Avant le dix-neuvième siècle, un seul évêque avait prêché pour la fête du 8 mai. A partir de 1855, évêques, archevêques et cardinaux se sont fait honneur de louer la Libératrice d'Orléans.

Le 8 mai 1899, c'est M<sup>gr</sup> Ireland, archevêque de Saint-Paul de Minnesota, qui a prononcé dans la cathédrale d'Orléans le panégyrique de Jeanne d'Arc.

## VI.

## APRÈS LE SIÈGE. — CHARLES VII ET LES ORLÉANAIS.

Pour récompenser les Orléanais de l'attachement inviolable qu'ils avaient voué au royaume et aux rois de France, Char-

les VII leur donna pour armes trois cœurs de lys. Or, les rois de France ont trois fleurs de lys pour armes. On trouve, dès 1436, des preuves de la concession de ces armes, car les hérauts d'Orléans, dans les pièces de cette année-là, sont nommés *Cœur-de-lys*, parce qu'ils portaient les armes de la ville qui les envoyait. (Abbé Dubois, *Mémoire sur le siège d'Orléans*, p. 140; — *Procès*, t. V, p. 327.)

Un second témoignage de la gratitude de Charles VII à l'égard des Orléanais nous est fourni par les lettres qu'il donna à Jargeau en février 1429 (vieux style — c'est-à-dire 1430). Ces lettres concèdent un certain nombre d'exemptions et de privilèges en faveur de ceux que Charles VII appelle « nos bien amez les bourgeois et habitans de la ville d'Orléans », qui ont été « toujours loyaux sans varier envers nostre couronne et seignorie ». (*Journal du siège*, édition de MM. Paul Charpentier et Charles Guissard, pp. 267-271.)

---

## APPENDICE III.

## Le relèvement de la France.— Opinion des contemporains.

Nous nous proposons de constater deux choses dans ce troisième appendice : 1<sup>o</sup> que les contemporains de Jeanne regardaient l'état des affaires comme désespéré et estimaient la cause de Charles VII perdue ; 2<sup>o</sup> que, à leurs yeux, le relèvement dont la Pucelle fut l'instrument constituait un bienfait providentiel d'ordre spécial, soit naturel, soit surnaturel. C'est la conviction que les témoins, dont nous allons rappeler le langage, ont entendu exprimer en disant que Jeanne était *envoyée de Dieu*. Nous ne cherchons pas présentement à déterminer le caractère de ce bienfait et de cette mission. Nous ne voulons constater qu'un état d'opinion, et nous croyons rester dans les limites de la logique la plus rigoureuse en disant que la mission de Jeanne, telle qu'on la concevait, constituait, comme nous l'avons dit, un bienfait spécial de la Providence de Dieu, en ce qui concerne les destinées du royaume de France.

## I.

ÉTAT DÉSESPÉRÉ DES AFFAIRES DU ROI A L'APPARITION  
DE LA PUCELLE.

Nous ne sommes pas embarrassé pour trouver l'expression du sentiment qu'inspirait l'état désespéré des affaires de Charles VII. Jacques Gelu, archevêque d'Embrun, en son Mémoire sur la Pucelle, rappelle l'abandon dans lequel les grands seigneurs laissaient le Roi et la détresse à laquelle il était réduit, en ces termes :

« Depauperabatur Rex, adeo quod vix tenuem nedum pro domo sua, sed pro persona sua victum habebat, et regina. Nobiles et principum aliqui dominum regem relinquentes, ad

propria se reducebant. Resque sic ducta est quod nulla erat apparentia per auxilium humanum dominum regem sua dominia recuperare posse. — Les choses en étaient à ce point, qu'il paraissait impossible qu'un secours humain remit le Roi en possession de son royaume. » (*Procès*, t. II, pp. 399-400.)

L'auteur du *Registre Delphinal*, Mathieu Thomassin, écrivait la même chose :

« Et n'y avait (à ce moment-là) espérance quelconque d'avoir secours ni aide humaine<sup>1</sup>. »

Maître Barbin, avocat de Poitiers, de son côté, disait :

« Vu la nécessité où étaient le Roy et le royaume, prince et sujets étaient en désespoir, car il ne pouvait y avoir secours que de Dieu<sup>2</sup>. »

Frère Seguin, doyen de la Faculté de théologie de Poitiers, l'un des examinateurs de Jeanne, parlera dans le même sens :

« Quand Jeanne parut, le Roi et ses sujets n'avaient plus d'espérance. Tous croyaient qu'il n'y avait qu'à se sauver. On ne pouvait, à cette heure, rien espérer que de Dieu<sup>3</sup>. »

La femme du receveur général des finances René de Boulingny, Marguerite de la Touroulde, dira :

« Tous les sujets du Roi étaient comme plongés dans le désespoir<sup>4</sup>. »

Au reste, on a pu voir au chapitre viii du tome I, qui traite du *Secret du Roi*, par quelles angoisses passait le Dauphin, même avant que les affaires eussent pris une tournure aussi désespérée. Voir également, au commencement du présent volume, le chapitre xiv, *La pitié du royaume de France*.

1. *Procès*, t. IV, p. 308.

2. *Ibid.*, t. III, p. 83.

3. *Ibid.*, t. III, p. 205.

4. *Ibid.*, t. III, pp. 85, 86.



## II.

OPINION DES CONTEMPORAINS SUR L'ŒUVRE ACCOMPLIE  
PAR LA PUCELLE.

Avant de faire passer sous les yeux des lecteurs les témoignages des contemporains de Jeanne, nous ferons observer qu'ils donnent à l'opinion qu'ils expriment deux fondements : 1<sup>o</sup> les choses étonnantes, réputées impossibles humainement, qu'elle avait accomplies, entre autres la levée du siège d'Orléans et le sacre de Reims; 2<sup>o</sup> la vie sainte, les vertus admirables, les mœurs irréprochables, les pratiques religieuses de la vierge de Domremy.

Les témoins que nous allons entendre sont d'abord les deux gentilshommes qui accompagnèrent la Pucelle de Vaucouleurs à Chinon. Leur témoignage sur la piété et la mission de Jeanne a d'autant plus de poids qu'ils la suivirent à Orléans et dans les camps, et qu'ils la virent à l'œuvre.

Ce sont, avec eux, le président Simon Charles, maître des requêtes, en 1429; — Gobert Thibault, écuyer du roi; — Frère Seguin, dominicain, un des examinateurs de Poitiers; — maître Barbin, avocat et docteur ès lois; — Jean Garivel, conseiller général du roi; — le duc d'Alençon; — Dunois, le bâtard d'Orléans; — le sire de Gaucourt, gouverneur d'Orléans; — frère Pasquerel, aumônier de Jeanne; — le chevalier Jean d'Aulon, son intendant; — Simon Beaucroix, écuyer, de la suite de Jeanne; — maître Réginald Thierry, chirurgien du roi; — le docteur Jean de Mascou; — les bourgeois d'Orléans.

JEAN DE NOVELONPONT, dit JEAN DE METZ. — « En vérité, je crois que Jeanne ne pouvait qu'être envoyée de Dieu.

« Elle ne jurait jamais, aimait à assister au saint Sacrifice, faisait avec dévotion le signe de la croix, se confessait souvent et distribuait volontiers des aumônes.

« J'avais pleine foi en elle; j'étais enflammé par ses paroles et par l'amour de Dieu qu'elle respirait.

« Tout le temps que je fus en sa compagnie, je la trouvai

bonne, simple, pieuse, excellente chrétienne, se conduisant bien et craignant le Seigneur. » (*Procès*, t. II, p. 438.)

BERTRAND DE POULENGY. — « Jamais je n'ai rien vu de mal chez Jeanne. *Elle fut toujours bonne comme si elle eût été une sainte.* Elle s'abstenait complètement de jurer.

« En l'entendant parler, je me sentais tout enflammé. Elle était pour moi *une envoyée de Dieu.* » (*Procès*, *ibid.*, p. 455.)

LE PRÉSIDENT SIMON CHARLES. — « Je crois que Jeanne est *venue de Dieu.* Elle faisait les œuvres de Dieu, se confessait souvent et communiait à peu près chaque semaine. » (*Procès*, t. III, p. 118.)

GOBERT THIBAULT, *écuyer du roi.* — « J'ai ouï dire par le confesseur du Roi et par d'autres docteurs qu'ils croyaient que Jeanne était *envoyée de Dieu.* Ils n'avaient trouvé en elle rien que de bon. » (*Ibid.*, p. 75.)

FRÈRE SEGUIN. — « Pour moi, je crois que Jeanne a été *envoyée de Dieu.*

« Les autres commissaires et moi, nous nous étions enquis de sa vie et de ses mœurs. Nous trouvâmes qu'elle était une bonne chrétienne, vivant catholiquement et jamais oisive. » (*Procès*, t. III, p. 205.)

MAÎTRE BARBIN, *avocat et docteur ès lois.* — « Jeanne fut envoyée à Poitiers. C'est là que je la vis pour la première fois.

« À mon avis, Jeanne était une bonne catholique et *tout ce qu'elle a fait est de Dieu.* Si je parle ainsi d'elle, c'est que, en toutes choses, dans sa vie, dans le boire, dans le manger, elle était d'une vertu remarquable. Jamais je n'ouïs parler d'elle en mal. Je l'ai toujours entendue réputer et maintenir femme irréprochable et excellente chrétienne. » (*Procès*, t. III, p. 84.)

FRANÇOIS GARIVEL, *conseiller général du roi.* — « À Poitiers, par ordre du Roi, de solennels docteurs et maîtres examinèrent Jeanne pendant trois semaines. On ne trouva en elle rien que de catholique et de très raisonnable.

« Jeanne était une simple bergere, aimant Dieu par-dessus tout, se confessant souvent et faisant fréquemment la communion. » (*Procès*, *ibid.*, pp. 19-21.)

LE DUC D'ALENÇON. — « Autant que j'ai pu en juger, je tiens Jeanne pour bonne catholique et femme vertueuse. Je

l'ai vue maintes fois recevoir le corps du Sauveur. A sa vue, elle se prenait souvent à répandre des larmes abondantes. Elle communiait deux fois par semaine et se confessait fréquemment. Dans tous ses faits, hors celui de la guerre, Jeanne était simple et toute naïve.

« Pour ce qui s'est fait à Orléans, j'ai entendu des capitaines déclarer que ça tenait du miracle; c'était une œuvre d'en haut, non une œuvre humaine. C'est ce que m'a dit notamment, à plusieurs reprises, le seigneur Ambroise de Loré, naguère gouverneur de Paris. » (*Procès*, t. III, p. 100.)

JEAN, BATARD D'ORLÉANS, COMTE DE DUNOIS ET DE LONGUEVILLE. — « Je crois que les faits et gestes de Jeanne, à la guerre, étaient de Dieu plus que de l'homme. »

Et il énumère quelques-uns de ces faits dans lesquels il voit le doigt de Dieu. (*Ibid.*, pp. 7-8).

RAOUL DE GAUCOERT, *ancien gouverneur d'Orléans, grand maître de l'hôtel du roi*. — Il déclare témoigner dans le même sens que Dunois. (*Ibid.*, pp. 18-19.)

FRÈRE JEAN PASQUEREL, *aumônier de Jeanne*. — Certes, je crois fermement que Jeanne était *envoyée de Dieu*; car elle ne faisait que des œuvres bonnes et elle était remplie de toutes les vertus.

« Elle avait la crainte de Dieu, et, pour rien au monde, elle n'eût voulu faire quelque chose qui lui déplût. » (*Procès*, t. III, p. 111.)

JEAN D'AULON, *chevalier et sénéchal de Beaucaire, ancien intendant de la maison militaire de Jeanne*. — Pendant un an qu'il demeura en sa compagnie, « il l'a connue être très dévote créature, et que très dévotement se maintenait en oyant le divin service de Notre Seigneur, lequel continuellement elle voulait ouïr.

« Et croit fermement le déposant que, vu les faits, gestes et grans conduites d'icelle Pucelle, qu'elle était remplie de tous les biens qui peuvent et doivent être en une bonne chrétienne, et qu'elle devait être inspirée. » (*Procès*, t. III, pp. 218-219.)

SIMON BEAUCROIX, *écuyer de la suite de Jeanne*. — « Ce que je puis dire, c'est que Jeanne était bonne catholique, craignant Dieu, se confessant tous les jours, communiant chaque semaine, entendant quotidiennement la messe et

exhortant les hommes d'armes à bien vivre et à se confesser souvent.

« Elle était bonne non seulement aux Français, mais encore aux ennemis. » (*Procès*, t. III, p. 81.)

Maître RÉGINALD THIERRY, *chirurgien du roi, à Orléans*. — « J'ai vu Jeanne à Chinon et entendu de sa bouche qu'elle était envoyée par Dieu au noble Dauphin, pour lever le siège d'Orléans et conduire le Roi à Reims, où il serait sacré et couronné.

« Attendu la bonne vie de la Pucelle, ses faits et dits, ... je crois qu'elle fut *envoyée de Dieu*. » (*Procès*, t. III, p. 23.)

GUILLAUME DE RICARVILLE, *panetier à la cour en 1429*, dit la même chose. (*Ibid.*, p. 22.)

COSME DE COMMY, *bourgeois d'Orléans*. — « J'ai entendu dire par maître Jean Mâcon (ou Mascon), docteur en droit civil et canonique en très grand renom, qu'il avait examiné Jeanne à plusieurs reprises sur ses dits et faits, et qu'il ne doutait pas *qu'elle ne fût envoyée de Dieu*; car c'était chose admirable de l'entendre parler et de voir comme elle répondait. De plus, dans sa vie il n'avait trouvé rien que de bon et de saint. » (*Procès*, t. III, pp. 27-28.)

Vingt autres bourgeois d'Orléans déposèrent dans le même sens. (*Ibid.*, pp. 28-31.)

Les chroniqueurs français, si souvent cités dans notre histoire, partageaient les mêmes sentiments. Tous eussent souscrit à ces paroles de Perceval de Cagny : « Ainsi que dessus ay déclaré, ses paroles et ses faits (de la Pucelle) semblaient miraculeux à tous ceux qui avaient esté en sa compagnie. » (*Procès*, t. IV, p. 35.)

Un document signalé dans le numéro de septembre-octobre de la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, p. 664, Paris, in-8<sup>o</sup>, 1898, nous montre que la croyance en la mission divine de Jeanne était toujours vivante au temps de François I<sup>er</sup>. En 1525, un professeur de droit civil et canonique, du nom de Marc de Rorgues, écrivait dans un mémoire juridique ces lignes caractéristiques :

« De Carolo VII, Francorum rege... illud legitur quod perditissimum regnum Gallie... per quamdam Johannam

subulcam (pour *bubulcam*) a Domino in auxilium transmissam, totum recuperavit et hostes viriliter expulit. »

Des écrivains étrangers, contemporains de Jeanne, nous n'en citerons qu'un seul, le clerc allemand, auteur de la Dissertation sur la *Sybille de France*, — *Sybilla francica*; — il formule ainsi son opinion : « A mon avis, sauf plus ample information, les choses qu'a faites la Pucelle, elle les a faites en vertu d'une disposition divine. » (*Procès*, t. III, p. 464.)

Pour les appréciations des autres écrivains étrangers, voir la fin du chapitre xxviii et les ouvrages auxquels nous renvoyons.

# NOTES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES

---

## NOTE I.

LA DÉTRESSE DU ROI ET LA MISÈRE DES PEUPLES.

(Page 17.)

Dans son livre : *Compte des dépenses faites par Charles VII pour secourir Orléans*, Jules Loiseleur s'applique à montrer que les ressources financières furent loin de faire défaut à Charles VII : elles lui venaient de beaucoup de côtés, aides, tailles, gabelles, sans compter les subsides votés annuellement par les États. Malheureusement, les sommes amassées étaient dilapidées et devenaient la proie des favoris. De quelque façon que les choses se fissent, ce qui demeure établi, c'est que le Roi et sa maison éprouvèrent, en plusieurs circonstances, une détresse véritable : les détails rapportés par les historiens ne permettent pas de le révoquer en doute.

De son côté, le peuple ne souffrait pas moins, comme on en peut juger par ce que nous avons dit et par cette pièce curieuse du temps : « La complainte du povre commun et des povres laboureurs de France. »

La première édition gothique de Monstrelet et J.-C.-A. Buchon la placent au chapitre cclxv. M. L. Douët d'Arcq pense que cette complainte ne faisait pas partie du texte de Monstrelet, et la renvoie aux additions (t. VI, pp. 176-190).

Cette complainte (Monstrelet, liv. I, chap. cclxxiv, pp. 525-528 ; Paris, M DCCC XXXVI, édit. J.-A.-C. Buchon) comprend 437 vers en couplets inégaux : un de huit vers, onze de sept et les dix-sept suivants commençant par *Hélas!*

Ladite complainte commence ainsi :

Hélas! hélas! hélas! hélas!  
 Prélats, princes et bons seigneurs,  
 Bourgeois, marchands et advocats,  
 Gens de mestiers grans et mineurs,  
 Gens d'armes, et les trois estats  
 Qui vivez sur nous labourens,  
 Comportez-nous d'aucun bon ayde :  
 Vivre nous faut, c'est le remède.

Vivre ne pouvons plus ensemble  
 Longuement, se Dieu n'y pourvoye :  
 Mal fait qui l'autruy tolt ou emble  
 Par barat ou par faulse voye.  
 Perdu avons soulas et joye.  
 L'on nous a presque mis à fin,  
 Car plus n'avons ne blé ne vin.

Vin ne froment ne autre blé,  
 Pas scuellement du pain d'avoïne,  
 N'avons nostre saoul la moitié,  
 Une seulle fois par semaine :  
 Les jours nous passons à grand peine.  
 Et ne savons que devenir.  
 Chacun s'en veult de nous fuyr.

.....  
 .....  
 .....

A la fin viennent les dix-sept versets commençant par *Hélas!*

Hélas! prélats et gens d'Église...  
 Hélas! dues et marquis et comtes...  
 Hélas! advocats emparlés...  
 Hélas! marchands...  
 Hélas! très puissant roy français...  
 Hélas! gens d'armes et de trait!  
 Hélas! bourgeois qui de nos rentes...  
 Hélas! vous autres de métiers, etc...

Le dernier couplet est ainsi conçu :

O très sainte mère l'Église,  
 Et vous, très noble roy de France,  
 Conseilliers qui, à votre guise,  
 Mettez tout le pays en ballance,



Advocats de belle loquence,  
 Bourgeois, marchands, gens de métiers,  
 Vous plaise penser aucun poy (peu)  
 En ceste complainte amère.  
 Nos requestes vous conclurez,  
 Et Dieu de tout ordonnera,  
 A la fin ou quand il lui plaira.  
 Mais Dieu vous y doint si bien faire  
 Qu'acquérir vous puissiez sa gloire.  
 Et qu'en ce ayez tels regards  
 Que plus ne vous criens : Hélas!  
 Aucun par sa grâce!

## NOTE II.

EN FRANCE, JAMAIS ANGLAIS NE RÉGNERA.

(Page 34.)

Il y a longtemps, on en peut juger, que les Français partagent le sentiment du religieux disant au capitaine de Reims que « oncques Anglais n'avait été roi de France et oncques ne le serait ».

Une anecdote rapportée par Monstrelet, dans les chapitres qu'il a consacrés à Henri V, le vainqueur d'Azincourt, montre bien pourquoi il y avait et il y a incompatibilité irréductible entre le caractère anglais et le caractère français.

Le seigneur de l'Isle-Adam, maréchal de France, avait audience du monarque anglais (1420), et en lui parlant il le regardait hardiment en face.

Henri V lui demanda :

— Comment osez-vous ainsi regarder un prince au visaige, quant vous parlez à lui?

Et le seigneur de l'Isle-Adam répondit :

— Sire, la coustume des François est telle, que si un homme parle à un autre, de quelque estat ou auctorité qu'il soit, la veue baissée, on dit qu'il est mauvois et qu'il n'est point preudhomme, puisqu'il n'ose regarder cellui à qui il parle en la chère (au visage, en face).

(MONSTRELET, *Chronique*, liv. I, chap. CCXXXI; t. IV, pp. 9-10. Edit. L. D. d'Arcq.)

## NOTE III.

LE BATARD D'ORLÉANS.

(Page 55.)

Pas plus au quinzième qu'aux seizième et dix-septième siècles, les rois, ducs, princes et seigneurs ne cherchaient à cacher les fruits de leurs relations illégitimes. Ils ne rougissaient pas plus des bâtards que leur donnaient leurs maîtresses que de ces maîtresses mêmes. Les enfants naturels s'honoraient de devoir le jour à des personnages haut placés, et ils en portaient orgueilleusement le nom. Les chroniqueurs mentionnent à chaque page des gens de guerre, écuyers, chevaliers, qui n'avaient d'autre nom que celui de Bâtard.

Le duc Philippe le Bon ne s'écarta pas des mœurs de son temps; il eut, de vingt-quatre maîtresses, — les chroniqueurs les désignent, — huit bâtards et huit bâtardes.

Un frère bâtard du même duc de Bourgogne, nommé Jean, fut évêque de Cambrai et père de quinze bâtards. Un jour, il les réunit, ainsi que leur progéniture. Ils s'y trouvèrent au nombre de trente-six, tous bâtards. (MICHELET, *Hist. de France*, t. V, pp. 75-76. In-8°, Paris, 1841.)

Il ne faut donc pas s'étonner si nous voyons Dunois porter sans s'émouvoir ce nom de Bâtard d'Orléans et les chroniqueurs le lui donner. Presque toujours, dans les actes publics, il signait simplement : *Le bastart d'Orléans*.

On trouvera dans E. Pasquier, *Recherches de la France*, livre VI, pp. 588-589, un chapitre (c'est le XLIV) qui a pour titre : « De quelques mémorables bastards qui ont esté en ceste France, et autres discours du même subject. »

## NOTE IV.

DES DOUZE PROCUREURS DE LA VILLE D'ORLÉANS.

(Page 59.)

« Tous les deux ans, au mois de mars, on choisissait douze notables bourgeois pour administrer les revenus publics. Ils

étaient connus anciennement sous le nom de *procurateurs de la ville*; ils ont pris celui d'*échevins*, environ l'an 1500. Ils entraient en fonction le 23 mars, après avoir nommé un d'entre eux receveur. » (Abbé Dubois, *Histoire du siège d'Orléans*, p. 11.)

Voici comment avait lieu l'élection des procureurs :

« Dans la première quinzaine de mars, les habitants d'Orléans, convoqués à son de trompe par ordre du bailli ou du prévôt, se réunissaient dans l'enceinte des Halles. Après la célébration d'une messe solennelle du Saint-Esprit, à l'église Saint-Hilaire, l'assemblée, présidée par le gouverneur ou son lieutenant, assisté de deux notaires, procédait à la nomination de sept notables habitants chargés de choisir les douze procureurs au nom de la population entière. Les sept *élizans*, comme on les nommait, se retiraient, soit au presbytère de Saint-Hilaire, soit à la Halle des Tanneurs, pour élire les douze magistrats municipaux, et ils n'en sortaient que pour faire connaître le choix auquel ils s'étaient arrêtés. »

Trois commissaires ecclésiastiques s'adjoignaient aux procureurs pour les dépenses de forteresse. Chaque deux ans, le receveur ou trésorier élu rendait compte de sa gestion dans une assemblée présidée par le bailli.

(BOUCHER DE MOLANDON, *les Comptes de la ville d'Orléans des quatorzième et quinzième siècles*, pp. 11-12.)

## NOTE V.

### LES MÉRIDIONAUX AU SIÈGE D'ORLÉANS.

(Page 57.)

Un avocat d'Orléans, docteur ès lettres et docteur en droit, M. A. Couret, a fait paraître dans la *Revue des Pyrénées* (1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> trimestres 1889) un travail des plus documentés et des plus intéressants sur les Méridionaux, compagnons de Jeanne d'Arc, depuis le siège d'Orléans jusqu'au sacre de Reims. On serait porté à croire que Jean d'Aulon, l'écuyer de la Pucelle, les deux frères Xaintrailles, le brave La Hire et quelques douzaines de Gascons tout au plus représentaient le Midi dans

l'armée et les garnisons fidèles à Charles VII. M. Couret montre qu'il y aurait là une erreur.

« Parmi les capitaines présents à Orléans dès le mois d'octobre 1428, nous trouvons déjà le Gascon *Jehan de Lesgo* et l'écuier *Girault de La Paillière*, l'un avec huit hommes d'armes, l'autre avec quinze; le chevalier *d'Arciac*, à la tête de dix hommes d'armes et de huit archers, et surtout trois grands seigneurs du Midi, *Raymond Arnault de Coarrase*, seigneur d'Aspet et de Coarrase; Jean, seigneur de Xaintrailles, et son cadet Poton, futur maréchal de France, avec une compagnie forte de quarante-six hommes.

« Parmi les huit cents hommes que Dunois fit entrer le 25 octobre à Orléans, on voyait le Commingeois *La Hire*<sup>1</sup>, *Thibault d'Armagnac*, *Bernard de Comminges*, avec un certain nombre d'hommes d'armes », sans compter les hommes de leurs compagnies qui pénétreront plus tard dans la ville assiégée. Nommons encore un frère de La Hire, que suivent vingt-deux combattants et huit archers, *Mondot de Lansac*, capitaine de dix lances et de trente archers à cheval; Guillaume d'Albret, avec deux cents hommes qui entourent son pennon rouge. Tous ces preux firent vaillamment leur devoir avant l'arrivée de Jeanne et la secondèrent de leur mieux lorsqu'elle eut ramené la victoire sous l'étendard de la France.

C'était un Basque qui tenait l'étendard de Jeanne lorsqu'elle demanda s'il touchait la bastille anglaise.

Ils avaient donc au cœur l'amour de la patrie française, ces hommes du Midi qui versaient leur sang pour la cité orléanaise et le roi Charles VII sans compter, et qui mouraient pour eux.

Reconnaissons-le : Charles VII rendit hommage à leur belle conduite; il adressa des éloges publics à La Hire. Après Reims, Saulton de Mercadieu recevra une gratification de deux cents écus d'or; le sire d'Albret recevra cent vingt livres tournois et La Hire, trois mille sept cent cinquante livres, avec le titre de bailli de Vermandois; Jean d'Aulon, l'intendant de

1. Des chercheurs prétendent avoir découvert que La Hire était originaire des environs de Nérac; que ce soit fondé ou non, il n'en reste pas moins Méridional.

Jeanne, sera fait chevalier et nommé sénéchal de Beaucaire, sans compter maintes autres distinctions et récompenses.

Les Orléanais non plus n'oublièrent pas les braves Gascons qui étaient venus à leur secours. Toutes les fois qu'à la fête du 8 mai on joua le *Mystère du siège d'Orléans*, leurs noms furent acclamés, car ils avaient dans le drame un rôle important.

Avant l'assaut des Tourelles, le Bâtard d'Orléans, Graille, d'Illiers représentent à la Pucelle qu'il ne faut pas

Si promptement recommencer.

Poton seul s'écrie :

Dame Jehanne, je vous suivray,  
Et crois en vos diz fermement.

Et son exemple entraîne tous les autres capitaines (*Le Mystère d'Orléans*, pp. 518-523).

Dans le motet qu'on chantait à la porte Dunoise, on lisait ces vers :

Or, prions donc pour le bon capitaine  
Sage et prudent, Monseigneur de Dunois;  
Que Dieu le mette en la gloire hauctaine,  
*Poton, La Hire* et tous les bons François.

(Lottin, *Recherches historiques sur Orléans*,  
première partie, t. I, p. 279.)

## NOTE VI.

DE BLOIS A ORLÉANS. — DE L'ARRIVÉE DEVANT LA VILLE ASSIÉGÉE.

(Page 114.)

Quel jour la Pucelle partit-elle de Blois, et coucha-t-elle une ou deux nuits en route?

D'après Eberhard Windecke (p. 167) et la *Chronique de Tournay*, elle serait partie le jeudi 28 avril (*Sources allemandes*).

des, p. 165 ; t. III du *Recueil des Chroniques de Flandre*, p. 409).

D'après frère Pasquerel, qui portait la bannière à la tête du convoi, « on coucha dans les champs le jour du départ et le jour suivant, et le troisième jour on arrivait devant Orléans : *Exiverunt per latus de la Sologne, et jacuerunt illa die in campis, et etiam alia die sequente. Et tertia die applicuerunt prope villam Aurelianensem* ». (*Procès*, t. III, p. 105.)

Le page Louis de Coutes, qui fut aussi du voyage, ne parle ni d'un jour ni de deux : il se borne à dire « que la Pucelle avait été fort meurtrie pour avoir couché tout armée la nuit qui suivit son départ de Blois ». (*Procès*, t. III, p. 67.) Son témoignage ne contredisant en aucun point celui de l'aumônier de Jeanne, c'est au 27 avril qu'on doit fixer le départ de Blois, non au 28 ; c'est deux jours, le 27 et le 28, que le convoi mit à franchir la distance de Blois à Orléans, c'est deux nuits que Jeanne coucha aux champs, et c'est le vendredi matin, 29, qu'elle arriva en vue de la place assiégée.

Il n'y a donc pas lieu de s'en tenir à la date de la *Chronique de Tournay* ni d'entendre ces mots de Jean Chartier et de la *Chronique de la Pucelle*, que « Jeanne et ses gens couchèrent une nuit dehors », en ce sens qu'ils y couchèrent une nuit seulement.

La phrase qui demanderait une explication serait celle du page de l'héroïne, « Elle coucha, dit-il, tout armée, la nuit qui suivit son départ de Blois. » Frère Pasquerel parlant d'une seconde nuit passée aux champs, rien n'empêche de penser que Jeanne, cette seconde nuit, eut soin de quitter sa cuirasse et ses armes, et, comme elle le disait plus tard, de prendre une femme avec elle.

Autre question : Quel jour, à quelle heure, environ, la Pucelle arriva-t-elle en vue d'Orléans ?

M. A. France (*Jeanne d'Arc*, chap. XII) fixe son arrivée au jeudi 28 avril au soir. « Le jeudi, 28 avril au soir, écrit-il, Jeanne put voir des hauteurs d'Olivet les clochers de la ville, les tours où les guetteurs signalaient sa venue. »

C'est à ce moment que le bâtard d'Orléans traverse la Loire

et s'entend avec la Pucelle sur le retour des troupes à Blois et l'entrée des vivres dans la ville.

Eberhard Windecke est d'un avis contraire à celui du savant académicien. « La Pucelle et le convoi, dit-il, arrivèrent, non le jeudi, mais le jour suivant, qui était le vendredi. » (*Op. cit.*, p. 167.)

A propos du retour des troupes à Blois, M. A. France commet une petite méprise. « Quand Jeanne, dit-il, sut que le frère Pasquerel partirait avec eux... (*Ibid.*, p. 310)... » Jeanne ne pouvait l'ignorer, puisque c'est elle qui lui en donna l'ordre. Voir la déposition du bon aumônier, *Procès*, t. III, p. 105 : *Ipsa loquens de jussu dictæ Johannæ... reversus est apud villam Blesensem.*

Ce même soir du 28 avril, la Pucelle, d'après M. France, traversa la Loire et vint passer la nuit au château de Reuilly. Tout ayant été réglé, à quoi Jeanne occupa-t-elle la journée du vendredi ? A recevoir — toujours d'après M. France, chez qui le romancier prend si aisément la place de l'historien — la foule des « bourgeois orléanais qui, n'y pouvant tenir, venaient, au péril de leur vie, voir la Pucelle promise. » (*Ibid.*, p. 342.)

Le langage de frère Pasquerel, acteur et témoin oculaire, étant formel, c'est le troisième jour à partir de Blois, c'est à savoir dans la matinée du vendredi 29, que doivent être mentionnées l'arrivée de l'héroïne devant Orléans et toutes les mesures qui en furent la conséquence. *Tertia die, applicuerunt prope villam Aurelianensem* : tel est le fait qui éclaire tous ceux de cette journée. Et voilà pourquoi notre récit diffère absolument de celui de M. A. France.

## NOTE VII.

DU CHEVAL BLANC DE JEANNE D'ARC A SON ENTRÉE DANS ORLÉANS.  
DES HÉRAUTS ET ROIS D'ARMES.

(Page 122.)

Le Brun de Charmettes est un historien dont le travail sur la Pucelle, publié en 1817, est d'un grand mérite. Mais entre



autres qualités il fait preuve d'une singulière originalité. Il estime rendre service et faire plaisir à ses lecteurs en donnant une traduction du *Veni Creator* et du *Te Deum*. (*Histoire de Jeanne d'Arc*, t. II, pp. 4 et 112.) Charles VII n'ayant pas jugé bon de répondre au manifeste de Bedford, Le Brun insère à la suite de ce manifeste, « s'il eût été à la place du légitime héritier de la couronne des lis, ce qu'il aurait répondu ». (*Ibid.*, p. 344.) Suivent quatre pages faites pour piquer la curiosité. Nous ne les reproduirons pas, mais nous lui emprunterons deux extraits d'un intérêt moins élevé, mais plus appréciable.

*1<sup>o</sup> A propos du cheval blanc sur lequel Jeanne fit son entrée dans Orléans.*

« Les chevaux blancs étaient un attribut de la souveraineté. Les rois, les papes, les empereurs d'Allemagne, lorsqu'ils faisaient leur entrée dans quelques-unes de leurs villes, ne montaient que des chevaux blancs. Quand le prince de Galles entra dans Londres, conduisant prisonnier le roi Jean, il eut la modestie de ne monter qu'une petite haquenée et de lui donner un cheval blanc. Les rois d'armes, représentant la personne du roi, montaient des chevaux blancs. Dans les romans du Moyen-âge, les fées paraissent toujours montées sur des chevaux blancs. C'est sur des chevaux blancs que saint Michel, saint Georges et d'autres guerriers célestes apparaissent quelquefois au milieu des batailles. Encore aujourd'hui, les généraux en chef montent des chevaux blancs les jours de bataille. » (*Hist. citée*, t. II, p. 21, note 1.)

*2<sup>o</sup> Des hérauts et rois d'armes.*

En France, l'institution des hérauts et rois d'armes est aussi ancienne que la monarchie. Ils étaient divisés en trois classes, sous les noms de *chevaucheurs*, de *poursuivants d'armes* et de *hérauts d'armes*. Un chef suprême appelé *roi d'armes* exerçait une autorité presque absolue. On ne parvenait au grade de héraut d'armes qu'après avoir exercé pendant sept années. Le nouveau héraut changeait de nom : il recevait le plus souvent celui d'une province ou du seigneur même. La

considération dont ils jouissaient était proportionnée à la qualité du prince dont ils dépendaient. Ils assistaient en général à toutes les actions militaires, aux combats en champ clos, aux tournois, aux mariages, à toutes les solennités où nos aïeux revêtaient un appareil guerrier.

Le héraut d'armes qui avait l'honneur de représenter le roi de France se nommait *Montjoie*. La réception se faisait avec la plus grande solennité. C'est le roi lui-même qui procédait à sa constitution. Lui posant sur la tête la couronne royale, « par cette couronne, lui disait-il, nous te nommons *Monjoye*, au nom de Dieu, de Notre-Dame et de Monseigneur Saint-Denys, notre patron. »

Alors, par trois fois, les héraults et poursuivants criaient : « Montjoie Saint-Denys ! »

La personne des héraults était sacrée et ils jouissaient d'avantages et de privilèges sans nombre. Servant d'intermédiaires en toutes sortes d'affaires entre les peuples et les individus, les princes et les sujets, il était indispensable que ces privilèges fussent généralement respectés.

#### NOTE VIII.

##### GUY DE CAILLY ET L'ASSAUT DES TOURELLES.

(Page 162.)

Maître Charles du Lys, conseiller du Roi et son avocat général, auteur du *Traité sommaire tant des armes que de la parenté de la Pucelle*, était marié à Catherine de Cailly, qui descendait de l'hôte de Jeanne à Reuilly. Le fait que nous avons mentionné à propos de l'assaut des Tourellès est rapporté dans le *Traité* ci-dessus :

« Quand la Pucelle vint pour faire lever le siège d'Orléans, elle arriva premièrement au village de Chécy-sur-Loire, distant de deux lieues de ladite ville, où elle fut logée au Fort, qui estoit lors en la terre de Rouilly (Reuilly). Le seigneur duquel lieu, Guy de Cailly, fut tellement espris des vertus célestes de ladite Pucelle qu'il s'adonna du tout à la suivre et

servir en toutes ses saillies (sorties, attaques), assauts et combats, jusqu'au dernier (celui des Tourelles). Et voyant ledit Gailly, qui l'assistait toujours, le pria de prendre garde quand la queue de son guidon ou estendart seroit dressée et tendue vers les Anglais, et l'en avvertir. Ce qu'il fit; et trouva ladite Pucelle, comme en extase, qui avait une apparition de chérubins, lesquels sembloient combattre contre lesdits Anglais : comme de fait et à l'instant de son retour, ils abandonnèrent la place. » (*Traité sommaire*, chap. x, pp. 50-52.)

## NOTE IX.

## LA PROCESSION DE LA PUCELLE A BOURGES.

(Page 175.)

La ville de Bourges, que Jeanne habita plusieurs semaines en 1429-30, célébra chaque année jusqu'en 1793, le dimanche après l'Ascension, une procession solennelle pour remercier Dieu de la levée du siège d'Orléans. Ce fut le roi Charles VII qui, en cette année 1429, institua cette procession dans la capitale du Berry. Tous les chapitres de la ville y assistaient : d'abord celui de la cathédrale, puis ceux des cinq églises collégiales, Saint-Ursin, Notre-Dame-de-Salles, Montermoyen, Saint-Pierre le-Puellier, Saint-Ambroix. Il en était de même de tous les membres du clergé soit séculier, soit régulier.

A huit heures du matin, les maire et échevins, escortés de leurs officiers municipaux, se rendaient de l'hôtel de ville à la cathédrale. La procession se dirigeait, après les heures canonicales, vers l'église des RR. PP. Carmes, où l'on célébrait une grand'messe.

Il ne faut pas confondre cette procession avec celle du 12 août, dite des *Roses*, qui fut instituée à l'occasion de la soumission de la Normandie, en 1450. (P. LANÉRY D'ARC et LUCIEN JENY, *Jeanne d'Arc en Berry*, chap. II et III, pp. 8-27.)

La tradition de cette procession était interrompue depuis la fin du siècle dernier. Elle a été reprise en 1892 par l'archevêque de Bourges. Dans une ordonnance spéciale, il a publié

le rétablissement *de la procession dite de la Pucelle*, et il a réglé qu'elle se ferait chaque année avec la plus grande solennité. Pour l'année 1892, cette procession a eu lieu le dimanche après l'Ascension, 29 mai, sous la présidence de Monseigneur et au milieu d'un concours des plus enthousiastes et des plus édifiants.

## NOTE X.

## CAMPAGNE DE LA LOIRE. — ITINÉRAIRE DE LA PUCELLE.

(Pages 181 et suivantes.)

- Mai 9. La Pucelle part d'Orléans pour Blois. (*Procès*, t. III, p. 80, t. IV, p. 234.)  
 — 10, 11. Séjour à Blois. (*Procès*, t. IV, p. 166.)  
 — 12, 13. Tours. (*Procès*, t. III, p. 80.)  
 — 22, 23. Jeanne au château de Loches avec le Roi. (*Ibid.*, pp. 11, 80.)

## CAMPAGNE DE LA LOIRE.

- Juin 4. Selles en Berry. (*Procès*, t. V, p. 262.)  
 — Sortie vers Saint-Aignan. (*Ibid.*, p. 107.)  
 — 7. Départ de Selles pour Romorantin (*Ib.*, p. 107), et Orléans. (*Procès*, t. IV, p. 169.)  
 — 11, 12. Jargeau. (*Procès*, t. III, p. 94; t. IV, p. 12.)  
 — 13. Orléans. (*Ibid.*, t. IV, pp. 13, 235.)  
 — 15. Meung-sur-Loire. (*Ibid.*, t. IV, p. 13.)  
 — 16. Beaugency. (*Ibid.*, p. 14.)  
 — 17. Entre Beaugency et Meung. (*Ibid.*, p. 16.)  
 — 18. Patay. — Janville. (*Ibid.*, pp. 242, 244.)  
 — 19. Retour à Orléans. (*Ibid.*, p. 16.) — Sully. (*Ibid.*, p. 245.)

Le lecteur trouvera, à la fin du volume, une carte de la campagne de la Loire.

## NOTE XI.

## L'ICONOGRAPHIE DE JEANNE D'ARC.

(Page 196.)

Nous avons dit qu'il n'existe pas de peinture reproduisant authentiquement les traits de Jeanne d'Arc; on peut en dire autant des statues. Les admirateurs de la Pucelle ont cru plus d'une fois découvrir ou rencontrer des œuvres, tableaux ou statues représentant fidèlement l'héroïne. Après une étude approfondie, le temps aidant, on a fini par reconnaître qu'il n'en était rien.

En 1857, une dame d'Orléans légua au Musée de la ville un tableau sur bois, de bonne facture (d'Holbein le père ou de son école), acheté par elle en Allemagne et vendu comme représentant Jeanne d'Arc triomphant de l'Angleterre. Ce tableau fut placé dans le salon réservé à Jeanne d'Arc. On ne s'aperçut de l'erreur qu'en 1880. Il fut établi que cette Pucelle était un saint Georges.

En 1883, le directeur du Musée de Cluny, à Paris, avait fait inscrire au numéro 731 du catalogue cette indication : « Jeanne d'Arc. — Figure équestre en bois sculpté, peint et doré, du quinzième siècle, retrouvé à Montereau ».

Quelque temps après, on constatait que la prétendue Jeanne d'Arc était un saint Maurice ayant appartenu à l'église de ce nom, dans un faubourg de Montereau.

La tête remarquable du musée d'Orléans, dans laquelle M. Louis Goussier voit une effigie de Jeanne d'Arc, lui a fait écrire ces lignes :

« L'art qui a produit la délicieuse tête de Jeanne d'Arc, du Musée archéologique d'Orléans..., n'était certes pas un art épuisé.

« Cette tête en pierre peinte, d'un caractère de réalité si frappant, je dirai même si obsédant, a été trouvée dans les décombres, lors du percement de la rue Jeanne d'Arc à Orléans. Elle est cataloguée au Musée comme représentant la tête de saint Maurice. Nous ne saurions accepter cette attribution. L'examen attentif de la construction de cette délicate figure, qui offre tous

les signes d'un véritable portrait, ne laisse aucun doute sur son caractère féminin. Je suis entièrement de l'avis de ceux qui, comme M. Lisch, l'éminent architecte des monuments historiques, comme M. Courajod et M. Valter, y ont voulu reconnaître une représentation de la bonne Lorraine. Il y a, en effet, de singulières présomptions pour que cette tête de femme, jeune et casquée, soit le débris d'un monument élevé à la mémoire de la Pucelle dans le courant du quinzième siècle. M. Lisch insiste avec raison sur les accents si particuliers du type, très fin, à pommettes saillantes, qui rappelle le type lorrain. J'ajouterai que le casque n'est pas un casque du seizième siècle et qu'il appartient bien au contraire, par tous les détails de sa forme, au quinzième siècle. » (LOUIS GONSE, *L'Art gothique*, p. 446, texte et note 2. Grand in-folio, sans date. Paris, ancienne maison Quentin, May et Motteroz, directeurs.)

Dans une lettre du 19 mai 1889, M<sup>gr</sup> Desnoyers, directeur du Musée historique d'Orléans, combat cette opinion qui avait été exposée et défendue dans les *Mémoires des Antiquaires de France*, t. XLVIII, p. 193. Il apprend à l'avocat de cette opinion que la tête prétendue de Jeanne d'Arc est la tête de saint Maurice, patron d'une église de ce nom, qui, abattue en 1567 par les protestants et reconstruite sous le nom de Saint-Éloi, conserva sous ses débris la tête de son premier patron : elle fut retrouvée en 1827, lorsqu'on démolit l'église Saint-Éloi pour y faire passer la rue Jeanne-d'Arc. Le catalogue du Musée de 1828 donnait l'origine de cette tête. (M<sup>gr</sup> DESNOYERS, *L'Iconographie de Jeanne d'Arc*, pp. 34-35. Brochure in-8°, Orléans, 1893.)

Le lecteur, ayant sous les yeux les arguments pour et contre, verra s'il y a lieu de se prononcer ou de se réserver.

Jusqu'en Italie, on s'est préoccupé de l'effigie de la Pucelle et on a cru retrouver une représentation de ses traits. M. Herluison, bibliothécaire de la Société archéologique de l'Orléanais, a donné communication à ses membres d'une lettre d'un savant bolonais, M. Joseph Grabinski, qui lui apprend qu'à Bologne, dans l'église Sainte-Pétrone, « on a découvert une fresque assez bien conservée, qui représente une femme guerrière, ayant absolument le type de Jeanne d'Arc. Si cette fres-

que ne représente pas Jeanne d'Arc, écrit ce savant italien, on ne sait vraiment pas quelle pourrait être cette femme guerrière. » Sur une base aussi étroite, il est difficile d'appuyer une argumentation sérieuse : tout au plus y aurait-il place pour une hypothèse. (H. HERLUIXON, *Souvenirs orléanais à Bolgne*, brochure in-8°, Orléans, 1898.)

Nous n'avons pas essayé de grouper les renseignements fournis par les contemporains sur la beauté de la Pucelle de manière à dessiner un portrait d'ensemble. Un écrivain allemand, le docteur Hirzel, a été plus osé. « Jeanne, dit-il, était belle de figure, bien faite, svelte sans maigreur, assez grande pour son sexe. Elle avait le visage frais et rond ; le front était de moyenne hauteur ; de ses grands yeux, d'une couleur entre le vert et le brun clair, s'échappait un regard d'un charme inexprimable. Elle avait le nez droit et bien fait, la bouche petite, les lèvres vermeilles. Son visage était d'un blanc mat, ses cheveux châtain foncé, très épais, s'arrêtaient aux épaules. Son visage respirait la candeur, l'innocence et je ne sais quelle tristesse rêveuse. Enfin, elle trahissait son sexe par une grande disposition aux larmes et par une sensibilité que la guerre même ne put émousser. »

(*Johanna d'Arc*, brochure in-8°, Berlin, 1877. — E. DE BORTTELLER et G. DE BRAUX, *Notes iconographiques sur Jeanne d'Arc*, pp. 39-40. Brochure in-8°, Paris-Orléans, 1879.)

On pourra retoucher, modifier ce portrait : la précaution à prendre pour rester dans la vérité, c'est de n'y introduire aucun élément capable d'en altérer l'harmonie, et d'en retrancher ceux qui produiraient cet effet.

## NOTE XII.

### LA BEAUTÉ PHYSIQUE DE JEANNE D'ARC.

(Page 196.)

Voici les dépositions du duc d'Alençon et du chevalier d'Auton dont nous nous sommes autorisé : « Aliquando, dit le premier, in exercitu ipse loquens cubuit cum eadem Johanna et armatis à la paillade, et vidit aliquando quod ipsa Johanna



se preparabat, et aliquando videbat ejus mammas, quæ pulchre erant; nec tamen habuit ipse loquens unquam de ea concupiscentiam. » (*Procès*, t. III, p. 100.)

« Non obstant, dit le second, ce qu'elle (Jeanne) feust jeune fille, belle et bien formée; et que par plusieurs fois, tant en aidant à icelle armer que aultrement, et en la faisant appareiller de ses plaies, il approchoit souventes fois d'elle; toutefois oncques ne s'esmeut, ni pareillement ne faisoit nul autre quelconque de ses gens et escuiers, ainsi qu'il (celui) qui parle leur a ouï dire et relater par plusieurs fois. » (*Ibid.*, p. 219. Pour plus de détails, voir J. Quicherat, *loc. cit.*)

L'intendant de Jeanne et le duc d'Alençon avaient pris part, avec la Pucelle, aux campagnes de la Loire, de Reims et de l'Île-de-France. Ils avaient vécu avec elle sur le pied d'une véritable intimité. Après l'échec de Paris, le jeune duc d'Alençon dut se retirer en ses domaines. Mais Jean d'Aulon demeura près de Jeanne à titre d'écuyer et d'intendant : il fit avec elle l'expédition de la Haute-Loire et la suivit jusqu'à la sortie de Compiègne, où les Bourguignons le firent lui aussi prisonnier.

De ces témoignages sur la beauté physique de la Pucelle, on peut encore rapprocher celui de l'*Abréviateur du Procès*, qui dit qu'elle « étoit grande et moult belle ». (*Procès*, t. IV, p. 268.)

Les hommes de l'art disent que l'un des signes de la beauté saine et de la vigueur de constitution de la femme, c'est le développement avantageux de la poitrine. Ce signe, incontestable chez la Pucelle, d'après le duc d'Alençon et le chevalier d'Aulon, rend difficile l'explication purement naturelle de la chaste influence que subissaient les hommes qui l'approchaient.

### NOTE XIII.

PHILIPPE DE BERGAME ET SES RENSEIGNEMENTS SUR LA PUCELLE.

(Page 198.)

Philippe de Bergame (Jacques), religieux augustin, né en 1433, auteur d'un livre sur les femmes illustres, imprimé à Florence en 1497 — *De claris electisque mulieribus* — donne sur Jeanne d'Arc des détails qu'il prétend tenir d'un person-

nage qui aurait vu la Pucelle à la cour de Charles VII et qu'il nomme *Guillelmus Guaschus*. Parmi ces détails, il y en a qui peuvent être vrais, par exemple ceux qui concernent la couleur des cheveux, la douceur de la voix : *Erat nigro capillo; ejus sermo satis lenis* (*Procès*, t. IV, p. 523); son sens droit et parfait : *rectus illi sensus et integer*. De ces choses, le témoin dont le religieux augustin se réclame avait pu s'en rendre compte. Mais il n'en est pas de même de l'explication donnée de l'adresse de Jeanne à chevancer et à manier la lance. « Tout en gardant les troupeaux, dit cet écrivain, la jeune fille s'exerçait à la course, et tout en courant, de la lance qu'elle maniait comme un vaillant chevalier, elle frappait les troncs des arbres. Souvent aussi elle montait comme un homme une des juments en pacage, et la lance sous le bras, elle en frappait des coups vigoureux. » (*Ibid.*). Ce sont là des circonstances dont le témoin invoqué ne parlait que par ouï dire et qu'il ne savait que par des bruits populaires.

Ce qui a pu servir de fondement à ces bruits, c'est ce que nous avons rapporté des voyages de Jeanne pendant sa jeunesse et des onze jours de chevauchée de Vaucouleurs à Chinon; c'est encore l'adresse que les hommes d'armes qui l'accompagnaient avaient pu remarquer chez elle.

Au reste, sur d'autres points, Philippe de Bergame est fort mal renseigné. Il fait durer la mission de Jeanne huit ans, et il lui fait prendre les trois bastilles d'Orléans en trois heures.

C'est lui qui prétend que Louis XI aurait demandé au pape Pie II l'autorisation de poursuivre un des juges et un des assesseurs encore vivants du procès de Jeanne d'Arc. Ces deux personnages mis en cause auraient été condamnés à mort. De plus, on aurait exhumé les restes des deux autres assesseurs et on les aurait livrés aux flammes. (*Procès*, t. IV, p. 528.) Lenglet Dufresnoy paraît le croire. L'Averdy consacre une dissertation à prouver que tout cela n'est pas possible. (Voir J. QUICHERAT, *Procès*, t. IV, pp. 521-522.)

## NOTE XIV.

L'ADRESSE DE JEANNE A CHEVAUCHIER. — EXPLICATION  
D'UN SPÉCIALISTE.

(Page 202.)

Depuis la publication de la première édition de notre *Histoire complète*, plus de douze ans se sont écoulés. Dans cet intervalle, un capitaine commandant au 5<sup>e</sup> chasseurs, M. L. Champion, a fait paraître, sous le titre de JEANNE D'ARC ÉCUYÈRE (vol. in-12 de 260 pages, Paris, Berger-Levrault, 1901), une étude intéressante sur le sujet qui nous occupe. Il nous a été agréable d'y trouver présentées sans réserve aucune les idées que nous avons émises, eu égard à la préparation de la jeune fille à sa mission guerrière. Le capitaine Champion constate que, dans cette vallée de la Marne, pays d'élevage, dans une famille qui possédait des chevaux, les témoins de la réhabilitation l'affirment, Jeanne « montait à cheval depuis son jeune âge » (p. 20) et ne pouvait pas ne pas finir, étant donné son désir d'apprendre et ses dispositions naturelles, par devenir écuyère accomplie.

L'auteur de cette étude note avec soin les voyages à Sermaise et les visites aux frères et neveux de sa mère parmi les circonstances propres à perfectionner la jeune villageoise dans la pratique de l'équitation. (*Ibid.*, pp. 26-32.)

« Jeanne, conclut-il, avait donc fréquenté le cheval : des contacts divers, des rencontres de chaque jour l'avaient initiée à la foule de détails que comporte l'éducation hippique. Il lui manquait l'essai des forces qui donne pour l'avenir la résistance à la fatigue et la confiance en soi-même, ce qu'aujourd'hui nous appelons de l'entraînement. » (*Ibid.*, pp. 25, 26.)

La chevauchée de onze jours, de Vaucouleurs à Chinon, et la vie guerrière que la Pucelle mena depuis son élévation à la dignité de chef de guerre firent d'elle cette écuyère étonnante qui, en endurance et en habileté, l'emportait sur les capitaines les plus renommés.

Signalons aux esprits amoureux du détail positif et des résultats appréciables en chiffres le chapitre VII, dans lequel

l'auteur de *Jeanne d'Arc écuyère* suppose la distance qu'elle a parcourue à cheval depuis le départ de Vaucouleurs pour Chinon jusqu'à son arrivée comme prisonnière à Rouen.

En laissant de côté les chevauchées des champs de bataille, les contre-marches de chaque jour, en supprimant les détours du chemin, en ne tenant compte que des étapes notées par l'histoire, le capitaine Champion fournit le détail d'un itinéraire qui compte 5.329 kilomètres, en chiffres ronds, 1.330 lieues : la distance de Paris au cœur des grandes Indes. Pour ce qui est de la France, Jeanne d'Arc a traversé ou sillonné vingt-cinq de nos départements actuels. (*Ibid.*, pp. 242-249.)

## NOTE XV.

UN DOCUMENT NOUVEAU SUR LA BATAILLE DE PATAY  
ET LA CAMPAGNE DE REIMS.

(Page 218.)

La *Revue bleue* du 13 février 1892 a publié une lettre sur la bataille de Patay et la campagne de Reims, dont l'auteur est Jacques de Bourbon, comte de La Marche, qui fut marié en 1415 à Jeanne II, reine de Naples. Il l'écrivait à l'évêque de Laon, Guillaume de Champeaux, président de la Chambre des comptes de Charles VII. Ce document a été retrouvé par M. Bougenot, archiviste-paléographe, et reproduit par MM. Paul Charpentier et Charles Guissard dans leur édition du *Journal du siège d'Orléans*, pp. 137-140.

Quelle confiance mérite cette lettre écrite le 24 juillet 1429?

Pas plus que la *Chronique Morosini*, elle n'a été écrite par un témoin oculaire des événements rapportés, et elle compte autant d'erreurs que de faits véritables. Jacques de Bourbon parle de 1.500 prisonniers faits à Patay, de la prise d'assaut de la cité d'Auxerre (*Revue bleue*, loc. cit., p. 204). Charles VII, à la tête de 30.000 cavaliers et de 20.000 hommes de pied, serait parti de Reims, faisant route vers Calais, en passant par le Crotoy, etc. (*Ibid.*)

Des documents de cette exactitude ne valent guère mieux que des pièces apocryphes.

Page 242 de ce volume, nous parlons d'une mission confiée à l'évêque de Luçon par Charles VII, à l'occasion des prodiges signalés dans le Poitou. Cet évêque était Guillaume Goyon. La *Gallia christiana* (t. II, col. 1410) ne dit à peu près rien de son épiscopat.

## NOTE XVI.

## LA BATAILLE DE PATAY. — PERTES DES ANGLAIS.

(Page 225.)

Quelles furent les pertes des Anglais en cette bataille ?

Jean de Wavrin du Forestel dit des Français : « Si pavoient estre en tout de XII à XIII mille combatans. » (*Procès*, t. IV, p. 419.)

C'est un partisan des Anglais qui parle et qui exagère. Le *Mystère du siège d'Orléans* ne parle que de sept à huit mille. (*Mystère...*, pp. 760 et 770, édit. citée). Le même du Forestel dit que le corps de secours envoyé par Bedford et commandé par Falstoff comptait au départ cinq mille combattants, « aussi bien prins que oncques on eût vu au pays de France ». (*Ibid.*, p. 413.) A ce corps se joignirent les forces anglaises qui se trouvaient sur les lieux, un millier d'hommes environ.

Pour les pertes essuyées du côté des Anglais, les chroniqueurs sont assez d'accord. Jean de Wavrin dit : « Si y morut bien deux mille hommes et deux cents prisonniers. » (*Ibid.*, p. 423.) Monstrelet parle de mille huit cents Anglais tués et de cent à six vingt prisonniers. (*Chronique*, t. II, chap. LXI.) Berri élève à deux mille deux cents le nombre des morts, à quatre cents celui des prisonniers. (*Procès*, t. IV, p. 45.) Le *Journal du siège*, page 104, ne mentionne que le nombre des morts, Guillaume Gruel également (*Chronique...*, p. 73), et ils donnent le nombre de deux mille deux cents. C'est aussi celui que nous trouvons dans la *Chronique de la Pucelle*. (*Chronique*, p. 307.) Ce nombre de tués, dans un combat de deux ou trois heures, montre avec quel acharnement les Français se battirent.

Aucun chroniqueur contemporain n'évalue, même approximativement, les pertes des Français. La *Chronique Morosini*

dit que « du parti de la demoiselle (de la Pucelle) il ne mourut pas vingt personnes ». (*Chronique* citée, t. III, p. 75.) Le chevalier de Termes, à l'enquête de 1456, déposait « qu'un seul noble de la Société du témoin fut tué ». (*Procès*, t. III, p. 120.) La déposition pourrait être plus claire. Quoi qu'il en soit, les pertes de la petite armée royale furent certainement insignifiantes.

## NOTE XVII.

DE GIEN A REIMS. — ITINÉRAIRE DE LA PUCELLE  
ET DE L'ARMÉE ROYALE.

(Pages 243-281.)

- Juin 19. Sully et Saint-Benoît-sur-Loire. (*Procès*, t. IV, p. 245; t. III, p. 116.)  
 — 22. Châteauneuf. (*Ibid.*, t. IV, p. 245.)  
 — 24. D'Orléans à Gien. (*Ibid.*, p. 17.)  
 — 27. Départ de Gien vers Montargis. (*Ibid.*, t. IV, pp. 18, 247, 286.)  
 Environs d'Auxerre. (*Ibid.*, p. 286.)
- Juillet 1. Devant Auxerre. (*Procès*, t. IV, p. 247.)  
 — 3. Saint-Florentin. (*Ibid.*, p. 72.)  
 Brinon-l'Archevêque. (*Ibid.*, p. 288.)  
 — 4. Saint-Phal. (*Ibid.*)  
 — 5. Devant Troyes. (*Ibid.*, p. 289.)  
 — 11. Entrée dans Troyes. (*Ibid.*, p. 295.)  
 — 14. Bussy-Lettré. (*Ibid.*, p. 298.)  
 — 15. Châlons-sur-Marne. (*Ibid.*, p. 19.)  
 — 16. Septsaulx. (*Ibid.*, p. 184.)  
 Le même jour, Reims. (*Ibid.*, p. 19.)

Voir, à la fin du volume, la carte de la campagne de Reims et de l'Île-de-France.

## NOTE XVIII.

FRÈRE RICHARD ET JEANNE D'ARC.

(Page 258.)

Aucun historien sensé n'a eu la pensée de ranger frère Richard, dont nous allons nous occuper, et la Pucelle dans une même catégorie intellectuelle. Cette pensée s'est présentée à l'esprit de Vallet de Viriville, et il a cru devoir lui faire bon accueil. Entre ces deux personnages, Jeanne et frère Richard, au point de vue de ce qui les distingue du vulgaire, c'est-à-dire de leurs visions prophétiques, Vallet de Viriville n'aperçoit qu'une différence de degré : ils appartiennent l'un et l'autre à la même famille ; frère Richard prépare et explique la Pucelle.

Écoutons le traducteur du procès de condamnation développer sa théorie.

De tout temps, dit-il, il y a eu des *visionnaires*, des voyants ; il y en a en surtout au Moyen âge. Les uns, maladroits, effrontés, coupables, ont souvent payé de leur vie leurs prétentions ; d'autres ont été rangés au nombre des saints. Cela, remarque notre auteur, est élémentaire. « Ce qui est moins connu, ce sont les analogues, les précédents immédiats, qui forment la série de ces personnages inspirés, dont Jeanne d'Arc est le terme ou le type culminant et incomparable. »

Et Vallet entreprend, par manière d'introduction au procès de Rouen, une étude sur les personnages, « hommes et femmes — respectables et ineptes, — précurseurs et précurseresses, — imitatrices ou concurrentes, parodistes et charlatans », qui occupèrent la curiosité publique avant que parût l'héroïque martyre ». (*Procès traduit...*, introd., pp. xiv-xv.)

Telle qu'il l'entreprend, cette étude de Vallet de Viriville est entachée d'un vice de méthode fondamental. Ranger par avance dans une même catégorie toutes les monnaies, vraies ou fausses, et déclarer qu'on n'essaiera même pas de séparer la fausse monnaie de la bonne, c'est préparer une conclusion dépourvue de toute valeur scientifique et rationnelle. Or, c'est le reproche que l'on est en droit de faire à l'auteur de la traduction du



procès de condamnation. Il se discrédite absolument en déclarant qu'il ne voit entre le Berger idiot du Gévaudan et Jeanne d'Arc, au point de vue des visions de l'un et de l'autre, qu'une différence de degré. Assimiler à Catherine Sauve, qui fut brûlée à Montpellier en 1417 (*Ibid.*, xxxv-vii), sainte Brigitte, sainte Catherine de Sienne, sainte Colette; à frère Richard, saint Vincent Ferrier et saint Bernardin de Sienne; à Jeanne la Pucelle, Catherine de La Rochelle et Guillaume de Mende, le petit berger, c'est violer les règles de la logique la plus commune, du plus simple bon sens.

Aussi, quand Vallet essaie de formuler une *conclusion* qui explique ces *visions* de Jeanne qu'il a entrepris d'éclaircir, il met au monde une dizaine de pages (ci-cix), d'où ne se dégage, en réalité, aucune conclusion; pages embarrassées, fuligineuses, sans suite, au bout desquelles l'auteur, plein d'une admiration naïve pour lui-même, écrit ces lignes singulières: « Nous croyons avoir montré la véritable voie où la critique doit s'engager pour vider cette controverse. » (*Ibid.*, p. cix.)

L'auteur avoue donc ne l'avoir pas vidée. A quoi bon alors les cent neuf pages dont il vient d'accabler ses lecteurs?

*Parturiunt montes : nascetur ridiculus mus!*

Ce sera toujours vrai.

## NOTE XIX.

### LA DANSE MACABRE.

(Page 261.)

Au quinzième siècle, on vit se produire en Angleterre, en France, en Allemagne, un divertissement bizarre qu'on appelait la *Danse des morts* ou la *Danse macabre*, d'un mot arabe qui signifie *cimetière*. Cette danse plaisait fort aux Anglais, qui l'introduisirent chez nous. On voyait naguère à Dresde, on voit encore à Lucerne, à la Chaise-Dieu, en Auvergne, une suite de tableaux qui représentent la mort, les mâchoires décharnées, prenant de ses bras de squelette les hommes de tout âge, de

tout état, entrant en danse et les entraînant avec elle. Ces danses en peinture reproduisaient de véritables danses en action.

A Paris, « l'an mil ccccxxiii, fut faicte la Danse macabre aux Innocents, et fut commencée environ le mois d'aoult et achevée au Karesme suivant ». (*Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 203.)

Il s'agit, en ce passage, des fresques dont furent ornés les charniers des Innocents. L'imagerie populaire a reproduit cette décoration lugubre. (V. *Paris et ses historiens*, pp. 283 et suiv.; édit. de Guyot Marchant.)

D'après le même Bourgeois de Paris, frère Richard prêchait aux Innocents « le dos tourné vers les charniers, à l'endroit de la Danse macabre ». (*Ibid.*, p. 234.)

Le R. P. Berthier, des Frères Prêcheurs, a publié récemment un volume fort curieux sur « la plus ancienne danse macabre ». (In-8°, avec 42 gravures, Paris, Lethiellenx.) Il l'aurait retrouvée au couvent des Dominicains de Krigenthal, près Bâle. Elle remonterait à 1274.

La plus ancienne peinture du même genre, après celle-ci, date de 1380 et se voit à Minden, en Westphalie.

La plus célèbre est celle que Holbein (1498-1543) peignit à fresque dans le couvent des Dominicains de Bâle. Il n'en reste que des débris, mais on en possède la gravure. (V. PEIGNOT, *Recherches sur les danses des morts et les cartes à jouer*, Dijon, 1826.)

## NOTE XX.

### LES AUDITOIRES DE FRÈRE RICHARD.

(Page 261.)

Le lecteur qui est familiarisé avec l'Histoire de l'Église ne sera pas surpris des auditoires nombreux qu'attiraient les prédications de frère Richard. Sans remonter bien haut, les noms de Pierre l'Ermite et de saint Bernard rappellent des succès de prédication autrement brillants. Des dix, quinze et vingt mille auditeurs se pressaient autour de frère Berthold de Ratisbonne et de saint Antoine de Padoue. Aux quatorzième et quizième

siècles. Franciscains et Dominicains prêchent au peuple en une langue colorée, libre, familière, qui attire autour d'eux des foules considérables. A l'attrait de cette éloquence se joint l'attrait des sujets abordés. Saint Vincent Ferrier, dominicain espagnol (1397-1419), commence à prêcher à cinquante ans. Il prend pour sujet habituel de ses prédications la venue prochaine de l'Antéchrist. Ses auditoires comptent jusqu'à dix mille et vingt mille personnes. A Nantes, il y en eut de soixante mille. « Dans les villes où il prêchait, il arriva que les affaires furent suspendues, les audiences des tribunaux renvoyées, les magasins fermés tant que dura la prédication. Les femmes oublièrent jusqu'à leur toilette. » (Paul Thureau-Dangin, de l'Académie française, *Saint Bernardin de Sienne*, pp. 24-31.) Saint Vincent Ferrier prêcha surtout en France et sur des sujets qui inspiraient de la terreur. Saint Bernardin de Sienne (1380-1444), un contemporain de la Pucelle, évangélisa l'Italie et prêcha la dévotion au nom divin de Jésus.

Des historiens de Jeanne d'Arc ont présenté cette dévotion comme récente et en ont fait honneur à Bernardin. Le catéchisme apprend aux petits enfants qu'elle est aussi ancienne que le christianisme. L'histoire littéraire chrétienne mentionne les homélies si touchantes, si pleines d'unction de saint Bernard sur le nom du Sauveur, et l'opuscule auquel saint Bonaventure a donné ce titre significatif : *De laude melliflui nominis Jesu*. Saint Bernardin de Sienne ne fit que donner une forme nouvelle à la dévotion de ce nom adorable. Il présentait aux fidèles, sur une tablette rectangulaire, le trigramme du nom de Jésus, I H S, peint et entouré de rayons. La foule, enflammée par sa parole, acclamait le nom divin et se prosternait pour l'adorer. On conserve cette tablette de Bernardin à Sienne, dans la chapelle de la confrérie qui porte son nom. (Paul Thureau-Dangin, *op. cit.*, pp. 78-80, 92-96.)

Saint Bernardin ne parlait pas seulement du nom de Jésus dans ses prédications, il faisait entendre aux gens des vérités qui les obligeaient à rentrer en eux-mêmes. Il avait accoutumé de dire que « sur mille mariages, neuf cent quatre-vingt-dix sont des mariages du diable ».

Un jour, il promit aux habitants de Pérouse qu'il leur ferait voir le diable. On se rend de toutes parts à la prédication au-

noncée. Quand Bernardin voit la foule dans l'attente de la vision promise, il leur dit : « Je vous ai promis de vous faire voir le diable. Regardez-vous les uns les autres, et vous le verrez. Car vous êtes des diables, puisque vous faites les œuvres du diable. » (*Op. cit.*, pp. 238, 193.)

Il tenait un langage plus gracieux lorsque, prêchant sur la Sainte Vierge, il disait que, au jour de l'Annonciation, elle était entourée de douze belles dames. — Ces dames étaient les vertus dans la compagnie desquelles elle vivait. (*Ibid.*, p. 238.)

## NOTE XXI.

UN ÉMULE DE FRÈRE RICHARD, CORDELIER. — LE CARME  
FRÈRE THOMAS COUETTE (1428-1432).

(Page 262.)

Nous ne rangerons pas, comme le fait Vallet de Viriville (*Procès de condamnation traduit*, introduction, pp. xii-ci), frère Richard et son émule frère Thomas Couette, parmi les précurseurs ou imitateurs de la Pucelle. C'est là une de ces confusions, un de ces *lapses*, une de ces incohérences d'idées qui ne s'expliquent chez un historien que par la préoccupation de dire du nouveau et d'enrichir la philosophie de l'histoire de théories étranges. Qu'y a-t-il de commun entre des religieux essentiellement prédicants et à visées de réformateurs, et Jeanne qui n'a jamais, grâce à Dieu, posé en prédicante et en réformatrice ? Son apostolat auprès des hommes d'armes n'a jamais affiché cette prétention ni revêtu cette couleur ridicule. Elle n'a annoncé ni l'*Évangile éternel*, ni la venue prochaine de l'Antechrist ; elle n'a même pas prôné la dévotion au nom de Jésus. Jeanne a pu recourir au ministère de frère Richard, se servir de lui pour ramener les Troyens en l'obéissance du roi, mais elle n'a jamais subi son influence. Les particularités que les chroniqueurs, Monstrelet principalement, nous ont transmises sur frère Thomas Couette, prédicateur non moins éloquent, non moins original que frère Richard, aideront à comprendre le rôle un peu énigmatique du religieux cordelier.

Thomas Couette était né à Rennes. Il entra de bonne heure

au convent des Carmes de cette ville et devint bientôt célèbre par son zèle et son éloquence. En 1424, il avait ramené à la régularité de l'observance plusieurs convents tombés dans le relâchement et l'indiscipline. Dans ces prédications, il ne craignait pas de signaler les désordres auxquels se livraient publiquement certains membres du clergé, et il les flétrissait avec une liberté tout apostolique. Afin d'être en communication plus directe avec son auditoire, prêchant à Arras dans la cathédrale, il se fit suspendre à la voûte avec des cordes.

Écoutons maintenant Monstrelet nous dire « *Comment un prêcheur nommé frère Thomas convertit plusieurs personnes et abattit les atours de femmes en plusieurs parties* ».

« En cet an (1428), ès pays de Flandres, Tonruésis, Artois, Cambrais, Ternois<sup>1</sup>, Amiénois, Ponthieu et ès Marches environ, règne un prêcheur de l'ordre des Carmes, natif de Bretagne, nommé frère Thomas Couette. Il chevauchait un petit mulet, accompagné d'aucuns de son ordre et de plusieurs autres de ses disciples. Après qu'il avait dit sa messe, il faisait ses prédications moult longues, blâmant les vices et péchés d'un chacun. Et pareillement blâmait et diffamait très excellentement les femmes de noble lignée et autres, de quelque état qu'elles fussent, portant sur leurs têtes hauts atours et autres habillements de parage. Et il avait accoutumé, quand il en véait aucune avec iceux atours, d'émonvoir après icelle tous les petits enfants, et les faisait crier haut : *Au hennin! au hennin!*

« Et après qu'il avait fait ses prédications, il admonestait moult instamment que toutes gens qui avaient en leurs maisons tabliers, échiquiers, cartes, quilles, dés et autres instruments dont on pouvait jouer, les apportassent à lui. Et pareillement contraignait les autres femmes qu'elles y apportassent leurs hennins; et devant un échafaud il faisait allumer grands feux et bouter tout dedans les choses dessus dites.

« Si régna en iceux pays par l'espace de cinq ou six mois après lequel temps s'en alla monter sur mer au port de Saint-Valery pour s'en aller en Bretagne dont il était né. »

En 1432, frère Thomas vint à Rome; mal lui en prit. Il y fut

1. Petit pays dont Saint-Pol était la capitale.

trouvé hérétique et « ars (brûlé) devant le peuple ». (MONSTRELET, *Chronique*, liv. II, ch. LIII, CXXVIII.)

## NOTE XXII.

LES HABITS ROYAUX DU SACRE.

(Page 280.)

« L'abbaye de Saint-Denis jouissait de la prérogative de garder en son trésor la couronne, le sceptre, la main de justice, l'épée, les éperons, camisole, manteau royal avec son agrafe, ainsi que les vêtements et ornements royaux en usage aux sacres et couronnements.

« En temps ordinaire, l'abbé, le trésorier et deux religieux portaient ces ornements et insignes à Reims lorsque le Roi devait y être sacré. L'abbé et ses assistants les disposaient sur l'autel au moment du sacre, puis ils les rapportaient au trésor de Saint-Denis. » (Jacques DOUBLET, *Histoire de l'abbaye de Saint-Denys en France*, t. 1<sup>er</sup>, ch. XLIX, pp. 366, 367, 373. Un volume petit in-4<sup>o</sup>, Paris, MDCXXV.)

Charles VII ne put se servir des habits et des insignes déposés au trésor de Saint Denys, l'abbaye étant au pouvoir des Anglo-Bourguignons. Il put cependant, nous le verrons plus tard, s'y faire intrôniser et couronner.

Voici le passage des mémoires de Pie II auquel nous avons fait allusion (p. 235) : « Quum prope Remos (rex) pervenisset, magnopere in civitate trepidatum est. *Fuerunt inter Anglicos*, qui suaderent sacrum oleum, quo rex inungitur, alio transferendum, ne, perdita civitate, rite coronari hostis possit. » (*Procès*, t. IV, p. 513.)

## NOTE XXIII.

SUR LE SACRE DE REIMS. — QUELQUES SOURCES.

(Page 281.)

Sur ce sujet, nous renvoyons le lecteur qui voudrait de plus amples développements aux auteurs dont voici les noms :

Dom MARLOT (Guillaume), docteur en théologie, grand

prieur de l'abbaye Saint-Nicaise de Reims. — *Histoire de la ville, cité et Université de Reims, métropolitaine de la Gaule Belgique*, en douze livres. Quatre volumes in-4<sup>o</sup>, Reims, Jacquet, M D CCC XLVI.

PIERRE COQUAULT. — *Mémoires pour servir à l'histoire de l'église, ville et province de Reims*. Manuscrits de la bibliothèque de Reims, 6 volumes in-f<sup>o</sup>.

C. LEBER, chef du premier bureau des communes au ministère de l'Intérieur. — *Des cérémonies du sacre ou Recherches historiques et critiques sur les institutions et droit public des Français dans l'ancienne monarchie*. In-12, Paris et Reims, 1825.

HENRI JADART, secrétaire général de l'Académie de Reims. — *Jeanne d'Arc à Reims, ses relations avec Reims, ses lettres aux Rémois*. In-8<sup>o</sup> de VII-133 pages, Reims, 1887.

NICOLAS BERGIER, avocat et conseiller de l'échevinage. — *Poème sur la tapisserie de Jeanne d'Arc*. Paris, Edme Martin, M DC XXVIII.

Ce poème héroïque a été composé « sur une antique pièce de tapisserie en laquelle est représenté le voyage du Roy Charles VII en sa ville de Reims pour y recevoir son sacre et son couronnement, entrepris à la persuasion et conduite de Jehanne, Pucelle d'Orléans ».

Où y lit ces vers :

Jeanne, fille de sexe et masle de vertu,  
Avait jà des Anglais les troupes combattu.

Et ceux-ci qui valent mieux :

Là, sa bannière en main, Jeanne toute première,  
Marche devant son prince en auge de lumière ;  
Car un nouvel éclat d'un cercle radieux,  
Luy va resplendissant du visage et des yeux.

Dans Leber, le lecteur trouvera des pages intéressantes sur le toucher des écrouelles (pp. 452-453) et sur le cérémonial détaillé du sacre des rois de France (pp. 463-525).

C'est à Hugues Capet que remonte le choix de la ville de Reims pour le sacre de nos rois. Hugues Capet avait été couronné à Noyon, il fut sacré à Reims. Le cérémonial suivi pour le sacre remonte à Louis le Jeune ; il fut rédigé en 1175 en



vue du couronnement de Philippe-Auguste qui eut lieu en 1179, du vivant de son père. A son sacre, les pairs de France parurent pour la première fois.

## NOTE XXIV.

LES DOUZE PAIRS.

(Page 283.)

L'institution des pairs remonterait, suivant la légende, à Charlemagne ; suivant l'histoire, à Robert I<sup>er</sup>, Louis le Jeune ou Hugues Capét. Les pairs formaient une sorte de conseil suprême de la nation et du roi. Faisaient partie de ce conseil les grands feudataires de la couronne et un certain nombre d'archevêques et évêques. Sous Philippe-Auguste, le nombre en fut fixé à douze ; six séculiers : les ducs de Normandie, de Bourgogne, de Guyenne, les comtes de Flandre, de Toulouse et de Champagne ; six ecclésiastiques : l'archevêque de Reims, les évêques de Laon, Langres, Beauvais, Châlons et Noyon.

Aux pairs il appartenait de régler les différends survenus entre les grands vassaux et la couronne : ils se constituaient alors en haute cour de justice. C'est par eux que Jean sans Terre, après le meurtre d'Arthur de Bretagne son neveu, fut jugé félon envers le roi Philippe-Auguste, duquel il relevait comme duc de Normandie, et déchu de son duché ainsi que de sa possession du Maine, du Poitou et de l'Anjou qui furent dès ce moment réunis à la couronne.

On a vu dans notre récit les fonctions que remplissaient les pairs, soit ecclésiastiques, soit laïques, dans le sacre du roi.

## NOTE XXV.

GILLES DE LAVAL, SEIGNEUR DE RAIS. \*

(Page 292.)

Le seigneur de Rais, que Charles VII à Reims nomma maréchal de France et que, jusqu'à l'échec de Paris, nous trouvons

presque partout à côté de la Pucelle, acquit après 1436 une triste célébrité.

Il était alors un des plus riches seigneurs du royaume. Il entretenait une garde de deux cents hommes à cheval, se faisait suivre par une cinquantaine de chapelains, enfants de chœur, musiciens, de moralité équivoque. Ce train-là le ruinant, il s'adonna à l'alchimie et à la magie, et pour en accomplir les rites abominables, il attira dans ses châteaux des enfants, des adolescents, des jeunes filles, qui, une fois entrés, ne reparaissaient plus. Dénoucé à la justice, il fut arrêté en 1440, enfermé au château de Nantes, et mis à la question. Il avoua ses horribles forfaits.

Pendant huit ans, d'innombrables victimes, âgées de dix à dix-huit ans, servirent de pâture à sa lubricité et à sa cruauté. Ordinairement, il brûlait leurs cadavres et en jetait les cendres au vent. Néanmoins, on découvrit quarante-six de ces cadavres dans son château de Chantocé, et quatre-vingts dans celui de Macheoul. Après des débats qui durèrent un mois, ce misérable fut condamné à mort. Il fut étranglé par la main du bourreau le 25 octobre 1440. Pourtant on ne brûla pas son cadavre; sa famille put le faire inhumer en terre sainte.

## NOTE XXVI.

### LA MISSION DE JEANNE D'ARC.

(Pages 298 et suiv.)

On pourra lire avec intérêt, sur cette question de la *Mission de Jeanne d'Arc*, les articles que le R. P. Cazeau, S. J., a publiés dans la *Revue des RR. Peres de la Compagnie de Jésus*, en 1862, pp. 159-186, et 1866, pp. 64-93 et 311-341, sous ce titre : *La mission de Jeanne d'Arc d'après les historiens de nos jours*; — *Jeanne d'Arc a-t-elle rempli sa mission*; — H. WALLON, *Jeanne d'Arc*, t. 1<sup>er</sup>, pp. 255-267 et 437-440, in-18, Paris, 1876; — et l'article déjà indiqué de M. G. du Fresne de Beaucourt, *Revue des questions historiques*, t. II, p. 291.

Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'est née l'opinion qui limite la

mission de Jeanne au sacre de Reims. L'historien Mézeray dans son *Histoire de France*, qui date de la première moitié du dix-septième siècle, ne l'entendait pas autrement. « La Pucelle, dit-il, aurait dû quitter le Roi après le sacre. Voilà pourquoi elle ne réussit plus dans ses entreprises.

« Dieu, qui est jaloux qu'on lui obéisse ponctuellement, n'était pas obligé de continuer ses miracles en sa faveur. » (*Histoire de France*, t. II, pp. 16-17.)

L'historien ecclésiastique Claude Fleury dit à peu près la même chose. Après le sacre de Reims, « la Pucelle vint se jeter aux genoux du roi, en lui disant... que l'ordre de Dieu était exécuté et sa commission achevée; qu'ainsi elle n'avait plus qu'à se retirer. Ce parti aurait été le plus sûr pour elle. Elle continua à faire la guerre. Alors ce fut presque sans succès; ses entreprises furent toutes malheureuses, parce qu'elle n'agissait plus sans doute par les ordres du ciel. » (*Histoire ecclésiastique*, t. XIV, pp. 449-450. In-8°, Nîmes, 1779.)

Le marquis de Gaucourt, dans ses *Lettres à Henri Martin*, se rallie au sentiment de M. de Beaucourt et de Mézeray.

M. Wallon semble partager l'opinion du R. P. Ayroles. Pour lui aussi, la mission de Jeanne s'étendait au delà du sacre. « Si elle n'a pas fait tout ce qu'elle était appelée à faire, ce n'est pas à elle d'en répondre, mais à ceux qui n'ont pas voulu la suivre. » (*Jeanne d'Arc*, t. 1<sup>er</sup>, pp. 438-439, Appendice XLV.)

Le P. Cazeau pose ainsi la question :

« Est-il vrai, oui ou non, que la mission militaire de Jeanne d'Arc se termine à Reims? En d'autres termes, Jeanne d'Arc, après le sacre de Charles VII, est-elle encore inspirée pour combattre les ennemis de la France? (Article de 1866, p. 66.)

C'est à ce point de vue que se placent également les écrivains dont nous avons rappelé le sentiment.

Nous avons cru non seulement pouvoir, mais devoir envisager la question sous un point de vue plus large et ne pas restreindre la mission de Jeanne à une mission *purement militaire*. Plus nous y réfléchissons, plus nous demeurons persuadé que cette mission était d'ordre militaire sans doute, mais, de plus et surtout, d'ordre supérieur et moral. La

restreindre à une mission purement militaire, et à une mission devant être accomplie durant la vie même de la Pucelle, c'est laisser toute sa force à l'objection de J. Quicherat et de H. Martin, et se mettre dans l'impossibilité de revendiquer pour cette mission une origine surnaturelle et divine.

## NOTE XXVII.

L'EXPULSION DES ANGLAIS PAR L'INTERVENTION DE LA PUCELLE  
ET L'OPINION POPULAIRE EN 1429.

(Page 307.)

Cette idée que l'intervention de la Pucelle dans les affaires du royaume devait avoir pour couronnement certain l'expulsion des Anglais était si fort ancrée dans les esprits que, dès 1429, parut une *Ballade* qu'on dit être le plus ancien document poétique concernant Jeanne d'Arc, et qui annonce la délivrance prochaine du sol français, grâce à « Jeanne, la douce Pucelle ». Cette ballade, trouvée dans les archives départementales de la Drôme et communiquée par M. P. Meyer à l'Académie des inscriptions et belles-lettres en juin 1891 (malheureusement, il y manque plusieurs couplets et la moitié du quatrième), commence ainsi :

## I.

Arrière Anglois, tournez arrière,  
Vostre sort ei ne règue plus;  
Pensez den treynner vous bannière  
Que bons François ont rué jus.  
Par le vouloir du bon Jhésus,  
Et Jeanne, la douce Pucelle :  
De quoy vous estes confondus,  
Dont c'est pour vous dure nouvelle!

## II.

Or esmaginez quelle chiere (*visage*)  
Font ceulx qui vous ont soustenus  
Depuis vostre emprise (*entreprise*) première :  
Je croy qu'i sont morts ou perdus.

Car je ne voys nul ni nus,  
 Qui de present de vous se mesle,  
 Si non chétis (*chétifs*) et malotrus :  
 Dont c'est pour vous dure nouvelle!

## III.

De trop orgueilleuse manière  
 Longuement vous estes tenus ;  
*En France est vostre cimetière,*  
 Dont vous estes pour fous tenus.  
 Faussement y estes venus ;  
 Mais par bonne, juste querelle  
 Tourner vous en faut tous camus :  
 Dont c'est pour vous dure nouvelle!

## IV.

. . . . .  
 . . . . .  
 . . . . .  
 . . . . .  
 Pour vos gages, il est conclus,  
 Aiés la goutte et la gravelle,  
 Et le coul taillé rasibus :  
 Dont c'est pour vous dure nouvelle.

Qu'on rapproche le vers où il est dit que la *France est cimetière aux Anglais* du passage dans lequel le faux Bourgeois de Paris, cité plus haut, nous apprend que les Anglais « meurent tous mauvoisement » et qu'ils ont laissé en France plus de soixante-seize mille cadavres.

## NOTE XXVIII.

DE REIMS A PARIS. — ITINÉRAIRE SUIVI PAR L'ARMÉE ROYALE  
 ET LA PUCELLE.

(Page 339 et suiv.)

- Juillet. . . . 21. — Corbeny. (J. Quicherat, *Procès*, t. IV, 20.)  
 — 22. — Vailly-sur-Aisne. (*Ibid.*, p. 78.)  
 — 23. — Soissons. (*Ibid.*, p. 20.)

- Juillet. 24-29. — Château-Thierry. (*Procès*, t. IV, p. 20.)  
 Août. . . . . 1. — Montmirail-en-Brie. (*Ibid.*)  
 — 2. — Provins. (*Ibid.*, p. 21.)  
                   Sortie sur La Mote-de-Nangis. (*Ibid.*, p. 79.)  
                   Bray-sur-Seine. (*Ibid.*)  
 — 5. — Retour sur Paris par Provins. (*Ibid.*, p. 21 ;  
                   t. V, p. 140.)  
 — 7. — Coulommiers. (*Procès*, t. IV, p. 21.)  
                   Château-Thierry. (*Ibid.*, p. 80.)  
 — 10. — La Ferté-Milon. (*Ibid.*, p. 21.)  
 — 11. — Crespy-en-Valois. (*Ibid.*)  
 — 12. — Lagny-le-Sec. (*Ibid.*)  
 — 13. — Dammartin-en-Gouelle. (*Ibid.*). — Thieux.  
                   (*Ibid.*, p. 46.)  
 — 14. — Baron. (*Ibid.*, p. 47.) — Montépilloy.  
                   (*Ibid.*, p. 21.)  
 — 15. — Montépilloy. — Crespy-en-Valois. (*Ibid.*,  
                   p. 23.)  
 — 18. — Compiègne. (*Ibid.*, p. 23.) — Senlis. (*Ibid.*)  
 — 23. — Jeanne part de Compiègne. (*Ibid.*, p. 24.)  
 — 26. — Saint-Denis. (*Ibid.*, p. 25.)  
 Septembre. 5. — La Chapelle, près Paris. (*Ibid.*, p. 86.)  
 — 8. — Attaque de la porte Saint-Honoré, Paris.  
                   (*Ibid.*)

Voir la carte de cette campagne à la fin du volume.

Les *Mémoires* du pape Pie II disent que « Charles VII et la Pucelle allèrent de Corbeny à Laon qui leur ouvrit ses portes ». Aucun des chroniqueurs contemporains ne relate ce fait : ceux qui parlent de Laon et de sa rentrée en l'obéissance du roi, Perceval de Cagny, Jean Chartier, disent que Charles VII alla jusqu'à Laon, mais que des bourgeois de cette ville vinrent à Corbeny lui en apporter la soumission. (*Procès*, t. IV, pp. 20, 78, 187.)

## NOTE XXIX.

LA TRÊVE CONSENTIE PAR CHARLES VII ET L'ÉCHEC DE PARIS.

(Pages 358, 366.)

D'après Jules Quicherat, la responsabilité de l'échec de Paris remonterait à Charles VII lui-même. Il en trouve la preuve dans deux lettres royales, expédiées par Simon Morhier, seigneur de Villers, conseiller du roi d'Angleterre en la prévôté de Paris, lettres retrouvées dans les archives de Douai. J. Quicherat développe sa pensée dans une communication faite au Comité de Rouen, qui s'occupait du rachat de la tour de Jeanne d'Arc, communication insérée dans la *Revue de Normandie*, livraison du 30 juin 1866, sous ce titre : *Nouvelles preuves des trahisons essayées par la Pucelle*.

Dans ces lettres, Charles VII déclare :

1<sup>o</sup> A la date du 28 août 1429, conclure une trêve avec le duc de Bourgogne jusqu'au 25 décembre suivant ;

2<sup>o</sup> A la date du 18 septembre 1429, comprendre dans cette trêve la ville de Paris et les places environnantes.

De ces lettres, J. Quicherat infère que le Roi s'engageait dès le 28 août à s'abstenir « de toute opération militaire » ; de plus, il autorisait l'ennemi à repousser par la force toute attaque dirigée contre la capitale.

La tentative sur Paris, dans ce cas, n'aurait été, de la part de Charles, qu'une comédie dont Jeanne aurait été la dupe et la victime.

« On ne peut pas, conclut J. Quicherat, imaginer quelque chose de plus abominable. Il faudrait vingt pages de commentaires pour faire ressortir tout *ce qu'il y a d'odieux* et d'ignominieux dans de pareils actes. » (Lettres à M. Frédéric Deschamps, président du Comité, en date du 24 mai et du 6 juin 1866.)

M. G. du Fresne de Beaucourt (*Revue des questions historiques*, t. 1<sup>er</sup>, pp. 286-291, Paris, Victor Palmé, 1867), conteste à J. Quicherat le droit de tirer les conclusions précédentes des deux lettres incriminées. Deux partis se trouvaient en présence dans le conseil de Charles VII : le parti des négociations et de



la paix, et le parti des aventures et de la guerre. Sans doute, le parti des négociations paralysa l'action guerrière de Jeanne, les 7 et 8 septembre, et finit par l'emporter lors de la trêve du 18 septembre; mais de trahison, il n'y en eut pas de la part du Roi, et l'on ne saurait légitimement qualifier de la sorte le désir très concevable d'en arriver à conclure un traité de paix sérieux soit avec le duc de Bourgogne, soit avec le duc de Bedford. C'est l'espoir de ce traité qui amena Charles VII à comprendre Paris dans la trêve.

Le plaidoyer de M. de Beaucourt est-il convaincant? Ne laisse-t-il pas subsister le fond de l'accusation et la preuve qu'en apporte J. Quicherat? Quoi qu'il en soit, si Charles n'a pas trahi la Pucelle, ses conseillers, Regnault de Chartres et La Trémoille, paraissent fort l'avoir fait; ils ne l'ont pas servie, tant s'en faut. Qu'on ait le droit de prononcer le mot *trahison* ou qu'on ne l'ait pas, c'est à eux que semble remonter la responsabilité entière de l'échec de Paris.

## NOTE XXX.

## L'ÉPÉE DE FIERBOIS.

(Page 377.)

Jeanne la porta jusqu'après l'assaut de Paris :

« Continue portavit prædictum ensem, postquam habuit, donec recessit à sancto Dionysio, post insultum Parisiensem. » (*Procès*, t. I, pp. 76-77.)

Ce ne fut pas cette épée qu'elle déposa en offrande à Saint-Denis :

« Obtulit unum ensem in sancto Dionysio et arma; sed non fuit ille ensis. » (*Ibid.*, p. 77.)

Elle avait encore l'épée de Fierbois à Lagny-sur-Marne, avant d'aller à Compiègne :

« Item dicit quod habebat illum ensem in Latigniaco. » (*Ibid.*)

Mais depuis Lagny, elle porta l'épée qu'elle avait prise à un Bourguignon, — peut-être Franquet :

« De Latigniaco portavit ensem illius Burgundi supradicti ad Compendium. » (*Ibid.*)

A Compiègne, l'épée qu'elle avait, quand elle fut prise, n'était pas l'épée de Fierbois :

« Dum capta fuit, non habebat dictum ensem. » (*Procès*, t. I, p. 236.)

L'épée qu'elle portait alors était celle du dit Bourguignon :

« Interrogata an habebat ensem suum (de Fierbois) quando capta fuit : respondit quod non, sed habebat quemdam ensem qui fuerat captus supra unum Burgundum. » (*Ibid.*, p. 77.)

Où l'a-t-elle laissée, l'épée de Fierbois ? Elle ne veut pas le dire ; cela n'est pas du procès.

« Dicit quod dicere ubi dimisit, non pertinet ad processum, et non respondebit de hoc pro nunc »

Elle ajoute que ses frères ont ce qui lui appartenait, chevaux, épée, pour une valeur de 12.000 écus.

« Dicit ultra quod fratres ejus habent bona sua, equos, ensem, prout vidit, et alia, quæ valent plus quam XII millia sentorum. » (*Ibid.*, p. 78.)

Le *ensem* désigne-t-il l'épée de Fierbois ou une autre épée ? Son précédent refus de dire où était l'épée de Fierbois permet-il de penser que Jeanne la désigne en ce moment ?

A propos de la question : « Interrogata an ipsa fuit apud villam de *Coulenges-les-Vigneuses* : respondit quod nescit ; » — Vallet de Viriville met en note : « Lieu où Jeanne aurait brisé l'épée de sainte Catherine de Fierbois sur le dos d'une fille de joie. » (*Procès traduit*, p. 58.) — Aucun chroniqueur ne le dit.

J. Quicherat met cette autre note : « Aujourd'hui, Coulanges-la-Vineuse, près d'Auxerre. C'est près d'Auxerre, qu'au dire des chroniqueurs, Jeanne d'Arc avait brisé l'épée de Fierbois sur le dos d'une fille perdue. » (*Procès*, t. I, p. 77.)

Quels sont ces *chroniqueurs* ? Quicherat ne le dit pas davantage.

La Geste des nobles dit de Coulanges-la-Vineuse que cette place se rendit à Charles VII, qui l'en avait sommée après la soumission d'Auxerre. (*Procès*, t. IV, p. 247.)

J. Chartier (*Procès*, t. IV, p. 93) ne mentionne aucune localité. Il dit seulement qu'après Patay, la Pucelle fit défendre aux « hommes de sa compagnie de tenir aucune femme diffamée ou concubine. Néanmoins, en trouva aucuns trépassans

son commandement : pourquoy elle les frappa d'icelle espée tellement qu'elle fust rompue. »

Qui désigne le mot *aucuns*, des hommes ou des femmes?

La *Chronique de la Pucelle*, — Berri — de Cagny, ne parlent pas de la circonstance dans laquelle l'épée de Fierbois aurait été brisée.

Frère Pasquerel dit seulement qu'à Saint-Denis, Jeanne brisa son épée — *disrupit suum ensem*. (*Procès*, t. III, p. 99.)

Ce ne pouvait être celle de Fierbois, puisque Jeanne déclare l'avoir eue à Lagny avant la sortie de Compiègne. A moins que les tronçons n'en aient été soudés.

Qu'est-elle donc devenue? A-t-elle été brisée de manière à ne pouvoir plus s'en servir? Aucun document ne le dit.

Jeanne l'a-t-elle *laissée* quelque part? Elle semble le dire. (V. sa réponse plus haut : *Dicere ubi dimisit... non respondit de hoc...*)

Était-elle, après Lagny, entre les mains de ses frères? Rien ne le prouve. S'ils en eussent été détenteurs, probablement ils n'en eussent pas fait mystère.

Quoi qu'il en soit, jamais cette épée n'a reparu.

#### NOTE XXXI.

DE L'ÉCREC DE PARIS A MARS 1430. — ITINÉRAIRE DE LA PUCELLE.

(Pages 402-427.)

De Saint-Denis à Gien, la Pucelle accompagna le Roi, qui y arrivait le 21 septembre.

D'après M. Auguste Longnon, de Saint-Denis, où elle était le 9 septembre, Jeanne aurait passé le 14 à Lagny-sur-Marne, le 15 à Provins, puis à Bray-sur-Seine, à un gué sur l'Yonne près de Sens, à Courtenay, Châteaurenard et Montargis : le 21, elle était rendue à Gien.

Les endroits où nous la retrouvons ensuite sont, en septembre, Selles-en-Berry. (*Procès*, t. III, p. 86) et Bourges (*Ibid.*)

1429. En octobre, Meung-sur-Yèvre et Bourges (*Procès*, t. III, p. 217).

1429. En novembre, Saint-Pierre-le-Moutier (*Procès*, t. IV, p. 91); Moulins (t. V, p. 148).  
 — En novembre et décembre, La Charité-sur-Loire (*Procès*, t. IV, p. 31; t. V, p. 356); — Meung-sur-Yèvre (*Procès*, t. V, p. 153); — Jargeau (*Ibid.*, t. IV, p. 474).  
 1430. En janvier, le 18, Bourges. (*Procès* t. V, p. 153); le 19, Orléans (*Ibid.*, p. 270).  
 — En mars, Sully (*Procès*, t. V, pp. 158, 160, 162); le 28 ou 29 mars, départ de Sully (*Procès*, t. IV, p. 32).

Voir, à la fin du volume, la carte de l'expédition de la Haute-Loire.

## NOTE XXXII.

## LA PUCELLE ET LE DUC D'ALENÇON.

(Page 402.)

C'est en termes touchants que Perceval de Cagny parle de la séparation de Jeanne et du duc d'Alençon. « La Pucelle, dit-il, demoura devers le Roy, moult ennuyée du département (*du départ des capitaines*), et par spécial du duc d'Alençon. Peu de temps après, ledit d'Alençon fit requérir le Roi que il lui pleust lui bailler la Pucelle. Messires de Chartres, de La Trémoille, de Gaucourt ne voulurent souffrir que la Pucelle et le duc d'Alençon fussent ensemble; *ni depuis ne la put recouvrer.* » (PERCEVAL DE CAGNY, *Procès*, t. IV, pp. 29, 30.)

## NOTE XXXIII.

## LA FIN DE FRÈRE RICHARD.

(Page 415.)

Voici le texte du document sur le Frère Richard, découvert par M. Bougenot. Ce document dissipe toutes les incertitudes concernant l'ordre auquel appartenait Frère Richard. Il était

Frère mineur, et de la grande famille de saint François d'Assise.

« Le vendredi vingt-troisième jour de mars 1431 (nouveau style), les vicaires de Poitiers et l'Inquisiteur de la foi ont dit à la cour séant à Poitiers qu'ils avaient ordonné et donné leurs lettres pour faire défense à Frère Richard, de l'ordre des Frères mineurs, de s'entremettre de quelque fait de prédication, et pour qu'il soit arrêté en l'hôtel du couvent dudit Ordre, à Poitiers. Et ont les dits vicaires et l'Inquisiteur requis à la cour qu'elle y donne son aide et confort. Et aussi pour ce que icellui Frère Richard n'est venu devers la cour qui l'a mandé, icelle cour a ordonné qu'après les dites défenses et arrêts faits, il en soit donné lecture au Frère Richard. Et en confirmant lesdites mesures, il lui sera semblablement défendu de par la cour de faire fait de prédication et de partir du dit couvent où il devra tenir arrêt jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné. » (*Revue bleue*, du 13 février 1892, pp. 203-204.)

Frère Richard aurait été condamné au silence, l'année même du procès et de la mort de la Pucelle.

#### NOTE XXXIV.

##### LETTRES D'ANOBLISSEMENT DE LA PUCELLE.

(Page 421.)

J. Quicherat a corrigé le texte de ces lettres d'anoblissement d'après un *vidimus* (copie authentique) qui se trouve au trésor des chartes, registre 260, pièce 306. Edmond Richer reproduit ces lettres dans son *Histoire manuscrite*, livre IV, f<sup>o</sup> 109 verso, d'après l'original. « Je les ay tirées, a-t-il dit, du Registre de la Chambre des comptes escrit en parchemin folio, couvert de basane verte, contenant deux cens cinquante six feuillets, sur lequel est escrit : *Registrum Chartarum compotorum Domini nostri Regis, Bituris*. Car pour lors la Chambre des comptes estoit transférée à Bourges et le Parlement à Poitiers, parce que les Anglois tenoient la ville de Paris. »

Si J. Quicherat avait lu ce passage de Richer, il ne se serait pas borné à dire que la charte originale était, en 1610, entre

les mains d'un membre de la famille Dulis qui habitait la Normandie; il aurait ajouté que le Registre de la Chambre des comptes de 1429, dans lequel ces Lettres avaient été transcrites, existait en 1625-30, époque à laquelle Richer les y avait copiées.

Il existe entre le texte de Quicherat et celui de Richer quelques différences. Là où le premier met *certis, saepe factæ Puellæ, prædecessorum*, signé *Agrelle*, le second écrit *carte-riis, supra factæ, præmissorum*, et signé *A. Greelle*. Il n'y a pourtant qu'une variante sérieuse; la voici. Texte de J. Quicherat : « (Volumus) ut iidem prænominati... et eorum posteritas masculina et feminina... a quocumque milite militiæ cingulum valeant adipisci. » (T. V, p. 153.) Ce serait un étrange privilège concédé aux frères de Jeanne et à leurs descendants des deux sexes, soit garçons, soit filles, que celui de se faire armer chevalier ou chevalière par tout chevalier, quel qu'il soit. Évidemment, dans le texte de J. Quicherat, *posteritas feminina* est de trop : le texte reproduit par Richer ne commet pas ce lapsus; on y lit *posteritas masculina* seulement.

Nous nous permettrons de signaler aux lecteurs curieux l'Advertissement de E. Richer sur ces *Lettres d'anoblissement* (*Op. cit.*, livre IV, f<sup>os</sup> 112-113). Il y envisage certaines éventualités, par exemple la possibilité du mariage de la Pucelle si elle eût vécu, et ce qui en serait résulté. Dans ce cas, dit-il, « les merveilles qu'il avait plu à Dieu parfaire, afin de mettre à repos l'état de la France, demeureroient anéanties : on les eust attribuées à une imposture ou à la prudence humaine. » (*Loc. cit.*)

#### NOTE XXXV.

UNE MAISON PRISE A BAIL PAR LA PUCELLE A ORLÉANS.

(Page 424.)

On lit dans un article de M. Jules Doinel, que rapportent les *Mémoires de la Société historique et archéologique de l'Orléanais*, t. XV, pp. 494-500, in-8°, 1876 :

« Le premier registre des notaires du Chapitre de Sainte-

Croix d'Orléans renferme au folio 56 un acte » sous ce titre :

L'HOTEL ASSIS EN LA RUE DES PETITS-SOULIERS, QUE AUTREFOIS A TENU FEU GUILLOT VÉRON.

(Ce titre est du seizième siècle et ce Véron aussi.)

« Le mardi xxvii<sup>e</sup> de février 1431 (vieux style, pour 1432), Jehan Feu, huillier, et Philippe sa femme, demeurant à Orléans, en la paroisse de saint Macle, confessent avoir pris à rente jusques à la fin de cinquante-neuf ans après ensuivans des doyen et chapitre de l'église d'Orléans, ung hostel qu'ilz ont, assis en la rue des Petiz souliers d'Orléans et que tenoit (*occupait à titre locatif*) la Pucelle, dont étoit pleige (*caution*) Guillot de Guienne, qui audit bail a renoncé au prouffit desdis bailleurs. » (*Op. cit.*, pp. 494-495.)

Jeanne étant morte en mai 1431, le pleige avait renoncé à garder à titre locatif la maison qu'elle avait choisie en février 1430, probablement.

Sans doute, la vierge Lorraine avait caressé l'espoir de se fixer, après la paix, dans la ville qu'elle avait délivrée, et où elle comptait autant d'amis dévoués qu'il y avait d'habitants.

Dans l'acte susdit, il est stipulé que « cette prise est faite pour la somme de six escus d'or fin, dont les LXIII font le marc, de rente chacun an, durant ledit temps à païer desdis preneurs. » (*Op. cit.*, p. 496.)

Aux pages 498-500, M. J. Doinel établit la topographie exacte de la maison.

#### NOTE XXXVI.

JEANNE D'ARC EN BERRY ET BOURBONNAIS.

(Pages 402-435.)

Le séjour de Jeanne d'Arc en Berry durant les trois premiers mois de 1430 a défrayé l'imagination de quelques érudits. Les uns imaginent des relations entre la Pucelle et la duchesse de Bourbon. D'autres la font séjourner au couvent des Clarisses. Pour recevoir la duchesse, Marie de Berry, Jeanne serait revenue à Moulins, et comme sainte Colette se trouvait en ces jours-là au monastère des Clarisses, la jeune Lorraine aurait



préféré le monastère au palais ducal et y aurait séjourné le temps qu'elle ne passa pas à Orléans et à Sully-sur-Loire. (Francis Pérot, *Jeanne d'Arc en Bourbonnais*, pp. 8-10.)

Ces hypothèses n'ont pas de fondement assez solide pour prendre place dans une histoire sérieuse; pas plus que la légende qui montre sainte Colette, à son retour de Flandre en août 1412, déposant sur le berceau de Jeanne l'anneau qu'elle avait reçu miraculeusement de saint Jean l'Évangéliste (Francis André, *La vérité sur Jeanne d'Arc*, pp. 86, 87); pas plus que l'affirmation de Le Brun de Charmettes d'après laquelle Jeanne, au retour de Saint-Denis, aurait demandé au roi de la laisser retourner en son village (*Histoire de Jeanne d'Arc*, t. II, p. 425) pour y mourir dans l'obscurité.

## NOTE XXXVII.

DEPUIS LAGNY-SUR-MARNE JUSQU'À LA SORTIE DE COMPIÈGNE. —  
ITINÉRAIRE DE LA PUCELLE.

(Pages 436-459.)

1430 : Avril. — Lagny-sur-Marne.

Entre le 17 et le 22. — Devant Melun. (*Procès*, t. I, p. 115.)

Retour à Lagny. (*Ibid.*, t. IV, p. 32.)

Sortie contre Franquet d'Arras. (*Ibid.*, p. 399.)

Senlis. (*Ibid.*, t. IV, p. 32.)

Borenglise. (*Ibid.*, t. V, p. 165.)

Compiègne. (*Ibid.*, t. IV, p. 398.)

Pointe sur Pont-l'Évêque. (*Ibid.*)

Compiègne. (*Ibid.*, p. 49.)

Soissons. (*Ibid.*, p. 50.)

Compiègne. (*Ibid.*)

— Mai. — Lagny. (*Ibid.*, t. IV, p. 92.)

22 ou 23. — Crespy. (*Ibid.*, p. 32.)

23. — Compiègne. (*Ibid.*, t. I, p. 144.)

Sortie de Compiègne. (*Ibid.*, t. IV, p. 445.)

Voir, à la fin du volume, le plan de Compiègne et la carte de l'itinéraire suivi par Jeanne, de Beaurevoir à Rouen.

## NOTE XXXVIII.

THOMAS RYMER.

(Page 442.)

Thomas Rymer, né en 1646, mort en 1713, après la publication d'une *Vie de Hobbes* et divers travaux sur le théâtre anglais, fut nommé en 1692 historiographe de la couronne. Par ordre de Guillaume III (ordonnance du 28 août 1693), il entreprit la publication des Archives de la Tour de Londres. Son ouvrage, désigné d'ordinaire sous le nom d'*Actes de Rymer*, parut en 1704-1713 à Londres, sous le titre de :

*Fœdera, conventiones, litteræ et cujuscumque generis acta publica inter reges Angliæ et alios quosvis imperatores, reges, pontifices, principes vel communitates, ab ineunte seculo duodecimo ad nostra usque tempora habita aut tractata, ex autographis fideliter escripta. De mandato nupere reginæ, accurate Thoma Rymer reginæ historiographo.*

Le tome X porte : *Accurantibus Th. Rymer et Roberto Sanderson.*

Depuis 1707, Sanderson était adjoint à Rymer. Il fit paraître un supplément.

L'ouvrage de Rymer fut réimprimé à La Haye en 1739-45. Rapin-Thoyras en fit un abrégé pour la bibliothèque française de Le Clerc.

Voici le texte de l'Édit cité dans notre Histoire :

*De Proclamationibus contra capitaneos et soldarios tergiversantes, incantationibus Puellæ terrificatos.*

« Rex vicecomitibus Londoniæ salutem.

« Quia datum est nobis intelligi quod quamplures capitanei et soldarii,

« Qui ad proficiscendum nobiscum, in præsentî viagio nostro versus partes transmarinas, retinentur,

« In civitate prædicta moram faciunt et expectationem, in nostri grave præjudicium et contemptum,

« Nos..., præcipimus quod statim, visis præsentibus, publice ex parte nostræ proclamari faciatis,

« Quod omnes et singuli hujusmodi capitanei et soldarii penes Personam nostram cum omni celeritate se trobant, properent et festinent, sub pœna amissionis equorum, hernesiorum, ac imprisonmenti corporum suorum ad voluntatem nostram,

« Et omnes illos in prisona nostra poni et custodiri faciatis,  
« Tertio die maii (1430). »

(Tomi IV, pars IV, p. 160. Edit. Hagæ Comitum, in-f<sup>o</sup>, 1739-45.)

Six mois après la prise de la Pucelle, le 12 décembre 1430, un autre Édît, expédié aux gouverneurs des cinq ports du Roi, ordonnait d'arrêter les hommes d'armes qui passaient de France en Angleterre avant l'expiration de leur engagement. Le titre de l'Édît est celui-ci :

*De fugitivis ab exercitu, quos terriculamenta Puellæ exanimaverant, arrestandis.*

« Ordre d'arrêter les hommes qui s'enfuient de l'armée, à cause de la frayeur que leur inspire la Pucelle. » (Même source.)

Ainsi, du fond même de sa prison, la Pucelle exerçait une action terrifiante sur les ennemis de la France.

#### NOTE XXXIX.

JEAN LE FÈVRE, DIT TOISON-D'OR, SEIGNEUR DE SAINT-RÉMY.

(Page 448.)

Jean Le Fèvre, dit *Charolais* et *Toison-d'Or*, parce qu'il fut roy d'armes de cet ordre de chevalerie, était né à Abbeville, vers 1393. Il a laissé une Chronique Bourguignonne qui va de 1408 à 1435, et où il est question de Jeanne d'Arc. Cette chronique a été publiée en deux volumes in-8<sup>o</sup>, pour la Société de l'Histoire de France, en 1876-1881, par M. François Morand.

Jean Le Fèvre écrivit cette chronique à soixante ans, en 1460. •

On y trouve, dit J. Quicherat, des renseignements sur la Pucelle qui ne peuvent émaner que d'un témoin oculaire.

Saint-Rémy, en bon Bourguignon, ne voit en la Pucelle qu'une aventurière. Il estime « de légier et creance voullaige croire que les choses de la Pucelle étoient choses miraculeuses et permises de par Dieu ».

Il avait combattu avec les Anglais à Azincourt. Il fut nommé roi d'armes de la Toison-d'Or vers 1430, et, en cette qualité, assista à une foule de tournois. Il reçut les éperons d'or de chevalier quelque temps avant sa mort, qui eut lieu le 16 juin 1468. Son œuvre demeura inconnue pendant une centaine d'années.

Le passage suivant sur la mission de la Pucelle et de ses visions est assez curieux. Saint-Rémy en parle comme s'il y croyait :

« Or, est vray qu'elle avait souvent révélation de Dieu ; et que devers elle venait la glorieuse Vierge Marie, accompagnée de plusieurs anges, saints et saintes : entre lesquels elle nommoit madame sainte Catherine et David le prophète atout (avec) sa harpe, laquelle il sonnoit (faisait résonner) mélodieusement. Et enfin disoit que, entre les autres choses, elle eust révélation de Dieu, par la bouche de la Vierge Marie, qu'elle se mît en armes et que, par elle, Charles, Dauphin de Viennois, seroit remis en sa terre et seigneurie, et qu'elle le meneroit sacrer et couronner à Rains (Reims). » (*Chronique*, t. II, p. 143, édition ci-dessus.)

#### NOTE XL.

POTON LE BOURGUIGNON. — JEAN D'AULON, L'ÉCUYER DE JEANNE, ÉTAIT-IL DU MIDI ?

(Page 456.)

Nous posons cette question bien tard, ce semble. On va voir pourquoi.

Les historiens de la Pucelle disent assez généralement que l'écuyer-intendant de Jeanne était du midi de la France, comme La Hire, Xaintrailles, le seigneur de Coarraze et autres. J. Quicherat (*Procès*, t. III, p. 206, note 2) fait de Jean d'Aulon « un gentilhomme du Languedoc ». Nous avons vu,

au tome I<sup>er</sup>, que les actes d'un notaire de Jargeau, à la date de 1427, mentionnent l'achat d'un cheval noir conclu par « Jehan Dolon escuier de l'escurie du Roy, natif de la comté d'Armeignac » ; ce qui ferait de l'intendant de la Pucelle un autre cadet de Gascogne.

Nous n'éprouverions aucun embarras à nous ranger à l'une ou l'autre de ces opinions, si Monstrelet ne nous parlait, à propos de la sortie de Compiègne, d'un Poton, dit le Bourguignon, qui y fut fait prisonnier. Ce Poton n'était pas Poton de Xaintrailles, qui ne fut jamais, soit de fait, soit de surnom, Bourguignon. D'autre part, Pontus Heuterus, historien flamand et bourguignon, nous apprend que ce Poton, fait prisonnier, était le propre frère de Jean d'Aulon. l'intendant de Jeanne : nous avons rapporté plus haut son témoignage.

Ce témoignage est-il recevable ? S'il l'est, comment expliquer ce surnom de Bourguignon ? Il ne faut pas, ce nous semble, en chercher d'autre que la facilité avec laquelle les hommes d'armes se donnaient des surnoms à propos et hors de propos ; et nous ne pensons pas que ce texte d'Heuterus infirme l'une des opinions rappelées plus haut sur l'origine méridionale de Jean d'Aulon.

#### NOTE XLI.

LA CONDUITE DE GUILLAUME DE FLAVY, D'APRÈS UN APPENDICE  
DE M. PIERRE CHAMPION.

(Page 463.)

M. Pierre Champion, dans sa savante monographie de Guillaume de Flavy, consacre un appendice spécial à l'examen des sources concernant la trahison de Jeanne d'Arc par le capitaine de Compiègne. Le premier document dans lequel l'accusation est formulée est du 11 février 1444-1445 : ce fut au cours du procès que François de Rieux intenta par-devant le Parlement de Paris à Guillaume de Flavy pour avoir séquestré et mis à mort le maréchal de France, Pierre de Rieux, son parent. Mais aucune preuve décisive n'appuie l'accusation.

Il en est de même des textes postérieurs à 1450. Écrits dans des régions éloignées du théâtre des événements, ils laissent entrevoir une trahison vague avec ce motif identique : les capitaines de France ont fait prendre la Pucelle par envie. A ces textes, M. Champion oppose cette fin de non-recevoir : « S'il y avait eu trahison de Jeanne d'Arc par Guillaume de Flavy, comme pour Guichard Bournel, nous devrions trouver la quittance d'une somme importante dans les registres de la Chambre des Comptes de Bourgogne. Car nous avons retrouvé aux archives du Nord la pièce comptable qui établit la vente de Soissons à Philippe le Bon. Or, nous n'avons rien de tel. »

La trahison à prix d'argent n'est point établie. Mais peut-on dire qu'il en soit de même de la trahison pour motif purement moral ?

1. *Op. cit.*, pp. 281-286.

---

# TABLE DES MATIÈRES

## LA MISSION DE JEANNE D'ARC

### SA VIE GUERRIÈRE

(D'Orléans à Compiègne).

	Pages.
CHAPITRE XIII. — LE ROI ET LE ROYAUME (de 1422 à 1429).	1
I. La France à l'avènement de Charles VII. — Le Roi de Paris et le Roi de Bourges. — Le duc de Bedford, régent de France pour le roi d'Angleterre.....	1
II. Caractère de Charles VII, d'après les chroniqueurs G. Chastellain et Pierre de Fenin. — Les ministres des premières années de son règne. — Jean Louvet, dit « le Président de Provence ». — Pierre Frotier. — Tanneguy-Duchâtel.....	5
III. Arthur de Richemont, connétable. — Disgrâce de Louvet, Frotier et Duchâtel. — Les favoris Pierre de Giac et Beaulieu.....	11
IV. Commencement de la faveur de Georges La Trémoille. — Disgrâce de Richemont. — Regnault de Chartres, chancelier de France. — Influence néfaste du Chancelier et de la Trémoille.....	17
CHAPITRE XIV. — LA « PITIÉ DU ROYAUME DE FRANCE ».....	21
I. Maux et souffrances du royaume. — Triste état du sol. — Les habitants des villes et des campagnes. — Routiers et brigands — Désarroi moral.....	21
II. Pénurie du trésor. — Détresse personnelle du roi. — Sentiments de foi qui le soutenaient.....	29



III. Français et Anglais. — Continuation des hostilités. — Patriotisme et religion. — La Hire à Montargis. — Les sièges du Mont-Saint-Michel .....	33
IV. Les troupes du Roi. — Mercenaires et étrangers. — — Péril du côté de l'Orléanais. — Siège d'Orléans résolu. — Salisbury devant la place .....	39
CHAPITRE XV. — LE SIÈGE D'ORLÉANS. — LA VILLE. — SES DÉFENSEURS .....	46
I. Importance de la possession d'Orléans pour la cause française. — Site de la ville. — Ses remparts, ses tours, ses portes. — Le pont d'Orléans. — Les Tourelles. — Le Portereau. — Les couvents des Augustins et de Saint-Loup. — Les îles orléanaises de la Loire en 1428-1429 .....	46
II. Orléans, ville ducale et ville du royaume. — L'évêque Jean de Saint-Michel. — Organisation communale. Le bailli Raoul de Gaucourt. — Le lieutenant du roi, Jean, bâtard d'Orléans. — Les procureurs de la cité .....	54
III. Appel des Orléanais aux gens de guerre. — Faubourgs brûlés. — L'artillerie de défense. — Maître Jean le Lorrain. — Impositions extraordinaires. — Secours du dehors. — Prières et processions .....	60
IV. Charles VII et les bourgeois d'Orléans. — Secours envoyés à la ville assiégée. — Les capitaines auxiliaires de Jeanne d'Arc. — Le maréchal de Boussac. — L'amiral Louis de Culan. — Les seigneurs de Rais, de Loïc, de Graille. — Florent d'Illiers .....	66
CHAPITRE XVI. — LE SIÈGE D'ORLÉANS. — LES DEUX PHASES. LES BASTILLES. — ROUVRAY .....	76
I. Première phase du siège. — Attaque par la rive gauche, prise des Tourelles. — Salisbury est tué. ....	76
II. Deuxième phase. — Attaque par la rive droite. — Les bastilles et boulevards des deux rives .....	85
III. Énergie de la défense. — La coulevrine de maître Jean le Lorrain. — Les pages français. — Les femmes orléanaises. — Aubades et courtoisie .....	92
IV. Journée des <i>Harengs</i> . — Victoire des Anglais .....	98
V. Xaintrailles et le duc de Bourgogne. — Refus de Bedford. — Situation désespérée. — Jeanne d'Arc ramène la confiance .....	105

CHAPITRE XVII. — JEANNE DANS ORLÉANS — PRISE DE LA BASTILLE DE SAINT-LOUP.....	113
I. La Pucelle et le convoi de vivres devant Orléans. — Résolutions concertées avec Dunois. — On introduit le convoi dans la ville. — Jeanne à Chécy et au château de Reuilly. — Son entrée dans Orléans.....	113
II. Samedi 30 avril. — Conseil auquel assiste Jeanne. — Sommation écrite. — Sommation de vive voix. — Dimanche 1 <sup>er</sup> mai. — Départ de Dunois pour Blois. — Chevanchée de Jeanne dans la ville. — La Croix-Morin.....	124
III. Lundi et mardi, 2 et 3 mai. — La Pucelle et le docteur Jean de Mascon. — Jeanne et les habitants d'Orléans. — Soins qu'elle prend du moral des hommes d'armes.....	130
IV. Mercredi, 4 mai. — Retour des troupes de Blois. — Stupéur et inertie des Anglais. — Attaque et prise de la bastille de Saint-Loup.....	136
CHAPITRE XVIII. — JEANNE DANS ORLÉANS. — PRISE DES AUGUSTINS ET DES TOURELLES. — LEVÉE DU SIÈGE.....	144
I. Jeudi, 5 mai, fête de l'Ascension. — Nouvelle sommation aux Anglais. — Conseil de guerre. — On y appelle la Pucelle.....	144
II. Vendredi, 6 mai. — Attaque et prise de la bastille des Augustins.....	151
III. Samedi, 7 mai. — Deux prédictions de Jeanne. — Attaque du boulevard des Tourelles. — La Pucelle blessée. — Reprise de l'attaque. — Mort de Glasdale. — Victoire des Français.....	156
IV. Dimanche, 8 mai. — Retraite des Anglais. — Joie des assiégés. — Actions de grâces à Orléans et dans le royaume. — La fête du 8 mai.....	168
CHAPITRE XIX. — CAMPAGNE DE LA LOIRE. — PRÉPARATION DE LA CAMPAGNE.....	177
I. Lettres de Charles VII à ses bonnes villes. — Entrevue de Jeanne d'Arc et du Roi. — Jeanne à Tours et à Loches.....	177
II. Plan de campagne que la Pucelle propose à Charles VII. — Adoption de ce plan. — Blason que le Roi octroie à Jeanne d'Arc.....	182
III. La Pucelle à Selles en Berry et à Saint-Aignan. — Son entrevue avec Gui de Laval. — Lettres de ce jeune seigneur à ses <i>redoutées dames et mères</i> .....	189

IV. De la beauté de Jeanne d'Arc. — Rayonnement de clarté qui la caractérisait. — De l'habileté de Jeanne à chevaucher. — Peut-on l'expliquer de façon naturelle?.....	196
CHAPITRE XX. — CAMPAGNE DE LA LOIRE. — JARGEAU. — MEUNG. — BEAUGENCY. — PATAY.....	206
I. Ouverture de la campagne. — Attaque et prise de Jargeau.....	206
II. Joie de Charles VII en apprenant la prise de Jargeau. — Prise du pont de Meung. — Les Français devant Beaugency. — Arrivée du connétable de Richemont.	214
III. Talbot et Falstolf à Janville en Beauce. — Les Anglais devant Meung. — Leur retraite. — Bataille de Patay. — Talbot prisonnier.....	218
IV. Humiliation des Anglais. — Explication donnée par Bedford. — Allégresse et actions de grâces dans les bonnes villes du royaume. — Anoblissement de l'hôte de Jeanne, Guy de Cailly. — Message et présents du duc de Bretagne à la Pucelle. — Présents des bourgeois d'Orléans.....	227
CHAPITRE XXI. — LA CAMPAGNE DE REIMS. — DE GIEN A TROYES. — FRÈRE RICHARD.....	237
I. Jeanne d'Arc à Orléans et à Sully-sur-Loire. — La requête en faveur de Richemont. — Prodiges dans le Poitou. — Réveil du sentiment patriotique.....	237
II. Instances de la Pucelle auprès du Roi afin qu'il marche sur Reims. — Hésitations de Charles VII. — Décision prise. — Lettre de la Pucelle aux habitants de Tournay.....	243
III. Départ de Gién. — Auxerre. — Lettres du Dauphin aux habitants de Troyes et de Reims. — Lettre de Jeanne aux habitants de Troyes. — Arrivée devant Troyes.....	251
IV. Frère Richard et Jeanne d'Arc.....	258
CHAPITRE XXII. — DE TROYES A REIMS. — LE SACRE DE CHARLES VII.....	266
I. Conseil tenu devant Troyes. — Regnault de Chartres. Protestation et promesse de la Pucelle. — Capitulation de Troyes.....	266
II. Soumission de Châlons-sur-Marne. — Jeanne y revoit des habitants de son village. — Marche sur Reims.	

— Les notables rémois à Sept-Saulx. — Entrée du Roi dans la ville du sacre . . . . .	274
III. Le sacre. — Jeanne aux genoux de Charles VII . . . . .	281
IV. Lettre de trois gentilshommes d'Anjou à la femme et à la belle-mère de Charles VII. — Jeanne d'Arc et son père à Reims. — Actions de grâces dans le royaume à la nouvelle du sacre. — Lettre d'Alain Chartier. . . . .	290
CHAPITRE XXIII. — LA MISSION DE JEANNE D'ARC. — ELLE NE FINIT PAS A REIMS. . . . .	
1. De la mission de Jeanne d'Arc. — Ce qu'en pensent les historiens. — Elle ne finit pas à Reims. . . . .	298
II. Jeanne « Fille de Dieu », voyante inspirée, définit l'objet de sa mission. . . . .	301
III. Jeanne « Fille au grand cœur », guerrière libératrice, l'accomplit. . . . .	307
IV. La mission de Jeanne, mission de relèvement moral et patriotique. . . . .	312
V. La mission de la Pucelle, mission sanctificatrice et rédemptrice. . . . .	315
VI. La mission de Jeanne et ses deux parties : « Mission de vie; mission de survie ». . . . .	317
VII. Objections et réponses. . . . .	322
VIII. Conclusion. . . . .	328
CHAPITRE XXIV. — APRÈS LE SACRE. — CAMPAGNE DE L'ILE-DE-FRANCE. . . . .	
I. Une période nouvelle de la vie de Jeanne d'Arc. — La lettre au duc de Bourgogne. — Les envoyés du duc à Reims. — Marche sur l'Île-de-France. — Le cardinal de Winchester et ses cinq mille hommes à Paris. — Démonstration militaire de Bedford. . . . .	331
II. Résultat des négociations de Reims. — Ce qu'en pensait la Pucelle. — Lettre aux Rémois. — Tentative de retour vers la Loire. — Manifeste du Régent. . . . .	343
III. Affaire de Montépilloy. — Soumission de Compiègne, Senlis, Beauvais, à Charles VII. — Les ambassadeurs de Charles VII à Arras et ceux du duc de Bourgogne à Compiègne. — Trêve consentie. . . . .	351
IV. Ce qui se passait à Paris en août 1429. — Humeur des Parisiens contre frère Richard. — Difficultés de la situation. — Éloge que Hume fait du Régent. . . . .	361

CHAPITRE XXV. — L'ÉCHEC DE PARIS.....	366
I. Jeanne d'Arc à Compiègne (18-23 août 1429). — Lettre qu'elle y écrit au comte d'Armagnac.....	366
II. Départ du duc d'Alençon et de Jeanne pour Saint-Denis. — Hésitations de Charles VII. — Bedford en Normandie. — Préparatifs de défense des Parisiens.....	372
III. Attaque de Paris. — La Pucelle est blessée. — Le Roi renonce à prendre de force la capitale. — Il ramène Jeanne et l'armée à Gien.....	379
IV. L'échec de Paris et le prestige de la Pucelle. — Jeanne savait-elle de par Dieu qu'elle recouvrerait Paris? Premier pas de la jeune fille dans sa <i>Voie douloureuse</i> . ....	390
CHAPITRE XXVI. — DANS LA HAUTE-LOIRE. — SAINT-PIERRE-LE-MOUTIER. — LA CHARITÉ.....	398
I. Les ducs de Bedford et de Bourgogne à Paris. — Séparation de Jeanne et du duc d'Alençon. — La Pucelle à Bourges. — Témoignage que rend d'elle son hôtesse, la dame de Boulogny.....	398
II. Expédition de la Haute-Loire. — Prise de Saint-Pierre-le-Moutier. — Lettres aux habitants de Clermont-Ferrand et de Riom. — Échec devant La Charité..	407
III. Jeanne d'Arc et Catherine de La Rochelle. — La Pucelle à Jargeau. — Encore frère Richard.....	414
IV. La Pucelle à Mehun-sur-Yèvre. — Son anoblissement et celui de sa famille. — La Pucelle à Orléans et à Sully-sur-Loire. — Sa lettre aux Hussites.....	419
V. Progrès de la cause nationale. — La Hire à Château-Gaillard. — Complots dans Paris en faveur de Charles VII. — Lettres de la Pucelle aux Rémois. — Son départ de Sully pour l'Île-de-France.....	428
CHAPITRE XXVII. — COMPIÈGNE. — SORTIE ET PRISE DE JEANNE D'ARC.....	436
I. La Pucelle à Melun. — Épreuves que ses <i>Voix</i> lui annoncent. — L'enfant de Lagny. — Franquet d'Arras. — Irritation des Bourguignons. — Terreur des Anglais. — Édit à ce sujet. — Henri VI d'Angleterre à Rouen.....	436
II. Le duc de Bourgogne devant Gournay-sur-Aronde. — Siège de Choisy-sur-Aisne. — Jeanne à Compiègne.	

— Tentatives sur Pont-l'Évêque et sur Soissons. — Siège de Compiègne. ....	444
III. La Pucelle dans Compiègne. — Sortie qu'elle exécute. — Elle est faite prisonnière. — Son entrevue avec le duc de Bourgogne. — Joie des Anglo-Bourgui- gnons. ....	451
IV. Deuil en France à la nouvelle de la prise de la Pucelle. — Ses envieux et détracteurs. — Ce qui avait été acquis au royaume en l'année 1429-1430. ....	458

## APPENDICES.

## NOTES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES.

APPENDICE I. — LE SIÈGE D'ORLÉANS. — LES SOURCES. ....	471
Ouvrages à consulter. ....	471
L'abbé Dubois, d'Orléans, et son histoire du siège. ....	473
Chronique anonyme de la délivrance d'Orléans. ....	475
La lettre dédicatoire du <i>Discours au vray</i> du siège d'Or- léans. ....	476
Le mystère d'Orléans. ....	479
APPENDICE II. — LE SIÈGE D'ORLÉANS. — ÉCLAIRCISSEMENTS. FÊTES. — SOUVENIRS. ....	482
Effectif des Français et des Anglais au siège d'Orléans. ...	482
Une bastille hypothétique. ....	483
La procession du 8 mai à Orléans. ....	485
Monuments orléanais en l'honneur de Jeanne d'Arc. ....	487
Les sermons en l'honneur de Jeanne d'Arc. ....	492
Après le siège. — Charles VII et les Orléanais. ....	492
APPENDICE III. — LE RELÈVEMENT DE LA FRANCE. — OPINION DES CONTEMPORAINS. ....	494
État désespéré des affaires du Roi à l'apparition de la Pu- celle. ....	494
Opinion des contemporains sur l'œuvre accomplie par la Pucelle. ....	496

## NOTES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES.

NOTE I. La détresse du Roi et la misère des peuples. ....	501
— II. En France, jamais Anglais ne régnera. ....	503

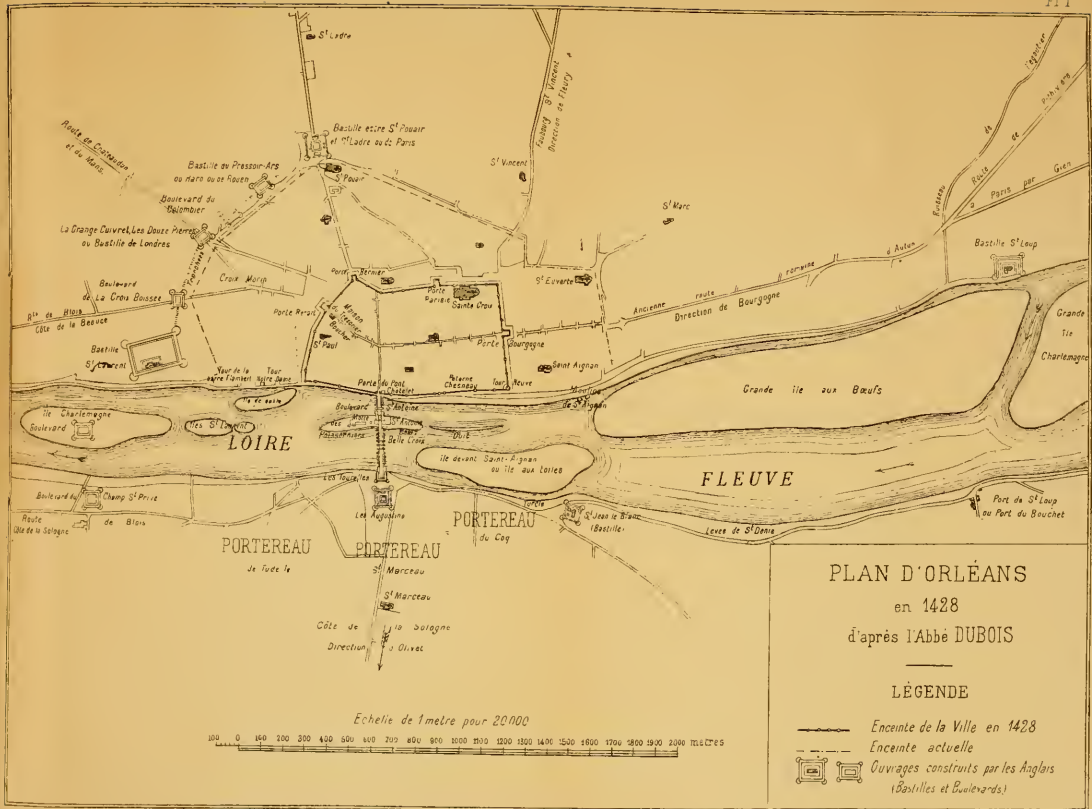
NOTE III. Le bâtard d'Orléans.....	504
— IV. Des douze procureurs de la ville d'Orléans.....	504
— V. Les Méridionaux au siège d'Orléans.....	505
— VI. De Blois à Orléans. — De l'arrivée devant la ville assiégée.....	507
— VII. Du cheval blanc de Jeanne d'Arc à son entrée dans Orléans. — Des hérauts et rois d'armes.....	509
— VIII. Guy de Gailly et l'assaut des Tourelles.....	511
— IX. La procession de la Pucelle à Bourges.....	512
— X. Campagne de la Loire. — Itinéraire de la Pucelle..	513
— XI. L'iconographie de Jeanne d'Arc.....	514
— XII. La beauté physique de Jeanne d'Arc.....	516
— XIII. Philippe de Bergame et ses renseignements sur la Pucelle.....	517
— XIV. L'adresse de Jeanne à chevaucher. — Explication d'un spécialiste.....	519
— XV. Un document nouveau sur la bataille de Patay et la campagne de Reims.....	520
— XVI. La bataille de Patay. — Pertes des Anglais.....	521
— XVII. De Gien à Reims. — Itinéraire de la Pucelle et de l'armée royale.....	522
— XVIII. Frère Richard et Jeanne d'Arc.....	523
— XIX. La danse macabre.....	524
— XX. Les auditoires de frère Richard.....	525
— XXI. Un émule de frère Richard, cordelier. — Le carme frère Thomas Couette.....	527
— XXII. Les habits royaux du sacre.....	529
— XXIII. Sur le sacre de Reims. — Quelques sources....	529
— XXIV. Les douze pairs.....	531
— XXV. Gilles de Laval, seigneur de Rais.....	531
— XXVI. La mission de Jeanne d'Arc.....	532
— XXVII. L'expulsion des Anglais par l'intervention de la Pucelle et l'opinion populaire en 1429.....	534
— XXVIII. De Reims à Paris. — Itinéraire suivi par l'ar- mée royale et la Pucelle.....	535
— XXIX. La trêve consentie par Charles VII et l'échec de Paris.....	537
— XXX. L'épée de Fierbois.....	538
— XXXI. De l'échec de Paris à mars 1430. — Itinéraire de la Pucelle.....	540
— XXXII. La Pucelle et le duc d'Alençon.....	541
— XXXIII. La fin de frère Richard.....	541
— XXXIV. Lettres d'anoblissement de la Pucelle.....	542



NOTE XXXV. Une maison prise à baïl par la Pucelle à Orléans. ....	543
— XXXVI. Jeanne d'Arc en Berry et Bourbonnais. ....	544
— XXXVII. Depuis Lagny-sur-Marne jusqu'à la sortie de Compiègne. — Itinéraire de la Pucelle. ....	545
— XXXVIII. Thomas Rymer. ....	546
— XXXIX. Jean le Fèvre, dit Toison-d'Or, seigneur de Saint-Rémy. ....	547
— XL. Poton le Bourguignon. — Jean d'Aulon, l'écuyer de Jeanne, était-il du Midi? . . . . .	548
— XLI. La conduite de Guillaume de Flavy, d'après un appendice de M. Pierre Champion. ....	549

## PLANS ET CARTES HORS TEXTE.





**PLAN D'ORLÉANS**  
 en 1428  
 d'après l'abbé DUBOIS

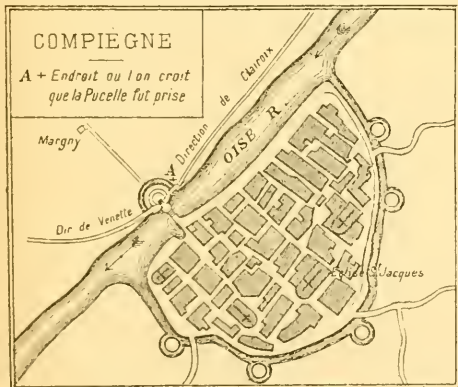
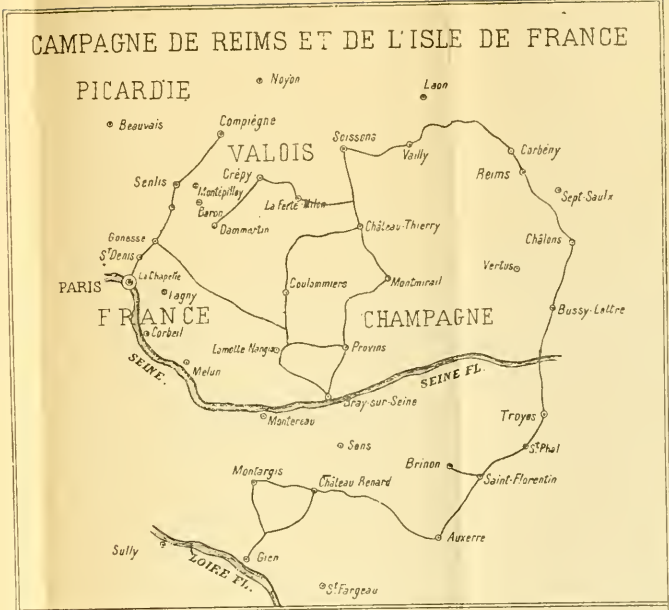
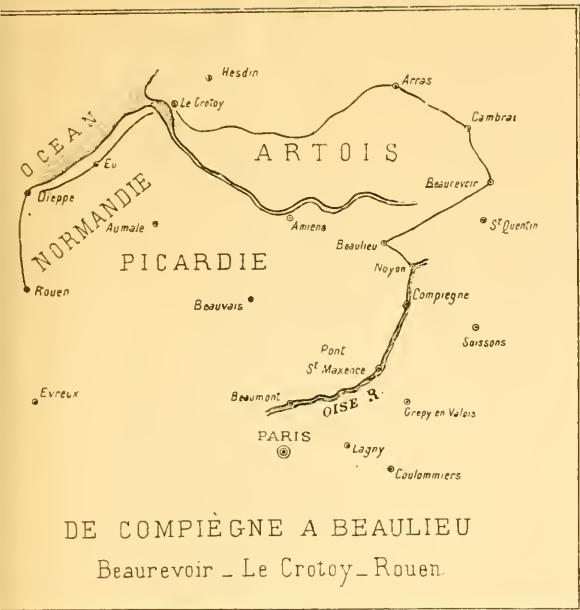
**LÉGENDE**

- Enceinte de la Ville en 1428
- Enceinte actuelle
- Ouvrages construits par les Anglais (Bastilles et Boulevards)

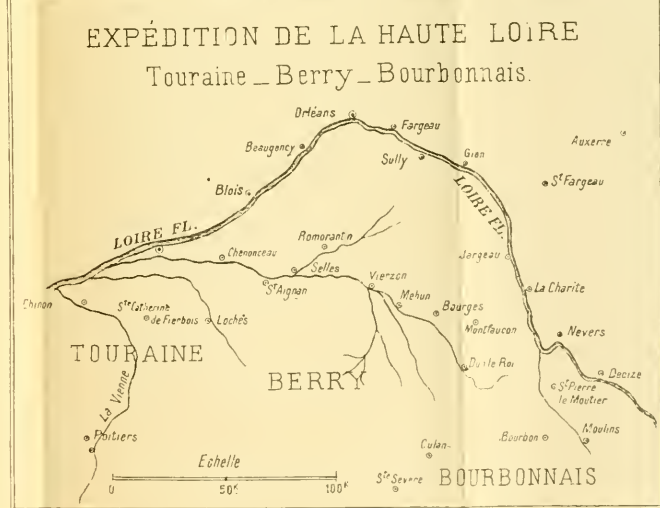








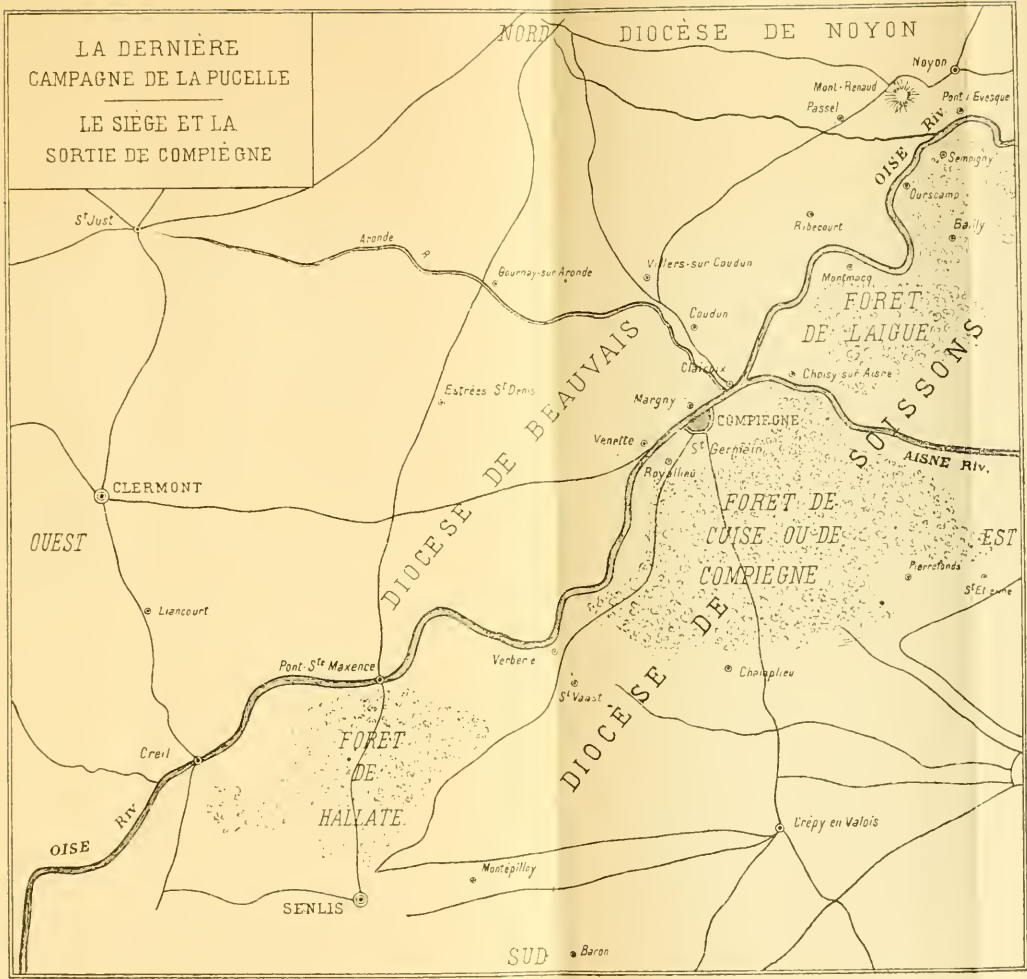
Plan de Compiègne







LA DERNIÈRE  
 CAMPAGNE DE LA PUCELLE  
 LE SIÈGE ET LA  
 SORTIE DE COMPIÈGNE











EN VENTE AUX MÊMES LIBRAIRIES :

DU MÊME AUTEUR

---

ÉTUDES CRITIQUES D'APRÈS LES TEXTES

SUR L'HISTOIRE DE JEANNE D'ARC

---

1<sup>re</sup> SÉRIE. — **Les Visions et les Voix.** In-8<sup>o</sup> de lvi-662 p.

Même ouvrage, 2 vol. in-18.

Abrégé, 1 vol.

2<sup>e</sup> SÉRIE. — **L'Abjuration de Saint-Ouen. — Le Procès de rechute, etc.** In-8<sup>o</sup> de 777 p.

3<sup>e</sup> SÉRIE. — **La Société de l'Histoire de France, — Jules Quicherat et Jeanne d'Arc.** In-8<sup>o</sup> de xxxix-782 p.

Même ouvrage, 2 vol. in-18.

**Jeanne d'Arc et l'Église.** In-18 de xvi-323 p.

4<sup>e</sup> SÉRIE. — **La mission de Jeanne d'Arc, d'après les documents.** 1 vol. in-18 de xx-374 p.

**Les visions de Jeanne racontées par elle-même.** 1 vol. in-18.

---

HISTOIRE ILLUSTRÉE DE JEANNE D'ARC.

IMITATION DE JEANNE D'ARC.

(Librairie LETHIELLEUX, 10, rue Cassette.)